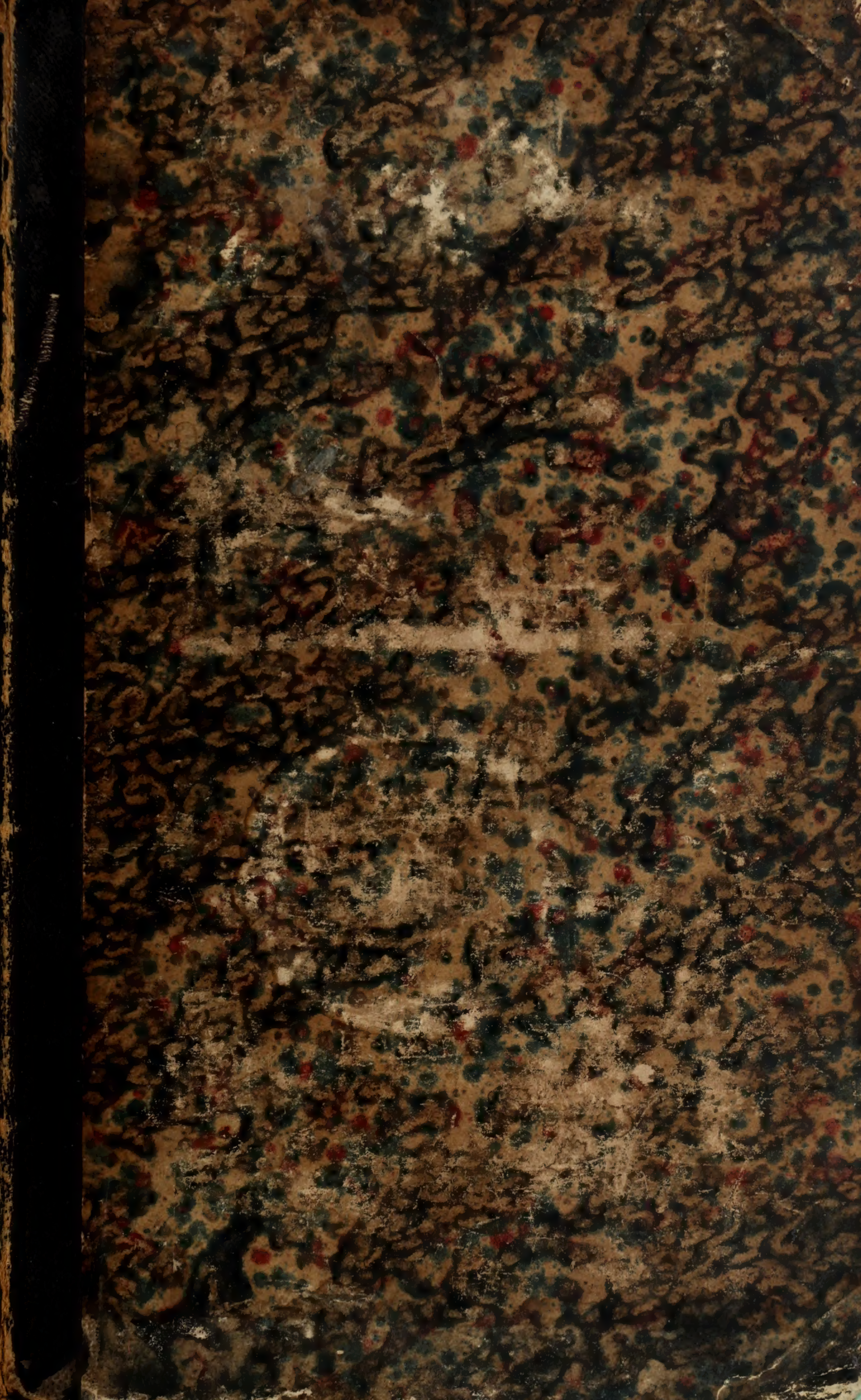
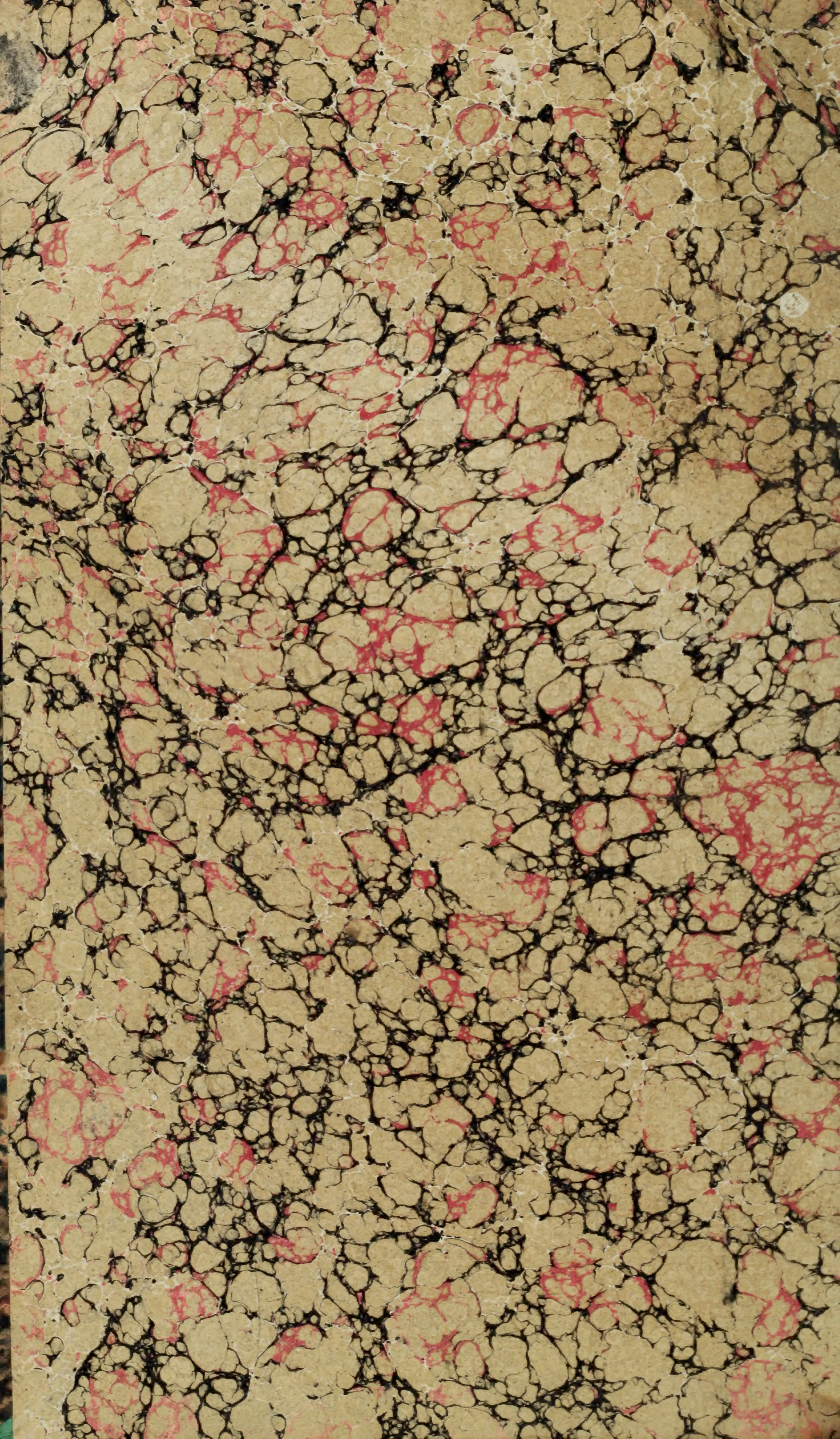
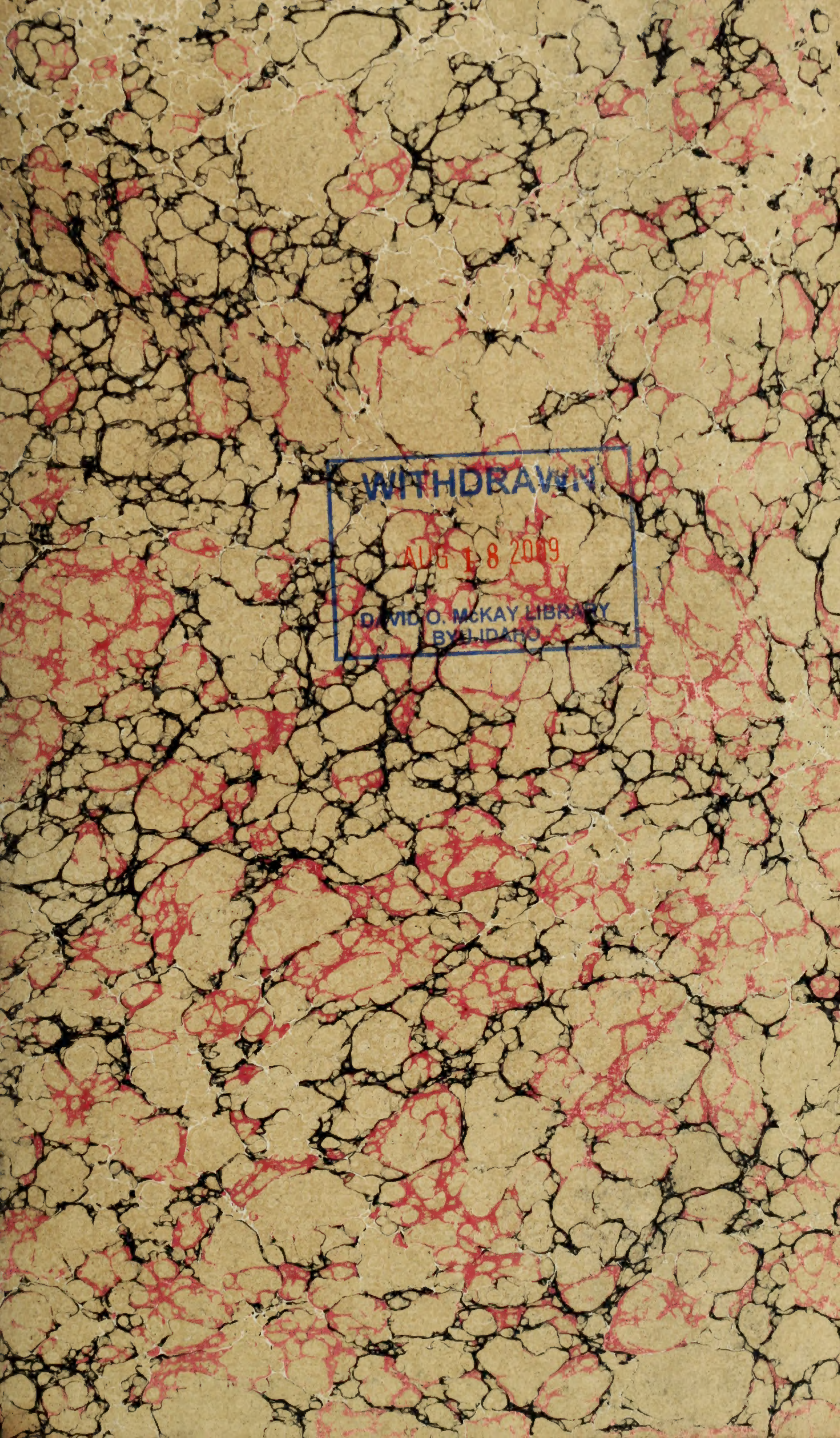





WITHDRAWN
AUG 1 8 2009
DAVID O. McKAY LIBRARY
BYU-IDAHO

odd Vol - No 4

HISTOIRE

DE PARIS.

TOME IV.

Vol 4

IMPRIMERIE D'ÉVERAT ET COMP.
16, rue du Cadran.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS

PAR

J.-A. DULAURE,

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

SIXIÈME ÉDITION,

Augmentée de Notes nouvelles et d'un Appendice

contenant

DES DÉTAILS DESCRIPTIFS ET HISTORIQUES SUR TOUS LES MONUMENTS RÉCEMMENT ÉLEVÉS DANS LA CAPITALE,

PAR J.-L. BELIN, AVOCAT.

TOME QUATRIÈME. (vol 4)

PARIS,

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

39, QUAI DES AUGUSTINS.

1837.

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS.

PÉRIODE X.

(SUITE.)

PARIS DEPUIS LE RÈGNE DE LOUIS XII JUSQU'AU GOUVERNEMENT DE LA LIGUE.

§ XI. État physique de Paris.

Pendant la captivité de François I[er] on s'occupa beaucoup des fortifications de Paris. En 1525, on fit abattre ou raser une partie des voiries ou monticules formés, au-dehors de l'enceinte, par les dépôts successifs des gravois et immondices de cette ville. Cinq cents hommes furent employés à ce travail; on les payait, chacun, à raison de vingt deniers par jour.

Du côté du nord, l'enceinte, en quelques parties, était auparavant entourée d'un double fossé : on en creusa un seul plus profond; seize mille pionniers y travaillèrent.

On fit abattre, dans la même année, la *Porte aux Peintres,* située dans la rue Saint-Denis, porte qui appartenait à l'enceinte de Philippe-Auguste.

En 1541, l'approche de l'armée impériale détermina le gouvernement à fortifier de nouveau Paris. On y travailla avec ardeur.

En 1552, les habitants firent encore quelques fortifications du côté des portes Saint-Denis et Saint-Martin : quoique toutes les constructions, réparations et creusement de fossés se fissent à leurs frais, ils étaient néanmoins obligés d'obtenir, avant de les entreprendre, la permission du roi.

En 1566, on commença à étendre l'enceinte de Paris du côté de l'ouest, et on y comprit le jardin des Tuileries. Cette partie d'enceinte fut nommée *Boulevard des Tuileries.*

Le 6 juillet 1566, Charles IX en posa la première pierre. L'extrémité occidentale de ce jardin fut fermée par un large bastion, qui a subsisté longtemps. Entre ce bastion et la Seine, on établit dans la suite une porte appelée *de la Conférence.* Ces constructions s'exécutèrent avec beaucoup de lenteur. L'ancienne enceinte, qui se trouvait entre les châteaux du Louvre et des Tuileries, continua de subsister.

Le faubourg Saint-Germain, depuis les guerres du quinzième siècle, était presque entièrement ruiné : la charrue passait dans les lieux jadis couverts d'habitations. En 1540, on commença à le rebâtir, et, en 1544, à paver quelques-unes de ses rues.

Un groupe de maisons s'était élevé au delà de l'enceinte septentrionale de Paris, et formait un hameau appelé *Villeneuve.* Ce hameau ayant reçu, en 1552, le

caractère d'un village, on permit aux habitants d'y avoir une église, laquelle fut remplacée par celle qu'on nomme aujourd'hui *Notre-Dame-de-Bonnes-nouvelles.*

Sous le règne de François Ier, plusieurs églises de Paris furent reconstruites, plusieurs rues pavées, plusieurs fontaines réparées; et, pour la première fois, on construisit le quai du Louvre.

Sous Henri II, le vieux Louvre, déjà commencé, fut achevé : on bâtit le château des Tuileries et l'hôtel de Soissons.

Dans la Cité, sur l'emplacement appelé la *Ceinture Saint-Éloi,* plusieurs rues furent ouvertes et des maisons construites.

Divers événements apportèrent des changements dans quelques parties de Paris. En 1536, le tonnerre tomba sur la tour de Billy, qui s'élevait à l'angle formé par la ligne des fossés de l'arsenal et par celle du cours de la Seine, et ruina cet édifice[1].

En 1563, l'Arsenal presque tout entier fut détruit par l'explosion de quinze à vingt milliers de poudre qu'il contenait[2].

En 1547, le pont Saint-Michel s'écroula.

En 1564, le palais des Tournelles fut démoli.

En 1566, le Pont-au-Change fut réparé.

En 1572, on s'occupa à construire le quai des Bons-Hommes, qui forme aujourd'hui la route de Paris à Versailles, au bas de Chaillot. Une ordonnance de police, du 18 avril de cette année, porte que tous les gravois provenant des démolitions faites dans le quartier des

[1] *Voyez* ci-dessus l'article *Arsenal.*

[2] *Voyez* même article.

Halles, Saint-Honoré, dans les rues Montmartre, Saint-Denis et Saint-Sauveur, à l'Apport-Paris et à la Vallée-de-Misère, etc., seront portés sur le *quai neuf des Bons-Hommes.*

En 1578, le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, continua de faire au bourg de ce nom les changements et améliorations qu'avait commencés l'abbé de Tournon, son prédécesseur. Il fit paver quelques rues de ce bourg. Dans la suite, on parvint à combler un immense cloaque qui se trouvait à l'extrémité orientale de la rue Taranne.

Le parlement, sur la requête de l'Université, ordonna, le 5 août 1587, que la rue du Colombier serait pavée aux dépens des propriétaires des maisons qui la bordaient.

Les environs du Louvre étant couverts de bâtiments, et le bourg de Saint-Germain-des-Prés reconstruit et peuplé, on sentit la nécessité d'établir sur la partie de la Seine qui sépare ces deux quartiers de Paris, un moyen de communication : on plaça d'abord un bac sur cette rivière, puis on se décida à y bâtir un pont.

Le 31 mai 1578, Henri III posa la première pierre de ce pont : on travailla sans relâche à cet ouvrage, sous la direction d'André du Cerceau, architecte célèbre. Dans cette même année, les quatre piles du côté de Saint-Germain-des-Prés furent élevées à fleur d'eau. Voici le témoignage de l'Estoile sur ce pont : « En ce même mois (de » mai), à la faveur des eaux, qui lors commencèrent » et jusqu'à la Saint-Martin continuèrent d'être fort bas- » ses, fut commencé le *Pont-Neuf,* de pierres de taille, » qui conduit de Nesle à l'école de Saint-Germain, sous » l'ordonnance du jeune du Cerceau, architecte du roi, » et furent, en ce même an, les quatre piles du canal de

» la Seine, fluant entre le quai des Augustins et l'isle du » Palais, levées environ une toise chacune par-dessus le » rez-de-chaussée. Les deniers furent pris sur le peuple, » par je ne sais quelle crue ou dace extraordinaire; et di- » sait-on que la toise de l'ouvrage coûtait quatre-vingt- » cinq livres[1]. » Mais les événements politiques firent abandonner les travaux de ce pont : on ne les reprit que sous le règne de Henri IV. J'en parlerai à cette époque.

§ XII. État civil et administratif de Paris.

Le parlement de Paris exerçait la haute police sur cette ville et sur celles de son vaste arrondissement.

Le prévôt de Paris exécutait avec ses archers les ordres du roi et les arrêts du parlement.

Le prévôt des marchands présidait à tout ce qui concerne la défense et le commerce de cette ville, et exerçait, notamment, la police sur la rivière et sur ses ports.

Quatre échevins et le procureur du roi, le greffier, le receveur, présidés par le prévôt des marchands, composaient le *bureau de la ville,* auquel étaient adjoints vingt-six conseillers et, de plus, dix sergents, qui exécutaient leurs arrêtés.

Seize quarteniers, quatre cinquanteniers, et deux cent cinquante-six dizeniers commandaient la garde bourgeoise de Paris.

Trois compagnies d'archers, arbalétriers, arquebusiers étaient commandées par les prévôts de Paris et des marchands : en 1550, on donna à ces compagnies un capitaine-général.

Le guet, qui servait à la garde de Paris, se composait

[1] *Journal de Henri III*, en mai 1578.

du *guet royal,* formé d'un certain nombre d'hommes, à pied et à cheval, qui faisaient la ronde dans les rues de cette ville; et du *guet assis*, formé de bourgeois ou artisans, que l'on plaçait, en divers quartiers de Paris, de manière à ce qu'ils pussent se prêter un mutuel secours.

Ces deux espèces de guets étaient commandés par un seul capitaine, qualifié de *Chevalier du Guet.*

Un gouverneur de Paris et de la province de l'*Ile-de-France,* lieutenant du roi, brochant sur le tout, avait le commandement de toute la force armée. Il est remarquable que, pendant cette période, plusieurs de ces gouverneurs militaires étaient des archevêques et des cardinaux. Ainsi les gardes parisiennes et royales de cette ville ont eu, en 1522, pour chef suprême, Pierre Filhoti, archevêque d'Aix; en 1536, Jean du Bellay, cardinal et évêque de Paris; en 1554, Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, archevêque de Toulouse; en 1551 et 1557, Charles de Bourbon, cardinal et archevêque de Rouen; tous ces princes remplissaient l'office de militaires.

L'état militaire de Paris, outre la garde bourgeoise et les deux guets, pouvait être renforcé par les archers de la ville, les sergents du Châtelet, les Gardes de la connétablie, et notamment par les compagnies des arquebusiers et des arbalétriers, dont j'ai parlé.

Ces diverses institutions, destinées à maintenir l'ordre public, ne le maintenaient point: elles étaient entravées dans leur action les unes par les autres, et surtout par cette multitude de justices seigneuriales, dont chacune avait son tribunal, ses prisons, ses sergents, ses gardes ou ses archers. Le Temple, le monastère de Saint Martin, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, etc.; les chanoines de Notre-Dame, la justice épis-

copale, l'officialité, et en outre le bailliage du palais, la connétablie, l'amirauté, la chambre des comptes, la cour des aides, la cour des monnaies, le Châtelet, etc., avaient aussi leur juridiction, leurs officiers, et leurs attributions [1]. Mais ces institutions, surabondantes, inutiles, qui n'existaient que parce qu'elles avaient anciennement existé, ne servaient qu'à compliquer l'action administrative : leur attribution, vaguement limitée, donnait naissance à une infinité d'entreprises des unes sur les autres, à d'interminables et ridicules conflits de juridiction, à de continuelles querelles de préséances; elles s'entravaient et se heurtaient sans cesse [2].

Les agents inférieurs, trop faiblement rétribués, remplissaient mollement leur devoir; et plusieurs vendaient la liberté aux criminels qu'ils s'étaient chargés d'arrêter. Partout régnait la confusion, le désordre, et un arbitraire révoltant. Tout marchait avec une difficulté, une lenteur qui favorisaient les attentats. Aussi Paris fut-il presque continuellement en proie au brigandage, aux séditions, aux abus les plus intolérables.

[1] *Voyez* ci-dessus, t. III, présente période, article *Prisons de Paris.*

[2] Entre une infinité de preuves de cette vérité, je citerai celle-ci :

Le 12 décembre 1564, un avocat nommé Rusé, qui accusait Tanchou, lieutenant criminel de robe courte, d'avoir pillé la maison du sieur Lonjumeau, située auprès du Pré-aux-Clercs, pendant que les catholiques l'assiégeaient, lui envoya un huissier, qui, en vertu d'une ordonnance du prévôt de la connétablie, vint lui annoncer qu'il l'arrêtait prisonnier au nom du roi. Le lieutenant criminel se laissa conduire dans la prison du For-l'Évêque. Alors, ce lieutenant demanda à voir la commission : dès qu'il vit qu'elle émanait du prévôt de la connétablie, il arrêta lui-même, au nom du roi, l'huissier qui l'avait arrêté. Le parlement ordonna bientôt après que le lieutenant criminel sortirait de For-l'Évêque, et que l'huissier serait transféré aux prisons de la Conciergerie. Voilà le prévôt de la connétablie en opposition avec le lieutenant criminel du Châtelet, et le parlement en opposition avec la connétablie. (*Mémoires de Condé,* tome I, page 149.)

En 1525, une bande de voleurs, appelés *mauvais garçons*, troupe de gens masqués, exerçaient dans cette ville, même en plein jour, des pillages que les autorités ne pouvaient réprimer : elle volait les bateaux sur la rivière, battait le guet, et, pendant la nuit, se retirait hors de Paris avec son butin.

A ces brigands se joignaient, dans le même temps, des *aventuriers français*, des bandes corses et italiennes, qui désolaient Paris et ses environs par des brigandages et des meurtres. Ces troupes, mal payées, vivaient de vol, et les gendarmes du comte de Saint-Paul les imitaient. Ce ne fut qu'après qu'ils eurent fait des ravages énormes qu'on parvint à s'en débarrasser.

Au mois de mai 1525, on donna une nouvelle organisation au guet de Paris. On recommanda aux Parisiens de placer des lanternes allumées devant leurs maisons, comme on avait fait l'année précédente ; et on établit un lieutenant criminel de robe courte, chargé de juger les personnes prises en flagrant délit.

En 1541, tous les environs de cette ville étaient dévastés par des gens de guerre et des vagabonds. Le prévôt de Paris se trouva sans force suffisante pour purger le pays de ces brigands. Il fallut recourir à des forces étrangères, qui n'arrivèrent que lorsque le mal était consommé.

En 1548, la route d'Orléans, la plus fréquentée de toutes celles qui partaient de Paris, était infestée par des voleurs, qui se retiraient dans les profondes carrières des faubourgs Notre-Dame-des-Champs et de Saint-Jacques : le parlement, au mois de mai de cette année, ordonna aux habitants de ce faubourg d'établir un guet, remède inutile. Ce ne fut qu'en 1565 que de nouvelles plaintes à

ce sujet déterminèrent cette cour à faire clore l'entrée de ces carrières pendant les nuits et les jours de fêtes.

Les magistrats étaient aussi dépourvus de moyens pour maintenir l'ordre au dedans de Paris qu'au dehors de cette ville.

Le 4 juillet 1548, les écoliers se portèrent en armes contre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, l'assiégèrent, firent des brèches aux murailles du grand clos et des jardins, en brisèrent tous les arbres fruitiers, les treilles, etc.; ils firent de pareils dégâts dans la ferme de cette abbaye et même dans quelques maisons voisines, bâties sur le Petit-Pré-aux-Clercs, dont ils se prétendaient propriétaires. Il paraît que l'abbé et quelques particuliers avaient envahi plusieurs parties de ce pré. Aucune force publique ne se présenta pour arrêter l'élan de cette jeunesse turbulente.

Ces écoliers ayant dévasté les propriétés de l'abbaye pendant la journée entière, se retirèrent, comme en triomphe, chargés des branches d'arbres qu'ils avaient rompues.

Les jours suivants, les écoliers continuèrent leurs dévastations à Saint-Germain-des-Prés, et ne rencontrèrent point d'obstacles, si ce n'est celui que leur opposèrent les officiers ou serviteurs de cette abbaye. Le parlement ordonna, le 9 juillet, qu'il serait fait des informations [1].

Cette mesure n'empêcha pas les écoliers de se porter, en janvier 1549 et en mai 1550, sur les bâtiments de Saint-Germain-des-Prés, et d'y renouveler chaque fois leurs dévastations : on ne leur opposa que des menaces [2].

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, tome II, page 1025.

[2] *Idem*, page 1026.

Les habitants du faubourg Saint-Marcel, d'un côté, et ceux des faubourgs Saint-Jacques et de Notre-Dame-des-Champs, de l'autre, étaient entre eux dans un état de guerre continuelle. Ils se battaient, se mutilaient, rompaient les clôtures, dévastaient les propriétés. Le parlement n'a d'autres moyens à opposer que de défendre, le 11 octobre 1552, les rassemblements, et de faire planter quatre potences dans le faubourg Saint-Marcel, et deux autres dans les faubourgs Saint-Jacques et Notre-Dame-des-Champs [1].

Les écoliers, les voleurs du faubourg Saint-Jacques, les habitants de ce faubourg, en guerre contre ceux du faubourg Saint-Marcel, n'étaient pas les seuls perturbateurs : des pages, des laquais, des ouvriers, des *varlets de boutiques,* des clercs du Palais et du Châtelet troublaient aussi la tranquillité publique.

Ce fut inutilement que le parlement, par son arrêt de mars 1551 (1552), « défendit à tous les habitants, var-
» lets de boutiques, clercs du palais et du Châtelet,
» pages et laquais, et à tous gens de métier de porter
» bastons, espées, pistollez, courtes dagues, poignards,
» à peine de punition corporelle [2]; » les désordres continuèrent.

En juillet 1553, le parlement renouvela les mêmes défenses, et ajouta celle de *fronder devant les Augustins,* c'est-à-dire de lancer des pierres avec la fronde [3].

Cette cour, toujours menaçante, toujours paralysée, rendit le 7 mars 1553 (1554), contre les clercs de procureurs, palefreniers, laquais et autres serviteurs, un

[1] *Registres criminels*, registre coté 97, 11 octobre 1552.
[2] *Registres de la Tournelle criminelle,* registre coté 96.
[3] *Idem*, registre coté 99.

arrêt qui leur défend de s'attrouper, de porter des armes, sous peine de la hart, et ordonne au bailli de faire planter deux potences dans la cour du Palais, où les contrevenants seront pendus, *sans figure de procès*[1].

On verra tous ces moyens comminatoires, inspirés par l'impuissance, se reproduire sans succès pendant plus d'un siècle.

D'autre part, de nouveaux attroupements d'écoliers se manifestent; et Pierre Séguier, lieutenant criminel, est chargé, le 28 février 1556, de faire informer sur les dégâts qu'ils ont commis au Pré-aux-Clercs[2].

On fait au parlement, au mois de mars suivant, de grandes plaintes contre le tumulte des écoliers : on ajoute que leurs attroupements sont tolérés par les juges[3].

Le parlement, ne pouvant se faire obéir, interroge les principaux des différents colléges, réclame la force armée dont le prévôt des marchands dispose, ordonne qu'il sera dressé une liste de tous les écoliers, et leur défend de loger dans les faubourgs : le tout fut inutile. Pour défendre leurs droits sur le Petit-Pré-aux-Clercs, sur lequel les moines de Saint-Germain avaient fait bâtir quelques maisons, ouvert une porte, etc., les écoliers, évidemment excités par les principaux et régents de colléges, continuèrent à se faire justice par des voies de fait.

Au mois de mai 1557, les prétentions des écoliers, et les moyens qu'ils employèrent pour les faire valoir, prirent un caractère très-sérieux. Le 12 de ce mois, ils affichèrent des placards tendant à former un attroupe-

[1] *Registres criminels du parlement*, registre coté 100, 7 mars 1554.
[2] *Idem*, registre coté 101, 28 février 1554 (1555).
[3] *Idem*.

ment; ils se rendirent en armes au Pré-aux-Clercs, mirent le feu à trois maisons voisines de ce pré, et tuèrent un sergent qui se présentait pour les contenir.

Le lendemain, le parlement appelle à sa barre le recteur de l'Université, l'interroge. Il répond par un long discours en latin.

Le 20, nouvel attroupement, nouveaux dégâts : le parlement fait encore venir le recteur de l'Université, les principaux des colléges de Bourgogne, du Mans, de La Marche et de Justice. Le recteur interrogé répond qu'il a rassemblé l'Université, et fait les remontrances nécessaires pour calmer l'émeute, qu'il ne sait plus qu'y faire; qu'il n'est pas obéi; qu'il est même menacé. On lui demande pourquoi il avait donné à quelques habitants du Pré-aux-Clercs des billets de sauvegarde sous le scel de l'Université et n'en avait point accordé aux autres, et s'il s'était fait payer pour délivrer ces billets. Il répond qu'un marchand drapier était venu lui demander un moyen pour préserver sa maison de la démolition, qu'il lui avait accordé un billet, ainsi qu'à d'autres, et que, quoiqu'on lui eût offert de l'argent, il l'avait refusé.

Le président annonce qu'il a écrit au roi pour l'informer de cette émeute, et lui demander une force armée pour la réprimer : il se plaint de ce que l'on méprise les arrêts du parlement; de ce qu'on affiche aux carrefours des placards et des libelles très-séditieux; que la veille au soir, des écoliers en grand nombre ont démoli et abattu la barrière des Sergents, située près de la Croix des Carmes, avec menaces de mettre le feu en plusieurs autres endroits; qu'ils ont commis d'autres excès et maltraité des sergents. Enfin le président ordonne au recteur,

ainsi qu'aux quatre procureurs des Nations, de faire cesser l'émeute, sous peine d'être poursuivis comme responsables; de faire fermer les portes du collége dès six heures du soir, et clore leurs fenêtres basses avec des plâtres ou des grilles de fer; d'empêcher qu'on ne jette des fenêtres hautes, des pierres, tuiles et autres choses qui puissent offenser les ministres de la justice.

Galandius, principal du collége de Boncourt, mandé au parlement, s'excuse en disant qu'il n'est pas maître de ses écoliers : il les qualifie de *petit peuple* et d'*imperita multitudo,* et assure qu'ils lui veulent beaucoup de mal de ce qu'il n'autorise point leur insolence.

Le soir, le recteur de l'Université se présente encore au parlement : il a essayé d'assembler les principaux et régents des colléges: quelques-uns se sont rendus à son invitation, d'autres s'y sont refusés : il a présenté à ceux qui étaient présents l'ordonnance du matin; ils n'ont pas voulu y obéir. Les écoliers du Plessis ont menacé de mettre le feu au collége de ce nom; le principal s'en est évadé. Après cet exposé du recteur, le président lui commande d'assembler, le lendemain, l'Université aux Mathurins : le recteur répond qu'il ne sait plus que faire; que les écoliers le menacent; il voudrait bien n'avoir pas été nommé recteur, etc.

Le 26 mai, arrive au parlement une lettre du roi, datée de Villers-Cotterets, du 24 de ce mois, lettre menaçante, portant qu'il va faire avancer des troupes, dix enseignes de gens de pied et deux cents hommes d'armes, pour soumettre les écoliers et leurs complices; enjoint au parlement de faire publier, dans tous les carrefours de Paris, que défenses sont faites aux écoliers, régents et *mar-*

tinets [1], de quelque nation qu'ils soient, et autres, de se rendre au Pré-aux-Clercs; « lequel pré, portent ces » lettres, de notre pleine puissance, nous avons pris et » mis, prenons et mettons en notre main, pour après en » faire et disposer ainsi que bon nous semblera. » Il ordonne aux écoliers martinets de se mettre, dans six jours, en pension dans les colléges. Les écoliers séditieux et natifs des pays étrangers, contre lesquels la France était en guerre, sortiront dans quinze jours du royaume, sinon ils seront faits prisonniers, etc. Cette dernière précaution prouve que le roi soupçonnait ou avait la certitude que ces émeutes étaient suscitées par ses ennemis extérieurs.

Le lieutenant civil vint au parlement, et annonça que, la veille au soir, escorté de vingt à vingt-cinq hommes, il procéda à la publication d'un arrêt contre les écoliers; qu'arrivé au carrefour de Saint-Côme, il fut forcé de s'arrêter, parce qu'on lui jeta quantité de pierres; qu'il put cependant pénétrer dans quelques colléges, et qu'il y fit treize prisonniers : comme il était neuf heures du soir, et qu'il avait une faible escorte, il se retira. Les archers de la ville étaient absents; le chevalier du guet, menacé par un comte de Carman, refusa de se joindre à lui.

Un des échevins est mandé au parlement : il s'excuse en disant qu'il s'était équipé pour escorter le lieutenant civil, mais qu'il ne trouva dans l'Hôtel-de-Ville qu'un très-petit nombre d'hommes armés. On voit ici avec quelle mollesse, quelle discordance procédaient les nombreuses administrations civiles et militaires de Paris.

Bientôt après, le roi fit clore de murailles le Pré-aux-

[1] On nommait *martinets* des écoliers externes.

Clercs, et, les 31 mai et 12 juin, fit mettre en liberté les écoliers prisonniers, mais laissa dans les prisons ceux de leurs complices qui n'étaient pas étudiants [1].

Ainsi le Pré-aux-Clercs cessa pour quelque temps d'être le théâtre des exploits de la jeunesse des colléges ; mais elle trouva d'autres lieux pour exercer sa turbulence.

Le 15 août suivant, les écoliers s'attroupèrent, sortirent par les portes Saint-Jacques et Saint-Michel, se répandirent dans les vignes voisines, et les ravagèrent sans obstacle. Ils continuèrent leur dégât pendant les jours suivants. Ces dévastations durèrent jusqu'au 20, et ne cessèrent que par lassitude ou par défaut d'objets.

Au mois de janvier 1558, ils vinrent attaquer des maisons du Pré-aux-Clercs. On eut beaucoup de peine à les empêcher de les démolir [2].

S'il fallait rapporter toutes les expéditions de cette jeunesse brutale et incivilisée, tous les mouvements séditieux des écoliers et de leurs professeurs, on composerait des volumes. On verra dans la suite les mêmes désordres et la même impuissance de les réprimer se maintenir jusque sous le règne de Louis XIV.

Les désordres étaient si fréquents, les moyens de répression étaient si faibles, que Charles IX se vit obligé, par un édit de janvier 1572, de créer *un bureau de police*. Mais ce bureau contrariait les attributions des autres tribunaux, blessait des intérêts, des amours-propres ; il fallut y renoncer. Le roi, au mois de septembre de l'année suivante, supprima le bureau de police : il chargea le prévôt de Paris, son lieutenant, le prévôt des mar-

[1] *Registres civils et manuscrits du parlement*, aux 15, 21, 22, 24, 25, 26, 31 mai, 12 juin 1557, 23 mai 1558.

[2] *Histoire de Paris*, par Félibien, tome II, page 1058.

chands et les échevins du soin de maintenir la tranquillité publique, qui continua à être troublée comme auparavant. Le gouvernement manquait de force et d'organisation; les institutions féodales et royales étaient également vicieuses.

Ainsi, pendant cette période, la ville de Paris, sans cesse agitée par des militaires indisciplinés, par des vagabonds et des voleurs, par des pages et laquais, par des ouvriers et garçons de boutiques, par les écoliers et leurs régents, puis par les prédicateurs et les dissensions politiques et religieuses, fut, au-dehors comme au-dedans de son enceinte, dans un état continuel de guerre et d'alarmes.

Population. Elle se composait, à Paris, de nobles, de gentilshommes, domestiques, pages, laquais, etc., suivant la cour; de prêtres, dignitaires, desservants, moines, etc.; d'officiers de justice, présidents, conseillers, avocats du roi, avocats, procureurs, solliciteurs, huissiers; enfin de professeurs, écoliers, médecins, chirurgiens, libraires, tous membres de l'Université. Il serait difficile de déterminer le nombre de ces diverses classes de la population.

Quant à certains offices, l'ouvrage de Nicolas Froumenteau nous offre quelques données. Il nous apprend que, sous Louis XII, il n'existait dans le diocèse de Paris que quarante-huit à quarante-neuf huissiers ou sergents; et qu'en 1580, époque où il écrivait, il s'en trouvait plus de trois cents.

Le nombre des notaires, sous Louis XII, se montait, dans le même diocèse, à vingt-cinq ou trente; et, sous le règne de Henri III, ce nombre avait plus que quadruplé.

Le nombre des avocats était, sous ce dernier règne, dix fois plus grand que sous celui de Louis XII [1].

Cet accroissement extraordinaire, opéré dans l'espace d'environ soixante ans, est dû à deux causes principales. Les rois de cette période, toujours assaillis par le besoin des finances, trouvèrent une ressource extraordinaire dans la vente des offices : ils en créèrent un très-grand nombre pour en retirer plus de profit. D'autre part, en 1560, aux états d'Orléans, il fut défendu aux prêtres d'exercer les fonctions de notaire, fonctions que depuis longtemps ils avaient envahies. Cette défense, qui multipliait les travaux des notaires laïques, dut aussi en multiplier le nombre.

La partie industrielle de la population de Paris était divisée en *six corps de marchands* ou *métiers*. Ce nombre varia : sous Louis XII, il était de cinq ; sous François Ier, il fut porté à sept : les *changeurs*, les *drapiers*, les *épiciers*, les *merciers*, les *pelletiers*, les *bonnetiers* et les *orfévres*.

Les changeurs, qui, anciennement, habitaient les maisons bâties sur le Pont-au-Change, et qui en furent chassés en 1331, se trouvant, au commencement du seizième siècle, réduits à un très-petit nombre, cessèrent de faire corps. Les drapiers occupèrent alors le premier rang, et il n'y eut plus que six corps. En 1585, Henri III érigea un septième corps, celui des *marchands de vin;* mais les autres corporations refusèrent de le reconnaître, et l'on ne compta dans Paris que six corps de marchands.

Chacun de ces corps était gouverné par des maîtres et syndics, formait une confrérie, avait un saint particulier

[1] *Secret des Finances*, diocèse de Paris, page 103.

pour patron, des règlements, dont la plupart des articles présentaient des obstacles aux progrès de l'industrie, et des priviléges, qui, disputés par les autres corps, devenaient une source d'altercations. Ces corps avaient notamment la prérogative utile de porter le dais dans les cérémonies des entrées des rois et des reines. Ils dépensaient alors beaucoup d'argent pour s'habiller avec magnificence ; ils en dépensaient aussi pour leurs amples repas de corps. Ces règlements, ces repas, ces priviléges alimentaient la vanité et la débauche : le commerce, l'industrie, la morale n'y gagnaient rien.

Il existait à Paris une classe moins utile et plus dangereuse. Nicolas Poulain, dans son procès-verbal de l'an 1587, dit qu'il se trouvait alors dans Paris « une grande » quantité de voleurs et gens mécaniques, qui passoient » le nombre *six*, voire *sept mille*[1]. »

Lorsqu'en 1552 Henri II vint au parlement tenir son lit de justice, l'avocat-général Séguier dit à ce roi que la ville de Paris contenait *huit à neuf mille pauvres ;* que ces pauvres étaient privés d'aumônes, parce que plusieurs riches, qui s'étaient engagés à fournir quelques petites sommes pour les soulager, refusaient de les payer[2].

Six à sept mille voleurs, huit à neuf mille pauvres, offraient de puissants et effrayants moyens aux factions et aux perturbateurs de Paris.

On ne trouve dans les monuments historiques que des données très-insuffisantes sur la population générale de Paris. En 1553, le prévôt des marchands et les échevins

[1] *Procès-verbal de Nicolas Poulain*, inséré dans le tome II, du *Journal de Henri III*, par l'Estoile, édit. de 1744, page 240.

[2] *Registres manuscrits de la Tournelle criminelle du parlement*, registre coté 96, au 12 novembre 1552.

délibéraient sur les moyens de fortifier cette ville. Pour fournir aux dépenses de ces fortifications, le prévôt proposa une imposition de cent sous sur chaque maison de Paris, et dit que, sur le pied de douze mille maisons, l'impôt produirait 60,000 livres [1].

Aujourd'hui Paris contient plus de vingt-sept mille maisons et plus de neuf cent mille habitants. Si les maisons du règne de Henri II contenaient autant d'habitants que celles du temps présent, et si le compte rond de douze mille maisons était exact, on pourrait, par une règle de proportion, obtenir un résultat approximatif; et ce résultat donnerait environ deux cent soixante mille habitants; mais ce nombre est certainement trop fort; et ces maisons ne peuvent servir de terme de comparaison, attendu que presque toutes, ne se composant que d'un rez-de-chaussée et d'un étage supérieur, n'étaient point aussi populeuses que les nôtres. Je crois m'éloigner peu de la vérité en accordant à la ville de Paris, pendant cette période, une population de deux cents à deux cent dix mille âmes.

Dans ce tableau de l'état civil, je ne dois pas omettre deux changements notables qui, dans le même temps, s'opérèrent en France dans le calendrier.

L'année, depuis longtemps, commençait à Pâques: Charles IX, par un édit de 1564, fixa le commencement de l'année au 1er janvier; et l'on commença à exécuter cette ordonnance le 1er jour de janvier 1565.

On s'était déjà aperçu de la précession des équinoxes; et du dérangement qu'elle apportait dans les diverses époques de l'année; une correction dans le calendrier

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, tome II, page 1039.

était nécessaire et demandée. Plusieurs papes s'en occupèrent, et Grégoire XIII la fit exécuter. Après dix années de calculs de la part des plus habiles astronomes de ce temps, un nouveau calendrier, avec ses corrections, fut, en 1582, arrêté et publié par ce pape. Dix jours furent retranchés de cette année [1].

A Rome, le 5 octobre fut compté pour le 15 de ce mois.

En France, cette correction fut admise par lettres-patentes du 3 novembre 1582, qui ordonnent que le 10 décembre serait compté pour le 20 de ce mois.

Cette correction, qui n'est pas sans défaut, causa un grand dérangement dans les affaires publiques et dans les transactions particulières [2].

§ XIII. Tableau moral de Paris.

Pour ceux qui observent les révolutions des mœurs, les progrès de l'esprit humain et de la civilisation, cette période est une des plus intéressantes de celles dont j'ai parlé. La marche rapide des connaissances vers leur perfectionnement, l'alarme que cette marche répandit dans l'empire de l'ignorance et de la routine, les cris de désespoir que poussèrent les nombreux partisans des abus, des erreurs et des institutions de la barbarie, l'acharnement des persécuteurs, la constance héroïque des persécutés, la lutte longue et sanglante qui s'engagea entre la

[1] *Voyez* dans le *Recueil des anciennes lois françaises*, par MM. Decrusy et Isambert (page 518, tome XIV), l'ordonnance de Henri III, en forme de mandement, adressée aux prévôts des villes pour la réforme du calendrier. Le calendrier grégorien remplaça en France l'année julienne. (B.)

[2] Sur les vices de cette correction, on peut consulter l'*Art de vérifier les dates*, tome I; *Dissertation sur les dates des Chartres,* section 20, page 51.

raison et la sottise, entre la vérité et le mensonge, les lumières et les ténèbres, offrent un spectacle tour à tour pénible et consolant, qui intéresse et instruit tout à la fois.

Les mœurs s'épurent en raison de l'accroissement des lumières : je crois donc nécessaire de faire précéder le tableau moral de Paris, pendant cette période, par quelques notions sur les causes qui accrurent soudainement les progrès des arts, le goût des études et de la littérature en France.

Les savants de la Grèce, repoussés de leur patrie par les conquêtes des Turcs, se réfugièrent en Italie, et y furent accueillis. En même temps la guerre attira dans cette contrée une foule de Français qui purent profiter des connaissances que répandirent ces réfugiés : ces déplacements sont toujours favorables aux lumières, et funestes aux vieilles habitudes [1]. La publication, par la voie de l'impression, de plusieurs ouvrages de l'antiquité, que le temps avait respectés, la protection qu'à l'envi les uns des autres les souverains de l'Europe accordèrent aux littérateurs, aux savants et à leurs travaux, protection qui, chez la plupart d'entre eux, était moins l'effet d'un goût éclairé que de la mode, furent les prémices de la révolution qui, au seizième siècle, s'opéra dans les esprits.

François Ier fut de ce nombre : stimulé par le docte Guillaume Budé, il favorisa les lettres et les beaux-arts, attira dans Paris plusieurs savants étrangers, enrichit

[1] Les partisans de la routine et des vieilles opinions, les ennemis des nouveautés, doivent soigneusement éviter les grands déplacements de population : les conquérants et les nations conquises ou à conquérir font toujours quelques échanges d'habitudes et d'opinions, et reçoivent presque autant qu'ils apportent.

sa bibliothèque de Fontainebleau d'un nombre considérable de manuscrits, de livres imprimés [1], et fonda le collége de France. Les têtes en fermentation présageaient une explosion prochaine : ce roi la favorisa ; et de nouvelles lumières brillèrent en France. Mais elles contrariaient les vieilles institutions ; elles mettaient au jour leurs vices, apprenaient au public à les juger, et menaçaient les intérêts de tous ceux qui vivaient d'abus.

Ce roi, qui avait contribué à l'extension des lumières, voulut ensuite en contenir le débordement. Sa tentative fut vaine et déplorable : les barrières que la barbarie et la routine opposaient aux progrès des sciences n'en furent pas moins brisées ; presque toutes les parties des connaissances humaines d'alors éprouvèrent l'heureuse influence de cette révolution.

Olivier de Serre, surnommé le *Père de l'agriculture*, communiqua au public les fruits de sa longue expérience et de ses méditations, dans un ouvrage intitulé *le Ménage des champs*, ouvrage qui, malgré les grands progrès de ce premier des arts, a merité l'hommage des agriculteurs modernes qui en ont donné une édition nouvelle. La France est redevable à de Serre de la culture du mûrier blanc et de l'éducation des vers à soie.

Ambroise Paré fut le père de l'art chirurgical, et ouvrit une carrière nouvelle aux jeunes étudiants. Malgré les progrès immenses de cet art, les ouvrages d'Ambroise Paré ont encore l'estime des savants [2].

Pour la première fois, en 1555, l'anatomie fit des progrès, et nous en sommes redevables à Richard Hubert,

[1] *Voyez* ci-après *Bibliothèque royale*.

[2] J'ai dit, dans l'article des *Massacres de la Saint-Barthélemi*, pourquoi Ambroise Paré échappa à ces massacres.

qui sollicita et obtint la permission de faire des démonstrations publiques sur le corps des hommes exécutés à mort par jugement des tribunaux, et sur ceux des personnes décédées à l'Hôtel-Dieu.

Bernard Palissy, potier en terre, peintre en verre, auteur de plusieurs ouvrages sur la chimie, qui ont mérité d'être réimprimés de nos jours, pénétra assez avant dans les mystères de la nature pour en tirer des conséquences que le célèbre Buffon n'a pas hésité d'adopter. Il orna le palais des rois, et se montra supérieur à eux par son noble caractère [1].

L'architecture et surtout la sculpture éprouvèrent d'heureux changements : le genre grec prit faveur en France; et on le vit, pour la première fois, employé à Paris dans la construction du Louvre et ensuite dans celle des Tuileries. Pierre Lescot, architecte du premier de ces palais; Androuet du Cerceau, celui du second [2], surent reproduire les belles formes de l'antique, s'ils n'en atteignirent pas toute la pureté. Jean Goujon orna ce palais des gracieuses et admirables productions de son ciseau. Ce sculpteur n'a pas été surpassé.

Amyot traduisit Plutarque; et sa traduction, quoique

[1] Henri III dit à Palissy, qui professait la religion réformée, qu'il serait contraint de le livrer à ses ennemis. *Vous m'avez dit plusieurs fois, sire,* répondit Palissy, *que vous aviez pitié de moi; mais j'ai pitié de vous qui avez prononcé ces mots :* Je suis contraint. *Ce n'est pas parler en roi. Moi, je vais vous apprendre le langage royal : les guisarts, tout votre peuple, ni vous ne me sauriez contraindre à fléchir les genoux devant des statues.*

[2] Androuet du Cerceau joignait à la ferveur d'un protestant la noble fierté du talent. Il quitta la cour et la France, renonça à de nombreux avantages, à la faveur du roi, à des promesses magnifiques, à la construction de plusieurs édifices, et notamment à sa propre maison, « qu'il avait, dit l'Estoile, nouvellement » bâtie avec un grand artifice, au commencement du Pré-aux-Clercs, plutôt que » d'être contraint dans l'exercice de sa religion. »

dans un style vieilli, est encore recherchée : elle a obtenu de nos jours plusieurs réimpressions.

Michel de Montaigne composa et publia, pendant cette période, ses *Essais*. Nul Français, avant lui, n'avait pénétré si avant dans les replis du cœur humain, et n'en avait, avec autant d'originalité et de précision, dévoilé les secrets.

Cet écrivain, dont le nom, après l'intervalle de plus de deux siècles, s'est conservé dans tout son éclat, et sera immortel comme ses œuvres, est un des plus glorieux enfants de cette révolution du seizième siècle.

Les théâtres de Paris, qui, avant cette époque, n'avaient offert aux spectateurs que des *mystères*, des *soties*, des *moralités*, des *farces*, s'ennoblirent en quelque sorte, par des tragédies, compositions informes, mais qui naissaient pour être perfectionnées.

Clément Marot prouva que la poésie suivait la marche progressive des autres connaissances humaines. Par ses grâces naïves, par la finesse de ses pensées, il a survécu à tous les poëtes ses contemporains.

Rabelais, sous le voile d'une burlesque allégorie, traçant les mœurs de François I[er] et de Henri II, a produit un ouvrage original, où, à travers des contes ridicules, des plaisanteries aujourd'hui indécentes, et des expressions grossières, en usage dans ces cours, il montre une raison exercée et une profonde érudition.

Les Étienne, savants imprimeurs, honorèrent la ville de Paris, leur patrie, par leur savoir, par des éditions soignées et des ouvrages de leur composition.

On essaya d'établir à Paris, sous Charles IX, une *Académie de deux sciences* : la poésie et la musique. Les lettres-patentes qui autorisaient cet établissement furent, le 4 dé-

cembre 1570, présentées au parlement qui, sans doute, refusa de les enregistrer [1].

Mais est-ce au milieu des persécutions, des bûchers dévorants, des massacres, de toutes les horreurs des guerres civiles, que les lettres, les arts et les sciences peuvent prospérer?

Néanmoins le mouvement des esprits était si fort que, malgré une infinité d'entraves, de périls et de malheurs, les connaissances humaines firent des pas assez rapides vers leur perfectionnement.

La terreur qu'imprimaient les horribles persécutions que les rois de cette période exercèrent contre les partisans des nouvelles opinions nuisit aux artistes, aux savants, aux littérateurs, mais ne porta que de faibles atteintes aux lettres, aux arts et aux sciences.

Ces rois, qui se montraient si zélés pour leur religion, attachés aux anciennes pratiques du culte, avaient-ils des mœurs exemplaires, un plan de conduite tracé par la raison et l'équité? C'est ce que je vais examiner.

Le vice le plus exécré dans toute la société, le vice qui imprime le plus profondément des sentiments d'horreur, est celui de la cruauté. François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, se sont montrés presque aussi cruels que Néron, Caligula et autres monstres de l'antique Rome.

Comme ces empereurs, ils ont mêlé des fêtes pompeuses à d'affreux supplices; comme eux, ces rois de France unissaient à leur luxe ruineux pour le peuple,

[1] *Registres manuscrits du parlement*, au 4 décembre 1570.

Henri II favorisait les musiciens : il accorda, en 1556, à Lambert, joueur de violon, à l'occasion de son mariage avec une demoiselle, la terre et seigneurie de la ville de Gannat en Auvergne; cette seigneurie dépendait de son domaine. Le parlement refusa d'enregistrer les lettres-patentes.

à leurs exploits sanguinaires, la plus impudente débauche : corrompus, ils devenaient corrupteurs ; et leurs exemples, pris pour modèles par les courtisans, et reproduits par ceux-ci, corrompaient à leur tour les classes inférieures, malheureusement trop enclines à imiter les vices embellis par le prestige des richesses et du pouvoir.

Brantôme, l'apologiste de toutes les dissolutions, raconte qu'il eut, à Fontainebleau, un entretien avec un grand prince, qui, après avoir fait l'éloge de François Ier, « blasma fort ce roi de deux choses, dit-il, qui avoient » apporté plusieurs maux à la cour et en la France, non-» seulement pour son règne, mais pour celui des autres » rois, ses successeurs : l'une, pour avoir introduit en la » cour les grandes assemblées, abords et résidence or-» dinaire des dames ; et l'autre, pour y avoir appelé, » instalé et arresté si grande affluence de gens d'é-» glise[1]. »

Brantôme justifie l'introduction des dames à la cour, en disant qu'elles n'étaient pas comme celles qu'Héliogabale réunit dans son palais à Rome, mais des *dames de maison*, des *damoiselles de réputation :* « que si elles fa-» vorisoient quelques fois leurs amants et serviteurs, le » roi n'en pouvoit être blasmé. Je voudrois savoir qu'es-» toit-il plus louable au roi, ou de recevoir une si *hon-» neste* troupe de dames et damoiselles en sa cour, ou » bien de suivre les erres (les usages) des anciens rois du » temps passé, qui admettoient tant de p..... ordinaire-» ment en leur suite, desquelles *le roi des ribauds.....* » avoit charge et soin de leur faire despartir quartier et

[1] *Brantôme*, discours 45, François Ier, tome V, page 220, édit. de 1788.

» logis, et là commander de leur faire justice si on leur » faisoit quelques torts. »

Pour justifier encore François Ier d'avoir introduit les femmes des nobles à la cour, Brantôme fait aussi valoir cette considération, que ces dames et demoiselles ne sont point atteintes d'une maladie honteuse, qui faisait de grands ravages alors, et que ces dames, étant très-nettes et saines, *au moins aucunes* (quelques-unes), ne pouvaient communiquer cette maladie aux gentilshommes de la cour, comme faisaient les prostituées des lieux de débauche.

Le prince, sans doute peu satisfait des raisons de Brantôme, lui répond et soutient que les dames de la cour diffèrent très-peu de ces prostituées dont il a parlé. « S'il « n'y eût eu que ces dames de cours qui se fussent *dé-* » *bauchées*, c'eût été tout un (c'eût été égal), mais elles » donnoient tel exemple aux autres de la France que, se » façonnant sur leurs habits, leurs grâces, leurs façons, » leurs danses et leur vie, elles se voulaient aussi façon- » ner à aimer et à paillarder [1]. »

Brantôme réplique au prince qu'avant le règne de François Ier il existait des femmes qui faisaient un métier de la prostitution par toute la France, et qu'il y en avait « de » grandes, moyennes, petites, communes, aussi bien » en leurs pays et maisons qu'ailleurs [2]. »

Ainsi voilà, dans cette discussion, par l'un et l'autre

[1] L'auteur de l'ouvrage intitulé *la Fortune de la Cour* juge de même. « François Ier, dit-il, s'apprivoisant avec des dames, les fit devenir plus hardies; et, » par son exemple, rendit la cour premièrement desbordée; puis, par une ma- » nière de contagion, faisant couler ce venin dans les villes, et le respandant » jusque dans les maisons particulières, gasta et corrompit les mœurs publiques.» (*Fortune de la Cour*, liv. 2, page 568, édit. de 1715.)

[2] *Brantôme*, discours 45, François Ier, édit. de 1788, t. V, pag. 221, 222.

interlocuteur, les dames de la cour assimilées aux femmes publiques. Ces dames, que Brantôme qualifie de *très-honnestes,* lors même qu'il décrit leurs actes de libertinage, servaient évidemment, au moins pour la plupart, aux plaisirs du roi et ensuite à ceux de ses courtisans. On en trouve des preuves nombreuses dans cet auteur. Je vais en rapporter quelques-unes, en prévenant le lecteur délicat de se prémunir contre les paroles grossières de cette citation ; paroles qu'il faut produire pour faire connaître les mœurs et le style des courtisans du seizième siècle, dont Brantôme se piquait d'être un des plus polis. Les paroles et les choses de cette citation contribuent à rendre plus exact le tableau des mœurs de ce temps.

Après avoir exposé les galanteries ou débauches de quelques rois de France, il ajoute : « Le roi François Ier, » aima fort aussi, et trop : car, étant jeune et libre, sans » différence il embrassoit qui l'une qui l'autre (comme » de ce temps tel n'étoit pas galant qui ne fust putas...) » indifféremment ; dont il en prit la grande vérole, qui » lui avança ses jours, et ne mourut guère vieux... Après » s'être vu échaudé, et mal mené de ce mal, avisa que, » s'il continuait cet amour vagabond, qu'il serait encore » pris, et, comme sage du passé, advisa à faire l'amour » bien galamment ; dont, pour ce, institua sa belle cour, » fréquentée de si belles et *honnestes* princesses, grandes » et damoiselles, *dont ne fit faute :* que pour se garantir de » vilains maux, et ne souiller son corps plus des ordu- » res passées, s'accommoda et s'appropria d'un amour moins sallaud, mais gentil, net et pur. »

Ce qui suit ne laisse pas d'incertitude sur la nature de cet *amour gentil, net et pur.* Brantôme nous apprend qu'il prit pour sa principale maîtresse mademoiselle d'Helly,

qu'il créa depuis duchesse d'Étampes ; laquelle, quoiqu'il lui prodiguât les dons et les richesses, dit-il, ne lui tint pas fidélité, comme c'est le naturel des dames qui font profession d'amour. « Il ne s'y arrêtoit pas tant, » ajoute-t-il, qu'il en aimât bien d'autres... Il les aimoit » par discrétion et modérément ; *quand il en avoit à faire,* » en prenoit à ses repas comme d'autres viandes de son » dîner et de son souper. Bien leur donnoit et élargis» soit-il ses libéralités ; car toute *femme d'amour,* soit pe» tite, soit grande, aime qu'on lui donne. Aussi est-il » raisonnable qu'un bienfait se paye par un autre[1]. »

Ainsi voilà François Ier entouré de dames, de princesses, duchesses, etc., non comme un sultan dans son sérail, mais, ce qui est pis, comme un roi au milieu d'une cour convertie en lieu de débauche. Il *ne se fait pas faute* de ces *femmes d'amour,* il les prend *quand il en a affaire,* en change à son gré ; il les paie ; elles reçoivent le prix de leurs complaisances ou plutôt le salaire de leurs prostitutions.

Voici encore une similitude entre cette cour et un lieu de débauche. François Ier, atteint d'une maladie vénérienne, n'en guérit jamais, puisque cette maladie le conduisit au tombeau. Dans cet état, il dut la communiquer à presque toutes les femmes de sa cour, comme il la communiqua à son épouse. Brantôme déclare assez positivement que les dames de cette cour n'ent furent point préservées, lorsqu'il dit qu'elles étaient très-nettes et trèssaines, *au moins quelques-unes,* c'est-à-dire que le plus grand nombre ne l'était pas.

Le langage, à la cour magnifique de François Ier, cor-

[1] *Brantôme,* discours 61, Henri II, édit. de 1788, tome V, page 529.

respondait, comme on vient de le voir, aux mœurs des princes et courtisans de cette cour. On y parlait comme parle Rabelais dans son *Gargantua* et dans son *Pantagruel;* comme Brantôme dans ses *Dames galantes*, etc., écrivains qu'aujourd'hui on ne peut plus lire en bonne compagnie, et qu'on ose à peine citer. On jurait à cette cour comme on jure dans les cabarets : chaque roi, chaque grand seigneur avait son juron habituel[1].

La cour de France, sous les règnes des autres Valois, fut à peu près la même que sous François Ier. Son fils, Henri II, dominé par sa maîtresse, Diane de Poitiers, paraît avoir été un peu contraint dans ses débauches par cette femme dominatrice, et issue d'une famille illustrée par ses débordements. Cette femme hautaine, ennemie furieuse des protestants, excitée par le cardinal de Lorraine, qui avait, dit-on, part à ses bonnes grâces, poussa Henri II à persécuter ces sectaires, dont il fit brûler vifs un très-grand nombre, pendant tout le cours de son règne.

Ces cruautés catholiques n'empêchèrent pas le libertinage d'être en vogue à la cour; on s'y livrait sans pudeur; et Brantôme est notre garant.

Sous Charles IX, on poussa encore plus loin le catholicisme et la débauche : on fit les massacres de la Saint-Barthélemi, et Catherine de Médicis prostituait les *honnestes dames et damoiselles de la cour,* et les faisait servir à

[1] Brantôme nous a conservé, dans ces quatre vers, les jurons de quatre rois :

Quand *la Pasque-Dieu* décéda.	Louis XI.
Par-le-Jour-Dieu lui succéda.	Charles VIII.
Le Diable m'emporte s'en tint près. . .	Louis XII.
Foi de gentilhomme vint après.	François Ier.

(*Discours* 45, tome V, p. 181.)

Charles IX jurait *par le Sangdieu, par la Mortdieu;* tous ses successeurs ont juré, et Louis XIV jurait encore dans sa jeunesse, à l'exemple de ses courtisans; mais il rougit de cette habitude grossière, et parvint à la surmonter.

sa politique. Leurs charmes étaient des piéges que cette reine tendait aux princes et seigneurs qu'elle voulait tromper, dominer ou attacher à ses intérêts. C'est dans ce motif qu'elle arriva à la cour du roi de Navarre, escortée de ses plus belles filles, et qu'elle livra à ce roi la demoiselle du Rouet, fille de Louis de La Béraudière de La Guiche, dont ce prince eut un enfant [1]. Elle fournit au prince de Condé Isabelle de Limeuil, qui, en 1564, accoucha d'un enfant mort. Ces *filles* déshonorées, que depuis on a nommées *filles* ou *dames d'honneur,* étaient au nombre d'environ deux cents. Brantôme a donné la liste de leurs noms, qui appartiennent aux familles les plus illustres de France, selon les généalogistes.

En 1577, Catherine de Médicis mit encore en jeu les charmes et les talents de ces jeunes dames; Henri III donna, le 15 mai, à son frère et autres seigneurs qui l'avaient accompagné au siége de La Charité, un festin dans le château du Plessis-les-Tours. « Les dames, dit l'Estoile, » y parurent vestues de vert, en habits d'hommes, à » *moitié nues,* et ayant les cheveux épars comme épou- » sées, furent employées à faire leur service, et y furent » tous les assistants vestus de vert : pour quoi avoit été » levé à Paris pour 60,000 francs de drap de soie verte. »

Quelques jours après, Catherine de Médicis donna une pareille fête au château de Chenonceau, où figurèrent aussi les filles de sa cour vêtues de damas de deux couleurs [2].

Brantôme parle souvent de ces dames, demoiselles ou

[1] *Anecdotes des reines de France,* tome IV, Catherine de Médicis, page 388. Cet enfant, connu sous le nom de Charles de Bourbon, fut fait archevêque de Rouen : c'était un pauvre homme, quoique bâtard.

[2] *Journal de Henri III,* tome II, page 205, édit. de 1744.

filles de la cour avec l'enthousiasme d'un amateur passionné. Elles étaient à ses yeux des *femmes célestes, des divinités ;* mais ce qu'il en raconte prouve qu'elles daignaient souvent s'humaniser, et restaient sur la terre pour y recevoir les fréquents hommages des mortels. « Toute beauté y abondoit, toute majesté, toute gentil-» lesse, toute bonne grâce, *et bien heureux aussi qui en* » *pouvoit échapper,* et je vous jure que je n'ai nommé » nulle de ces dames ou damoiselles qui ne fussent fort » belles, agréables et bien accomplies, *et toutes bastantes* » *pour mettre le feu par tout le monde.* Aussi, tant qu'elles » ont été en leur bas âge, elles en ont bien brûlé une » bonne part, autant de nous autres gentilshommes de » cour que d'autres qui s'approchoient de leurs feux... Je » parle d'aucune desquelles j'espère faire de *bons contes* » dans ce livre... le tout se couvrira sous le rideau du » silence de leurs noms[1]... Elles avoient leur libérale » arbitre, pour être religieuses, aussi bien de Vénus que » de Diane, mais que (pourvu que) elles eussent de la » sagesse, de l'habileté et savoir, pour se garder de l'en-» flure du ventre[2]. Cette reine (Catherine de Médicis), » faite de la main de ce grand roi François Ier, qui avoit » introduit cette belle et superbe bombance, n'a voulu » rien oublier ni laisser de ce qu'elle avoit appris, mais » l'a voulu toujours imiter, voire surpasser, etc.[3]. »

Ainsi Catherine ne changea rien, ajouta plutôt aux désordres établis par François Ier. Il est impossible de douter de l'extrême libertinage de ces *belles et honnestes dames* ou *damoiselles* ou *filles de la cour,* lorsqu'on a lu les

[1] *Brantôme*, Catherine de Médicis, édit. de 1788, tome II, page 308.
[2] *Idem*, page 305.
[3] *Idem*, page 311.

bons contes qu'en a faits Brantôme. Les scènes de luxure que ce vieux courtisan a complaisamment décrites ressemblent à celles que pourraient offrir les annales d'un lieu de débauche[1].

Une de ces demoiselles composa et fit jouer dans la salle de l'hôtel de Bourbon une pièce de théâtre, intitulée *le Paradis d'Amour;* pièce très-obscène si l'on en juge par la manière mystérieuse dont en parle Brantôme. Elle fut jouée à huis clos, sans spectateurs, par trois acteurs et trois actrices, parmi lesquels on comptait un prince, une de ses maîtresses, un grand seigneur qui jouait avec une *grande dame de riche matière,* dit Brantôme; ce qui, dans sa manière de parler, signifie une *princesse*. Le troisième couple se composait d'un gentilhomme et d'une fille de la cour, auteur de la pièce, qui, « certes, toute » fille qu'elle étoit, ajoute-t-il, joua aussi bien ou possible » mieux que les mariées : aussi avoit-elle vu son monde » ailleurs qu'en son pays[2]. »

Ce fut au milieu de cette corruption que François Ier finit ses jours, que vécurent Henri II, Charles IX, Henri III; mais ce dernier roi se distingua de ses prédéces-

[1] Ces *bons contes* se trouvent répandus dans presque tous les *Traités* de Brantôme; mais ils abondent notamment dans les suivants :

1° Sur les dames qui font l'amour, et principalement sur les cocus, et de leurs diverses espèces;

2° Sur le sujet qui contente le plus en amour : ou *le toucher*, ou *la vue*, ou *la parole;*

3° Sur la beauté de la jambe, et de la vertu qu'elle a;

4° Sur les femmes mariées, les veuves et les filles : savoir desquelles les unes sont plus portées à l'amour que les autres;

5° Sur aucunes dames vieilles qui aiment autant à faire l'amour que les jeunes, etc.

[2] *Brantôme,* de l'Amour des filles, discours 4, art. 2, tome III, page 303.

seurs par ses goûts efféminés, et surtout par ses débauches ultramontaines. Son règne fut celui des *mignons*.

L'infamie qu'avaient encourue les dames et les jeunes filles de la cour s'étendit, pendant ce dernier règne, sur les jeunes courtisans, qui, plus méprisables qu'elles, se livraient avec leur maître aux plus dégoûtants excès de la débauche.

Henri III, doué du talent de la parole, qui quelquefois avait montré du courage, s'amollit tellement dès qu'il fut roi, qu'on lui vit prendre toutes les affections, tous les goûts d'une femme faible et coquette. La nuit, il se couvrait les mains de gants, et le visage d'une toile préparée, afin de conserver la blancheur de sa peau. Il teignait en noir ses cheveux roux, se frisait, se fardait le visage de blanc et de rouge, se peignait les sourcils; il était coiffé à peu près comme les dames de sa cour, etc. [1]; il s'habillait en femme, ouvrant son pourpoint, découvrant sa gorge, et y portant un collier de perles avec trois collets de toile [2].

Instigués par une dame ou révoltés de ces excès, deux courtisans, Saint-Luc et Joyeuse, pour déterminer Henri III à renoncer à ses crapuleuses habitudes, eurent recours à un stratagème, qui, quoique peu nouveau, opéra quelques changements dans la conduite de ce roi. Ils employèrent une sarbacane d'airain, dont une extrémité fut fixée près du chevet de son lit, et l'autre dans

[1] *Description de l'île des Hermaphrodites* (*Journal de l'Estoile*, tome IV, pièce première). Cet ouvrage parut en 1605. L'auteur, Thomas Artus, y peint la coquetterie, la toilette recherchée du roi et ses goûts impurs. Henri IV voulut connaître ce livre, qui se vendait fort cher, et se le fit lire. « Encore, dit l'Es-» toile, qu'il le trouvât un peu libre et trop hardi, il ne voulut pas qu'on re-» cherchât l'auteur, *faisant conscience*, disoit-il, *de fascher un homme pour* » *avoir dit la vérité.* » (*Journal de Henri IV*, avril 1605.)

[2] *Journal de Henri III*, au 24 février 1577.

une pièce voisine. Lorsque Henri III fut couché, et parut endormi, l'un d'eux, par ce tuyau, qui donnait à sa voix un caractère étrange, fit entendre au prince des avis menaçants, lui annonça un châtiment terrible s'il ne renonçait promptement à ses dissolutions.

Le lendemain matin, Saint-Luc vint, d'un air épouvanté, dire au roi que pendant la nuit un ange irrité lui était apparu, et l'avait menacé de la colère de Dieu s'il ne changeait de conduite.

Henri III, à ce récit, lui raconta avec effroi les paroles terribles qu'il avait distinctement entendues pendant la nuit.

Cette fourberie fit une profonde impression sur l'esprit faible de ce roi; au moindre coup de tonnerre, il se cachait sous un lit ou dans les caves les plus profondes du Louvre. Quoique ses mignons, étonnés du changement opéré dans la conduite de Henri III, eussent recherché, découvert et dénoncé à ce prince la supercherie de Saint-Luc, et obligé celui-ci à prendre la fuite et à se retirer dans son gouvernement, le coup était porté: l'impression ne s'effaça point[1]. Le roi ne renonça point à ses vices; mais, ce qui était plus facile, il se livra à ce qu'on nommait alors la religion, c'est-à-dire aux superstitions les plus ridicules.

Il institua, en mars 1583, une confrérie de pénitents; et, sans gardes, sans distinction, vêtu d'un sac de toile, le chapelet et la discipline pendus à sa ceinture, il assista à une procession composée de confrères pareillement

[1] *Histoire de de Thou*, liv. 74; et les restitutions de ce livre de la traduction, t. VIII, p. 712. — *Histoire de Daubigné*, t. II, liv. 4, chap. 5. — *Confession de Sanci*, chap. 7, p. 224, et les *notes de Le Duchat*, sur ce chapitre, p. 245. — *Journal de Henri III*, t. V, édit. de 1744.

vêtus. Une pluie abondante l'accueillit pendant cette dévote cérémonie, et l'on fit à ce sujet le quatrain suivant :

Après avoir pillé la France,
Et tout son peuple dépouillé,
N'est-ce pas belle pénitence,
De se couvrir d'un sac mouillé?

Henri III devint pour toutes les personnes raisonnables un objet de risée et de mépris; et les prédicateurs de la ligue profitèrent de cette dévote équipée pour déclamer contre lui [1].

Quelques jours avant cette procession, le roi avait parcouru les rues de Paris en masque avec ses mignons, avait commis mille insolences, rôdant de maison en maison, « faisant, dit l'Estoile, lascivités et vilenies avec » ses mignons, frisés, bardachés et fraisés, jusqu'à six » heures du matin [2]. »

Henri III ne borna pas sa dévotion aux confréries et aux processions de pénitents. Crédule par peur, il fit venir de Rome des chapelets bénits, des grains bénits,

[1] Voici ce qu'on lit dans le Journal de l'Estoile : « Le dimanche 27 mars (1583), » le roi fit emprisonner le moine Poncet, qui prêchoit le carême à Notre-Dame, » pour ce que, trop librement, il avoit presché, le samedi précédent, contre » cette nouvelle confrérie, l'appelant *la confrérie des hypocrites et des athéis-* » *tes; et qu'il ne soit vrai,* dit-il en ces propres mots : — *J'ai été averti de bon* » *lieu qu'hier au soir, vendredi, jour de la procession, la broche tournoit* » *pour le souper de ces bons pénitents, et qu'après avoir mangé le gros cha-* » *pon, ils eurent, pour collation de nuit, le petit tendron, qu'on leur tenoit* » *tout prêt. Ah! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu,* » *sous le masque, et portez pour contenance un fouet à votre ceinture : ce* » *n'est pas là, de par Dieu, où il le faudroit porter; c'est sur votre dos et* » *vos épaules, et vous en étriller très-bien; il n'y a pas un de vous qui ne l'ait* » *bien gagné.* » (Journal de Henri III, tome I, page 592.)

[2] *Journal de Henri III*, tome I, page 587.

qu'il distribua à tous ses *confrères du cabinet*, c'est-à-dire à ses mignons ; il faisait intervenir, comme des amulettes et des préservatifs contre de honteuses maladies, ces objets de dévotion dans les actes les plus sales de ses débauches. Si l'on en croit un passage de la *Confession de Sanci*, que les convenances me défendent de citer entièrement, il se pratiquait dans ce cabinet du roi des profanations plus révoltantes encore. Aux chapelets et aux grains bénits, on ajoutait des messes célébrées sur le lit même de la plus effrénée luxure, on plaçait des reliques révérées sur le dos de ces infâmes acteurs, qui se purifiaient entre eux avec de l'eau bénite, et s'en donnaient des clystères [1].

Je n'oserais affirmer la vérité de ces faits parce qu'ils sont avancés par un écrivain protestant, suspect de partialité, par d'Aubigné, grand-père de madame de Maintenon ; mais j'ai lu tant d'autres faits aussi étranges, et qui, rapportés par des protestants, se trouvaient confirmés par les plus graves autorités ; j'ai vu tant de preuves du mélange de la magie avec le catholicisme, que je n'oserais pas non plus dire que ces faits sont des mensonges.

La Mole, un des courtisans de ce roi, qu'on nommait le *baladin de la cour*, et dont le libertinage était passé en proverbe, chéri des dames parce qu'il se montrait, dit l'Estoile, meilleur champion de Vénus que de Mars, entendait quatre, cinq, jusqu'à six messes par jour. Il fut, en 1574, décapité à cause de ses succès galants

[1] *Confession de Sanci*; Journal de l'Estoile, t. V, p. 225. L'Estoile nous apprend que Henri III portait à sa ceinture, en 1588, un grand chapelet, garni de têtes de mort, dont on se moquait ; il disait en le montrant : *Voilà le jouet de mes ligueurs*.

auprès de la reine Marguerite. Après son exécution, on trouva sur son corps une chemise de Notre-Dame de Chartres, qu'il portait ordinairement; et dans son hôtel, une figure de cire fabriquée par Cosme Ruggieri, magicien de la reine-mère[1].

Dans la branche des Valois, il ne faut point chercher des exemples de probité, de bonne foi, ni la religion des serments. François I[er] emprunte à la ville de Paris des granges de l'arsenal, donne sa parole qu'il les restituera au plus tôt; il viole sa promesse. Ses successeurs l'imitèrent; et les massacres de la Saint-Barthélemi n'offrent-ils pas, de leur part, la preuve la plus manifeste de leur perfidie et de leur penchant à violer leur serment?

Aucune considération humaine n'arrêtait les passions de ces princes; le meurtre, le vol, tous leurs crimes étaient considérés comme des actes légitimes.

« En septembre 1575, j'ai vu nos trois rois, celui de » France, celui de Pologne, celui de Navarre; ils mandèrent à Nantouillet, prévôt de Paris, qu'ils vouloient » aller prendre la collation chez lui, comme de fait ils y » allèrent, quelques excuses que sût alléguer Nantouillet » pour ses défenses. Après la collation, la vaisselle » d'argent de Nantouillet et ses coffres furent fouillés, » et disoit-on dans Paris qu'on lui avoit volé plus de » 50,000 livres, et qu'il eût mieux fait, le bon homme, » de prendre à femme la Châteauneuf, fille de joie du » roi de Pologne, que de l'avoir refusée[2]; qu'il eût

[1] *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, par l'Estoile, t. I, p. 65, 66, édition de 1744.

[2] Renée de Rieux Châteauneuf, Bretonne, était une des nombreuses *filles* ou suivantes de la reine-mère; le roi, qui en était rassasié, voulait que Nantouillet

» mieux fait aussi vendre sa terre au duc de Guise, que » de se laisser ainsi piller à de si puissants voleurs [1]. »

Il est vraisemblable que Nantouillet, homme très-violent, opposa à ces trois rois et à leur suite de la résistance. Sauval dit que ces princes faillirent à y être tués [2].

Le roi de Navarre, qui participa à cette honteuse action, pouvait donner pour excuse sa jeunesse, le peu de liberté dont il jouissait à la cour de Charles IX, et la mauvaise compagnie qu'il était forcé d'y fréquenter.

Le lendemain, le premier président du parlement se présenta devant le roi, et lui dit que tout Paris était ému par la nouvelle du vol commis chez Nantouillet; qu'on répandait que sa majesté était un des voleurs, mais que plusieurs croyaient qu'elle n'avait agi de la sorte que par plaisanterie. Charles IX répondit en jurant S.... D.... qu'il n'en était rien; que ceux qui le disaient en avaient menti. Alors le président répliqua qu'il ferait informer contre les auteurs du vol, et qu'ils seraient punis. *Non, non,* dit le roi,

l'épousât. On voit ici comment il se vengea de son refus. Il voulut la faire épouser à François de Luxembourg, et que le mariage se conclût aussitôt la proposition faite; Luxembourg demanda huit jours pour s'y décider; le roi lui en accorda trois, pendant lesquels il s'échappa furtivement de la cour. Dans la suite elle épousa Philippe Altovity, seigneur de Castellane, qu'en 1577 elle tua de sa main. (*Journal de Henri III,* tome I, pages 121, 217.)

[1] L'hôtel de Nantouillet, pillé par ces trois rois, était situé sur le quai des Augustins ou de la Vallée, à l'angle oriental de la rue des Grands-Augustins. Il portait, en 1499, lorsque l'archiduc Philippe d'Autriche vint y loger, le nom d'hôtel de Clérieu. François Ier, en 1515, le donna au cardinal Duprat, grand-père du sieur de Nantouillet.

Cet hôtel était vaste, et portait le nom d'*hôtel d'Hercule,* parce qu'en dedans, comme à l'extérieur, on voyait des peintures représentant les travaux de ce demi-dieu. Depuis, on construisit sur cet emplacement l'hôtel de Nemours, qui fut démoli en 1671, lorsqu'on ouvrit la rue de Savoie.

[2] *Antiquités de Paris*, tome II, page 149.

ne vous en mettez pas en peine; dites seulement à Nantouillet qu'il aura trop forte partie s'il en veut demander raison [1].

Les rois de France de la branche de Valois corrompirent jusqu'aux beaux-arts, qu'ils rendirent complices de leurs dépravations. Plusieurs maisons royales étaient ornées de tableaux, de peintures, de tapisseries, de sculptures, qui représentaient des scènes alarmantes pour la pudeur des uns, et propres à enflammer les désirs des autres. Le château de Fontainebleau était rempli de ces objets indécents. « On y voit, dit Sauval, des dieux, des » hommes, des femmes et des déesses qui outragent » la nature, et se plongent dans les dissolutions les plus » monstrueuses. » Il ajoute qu'en 1643, Anne d'Autriche, à son avénement à la régence, fit brûler de ces peintures ou effacer de ces sculptures pour plus de 100,000 écus; il parle d'un tableau de Michel-Ange, que François Ier avait acheté du duc de Ferrare, représentant Léda, dont la passion était si chaudement exprimée, que l'intendant des bâtiments, Sublet des Noyers, le voyant à Fontainebleau, en fut scandalisé, et le fit brûler [2].

Brantôme parle d'une coupe d'argent doré qu'un prince acheta d'un orfévre, sur laquelle étaient gravées les scènes les plus libidineuses, et dans laquelle, lors des

[1] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome I, pages 61 et 62.

Depuis que Louis XI, de dévote et odieuse mémoire, eut proclamé ce principe : *Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner*, les rois ses successeurs se sont crus autorisés à la dissimulation ; mais ce rôle est difficile à jouer avec succès : « Finesse prévue, finesse découverte, dit Rabelais, perd de finesse l'es- » sence et le nom ; nous la nommons *lourderie.* » (Pentagruel, liv. 5, chap. 27)

[2] *Sauval*, Galanteries des rois de France, ouvrage qui se trouve souvent réuni aux *Antiquités de Paris*, du même auteur.

grands festins, ce prince avait la coutume de faire boire les dames [1].

Dans l'hôtel du sieur d'Adjacet, comte de Château-villain, était une galerie ornée de tableaux précieux; Brantôme décrit avec complaisance les actions indécentes représentées dans un de ces tableaux. Je renvoie le lecteur à la description et au récit qu'il donne de l'émotion que la vue de cette peinture produisit sur les sens d'une dame [2].

Je ne rappelle ici qu'une faible partie des traits qui caractérisent l'immoralité de cette cour, j'ai presque honte de les reproduire; mais je cède à la nécessité de détruire une erreur trop accréditée, pour prouver que chez les personnes puissantes les vices et la déraison sont inséparables de l'ignorance.

Si l'on jette un coup d'œil sur les talents, la conduite et le caractère des hommes qui ont partagé l'autorité et figuré avec le plus de distinction dans les événements de cette période, on est tout étonné de les voir plongés dans la plus profonde ignorance.

Une cuisinière d'aujourd'hui rougirait d'écrire en français avec des fautes d'orthographe aussi grossières que celles que l'on trouve dans un billet de la main du duc de Guise. Il écrit à M. de Connor, après s'être emparé de quelques fortifications de la ville d'Orléans : « Mon bon homme, je me mange les dois de

[1] *Brantôme*, Dames galantes, tome III, page 55 de l'édition de 1788.

[2] *Idem*, page 59, édition de 1788.

L'hôtel du sieur Adjacet appartint au marquis d'O, un des mignons de Henri III, et gouverneur de Paris. Ses créanciers firent vendre cet hôtel, qui fut, en 1655, adjugé aux *religieuses de Sainte-Anastase*. Cette propriété est située Vieille-rue-du-Temple, n° 60.

» panser que, si j'eusse heu VI quanons pour en tirer
» 2 mille coups, ceste ville étoit à nous. Ils n'avoient
» qu'ung seul parapet qui vaille..... Ils n'ont pas quatre
» cans soldas bons... Je ne puis fere mieux que de essaier
» de gagner le pont, qui couppent; ce qui m'est mal-
» lezé, etc. [1]. »

Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, ne pouvait qu'avec peine former les lettres de sa signature. « On voit à son seing, dit Le Laboureur, » qu'il écrivoit fort mal, et qu'à peine formait-il ses » lettres, et il avoit cela de commun avec les plus *grands* » hommes de son temps [2] », c'est-à-dire les plus puissants.

Lorsqu'au mois d'août 1573, les ambassadeurs de Pologne vinrent offrir au duc d'Anjou la couronne de Pologne, ils furent reçus à Paris avec magnificence. La plupart ne parlaient que le polonais, le latin et l'italien; il ne se trouva personne à la cour de Charles IX qui fût capable d'entretenir une conversation latine avec ces étrangers. Le roi fit venir exprès d'Auvergne Antoine d'Alègre, baron de Milau, le seul qui sût la langue latine. Pour répondre au discours latin que ces ambassadeurs adressèrent à la reine, on ne trouva, dans toute la cour, aucun homme; on eut recours à une femme savante de cette époque, nommée Claude-Catherine de Clermont, duchesse de Retz, qui répondit pour la reine; et son discours fut jugé préférable à celui du chancelier Birague et de Chiverny, en réponse aux discours adressés au roi et au duc d'Anjou [3].

[1] *Mémoires de Condé*, tome IV, page 225.
[2] *Mémoires de Castelnau*, additions, tome II, page 307.
[3] *Histoire de Paris*, par Félibien, tome II, page 1125.

Le connétable Anne de Montmorenci, un des premiers hommes de la France par ses fonctions, ses richesses et sa naissance, en était le dernier par la dureté, la férocité de son caractère, par son orgueil, ses superstitions, et surtout par son ignorance[1].

Il parlait très-impérieusement à ses inférieurs : « Assu-
» rez-vous qu'il leur faisoit boire de très-belles hontes,
» non-seulement à eux, mais à toutes sortes d'estats :
» comme à messieurs les présidents, conseillers et gens
» de justice, quand ils avoient fait quelques pas de clerc.
» La moindre qualité qu'il leur donnoit, c'étoit qu'il
» les appeloit *asnes, veaux, sots*, qu'ils vouloient faire les
» *suffisans*, et n'étoient que des *fats*[2]. »

Cet homme si insolent, si fier, ce courtisan maladroit, qui passait d'un parti à l'autre, sans savoir se fixer à aucun, ni choisir le plus convenable, ce guerrier brave, mais souvent battu, n'obtint de succès réels qu'en exerçant son courage contre des hommes sans armes, et en faisant brûler les bancs et les chaires du temple des

[1] Brantôme, tout en le comblant d'éloges, nous le peint comme superstitieux et cruel : « Il a bien su en soi entretenir le *christianisme* (c'est-à-dire le *catho-
» licisme*) tant qu'il a duré, et n'en a jamais dérogé : ne manquant jamais à ses
» dévotions, ni à ses prières; car tous les matins il ne failloit de dire et entrete-
» nir ses *patenostres*, fut qu'il ne bougeast du logis ou fut qu'il montast à cheval
» et allast parmi les champs, aux armées; parmi lesquelles on disoit qu'il *se fal-
» loit garder des patenostres de monsieur le connétable*; car, en les disant,
» ou marmotant, lorsque les occasions se présentoient..., il disoit : *Allez-moi
» prendre un tel; attachez celui-là à un arbre; faites passer celui-là par les
» piques tout à cette heure, ou les arquebusez tous devant moi; taillez-moi
» en pièces tous ces marauts qui ont voulu tenir ce clocher contre le roi; brû-
» lez-moi ce village; boutez-moi le feu partout à un quart de lieue à la
» ronde...*, sans se debaucher nullement de ses *Pater*, jusqu'à ce qu'il les eût
» parachevés. » (*Brantôme*, tome V, page 275, édition de 1688.)

[2] *Brantôme*, discours 62, tome V, édition de 1788.

protestants de Paris : ce qui lui valut le titre glorieux de *capitaine Brûle-Bancs*.

Du reste, cet homme plein d'orgueil était dépourvu de toute espèce d'instruction ; il donnait aux autres d'injurieuses qualifications qu'il méritait plus que personne : il ne savait ni lire ni écrire, et signait ses dépêches avec une marque. Sa moralité était en harmonie avec son ignorance. Son chapelet, qu'il récitait en ordonnant d'incendier des villages et de massacrer leurs habitants, ne le rendit pas plus honnête homme, et l'on connaît de lui quelques actions peu propres à illustrer sa mémoire [1].

Si l'on excepte les principaux chefs du parti protes-

[1] Lorsqu'en 1539 François Ier envoya le dauphin son fils prendre possession de la Bretagne, les états de cette province lui demandèrent la faveur d'établir un port dans la ville de Rennes. Le roi consentit sans peine à cette demande, et affecta certains revenus de la Bretagne aux frais des travaux de ce port. M. de Chateaubriand, gouverneur de la province, fut chargé de faire la recette et l'emploi de ces revenus. Pendant onze ou douze ans, il reçut les deniers, ne fit point, ou ne fit que très-faiblement travailler au port projeté ; l'argent destiné à ces travaux, il l'employa à des constructions, embellissements qu'il fit exécuter dans son château, ou s'en servit pour ses autres affaires.

Le connétable de Montmorenci, instruit du crime de péculat dont le sieur de Chateaubriand s'était rendu coupable, songea, non à le forcer à une restitution, mais à s'emparer des profits de ce crime. Sous prétexte de visiter les gouverneurs de province, il vint en Bretagne, où il s'était fait précéder par un affidé, qui déjà avait jeté l'alarme dans le cœur de Chateaubriand, et lui avait peint la colère du roi (qui ignorait toute cette intrigue). Le connétable fit dire de plus à ce seigneur, qu'il avait ordre de lui faire rendre compte des sommes qu'il avait perçues, et, au besoin, de se saisir de sa personne. Enfin, on l'engagea à faire au connétable une cession de sa terre et de sa maison de Chateaubriand. Ce seigneur, coupable et effrayé, consentit à tout ; et le connétable obtint des secrétaires d'état un brevet portant quittance générale de tous les deniers perçus par le sieur de Chateaubriand, à quelque somme qu'ils aient pu monter, desquels deniers sa majesté lui faisait don : un trompeur trompait l'autre.

Par l'effet d'intrigues aussi criminelles, dépourvues de tout motif plausible, le connétable parvint à s'emparer de la succession de Claude de Villeblanche, sieur de Bron. (*Voyez* les *Mémoires de La Vieilleville*, t. I, chap. 31, 32 et 33.)

tant, qui avaient reçu une éducation soignée, on trouve parmi la noblesse de cette période beaucoup d'ignorance, de superstition, et tous les vices de la féodalité.

Les fanfaronnades, l'avidité, la cruauté des uns n'étaient tempérées que par les fanfaronnades, l'avidité et la cruauté des autres. La conversation des courtisans ne roulait ordinairement que sur des anecdotes peu favorables à l'honneur des dames, sur les bonnes fortunes obtenues auprès d'elles, sur des combats, sur le jeu, sur les chiens, les chevaux et les habits. Ce dernier article était en grande considération. Voyez avec quel plaisir Brantôme, courtisan raffiné, se plaît à décrire le luxe des habits, la magnificence des fêtes, la pompe des cérémonies; comme il s'extasie devant ces robes rouges des cardinaux [1], ces étoffes d'argent, d'or, surchargées de perles et de diamants, qui composaient, dans les circonstances éclatantes, les vêtements des hommes et des femmes de la cour. Rien ne lui paraît plus digne d'admiration que ces futilités que la raison dédaigne, et qui tiennent lieu de mérite à ceux qui n'en ont point.

Les mœurs sont parvenues au dernier degré de dépravation dans le siècle où il se trouve des hommes qui font publiquement l'apologie des vices, qui vantent leurs crimes ou ceux des autres comme des actes de vertu. Depuis la première race jusqu'à la fin du dix-septième siècle; depuis Grégoire de Tours, qui, après avoir rapporté les atrocités dont Clovis se rendit coupable, ajoute que

[1] « J'ai ouï dire qu'on a vu dans une procession générale, à Paris, vingt ou » vingt-deux cardinaux marcher en leur grand pontificat, et grandes robes rou- » ges. Ne faisoit-il pas beau voir cette vénérable troupe auprès du roi?... Hélas! » aujourd'hui, il n'y en a qu'un, qui est l'évêque de Paris; le loup le pourroit » manger, étant ainsi seul. » (*Brantôme*, tome V, page 225.)

ce roi marchait dans les voies du Seigneur, jusque vers le milieu du règne de Louis XIV, on trouve une infinité d'écrivains qui ont loué les désordres, les perfidies, les attentats aux personnes et aux biens des faibles. Ils prouvent, par ces éloges, que la corruption des mœurs, surtout chez les classes puissantes, s'est maintenue au même degré pendant ce long espace de temps.

Dans la période qui nous occupe, on voit marcher sur les mêmes traces le maréchal Blaise de Montluc, qui raconte dans sa vieillesse, avec des transports de joie et de fureur, ses exécutions féroces, le nombre de ceux qu'il a fait égorger ou fait pendre, qu'il a égorgés ou pendus de ses propres mains.

On voit Rabelais plaisanter sur les escroqueries, le vol et autres bassesses.

Brantôme, persuadé que la puissance autorise, absout tous les crimes, nous peint dans leur affligeante nudité les mœurs des hommes puissants de son siècle ; les louanges qu'il leur donne sont démenties par les actions qu'il en raconte. Le tableau qu'il nous a laissé, et qu'il s'efforce de rendre aimable, est à la fois dégoûtant et curieux ; mais il contrarie un peu les opinions de nos apologistes du bon vieux temps.

N'a-t-on pas vu, dans cette malheureuse période, des écrivains assez lâches, assez aveuglés par l'esprit de parti, ou assez pervertis par les mœurs des cours, pour essayer de justifier les massacres de la Saint-Barthélemi.

Comment les mœurs d'une nation seraient-elles pures quand ses chefs, placés dans la plus grande évidence, comme des modèles aux yeux de ceux qui les copient, n'offrent que des exemples de corruption, et d'une cor-

ruption embellie par tout ce que le pouvoir et l'opulence ont de plus séduisant!

Comment seraient-elles pures, lorsque ceux-là même qui, par devoir et par état, doivent enseigner, propager la morale, n'offrent dans leur conduite que scandales et perversités? On va voir que le clergé était aussi corrompu que les gens de la cour, et que les devoirs de l'autel étaient aussi mal remplis que ceux du trône.

Jean de Montluc, tout évêque qu'il était, dans un discours que, le 23 août 1560, il prononça au conseil du roi, dit : « Les évêques (j'entends pour la plupart) ont » été paresseux, n'ayant devant les yeux aucune crainte » de rendre compte à Dieu du troupeau qu'ils avoient en » charge; et leur plus grand souci a été de conserver » leurs revenus, en abuser en folles dépenses et scanda- » leuses; tellement qu'on en a vu quarante résider à Pa- » ris pendant que le feu s'allumoit en leurs diocèses; et, » en même temps, l'on voit bailler les évêchés aux en- » fants et à des personnes ignorantes, et qui n'avoient le » savoir ni la volonté de faire leur estat... Les curés, » avares, ignorants, occupés à tout autre chose qu'à leurs » charges, et, pour la plupart, étant pourvus de leurs bé- » néfices par des moyens illicites... Les cardinaux et les » évêques n'ont fait difficulté de bailler les bénéfices à » leur maître d'hôtel, et, qui plus est, à leurs valets de » chambre, cuisiniers, barbiers et laquais. Les mêmes » prêtres, par leur avarice, ignorance et vie dissolue, se » sont rendus odieux et contemptibles (méprisables) à » tout le monde [1]. »

Les 12 et 13 décembre 1575, la ville de Paris, autori-

[1] *Mémoires de Condé*, tome I, page 560.

sée par le roi, tint une assemblée dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et, après de mûres délibérations, rédigea des remontrances, où se trouvent ces passages :

« Quant à l'état de l'Église, la simonie y est publi-
» quement et si impudemment soufferte, que l'on ne
» rougit point d'intenter un procès et actions pour l'en-
» tretennement des conventions simoniales et illicites...
» Les bénéfices ecclésiastiques sont à présent tenus et pos-
» sédés par *femmes et gentilshommes mariés*, lesquels em-
» ploient les revenus à leur proufit particulier, et ne
» font aucunement célébrer le service divin, frustrant en
» cela l'intention de l'église et des fondateurs, et n'exer-
» çant aucune charité envers les pauvres... Les évêques
» et curés ne résident sur leurs bénéfices et évêchés ;
» ains délaissent et abandonnent leur pauvre troupeau à
» la gueule du loup, sans aucune pasture ou instruc-
» tion... et sont les ecclésiastiques si extrêmement débor-
» dés en luxure, avarice et autres vices, que le scandale
» est en public [1].

» Y a-t-il gens plus débordés en vices, pour le jour-
» d'hui, que les prélats d'église? dit un autre écrivain
» catholique... Mais c'est assez à Messieurs les évêques,
» abbés et prélats courtisans, de porter de belles croix
» d'or, bien enchâssées de beaux rubis et perles pré-
» cieuses, et ne se souvenir de la croix pleine d'épines
» de Notre-Seigneur. Ce leur est assez de piaffer et cour-
» tiser glorieusement sans avoir soin de leurs ouailles,
» desquelles ils rendront compte un jour, lorsque le
» Fils de Dieu tiendra ses grandes assises. »

Le même écrivain nous apprend quelques particula-

[1] *Remonstrances très-humbles* de la ville de Paris et des bourgeois et citoyens d'icelle au roi, leur souverain seigneur, page 6.

rités sur les curés, les moines, auxquels il reproche de fréquenter *les cabarets, les tripots*, *les bordeaux* : « Il n'est » pas séant à un homme d'église d'avoir ni de porter des » *mouchoirs frisés et musqués,* ni toutes autres telles choses » délicieuses... L'habit et les paroles de nos mignards cor- » deliers et prescheurs, curés et *religieux musqués,* repré- » sentent plutôt des comédiens et joueurs déguisés que » des personnages graves, simples et modestes comme » leur état le requiert[1]. »

De pareilles plaintes se trouvent reproduites dans une infinité de monuments historiques. Les évêques, partout accusés d'orgueil, de vanité, s'adonnaient à la guerre, ne s'occupaient que de chevaux, de chiens et d'oiseaux de chasse, et se livraient à toutes sortes de débauches. Ce qui est remarquable, et ce qui prouve les défauts de l'institution, c'est que les vices que Grégoire de Tours et saint Boniface reprochaient aux évêques gaulois des septième et huitième siècles, et tous ceux qu'on leur a reprochés depuis, sont les mêmes dont ils sont entachés au seizième.

Brantôme dit qu'avant le concordat les évêques étaient fort scandaleux. « Dieu sait quelle vie ils menoient. Cer- » tainement ils étoient biens plus assidus en leurs diocèses » qu'ils n'ont point été depuis ; car ils n'en bougeoient. » Mais quoi ! c'étoit pour mener une vie toute dissolue » après chiens, oiseaux, festes, banquets, confraires, » noces et p..... do t ils en faisoient des sérails, ainsi que » j'ai ouï parler d'un de ce vieux temps qui faisoit recher- » cher de jeunes belles petites filles de l'âge de dix ans,

[1] *Remonstrances au peuple français* sur la diversité des vices qui règnent en ce temps, par C. Marchand, 1575, pages 6, 7, 10.

» qui promettoient quelque chose de leur beauté à venir, » et les donnoit à nourrir et élever qui çà, qui là, parmi » leurs paroisses et leurs villages, comme les gentils- » hommes (font) des petits chiens, pour s'en servir lors- » qu'elles seroient grandes[1].

[1] *Brantôme*, discours 45, François Ier, édition de 1788, t. V, p. 205.

On pourra traiter de conte fait à plaisir, de ouï-dire incertain, l'assertion de Brantôme; mais, sans puiser dans les temps plus anciens, où il serait facile de trouver des exemples d'évêques qui avaient des sérails, je me borne à citer deux témoignages : l'un m'est fourni par Guillaume Coquillart, official de l'église de Reims; il parle d'un évêque dont il déguise le nom, et, dans une enquête, il fait déposer un témoin, qui lui dit qu'il a été le *familier* de cette évêque :

Du révérend père en Dieu,
L'évêque du pince Dadier,
Lequel était trop coutumier,
En chambre natée, loing de rue,
En lieu d'aultour et de lasnier,
De tenir des garces en mue.

Le témoin ajoute qu'au bruit de plusieurs pièces de monnaie, agitées dans une grande bourse, toutes ces filles accouraient auprès du prélat, et qu'en le servant dans ses plaisirs, le témoin a obtenu plusieurs bénéfices. (*OEuvres de Coquillart*, enqueste d'entre la simple et la rusée, page 108.)

Le second témoignage, dont je garantis hardiment l'authenticité, consiste en une enquête juridique, extraite de l'original, et en un arrêt du parlement de Paris qui s'en est suivi; enquête faite, d'après l'ordonnance de cette cour, par le lieutenant-général de Carladez, à la requête des syndics et consuls de la ville d'Aurillac. Elle fut commencée le 22 avril 1555, et se compose de plus de quatre-vingts témoins.

Il en résulte que Charles de Senectaire, abbé du couvent d'Aurillac, et seigneur de cette ville, que ses neveux, Jean Belveser, dit *Jonchières*, protonotaire, et Antoine de Senectaire, abbé de Saint-Jean, que sa nièce, Marie de Senectaire, abbesse Dubois, couvent de la même ville, et que les moines et religieuses de l'un et l'autre couvent, se livraient à tous les excès de la débauche. Chaque moine vivait, dans le couvent, avec une ou plusieurs concubines, filles qu'il avait débauchées ou enlevées de la maison paternelle, ou femmes qu'il avait ravies à leurs maris. Ces moines les nourrissaient et les logeaient avec eux, ainsi que les enfants qui en provenaient, enfants bâtards, dont le nombre se montait à soixante-dix, et qui enlevaient ordinairement les offrandes faites à l'église. Les magistrats auraient sans doute toléré ce libertinage scandaleux; mais ces moines avaient poussé l'audace jusqu'à frapper et assassiner plusieurs des bourgeois de la ville; mais des maris, des pères, réclamaient leurs femmes ou leurs filles enlevées

» Nos évêques d'aujourd'hui, ajoute-t-il, sont plus » discrets, au moins plus sages hypocrites qui cachent » leurs vices noirs. »

Brantôme, qui veut faire l'apologie du concordat, décrit les abus qui résultaient des élections. Les moines, les chanoines, pour élire leur abbé, leur prieur, se livraient à des cabales, à des séductions, se querellaient, se battaient; ils choisissaient le plus débauché d'entre eux, ou, comme dit grossièrement notre auteur, « le » meilleur compagnon, qui aimoit le plus les garces, » les chiens et les oiseaux, qui étoit le meilleur biberon, » afin qu'il leur fût permis de faire pareilles débau» ches[1]. »

Les abus ne provenaient point des élections, mais plutôt de l'organisation vicieuse du clergé, et très-certainement de l'immoralité générale. En donnant, par l'effet du concordat, les abbayes et prieurés aux gentilshommes laïques, aux militaires, aux femmes, François I[er] ne pensait pas à l'épuration des mœurs; et cette mesure ne devait pas y contribuer.

ou débauchées par ces libertins; la justice mit fin à tant de désordres : le couvent fut sécularisé.

L'abbé avait, dans le jardin de la maison abbatiale, un bâtiment destiné à ses débauches, orné de peintures obscènes, et portant le nom caractéristique de *F...oir de M. d'Aurillac;* des prêtres étaient les pourvoyeurs de ce lieu infâme; les neveux de l'abbé remplissaient aussi ces honteuses fonctions. Ils mettaient non-seulement la ville, mais tous les villages circonvoisins à contribution; ils arrachaient les jeunes filles des bras de leurs mères, en plein jour, au vu et su des habitants; ils bravaient l'opinion publique, les pleurs et les cris de leurs victimes, qu'ils faisaient, à coups de pied, à coups de poing, marcher vers le couvent, où elles devaient servir à la lubricité de l'abbé, de ses neveux, et enfin des autres moines. L'abbé d'Aurillac, qui avait converti son couvent en lieu de débauche, était, disent les auteurs du *Gallia christiana*, aussi *illustre par sa noblesse que par sa piété*. Fiez-vous à de pareilles autorités!

[1] *Brantôme*, discours 45, tome V, page 202.

Les mœurs des prélats qui ont, pendant leur vie, exercé une grande influence sur les événements publics, devaient servir de modèle à celles des prélats d'un rang inférieur, et à tout le clergé subalterne; car, dans l'état d'ignorance où languissait ce corps, il devait, plutôt par imitation, se diriger d'après l'exemple de ses chefs, que d'après des règles qu'il ne connaissait guère. Le cardinal Charles de Lorraine fut certainement, par ses intrigues, sa puissance, et les richesses que lui procuraient ses nombreux évêchés et ses riches abbayes, le personnage le plus influent du royaume. Ses vices furent respectés et souvent imités. Je ne parlerai point de ses nombreuses perfidies, ni de ses projets sanguinaires, que des écrivains avilis par leur respect pour la puissance appellent qualités d'un grand politique; mais j'exposerai quelques traits qui caractérisent ses mœurs privées, mœurs qui, dans son temps, firent autorité.

Ce cardinal, avide de pouvoir et de richesses, avait, contre l'esprit et la lettre des canons de l'Église, accumulé sur sa tête un nombre infini des bénifices les plus riches de France. A l'avarice il joignait un orgueil ridicule, et qui fut souvent humilié.

A son retour du concile de Trente, il voulut faire à Paris une entrée triomphale. Le 8 janvier 1565, accompagné de son neveu, de plusieurs seigneurs, escorté d'une troupe de gentilshommes, domestiques, et de sa garde armée, il s'avança vers cette ville. Le maréchal de Montmorenci, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, qui n'aimait pas ce cardinal, le fit avertir de ne point exécuter ce projet, attendu que le roi venait, par une ordonnance, de défendre le port d'armes à tous ses sujets. Le cardinal répondit à cet avertissement que le roi lui avait accordé

un brevet d'exception ; le maréchal demanda la communication de ce brevet : le cardinal la refusa, et marcha pompeusement à la tête de sa troupe. Il était déjà entré dans la rue Saint-Denis, lorsque le maréchal de Montmorenci arrive, trouble la cérémonie, ordonne à la troupe commandée par ce prêtre de mettre bas les armes : elle refuse. Il fait tirer sur elle quelques coups de pistolet et d'arquebuse ; elle prend aussitôt la fuite. Le cardinal et son neveu effrayés mettent pied à terre, se sauvent en magnifique équipage dans la maison d'un marchand appelé Garrot, en face ou à côté de l'église du Saint-Sépulcre. Il y eut cinq ou six hommes tués ou blessés. Le cardinal et son neveu sortirent pendant la nuit de leur asile, furent contraints d'aller à pied depuis l'église du Saint-Sépulcre jusqu'à l'hôtel de Cluny, rue des Mathurins, où ils couchèrent et ne dormirent pas tranquilles. Montmorenci fit pendant le jour suivant diverses patrouilles dans les rues de Paris, passa plusieurs fois devant l'hôtel de Cluny ; et ses gens, en y passant, tenaient des propos menaçants contre le cardinal, qui, assailli par la peur, fit solliciter et obtenir du gouvernement la permission de sortir de Paris : il se retira à Meudon [1].

Outré de cette humiliation, le cardinal fit répandre un écrit contre le maréchal de Montmorenci ; on y répondit par un autre écrit qui le couvrit de confusion. Il ne fut pas plus heureux dans le dessein de détacher du royaume de France toutes les baronnies de l'évêché de Metz, et de

[1] *Mémoires de Condé*, t. I, avertissement, p. 2, et p. 150 du texte. — *Histoire de de Thou*, liv. 57, traduct., t. V, p. 15. M. de Saint-Foix dit que le cardinal et son neveu se réfugièrent dans la rue Trousse-Vache, et se cachèrent dans l'arrière-boutique d'un marchand, sous le lit d'une servante, d'où ils ne sortirent que la nuit. J'ignore où il a puisé ces détails.

les placer sous la sauvegarde de l'empire. Celui qui en était gouverneur pour le roi s'opposa à cette entreprise. Cette opposition à main armée fit naître une guerre entre le cardinal et ce gouverneur, laquelle fut nommée *guerre cardinale*[1]. Ce prélat prit les armes contre le roi, donna des combats, et assiégea des places. Cette entreprise audacieuse, digne des temps où la féodalité conservait sa plus grande énergie, ne valut au cardinal ni gloire, ni succès, ni la punition qu'elle méritait : le gouvernement était sans force.

Sous le règne de François II, ce prélat, étant à Fontainebleau, se trouva assailli par un grand nombre d'officiers estropiés et de veuves de gentilshommes tués pendant les guerres, qui lui demandaient quelques petites pensions pour vivre. Voici comment il répondit aux justes demandes de ces malheureux : il fit élever des potences dans une cour de Fontainebleau, et ordonna aux solliciteurs de sortir dans vingt-quatre heures de ce lieu, sinon qu'il les ferait tous pendre[2].

A ce trait barbare, digne du temps et du cardinal, joignons les massacres de la Saint-Barthélemi, auxquels il concourut, sinon par son poignard, au moins par ses intrigues, et l'on sera convaincu que le cardinal était cruel.

Après sa honteuse équipée à Paris, il se retira dans la ville de Metz, dont il possédait l'évêché. Il apprit que les dominicains avaient dans le trésor de leur sacristie une couronne d'or massif enrichie de pierreries, et il voulut la voir. Les moines ne purent se refuser à son désir : il la vit, la garda, et ne la restitua jamais[3].

[1] *Mémoires de Condé*, tome VI, article *Guerre cardinale*, page 157.
[2] *Vie de François de Guise*, page 65.
[3] *Mémoires de Condé*, tome VI, avertissement, page 4 et page 126.

Ce fait, s'il est vrai, ne prouve pas en faveur de sa probité.

Sa chasteté n'est pas mieux établie. Je ne citerai point ce qu'ont dit sur ses débauches les protestants auxquels il fit tant de mal ; mais je m'appuierai de l'autorité de Brantôme, qui, quoique mauvais chrétien, était pour le temps très-bon catholique.

« Quand il arrivoit à la cour quelque fille ou dame
» nouvelle qui fût belle, il (le cardinal) la venoit aussi-
» tost accoster ; et, la raisonnant, il lui disoit qu'il la vou-
» loit dresser de sa main. Quel dresseur!... Aussi, pour
» lors, disoit-on qu'il n'y avoit guère de dames ou filles
» résidantes à la cour, ou fraischement venues, qui ne
» fussent desbauchées ou attrapées par la largesse dudit
» monsieur le cardinal, et *peu ou nulles sont-elles sorties*
» *de cette cour femmes ou filles de bien.* Aussi voyoit-on
» pour lors leurs coffres et grandes garderobes plus plei-
» nes de robes et de cottes d'or et d'argent et de soie,
» que ne sont aujourd'hui celles de nos reines et grandes
» princesses de ce temps. J'en ai fait l'expérience pour
» l'avoir vu en deux ou trois qui avoient gagné tout cela
» par leur... [1] ; car leurs pères et mères et mari ne leur
» eussent pu donner en si grande quantité.

» Je me fusse bien passé, se dira quelqu'un, de dire
» ceci de ce grand cardinal, vu son honorable habit et
» révérendissime état : *mais son roi le vouloit ainsi, et y*
» *prenoit plaisir ; et, pour complaire à son roi, on est dis-*
» *pensé de tout.* »

C'est par cette pernicieuse maxime de courtisan que Brantôme prétend justifier les moyens corrupteurs et le

[1] Le courtisan Brantôme est ici grossier comme ailleurs.

libertinage de ce prélat [1]. Dans ce passage remarquable, il accuse le roi, sa cour et lui-même, et ne justifie personne.

On voit qu'alors, sans génie, sans but d'utilité publique, avec de médiocres talents, du pouvoir, des richesses, de l'ambition, de l'audace et beaucoup de vices, on pouvait, même en commettant de grands crimes, de grands attentats contre l'ordre public, acquérir le titre de *grand homme.* Malheureusement pour la mémoire du cardinal de Lorraine, la postérité n'a point confirmé le jugement inique d'une partie de ses contemporains ; le faux mérite de ce prélat s'est bientôt évanoui, et il n'est resté de réel que ses vices et ses actes criminels.

Les autres prélats de cour n'avaient pas des mœurs plus exemplaires.

Si l'on en croit quelques historiens, Jean Du Belloy, évêque de Paris, pour ne pas imiter le scandale de ses semblables, épousa Blanche de Tournon, veuve de Jacques de Coligni, oncle du célèbre amiral de ce nom. Ce mariage, qui paraît étrange aujourd'hui : « était, dit » Amelot de la Houssaie, chose dont on ne faisait pas » grand scrupule en ce temps-là [2]. »

[1] Il était (pour me servir de l'expression de Bayle, *voyez* Dictionnaire historique, art. *Charles de Lorraine*) aussi libéral en matière de charité qu'en matière de galanterie. Il paraît qu'il savait allier l'avarice à la prodigalité : c'est sans doute une singulière contradiction ; mais ne voyons-nous pas tous les jours dans le monde les caractères les plus entiers, les plus sérieux, les plus fermes, se donner à eux-mêmes de continuels démentis ? Du reste, ce bizarre assemblage de deux vices contraires peut facilement s'expliquer. Le cardinal de Lorraine était avare par goût, et prodigue par vanité et par ostentation. Un pauvre, à Rome, lui demandant un jour l'aumône, il lui jeta une poignée d'or : le mendiant, étonné, ne put retenir cette exclamation : « O tu sei Cristo, o il cardinale di Lorenna ! (Tu es le Christ ou le cardinal de Lorraine !) » (B.)

[2] *Mémoires historiques, politiques, etc.*, d'Amelot de La Houssaie, t. II, p. 50, 51.

Voici ce qu'on lit dans les registres du parlement :

Le 23 mai 1558, l'archevêque de Sens, garde-des-sceaux de France (Jean Bertrandi), vint au parlement suivi de plusieurs évêques, fit au nom du roi une belle harangue qui roula sur la nécessité de conserver la religion de nos pères, disant que le roi regarderait comme des ennemis ceux qui en changeraient, etc.

Le premier président (Le Maistre) lui répondit que tous ces maux provenaient du concordat, que le peuple restait sans instruction, parce qu'on n'avait que de mauvais évêques. *On en voit quarante en cette ville qui n'y font rien que mal édifier*... « Ils sont vêtus de cappes..., coupent leurs bois de hautes futayes, abattent la moitié de leurs églises ; leurs fautes sont cause qu'on les méprise, et ce mépris rejaillit sur l'Église. »

L'archevêque de Sens répondit que les hérésies ne venaient pas du concordat, mais *de ce qu'on vendait la grâce du Saint-Esprit*[1].

Cette réponse ne justifiait ni la cour de Rome ni le haut clergé.

D'après cette esquisse des mœurs de la cour et du clergé, mœurs voilées par ce qui séduit facilement le vulgaire, et par ce qui commande son admiration, le prestige du pouvoir et l'éclat des richesses ; d'après cette esquisse, dis-je, on peut juger quelles étaient les mœurs de Paris.

Les habitants de cette ville copiaient aussi exactement qu'ils le pouvaient les mœurs de la cour ; ils imitaient, pour la plupart, sa dévotion, ses pratiques superstitieuses et magiques, ses débauches, son luxe et autres immoralités. Nulle législation fixée ; un mélange confus

[1] *Registres manuscrits du parlement*, au 23 mai 1558.

des lois romaines et de coutume barbares; des ordonnances de circonstance, incohérentes, souvent contradictoires, le tout mis à exécution avec une lenteur, une mollesse favorables aux crimes, par des gens incapables, mal payés et faciles à corrompre. La seule digue à opposer au torrent de la corruption, la religion, telle qu'elle était alors enseignée, autorisait plutôt les désordres des passions qu'elle ne les prévenait. Des expiations commodes tranquillisaient les coupables sur les châtiments futurs, et bannissaient de leurs pensées jusqu'au remords.

Toutes les parties de l'administration étaient dans le plus grand désordre. « En ce temps, dit l'Estoile (en 1578), » tous les états de France se vendoient au plus offrant, » principalement de la justice, qui étoit la cause que l'*on* » *revendoit en détail ce qu'on avoit acheté en gros*, et qu'on » épiçoit si bien les sentences aux pauvres parties, qu'elles » n'avoient garde de pourrir. Mais ce qui étoit le plus » abominable étoit la cabale des matières bénéficiales: la » plupart des bénéfices étoient tenus par femmes et gen- » tilshommes mariés, auxquels ils étoient conférés pour » récompense, jusqu'aux enfants auxquels les bénéfices » se trouvoient le plus souvent affectés avant qu'ils fus- » sent nés, en sorte qu'ils venoient au monde crossés et » mitrés [1]. »

Le *bas clergé* était alors fort ignorant et très-peu réglé dans ses mœurs; je parle en général, car il est toujours, même dans les temps les plus désordonnés, d'honorables exceptions [2]. La plupart étaient fermiers ou seulement

[1] *Journal de Henri III*, t. I, p. 251, édit. de 1744.

[2] Le parlement de Paris ayant, en 1557, à juger un prêtre du Poitou, appelé Jean Claveau, accusé de fausse monnaie, l'interrogea en latin et en fran-

commis du titulaire des bénéfices qu'ils desservaient ; ne recevant qu'une faible partie de leurs revenus, ils étaient obligés, pour vivre, de recourir à des moyens peu délicats, et à ces impostures appelées *fraudes pieuses*. C'étaient des reliques découvertes, des miracles nouveaux, de nouvelles fêtes de saints qui attiraient des offrandes, des confréries, des bénédictions multipliées. Ils vendaient aux croyants le privilége d'emporter chez eux, et de garder pendant une année entière, telle ou telle relique qui portait bonheur, etc. Ils faisaient argent de tout : aucune cérémonie religieuse n'était gratuite.

C'est à ces misérables, que par dérision on nommait *Custodi-nos*, qu'il convient d'attribuer les scènes nocturnes et épouvantables pour les esprits des femmes et des enfants, lesquelles on donné lieu à tant de contes ridicules ; c'est à eux qu'il faut attribuer ces apparitions de revenants et de morts, qui ressuscitaient quelque temps pour effrayer les vivants et les engager à porter de l'argent aux prêtres, afin qu'ils dissent des prières et des messes, ou pour engager leurs parents à léguer quelques biens à l'Église, ce qu'ils avaient négligé de faire en mourant. On sait que les cordeliers d'Orléans, convaincus d'une pareille fourberie, en furent exemplairement punis. Enfin, ces prêtres exploitaient le plus habi-

çais sur la définition des mots *prêtres*, *diacres*, *sous-diacres;* il ne put répondre. On lui demanda ce que signifiaient les mots *presbytère*, et *salve, sancta parens;* il ne sut le dire : « Ne pouvant répondre à d'autres interrogations, lit-on » dans les registres de cette cour, se seroit trouvé plein d'ignorance et insuffi- » sance, a ordonné et ordonne que remonstrances très-humbles seront faites au » roi sur l'ignorance, mauvaise et scandaleuse vie de plusieurs prêtres et clercs » de ce royaume, qui, sous ombre dudit titre de *prêtre* et de *clerc*, se veulent » soustraire de son obéissance et juridiction, commettant plusieurs grands cri- » mes, sous espérance d'impunité ou de punition légère. » (*Registres criminels du parlement de Paris*, registre coté 105, au 18 mars 1556 (1557).

lement qu'ils pouvaient la crédulité des faibles et des ignorants.

Ils profanaient les cérémonies les plus saintes par leur mélange avec des opérations magiques.

Des magiciens fabriquaient encore des images de cire, soit pour se faire aimer d'une personne, soit pour en faire languir ou périr une autre ; opération depuis longtemps pratiquée sans succès, et au succès de laquelle on ne cessait de croire. Les prêtres de cette époque, comme ceux des époques antérieures, et dont j'ai parlé plus haut, prostituaient leur ministère en conférant à ces images magiques le sacrement du baptême.

Dans la période suivante, on trouvera encore des preuves de ces pratiques à la fois ridicules et sacriléges.

Les prêtres les plus instruits, les curés, les prédicateurs de Paris, *pensionnaires de la cour d'Espagne*, organes de sa politique ambitieuse, instruments de ses projets de destruction, de ses fureurs fanatiques, étaient plus dangereux encore : ils prêchaient le trouble, la sédition, le meurtre. Presque jamais, pendant cette période calamiteuse, des paroles de paix ne sont sorties de leur bouche; jamais la douce morale de l'Évangile ne fut recommandée par ces furieux.

Ils ne faisaient consister la religion que dans quelques jeûnes, quelques abstinences de chair ; que dans des offrandes et surtout dans de fréquentes et nombreuses processions [1], où les acteurs marchaient pieds nus, sou-

[1] Le 9 septembre 1568, il se fit à Paris une belle procession, où assistèrent le cardinal de Lorraine, plusieurs évêques, et un grand nombre de prêtres et de moines, tous *pieds nus*. On y vit figurer *un homme, vêtu d'une vieille robe de drap d'or, portant la bannière de Saint-Denis* : peut-être cette bannière était-elle l'ancienne *oriflamme*. Toutes les reliques des églises de Paris et des envi-

vent nus en chemise, et quelquefois dans la plus entière nudité [1].

Dès les premiers progrès du protestantisme, les prêtres catholiques cherchèrent des moyens extraordinaires, inventèrent des impostures nouvelles pour en arrêter les progrès. Ils comptèrent assez sur la crédulité publique pour faire jouer des farces de revenants. Depuis qu'en 1528, dans l'église des religieuses de Saint-Pierre de Lyon, apparut à plusieurs reprises l'esprit d'une nonne défunte; depuis la friponnerie des cordeliers d'Orléans, découverte et punie en 1534, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, vers la fin du règne de Louis XIV, on vit paraître sur la scène du monde une infinité de merveilles, de visions, d'apparitions, de diableries, de possessions, dont la fourberie fut toujours mise à découvert. Paris fut aussi le théâtre de quelques prodiges de cette nature.

Au mois d'août 1572, pendant les massacres de la Saint-Barthétheli, on vit dans le cimetière des Innocents une aubébine fleurir. Les massacreurs crurent que, par ce prétendu miracle, Dieu manifestait son approbation de leur rage sanguinaire [2].

rons furent portées à cette procession. L'évêque de Saint-Flour portait *la sainte éponge;* celui d'Évreux, *le lait de la Vierge;* l'archevêque de Sens, *le sang miraculeux*, etc. (*Registres manuscrits du parlement*, au 29 sep. 1578.)

[1] *Voyez* ce que Bayle dit des sectes qui existaient aux XIV[e] et XV[e] siècles, et dont les membres se nommaient *Turlupins, Picards*. Voyez ces mots dans le *Dictionnaire historique*. Ces individus ne reconnaissaient d'autre loi que celle de la nature : et cette loi, selon eux, consistait principalement en deux dogmes, la communauté des femmes et la nudité de toutes les parties du corps. (B.)

[2] Ce miracle arrive fréquemment à la fin d'août, lors de la seconde pousse des arbres, surtout lorsque les étés sont pluvieux et chauds. Depuis la fin d'août jusqu'au mois de décembre 1818, on a vu, dans le jardin du Luxembourg, une vingtaine de jeunes marronniers donner une seconde fois et conserver des fleurs.

Le 19 mars 1578, un laquais désespéré d'avoir perdu tout son argent au jeu, jurait le mieux qu'il pouvait. Aussitôt apparut le diable qui lui dit : « *Laquais, ne sois » plus en émoi; je te donnerai beaucoup plus que tu n'as perdu, » si tu veux te donner à moi.* » Le laquais consentit à se donner au diable pour dix écus qu'il en reçut. Alors notre démon se transforma en dragon ou long serpent, prit possession du laquais en s'introduisant par sa bouche; « lequel laquais, dit la relation, s'est toujours depuis escrié, tempesté et tiré par les cheveux, et fait » acte d'un homme forcené[1]. »

J'ai lu quelque part que le diable vint à Paris, et y enleva un chevalier du guet.

Bodin, savant en diableries, nous assure que la nièce d'un passementier, demeurant rue Saint-Honoré, à l'enseigne du Cheval-Rouge, vit en priant Dieu sur la tombe de son père, dans l'église de Saint-Gervais, un grand homme noir qui se dit être *Satan*, et qui lui conseilla de faire dire des messes et d'exécuter un pèlerinage à Notre-Dame-des-Vertus[2]. Voilà Satan devenu dévot.

Pendant la nuit du 28 au 29 septembre 1575, une aurore boréale parut à Paris et dans le voisinage; alors les savants du temps écrivirent en vers et en prose que ce phénomène était un *signe merveilleux*, où on avait vu des nuages se combattre, des armes, des javelots, des dards, qui se brisaient, etc. Cette apparition glaça d'effroi tous les esprits : il était évidemment une preuve de la colère de Dieu contre les crimes des hommes[3].

[1] *Copie d'une lettre au sieur de La Bonde*, à Orléans, 1578.

[2] *Démonomanie des Sorciers*, liv. 5, p. 559, édit. de 1598.

[3] *Discours des signes merveilleux*, vus au ciel, en la ville de Paris, etc., avec deux pièces de vers, l'une latine, l'autre française, sur le même sujet.

En 1589, parut un imprimé intitulé *Signes merveilleux apparus sur la ville de Blois et sur Paris,* le 12 janvier. Ces signes, s'ils ont réellement paru, ne sont merveilleux qu'aux yeux des ignorants.

Ces contes et plusieurs autres que j'omets, et dont on connaît la fabrique, avaient pour but de maintenir ou de renforcer la crédulité publique.

On croyait beaucoup aux revenants, aux démons, aux possessions, aux sorciers, aux divinations, aux présages, aux noueurs d'aiguillettes, aux enchantements, aux prédictions, avant les règnes des Valois; mais Catherine de Médicis, infatuée de ces misérables croyances, les propagea par son exemple et par la faveur qu'elle accordait aux magiciens et astrologues : elle en amena même d'Italie à Paris. Parmi ces imposteurs, se distinguait Cosme Ruggieri, qui, accusé d'avoir fabriqué une image de cire pour le seigneur La Mole, dans le dessein de captiver pour lui le cœur d'une princesse (la reine Marguerite), ou de faire mourir le roi Charles IX, fut, en 1574, arrêté en condamné aux galères par arrêt du parlement. Catherine, alarmée pour le sort de son cher compatriote, écrivit au procureur général de cette cour, parvint à soustraire Ruggieri au supplice qu'il devait subir; et, pour le dédommager des peines de sa prison, elle lui donna l'abbaye de Saint-Mahé en Bretagne[1].

J'ai déjà dit que cette reine, effrayée de la prédiction d'un de ses astrologues, abandonna les Tuileries, qu'elle

[1] *Mémoires pour servir à l'Histoire de France,* par l'Estoile, t. I, p. 67 et suiv.

Cosme Ruggieri vivait encore au commencement du règne de Louis XIII, qui lui accorda une pension de trois mille livres. Il mourut, en 1615, d'une manière peu édifiante.

venait de faire construire à grand frais, et fit ériger cette colonne observatoire qui existe encore, et où elle montait pour consulter les astres sur ses futures destinées.

On a conservé les dessins d'une médaille magique ou talisman qu'elle portait toujours sur elle, et qu'avait fabriquée un de ses magiciens appelé Regnier, qui lui conseilla de faire élever la colonne dont je viens de parler [1].

Lorsqu'en 1574 elle apprit la mort du cardinal de Lorraine, elle en eut une grande peur, et croyait le voir revenir pendant le jour, et surtout pendant la nuit; elle le voyait passer devant elle et monter en paradis [2].

Le 7 novembre 1577 apparut une comète. Les astrologues dirent qu'elle présageait la mort d'une grande dame. La reine crut que cet astre était exprès apparu pour lui annoncer son trépas; elle fut saisie de frayeur, et s'attira une épigramme latine, où on lui dit que, sa vie étant un tissu de crimes, elle n'a déjà que trop vécu [3].

Les éclipses étaient aussi des objets d'épouvante pour les princes et princesses.

Marguerite de Valois se croyait inspirée par un esprit divin qui l'avertissait de tous les événements fâcheux qu'elle devait éprouver. « J'avouerai, dit-elle dans ses » Mémoires, n'avoir jamais été proche de quelques si- » gnalés accidents, ou sinistres ou heureux, que je n'en » aie eu quelque advertissement, ou en songes ou autre- » ment, et puis bien dire ce vers :

» De mon bien, de mon mal, mon esprit m'est oracle [4]. »

[1] Une planche de ce talisman, que l'abbé Fauvel, fit graver, se trouve dans le *Journal de Henri III*, par l'Estoile, t. II, p. 160.

[2] *Journal de Henri III*, p. 114.

[3] *Idem*.

[4] *Mémoires de la reine Marguerite*, liv. 1, p. 84, 85, édition de 1713.

Il y a beaucoup de faiblesse et d'orgueil dans les partisans de ces croyances.

René Benoît, curé de Saint-Eustache à Paris, crut nécessaire de publier, en 1579, un traité sur les *maléfices, sortiléges et enchanteries, tant de ligatures et nœuds d'esguillettes, pour empescher l'action du mariage, qu'autres,* etc., où il dit, au chapitre II : « Nous sommes à présent tant » affligés et inquiétés des sorciers et autres personnages » diaboliques et ministres de Satan ; » et au chapitre III : « Nous sommes affligés et molestés des esprits malins et » faux dieux... Le diable avec ses ministres d'impureté, » d'erreur, d'hérésie, de magie, d'idolâtrie, de sorcel» lerie, de superstition et de toute ignorance, se remet » sus Dieu. »

Le nombre des sorciers, magiciens ou faiseurs de maléfices était en effet très-considérable à Paris pendant cette période. Les imposteurs abondent où la crédulité domine. L'Estoile, en parlant d'un magicien appelé Miraille, qui fut pendu en 1587, dit : « Du temps de » Charles IX, cette vermine étoit parvenue à Paris à une » telle impunité, qu'il y en avoit jusqu'à trente mille, » comme le confessa leur chef, en 1572[1]. » Mais certainement ce chef exagérait.

Dans les registres criminels du parlement, on trouve des arrêts prononcés contre des sorciers. A la fin de décembre 1573, Jeanne Collier, veuve Basin, et, le 16 février 1574, Jeanne d'Avesnes de Beauvais furent pendues comme sorcières.

Chaque année il paraissait à Paris des espèces d'*almanachs* ou *pronostications,* qui contenaient des prophéties

[1] *Journal de Henri III*, au 22 février 1587.

qui ne se vérifiaient jamais, mais auxquelles on ne cessait pas de croire [1].

L'ignorance portait les Parisiens à tout croire et les disposait aussi à tout admirer. Cette admiration constante pour les choses qui en étaient peu dignes leur a valu le surnom de *Badauds*. Rabelais, avec la brusque franchise de son temps, dit : « Le peuple de Paris est » tant sot, tant badaud et tant inepte de nature, qu'ung » basteleur, un porteur de rogatons, un mulet avec ses » cymbales, un vielleux au milieu d'un carrefour, as» semblera plus de gens que ne feroit un bon prédicateur » évangélique [2]. »

Les Parisiens adoptèrent les croyances et les superstitions de la cour ; ils firent pis encore : ils imitèrent ses manières et son luxe. Cette imitation ruineuse causait de grands désordres dans les familles. Les rois tentèrent d'arrêter les progrès d'un vice dont ils donnaient eux-

[1] L'ordonnance d'Orléans, de l'an 1560, art. 26, avait prohibé ces almanachs et pronostications ; mais alors aucune ordonnance n'était observée.

J'ai sous les yeux quelques ouvrages de ce genre, publiés à Paris pendant cette période. Tels sont :

En 1571, *Description de toute la disposition du temps advenir sur les climats de France ;*

En 1572, *Prévoyance pour six années jusqu'à l'an* 1582, *par Jean Maria Coloni, Piedmontais, excellent mathématicien ;*

En 1574, *Prédictions des choses plus mémorables qui sont à advenir depuis ceste année jusqu'en* 1585, *etc., par Michel Nostradamus le jeune, docteur en médecine ;*

En 1578, l'*Advertissement et présage fatidique pour six ans, etc., par Edmond Lemaistre, provincial, mathématicien très-expert ;*

En 1588, l'*Almanach ou pronostication des laboureurs, par Jean Vostet, Breton.* On y trouve mentionnées les années et les jours dangereux ;

En 1588, le *Comput et Manuel, calendrier, par Thoinot Arbot.* Il explique, tant bien que mal, la cause de la réformation du calendrier par Grégoire XIII, et du retranchement de dix jours de l'année 1582.

[2] *Gargantua,* liv. 1, chap. 17.

mêmes l'exemple. Dans les années 1543, 1547, ils publièrent des lois somptuaires toujours mal exécutées.

Henri II, en 1549, rendit une ordonnance contre le luxe; on lit, dans son préambule, que les gentilshommes et leurs femmes faisaient des dépenses excessives, pour leurs habits, « en draps ou étoffes d'or et d'argent, pourfilures, passements, bordures, orfévreries, cordons, canetilles, velours, satins ou taffetas barrés d'or ou d'argent. » Il prohibe ces superfluités comme ruineuses et tendantes à confondre tous les états de la société, et règle le plus ou moins de richesse des habits sur la différence des états des personnes. D'abord il ordonne de ne porter d'étoffes de soie qu'aux manches, au devant du corps, sur les sayes qui seront découpées, et sur les bordures seulement de la largeur de quatre doigts. Il permet aux princes et princesses de se vêtir d'étoffes de soie rouge-cramoisi; aux gentilshommes, d'en placer à leurs pourpoints et hauts-de-chausses; aux dames et damoiselles, sur leurs cottes et manchons. Les filles qui servent les reines ne pourront avoir des robes de velours d'une couleur autre que le rouge-cramoisi; celles qui sont au service des princes et dames ne pourront se vêtir que de velours noir ou tanné. Les femmes et filles des présidents et conseillers des diverses cours de justice ne doivent porter aucune robe de velours, ni drap de soie, si ce n'est à leurs cottes et manchons. Les gens d'église, à moins qu'ils ne soient princes, ne porteront point des robes de velours. Tous ceux qui ne sont ni gentilshommes ni gens de guerre ne doivent point mettre soie sur soie, c'est-à-dire une saye de soie sur une robe de la même matière, ne doivent avoir ni bonnets ni souliers de velours, ni fourreau d'épée de la même étoffe. Il est de

plus défendu à tous artisans-mécaniques, paysans, gens de labeur, de porter pourpoint de soie, ni chausses bandées ni bouffantes de soie. « Et parce qu'un grand nom-
» bre de bourgeoises se font d'un jour à l'autre damoi-
» selles, il leur est défendu de changer leur état, à moins
» que leur mari ne soit gentilhomme. Donné à Paris,
» le 12 juillet 1549. »

Quelques jours après, on fut obligé de donner à cette ordonnance des interprétations et développements. En 1561 et 1563, il fallut encore la renouveler.

A cette dernière époque, on trouve dans les registres manuscrits du parlement ces mots : « Le roi sera supplié
» de ne donner dispense à personne, et de défendre l'*u-*
» *sage des coches* par cette ville. »

Ces coches étaient les carrosses du temps; ils existaient avant 1563; j'en parlerai ci-après [1].

Cette loi, mal exécutée, fut de nouveau promulguée, avec quelques changements, dans les années 1571, 1573 et 1576.

L'ordonnance de cette dernière année est motivée sur ce que « les simples gentilshommes se montrent autant
» superbement parés, comme s'ils étoient ducs ou ba-
» rons et les roturiers et commun populaire font telle
» dépense de leurs habits, qu'ils sont contraints de sur-
» vendre leurs marchandises. Il n'y a à présent aucune
» distinction entre les roturiers et les nobles [2], etc. »

[1] Saint-Foix dit que Catherine de Médicis est la première reine de France qui ait eu un carrosse. « Le premier président de Thou, ajoute-t-il, en fit faire un, parce qu'il avait la goutte; sa femme allait dans Paris, à cheval, en croupe derrière un domestique. Ces carrosses ou coches étaient faits comme le sont ceux des messageries (du temps de Saint-Foix) avec de grandes portières de cuir qu'on abaissait pour y entrer; on n'y mettait que des rideaux; s'il y avait eu des glaces au carrosse de Henri IV, peut-être n'aurait-il pas été tué... etc. » (B.)

[2] *Déclaration du roy sur le faict et réformation des habits*, Paris, 1577.

Ces ordonnances, toujours inutilement renouvelées, le furent encore dans la suite avec le même succès. Il est certains abus que les lois ne peuvent atteindre ; mais les nobles mettaient une grande importance à la richesse et à l'éclat de leurs habits, leur principal mérite, et la marque la plus apparente de leur prétendue supériorité sur les autres classes de la société. Leur orgueil provoquait des lois somptuaires [1].

La découverte du Nouveau-Monde avait produit au seizième siècle, en Europe, une grande abondance de numéraire, qui contribua beaucoup à la propagation du luxe dans les classes secondaires, et au renchérissement des denrées et objets manufacturés. Plusieurs contemporains se récrièrent contre ce nouvel état de choses ; ils en sentaient les effets sans en voir la cause. Un écrivain qui, 1588, a publié un ouvrage curieux sur cette matière, se plaint à la fois du débordement du luxe, du haussement du prix des denrées, et de celui des immeubles, qui, depuis environ quatre-vingts ans, dit-il, ont plus que quadruplé [2].

On composa sur ce sujet une pièce en vers intitulée *le Pasquil*, ou *plainte sur la réformation des habits*.

[1] On trouve, à la date du 24 mars 1583, un autre édit de Henri III, contre le luxe des habits. Ce prince y dit que *Dieu est grandement offensé, et que la modestie s'en va presque du tout éteinte*. Ce passage est d'autant plus remarquable, que Henri III donnait lui-même par sa conduite l'exemple du scandale qu'il voulait réprimer ; car il est avéré, par le témoignage de tous les historiens, qu'il prodiguait à ses mignons les parures, les bijoux, les pierreries, et que lui-même, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, se montrait quelquefois en public, vêtu en amazone, portant des boucles d'oreilles, ouvrant son pourpoint et découvrant sa gorge ornée d'un collier de perles et de trois collets de toile (deux à fraises et un renversé), à l'instar des dames de la cour. (*Voyez* Anquetil, *Esprit de la Ligue*, p. 28 et 69, t. II.) (B.)

[2] Dans la réalité, le blé n'est pas plus cher qu'au quinzième siècle, quoiqu'il faille aujourd'hui une somme cinq fois plus forte qu'alors. Il ne coûte pas à pré-

Cet écrivain s'élève fortement contre les funestes exemples que les princes donnent au peuple en étalant des richesses superflues dans leurs maisons, en les garnissant de tableaux, en ornant leurs habits de dorures et de pierreries : « C'est, dit-il, la coutume de France que » le gentilhomme veut faire le prince ; et s'il voit que son » maître se pare de pierreries, il en veut avoir aussi, » deut-il vendre sa terre, ses prés, ou s'engager chez le » marchand. Les princes ne devroient briller que par » leurs vertus, sans chercher à briller par de vains or- » nements. »

Il se plaint de ce que l'abondance de l'argent n'est dirigée que vers un côté, et n'arrive guère parmi les classes utiles, où il contribuerait puissamment à la prospérité publique, de ce que le peuple des campagnes, peuple dont le fisc et la féodalité arrachent la subsistance pour alimenter leur luxe et leur débauche, est plongé dans une misere extrême. Les guerres ont enseigné aux soldats leur insolente habitude, dit-il : « Ils pillent, brûlent, » ravagent tout aux pauvres laboureurs, en enlevant » leurs grains, leurs volailles, leurs bestiaux servant au » labourage ; ce qui fait que *ces laboureurs quittent leur* » *patrie, et les terres restent sans culture*[1]. »

sent plus de travail aux hommes qu'il n'en coûtait autrefois. C'est l'argent qui est devenu cinq fois moins cher qu'il ne l'était à cette époque. Le blé n'a point monté : l'argent a baissé de valeur.

[1] On trouve partout les mêmes plaintes : dans les remontrances que fit au roi, en 1576, la ville de Paris, les habitants se plaignent notamment des excès de la gendarmerie « et de la garde du roi, de leurs rançonnements et pilleries ordi- » naires, inhumanités et cruautés plus que brutales et barbaresques, forcement de » filles et femmes ; se donnant au surplus si grande et effrénée licence que de le- » ver taille en quelques provinces de ce royaume, sans votre permission et sans » aucun respect de votre justice, ni conséquemment de votre autorité.

» Lesquels pilleries et rançonnements sont pratiqués non-seulement par votre

Le luxe des bâtiments est aussi un objet de censure : « Il n'y a pas trente ans, dit-il, que cette superbe façon » de bâtir est venue en France.

» Les meubles étoient simples ; on ne savoit ce que c'é» toit que tableaux et sculptures; on ne voyoit point une » immensité de vaisselle d'argent et d'or, point de chaî» nes, bagues, joyaux, comme aujourd'hui... Pour en» tretenir ces excessives dépenses, il faut jouer, emprun» ter et se déborder en toutes sortes de voluptés, et enfin » payer ses créanciers par des cessions et faillites. »

» gendarmerie, mais aussi par aucuns de votre suite et gardes et de votre corps, » par lesquels les fermes de vos sujets et maisons de pauvres laboureurs sont or» dinairement détruites et pillées; entre autres les fermes des ecclésiastiques, » jusqu'à celles qui appartiennent aux hôtels-dieu et hôpitaux, même celui de » votre dite ville de Paris, en manière que les pauvres demeurent sans nourri» ture; et ont été contraints les gouverneurs de vendre plus de quarante mille » livres de leurs héritages pour fournir aux nécessités des pauvres...; et, qui pis » est, ne se contentent vosdits gardes et gens de votre suite, de loger et vivre à » discrétion ; ains, abusant de votre autorité, logent sous faux titres leurs pa» rents, amis, voisins ou autres personnes, lesquelles semblablement vivent à » discrétion, *pillent et rançonnent les pauvres gens du plat pays, lequel de» meure à présent inhabité et abandonné en plusieurs endroits, sans aucune » culture ni labeur.*

» Au regard des bourgeois vivant de leurs rentes et revenus, ils ne jouissent » aucunement de leurs biens, à cause de la licence effrénée de votre dite gendar» merie et des soldats; toutes leurs fermes sont pillées et saccagées, etc. » (*Remonstrances très-humbles de la ville de Paris et des bourgeois et citoyens d'icelle au roi, leur souverain seigneur*, p. 6, 7, 8, 10.)

Lorsque le sieur d'Alègre se présenta au parlement, le 5 juillet 1525, en qualité de prévôt de Paris, le président Guillard lui dit que son devoir était de défendre cette ville, lui recommanda de maintenir sa troupe dans la discipline militaire, et de ne pas souffrir qu'elle *mangeât le peuple; car aujourd'hui*, ajouta-t-il, *le nom de gens d'armes est tant estimé, qu'il semble, quand on en parle, que ce soit l'ennemi de Dieu et de la nature.* (Registres manuscrits du parlement, au 5 juillet 1525.)

Pour se faire une idée des extorsions, violences et mauvais traitements des nobles envers les laboureurs, il faut lire le Commentaire de Joachim du Chalard sur l'ordonnance d'Orléans, et notamment sur l'article 107, p. 175.

L'auteur passe ensuite au luxe de la table : « On ne se » contente plus à un dîner ordinaire de trois services, » consistant en bouilli, rôti et fruits; il faut d'une viande » en avoir cinq ou six façons, des hachis, des pâtisseries, » salmigondis et autres excès; et quoique les vivres soient » plus chers qu'ils ne furent jamais, rien n'arrête; il » faut de la profusion; il faut des ragoûts sophistiqués » pour aiguiser l'appétit et irriter la nature. »

« Chacun veut aujourd'hui aller dîner chez Le More, » chez Samson, chez Innocent, chez Havart, ministres » de volupté et de profusion, et qui, dans un royaume » bien policé, seraient bannis et chassés comme corrup- » teurs des mœurs [1]. »

Si la dévotion et le luxe de la cour de France offraient des exemples funestes aux Parisiens, il en fut de même de l'excessive corruption des mœurs de cette cour; elle autorisa leur débauche. Malgré les calamités, les désastres épouvantables de cette période; malgré les nombreuses et belles processions, et les sermons des prédicateurs pensionnés par le roi d'Espagne, les lieux publics de prostitution étaient fort nombreux à Paris.

Une ordonnance du 13 juillet 1538, citée par Miraumont, prouve qu'outre les dames et damoiselles dont parle Brantôme, et que François Ier avait attirées près de lui, il existait dans sa cour, sans doute pour le service des officiers subalternes, une corporation de filles de joie soumises à des règles de police, et dirigées par une dame; que ces filles étaient indociles, couraient les villages, etc.; que, de plus, d'autres filles du même métier s'introduisaient furtivement parmi celles de la cour, ce qui occa-

[1] *Discours sur l'excessive chèreté*, présenté à la reine, mère du roi, par un sien fidèle serviteur. Bordeaux, 1586, Recueil A, B, C, etc., vol. G, p. 125.

sionnait du désordre. C'est pour le faire cesser que cette ordonnance « enjoint et commande à toutes filles de joie » et autres, *non étant sur le rôle de la dame desdites filles,* » vuider la cour incontinent après la publication de » cette ordonnance, avec défenses à celles *étant sur le* » *rôle de ladite dame,* d'aller par les villages; aux char- » retiers, muletiers et autres, les mener, retirer ni lo- » ger; jurer et blasphémer le nom de Dieu, sur peine » du fouet et de la marque; et injonction, par même » moyen, auxdites filles de joie d'obéir et suivre ladite » dame, ainsi qu'il est accoutumé, avec défense de l'in- » jurier, sur peine du fouet[1]. »

Un édit de janvier 1560 enjoint aux femmes publiques de Paris d'abandonner les rues et les maisons où depuis longtemps elles étaient en possession d'exercer leur infâme métier; mais, par la connivence des agents subalternes, de pareils édits restaient alors sans exécution.

Dans la Vieille-Rue-du-Temple, près du point où celle de Bretagne y débouche, existait une réunion de lieux de prostitution ; sur la muraille d'une de ces maisons était appliqué un grand crucifix en bois peint et doré. Cet objet vénéré qui, par sa position, devenait une enseigne de la débauche, avait reçu du peuple une qualification grossière et sacrilége. Pierre de Gondi, évêque de Paris, fit, pendant la nuit du 10 mars 1580, enlever ce crucifix par les gens du guet, qui le transportèrent dans la maison épiscopale[2].

[1] *Mémoire de Pierre de Miraumont*, p. 96. — *Éclaircissement sur la charge du roi des Ribauds*, par de Longuemare, p. 192.

[2] Voici ce que rapporte l'Estoile : « La nuit du jeudi 10 mars 1580, de l'or- » donnance de l'évêque de Paris, et d'un secret consentement de la cour, fut en- » levé du lieu où il étoit, un crucifix, surnommé *Maqu.....*, et, par les gens du

Les rues de Glatigny ou du Val-d'Amour, d'Arras ou Champ-Gaillard, de Froidmantel ou Fromenteau, etc., continuèrent à offrir des repaires à la débauche. Voici ce qu'on lit sur cette matière dans un écrit composé en 1558 par un zélé catholique :

« Il n'y a si petit fripon qui ne veuille se mêler, je ne » dis pas de paillarder, en la simple fornication, mais » en l'adultère, péché très-énorme, et si fréquent toute- » fois, que c'est merveille combien le nombre en est » grand, et des hommes et femmes mariées qui se mêlent » de ce métier... Les femmes néanmoins y sont tantôt » les plus hardies... Oserai-je ramentevoir les violences » qu'on dit avoir été faites en des cloîtres de nonains?... » Parlerai-je de sodomies qui se commettent vulgaire- » ment[1]? »

Dans les registres civils manuscrits du parlement, on lit au 4 décembre 1555 : « Les gens du roi ont fait plainte » qu'au Champ-Gaillard (rue d'Arras), au Champ-d'Al- » biac (vers la rue Gracieuse), au faubourg d'icelle (fau- » bourg Saint-Marcel), se retirent des vouleurs et même » des femmes débauchées qui ont baillé la vér... à dix- » huit ou vingt écoliers. »

Je trouve dans les registres criminels du parlement plusieurs faits qui concourent à prouver l'immoralité de

» guet, porté en l'évêché, à cause du scandaleux surnom que le peuple lui avoit » donné, à raison de ce que ce crucifix de bois peint et doré, de la grandeur de » ceux que l'on voit ordinairement aux paroisses, lequel étoit plaqué contre la » muraille d'une maison sise au bout de la Vieille-rue-du-Temple, vers et proche » les égouts, en laquelle, et ez environs, se tenoit un bordau, en sorte que ce » vénérable instrument de notre rédemption servoit d'enseigne aux bordeliers » repaires. » (*Journal de Henri III.*)

[1] *Remonstrances très-humbles au roi de France et de Pologne*, imprimées en 1588, pages 212, 213.

cette époque. Le parlement, dans une ordonnance de police du 7 août 1544, enjoint aux officiers du Châtelet d'informer soigneusement contre ceux qui séduisent et violent plusieurs jeunes filles de huit à neuf ans[1].

On condamnait les bigames, les uns à être fouettés publiquement; d'autres à subir ce supplice joint à celui de la potence. Dans ces deux cas, le patient était exécuté ayant à ses côtés deux quenouilles[2].

Les personnes convaincues du crime de bestialité étaient ordinairement condamnées au supplice du feu; l'animal complice innocent subissait la même peine[3].

La débauche des femmes ne restait pas toujours impunie; et il se trouvait des maris qui n'étaient pas aussi complaisants que d'autres. Un gentilhomme de la Brie, nommé de Haqueville, fut, le 14 juillet 1574, décapité aux Halles de Paris pour avoir tué sa femme et son amant, nommé La Morlière[4].

René de Villequier, baron de Clairvaux, homme perdu de débauches, en septembre 1577, étant à Poitiers et dans le logis même du roi, poignarda sa femme, Françoise de La Marck, ainsi que sa suivante.

[1] *Registre criminel,* coté 82.

[2] *Idem*, registres cotés 89, 90, 93, 121, etc.

[3] *Idem*, registres cotés 89, 105. Dans un compte de la prévôté de Paris, on trouve qu'un prêtre appelé Gillet Soulart fut condamné à être brûlé vif et exécuté à Corbeil, pour avoir cohabité avec une truie, qui fut gardée pendant onze jours à Paris. (*Sauval,* t. III, p. 587.)

Guyot Vuide fut, le 26 mai 1546, pendu et brûlé pour cohabitation avec une vache qui fut assommée avant l'exécution. (*Registre manuscrit de la Tournelle criminelle,* coté 84.)

Jean de La Soille, coupable du même crime avec une ânesse, fut, le 5 janvier 1556, brûlé vif; l'ânesse fut condamnée au même supplice; mais, par faveur, elle fut assommée avant d'être jetée sur le bûcher. (*Idem*, reg. coté 105.)

Je pourrais citer plusieurs autres exemples de ces turpitudes.

[4] *Journal de Henri III,* au 24 juillet, 1574.

Françoise de La Marck était enceinte lorsqu'elle reçut le coup mortel. « Ce meurtre, dit l'Estoile, fut trouvé » cruel comme commis en une femme grosse de deux en- » fants, et étrange comme fait au logis du roi, sa ma- » jesté y étant, et encore en la cour où la paillardise est » publiquement pratiquée entre les dames qui la tien- » nent pour vertu ; mais l'issue et la facilité de la rémis- » sion qu'en obtint Villequier sans aucune difficulté, » firent croire qu'il y avait en ce fait un secret comman- » dement du roi qui haïssait cette dame pour un refus en » cas pareil [1]. »

La demoiselle Renée de Rieux-Châteauneuf, une des mignonnes du roi avant qu'il allât en Pologne, dit l'Estoile, « s'étant mariée par amourette avec un gentilhomme » florentin, nommé Antinotti (Altovity), trouvé paillar- » dant, le tua virilement de sa propre main. »

Dans les registres criminels de cette période, on trouve plusieurs particuliers condamnés à Paris, pour avoir tué leurs femmes. Laurent Constant fut, le 5 octobre 1555, exécuté pour ce crime [2].

D'autres accablaient de coups leurs pères, comme Nicolas Jousse, qui fut pour ce délit, le 22 juin 1554, condamné aux galères.

Dans la même année, celle de 1554, se trouvent trois parricides. Odet et Guillaume Tarquex font assassiner leurs pères : un écuyer, nommé Urbain-le-Pauvre, égorge lui-même son père : il est décapité le 12 mars 1554 ; et l'épée avec laquelle il avait commis ce parricide fut brisée par le bourreau [3].

[1] *Journal de Henri III*, septembre 1577.
[2] *Registres criminels manuscrits*, reg. coté 105, au 5 octobre 1555.
[3] *Idem*, reg. coté 101, au 12 mars et 6 avril 1554.

Le 14 juillet 1559, fut exécuté Nicolas Mignard, comme meurtrier de son père[1].

Un prêtre, nommé Hector Le Pelletier, tue une jeune fille âgée de six ans[2].

Michel de La Croix, Parisien, abbé d'Orbais, avait avec ses gens, vers l'an 1567, assassiné le seigneur du Breuil ; il fut à son tour, en 1577, assassiné par les deux fils de ce seigneur.

Si j'entreprenais de rapporter les meurtres commis de guet-apens, dans les rues ou places de Paris, pendant la nuit, ou même en plein jour, par des seigneurs de la cour, ou même par de simples gentilshommes, qui, pour des haines particulières, ou quelquefois par des ordres secrets du roi, s'entre-tuaient impitoyablement, j'aurais à remplir une tâche ennuyeuse, à composer un tableau désagréable aux lecteurs; il suffira d'annoncer que ces assassinats, presque toujours impunis, étaient très-fréquents à Paris, comme le prouvent les monuments historiques de cette période[3].

Henri II, en mettant les duels en vogue, Charles IX, en donnant l'exemple des massacres en masse, autorisèrent les meurtres particuliers.

Je quitte sans regret cette esquisse des mœurs d'une partie du seizième siècle : esquisse qui, tout incomplète qu'elle est, suffit pour montrer l'état déplorable de l'espèce humaine dégradée par l'ignorance et la barbarie, et pour accuser hautement les institutions du passé. Je vais donner des notices sur les usages qui, dans ce même temps, étaient en vigueur à Paris.

[1] *Registres criminels manuscrits*, reg. coté 108.

[2] *Idem*, reg. coté 105, 28 mars 1555.

[3] *Voyez* les *Registres civils et criminels du parlement*, le *Journal de l'Estoile*, les *Mémoires de Condé*, les *Mémoires de Brantôme*, etc.

USAGES. Chaque année, la veille de la fête de la Saint-Jean, les magistrats de la ville faisaient entasser, sur la place de Grève, des fagots, auxquels le roi, accompagné d'une partie de sa cour, venait, lorsqu'il se trouvait à Paris, solennellement mettre le feu. Le plus ancien témoignage de la participation des rois à cette cérémonie remonte à l'an 1471. Louis XI, en cette année, vint satisfaire à cet usage, à l'imitation sans doute des rois ses prédécesseurs. Presque tous les rois, dans la suite, suivirent cet exemple. Henri IV et Louis XIII y manquèrent rarement; Louis XIV ne s'y trouva qu'une seule fois, en 1648.

Cette cérémonie, nommée *feu de la Saint-Jean,* se célébrait avec beaucoup de pompe et de dépense. Voici quelques détails sur celle qui eut lieu en 1573 :

Au milieu de la place de Grève était planté un arbre de soixante pieds de hauteur, hérissé de traverses de bois auxquelles on attacha cinq cents bourrées, deux cents cotrets : au pied étaient entassées dix voies de gros bois et beaucoup de paille. On y plaça un tonneau, une roue, dont j'ignore l'usage. On dépensa 44 livres pour des bouquets, des couronnes et des guirlandes de roses.

On employa beaucoup de cordes, des feux d'artifice, composés de lances à feu, pétards, fusées; des pièces d'artillerie, boîtes et arquebuses à croc, etc.

Cent vingt archers de la ville, cent arbalétriers, cent arquebusiers y assistaient pour contenir le peuple.

On attacha à l'arbre un panier qui contenait deux douzaines de chats, et même un renard; animaux destinés à être brûlés vifs, *pour faire plaisir à sa majesté*, porte le compte d'où je tire ces détails [1].

[1] Voici l'article concernant ces animaux : « A Lucas Pommereux, l'un des

Les joueurs d'instruments, notamment ceux que l'on qualifiait de la *grande-bande,* sept trompettes sonnantes accrurent le bruit de la solennité. Les magistrats de la ville, prévôt des marchands, échevins, armés de torches de cire jaune, s'avancèrent vers l'arbre entouré de bûches et de fagots, présentèrent au roi une torche de cire blanche, garnie de deux poignées de velours rouge; et sa majesté, armée de cette torche, vint gravement allumer le feu.

Le bois et les chats consumés, le roi monta à l'Hôtel-de-Ville, où il trouva une collation composée de dragées musquées, de plusieurs espèces de confitures sèches, de cornichons, de quatre grandes tartes, de massepins, où l'on voyait des armoiries royales de sucre et dorées, deux livres et demie de sucre fin pour mettre sur les crèmes et fruits, etc.

Le résultat de tant d'apprêts, de fanfares et de magnificence, n'était que de la fumée, des cendres et des tisons, que les Parisiens enlevaient et plaçaient dans leurs maisons, persuadés qu'ils portaient bonheur.

Nul ne se doutait que cette cérémonie, en usage à la même époque dans plusieurs autres lieux, remontait aux temps les plus reculés, et qu'elle était un reste de la fête solsticiale du soleil dans sa plus grande exaltation.

Louis XIV n'ayant assisté qu'une fois à cette cérémonie, Louis XV n'y ayant jamais paru, elle perdit de sa splendeur; et, dans la suite, elle devint très-simple. Les

» commissaires des quais de la ville, cent sous parisis, pour avoir fourni, durant trois années..., tous les chats qu'il fallait audit feu, comme de coutume; » même pour avoir fourni, il y a un an, où le roi assista, un renard, pour » donner plaisir à sa majesté, et pour avoir fourni un grand sac de toile, où » étaient lesdits chats. »

prévôts des marchands, les échevins et leur suite allaient, sans savoir pourquoi, mettre le feu à un amas de fagots, et se retiraient après cet exploit. Cet usage s'est continué jusqu'à la révolution.

On commença, pendant cette période, à faire usage dans Paris d'une espèce de carrosse grossier, appelé *coche;* d'où est venu le nom de *cocher.* Ces voitures étaient déjà assez multipliées en 1563, puisqu'en cette année le parlement demanda au roi de défendre l'*usage des coches par cette ville*[1].

Les registres du parlement, à propos de l'évasion du duc d'Alençon, détenu en quelque sorte prisonnier au Louvre, évasion qui eut lieu le 15 septembre 1575, portent que ce prince laissa son coche à Vaugirard, monta à cheval, et prit le chemin de Viroflé et de Versailles.

En 1582, l'usage des coches se maintenait encore. Lors d'un des combats que se donnèrent en cette année les cordeliers dans leurs couvents, on voit que le duc de Nevers prêta son coche au général de l'ordre pour aller rétablir la paix parmi ses moines combattants[2].

Sur la fin du règne de Henri IV, cette voiture fut perfectionnée. On commença à y placer des portières avec des vitres; et Bassompierre fut, dit-on, le premier qui se procura ce raffinement.

Les rues de l'intérieur de Paris étaient trop étroites pour que les voitures pussent y circuler, et trop boueuses pour que des courtisans proprement chaussés pussent les parcourir à pied; ils se servaient le plus souvent de cheval ou de mulet. Les courtisans se rendaient ordi-

[1] *Registres manuscrits du parlement,* au 10 janvier 1563 : et ci-dessus, présent volume, page 68.

[2] *Idem,* au 4 août 1582.

nairement à la cour à cheval, ayant quelquefois leurs dames en croupe. Les présidents et conseillers du parlement allaient au Palais montés sur des mules. On fit dans les registres de cette cour que, le 9 mai 1560, on fit bâtir un montoir devant la Sainte-Chapelle du Palais, pour servir aux présidents et conseillers à monter sur leurs mules. Ce montoir coûta cent sous.

Ce fut pendant cette période que l'usage de porter la barbe longue s'établit en France. J'ai dit que François I[er], en 1521, dans un combat simulé, ayant reçu une blessure au visage, laissa croître sa barbe pour en cacher la cicatrice. Tous les courtisans l'imitèrent : les évêques en firent autant ; et, de proche en proche, toutes les classes de la société adoptèrent cet usage.

Mais la mode des longues barbes trouva, dans les chapitres métropolitains et dans les parlements, des ennemis puissants. Les chapitres refusèrent de recevoir dans leur église des évêques à longue barbe. Il fallut souvent que les rois interposassent leurs prières ou leur autorité pour les y contraindre. Guillaume Duprat à Clermont, Antoine Caraccioli à Troyes, le cardinal d'Anjou au Mans, Jean de Morviller à Orléans, Charles Guillard à Chartres, Antoine de Créquy à Amiens, etc., furent autant d'évêques refusés d'abord, ou admis ensuite avec de grandes difficultés par leurs chapitres, à cause de la longueur de leur barbe[1].

Pierre Lescot, abbé de Glagni, habile architecte, sur les dessins duquel fut construit le vieux Louvre, ayant obtenu un canonicat à Notre-Dame de Paris, éprouva,

[1] *Pogonologie*, ou *Histoire philosophique de la barbe*, par J. A. D., p. 155 et suiv. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la barbe de l'homme*, par dom Frangé, p. 266 et suiv.

en 1535, pour être installé, de grandes difficultés de la part de ce chapitre, à cause de sa longue barbe.

Une affaire aussi grave dut occuper la Sorbonne. La matière mise en délibération au *prima mensis* de juillet 1581, il résulta un décret portant que la barbe est contraire à la modestie, qui doit être la principale vertu d'un théologien. *Non deferant barbas, et veniant tonsi,* dit le fatal décret[1].

Le parlement de Paris, qui avait approuvé les massacres de la Saint-Barthélemi, désapprouva sévèrement la mode des longues barbes. Ses graves présidents et conseillers s'obstinèrent à garder leurs mentons rasés, tandis qu'à la cour, à la ville, tous les mentons virils étaient barbus; et, après avoir ridiculement bravé la mode, ils finirent par s'y soumettre; mais ils ne cédèrent au torrent qu'après une longue et glorieuse résistance. Ils rendirent un arrêt contre la barbe: malheur à l'avocat qui se présentait au barreau sans être rasé! on refusait de l'entendre; et lorsqu'en 1536 François Olivier, qui fut depuis chancelier de France, se présenta au parlement pour être reçu maître des requêtes, il ne le fut qu'à condition qu'il déposerait sa longue barbe[2].

Le 6 juin 1548, un religieux bénédictin, appelé Antoine Doré, osa se présenter dans la salle du parlement de Paris avec une longue barbe et une chemise froncée. Il fut aussitôt traduit devant la cour, interrogé; et, après une mûre délibération, il se vit solennellement condamné « à être renvoyé au monastère de Saint-Martin-des-« Champs en cette ville de Paris, pour là être rez (rasé),

[1] *Histoire des modes françaises*, p. 192.

[2] *Idem*, p. 179.

» ébarbé et mis en état décent, convenable à ladite religion, et, ce fait, lui a été enjoint soi présenter, vendredi prochain, par-devant MM. Annet, Chabot et Jacques Verjus, conseillers en ladite cour, à peine de prison; et, sur ladite peine, lui a ladite cour défendu de porter doresnavant tel habit, et se conduire en telle indécence et irrégularité[1]. »

Lorsque l'on vit le parlement, le clergé de différentes villes, la Sorbonne, au milieu de si graves, de si déplorables circonstances, s'occuper des modes, discuter sérieusement sur la question de savoir si les mentons des hommes devaient être barbus ou rasés, plusieurs écrivains, entraînés par leur exemple, composèrent un grand nombre de traités sur cette frivole matière[2].

Louis XIII, monté jeune sur le trône, n'offrit aux imitateurs qu'un menton imberbe : ce modèle fut fatal aux longues barbes; elle diminuèrent de volume, et furent bientôt réduites à la moustache, que l'on portait encore sous Louis XIV.

L'usage des masques, quoique ancien, n'était que circonstanciel. Les seigneurs, pour se soustraire aux pour-

[1] *Registres manuscrits du parlement*, au 6 juin 1548. Les moines qui alors portaient le nom de *Doré* n'étaient pas heureux dans leurs écarts. Je trouve, dans le même temps, un cordelier de Paris, appelé Pierre Doré, qui, déjà accusé de faire le métier d'entremetteur de débauche, fut rencontré, en habits dissolus, couché avec une femme publique. (*Registre criminel*, coté 104, 30 octobre 1556.)

[2] Pierrius Valerianus publia à Rome, en 1531, un traité intitulé : *Pro sacerdotum barbis defensio*. Gratien Hervet composa, en 1560, trois discours sur la barbe : le premier, *De radendâ barbâ Oratio*; le deuxième, *De alendâ barbâ*, et le troisième, *De vel alendâ vel radendâ Oratio*. Hoffman publia dans le même temps son *Pogonias*. En 1559, on vit paraître la Pogonologie, par R. D. P.; en 1576, un éloge des barbes rousses, en vers. Adrien Junius, savant Hollandais, publia à cette époque un commentaire intitulé : *De comâ et barbâ*, etc.

suites de la justice, et n'être point connus, prenaient des masques pour voler les passants sur les chemins. On a vu des personnes de la cour de France, dans les fêtes données à Saint-Denis, après le mariage de Charles VI, prendre des masques pour se livrer sans rougir à la débauche [1].

On prit des masques pour aller jouer au *momon* ou jeu de hasard. Le parlement ordonna, le 26 novembre 1535, à deux de ses huissiers d'enlever tous les masques qui, dans Paris, se trouveraient exposés en vente : le lendemain, cette cour rendit une autre ordonnance, par laquelle la fabrication et la vente des masques sont prohibée; « et il est défendu à toutes personnes, de quelque » qualité et condition qu'elles soient, de porter masques, » ni jouer au jeu de momon en masque, ou autrement » déguisées [2]. »

Vers la fin du règne de François Ier, on adopta l'usage des masques par un autre motif; les femmes de la cour commencèrent à s'en servir pour préserver leur peau des atteintes de l'air.

Le désir de conserver la beauté et la fraîcheur de la jeunesse dut être l'objet principal des soins, des recherches et de l'émulation de cette troupe de nobles courtisanes dont ce roi peupla sa cour. C'est à l'institution nouvelle de cette espèce de gynécée qu'il faut attribuer les progrès de l'art des toilettes, et l'origine des masques destinés à conserver la blancheur du teint.

Dans les temps qui ont précédé le règne de François Ier, je n'ai découvert aucun témoignage de l'existence

[1] Voyez le *Tableau moral* de la IXe période.

[2] *Registres manuscrits de la Tournelle*, reg. coté 73.

de ces masques féminins; j'en ai trouvé plusieurs sous les règnes suivants. J'en parlerai dans la suite.

L'usage des *bas de soie* naquit pendant cette période. Henri II en porta le premier en France : ce fut à l'occasion des noces de sa sœur, noces qui furent célébrées en 1559[1].

Il paraît que sous Henri III commença l'usage des *fourchettes à table :* c'est ce qu'indique le passage d'une pièce satirique de ce temps. L'auteur, parlant des mets que l'on servait à la table de ce roi, et notamment d'une salade qui ne ressemblait en rien aux salades ordinaires, dit : « On la servoit dans de grands plats émaillés, » qui étoient tous faits par petites niches : ils (les con- » vives) les prenoient avec des *fourchettes;* car il est dé- » fendu, en ce pays-là, de toucher la viande avec les » mains, quelque difficile à prendre qu'elle soit, et aiment » mieux que ce petit instrument fourchu touche à leur » bouche que leurs doigts[2]. »

Le 8 août 1548, Henri II ordonna que *l'effigie du roi* serait désormais placée *sur les monnaies,* au lieu d'une croix qui s'y trouvait dans les anciennes pièces. Cette nou-

[1] *Avis à messieurs de l'assemblée des notables de* 1626; procès-verbal de ce qui s'est passé pendant cette assemblée, page 47.

Avant l'usage des bas de soie, on se couvrait les jambes avec des étoffes de lin, de soie ou de laine. Ensuite on tricota des bas à l'aiguille ; enfin, un garçon serrurier de la Basse-Normandie inventa le métier à faire des bas. N'ayant pu obtenir un privilége exclusif du roi de France, qui ne se doutait pas alors qu'il fût nécessaire de protéger l'industrie, il passa en Angleterre où sa découverte fut accueillie. Dans la suite, un autre Français se rendit à Londres, vit le métier, et, à son retour en France, en 1656, en établit plusieurs dans le château de Madrid, au bois de Boulogne, où le roi autorisa l'établissement de sa manufacture.

[2] *Description de l'île des Hermaphrodites*, suite de la relation. — *Journal de Henri III*, t. IV, p. 158, 159.

veauté eut pour motif de rendre plus difficile la contrefaçon de ces monnaies. Les faux monnayeurs étaient alors fort nombreux : l'usage de placer l'année de la fabrication sur chaque pièce fut introduit dans le même temps.

Sous cette période, la littérature fit de grands progrès ; et la civilisation, dont elle est le véhicule, malgré les obstacles multipliés qu'on opposa constamment à sa marche, les surmonta tous, et s'avança d'un même pas. L'instruction devint un goût dominant, une nécessité : on étudia par curiosité, par émulation, par amour-propre, par esprit de parti ; on étudia pour s'affermir dans son opinion ; on étudia pour attaquer les abus et les erreurs ; on étudia pour les défendre.

On exhuma des vieilles bibliothèques les productions antiques de la Grèce et de Rome; on commenta, on éclaircit, on corrigea leur texte ; tous les écrits échappés aux ravages du temps reçurent une nouvelle vie et, pour ainsi dire, un culte religieux.

Au milieu des ténèbres et des erreurs qui dominaient encore, il était naturel aux savants d'être pénétrés d'admiration pour ces restes précieux de l'antiquité, pour les lumières nombreuses qui en jaillissaient ; mais cette admiration eut ses excès. Si elle a produit des érudits qui, par leurs travaux, leur zèle étonnant, ont mérité la reconnaissance de la postérité, elle a produit aussi des pédants sans goût : presque tous les ouvrages des contemporains, toutes les harangues, tous les discours d'apparat offraient une bigarrure de phrases françaises et de phrases latines, grecques ou hébraïques. Ces écrivains ne pensaient, ne raisonnaient qu'avec les pensées et la raison des anciens. Ils se soumettaient servilement à leurs décisions, ne reconnaissaient de vérités que celles qu'avaient

proclamées les écrivains de la Grèce et de Rome, et en faisaient la base de tous leurs jugements.

Ce vice n'eut point de fâcheux résultats : il jeta quelques ridicules sur les savants, sans nuire aux progrès de la science. C'est en s'écartant de temps en temps de la voie droite pour s'y replacer ensuite, c'est en passant même par des erreurs, que l'esprit humain s'avance vers son perfectionnement.

Ces savants, pour se donner un air antique, altérèrent leurs noms propres, les traduisirent en langues anciennes, ou leur donnèrent une désinence latine ou grecque : ainsi *Dubois* prit le nom de *Sylvius; Mouchi* celui de *Démocharès; la Ramée* celui de *Ramus; Galland* celui de *Gallandius,* etc. [1].

Les prodigalités, le faste ruineux, l'insouciance de François I[er] pour ses devoirs ; les bûchers qu'il alluma ; les perfidies et les massacres exercés par Charles IX et par sa mère ; la conduite faible, dévote et crapuleuse et la fin malheureuse de Henri III, offrirent au monde des leçons frappantes qui durent exalter l'imagination des uns, exercer le jugement des autres. Ces événements étranges firent une forte impression, et donnèrent une allure plus ferme à la marche de l'esprit humain.

Déjà la nécessité et le temps avaient adouci ce que les

[1] J'ai déjà eu occasion de faire remarquer que cette manie s'est renouvelée pendant la terreur de 1793, avec un degré d'absurdité de plus. Au moyen âge, on se contentait de donner aux noms propres une terminaison latine ou grecque, ou de les traduire en l'une de ces deux langues ; pendant la révolution, on vit des individus répudier leurs noms, pour prendre des noms antiques tout différents. Et, si quelques-uns avaient l'attention *modeste* d'usurper les noms des héros qui illustrèrent les républiques de la Grèce ou de Rome, d'autres, pour comble de sottise, prirent sans choix, sans discernement, les noms portés jadis par les tyrans les plus exécrés, tels que ceux de Tibère, de Caracalla, etc.

Je me hâte d'ajouter que cette mode ridicule ne fut guère adoptée que par les gens les plus ignorants et les plus grossiers de la populace. (B.)

vices du gouvernement offraient de plus choquant. Les préambules des édits, des ordonnances, contenaient des motifs d'intérêt public : on cherchait à cacher l'objet souvent inique de ces lois; on employait, surtout dans les édits bursaux, un prétexte plausible pour ne pas exciter l'indignation : il existait donc parmi le peuple une opinion publique dont le gouvernement commençait à redouter la censure.

Si l'on juge des mœurs générales d'après celles de la cour, il résultera qu'elles étaient parvenues au dernier degré de dépravation; en les comparant aux mœurs du règne de Louis XII, on décidera qu'au lieu de s'améliorer, elles ne devinrent que plus corrompues; mais, si l'on prend hors de la cour d'autres termes de comparaison; si l'on considère que les protestants, dont la secte prit naissance pendant cette période, se soumirent à une rigidité de mœurs jusqu'alors inconnue; que, pour se montrer supérieurs à leurs adversaires, ils leur donnèrent presque toujours des exemples de pureté, de vertus et d'une constance héroïque [1]; que ces exemples, multipliés par la persécution, produisirent d'utiles effets, et fructifièrent même chez les persécuteurs, honteux de leur infériorité morale, on se convaincra facilement que le protestantisme contribua à opérer un changement heureux dans les mœurs publiques.

D'un autre côté, la culture des lettres, à laquelle se

[1] Je parle ici des protestants qui, pendant trente-sept années consécutives, subirent patiemment les plus horribles persécutions, et non de ces gentilshommes et capitaines qui, par circonstance, pour s'enrichir par le pillage et faire leur fortune, ou seconder celle des maîtres auxquels ils appartenaient, se jetèrent, au commencement de la guerre civile, dans le parti appelé *huguenot*, le défendirent les armes à la main, et souillèrent ce parti par leurs brigandages et les excès de leur cruauté.

livrèrent un très-grand nombre d'individus, absorbant toutes les pensées, les détournant des voies de l'ambition et du crime, et leur offrant, dans les écrits de l'antiquité, des maximes de morale, des exemples de vertus, dut aussi concourir beaucoup à l'amélioration des mœurs. Ainsi, les grandes catastrophes politiques, le protestantisme et l'étude des lettres diminuèrent la corruption, et commencèrent à fonder la morale publique, car ce résultat ne fut certainement dû ni au clergé, dont les mœurs étaient très-dissolues, ni à la cour, foyer de corruption, ni aux pratiques minutieuses et magiques mêlées à la religion qu'on y professait, ni aux processions nombreuses, au scandale des nudités qui s'y faisaient remarquer, ni aux déclamations des prédicateurs, qui, gagnés par l'Espagne, ne prêchaient que la sédition, la vengeance et le meurtre.

Cette amélioration dans les mœurs fut considérable, mais ne devint néanmoins sensible qu'à la fin de cette période et plus encore dans la période suivante.

PÉRIODE XI.

PARIS DEPUIS L'ORIGINE DE LA LIGUE JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XIII.

§ Ier. Paris sous la domination de la Ligue.

Objet de l'indignation des gens de bien, par sa participation aux massacres de la Saint-Barthélemi ; objet de mépris par ses excès de débauche et sa dévotion ridicule, Henri III inspirera bientôt le sentiment de la pitié. On va le voir se laissant envelopper dans les filets de ses perfides ennemis, s'y débattre avec faiblesse, employer, pour s'y soustraire, tour à tour de lâches et inutiles condescendances, et même des crimes qui précipitèrent sa ruine.

On va voir la cour de Rome, la cour d'Espagne, la maison de Lorraine, faire une guerre ouverte au parti protestant et travailler sourdement à détrôner Henri III.

Le motif de la guerre contre le parti protestant est évident. La cour de Rome avait sa puissance à défendre; celle d'Espagne, son fanatisme et sa croyance à satisfaire. De plus, ces deux puissances voyaient Henri III sans enfants, et, après sa mort, la couronne de France passer par droit héréditaire au roi de Navarre, chef du parti protestant : elles devaient craindre qu'alors le protestantisme ne devînt la religion dominante en France.

Mais le projet de détrôner Henri III n'avait point pour motif, ne pouvait avoir même pour prétexte l'intérêt du

catholicisme. Henri III, sur le trône, n'offrait aucun danger pour cette religion. Jamais aucun reproche fondé ne s'est élevé sur sa croyance, jamais il ne cessa de se montrer ce qu'on nommait alors *un bon catholique*.

Sous le rapport de la dévotion, il allait au-delà de ce qu'on exigeait de lui : il assistait aux processions couvert d'un sac de pénitent, ayant pendus à sa ceinture une discipline et un chapelet garni de têtes de morts [1]; il faisait nu-pieds des pèlerinages à Notre-Dame-de-Chartres. De plus, il avait pris une part très-active aux massacres de la Saint-Barthélemi, et signalé son règne par plusieurs autres actes de cruauté contre les protestants. Qu'avaient donc à lui reprocher les catholiques? Qu'exigeaient-ils de plus? Il ne cessa de seconder leurs desseins; il fit tout pour leur complaire : toutefois, ces droits à leur bienveillance lui devinrent inutiles. La religion était donc étrangère au projet de le perdre; mais il occupait un trône ambitionné, et sur lequel le duc de Guise aspirait à monter.

Le roi d'Espagne, Philippe II, qui fournissait les finances nécessaires au détrônement projeté de Henri III, espérait aussi réunir la couronne de France à la sienne, ou plutôt obtenir sur la France un grand ascendant, en mariant sa fille Isabelle à Charles de Lorraine, duc de Guise, qu'il espérait bien voir sur le trône à la place de Henri III. Le pape l'entretenait dans cette espérance, et favorisait secrètement le duc de Guise. Le premier objet

[1] Il paraît que ce roi ne se livrait à ces pratiques ridicules que pour écarter tous les soupçons qu'on aurait pu concevoir sur sa catholicité, et ne laisser aucune prise à ses ennemis. *Voilà*, disait-il un jour, en montrant son grand chapelet garni de têtes de morts, *voilà le fouet des ligueurs*. (*Journal de Henri III*, par l'Estoile, au 5 avril 1587.)

était de détrôner ce roi. Pour y parvenir, les conjurés, d'accord sur ce point, imaginèrent de former une ligue qui se composerait de la plupart des Français, ligue dont le but apparent consistait à combattre les protestants, et dont le but caché devait être la ruine du roi de France.

Dès l'an 1562, le cardinal de Lorraine avait conçu la plan d'une ligue de catholiques, dont l'objet principal était de placer son frère, François, duc de Guise, sur le trône de France : il avait même entamé plusieurs négociations à cet égard ; mais la mort de ce duc, assassiné à Orléans, par Poltrot, déconcerta ce projet : néanmoins il ne fut point abandonné.

Henri de Lorraine, duc de Guise, fils du duc François, gouverneur de Champagne et de Brie, fit pour la première fois composer une formule de serment, par laquelle les signataires s'engageaient à sacrifier leurs biens et leur vie à la défense de la religion catholique envers et contre tous, excepté contre la famille royale et les princes de son alliance. Cette formule fut signée par la noblesse de son gouvernement, et ensuite, le 25 juillet 1568, par l'évêque et le clergé de l'église de Troyes. Cette association est nommée, dans la formule : *Sainte Ligue, Ligue chrétienne et royale*[1].

Les massacres de la Saint-Barthélemi occupèrent assez la maison des Guise pour suspendre l'exécution entière du plan de la Ligue : elle ne franchit pas alors les limites de la Champagne, et fut tenue secrète jusqu'à une occasion plus favorable.

Le 14 mai 1576, fut publié un traité de pacification

[1] Cette formule de serment, munie des signatures du clergé de Troyes, est insérée dans le troisième volume du *Journal de Henri III*, édit. de 1744, p. 31.

entre les deux partis qui divisaient la France. Le mécontentement qu'il fit naître parmi les catholiques parut convenir à l'ambition du duc de Guise. A son instigation, le sieur d'Humières et ses autres partisans entraînèrent la noblesse et la plupart des habitants de la Picardie. Tous jurèrent, à Péronne, de maintenir la nouvelle association. Dans d'autres provinces, les mêmes intrigues produisirent les mêmes effets.

A Paris, un parfumeur, nommé Pierre Labruyère, et Matthieu Labruyère son fils, conseiller au Châtelet, furent, en cette ville, les premiers apôtres de cette association : ils sollicitèrent des signatures dans toutes les classes ; enrôlèrent sans peine des hommes perdus de mœurs et de réputation, qui n'avaient qu'à gagner dans les troubles publics, ainsi que de riches bourgeois aveuglés par leur haine contre les protestants [1].

Les Guise ne se bornèrent pas à ces perfides manœuvres : ils dépêchèrent à Rome, en juin 1476, Jean David, avocat intrigant, diffamé au Palais de Paris, chargé de solliciter auprès des cardinaux une décision qui devait servir à leurs projets ambitieux. Jean David, à son retour en France, tomba malade à Lyon, et y mourut au mois de novembre de la même année. On trouva, parmi ses papiers, une pièce qui prouve la réalité des projets ambitieux des chefs de cette ligue. Cette pièce déclare Hugues Capet usurpateur, et ses successeurs des rois illégitimes, maudits de Dieu et réfractaires à la sainte Église, par l'erreur que les Français nomment *libertés de l'Église gallicane*, etc. ; elle déclare encore Henri III incapable de régner, et destiné à être enfermé

[1] *Histoire de de Thou*, liv. 63.

dans un monastère; elle invite le peuple à obéir aux ordres du duc de Guise, chef de la Ligue et rejeton de Charlemagne; elle veut qu'il ordonne à tous les habitants des villes et des campagnes de prendre les armes, et qu'on emploie des prédications pour émouvoir le peuple [1].

Pour prouver son droit au trône et sa descendance directe des rois de la seconde race, la maison de Lorraine avait déjà, en 1535, fait fabriquer une généalogie qui, à l'aide de titres falsifiés, établissait cette descendance. Le duc de Guise en fit depuis fabriquer une nouvelle par François de Rosière, prieur de Bonneval, dont l'objet était de prouver que les ducs de Lorraine descendaient en droite ligne de l'empereur Charlemagne. Cet ouvrage, rempli de fausses pièces, parut in-folio, en 1580. L'auteur, en 1583, fut condamné à faire amende honorable, et son livre fut proscrit par arrêt du parlement [2].

Voilà la Ligue et les prétentions du duc de Guise au trône de France autorisées par la cour de Rome, et signalées par une fausse généalogie; voilà le but où tendait ce duc : on verra les manœuvres qu'il employa pour y parvenir.

Cependant la Ligue s'établissait dans presque toutes les provinces de France avec une rapidité qui effraya Henri III. Il voulut en arrêter les progrès, comme le prouve une instruction du 30 août 1576, adressée au duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne [3]; mais

[1] *Mémoires de la Ligue*, t. I, pièce première.

[2] *Ibid.*, p. 7.

[3] *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 114.

bientôt ce roi indolent et crédule se laissa persuader, donna son adhésion à la Ligue, et l'autorisa, par acte du 11 décembre 1576, dans les provinces de Champagne et de Brie[1].

Bientôt après ce roi, étant aux états de Blois, signa lui-même cette association avec un grand nombre de seigneurs qui s'y trouvaient; et, pour contrarier les projets du duc de Guise, il se déclara le chef de la Ligue ou de la sainte union[2]. Chose étrange! un roi ravalait sa dignité jusqu'à se déclarer ouvertement l'ennemi d'une nombreuse portion de ses sujets, jusqu'à prendre le titre de *chef de parti!*

Après cette déclaration, à la fin de janvier 1577, il envoya à Paris Nicolas Lhuillier, prévôt des marchands, pour faire signer la formule du serment de la Ligue à tous les habitants de cette ville. Matthieu Labruyère fut chargé de l'exécution de cet ordre. Il se présenta chez le président du parlement, de Thou, qui examina l'acte d'association, ne le signa que conditionnellement, après avoir inscrit les motifs de sa désapprobation. Le roi, étonné de cette résistance, voulut en connaître les motifs, et dépêcha secrètement auprès du premier président, qui exposa à son envoyé les motifs de son opinion. Le roi, en les apprenant, dit: *Nous avons attendu trop tard: nous aurions dû plus tôt consulter M. de Thou*[3].

Le roi n'était pas doué d'une suffisante force de carac-

[1] *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 114.

[2] En même temps qu'il signait l'acte d'association de la Ligne, il traitait secrètement avec le parti protestant, que l'épuisement des finances de l'état ne lui permettait pas de combattre. Ce prince faible fut plus d'une fois ballotté entre les deux partis, et devint, comme on le verra par ce qui suit, le jouet des catholiques et des protestants. (B.)

[3] *Histoire de de Thou*, liv. 63.

tère pour réparer le mal, qui fit de rapides progrès. « Le premier février 1577, les quarteniers et les dixai- » niers de Paris, dit l'Estoile, alloient par les maisons » des bourgeois porter la Ligue, et faire signer les arti- » cles d'icelle. Le président de Thou et quelques autres » présidents et conseillers la signèrent avec restriction; » les autres la rejetèrent tout à plat, la plupart du peu- » ple aussi [1]. »

Si Henri III se dégrada en se déclarant chef de la Ligue, il est certain que, par cette déclaration, privant le duc de Guise de ce titre qui lui aurait donné un grand pouvoir, il prolongea la durée de son règne.

Cette déclaration et le refus que fit Grégoire XIII de seconder les ligueurs suspendirent leur projet. Les agitations des années 1576 et 1577 se calmèrent tout à coup. Pendant huit années consécutives, la Ligue parut inanimée. Cet intervalle de temps fut rempli par des intrigues, par les succès, les revers, les désastres de la guerre civile, par des écrits et placards injurieux, et par des plaisanteries contre Henri III. Le duc de Guise n'abandonna jamais ce moyen de perdre ce roi dans l'opinion publique [2].

[1] *Journal de Henri III*, par l'Estoile, t. I, p. 200.

[2] Voici quelques-uns de ces traits lancés contre Henri III :

Le 4 février 1579, les ligueurs, informés que ce roi devait aller à la foire de Saint-Germain, y envoyèrent des écoliers pour le ridiculiser : ils avaient mis autour de leur cou de grandes fraises de papier, semblables à celles que portaient Henri III et ses courtisans. Ils s'y promenaient en criant : *A la fraise on reconnaît le veau*. Ce roi les fit emprisonner.

Quels sarcasmes ne répandirent pas les ligueurs contre Henri III, lorsqu'il institua la confrérie des pénitents, et qu'il assista à leur procession ! Plusieurs sont connus; je ne citerai que les suivants :

« Henry, par la grâce de sa mère, inerte roy de France et de Pologne imagi- » naire; concierge du Louvre, marguillier de Saint-Germain-l'Auxerrois, bas-

En 1585, le parti de la Ligue se réveilla et montra une audace inspirée et par la mort récente du duc d'Alençon, frère du roi, qui rapprochait la maison de Bourbon du trône de France, et par un traité secret que ce parti avait conclu avec la cour d'Espagne.

Pendant que Henri III accueillait avec bienveillance la députation des provinces de la Flandre, et lui faisait espérer des secours qu'elle lui demandait, le duc de Guise, sans l'ordre, sans l'autorisation du roi, et à l'exemple des anciens seigneurs féodaux, leva une armée considérable, composée de Français et d'Allemands, et fit la guerre à la Flandre.

Cette levée de boucliers, cette atteinte aux droits de la couronne, fut accompagnée de plusieurs sourdes pratiques, tendantes à former dans Paris un puissant parti pour la Ligue.

François de Roncherolles, sieur de Maineville, y arriva chargé par le duc de Guise d'y former un comité

» teleur des églises de Paris, gendre de Colas, gauderonneur des collets de sa » femme et friseur de ses cheveux; mercier du palais, visiteur des étuves, gar- » dien des quatre mendiants, père conscrit des blancs-battus et protecteur des » capucins. » (*Journal de Henri III*, t. XIII, p. 180.)

Cette autre pièce de vers parut dans le même temps :

Le roi, pour avoir de l'argent,
A fait le pauvre et l'indigent
Et l'hypocrite...
Le grand pardon il a gagné;
Au pain, à l'eau, il a jeûné
Comme un hermite;
Mais Paris, qui le connoist bien,
Ne voudra plus lui prester rien
A sa requeste;
Car il a déjà tant presté
Qu'il a de lui dire arresté :
Allez en queste.

(*Journal de Henri III*, t. I, p. 178.)

Il faut avouer que la conduite de ce roi offrait une ample matière aux sarcasmes de ses ennemis.

secret, composé des plus zélés ligueurs. Cet homme, fécond en ressources et en paroles, commença par s'adjoindre Charles Hottman, trésorier de l'évêque de Paris. Ceux deux personnes en recrutèrent beaucoup d'autres : Senaut, clerc du greffe du parlement; Bussi-Leclerc, qui, de maître en fait d'armes, était devenu procureur en cette cour; Georges Michelet, sergent au Châtelet; Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Ile-de-France, etc. Ce dernier, par intérêt ou par devoir, déjoua pendant longtemps les projets des séditieux, en les dénonçant chaque jour au roi, et, par ses révélations, parvint à reculer de quelques années le terme fatal.

Ces conspirateurs, à la faveur de l'or que leur prodiguait l'Espagne, réussirent sans peine à engager dans leur faction la plupart des curés et prédicateurs de Paris. Dans ce nombre, on distinguait Jean Boucher, curé de Saint-Benoît; Jean Prévôt, curé de Saint-Severin; Jean Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie; Jean Wincestre, curé de Saint-Gervais; Jean Hamilton, curé de Saint-Côme; Jacques Ceuilly, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois; Matthieu de Launoi, docteur et chanoine de Soissons, puis ministre protestant, enfin catholique et ligueur ardent, etc.

Ces prêtres, vraies trompettes de sédition, eurent la charge expresse de ne rien négliger dans leurs chaires ainsi que dans leurs confessionnaux, de saisir toutes les occasions, de les faire naître lorsqu'elles ne s'offriraient pas d'elles-mêmes, pour exciter le peuple à détester, à mépriser le roi, et pour le soulever contre les protestants de Paris. Ces ecclésiastiques s'acquittèrent avec zèle de ce double rôle.

On recruta, ensuite, dans le barreau un assez grand

nombre de partisans, tels que les présidents Lemaistre et Neuilli; les nommés Caumont, Ménager, Louis d'Orléans, avocats; Crucé, La Chapelle, procureurs; La Morlière, notaire; Louchard, commissaire, etc. Dans d'autres classes, on recueillit La Chapelle-Marteau, gendre du président Neuilli; Rolland, de Bar, Gilbert-Coeffier, sieur d'Effiat, etc. Tels furent à Paris les principaux agents de la faction des Guise, et les provocateurs des scènes tumultueuses et sanglantes qui, pendant neuf années, désolèrent cette ville déjà épuisée par des excès de tous genres.

Les conspirateurs commencèrent par se donner une organisation. Un comité de cinq, puis de dix personnes, fut chargé de diriger et d'exécuter les opérations : ce comité, pour échapper à la surveillance du gouvernement, changeait, chaque fois qu'il se réunissait, le lieu de ses séances. On sait qu'elles se tenaient, alternativement, dans les maisons des conjurés, à la *Sorbonne*, au *collége de Fortet*, qui fut à cette occasion nommé *le berceau de la Ligue*, et dans le couvent des jésuites de la rue Saint-Antoine, etc.

Accroître le nombre des partisans de la Ligue en montrant aux hommes crédules la religion catholique en danger et leur vie menacée par les protestants; en séduisant les hommes avides et ambitieux avec de l'argent ou des promesses de places éminentes, ou bien en les épouvantant par la menace d'une ruine prochaine : telles sont les principales manœuvres qu'employa le comité des ligueurs. Ils se distribuèrent le travail. La Chapelle-Marteau se chargea d'entraîner dans le parti de la Ligue tous les membres de la chambre des comptes; le président Lemaistre, tous ceux du parlement; Senaut, tous les clercs

du greffe ; et un nommé Leleu , tous les huissiers de cette cour. Le président Neuilli promit de ranger sous les drapeaux de la Ligue tous les conseillers du parlement ; et le nommé Choulier, tous les clercs de cette cour. Rolland s'engagea , avec le secours de son frère , conseiller à la cour des monnaies , d'entraîner dans le parti tous les généraux et conseillers des monnaies. D'autres eurent la charge de faire des partisans à la Ligue parmi les sergents à cheval et à verge , parmi leurs voisins et les habitants de leur quartier. Labruyère , lieutenant partilier , répondit de tous les conseillers du Châtelet ; Crucé, des procureurs de cette cour, et de plus, d'une grande partie des professeurs et écoliers de l'Université ; Michelet promit d'entraîner tous les mariniers et gens de rivière , *tous mauvais garçons*[1], et dont le nombre s'élevait à plus de cinq cents. Toussaint Poccart, potier d'étain , et un nommé Gilbert, charcutier, entraînèrent tous les bouchers, charcutiers de la ville et des faubourgs, dont le nombre passait quinze cents ; et Louchard, commissaire, tous les marchands et courtiers de chevaux, dont on comptait à Paris six cents et plus[1].

Ainsi, de proche en proche, la partie la plus active de la population de Paris fut engagée dans la Ligue. De la rapidité des progrès de ce recrutement on doit conclure que les hommes d'alors cédaient facilement à la séduction.

Aussitôt que la Ligue eut une organisation complète à Paris , le duc de Guise ordonna à ses agents , dans cette ville, d'aller ailleurs opérer une semblable organisation.

[1] Cette qualification était synonyme de celles de voleurs , assassins.

[2] *Remarques sur la satire Ménippée*, t. II, p. 75. — *Histoire de Palma Cayet*, t. I, p. 12. — *Procès-verbal de Nicolas Poulain*. — *Journal de l'Estoile*, t. II, p. 228, édit. de 1744. — *Histoire de de Thou*, liv. 86.

On avait disposé les choses de manière que la conspiration, avant d'éclater à Paris, pût se manifester dans les villes de province. Au mois de mars de la même année 1585, on apprit qu'il se faisait des levées de troupes en divers lieux, et que plusieurs places fortes étaient prises au nom de la *Sainte-Union*.

« En ce temps, dit l'Estoile, on commença à découvrir l'entreprise de la *sainte Ligue*, de laquelle ceux de la maison de Guise, joints à ceux de la maison de Lorraine, étoient les chefs, secourus par le pape, par le roi d'Espagne et par le duc de Savoie son gendre : ligue pourpensée et inventée par défunt Charles cardinal de Lorraine, voyant la lignée des Valois proche de son période. Le roi, averti de tous ces remuements, et des levées de gens de guerre par le duc de Guise, commença à se tenir sur ses gardes, mais si négligemment, dit l'Estoile, qu'on entra en fort grand soupçon qu'il n'y eût entre lui et ceux de Guise quelque intelligence secrète [1]. » On saisit à Lagni un transport d'armes très-considérable, que le cardinal de Guise envoyait à Paris. Les Guise s'étaient emparés des villes de Châlons, Toul, Verdun, Soissons, Dijon, etc. Le duc d'Aumale, cousin germain des Guise, tenta de prendre Boulogne, afin de faciliter l'entrée des troupes espagnoles qui devaient y débarquer ; son projet, connu d'avance, fut déjoué. Il s'empara du faubourg d'Abbeville. Le roi dit, en apprenant ces mouvements séditieux : *Si je laisse faire ces gens, je ne les aurai pas seulement pour compagnons, mais pour maîtres : il est temps d'y mettre ordre.* Il les laissa faire : il n'y mit point ordre. Au contraire, loin de réprimer et

[1] *Journal de Henri III*, t. I, au 1er mars 1585.

de punir sévèrement de si graves attentats à son autorité, il eut la faiblesse d'accorder à ceux qui s'en étaient rendus coupables toutes ces villes prises, comme des garanties ou places de sûreté. Sa condescendance pour les ligueurs alla jusqu'à leur fournir des sommes considérables pour payer leurs troupes, et cent mille écus pour bâtir une citadelle à Verdun. De plus, le 18 juillet 1585, il révoqua, pour leur plaire, les édits de pacification faits en faveur des protestants.

Ces concessions étonnantes et insensées, provoquées par la mère de Henri III, Catherine de Médicis, qui, ne se lassant pas, même dans sa vieillesse, de faire le mal, sacrifiait à la faction des princes ligueurs les intérêts de la France et ceux de son propre fils, furent considérées comme un présage des succès de cette faction et de la chute des Valois.

Encouragés par l'impunité, par l'aveuglement et l'excessive faiblesse du roi, les chefs de la Ligue poursuivirent avec une nouvelle audace l'exécution de leur projet. Ils redoublèrent d'activité pour ruiner Henri III dans l'opinion publique; ils répandirent des libelles, firent afficher jusqu'aux portes du Louvre des placards où ce roi était indignement outragé.

Ils employèrent un autre moyen : le 16 juillet 1586, ils portèrent ce prince à tenir un lit de justice au parlement pour obliger cette cour à enregistrer à la fois vingt-sept édits bursaux, qui excitèrent contre sa personne un mécontentement général. Les auteurs et les motifs de ces impôts, nommés *édits guisarts*, furent bientôt connus.

En 1587, les membres du comité secret des ligueurs de Paris craignaient continuellement d'être découverts et punis avec sévérité : ils écrivaient souvent au duc de Guise

pour l'engager à venir dans cette ville y changer la face du gouvernement, et faire cesser leur état d'anxiété.

Le duc de Guise faisait des promesses et ne les tenait pas. Pressé par leurs importunités, il leur envoya son frère, le duc de Mayenne.

Ce duc vint offrir ses hommages à Henri III, l'assura de sa fidélité, et aussitôt reçut secrètement à l'hôtel de Saint-Denis, où il logeait, les principaux ligueurs de Paris, qui lui remontrèrent le danger qu'ils couraient en servant les intérêts de son frère. Le duc de Mayenne en fut frappé, et conçut aussitôt le projet de faire lui-même ce que son frère tardait tant à exécuter. Il arrêta avec les ligueurs un plan de conspiration, dont voici les principaux articles.

Les conjurés devaient pénétrer pendant la nuit dans les hôtels du chancelier, du premier président du parlement et de plusieurs autres magistrats de Paris, les égorger, puis se rendre maîtres des postes les plus importants de cette ville, du grand et du petit Châtelet, de l'Arsenal, du Palais, du Temple et de l'Hôtel-de-Ville. Ils devaient ensuite assiéger le Louvre, tuer tous ceux qui se présenteraient pour défendre le roi, tendre les chaînes, et barricader les rues, afin de massacrer tous les suspects en matière de religion, et notamment tous les *politiques:* c'est ainsi que les ligueurs nommaient les bons Français qui n'étaient ni du parti protestant ni de celui de la Ligue. Après ces expéditions sanguinaires, ils devaient parcourir les rues en criant *vive la messe*[1]!

Nicolas Poulain, membre du comité secret, vint dé-

[1] *Procès-verbal* de Nicolas Poulain. — *Journal de Henri III*, tome II, pages 240, 241.

voiler à Henri III le plan des conjurés. Ce roi ordonna que les divers postes de Paris fussent garnis de troupes. Par cette précaution et plusieurs autres, il prouva aux ligueurs qu'il était instruit de leur complot : ils en furent effrayés. Le duc de Mayenne, averti que Henri III l'accusait d'en être le chef, se présenta devant ce roi, lui protesta de son innocence avec l'accent de la colère, et se retira de Paris après avoir rassuré les ligueurs, et leur avoir dit qu'il n'allait pas loin et qu'il volerait à leur secours en cas de danger[1].

Les ligueurs de Paris se dédommagèrent de ce mauvais succès en répandant des libelles et des placards contre le roi et les principaux magistrats.

Le duc de Mayenne imagine un autre projet : dans le faubourg Saint-Germain, il avait laissé, à son départ, divers corps de troupes qui lui étaient dévouées ; il savait de plus qu'il pouvait compter sur un grand nombre de ligueurs à Paris. Informé que Henri III devait dîner à l'abbaye et de là se rendre à la foire Saint-Germain, il conçut le projet d'y enlever ce roi ; mais celui-ci, averti du complot, ne se rendit ni au dîner ni à la foire, et y envoya le duc d'Épernon, qui y fut insulté et obligé de fuir précipitamment[2].

Les ligueurs formèrent plusieurs autres projets contre la personne du roi : celui de s'en saisir dans l'église des Capucins, pendant qu'il y entendrait la messe, et celui de le surprendre à son retour de Vincennes, d'où ordinairement il ne venait qu'accompagné de quelques domestiques. Ce dernier projet consistait à arrêter son carrosse, à tuer son cocher et les personnes de sa suite, et à

[1] *Procès-verbal* de Nicolas Poulain.—*Journal de Henri III*, t. II, p. 247.

[2] *Idem.* — *Idem*, *ibidem*.

crier : *Sire, ce sont les huguenots qui vous veulent prendre!* Le roi, effrayé, serait sorti de sa voiture : alors on l'aurait saisi et renfermé dans une petite tour du couvent Saint-Antoine[1].

Le duc de Guise se plaignit aux ligueurs de Paris de ces complots formés sans sa participation. Quelques mois après, lorsque Henri III quitta Paris pour aller au-devant des reîtres, ce duc forma le projet d'engager les ligueurs à s'emparer de cette ville pendant l'absence du roi, tandis que lui se saisirait de sa personne en Champagne; mais il y renonça, trouvant son exécution trop périlleuse.

Tous ces projets, dont le roi était averti par Nicolas Poulain, échouaient au moment d'être entrepris. Les ligueurs en étaient consternés, et ne savaient quel était le révélateur de leurs secrètes délibérations. Ils avaient la certitude que tous leurs projets étaient découverts; par conséquent ils en redoutaient à chaque instant la punition; mais Henri III, dégradé par la débauche, n'avait pas la force de faire respecter son autorité. Il aurait pu facilement se saisir des membres du comité conspirateur : il était instruit du lieu et de l'heure de leur séance; mais il redoutait les suites de cet acte de vigueur; il lui suffisait de préserver sa personne des attentats de ses ennemis.

Les ligueurs, rassurés de voir que tous leurs projets contre la personne du roi, quoique toujours déjoués, étaient toujours impunis, changèrent de marche; ils cherchèrent à s'emparer de l'opinion publique, et à la soulever plus vigoureusement contre le roi. « Lors les li-» gueurs, dit Nicolas Poulain, commencèrent à pratiquer

[1] *Procès-verbal* de Nicolas Poulain. — *Journal de Henri III*, t. II, p. 247, 248.

» le plus de peuple qu'ils purent, sous le prétexte de la » religion; et les prédicateurs se chargèrent en leurs ser- » mons de parler fort et ferme contre le roi, le dénigrer » envers le peuple plus qu'ils n'avoient jamais fait; et ce, » pour provoquer le roi à en prendre quelques-uns, » afin d'avoir sujet de s'élever contre lui : ce qui advint » enfin par la séditieuse prédication d'un des leurs à » Saint-Severin, auquel ils firent vomir tant de vilaines » injures contre le roi, que Sa Majesté fut contrainte de » l'envoyer quérir pour parler à lui [1]. »

Le roi ordonna, le 2 septembre 1587, à Rapin, lieutenant du prévôt de l'hôtel, d'aller arrêter un théologien qui avait prêché séditieusement à Saint-Germain-l'Auxerrois, ainsi que les curés de Saint-Severin et de Saint-Benoît. Bussi-Leclerc, averti, vint avec sa compagnie s'embusquer dans la maison d'un notaire ligueur, appelé Nicolas Hatte, située près de Saint-Severin, pour s'opposer à l'arrestation du curé. Instruit de ce projet de résistance, le roi envoya chez ce notaire le lieutenant civil Séguier, qui s'y présenta, en fut repoussé, revint bientôt avec force sergents et commissaires, et n'obtint pas plus de succès. Le peuple s'attroupa; et quelques hommes crièrent dans la rue Saint-Jacques : *Aux armes! mes amis; qui est bon catholique, il est heure qu'il se montre : les huguenots veulent tuer les prédicateurs et les catholiques* [2].

Ainsi l'autorité royale exercée par un prince efféminé, et méconnue par un peuple justement mécontent et perfidement exalté par les prédicateurs, était dépourvue de son principal appui.

[1] *Procès-verbal* de Nicolas Poulain. — *Journal de Henri III*, tome II, pages 250, 251.

[2] *Journal de Henri III*, par l'Estoile, au 2 septembre 1587.

Dans le même temps la duchesse de Montpensier, sœur des Guise, engagea le curé de Saint-Severin, Jean Prévôt, à placer dans le cimetière de cette église un tableau qui représentait, dit l'Estoile, « plusieurs étranges inhu-
» manités exercées par la reine d'Angleterre contre les
» bons catholiques; et ce, pour animer le peuple à la
» guerre contre les huguenots. De fait alloit ce sot peuple
» de Paris voir tous les jours ce tableau, et en le voyant
» crioit qu'il falloit exterminer tous ces méchants poli-
» tiques et hérétiques. De quoi le roi averti manda à ceux
» du parlement de le faire ôter, mais secrètement; ce
» qui fut exécuté (le 9 juillet 1587), de nuit, par Auroux,
» conseiller au parlement et, pour lors, marguillier de
» Saint-Severin [1]. »

De Thou nous apprend que ce tableau fut gravé, et que les gravures étaient exposées dans les rues de Paris.

Cependant les prédicateurs de cette ville, autorisés par l'impunité et par l'argent de l'Espagne, continuaient, avec une audace jusqu'alors inouïe, leurs déclamations contre Henri III.

« Le 30 décembre 1587, le roi manda venir au Lou-
» vre sa cour de parlement et la faculté de théologie, et
» fit aux docteurs une âpre réprimande, en la présence
» de sa cour, sur leur licence effrénée et insolente de
» prescher contre lui, contre toutes ses actions, mesme
» touchant les affaires de l'état; et s'adressant particu-
» lièrement à Boucher, curé de Saint-Benoît, il l'appela
» *méchant* et plus méchant que défunt Jean Poisle, son
» oncle, qui avoit été indigne conseiller de sa cour; et
» que ses compagnons, qui avoient presché contre lui

[1] *Journal de Henri III*, au 2 septembre 1587.

» plusieurs calomnies, ne valoient guère mieux ; mais
» qu'il s'adressoit particulièrement à lui, pour ce qu'il
» avoit été si impudent que de dire dans un sermon qu'il
» avoit fait jeter en un sac en l'eau Burlat, théologal d'Or-
» léans, et combien que ledit Burlat fût tous les jours
» avec lui et ses compagnons buvant, mangeant et se
» gaussant ; leur disant davantage : *Vous ne pouvez nier*
» *que vous ne soyez notoirement malheureux et damnés, par*
» *deux moyens : 1° pour avoir publiquement et en la chaire*
» *de vérité avancé plusieurs calomnies contre moi, qui suis*
» *votre légitime roi, ce qui est deffendu par l'Écriture-Sainte;*
» *2° pour ce que, sortant de chaire, après avoir bien menti*
» *et médit de moi, vous vous en allez droit à l'autel dire la*
» *messe sans vous réconcilier et confesser desdits mensonges et*
» *mesdisances ; combien que tous les jours vous preschiez que*
» *quand on a menti ou parlé mal de quelqu'un qui que ce soit,*
» *suivant le texte de l'Évangile, se faut aller réconcilier avec*
» *lui avant de se présenter à l'autel*[1]. Il ajouta : *Je sais votre*
» *belle résolution de Sorbonne, du 16 de ce mois, à laquelle*
» *j'ai été prié de n'avoir égard, pour ce qu'elle avoit été faite*
» *après déjeuner. Je ne veux pas au reste me venger de ces*
» *outrages, comme j'en ai la puissance, et comme a fait le*
» *pape Sixte V, qui a envoyé aux galères certains prédica-*
» *teurs cordeliers, qui, en leurs prédications, avoient osé mé-*
» *dire de lui. Il n'y en a pas un de vous qui n'en mérite autant*
» *et même davantage ; mais je veux bien tout oublier, et vous*
» *pardonner, à la charge de n'y retourner plus : que s'il vous*
» *advenoit, je prie ma cour de parlement, là présente, d'en*
» *faire une justice exemplaire, si bonne que les séditieux*

[1] Henri III parlait avec assez de facilité ; mais il ne montre pas ici une connaissance bien exacte des évangiles.

» *comme vous y puissent prendre exemple pour se contenir en* » *leur devoir.* »

L'Estoile ajoute que cette justice eût été fort nécessaire, l'audace de ces gens croissant par la patience du roi; mais il en demeura là : *habens quidem animum, sed non satis animi*[1].

Le décret de la Sorbonne, dont se plaint ici le roi, fut en effet rendu le 16 décembre 1587, « par trente ou qua- » rante pédants, maistres ez arts crottés, qui, après » grâces, traitent des sceptres et couronnes, dit L'Estoile. » Il ajoute que le résultat de ce décret portoit qu'on pou- » voit ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvoit » pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur » qu'on avoit pour suspect[2]. »

Les menaces de Henri III ne produisirent sur les prédicateurs qu'un effet momentané; mais ces prêtres factieux avaient, pour arriver à leur but et gagner leur argent, une autre ressource : le confessionnal leur offrait un moyen plus secret et moins dangereux que la chaire; ils l'employèrent avec succès pour exciter leurs pénitents à la révolte. « Ceux qui travaillaient le plus efficacement, » dit M. de Thou, furent les confesseurs qui dévelop- » paient à l'oreille de leurs pénitents tout ce que les pré- » dicateurs n'osaient clairement exposer en public; car, » en chaire, ils s'abstenaient de nommer les personnes, » dans la crainte d'être punis. Les confesseurs, abusant » du secret de leur ministère, n'épargnaient ni le roi ni » les ministres, ni les personnes qui lui étaient le plus » attachées; et, au lieu de consoler par des discours de

[1] *Journal de Henri III*, t. II, 30 décembre 1587.

[2] *Idem*, p. 39, 40.

» piété ceux qui s'adressaient à eux, ils leur remplissaient
» l'esprit de faux bruits, et mettaient leur conscience à
» la torture par des questions embarrassées et par mille
» scrupules. Par le même moyen ils fouillaient dans les
» secrets des familles..., soutenaient que les sujets pou-
» vaient faire des associations sans la permission du
» prince; ils les entraînaient dans cette ligue funeste; et
» à ceux qui ne voulaient pas y entrer ils refusaient l'ab-
» solution.

» On porta des plaintes contre ces confesseurs sédi-
» tieux, ajoute M. de Thou; on leur enjoignit de ne pas
» abuser ainsi de la sainteté de leur ministère: ils ne
» changèrent pas, furent seulement plus circonspects et
» posèrent ce dogme nouveau, que le pénitent qui décou-
» vre ce que le confesseur lui a dit est aussi coupable que
» le confesseur qui révèle la confession de son pénitent[1]. »

Cependant la conspiration, quoique avec lenteur, s'a-
vançait vers son but: Henri III, toujours de plus en plus
méprisé, commençait à n'être plus obéi. Ce roi, instruit
des secrètes menées que la duchesse de Montpensier,
sœur des Guise, dirigeait contre son autorité, lui or-
donna, en janvier 1588, de sortir de Paris. Elle refusa
de lui obéir; et, quelques jours après, tournant en déri-
sion ce monarque, elle disait qu'il portait deux couron-
nes, mais qu'elle lui en réservait une troisième; qu'elle
avait des ciseaux pour lui tondre la tête, et former une
couronne de moine à *frère Henri de Valois*[2].

« Elle portait, dit de Thou, une paire de ciseaux d'or
» pendue à sa ceinture, et les montrait aux personnes

[1] *Histoire de de Thou*, liv. 86.
[2] *Journal de Henri III*, t. II, p. 89.

» de la cour, en disant qu'elle était destinée à tondre le » roi, afin de le reléguer dans un monastère comme in- » digne de porter la couronne, et de mettre sur le trône » un prince qui le méritât mieux [1]. »

Cette pensée parut ingénieuse aux ligueurs, qui la reproduisirent en vers français et latins [2].

Les ligueurs, outre la dénomination de *frère Henri de Valois*, appliquaient au roi des épithètes plus injurieuses encore. Ces factieux, si crédules, si fanatiques, avaient-ils le droit de reprocher à leur prince les erreurs dont eux-mêmes étaient les défenseurs et les dupes?

Le comité des ligueurs, nommé depuis le *conseil des Seize,* parce qu'il dirigeait les seize quartiers de Paris, que l'impunité rendait plus audacieux, mit moins de mystère dans ses délibérations séditieuses. Ce conseil se tenait, en 1588, dans le couvent des Jésuites de la rue Saint-Antoine; Nicolas Poulain y assistait : il rapporte qu'on y proposa de se jeter sur le roi pendant qu'il parcourrait en masque les rues de la ville. Le roi, averti par ce zélé serviteur, ne sortit point du Louvre.

Cependant les ligueurs ne cessaient de presser le duc de Guise de se rendre à Paris : ils lui écrivirent que leurs gens étaient prêts, en bonne disposition, en grand nombre, et qu'il ne leur manquait que sa présence. Ce duc répondit qu'ils eussent à établir secrètement leurs quartiers, et à rechercher le nombre auquel se montaient leurs

[1] *Histoire de de Thou*, liv. 165.

[2] Henri III joignait au titre de roi de France celui de roi de Pologne. Un distique latin porte qu'une autre couronne l'attendait dans le ciel. C'est cette idée qui fit naître celle d'une troisième couronne ou tonsure monacale. Les ligueurs ont composé sur cette troisième couronne, en vers français et latins, plusieurs épigrammes qui méritent peu d'être reproduites. (*Voyez* le *Journal de Henri III*, par l'Estoile, au 18 novembre 1585.)

partisans. Sur cette réponse, les ligueurs, dans les premiers jours d'avril 1588, tinrent une assemblée dans la maison de Santeuil, située devant l'église de Saint-Gervais, où se trouvèrent La Bruyère, La Chapelle, Rolland, Bussi-Leclerc, Crucé, Compan et beaucoup d'autres.

La Chapelle prit la parole, et, d'après l'avis du duc de Guise, proposa de réduire les seize quartiers de Paris en cinq, et présenta à l'assemblée un plan où cette division était tracée. Chacun des cinq quartiers devait avoir son colonel, sous lequel seraient établis quatre capitaines. A chaque capitaine devait être distribué un mémoire, contenant les règles de sa conduite et l'indication des lieux où devaient se trouver des armes pour ceux qui n'en avaient point[1].

Ce projet adopté, les ligueurs s'occupèrent à rechercher le nombre d'hommes qu'ils pouvaient mettre sur pied. D'après leurs calculs et leurs recherches, il résulta que ce nombre se montait à trente mille hommes.

Le 15 avril 1588, le duc de Guise écrivit encore aux conjurés qu'il avait envoyé plusieurs capitaines expérimentés dans divers quartiers de Paris; qu'il leur envoyait de plus cinquante cavaliers logés dans les villages voisins de cette ville; que ces cavaliers devaient y entrer pendant la nuit qui précédait le dimanche de *Quasimodo*, et par la porte Saint-Denis, de laquelle les conjurés étaient sûrs. A ces cavaliers, entrés dans Paris, devait se joindre une troupe de ligueurs les plus déterminés. Voici le projet conçu par le duc de Guise.

Le duc d'Épernon, qui avait coutume de faire la ronde depuis dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin,

[1] *Procès-verbal* de Nicolas Poulain, seconde partie, intitulée : *Préparatifs de la Ligue*, etc.

devait être tué par deux de ses propres gens, qu'on avait subornés : après cette expédition, la troupe devait marcher droit au Louvre, passer les gardes au fil de l'épée, et s'emparer de ce château et du roi.

Le roi fut bientôt, par Nicolas Poulain, averti de ce nouveau complot. Il fit renforcer la garde du Louvre, ordonna à ses quarante-cinq gentilshommes[1] de coucher dans ce château, et fit venir de Lagny quatre mille Suisses, qui furent logés au faubourg Saint-Denis.

Ces précautions prouvèrent aux ligueurs que leur plan de conspiration était connu. Ils ne pouvaient concevoir comment et par qui toutes leurs entreprises étaient révélées; leurs soupçons ne s'arrêtèrent jamais sur le véritable auteur de ces révélations : ils restaient confondus et déconcertés : mais l'impunité de leurs précédents attentats les rassurait.

Le duc de Guise, pour profiter du succès de ce coup de main, s'était approché de Paris jusqu'à Gonesse. Dès qu'il eut appris les moyens que la cour venait d'employer pour sa sûreté, il s'éloigna.

Les ligueurs n'étaient pas tranquilles : ils redoutaient à chaque instant les effets de la vengeance du roi. Dans cette crainte, ils écrivirent au duc, et, entre autres choses, ils lui dirent que, s'il ne venait promptement les secourir, ils le regarderaient comme un prince sans foi. Le duc, ainsi pressé, répondit qu'il leur envoyait plusieurs capitaines expérimentés, et qu'il les suivrait de

[1] Ces quarante-cinq gentilshommes, largement gagés par Henri III pour la défense de sa personne et pour des expéditions secrètes, étaient généralement méprisés. On les qualifiait de *fendeurs de nasaux*, de *coupe-jarrets*; ils assassinaient à la volonté du maître. On connaît les noms de quelques-uns de ces assassins à gages : tels sont ceux de Chalabre, Loignac, Montsery, Sainte-Malines, etc., tous de familles illustres aux yeux des généalogistes.

près. Ces capitaines arrivèrent en effet : ils furent reçus par les ligueurs, et secrètement logés en divers quartiers de Paris. Le duc, attendu avec impatience et ne pouvant plus retarder son voyage à Paris, sollicita auprès du roi pour écarter les soupçons que son arrivée pourrait faire naître, la permission de rentrer en cette ville, afin, disait-il, de se justifier devant sa majesté des calomnies dont on le chargeait.

Le roi, parfaitement instruit de tous ses projets, lui envoya le sieur Bellièvre pour lui défendre expressément de se présenter à Paris. Le duc promit d'obéir, jura, dans la suite, qu'il n'avait fait aucune promesse, et redoubla ses instances auprès du roi, qui lui dépêcha, par le sieur de La Guiche, un second ordre de ne point s'approcher de cette ville.

La mère du roi, son épouse, la très-grande partie de ses courtisans, tous dévoués aux Guise, seraient, sans beaucoup d'efforts, parvenus à vaincre la résistance d'un roi faible, indolent, incapable de prendre une résolution forte, encore moins de l'exécuter; mais une nouvelle entreprise contre sa personne réveilla, sinon son courage, au moins le sentiment de sa propre conservation.

La duchesse de Montpensier, voulant hâter le dénoûment, ou ravir à son frère la gloire d'un succès désiré, fit, le 5 mai, placer une douzaine d'hommes hardis, cuirassés, bien armés et assistés de quelques gentilshommes, dans une maison située hors la porte Saint-Antoine, nommée *Bélesbat* ou *la Roquette*[1]. Ces hommes embus-

[1] *La Roquette* ou *Belesbat* était une maison de plaisance située dans le lieu même où depuis furent, en 1636, établies les hospitalières de la Roquette, et à l'extrémité de la rue qui porte ce nom. Henri II et Henri IV ont possédé cette maison.

qués devaient arrêter le roi à son retour de Vincennes, faire rebrousser son carrosse, et le mener en diligence jusqu'à Soissons, par le moyen de plusieurs relais placés sur la route. Aussitôt on aurait répandu l'alarme dans Paris, en disant que les huguenots avaient enlevé le roi, et qu'ils voulaient lui couper la gorge; puis, à la faveur du trouble occasionné par cette nouvelle, on serait tombé sur tous les *politiques*, sur tous les partisans du roi, non-seulement à Paris, mais dans toutes les villes où le parti de la ligue dominait.

Ce complot, digne de son auteur, fut encore déjoué par Nicolas Poulain, qui se rendit exprès à Vincennes pour en avertir Henri III. Ce prince fit venir de Paris une centaine de cavaliers pour lui servir d'escorte à son retour de Vincennes.

Le 9 mai 1588, à midi, le duc de Guise, malgré les ordres réitérés de Henri III, arrive à Paris, descend à l'hôtel de la reine-mère[1]. Un gentilhomme en instruit le sieur de Villeroi. Celui-ci court au Louvre pour en informer Henri III : *Monsieur de Guise est arrivé*, lui dit-il. Le roi paraît effrayé : *Il est venu? Par la mort-dieu, il en mourra!* s'écrie-t-il. Il envoie chercher le colonel Alphonse Ornano : *Si vous étiez à ma place, que feriez-vous?* demanda-t-il à ce colonel, qui répondit : *Il n'y a qu'un mot à cela : tenez-vous le duc de Guise pour ami ou pour ennemi?* Le roi, sans répondre, fit un geste qui prouvait assez qu'il ne regardait pas le duc comme son ami. Alors Alphonse dit au roi que, s'il voulait l'autoriser, il apporterait à ses pieds la tête du duc, ou le mettrait en lieu de sûreté qui lui serait indiqué sans que personne osât bouger. Le

[1] L'hôtel de la reine-mère, Catherine de Médicis, était situé sur l'emplacement actuel de la Halle-aux-Blés.

roi, toujours timide et irrésolu, répondit qu'il espérait mettre ordre à tout par un autre moyen.

Bientôt la reine-mère, dans sa chaise, et le duc de Guise, à pied, partirent ensemble pour se rendre au Louvre. Le trajet était court; mais il fut pour le duc une marche triomphale. Les Parisiens ligueurs s'empressaient sur ses pas, voulaient toucher son habit, le bord de son manteau, faisaient entendre les acclamations de *Vive Guise! vive le Pilier de l'Église!* L'Estoile ajoute qu'une demoiselle, quittant son masque, s'écria : *Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés!*

Catherine de Médicis présente au roi son fils le duc Guise. Ce prince, en le voyant, devint blême, se mordit les lèvres, et lui dit, suivant un témoin oculaire, « qu'il » trouvait fort étrange qu'il eût entrepris de venir en sa » cour, contre sa volonté et son commandement. Le duc » s'excuse et demande pardon, dit qu'il s'est fondé sur » le désir qu'il avait de représenter lui-même à sa ma- » jesté la sincérité de ses actions, et de les défendre con- » tre les calomnies et les impostures de ses ennemis... » La reine-mère s'entremet là-dessus, la reine aussi; il » est reçu en grâce. Le roi se retire dans sa chambre. Le » duc, peu de temps après, accompagne la reine jusqu'à » son logis, puis va à l'hôtel de Guise[1]. »

Suivant d'autres témoignages, le roi se montra furieux, prit même la résolution de faire tuer le duc de Guise dans la chambre de la reine son épouse, et ce fut dans ce dessein qu'il pria sa mère de l'y introduire. Le roi s'y rendit, et, avec colère, demanda au duc ce qui l'amenait à

[1] *Relation de la mort de MM. le duc et le cardinal de Guise*, par le sieur Miron, médecin. — *Journal de Henri III*, t. III, p. 464, 465, 466; t. II, p. 95, 96. — *Histoire de de Thou*, liv. 90.

Paris. Le duc, en courtisan exercé, sans s'émouvoir, se prosterne, se met presque à genoux, et, dans un discours étudié, lui répond respectueusement qu'il supplie sa majesté de vouloir bien prendre confiance en sa fidélité, sans se laisser aller aux passions et aux calomnies de ses ennemis. Ce commencement d'explication fut interrompu, et continué dans le jardin de la reine.

A ce mouvement de colère succéda, chez le roi, le calme de la timidité : le duc en devint plus audacieux, et sortit triomphant de cette lutte. Le lendemain, 10 mai, nouvelle entrevue entre les deux princes ennemis. Le duc la redoutait; mais elle eut un succès pareil à celui de la première.

Que pouvait Henri III, prince timide, efféminé, dont les débauches et les superstitions avaient rétréci la raison, éteint le courage? qui voyait s'élever contre lui une population dont il était méprisé, une population excitée, fanatisée par les prêtres, lesquels lui faisaient envisager la révolte et le renversement du trône comme des actes de dévotion? Que pouvait ce roi environné de traîtres et qui trouvait dans ses courtisans et jusque dans sa mère des partisans de son plus cruel ennemi? Il ne pouvait guère conjurer l'orage qui allait l'atteindre.

Le 12 mai, dès la pointe du jour, ce roi, qui ne se fiait nullement aux protestations du duc de Guise, essaya de prendre des précautions contre lui; il fit entrer par la porte Saint-Honoré les quatre mille Suisses logés depuis quelque temps dans le faubourg Saint-Denis, de plus, deux mille hommes de gardes-françaises, et fit placer plusieurs compagnies de la ville dans le cimetière des Innocents.

Pendant la nuit du 11 au 12, quatre de ces compagnies de gardes bourgeoises qu'on avait postées dans le

cimetière des Innocents, séduites et entraînées par les ligueurs, avaient abandonné leur poste. Les troupes suisses, qui venaient d'entrer, les remplacèrent dans ce cimetière; puis elles furent, ainsi que les gardes-françaises, réparties dans divers postes de la ville. Les Suisses occupèrent la place de Grève et le Marché-Neuf; les gardes-françaises, le Petit-Pont, le pont Saint-Michel et le pont Notre-Dame. Tous avaient reçu l'ordre de n'attaquer aucun bourgeois, mais seulement de repousser leurs attaques. Le projet du roi était, dit-on, de faire arrêter, avec cet appareil formidable, les principaux chefs de la ligue, de les faire juger, et mourir par la main du bourreau. Il savait prendre des résolutions sans savoir les exécuter.

Au bruit de l'entrée de ces troupes et de leur répartition dans divers lieux, les ligueurs alarmés se réveillèrent. Crucé, l'un des plus actifs de ce parti, dès quatre heures et demie du matin, fit crier dans le quartier de l'Université : *Alarme! alarme!* Mêmes cris se font entendre dans les autres quartiers. Aussitôt les bourgeois s'arment, sortent de leurs maisons, se réunissent dans leurs corps-de-garde. On tend les chaînes dans les rues, on les barricade avec des tonneaux pleins de terre. Les capitaines que le duc de Guise avait fait secrètement entrer dans Paris dirigent le mouvement. Le duc de Brissac, son partisan, entouré d'une troupe d'écoliers, de mariniers et d'artisans armés, établit la première barricade dans la place Maubert : tous les autres quartiers imitent cet exemple avec une promptitude qui décelait un plan prémédité.

Chaque barricade était défendue par de la mousqueterie. Les gardes du roi, voulant poser des sentinelles dans la rue Saint-Severin, furent forcés par les bourgeois de se replier dans leur quartier. A midi, toutes les rues de

Paris étaient fortifiées par des barricades, et quelques-unes furent poussées jusqu'à cinquante pas du Louvre.

Les troupes du roi, pressées de toutes parts, ne pouvaient avancer ni reculer sans s'exposer au feu de ces barricades et aux coups de pierres dont on avait fait provision dans les maisons.

Le roi, instruit d'heure en heure, et alarmé de tout ce qui se passait dans la ville, envoyait tour à tour le gouverneur de Paris, les maréchaux de Biron et d'Aumont pour apaiser le peuple et le rassurer sur ses intentions. Il chargea plusieurs fois la reine sa mère et Bellièvre de se rendre auprès du duc de Guise pour l'engager à sortir de cette ville : démarches inutiles. La révolte continua, et le duc de Guise resta dans Paris. La cour consternée pensa à faire retirer les troupes, mais il était trop tard.

Un coup de mousquet tiré, vers la rue Neuve-de-Notre-Dame, par un des soldats du roi, amena une scène sanglante : les bourgeois aussitôt chargèrent les Suisses qui remplissaient la place du Marché-Neuf. Au feu de la mousqueterie se joignirent les coups de pierres lancées du haut des fenêtres. Vingt Suisses perdirent la vie et douze furent blessés, suivant les uns ; et, suivant les autres, soixante furent tués et enterrés au parvis de Notre-Dame. Le massacre des Suisses serait devenu général, si le duc de Brissac, qui commandait pour le duc de Guise, ne les eût sauvés des mains des bourgeois, en les renfermant dans la boucherie du Marché-Neuf, et en faisant cesser le feu de la mousqueterie.

En même temps, les troupes du roi placées sur les ponts furent chargées et mises en déroute : plusieurs soldats sauvèrent leur vie en se réfugiant dans les maisons.

De Thou rapporte qu'étant sorti avant que les barri-

cades fussent achevées, il s'avança, malgré les dangers, jusqu'au Louvre qu'il trouva désert, et il ajoute qu'il vit sur le visage des partisans du duc de Guise un air de satisfaction et d'assurance qui lui fit juger que l'autorité royale était près de sa fin.

Cependant le roi, apprenant que ses troupes étaient battues de toutes parts, fut réduit à la honte d'implorer le soir l'assistance du duc qu'il avait menacé le matin. Le maréchal de Biron vint le prier, au nom de sa majesté, d'intervenir pour sauver les Suisses de la fureur du peuple. Le duc, flatté de pouvoir montrer quelle était l'étendue de son influence sur l'esprit des Parisiens, consentit à cette demande. Sur les quatre heures du soir, il sortit de son hôtel[1] pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville; puis il parcourut diverses rues et places. Cette sortie, la première qu'il fit dans cette journée, fut une espèce de marche triomphale. Il fit cesser partout la mousqueterie : il ordonna au duc de Brissac et au capitaine Saint-Paul de conduire les Suisses et les gardes-françaises vers le Louvre, de les obliger à porter leurs armes baissées, et à se découvrir la tête comme des vaincus. Sur son passage, il recueillit tant d'acclamations flatteuses de la part des Parisiens, que, las d'entendre crier *vive Guise!* il dit : *C'est assez, c'est trop, messieurs; criez vive le roi!* Il humiliait et protégeait Henri III.

Le soir, les chefs de la garde bourgeoise ne voulurent point recevoir le mot d'ordre du prévôt des marchands, qui ordinairement le leur donnait au nom du roi; ils allèrent le demander au duc de Guise. Henri III, à Paris, n'avait plus de roi que le nom.

[1] L'hôtel de Guise était celui qu'on a depuis nommé de *Soubise*, rues du Chaume et de Paradis.

Tels furent les principaux événements de la journée du 12 mai 1588, fameuse dans l'histoire sous le nom de *journée des barricades*, et qu'un député du clergé aux états de Blois qualifiait d'*heureuse et sainte journée des tabernacles*[1].

Les événements du lendemain furent la conséquence de ceux de la veille. Le 13 au matin, le roi tenait son conseil pour aviser aux moyens d'échapper à cette crise, lorsqu'on vint l'avertir que les prédicateurs excitaient le peuple, exaltaient sa fureur en disant : *Allons prendre frère Henri de Valois dans son Louvre;* de plus, que ces mêmes prédicateurs avaient fait armer sept à huit cents écoliers, trois ou quatre cents moines, et que huit mille hommes allaient sortir de Paris pour s'emparer des dehors du Louvre, et s'opposer à l'évasion du roi. Ces bruits, vrais ou faux, effrayèrent tellement ce prince, qu'il ne balança point entre le parti le plus honorable et le parti le plus sûr. Vers le midi, feignant d'aller se promener au jardin des Tuileries, il sortit à pied, tenant une baguette à la main.

A peine eut-il mis le pied hors du Louvre, qu'un bourgeois vint augmenter sa frayeur, en lui disant que le duc de Guise, à la tête de douze cents hommes, s'avançait pour se saisir de sa personne. Alors il court vers la *Porte-Neuve*[2], l'ouvre et se rend avec précipitation au château des Tuileries, où étaient ses écuries; il fait partir en avant ses gardes, des Suisses et une partie de sa cour,

[1] *Lettres d'Étienne Pasquier*, liv. 13, lettre 3.

[2] La *Porte-neuve* était située entre le Louvre et les Tuileries, et se trouvait, ainsi que l'ancienne muraille, qui subsistait toujours, près du quai, en face de l'emplacement de l'ancienne rue Saint-Nicaise. C'est par cette *Porte-neuve* que Henri IV fit son entrée à Paris : à côté de cette porte était la *tour du Bois*, qui a subsisté jusque sous Louis XIV.

se botte et monte à cheval. Du Halde, en lui chaussant ses éperons, le fit avec tant de hâte qu'il en mit un à l'envers : *C'est égal,* dit le roi, *je ne vais pas voir ma maîtresse; j'ai un plus long chemin à faire.* En fuyant, il se tourna vers Paris, et jura qu'il n'y rentrerait que par la brèche; il n'y rentra plus. Il passa à Saint-Cloud, et alla coucher dans un village de Beauce nommé *Latrape.* Le lendemain il se rendit à Chartres, où il séjourna jusqu'à la fin du mois. Cette ville, pendant ce temps, devint le théâtre de plusieurs négociations.

Le duc de Guise était si enorgueilli du succès qu'il venait d'obtenir, que, le jour même de l'évasion du roi, et avant qu'elle lui fût connue, il s'exprimait ainsi dans une lettre adressée au gouverneur d'Orléans : « J'ai dé- » fait les Suisses, taillé en pièces une partie de la garde » du roi, et tiens le Louvre investi de si près, que je » rendrai bon compte de ce qui est dedans. Cette vic- » toire est si grande qu'il en sera mémoire à jamais. » Mais il changea de langage lorsqu'il vit sa proie échappée : il en témoigna ses regrets; et les plaisants, qui n'étaient pas alors très-polis, disaient que *les deux Henri* (Henri III et Henri duc de Guise) *avaient bien fait les ânes.*

Les ligueurs, puissants et débarrassés de toute entrave, s'occupèrent de leurs projets d'ambition ou de vengeance. Le duc agit alors en souverain : il ordonna que les barricades de Paris fussent enlevées, s'empara des fortifications du Petit et du Grand-Châtelet, de l'Arsenal, du Temple et de la Bastille, qui lui fut remise sans résistance, et dont il fit gouverneur le fameux ligueur Bussi-Leclerc. Il alla visiter les présidents du parlement, et les détermina à continuer l'exercice de leurs fonctions. Il des-

titua les échevins et le prévôt des marchands; il fit renfermer ce dernier à la Bastille; la Chapelle-Marteau, ligueur des plus acharnés, fut nommé à cette fonction : il opéra plusieurs autres changements.

Rapin, prévôt de l'hôtel, connu par son éloignement pour la Ligue et par son talent en poésie, fut chassé de Paris. Séguier, avocat du roi, pour la même cause éprouva le même sort.

Quelques protestants habitaient encore Paris : les uns échappèrent à la mort en se conformant aux pratiques extérieures du catholicisme; d'autres s'obstinèrent à résister à la force des circonstances; ils furent victimes de leur zèle, et les fureurs de la Saint-Barthélemi se renouvelèrent contre eux. Poccard et Larue entrèrent, à neuf heures du soir, dans la maison d'un nommé Mercier, maître d'école, le poignardèrent et jetèrent son corps dans la rivière. Deux pauvres filles d'un procureur au parlement, appelé Jacques Foucaud, emprisonnées depuis le mois de janvier, à cause de leur persistance dans leurs opinions religieuses, furent condamnées au supplice du feu. « Elles l'endurèrent fort constamment, » dit l'Estoile : une d'elles fut brûlée vive, par la fu- » reur du peuple qui coupa la corde avant qu'elle fût » étranglée. »

Lorsque ce moment d'effervescence fut passé, les ligueurs restèrent effrayés de leurs succès et surtout de l'évasion du roi. Le duc de Guise, si l'on en juge d'après ses actions ultérieures, éprouva un sentiment pareil. Son premier succès dans la carrière de l'ambition lui fit apercevoir tous les obstacles qui lui restaient encore à surmonter. Pour arriver au but, il lui fallait réduire les chefs protestants, qui faisaient bonne contenance; dé-

trôner le roi, qui, quoique chassé de sa capitale, conservait encore de puissants moyens de défense; il lui fallait tromper le roi d'Espagne, qui, payant les frais de la conspiration, n'aurait pas consenti à en abandonner les fruits à un autre; les ligueurs étaient divisés en deux partis : il lui fallait ménager et tromper un de ces partis, qui ne voulait être dominé ni par Henri III, ni par les protestants, ni par les Guise. Effrayé des dangers à courir, des peines à supporter, des crimes à commettre, le duc sentit que le moment d'un entier succès n'était pas encore venu; que, dans ces circonstances, il lui était plus convenable de gouverner la France sous le nom d'un prince pusillanime que de la gouverner en son propre nom. Se repentant d'avoir laissé échapper sa proie, il fit prier le roi de rentrer à Paris, et employa la reine-mère pour l'y déterminer. Ces prières réitérées, accompagnées d'assurances de fidélité, furent sans effet. Il revint à la charge et adressa au roi une lettre remplie de témoignages de respect et de soumission. Les plus ardents ligueurs, conduits par la reine-mère, vinrent à Chartres en qualité de députés de la ville, protestèrent de leur très-humble obéissance; mais ils se permirent des demandes qui n'étaient pas de nature à faire oublier la journée des barricades. Le parlement, avec des intentions plus pures, vint à son tour à Chartres exprimer au roi la douleur que lui avaient fait éprouver les violences de cette journée et son éloignement. Tous, jusqu'aux capucins, voulurent aller à Chartres.

Le 17 mai 1588, trente-cinq capucins, précédés par le duc de Joyeuse, appelé *frère Ange* depuis qu'il s'était rendu novice dans le couvent des capucins de Paris, firent le voyage à Chartres, les pieds nus. Pour rendre cette

cérémonie plus touchante, ce frère Ange voulut imiter Jésus-Christ marchant au Calvaire : il portait sur sa tête une couronne d'épines, et sur ses épaules une lourde croix. D'autres capucins étaient chargés des instruments de la Passion. En cet équipage ils arrivèrent à Chartres, où, ayant appris que le roi était à vêpres dans la cathédrale, ils y entrèrent en chantant le *Miserere*. Alors frère Ange met à nu ses épaules fatiguées, et deux vigoureux capucins lui appliquent à tour de bras, et en présence de ce prince, de grands coups de fouet ; puis tous ces capucins, fouettés ou fouettants, se prosternent aux pieds du roi en criant : *Miséricorde !*

Le brave Crillon, témoin de cette scène ridicule, et voyant que l'on fouettait frère Ange, se mit à crier en pleine église : *Fouettez, fouettez tout de bon ; c'est un lâche qui a quitté la cour et endossé le froc pour ne pas porter les armes.*

Cette farce, suivant M. de Thou, fut imaginée par les ligueurs pour séduire le roi qui avait du goût pour ce genre de spectacle ; mais les souffrances qui en relevaient le mérite étaient feintes. La croix portée par frère Ange était en carton peint en couleur de bois ; le sang qui paraissait découler de son front, et qu'on attribuait à la couronne d'épines provenait d'une supercherie ; les coups de discipline, avec l'apparence d'être rudement appliqués, ne l'étaient qu'avec mollesse. C'est pourquoi Crillon disait : *Fouettez tout de bon* [1].

Cette scène pieuse fit pleurer quelques assistants et rire plusieurs autres. Henri III s'en plaignit à frère Ange,

[1] *Journal de Henri III*, par l'Estoile, t. III, p. 105. — *Histoire de de Thou*, liv. 90, à la fin, et les restitutions sur ce livre. — *D'Aubigné*, t. III, liv. 1, chap. 25.

comme d'une profanation et d'une manœuvre de ses ennemis.

Je vais exposer sommairement la suite des événements qui se passèrent hors de Paris.

Le duc de Guise, voyant Henri III toujours disposé à se venger des ligueurs, aidé par la mère de ce roi, parvint, à force de sollicitations et d'intrigues, à obtenir un édit de pacification, édit du 15 juillet, par lequel le roi, soit dans des articles patents, soit dans des articles secrets, accorde aux ligueurs tout ce qu'ils pouvaient désirer, tout ce que le pape, le roi d'Espagne et leurs satellites ambitionnaient. La journée des barricades devait être oubliée, tous les changements opérés en conséquence, ratifiés; le roi et les ligueurs devaient s'unir pour faire une guerre d'extermination aux protestants; et, après la mort de Henri III, on ne reconnaîtrait pour roi aucun prince hérétique : articles faits exprès pour exclure du trône de France le roi de Navarre; enfin le concile de Trente serait reçu en France, etc., etc.

Les ligueurs obtinrent tout du roi, excepté son retour à Paris : tant était profonde l'impression de peur que lui avait causée la journée des barricades.

Il accueillit, à Chartres, le duc de Guise, les cardinaux et prélats de sa faction; le 2 avril il dîna et trinqua avec ce duc; le 4 du même mois, il le créa son lieutenant-général en toutes ses armées, et déclara son successeur à la couronne la cardinal de Bourbon, homme incapable, et grand partisan de la Ligue sans savoir pourquoi. Ce roi consentit en outre à éloigner de leurs fonctions les magistrats les plus dévoués à son service, et à les remplacer par des ligueurs. Il se rendit à Blois, y convoqua les états du royaume; et, par l'effet des in-

trigues de la faction, cette assemblée ne fut composée que de ligueurs déterminés.

Henri III avait fait jurer à tous les magistrats, à tous les fonctionnaires, l'observation de l'édit de l'union; il fit prêter ce serment aux députés des états, qui, à leur tour, exigèrent que le roi le renouvelât[1].

Le duc jura aussi; mais bientôt après il viola son serment, et le roi ne tarda pas à l'imiter. Nouvelles plaintes de part et d'autre; nouvelles dissensions, qui furent terminées, le 4 décembre, par une réconciliation solennellement jurée par le duc et par le roi, sur le sacrement de l'autel : faibles digues pour des contractants de mauvaise foi!

Ces diverses concessions du roi étaient feintes. Il cédait tout au duc de Guise, dans l'espérance de tout recouvrer à la fois. Connaissant les projets ambitieux de cet ennemi, il croyait, à force de bienfaits, le porter à en abuser, afin d'avoir le droit de le punir. Dans ces dessein, Henri III paraissait vouloir renoncer à l'exercice du pouvoir pour ne s'occuper que de pratiques de dévotion. Il fit à cet effet construire dans le château, et au-dessus de sa chambre, de petites cellules pour y loger des capucins[2].

L'ambition du duc de Guise n'était pas satisfaite de tant de faveurs : le trône restait à envahir, il fallait en renverser Henri III. Pour y parvenir, il séduisit la plupart des

[1] Non content de faire prêter ce serment aux députés, Henri III voulut que *l'édit d'union* fût considéré comme *loi fondamentale et irrévocable*. (*Voyez* la Déclaration du 18 octobre 1588. *Recueil des anciennes lois et ordonnances françaises*, par MM. Isambert et Decrusy, t. XIV, p. 629.) (B.)

[2] *Relation de la mort de MM. de Guise*, par le sieur Miron, médecin de Henri III, t. III, p. 475.

députés aux états-généraux, et leur communiqua ses dispositions hostiles contre le roi; mais, arrivé au faîte du pouvoir, fier de la fortune et du succès de ses crimes, ce duc négligeait les personnes dont il avait encore grand besoin, négligeait la reine mère, à laquelle son ambition était si redevable; il venait même de se faire des ennemis dans sa propre famille : dans ce nombre on comptait le duc de Mayenne, son frère, et la duchesse d'Aumale.

Depuis quelque temps Henri III avait enduré diverses insolences et outrages de la part du duc de Guise, lorsqu'il apprit du duc de Mayenne et de la duchesse d'Aumale le projet que cet ambitieux avait conçu de se défaire de sa personne royale. La reine mère en fut instruite, et conseilla au roi de prévenir le coup dont il était menacé. Elle changea de parti. Il se présentait un crime à commettre, cette femme superstitieuse et sanguinaire devait y contribuer. La connaissance de ce projet du duc de Guise, les conseils que Henri III reçut de sa mère, et les ressentiments d'outrages passés et récents, concoururent à donner à ce roi l'énergie propre à réprimer un sujet audacieux, rebelle, et qui conspirait contre ses jours.

On croirait que Henri III prit la résolution de faire arrêter le duc de Guise, de le livrer à un tribunal, d'appeler contre lui la vengeance des lois; non : ce roi, élevé au milieu des perfidies et des massacres, méconnaissait les voies légales; il punit un crime par un crime, et donna un exemple qui lui fut fatal.

La perte du duc de Guise et de ses principaux adhérents était décidée. Le duc en fut averti; mais, plein de confiance dans sa force et dans la faiblesse de Henri III,

il méprisa ces avis, et répondit à ceux qui les lui donnaient : *Il n'oserait.*

Le vendredi 23 décembre 1588, le roi, de grand matin, fit parvenir au duc et au cardinal de Guise l'ordre de se rendre promptement au conseil; ils arrivent au château de Blois, trouvent la garde renforcée, montent dans la salle du conseil, et, après y être resté quelque temps, le duc est mandé au cabinet du roi.

Tout était disposé sur son passage : douze hommes de la bande des *quarante-cinq* gentilshommes l'attendaient dans la pièce qui précédait le cabinet du roi. Le duc y paraît; aussitôt un des quarante-cinq, le sieur de Montsery, lui porte un premier coup qui fut suivi de plusieurs autres [1]. Le duc tombe en criant : *Mes amis, miséricorde! Mon Dieu! je suis mort! ayez pitié de moi!* etc. Le roi vint avec joie contempler sa victime. On dit même qu'il lui appliqua avec colère son pied sur le visage.

Le cardinal de Guise, qui présidait la chambre du clergé aux états, entend les cris de son frère, se lève de son siége pour aller le secourir. Les maréchaux d'Aumont et de Retz mettent l'épée à la main, en lui disant : *Que nul ne bouge, s'il ne veut mourir!* Aussitôt ce cardinal et l'archevêque de Lyon, deux grands fauteurs de la Ligue, furent saisis par ces maréchaux, et emprisonnés dans un galetas du château. En même temps furent arrêtés, par ordre de Henri III, tous les principaux ligueurs qui s'y trouvaient logés, leurs domestiques, le cardinal de Bourbon, madame de Nemours, le prince de Joinville, son fils, etc.; et, dans la ville de Blois, les députés

[1] Parmi les assassins, on nomme Montsery, Deseffranats, Sainte-Malines, Loignac, Sariac, etc. J'ai parlé des fonctions de ces quarante-cinq gentilshommes, ci-dessus, p. 114.

de Paris, tels que La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands, le président Neuilli, l'échevin Compan, etc. Après ces arrestations et cet assassinat, le roi se rendit à la messe!

Le lendemain 24 décembre, on s'occupa du sort du cardinal de Guise. Les gentilshommes faisaient difficulté de le poignarder, parce qu'il était cardinal; mais, pour la somme de 400 écus, on trouva quatre de ces nobles qui se chargèrent de cette atroce expédition.

« Après cette exécution, dit l'Estoile, le roi, sortant » pour aller à la messe, rencontra à ses pieds le baron de » Luz, qui lui offroit sa tête pour sauver la vie de son » oncle, l'archevêque de Lyon. Le roi lui promit la vie, » mais non la liberté [1]. »

La nouvelle de ces actes illégaux, de ces scènes sanglantes, parvint bientôt à Paris, et y causa parmi les ligueurs la plus vive fermentation. Le duc d'Aumale, qui se trouvait dans cette ville, en fut nommé gouverneur; il commença par faire emprisonner un grand nombre de ceux qu'on appelait *politiques,* fit fouiller leurs maisons, et mit à contribution tous les habitants riches qui n'étaient pas ligueurs.

L'avocat Pierre Versoris mourut de chagrin; et, rendant les derniers soupirs, il embrassait le portrait du duc de Guise, et qualifiait le roi de tyran.

On arracha les armoiries du roi, placées au portail de l'église de Saint-Barthélemi, et on les traîna dans le ruisseau. Le curé de Saint-Gervais, le fameux Wincestre, avait disposé le peuple à cette vengeance, en prêchant

[1] *Journal de Henri III,* par l'Estoile, t. II. — *Histoire de de Thou,* liv. 96. — *Chronologie novenaire,* par Cayet, t. I. — *Histoire de la ville de Paris,* par Félibien, t. II, liv. 5, etc.

contre lui et en le traitant de *vilain Hérode*, injure qui offre à peu près l'anagramme de *Henri de Valois*.

On détruisit sur tous les édifices les armoiries, les figures de Henri III; on déchira son portrait partout où il se trouvait.

Le 1er janvier 1589, Wincestre, curé de Saint-Gervais, après son sermon, « exigea, dit l'Estoile, de tous les assistants le serment, en leur faisant lever la main, d'employer jusqu'à la dernière goutte de leur sang, jusqu'au dernier denier de leur bourse, pour venger la mort des deux princes lorrains, massacrés par le tyran, dans le château de Blois, à la face des états. Il exigea un serment particulier du premier président de Harlai, qui, assis devant lui dans l'œuvre, avoit ouï sa prédication, l'interpellant par deux fois en ces mots : *Levez la main, monsieur le président; levez-la bien haut, encore plus haut, afin que le peuple la voie;* ce qu'il fut contraint de faire. Ce serment fut exigé par les curés de plusieurs autres paroisses. »

Le 2 janvier, le peuple, toujours excité par les prédicateurs, se porta dans l'église de Saint-Paul, y détruisit les tombeaux et figures de marbre que le roi y avait fait ériger à ses mignons, Saint-Maigrin, Quélus et Maugiron.

Le conseil des Seize proposa à la Sorbonne la question de savoir si les Français avaient le droit de faire la guerre au roi pour la défense de la religion catholique; et la faculté de théologie, « c'est-à-dire huit ou dix soupiers et marmitons, dit l'Estoile, comme porte-enseignes et trompettes de sédition, déclarèrent tous les sujets du royaume absous du serment de fidélité et obéis-

» sance qu'ils avoient jurées à Henri de Valois, naguère » leur roi, rayèrent son nom des prières de l'église, en » composèrent d'autres pour les princes catholiques, et » firent entendre qu'on pouvoit en conscience prendre » les armes contre ce tyran exécrable. » Voilà comment l'autel fut le soutien du trône [1].

Le 8 janvier, Wincestre annonça dans son sermon la mort de Catherine de Médicis, décédée le 5 de ce mois. Il dit que pendant quelque temps elle fut le soutien des hérétiques, mais que depuis elle avait favorisé la Ligue. « Si vous voulez, dit-il, donner à l'aventure, par cha- » rité, un *Pater* ou un *Ave,* il lui servira de ce qu'il » pourra, je vous le laisse à votre liberté. »

Le 16 janvier, Bussi-Leclerc, qui de maître en fait d'armes était devenu procureur au parlement, et qui, depuis l'évasion du roi, de procureur fut élevé à la dignité de gouverneur de la Bastille, accompagné de vingt-cinq à trente hommes de son parti, tous armés, et tenant chacun en main un pistolet, vint au parlement pendant que la grand'chambre était assemblée; et, désignant par leurs noms tous ceux qui étaient suspects au *conseil de l'Union,* il dit à haute voix : *Suivez-moi ; venez-vous-en à l'Hôtel-de-Ville, où l'on a quelque chose à vous dire.* Le président lui demanda d'après quelle autorité il agissait ainsi : Leclerc ne répondit qu'en renouvelant l'ordre de le suivre, et ajoutant qu'il leur en arriverait mal s'ils refusaient d'obéir.

Alors le président de Harlai, le président de Thou et

[1] *Journal de Henri III,* t. II, p. 153, 160. L'Estoile y rapporte les prières nouvelles substituées aux anciennes; et ses annotateurs ajoutent le décret tout entier de la faculté de théologie.

autres déclarèrent qu'ils étaient prêts à le suivre ; aussitôt les membres de cette cour souveraine qui n'étaient point désignés se levèrent généreusement, et dirent qu'ils voulaient partager le sort de leurs chefs : noble dévouement, dont cette époque désastreuse ne fournit que de très-rares exemples !

Alors cinquante ou soixante conseillers et présidents de cette cour descendirent de leurs siéges, et se rendirent aux ordres de ces factieux. Leclerc, qui marchait à leur tête, les conduisit par le Pont au-Change jusqu'à la place de Grève. « C'était, dit de Thou, un spectacle di-
» gne de compassion, de voir tant de personnes respec-
» tables par leur autorité, leur savoir et leur probité,
» arrêtées comme des criminels par un homme de néant,
» jusque sur ce tribunal redoutable au pied duquel ils
» l'avaient vu si souvent faire ses fonctions de procureur,
» et de les voir conduits par les rues de la ville, comme
» en triomphe [1]. »

A la nouvelle de cette étrange expédition, et pour jouir d'un spectacle si extraordinaire, une foule de mariniers, portefaix et vagabonds accoururent à la place de Grève. Ces hommes, que les règnes précédents avaient accoutumés aux brigandages et aux massacres, auraient pu se porter à quelques violences envers les membres du parlement. Cette considération, à ce qu'il paraît, toucha Leclerc. Pour épargner à ses prisonniers les dangers qu'offrait la place de Grève, il renonça au projet de les conduire à l'Hôtel-de-Ville ; il les mena, par des rues détournées, à la Bastille, où ils furent tous enfermés. Dans le même jour, le *conseil de l'Union* ou *des Seize* fit arrêter

[1] *Histoire de de Thou,* liv. 94.

les membres du parlement qui, portés sur la liste de proscription, ne s'étaient point trouvés au Palais quand Leclerc s'y présenta; et, le lendemain, ce conseil fit relâcher tous ceux qui avaient suivi volontairement Leclerc, et dont les noms ne se trouvaient point parmi ceux des proscrits.

Les monastères, que Henri III avait comblés de bienfaits, signalèrent leur ingratitude contre ce roi. Les Jacobins effacèrent ou noircirent sa figure placée dans leur cloître; les Cordeliers, dont Henri III avait fait reconstruire l'église, insultèrent à la statue de ce roi, que ces moines y avaient élevée comme un monument de leur reconnaissance, la renversèrent, et lui coupèrent la tête. Les Grands-Augustins conservaient, derrière le maître autel de leur église, un grand tableau que Henri III y avait fait placer lorsqu'il institua l'ordre du Saint-Esprit, tableau où ce roi était représenté. Sans respect pour cet objet consacré, les Augustins le détachèrent, le biffèrent, et le traînèrent par les rues. Les vitraux des églises où se trouvait la figure de ce roi furent partout brisés.

Je passe sous silence les discours étranges des prédicateurs qui faisaient retentir la chaire évangélique d'injures, de provocations à la vengeance et au meurtre; je ne parlerai pas non plus des nombreuses processions qui se faisaient alors, et où l'on voyait les hommes, les femmes, les filles, les garçons, en chemise ou entièrement nus: je réserve ces traits pour le tableau des mœurs de cette période; mais je ne puis taire un moyen magique qui fut alors employé dans plusieurs églises de Paris, moyen fort en usage dans les siècles barbares, ridicule par la vertu qu'on lui attribuait, sacrilége par le lieu où il était employé, et criminel par l'intention de ceux qui

en faisaient usage. Laissons parler l'Estoile, témoin oculaire :

« Furent faites à Paris force images de cire qu'ils te-
» noient sur l'autel, et les piquoient à chacune des qua-
» rante messes qu'ils faisoient dire durant les quarante
» heures, en plusieurs paroisses de Paris ; et, à la qua-
» rantième, piquoient l'image à l'endroit du cœur, disant
» à chaque piqûre quelques paroles de magie, pour es-
» sayer à faire mourir le roi. Aux processions pareille-
» ment, et pour le même effet, ils portoient certains cier-
» ges magiques, qu'ils appeloient par mocquerie *cierges*
» *bénits*, qu'ils faisoient éteindre au lieu où ils alloient,
» renversant la lumière contre bas, disant je ne sais
» quelles paroles que des sorciers leur avoient appri-
» ses[1]. »

Voilà, je le répète, comment l'autel était le soutien du trône ; voilà des prêtres chrétiens qui se livrent à des opérations magiques, et qui, dans leur aveugle fureur, mêlent ces pratiques ridicules ou païennes à des cérémonies chrétiennes; voilà ce bon vieux temps que regrettent et voudraient ramener des hommes ignorants ou perfides.

Pendant que les prédicateurs épuisaient toutes les ressources de leur génie pour inspirer de l'horreur contre le roi, que des prêtres employaient la magie pour le faire périr, et que le conseil des Seize continuait à piller les maisons des personnes riches qui n'étaient point de leur parti, le duc de Nemours et le duc de Mayenne arrivèrent à Paris, le premier échappé de sa prison de Blois, et le second venu de Lyon, où il séjournait pendant qu'on massacrait ses frères. Ce dernier, nommé Charles

[1] *Journal de Henri III*, t. II, p. 172, édit. de 1744.

de Lorraine, duc de Mayenne, fut déclaré chef de la Ligue ou de la *sainte union* [1].

Voici quels furent à Paris les établissements de ce gouvernement.

[1] Tandis que tout le monde conspirait contre Henri III, celui qui peut-être avait les plus graves motifs de le haïr et de se joindre à ses ennemis, le roi de Navarre seul, lui restait fidèle et lui prêtait un généreux appui. Il adressa, le 4 mars 1589, aux trois ordres des états-généraux, une longue lettre pleine de franchise, de tolérance et de loyauté, où il exposa les menées ambitieuses des chefs de la Ligue, en se plaignant qu'on n'ait employé à son égard que la voie des armes pour le convertir à la foi catholique. Rappelant les malheurs causés par la guerre civile, il s'écrie dans cette lettre : « Certes, si j'étais autre que je suis, » j'aurais autant occasion de me plaire au particulier de ma condition, comme le » détriment de la publique m'est désagréable. Messieurs, je ne le puis ; jamais » mon pays n'ira après moi : son utilité précédera toujours la mienne, et tou- » jours on verra mon mal, mes dommages, mes afflictions courir devant celles » de ma patrie. » Puis, après avoir engagé tous les partis à la réconciliation et à la paix, il termine en disant : « Et vrai serviteur de mon roi, vrai Français, » digne de l'honneur que j'ai d'être le premier prince de son royaume, quand » tout le monde en aurait conjuré la ruine, je proteste devant Dieu et les hom- » mes, qu'au hasard de dix mille vies, j'essaierai tout seul de l'empêcher... es- » pérant que si Dieu bénit mon dessein, autant que je montre de hardiesse à » l'entreprise, autant aurai-je de fidélité après en avoir vu la fin : rendant à mon » roi mon obéissance, à mon pays mon devoir, et à moi-même mon repos et » mon contentement, avec la liberté de tous les gens de bien................ » Et, pour cet effet, je prends en ma protection et sauve-garde du roi monsei- » gneur et la mienne tous ceux, de quelque qualité, religion et condition qu'ils » soient, tant de la noblesse, de l'église, que des villes, que du peuple, qui se » voudront unir avec moi en cette bonne résolution ; sans permettre qu'à leurs » personnes et biens il soit touché en manière quelconque, en autre sorte qu'en » temps de pleine paix, et que par les lois du royaume on a accoutumé d'y tou- » cher. Et bien que plus que nul autre j'ai regret de voir les différends de la reli- » gion, et que plus que nul autre j'en souhaitasse les remèdes, néanmoins, recon- » naissant bien que c'est de Dieu seul et non des armes et de la violence qu'il les » faut attendre, je proteste devant lui, et en cette protestation, j'engage ma foi » et mon honneur, que par sa grâce j'ai jusqu'ici conservés entiers, que tout ainsi » que je n'ai pu souffrir que l'on m'ait contraint en ma conscience, aussi ne » souffrirai-je ni ne permettrai jamais que les catholiques soient contraints en la » leur, ni en leur exercice libre de la religion... Ayant de longtemps apprins que » le vrai et unique moyen de réunir les peuples au service de Dieu, et d'établir

§ II. Établissements pendant la Ligue.

Conseil des Seize. Il siégeait à l'Hôtel-de-Ville. Ce conseil, si fameux dans l'histoire de la Ligue, ne fut d'abord composé que de cinq membres : Compan, Crucé, La Chapelle, Louchard et Bussi-Leclerc, choisis par les Guise pour diriger les cinq quartiers. Quelques mois après l'évasion du roi, les ligueurs renoncèrent à la division de cette ville en cinq quartiers, et reprirent l'ancienne division en seize. Chaque quartier eut alors son chef : ces chefs formaient le *conseil des Seize*. Le lieu de ses séances, d'abord incertain, ne fut fixé qu'après la fuite de Henri III : alors il s'identifia avec le corps municipal.

Après l'assassinat des Guise à Blois, ce conseil créa, le 24 décembre 1588, le duc d'Aumale gouverneur de Paris.

Au mois de mars 1589, le conseil des Seize établit, dans chacun des seize quartiers de Paris, un conseil composé de neuf personnes chargées de veiller à la tranquillité et à la sûreté de leurs quartiers respectifs.

Quelques principes démocratiques professés par des membres du conseil des Seize, des lettres interceptées, et dans lesquelles les membres de ce conseil ne faisaient nulle mention du duc de Mayenne, indisposèrent fortement ce duc contre eux; il disait que ces membres étaient

» la piété en un état, c'est la douceur, la paix, les bons exemples, non la guerre » ni les désordres; et que, par les désordres, les vices et les méchancetés nais- » sent au monde. »

Qu'on compare cette noble profession de foi avec les déclamations furibondes des chefs de la Ligue! (B.)

des hommes turbulents, qui ne désiraient que la ruine de la noblesse.

Après la mort du cardinal de Bourbon, prisonnier, qu'on avait nommé roi, sous le nom de Charles X, le conseil des Seize s'adressa au pape et au roi d'Espagne pour leur demander un roi qui fût ligueur : cette demande, qui contrariait les prétentions du duc de Mayenne, devint pour lui un nouveau motif de mécontentement.

Dans le *Dialogue du Maheustre et du Manant,* ce dernier, bon ligueur, dit : « Le dessein des Seize étoit de faire » observer la religion sans simonie, la justice sans con- » cussion, la noblesse sans tyrannie, et maintenir le » peuple sans désobéissance. »

Le Maheustre, qui n'était pas ligueur, lui répond : « Je sais qu'ils bâtissaient contre la volonté de vos prin- » ces, de vos magistrats et de vos grands, lesquels se » sont servis du labeur et invention des Seize pour leur » avantage et établissement, et sous main ont résisté à » ce qu'ils faisoient et établissoient à l'avantage du peu- » ple, qu'ils désirent ranger à la servitude moderne, de » crainte que leurs grandeurs, honneurs et volontés ne » soient retranchés et limités [1]. »

Le duc de Mayenne présidait le conseil des Seize, et, de plus, était chargé de l'exécution des ordonnances, ce qui lui avait acquis sur les Parisiens un ascendant dont il abusa bientôt. Le 4 décembre 1591, il fit arrêter quatre membres de ce conseil, et prohiber, sous des peines sévères, les réunions secrètes. Cette sévérité prouve que les ligueurs de Paris ne vivaient pas en bonne intelligence avec leur chef.

[1] *Dialogue du Maheustre et du Manant.*

Cette exécution, à laquelle il donna des prétextes d'intérêt public, n'avait, comme on le voit, d'autre motif que son intérêt particulier. Ces actes de tyrannie devinrent très-funestes au parti de la Ligue et favorables à celui du roi de Navarre[1].

Le conseil des Seize, réduit à douze, vit, d'après ces violences, son autorité et sa considération s'affaiblir; il ne *volait plus que d'une aile,* disait-on alors. Il subsista cependant, en cet état, jusqu'à l'entrée de Henri IV à Paris.

Je vais parler d'une autre institution de la Ligue établie à côté de celle des Seize, et qui contribua beaucoup à l'affaiblissement de leur autorité.

Conseil général de la Sainte-Union ou des Quarante. Ce conseil, qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville, créé par le conseil des Seize, fut composé de quarante personnes des trois états : la noblesse, le clergé et le tiers-état, toutes élues par le peuple de Paris. Ce conseil figurait, en petite proportion, les états-généraux ou une représentation nationale. Sa première séance se tint, et ses réglements et attributions furent délibérés le 17 février 1589.

Ce conseil, composé de magistrats ligueurs, de militaires, d'évêques, de curés et des plus fougueux prédicateurs du temps, avait dans ses attributions la correspondance avec les villes dévouées à la Ligue et la direction des affaires des provinces ligueuses.

[1] Le vulgaire crut que cette conduite du duc de Mayenne avait pour motif la condamnation et la mort de Barnabé Brisson, premier président du parlement; de Larcher, président en cette cour, et de Tardif du Ru, conseiller au Châtelet, que les Seize, le 15 novembre 1591, firent exécuter à mort. Ce ne fut là que le prétexte de la conduite de ce duc, qui saisit avec empressement cette occasion de punir des hommes qui s'avisaient de correspondre à son insu avec le pape et le roi d'Espagne, et de séparer leur cause de la sienne.

Ce conseil, de sa propre autorité, conféra le titre de *lieutenant général de l'état royal et couronne de France* au duc de Mayenne, qui, en cette qualité, vint, le 13 mars 1589 [1], prêter son serment au parlement métis, composé alors de quelques anciens membres et de ligueurs récemment introduits.

Peu façonné aux institutions populaires et à la dépendance d'un conseil où ses volontés étaient quelquefois contrariées, ce duc, pour y augmenter son influence, se permit d'y introduire quatorze nouveaux membres qui lui étaient dévoués; de sorte qu'au lieu de quarante, ce conseil se trouva composé de cinquante-quatre. On y ajouta ensuite quelques autres personnes. Au mois de novembre 1590, mécontent de ce conseil général de l'Union, et ayant envahi l'autorité suprême, il résolut de dissoudre cette institution, à laquelle il devait son existence politique : la créature détruisit son créateur.

En envoyant à la potence quatre membres du conseil des Seize, en dissolvant le conseil de l'Union, le duc de Mayenne, aveuglé par son ambition, sapait lui-même les bases principales de son autorité.

Confrérie du Cordon et du saint Nom de Jésus. Cette confrérie, établie dans l'église de Saint-Gervais, était un véritable club de ligueurs fanatiques. Son règlement, imprimé en 1590, porte en substance que les confrères doivent jurer de vivre dans la foi catholique, dans l'obéissance au cardinal de Bourbon, prétendu roi de France, nommé Charles X, et à son lieutenant le duc

[1] *Mémoires de la Ligue*, tom. IV et V. — *Dialogue du Maheustre et du Manant.* — *Journal de Henri III et de Henri IV.* — *Satire Ménippée*, et observations sur cette satire. — *Chronologie novennaire, etc.*

de Mayenne; de ne jamais reconnaître aucun roi hérétique, notamment Henri de Bourbon, roi de Navarre, relaps, excommunié par le pape, et de s'opposer à toute trève et à tout traité de paix conclus avec ce prince.

Cette confrérie eut l'audace d'adresser au parlement un mandement qui enjoignait aux quarteniers de Paris de faire un rôle de tous les Parisiens soupçonnés d'être *politiques*.

CONFRÉRIE OU CONGRÉGATION DU CHAPELET, établie à Paris, dans la maison des Jésuites de la rue Saint-Jacques. C'était un foyer de sédition et de fanatisme, où ces religieux attiraient les hommes ignorants pour s'en servir au besoin.

Chaque confrère était tenu de porter autour de son cou un chapelet, et d'en réciter journellement les prières : ainsi cet instrument de piété devenait un signe de ralliement. Les Seize de Paris, l'ambassadeur d'Espagne et les membres de la congrégation se réunissaient, tous les dimanches, dans une chapelle haute de la maison des Jésuites : là, se prononçait un discours propre à maintenir le public dans un état d'exaltation fanatique. Après ce discours, le peuple était congédié, et les chefs, parmi lesquels figurait le curé Pigenat, discutaient sur les affaires de la sainte Ligue. Le pape prodigua aux confrères les trésors inépuisables de ses indulgences : il les gratifia de *neuf vingt mille ans et neuf-vingt mille quarantaines d'indulgences, et de la rémission de tous leurs péchés au moment de leur mort* [1].

Un bon ligueur devait être de cette confrérie, et porter le chapelet au cou; témoins ces vers :

[1] *Remarques sur la satire Ménippée*, édit. de 1711; t. II, p. 319, 320.

Qui n'a de chapelets *au cou*
Mérite d'y avoir *un licou.*

§ III. Assassinat de Henri III. Siége de Paris.

Les actes sanguinaires de Blois devinrent funestes à Henri III. Il crut, en faisant égorger les Guise, accroître son autorité; il la ruina au point qu'il se vit réduit à se jeter dans les bras de ceux contre lesquels il avait, quelques mois auparavant, juré de faire une guerre d'extermination, et à implorer le secours de ses ennemis et de son beau-frère, le roi de Navarre. Le 30 avril 1589, les deux rois eurent leur première entrevue au Plessis-lès-Tours : leur embrassement fut mêlé de larmes. Ayant réuni leurs forces, ces princes, après diverses expéditions, marchèrent vers la fin de juillet contre Paris, et campèrent dans les environs de cette ville. Henri III prit son logis à Saint-Cloud, en la maison de Gondi.

Les ligueurs parisiens, frappés de consternation à la vue des troupes royales qui investissaient étroitement leur ville, pensèrent sérieusement à détourner l'orage dont ils étaient menacés. Le 29 juillet, le duc de Mayenne, les sieurs de La Chastre, de Villeroi et autres, délibéraient dans le cabinet de ce duc sur le parti qu'ils avaient à prendre, lorsqu'un nommé Bourgoing, prieur des Jacobins de Paris, s'y présenta, et dit qu'un des frères de son couvent, nommé Jacques Clément, jeune homme dévot, visionnaire, persuadé que des anges descendraient du ciel pour venir à son secours, ou qu'au moins il obtiendrait la palme du martyre, avait pris la ferme résolution, pour faire cesser la persécution dont Henri III menaçait les bons catholiques, de sacrifier sa vie en arrachant celle de ce roi, et que ce frère était venu le sup-

plier de trouver un moyen d'approcher de la personne de ce prince. On discuta longuement sur cette proposition : les uns la trouvaient admissible ; le sieur de La Chastre la rejetait en disant que ce religieux ne pourrait jamais avoir accès auprès du roi.

Pendant cette discussion, Bussi-Leclerc vint apporter au duc de Mayenne un paquet de lettres, qu'un augustin qui venait de dire la messe à la Bastille, devant les membres du parlement détenus dans cette prison, lui avait remis ; et, quoiqu'il fût chargé par ces membres de faire secrètement parvenir ce paquet au roi Henri III, l'augustin avait cru convenable de le lui communiquer. On jugea aussitôt que ce paquet de lettres pouvait servir de passeport à Jacques Clément. « Au pis aller, dit le sieur » de La Chastre, c'est un moine perdu qui se dévoue » de lui-même pour le salut public. » On donna le paquet au prieur Bourgoing : on y ajouta une ample instruction verbale et recommandation, au cas que le moine fût pris, de ne nommer personne ; il pouvait seulement nommer son prieur, auquel on promit une escorte pour se réfugier en Flandre si le coup venait à manquer [1].

Le soir du lundi 31 juillet, le jeune moine arrive à Saint-Cloud, y couche, et, le lendemain, se présente devant le logis de Henri III. Les gardes lui refusent le passage : il insiste ; le bruit de cette altercation parvient jusqu'aux oreilles du roi : *Laissez-le approcher,* dit-il, *on dirait que je chasse les moines, et ne veux pas les voir.* Henri III était alors placé sur le siége de sa garde robe.

[1] *Nouveaux Mémoires du maréchal de Bassompierre,* p. 135.
— Malgré les précautions prises pour sauver le prieur Bourgoing, ce scélérat fut arrêté, et subit le dernier supplice. *Il fut tiré à quatre chevaux.* (Voyez *Chronologie novennaire*, ann. 1589.) (B.)

Jacques Clément s'approche, lui présente les lettres dont il était porteur; et, pendant que ce roi en prend lecture, le moine sort de sa manche un grand couteau, et le lui plonge dans le bas ventre. Le couteau reste dans la plaie; le roi l'arrache avec effort, en frappe l'assassin au visage, et s'écrie : *Ah! le méchant moine! il m'a tué, qu'on le tue!*

Les gardes accourent, frappent à l'envi le moine, qui meurt sous leurs coups redoublés. Le lendemain 2 août, le roi expire.

Dès lors, le roi de Navarre, le plus prochain héritier du trône, prend le titre de roi de France et le nom de Henri IV.

A la nouvelle de la mort de Henri III, les ligueurs de Paris font éclater une joie extravagante et féroce. La duchesse de Montpensier embrasse avec transport le messager qui l'instruit de cet assassinat. *Ah! mon ami,* s'écrie-t-elle : *mais est-il bien vrai, au moins? Ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il bien mort? Dieu! que vous me faites aise! Je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait su, avant de mourir, que c'est moi qui l'ai fait faire*[1].

[1] Cet aveu confirmerait ce que d'autres écrivains du temps ont publié sur les manœuvres de la duchesse de Montpensier pour monter la tête du jeune moine. Elle fit, dit-on, pour le déterminer à ce meurtre, ce qu'une femme honnête ne doit point faire. *Voyez* la *Satire Ménippée,* t. II; remarques sur cette satire, p. 330.

— On lit en effet dans les *Essais historiques* de Saint-Foix : « Si l'on veut en croire quelques historiens, elle se prostitua à Bourgoing, prieur des Jacobins, et concerta avec ce scélérat les moyens d'approcher de Henri III et de le faire assassiner. Il est certain qu'elle logea chez elle » (elle demeurait rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, au coin de la rue de Tournon), « pendant quelques jours, la mère de Jacques Clément, qui était venue à Paris de son village de Sorbonne, près de Sens, pour demander la récompense de l'exécrable attentat commis par son fils. C'était là que les prédicateurs engageaient le peuple à aller *vénérer cette bienheureuse mère d'un saint martyr :* c'est ainsi qu'ils la qualifiaient en chaire. On lui donna une somme assez considérable; et, lorsqu'elle

Aussitôt elle parcourt les rues de Paris avec la duchesse de Nemours, en criant : *Bonne nouvelle, mes amis, bonne nouvelle! le tyran est mort; il n'y a plus de Henri de Valois.* Elle veut que le deuil de cette mort soit porté en vert; elle distribue dans cette ville un grand nombre d'écharpes de cette couleur; enfin elle en garda une pendant longtemps.

La duchesse de Nemours se rend dans l'église des Cordeliers, monte sur les marches du principal autel, et harangue le peuple, en vomissant un torrent d'injures contre le roi assassiné.

On alluma dans les rues de Paris plusieurs feux de joie.

Les prêtres et moines publièrent plusieurs écrits apologétiques de l'action de Jacques Clément, firent graver en plusieurs formats le portrait de ce moine assassin, le placèrent sur les autels; enfin ils l'honorèrent comme un saint, comme un martyr [1].

Henri IV, après divers exploits, vint, le 31 octobre suivant, mettre le siége devant Paris. Il logea avec son armée dans les villages de Gentilly, Mont-Rouge, Vaugirard et autres. Sully, le duc d'Aumont et Châtillon attaquèrent le faubourg Saint-Germain. Dans une rue voisine de la foire de ce nom [2], ils cernèrent une troupe

s'en retourna, cent quarante religieux l'accompagnèrent *honorablement* à une lieue de Paris. » *Voyez* t. I des *Essais hist.*, p. 85, édit. de 1765. (B.)

[1] En 1582, un nommé Jaureguy et un moine jacobin, appelé Antonin Timmermann, assassinèrent le prince d'Orange. Un jésuite avait persuadé aux assassins que des anges, après le coup, viendraient les enlever dans le ciel. Les anges ne se présentèrent point : les criminels furent punis de mort, et le père Hyacinthe Choquet, dans son livre intitulé *Sancti ordinis Belgii prædicatorum*, mit le jacobin meurtrier au rang des saints martyrs.

[2] Peut-être rue de Tournon ou rue de Condé, alors nommée rue Neuve.

de Parisiens ; et, dans un espace d'environ deux cents pas, ils en tuèrent plus de quatre cents. *Je suis las de frapper,* dit Sully, *je ne saurais plus tuer gens qui ne se défendent point.* Les troupes du roi se mirent alors à piller les maisons, et Sully eut pour sa part du pillage deux ou trois mille écus. Puis, quelques seigneurs de cette armée s'avancèrent vers la porte de Nesle, qu'ils trouvèrent ouverte ; quinze ou vingt pénétrèrent dans la ville, jusqu'en face du Pont-Neuf ; mais bientôt survint une troupe nombreuse qui les força de se retirer [1].

Cette tentative, qui n'avait pour objet que d'attirer le duc de Mayenne, répandit l'épouvante dans Paris, mais n'intimida point les prédicateurs, qui ne cessèrent, pour rassurer les habitants, de traiter Henri IV de tyran et d'usurpateur. Deux jours après, l'armée royale abandonna Paris pour aller assiéger Étampes.

Le 8 mai 1590 mourut dans sa prison, à Fontenay, Charles, cardinal de Bourbon, que, dès le 5 août 1589, les ligueurs avaient proclamé roi de France sous le nom de Charles X [2]. Cette mort désappointa le duc de Mayenne, qui ne savait plus quelle couleur donner à son autorité, sur quel titre l'appuyer, sous quel nom seraient promulgués les actes publics, ni quel fantôme de roi il pourrait substituer à ce bonhomme qui n'avait régné qu'en prison : d'autre part, il craignait que Henri IV ne se fît catholique.

Cette crainte et l'armée de ce roi qui s'avançait pour faire le siége de Paris déterminèrent la Sorbonne à ren-

[1] *Œconomies royales*, t. I, 1re partie, chap. 29.

[2] On a conservé à la bibliothèque de Sainte-Geneviève des médailles d'argent à l'effigie de Charles X, aux millésimes de 1590, 1593 et même 1595, bien que ce prétendu roi fût mort, comme on vient de le dire, dès l'année 1590. (B.)

dre, le 7 mai 1590, un décret dont voici la substance.

Après avoir célébré la messe du Saint-Esprit, elle déclara qu'il est défendu aux catholiques de recevoir pour roi un hérétique;

Que si ce roi obtient son absolution et se fait catholique, il doit être exclu du trône, parce qu'il peut y avoir feintise ou perfidie dans sa conversion.

Quiconque favorise un tel roi est hérétique, et doit être puni comme tel.

Ainsi les Français sont tenus en conscience de s'opposer de tout leur pouvoir à ce que Henri de Bourbon, hérétique, fauteur d'hérésie, ennemi de l'Église, relaps, excommunié, parvienne au gouvernement du royaume, *quand même il serait absous par le pape.*

Comme ceux qui favorisent en quelque manière les prétentions dudit Henri sont déserteurs de la religion, en péché mortel, damnés comme opiniâtres et travaillant à établir le règne de Satan; de même ceux qui s'opposeront de tout leur pouvoir à l'établissement de ce roi auront bien mérité de Dieu et des hommes, et seront récompensés dans le ciel par un bonheur éternel [1].

Le soir même du jour où ce décret fut rendu, l'armée du roi arriva, s'empara simultanément, et dans l'espace de deux heures, de tous les faubourgs de Paris, brûla tous les moulins des environs. Le roi, s'il eût été mieux secondé, aurait alors pu prendre Paris.

« Cette ville, suivant l'aveu même d'un ligueur, étoit » sans gouverneur ni magistrat qui lui commandât, et » sans aucune police... Chacun vouloit être le maître... » Elle étoit, en outre, dépourvue d'artillerie et de muni-

[1] *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, t. I, p. 41.

» tions de guerre ; il n'y avoit qu'une seule pièce montée,
» et qui pût promptement servir, parce que tout le surplus en avoit été tiré et perdu aux rencontres passées.
» Les murailles étoient si mauvaises, que par plusieurs
» endroits on y montoit et descendoit sans difficultés ; et,
» surtout, si peu de provisions de pain, de vin et autres
» choses nécessaires à la vie, que personne n'estimoit
» avoir provision pour quinze jours... Si le roi de Navarre eût bien su se servir de l'occasion, et user de sa
» fortune, il eût obtenu sans peine ce qui, depuis, lui
» a coûté beaucoup à poursuivre[1]. »

Henri IV se borna à bloquer Paris, et à s'emparer de la ville de Mantes, où il attendit les secours qui lui venaient d'Angleterre.

Les Parisiens profitèrent du séjour du roi en cette dernière ville, pour faire à la hâte les provisions les plus urgentes ; ils saisirent quelques convois de vivres.

Le 11 mai, par ordre du duc de Nemours, que les Parisiens venaient d'élire gouverneur de Paris, on s'occupa des fortifications de cette ville : on abattit plusieurs maisons dans les faubourgs. Le journaliste l'Estoile, en parlant de ces travaux auxquels chacun prenait part, nous offre, sans y penser, une image assez fidèle de l'état des différentes classes de la société en France. Les bourgeois travaillaient, les seigneurs allaient les voir travailler, et les prédicateurs les exhortaient à l'ouvrage[2].

Le 15 mai, d'après un recensement ordonné par le prévôt des marchands, il fut reconnu qu'il existait dans Paris deux cent mille personnes, du blé pour les nour-

[1] *Bref discours et véritable* des choses les plus notables arrivées au siége de la ville de Paris, par Pierre Corneio, p. 9 et 10.

[2] *Journal de Henri IV*, t. I, au 11 mai 1590.

rir un mois, et quinze cents muids d'avoine dont on fit du pain. On choisit, en même temps, certains boulangers dans chaque quartier, auxquels on distribuait de temps en temps du blé, à raison de quatre écus le setier, pour ensuite en faire du pain, et le vendre aux pauvres[1].

Chaque jour se faisaient à Paris plusieurs processions, et surtout des sermons. C'étaient des spectacles qui trompaient un peu le malaise du peuple, et qui, lui donnant des espérances, l'empêchaient de se livrer à la sédition. Les prédicateurs, en effet, ne cessaient d'entretenir leur auditoire de la prochaine arrivée du duc de Mayenne, qui devait délivrer Paris des ennemis et y amener l'abondance : ils imaginèrent de fabriquer et de lire dans leurs chaires de prétendues lettres de ce duc, lesquelles contenaient l'assurance de sa marche vers cette ville avec de puissants secours. On nommait cette manière de donner des espérances : *prescher par billets.*

Le chevalier d'Aumale, renommé par son courage, ses pillages, ses débauches, ses profanations et son catholicisme, fit, le 14 mai 1590, une sortie, et força les ennemis d'abandonner l'abbaye de Saint-Antoine : ses soldats pillèrent le couvent des religieuses, s'emparèrent des vases sacrés et de tous les ornements de l'église.

On prêta de nouveau le serment de mourir plutôt que de se rendre. Le 1er juin, on fit une sortie du côté du faubourg Saint-Marceau : les ennemis furent forcés de se retirer vers Juvisy. On résolut de faire une revue de toutes les forces que pouvaient fournir les prêtres, les moi-

[1] *Bref discours et véritable* sur le siége de Paris, p. 22; et *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, t. I, p. 47.

nés et les écoliers; et, le 3 juin 1590, cette revue se fit avec une solennité ridicule.

« Roze, évêque de Senlis, marchoit à la tête comme » commandant et premier capitaine, suivi des ecclésias» tiques, allant de quatre en quatre; après, venoit le » prieur des feuillants avec ses religieux [1]; puis les quatre » ordres mendiants, les capucins, les minimes, entre » lesquels il y avoit des rangs d'écoliers. Les chefs des » différents religieux portoient chacun d'une main un » crucifix, et de l'autre une hallebarde; et les autres, des » arquebuses, des pertuisanes, des dagues et autres di» verses espèces d'armes, que leur voisins leur avoient » prêtées. Ils avoient tous leurs robes retroussées et leurs » capuchons abattus sur leurs épaules. Plusieurs portoient » des casques, des corselets et des pétrinals. Hamilton, » écossais de nation, curé de Saint-Cosmes, faisoit l'of» fice de sergent, et les rangeoit, tantôt les arrêtant pour » chanter des hymnes, et tantôt les faisant marcher: » quelquefois il les faisoit tirer de leurs mousquets.

» Tout le monde accourut à ce spectacle nouveau, qui » représentoit, à ce que les zélés disoient, l'Église mi » litante. Le légat y accourut aussi, et approuva par sa » présence une monstre (revue) si extraordinaire, et en » même temps si risible; mais il arriva qu'un de ces » nouveaux soldats, qui ne savoit pas sans doute que son » arquebuse étoit chargée à balle, voulut saluer le légat, » qui étoit dans son carrosse avec Panigarole, le jésuite » Bellarmin et autres Italiens, tira dessus, et tua un de

[1] L'auteur du *Bref discours* sur le siége de Paris, très-bon ligueur, parlant de cette revue, dit que Roze, évêque de Senlis, était le capitaine: « et pour les » autres chefs et soldats, le prieur des chartreux avec plusieurs de ses religieux, » les feuillants, les capucins, etc. »

» ces ecclésiastiques, qui étoit son aumônier; ce qui fit » que le légat s'en retourna au plus vite, pendant que le » peuple crioit tout haut que cet aumônier avoit été for- » tuné d'être tué dans une si sainte action [1]. »

On fit des sorties, des sermons, des processions et quelques revues pareilles à celle dont je viens de parler: expédients qui n'amenaient pas l'abondance. La disette faisait des progrès effrayants, et les gouvernants ne lais-

[1] *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, au 3 juin 1590.

Il ne faut pas confondre cette revue avec celle qui se fit à Paris le 10 février 1593, et dont les auteurs de la *Satire Ménippée* ont offert une si plaisante caricature : celle que je mentionne ici, et qui eut lieu en juin 1590, est décrite par Cayet et par Legrain, qui dit que ces moines, devenus tout à coup arquebusiers, faisaient des salves et escopetteries quand ils passaient devant le logis de quelque *milord-seize*, comme font les gentils soldats devant les portes de leurs maîtresses.

Cette même revue de 1590 est aussi décrite dans la *Satire Ménippée*, et dans une pièce qui en fait partie, pièce intitulée : *Les Singeries de la Ligue*; en voici quelques traits :

« Une grande quantité de prestres et moines (je ne dis pas *religieux*) et no- » vices, en forme de goujats; la *seizière* (les seize) accompagnée d'un grand » nombre de pédants, le tout de divers ordres et nations, armés à la légère, sur » le moule du pourpoint de l'antiquité catholique... se faisoient voir, en ce fo- » lastre et risible équippage, par les rues de Paris... Après eux, cheminoit un » assez malotru personnage, que l'on disoit estre un avocat fol (*Louis d'Or- » léans*, avocat), armé de même... à savoir d'un vieil corps de cuirasse de fer- » blanc, une bourguignote d'Auvergne en tête, pannachée et harnachée d'un » superbe trophée de plumes de paon, une fourche-fière sur son épaule gauche; » le bec tirant contre-bas, un cornet de verre pendu à sa ceinture... Ainsi, je » vois cette nouvelle armée passer outre le pont de Notre-Dame, et cheminer en » gros devers le Petit-Pont, près duquel rencontrant, de bonne ou de male for- » tune, le coche où estoit le légat Cajetan; ce qu'ayant recognu, les capitaines » et conducteurs d'icelles, comme chose due à leur chef, se délibérèrent (gratis) » de faire une salve et révérence militaire, commandant exprès à tous ceux de » leur trouppe guerrière tirer chacun d'estoc et de taille, tant du devant que du » derrière. . De quoi l'un d'entre eux, ne voulant pas plus faire de bruit que de » besogne, tira si promptement qu'il abattit, du mauvais vent, l'un des domes- » tiques dudit sieur légat, qui, ce même jour, alla en porter les nouvelles en » paradis. » (*Histoire des Singeries de la Ligue*; *Satire Ménippée*, tome 1, page 328.

saient pas même à ceux qui en souffraient la consolation de se plaindre et de réclamer un sort meilleur. Le 4 juin, plusieurs bourgeois, du nombre desquels était un nommé Moret, pour avoir dit qu'il serait utile de faire la paix, furent tous arrêtés et jetés dans la Seine. Un procureur, nommé Renard, et autres, ayant exprimé un vœu pareil, furent pendus ou emprisonnés [1].

Le 13 juin, le peuple de Paris, poussé par la faim, ou instigué par le parti du roi de Navarre, appelé parti des *politiques*, s'attroupa et demanda à grands cris *la paix ou du pain*. Le 15 de ce mois, le parlement fit défense expresse de parler de paix ou de trêve avec le roi, sous peine de mort. Malgré cette défense, ces cris furent répétés dans la suite.

Le 17 juin, un convoi de vivres, escorté par le sieur de Saint-Paul, entra heureusement dans Paris. Les riches s'approvisionnèrent; les pauvres ne purent faire de même. Dès le 20 juin, le pain leur manquant entièrement, on imagina de leur faire des bouillies avec du son d'avoine : cet aliment sans suc se vendait fort cher.

Le lendemain, on fit à Notre-Dame-de-Lorrette le vœu d'une lampe et d'un navire d'argent, pesant trois cents marcs, pour déterminer cette madone à faire cesser le déplorable état de Paris. Ce moyen n'amena point l'abondance.

On cherchait à distraire le peuple de sa disette insupportable par des sermons, où l'on annonçait toujours la prochaine arrivée du duc de Mayenne avec des vivres, et par des processions journalières, où les zélés cheminaient les pieds nus. Ces sermons et ces processions ne donnaient pas de pain.

[1] *Journal de Henri IV*, t. I, p. 53, 54.

On exposa le saint-sacrement sur les autels ; on passait la nuit à prier dans les églises ; la famine augmentait.

Elle accrut à un tel point que les rues, les places publiques retentissaient des cris lamentables de ceux que la faim tourmentait.

Le 22 juin, l'ambassadeur d'Espagne et le légat du pape, craignant que ce besoin impérieux ne décidât les Parisiens à demander la paix au roi, se résolurent à des sacrifices pécuniaires, firent vendre leur vaisselle d'argent, jetèrent dans les carrefours une grande quantité de pièces de monnaie, et, pendant quelques jours, pourvurent aux plus pressants besoins des pauvres.

Peu de temps après, l'archevêque de Lyon et l'ambassadeur d'Espagne, passant devant le Palais, où se trouvaient une multitude de pauvres mourant de besoin, leur jetèrent encore quelques poignées de monnaie aux armes d'Espagne. Ces pauvres dédaignèrent ce secours, non parce que la manière de leur donner était insultante, mais parce qu'il n'apaisait pas leur faim : *C'est du pain et non des pièces de monnaie qu'il nous faut!* crièrent-ils. L'archevêque de Lyon, étonné de ce refus, sollicita des mesures promptes et plus efficaces.

Le 25 juin, se tint au Palais une assemblée générale, où, après plusieurs débats, il fut arrêté que les communautés religieuses seraient chargées de nourrir les pauvres, et qu'il serait fait, en conséquence, une visite dans tous les couvents pour constater la quantité de denrées dont ils étaient approvisionnés.

Les jésuites se signalèrent peu honorablement en cette circonstance : ils redoutaient cette visite. Tyrius, recteur de leur collége de la rue Saint-Jacques, accompagné du

P. Bellarmin, vint supplier le légat d'en exempter leur maison. Le prévôt des marchands, présent à cette demande, s'en indigna, et dit à haute voix : *Monsieur le recteur, votre prière n'est civile ni chrétienne : n'a-t-il pas fallu que tous ceux qui avaient du bled l'ayent exposé en vente pour subvenir à la nécessité publique? Pourquoi seriez-vous exempt de cette visite? Votre vie est-elle de plus grand prix que la nôtre?*

Les jésuites avaient de puissants motifs pour s'opposer à la visite de leurs maisons : elles étaient abondamment pourvues de vivres. Peu touchés de la misère publique, ils ne voulaient point la diminuer à leurs dépens. « On » trouva, dit l'Estoile, quantité de bled, et du biscuit » pour les nourrir plus d'un an; quantité de chair sa- » lée, de légumes, de foin et autres vivres, et en plus » grande quantité qu'aux quatre meilleures maisons de » Paris. Chez les capucins on trouva du biscuit en abon- » dance; enfin, toutes les maisons des ecclésiastiques » étaient munies de provisions au delà de ce qui leur » était nécessaire pour la demi-année [1]. »

Dans le recensement qui fut fait pour répartir ce secours temporaire, il résulta que le nombre des familles pauvres s'élevait à douze mille trois cents, dont sept mille trois cents avaient de l'argent sans pouvoir trouver du blé à acheter. Ainsi Paris renfermait alors deux sortes de pauvres : les uns sans pain et sans argent, les autres avec de l'argent et sans pain.

La ressource qu'offrirent les monastères fut bientôt épuisée. Alors on mangea les animaux domestiques : environ deux mille chevaux et huit cents ânes ou mulets,

[1] *Journal de Henri IV*, 26 juin 1590.

dont la chair se vendait à un très-haut prix, furent sacrifiés à la faim publique [1].

On ordonna ensuite que tous les chiens et les chats seraient portés dans des quartiers désignés : on les fit cuire dans de grandes chaudières, et, pendant quinze jours, on en distribua la chair aux pauvres avec une once de pain.

Quelques personnes, munies d'argent, dépourvues de vivres, achetèrent fort cher trois mille peaux de ces animaux; mais lorsqu'elles voulurent les transporter dans leurs maisons, le peuple affamé s'en saisit, et les dévora.

« Les pauvres, dit un écrivain ligueur, témoin oculaire, mangeoient des chiens, des chats, des rats, des » feuilles de vigne et autres herbes. Par la ville, ne se » voyoit autre chose que ces chaudières de bouillies » (faites avec du son d'avoine), et herbes cuites sans sel » et marmitées de chair de cheval, ânes et mulets. Les » peaux mêmes et cuirs desdites bêtes se vendoient cuites, » dont ils mangeoient avec grand appétit... Dans les tavernes et cabarets, au lieu de bon vin, on ne trouvoit » que des tisanes mal cuites; on en vendoit dans les carrefours... S'il falloit trouver un peu de pain blanc » pour un malade, il ne s'en pouvoit trouver, ou bien » c'étoit à un écu la livre... Les œufs se vendoient dix ou » douze sous la pièce.... Le septier de bled valoit cent ou » cent vingt écus... J'ai vu manger à des pauvres des » chiens morts tout cruds par les rues; aux autres des » trippes, que l'on avoit jetées dans le ruisseau ; à d'autres des rats et souris que l'on avoit pareillement jetés, » et surtout des os de la tête des chiens moulus [2]. »

[1] *Bref discours et véritable* sur le siége de Paris, p. 52.
[2] *Idem*, p. 53, 54.

Le duc de Nemours, qui commandait Paris, fit vendre une croix d'or, du poids de dix-neuf marcs quatre onces et cinq gros, et une couronne de même métal pesant un marc dix onces. Ces deux objets provenaient du trésor de Saint-Denis, trésor qu'on avait transféré à Paris.

Cependant l'armée royale ayant reçu de nouveaux renforts, Paris fut rigoureusement resserré, et les moyens de s'approvisionner devinrent plus difficiles. Les sorties, les canonnades ne produisaient nul résultat utile : l'espérance se perdait.

Les rues de Paris se remplissaient de cadavres d'habitants morts de faim : chaque matin, dit un ligueur, on trouvait dans les rues de Paris cent, cent cinquante et jusqu'à deux cents cadavres de personnes mortes de faim ; et, en trois mois de temps, ajoute-t-il, « il s'est trouvé, » de compte fait, *treize mille morts de faim*[1]. »

A la famine se joignirent des maladies engendrées par la mauvaise qualité des aliments. Les effets de ces maladies étaient semblables à ceux des maladies produites par les famines des siècles de barbarie, dont j'ai parlé. « Ces » misères et calamités furent suivies de plusieurs mala- » dies, entre autres d'*enflures*, dont les pauvres étoient » tourmentés, comme d'hydropisie[2]. »

Au lieu de musique et de chansons en faveur du roi d'Espagne et de la Ligue, les rues de Paris retentissaient des gémissements des uns et des cris de désespoir des autres ; on y entendait des femmes, des enfants, des vieillards, demander du pain qu'on ne leur donnait pas.

[1] *Bref discours* sur le siége de Paris, p. 52.

[2] *Idem*, p. 55.

Tous les cœurs étaient fermés à la pitié, chacun ne sentait que ses propres besoins.

Le nombre des habitants qui succombaient à la faim ou aux maladies était tel qu'on pouvait à peine suffire à les enterrer.

Le 23 juillet, plusieurs pauvres, ne pouvant plus supporter un état aussi douloureux, se glissèrent à la faveur de la nuit dans les fossés, allèrent se jeter aux pieds du roi, lui demandèrent du pain et la permission de laisser sortir de Paris les habitants qui souffraient le plus de la disette. Henri IV, attendri, leur accorda leur demande, et permit à trois mille pauvres de sortir de la ville[1] : le lendemain, de grand matin, près de quatre mille de ces gens affamés profitèrent de cette permission; mais les soldats, ayant remarqué que leur nombre excédait celui que le roi avait fixé, en forcèrent environ huit cents à rétrograder vers la ville : ces malheureux y rentrèrent en poussant des cris lamentables[2].

Le 27 juillet de la même année, des bourgeois de divers quartiers se réunirent, allèrent chez le duc de Nemours, gouverneur de Paris, et lui dirent, les larmes aux yeux, qu'il était mort *trente mille personnes* par la famine[3], et que le secours des Espagnols, si souvent promis, toujours vainement attendu, n'arrivait pas : ils lui demandèrent des vivres ou la permission de se rendre au roi de Navarre. Le duc les renvoya en leur disant qu'il

[1] Des écrivains ligueurs, et notamment Corneio, disent que ce roi repoussa leur demande.

[2] *Journal de Henri IV*, 23 et 24 juillet 1590. — *Misères de Paris*; Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 309.

[3] Ce nombre semble exagéré : quand on souffre, on sort souvent des limites de la vérité.

communiquerait leur demande à son conseil, et que, dans peu de temps, ils auraient une décision.

Le même jour, un grand nombre de pauvres sortirent de Paris pour aller aux champs y couper des épis de blé, comme ils avaient déjà fait plusieurs fois : les soldats de l'armée royale tirèrent sur eux; plusieurs y terminèrent leur triste existence; il n'échappa que ceux qui échangeaient avec les soldats des hardes ou vêtements pour du pain, du vin et autres vivres [1].

Une nouvelle réunion de bourgeois se fit au Palais de Justice; car c'était là que s'assemblaient les habitants de Paris pour se communiquer leurs craintes ou leurs espérances, et pour entendre les nouvelles. La plupart de ces bourgeois étaient armés, et demandaient hautement *du pain ou la paix*. Les chefs des ligueurs, venus pour les calmer, les irritèrent. Un nommé Gois, capitaine de quartier, reçut un grand coup de coutelas sur l'épaule. Le duc de Nemours accourut avec des forces, fit fermer le Palais et mettre en prison la plupart des mécontents; deux furent pendus. On disait que le roi de Navarre avait excité cette émeute.

Le mal allait toujours croissant : tous les ânes, tous les chiens, les chats, les rats et l'herbe qui croissait dans les rues étaient consommés : on avait épuisé les plus affreuses ressources. Dans les maisons des riches, on se nourrissait avec du pain fait de farine d'avoine. Les pauvres imaginèrent de pulvériser de l'ardoise, et d'en faire une espèce de pain; ils allèrent plus loin : ils déterrèrent dans les cimetières les os des morts. Ces os, réduits en poussière, formaient un aliment, qu'on nomma *le pain de madame de Montpensier*...

[1] *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, au 27 juillet 1590.

« Le 30 juillet, le duc de Nemours, sortant de son » hôtel pour aller visiter quelques postes vers les mu- » railles de la ville, a rencontré un homme qui, d'un air » effrayé, lui dit : *Où allez-vous*, *monsieur le gouverneur?* » *N'allez pas outre dans cette rue : j'en viens, et ai trouvé* » *une femme à demi morte ayant à son cou un gros ser-* » *pent entortillé, et, autour d'elle, plusieurs bêtes enveni-* » *mées*. Ce qu'ayant entendu, le gouverneur s'est retiré » en sa maison, et a envoyé ses gens pour vérifier le fait ; » ce qu'ils ont affirmé, et dit encore que dans la rue voi- » sine y avoit pareillement des serpents et autres bêtes » de cette espèce[1]. »

Le duc consulta des prêtres qui lui dirent que ces serpents étaient un effet de la magie, une illusion du diable.

Tous les écrivains du temps qui ont tracé les effets de cette épouvantable famine s'accordent à raconter le fait suivant : Une dame riche, ne pouvant avec son argent se procurer du pain, vit mourir deux de ses enfants. Tourmentée elle-même par le besoin, au lieu de faire enterrer leurs corps, elle les coupa par morceaux, les sala et s'en nourrit avec sa servante pendant plusieurs jours. Cette horrible nourriture, qu'elle ne prenait qu'avec répugnance, et en versant des larmes, la fit bientôt mourir.

Un contemporain, après avoir offert le tableau mémorable de ce siége, dit : « Si, dès le commencement du » siége, les Parisiens fussent entrés en composition[2], c'é- » toit honneur et profit pour eux. C'eût été faire grand » gain au lieu de perte. Mais ils aimèrent mieux brûler

[1] *Journal de Henri IV*, au 30 juillet 1590.

[2] Ils l'auraient fait, s'ils eussent été plus instruits et moins crédules.

» à petit feu, dont s'ensuivit une désolation extrême. Ils » mangèrent leurs meubles et leur argent. L'alliance des » soldats et la survenue des manans espagnols acheva » d'y corrompre les mœurs et la publicité. Leurs reli- » ques furent troussées, les anciens joyaux de la cou- » ronne des rois furent fondus, les faubourgs ruinés, » déserts et abattus; la ville devint pauvre et solitaire; » les rentes de l'Hôtel-de-Ville furent amorties; les terres » d'alentour en désolation. *Cent mille personnes* y mou- » rurent en l'espace de trois mois, de faim, d'ennui, » de pauvreté, par les rues et dans les hôpitaux, sans » miséricorde et sans secours [1]. L'Université fut convertie » en désert, ou servit de retraite aux paysans, et les » classes des colléges se virent remplies de vaches et de » veaux. Au palais ne se trouvèrent plus que ligueurs et » fourbisseurs de nouvelles; l'herbe crut à l'aise par les » rues; les boutiques, pour la plupart, demeurèrent fer- » mées; au lieu de charrettes et de coches ne paroissoit » qu'horreur et solitude, les assiégés ne pouvant tirer » des vivres qu'à la merci des garnisons mises par le roi » dans Saint-Denis, au fort de Gournay, Chevreuse et » Corbeil.

» Le plus fort de la tempête tomba sur le menu peu- » ple et sur quelques familles aisées avant la guerre. Les » ecclésiastiques, munitionnés (approvisionnés), ne par- » loient que de patience. *Rose*, *Guincestre*, *Feuardent*, » *Pigenat*, *Commolet*, *Peletier*, *Boucher*, *Garin*, *Christin* et

[1] Voilà bien des opinions diverses sur le nombre des morts. On a vu qu'il a été fixé à *treize mille*, puis à *trente mille*, et le voilà à *cent mille*. Mais on doit remarquer que la diversité de ces nombres provient de la diversité des époques, et indique la progression des ravages de la famine; néanmoins le nombre de *cent mille* semble une de ces exagérations que les souffrances inspirent.

» autres prédicateurs séditieux foudroyoient sans cesse
» contre le roi et les siens, ne passoient sermons sans
» faire mention des secours d'Espagne. Les *Seize* d'un
» côté, les *Quarante* de l'autre, puis les fauteurs du par-
» lement, poussaient à la roue. Les chefs, entre autres le
» duc de Nemours, qui machinoit de grandes choses,
» ayant commodités de vivres pour eux, ne se soucioient
» du peuple qu'autant qu'ils estimoient nécessaire pour
» empêcher qu'on se mutinât. L'or de l'Espagne étoit le
» ciment de cette misère, attendant la venue du duc de
» Parme. S'il se trouvoit quelques curés, entre autres
» *Benoît* et *Meurenne*, curés de Saint-Eustache et de Saint-
» Merri, qui exhortassent le peuple à la modération, on
» les chassoit. Nul n'étoit catholique zélé s'il ne trans-
» muoit le feu roi et le vivant en sorcier, diable et héré-
» tique, damné, etc.[1]. »

Pressés par les instances des bourgeois, par la crainte d'une révolte et par l'impossibilité de nourrir les soldats de la garnison, les chefs de la Ligue, à Paris, imaginèrent d'entamer une négociation avec le roi. Ils envoyèrent un député pour lui demander une entrevue et des passeports : le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon furent nommés. Mais avant de partir, ils crurent nécessaire d'obtenir du légat du pape l'absolution du crime qu'ils allaient commettre en communiquant avec un prince hérétique, et en faisant ce qu'ils avaient juré de ne jamais faire. Le légat en usa généreusement, et leur accorda la permission de violer leur serment.

Un autre motif détermina les chefs de la Ligue à entamer cette négociation : ils pensèrent que la permission

[1] *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 315, 316.

que leurs députés auraient de sortir de Paris leur fournirait le moyen de faire secrètement parvenir des dépêches au duc de Mayenne et au duc de Parme.

Henri IV fit une verte réprimande à ces prélats députés de la Ligue, les accusa, ainsi que ceux de leur cabale, d'être les auteurs ou instigateurs des maux affreux qui désolaient Paris

Cette entrevue se tint le 10 août 1590, dans l'abbaye de Saint-Antoine. Elle n'eut d'autre avantage pour les Parisiens que de leur procurer une trève de dix jours, pendant laquelle le roi accorda plusieurs passe-ports aux dames, aux écoliers, aux prêtres, même à ses plus grands ennemis. Le 17 août, voyant qu'il n'obtenait aucune réponse satisfaisante à ses propositions, il attaqua de nouveau Paris.

Cette attaque fut pour les Parisiens, qui commençaient à concevoir quelques espérances, un coup accablant. Le souvenir des maux passés, la crainte de les voir se renouveler encore, les réduisaient au désespoir, lorsqu'un événement inattendu vint subitement changer leur situation.

Le 30 août, à la naissance du jour, les sentinelles s'aperçurent que les extérieurs de l'enceinte étaient dégarnis de troupes ennemies. Alors des cris de joie se font entendre sur tous les points de la muraille. Les habitants, éveillés à ces cris, ne peuvent croire à ce bonheur inespéré; ils accourent sur les remparts, et s'assurent par leurs yeux de la vérité de cette nouvelle. Aussitôt le *Te Deum* fut chanté: le prédicateur Panigarole fit un sermon, et n'oublia point de célébrer cet événement par une magnifique procession. Les plus affamés laissèrent ces cérémonies, se répandirent dans

les champs, dans les villages voisins, et y cherchèrent pâture.

Henri IV, instruit de l'approche de l'armée espagnole commandée par le duc de Parme, avait, deux heures avant le jour, levé le siége de Paris pour aller au-devant de cette armée et la combattre.

Ainsi cessa l'épouvantable souffrance des Parisiens, qui, entreprenant de soutenir un siége sans approvisionnements, devinrent dupes de leur imprévoyance et victimes de leur confiance aveugle dans les promesses de leurs prédicateurs.

Cependant les habitants de Paris n'étaient pas affranchis de tous dangers; les environs de cette ville, jusqu'à une certaine distance de ses murailles, étaient vides d'ennemis; mais le blocus se maintenait, et, d'un moment à l'autre, la place pouvait être attaquée : elle le fut, le 10 septembre suivant, pendant la nuit. L'alarme se répandit dans la ville; on se porta sur le rempart vers la porte Saint-Jacques : on n'entendit rien d'abord, et les bourgeois se retirèrent. Quelques jésuites, accourus en armes, restèrent sur ce rempart. Ils aperçurent des ennemis dressant cinq ou six échelles, à l'aide desquelles quelques-uns atteignirent le haut de la muraille. Les jésuites les combattirent vaillamment; et bientôt, secourus par des troupes attirées par le bruit, ils obligèrent les assaillants à se retirer.

Deux jours après, les Parisiens apprirent avec joie que Henri IV, n'ayant pu réussir à faire sortir les ducs de Parme et de Mayenne de leurs retranchements, avait divisé son armée et l'avait répartie en plusieurs provinces. Le duc de Mayenne put alors, sans risque, se rendre à Paris : en effet, le 18 septembre il y arriva.

« Les Parisiens, dit l'Estoile, ne témoignèrent pas grande » joie à son arrivée, et le regardoient d'un œil plus triste » que joyeux, étant encore combattus de la faim, et plus » touchés des maux qu'ils avoient endurés que de bonne » espérance pour l'avenir [1]. »

Presque tous les écrivains contemporains assurent que le roi, s'il eût mieux connu sa force et la faiblesse de Paris, et surtout s'il eût été plus exactement obéi par les seigneurs qui commandaient sous ses ordres, se serait facilement emparé de cette ville. « Si le roi eût été mieux » servi, et que la plupart des capitaines et gens d'autorité n'eussent point permis l'entrée des vivres pour en » retirer des écharpes, plumes, estoffes, bas de soie, » gants, ceintures, chapeaux de castor et autres belles » galantises, il leur eût été impossible d'attendre le se» cours du prince de Parme [2]. »

Les ordres du roi ne furent pas mieux exécutés dans la suite. Du temps du blocus, il ne restait, dit M. de Villeroi, que très-peu de soldats de la garnison; personne n'allait plus aux murailles, si ce n'est les prêtres et les moines [3].

[1] *Journal de Henri IV*, au 18 septembre 1590.

[2] *OEconomies royales de Sully*, t. I, 1re partie, chap. 31.

[3] *Mémoires de Villeroi*, t. IV, édit. de 1725, p. 135.

On lit dans les *OEconomies royales de Sully* que, malgré les ordres que le roi avait expressément donnés à tous les gouverneurs des places situées sur les rives de la Seine, de ne laisser passer aucune denrée ni provision dans la ville de Paris, ces gouverneurs, afin de s'enrichir en vendant aux voituriers par eau des permis ou passe-ports, s'accordèrent ensemble pour transgresser cette loi. Ces nobles si fiers, et qui considéraient le commerce comme une profession avilissante, ne craignirent pas, en cette circonstance favorable, de le faire, et même de le faire en contrebande. Ils chargèrent et firent monter à Paris plusieurs bateaux portant du poisson salé, estimé à environ cinquante mille

Une autre cause nuisit au succès du siége de Paris : Henri IV, entraîné par sa passion dominante, quittait trop souvent la direction de ses troupes pour se plonger dans la volupté. Ses galanteries avec les abbesses de Montmartre, de Vernon, du Lis, avec les religieuses de Longchamp, avec Gabrielle d'Estrées et plusieurs autres femmes, le détournèrent de ses plus grands intérêts, lui firent commettre des fautes qui contribuèrent à prolonger les désastres de la guerre, à maintenir la domination des ligueurs dans Paris, et à retarder d'environ quatre ans encore son entrée dans cette ville.

Je sortirais des bornes que je me suis prescrites, si je m'engageais dans l'exposé des événements multipliés qui se sont passés depuis le 12 septembre 1590, époque où

écus : le prix de cette marchandise devait être rapporté sur un bateau monté par un gentilhomme nommé de Fourges.

Sully, instruit de cette manœuvre, fit guetter le petit bateau, qui fut saisi à son passage entre Mantes et Meulan. Le sieur de Fourges, amené devant Sully, fut interrogé sur le produit de la vente du poisson salé. Celui-ci montra deux ballots contenant des marchandises de peu de valeur et trente-six mille écus en lettres de change. Sully, qui s'attendait à trouver une somme plus considérable, se mit en colère, menaça le sieur de Fourges de le faire prisonnier s'il ne lui disait la vérité. Le gentilhomme protesta de la sincérité de sa déclaration ; et, comme il se promenait et s'agitait dans la chambre de Sully pour l'apaiser et le convaincre, un fatal accident vint lui donner un démenti formel. Son haut-de-chausses (ou ses culottes), trop chargé, se rompit par derrière ; aussitôt il en sortit une traînée de pièces d'or et d'argent, qui couvrirent le plancher. Le gentilhomme, confus, s'arrêta. Sully lui dit : *Marchons, il y aura plus de profit et de plaisir à vous faire promener qu'à vous faire asseoir.* Sully fit, sans égards, dépouiller et fouiller le sieur de Fourges, et trouva environ sept mille écus en or cousus dans ses habits. Il s'empara de cette somme, et la garda comme de bonne prise.

Remarquons que cette contrebande fut dénoncée par le fils même du sieur de Fourges, lequel fils était *gentilhomme appartenant* à M. de Sully ; que le frère dudit M. de Sully était complice, et avait signé les passe-ports du petit bateau, et que le roi, lorsqu'il apprit cette aventure, en fit des *risées*. *OEconomies royales*, t. I, partie première, chap. 35.

le siége de Paris fut levé, jusqu'au 22 mars 1594, qui fut celle où Henri IV fit son entrée dans cette ville. Il suffit d'avoir offert le tableau des progrès de la Ligue, de la chute du dernier des Valois, du siége de Paris, et de la misère excessive de ses habitants.

Trois classes d'hommes figurent dans ce drame politique. Dans la première sont les princes, les seigneurs (excepté Henri IV et quelques-uns de ses fidèles amis), misérables ambitieux, qui, sans autre talent que la dissimulation et la perfidie, sans autre vertu que la persistance, s'avancent péniblement vers leur but, de crime en crime, et en sont punis par des crimes.

Dans la seconde classe sont les ecclésiastiques qui, au nom sacré de la religion, prêchent la sédition et le meurtre, que cette religion condamne.

La troisième est le peuple, toujours trompé, parce qu'il est toujours crédule, toujours immolé à l'ambition des chefs, toujours payant les frais de leurs manœuvres ambitieuses.

Les principaux personnages, dénués de vertus, d'élévation d'âme, de générosité, de patriotisme, n'ont rien du caractère héroïque, et n'inspirent aucun intérêt; mais les événements et les malheurs qu'ils ont fait naître, les crimes qu'ils ont commis, leur stérile résultat, offrent des leçons dont la politique et la morale recueillent les fruits, et fournissent des aliments à la méditation.

Si la royauté eût consisté plutôt dans des devoirs à remplir que dans des droits à exercer, et dans la faculté de satisfaire sans obstacles les passions de celui qui en est revêtu; si la couronne n'eût été qu'un fardeau, personne n'eût aspiré à l'envahir. Si les principes féodaux n'eussent pas dominé, des sujets n'auraient pas mesuré leurs forces

avec celles du prince, ni troublé l'ordre public. Si le clergé eût préféré les principes de l'Évangile aux principes de la cour de Rome, des prêtres n'auraient pas abusé de la crédulité du peuple, et allumé la torche du fanatisme ; tant de maux n'eussent point désolé la population ; tant de crimes n'eussent point déshonoré le siècle.

§ IV. Paris sous Henri IV.

Henri, roi de Navarre, le 2 août 1589, succéda, comme le plus proche héritier de la couronne, au roi Henri III, assassiné à Saint-Cloud par le moine Jacques Clément. Le 4 du même mois, il reçut le serment de fidélité des seigneurs qui se trouvaient dans l'armée royale, et prit le nom de *Henri IV* [1].

[1] Il ne fut sacré que le 27 février 1594. Cette cérémonie eut lieu dans la cathédrale de Chartres; et voici le serment qu'il prêta à cette occasion. (Voyez *Cérémonial françois*, in-fol., t. I, p. 561.

« Hæc populo christiano et mihi subdito, in Christi promitto nomine. In primis, ut ecclesiæ Dei omnis populus christianus veram pacem nostro arbitrio » in omni tempore servet;

» Item, ut omnes rapacitates et omnes iniquitates omnibus gradibus interdi» cam;

» Item, ut in omnibus judiciis æquitatem et misericordiam præcipiam, ut mihi » et vobis indulgeat suam misericordiam clemens et misericors Deus;

» Item, *de terrâ meâ ac jurisdictione mihi subditâ universos hæreticos ab » ecclesiâ denotatos pro viribus bonâ fide* EXTERMINARE *studebo*.

» Hæc omnia supradicto firmo juramento. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta » Dei evangelia. »

La quatrième partie de ce serment, celle où le roi promet d'*exterminer les hérétiques*, fut introduite au concile de Latran, en 1219, par le pape Innocent III. Ce serment, qui fut d'abord prêté par saint Louis, l'a été depuis par tous ses successeurs jusqu'à Louis XVI, qui n'en a pas moins toléré la liberté des cultes et adouci les rigueurs de l'édit de 1685 contre les protestants. Lors du sacre de Charles X, en 1825, on a supprimé cette partie de la formule.

Hâtons-nous d'ajouter que si Henri IV eut le tort de prêter cet exécrable ser-

Avant d'arriver au trône de France, ce prince éprouva les rigueurs et les caprices de la fortune. Appelé à Paris pour y épouser la sœur du roi, ses noces devaient être le prélude de son assassinat. Elles furent celui du massacre de ses amis; mais les poignards de la Saint-Barthélemi l'épargnèrent. Depuis le mois d'août 1572 jusqu'au 3 février 1574, il resta à la cour de France dans un état voisin de la captivité : il s'en échappa à cette dernière époque; et, après avoir franchi la Loire, il dit en poussant un profond soupir : *Dieu soit loué, qui m'a délivré! on a fait mourir la reine ma mère, à Paris; on y a tué monsieur l'amiral et tous nos meilleurs serviteurs. On n'avait pas envie de me mieux faire, si Dieu ne m'avait gardé; je n'y retourne plus si on ne m'y traîne*[1].

Placé à la tête du parti protestant, il combattit toujours avec courage et souvent avec succès. Le pape, en 1585, l'excommunia, ainsi que son cousin le prince de Condé. Henri fit afficher dans plusieurs rues et carrefours de Rome, et notamment sur les statues de Pasquin et de Marforio, son opposition à la bulle qui l'excommuniait. Il répondit à Sixte V avec le style qu'avait employé Philippe-le-Bel dans sa lettre au pape Boniface VIII[2].

Voici son début: « Henri, par la grâce de Dieu, roi » de Navarre, prince souverain de Béarn, premier pair » de France, s'oppose à la déclaration et excommunica- » tion de Sixte V, *soi-disant pape de Rome,* la maintient

ment, il eut le mérite de ne pas le tenir. L'édit de Nantes est la consécration la plus positive de ses principes de tolérance en matière religieuse. On a vu, du reste, dans une note précédente, les nobles sentiments de ce principe longuement développés dans la proclamation qu'il fit pour rappeler à l'obéissance les sujets de Henri III. (B.)

[1] *Journal de Henri III,* par l'Estoile, au 3 février 1576.

[2] *Voyez* t. II, p. 349, *note*.

» fausse, et en appelle comme d'abus en la cour des pairs » de France, desquels il a cet honneur d'être le premier; et, en ce qui touche le crime d'hérésie, et de laquelle il est faussement accusé par la déclaration. dit et » soutient que *monsieur Sixte V, soidisant pape*, sauve sa » sainteté, *en a faussement et malicieusement menti*, et que » lui-même *est hérétique;* ce qu'il fera prouver en plein » concile libre et légitimement assemblé, etc. [1]. »

Ce prince, après avoir fait la guerre avant d'être roi de France, la fit encore longtemps après : il batailla pendant l'espace de cinq ou six ans, avec plus de courage que de bonheur, ballotté par les cabales de la plupart des seigneurs, qui tour à tour servaient, abandonnaient ou trahissaient ses intérêts, et qui formèrent contre son autorité un tiers-parti. Après avoir négocié inutilement auprès des chefs de la Ligue, il prit la résolution d'embrasser la religion catholique. Une conférence se tint, au mois d'avril 1593, dans le village de Surenne, entre des catholiques ligueurs et des catholiques royalistes. On délibéra sur les moyens d'amener la paix. Par suite de cette conférence, fut conclue entre les partis une trêve, laquelle combla de joie les Parisiens, qui purent alors, avec sécurité, aller visiter leurs champs des environs de Paris et leurs fermes dévastées.

Le roi, pendant cette conférence, se retira à Mantes. Cette ville figurait alors comme la capitale de sa domination. Sollicité vivement par plusieurs personnes de changer de religion, changement qui lui était présenté comme l'unique moyen d'établir une paix durable, il fut définitivement arrêté qu'il se ferait instruire, et que la ville de

[1] *Journal de Henri III*, par l'Estoile, t. I, p. 463.

Saint-Denis serait le lieu où il manifesterait sa conversion par des actes de la religion catholique, en y entendant la messe. Les prédicateurs se récrièrent vivement contre cette conversion précipitée, qui contrariait toutes leurs espérances; et le duc de Mayenne défendit, sous des peines très-rigoureuses, aux habitants de Paris de se rendre à Saint-Denis. Ces cris et cette défense n'empêchèrent pas un grand nombre de Parisiens de venir assister à la cérémonie, qui se célébra le 25 juillet 1593. Ils virent le roi, accompagné des princes et officiers de la couronne, se rendre à l'église de Saint-Denis, où il fut reçu par le cardinal de Bourbon, par l'archevêque de Bourges et plusieurs autres prélats, devant lesquels il prononça la formule de son abjuration, etc. [1].

Cet acte solennel augmenta le nombre des partisans du roi, et diminua l'influence que les zélés ligueurs exerçaient sur les esprits crédules; mais il ne convertit point les chefs de la Ligue, ne modéra point l'éloquence furibonde des prédicateurs, et ne livra point Paris à Henri IV.

Le duc de Mayenne jura sur la croix, sur l'Évangile et sur l'hostie, en présence des ministres du roi d'Espagne et de ceux du pape, et les principaux ligueurs jurèrent comme lui, de maintenir toujours la Ligue, de ne jamais reconnaître pour roi de France le roi de Navarre; de ne conclure aucune paix avec lui, malgré les actes de catholicité qu'il pourrait faire. Serment de prince! Les Espa-

[1] Le 23 juillet, Henri IV écrivait à Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse : « Je » commence ce matin à parler aux évêques... Ce sera dimanche que *je ferai le* » *saut perilleux*. A l'heure que je vous écris, j'ai cent importuns sur les épau- » les, qui me feront haïr Saint-Denis comme vous faites Mantes... Je baise un » million de fois les belles mains de mon ange et la bouche de ma chère mai- » tresse. »

gnols s'engagèrent en même temps à fournir des troupes et de l'argent pour le maintien de cette résolution.

Prévôt, curé de Saint-Séverin, dit, dans un sermon, que les évêques et autres personnes qui avaient contribué à la conversion du roi étaient excommuniés, et que cette conversion était une comédie.

Le docteur Boucher débita dans l'église de Saint-Merri neuf sermons, qu'il fit imprimer dans la suite, dans lesquels il avançait que le roi avait pendant le jour assisté à la messe, et pendant la nuit suivante au prêche; que la messe qu'on chantait devant lui n'était qu'une farce. Il demanda même à Dieu d'éteindre la race des Bourbons, et qu'il n'en fût plus parlé. Dieu n'exauça point cette prière.

Un cordelier, appelé Guarinus, soutint en chaire que la conversion du roi était simulée; qu'il fallait prier Dieu d'inspirer le pape de ne point se laisser fléchir aux feintes soumissions du Béarnais, et de ne point le recevoir dans le giron de l'Église.

Un autre prédicateur disait : *Quand Dieu descendrait du ciel, et me dirait que le roi s'est converti, je ne le croirais pas.*

La Sorbonne reproduisit ses erreurs, et les aggrava : elle soutint qu'il était permis aux sujets de se révolter contre leur roi hérétique, de désobéir aux magistrats et de les pendre; qu'il n'était pas en la puissance du pape d'absoudre le roi; enfin, qu'il est permis aux sujets d'assassiner leur souverain, etc. [1].

Dans le même temps parut un libelle intitulé *le Banquet du comte d'Arête*, composé par Louis d'Orléans, avo-

[1] *Démonologie de Sorbonne nouvelle*, Mémoires de la Ligue, t. V, p. 403, édit. de 1758.

cat général, pour la Ligue. Cet écrit est un témoignage de l'excès de fureur où se laissent emporter les hommes par l'esprit de parti ou de fanatisme [1]; mais parut alors la *Satire Ménippée,* qui, au langage de la colère et du délire des passions, opposa tranquillement un ingénieux persiflage, couvrit de ridicule les misérables suppôts de la Ligue, ses états et la revue qui en avait précédé l'ouverture, et neutralisa les effets des furieuses déclamations et des trames criminelles des ligueurs.

Dès lors il fut démontré que le catholicisme était le prétexte, et non le véritable motif de la Ligue.

Un mois s'était à peine écoulé depuis l'abjuration de Henri IV, qu'il se forma un complot entre les moines et les prêtres pour assassiner ce roi. Un nommé Barrière fut dépêché de Lyon pour commettre ce crime. Un jacobin, Séraphin Bianchi, le P. Varade, recteur des Jésuites à Paris, Christophe Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, son vicaire, et plusieurs autres, devinrent ses complices. Barrière fut, le 27 août 1593, arrêté dans la ville de Melun, où le roi séjournait. On trouva sur lui un couteau d'un pied de longueur, tranchant des deux côtés. Il fut condamné, et subit à Melun un supplice cruel.

« N'est-ce pas une chose estrange de la malignité du » cœur des hommes, que d'en voir qui font profession » d'estre religieux, auxquels je ne fis jamais de mal, ni » n'en ai volonté, qui attentent journellement contre » ma vie? disait Henri IV à Sully. L'on m'avoit tant de

[1] Louis d'Orléans dit dans ce libelle qu'il faudrait livrer aux *Seize* tous les ministres de la religion réformée; les attacher en guise de fagots à l'arbre du feu de la Saint-Jean, et mettre le roi dans le muid où l'on plaçait les chats pour être brûlés; que ce serait un sacrifice agréable au ciel et délectable à toute la terre.

» fois dit que, me faisant catholique, toutes ces mau- » vaises volontés cesseroient, et que monsieur du Maine » et ses parents n'attendoient que cela pour me recon- » noistre, mais je commence à voir qu'il y a dans le » cœur plus d'ambition et d'avarice que de religion et » de justice [1]. »

Henri IV jugeait sainement les chefs des ligueurs : ils ambitionnaient le trône bien plus que le maintien de la catholicité.

Ce roi vit que son activité et ses forces militaires étaient insuffisantes pour obtenir sur ses nombreux ennemis un avantage décisif, et que sa conversion ne produisait pas tout l'effet qu'on lui en avait fait espérer. Pour sortir avec succès de cet état pénible, il lui restait un autre moyen : moyen que la probité réprouve, et qu'il balança sans doute à mettre en usage. Connaissant l'immoralité de la plupart des seigneurs qui commandaient pour le parti catholique, il fut réduit à employer auprès d'eux la corruption, que les souverains, au préjudice de la morale publique, n'emploient que trop fréquemment.

Il se décida à marchander et acheter secrètement la conscience de plusieurs gouverneurs qui tenaient pour la Ligue diverses villes et places fortes; et le prix de leur trahison fut débattu comme s'il s'agissait d'objets de commerce. Ces nobles ligueurs, qui avaient juré solennellement de maintenir de tout leur pouvoir la sainte Union, de n'entrer dans aucune négociation avec les Bourbons, d'en exterminer la race, et, surtout, de combattre sans cesse, et de ne jamais reconnaître le *Béarnais*, les uns par leur penchant à se ranger toujours vers le parti le plus fort, les autres par l'espoir d'obtenir des emplois

[1] *OEconomies royales*, t. I, chap. 41.

honorifiques et une fortune brillante, vinrent successivement trahir leur parti, violer leurs serments, prostituer leur conscience, vendre leurs places fortes : l'argent sur ces âmes vénales opéra ce que la raison, le courage et le canon n'avaient pu faire.

Louis de L'Hôpital, seigneur de Vitry, fut un des premiers qui s'offrirent dans cette carrière honteuse. Le 27 décembre 1593, il vendit au roi la ville de *Meaux* pour la somme de *vingt mille écus* et pour l'emploi de bailli de cette ville [1].

Le sieur de Villeroy vendit Pontoise pour la somme de *quatre cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze livres.*

Le sieur de Villars vendit Rouen, le Havre et autres places de Normandie, pour *trois millions quatre cent soixante-dix-sept mille huit cents livres.*

M. de la Chartre vendit Bourges et Orléans pour *huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents livres*, etc., etc. [2].

Il en fut de même de Paris. Le comte de Belin, gouverneur de cette ville, avait, malgré ses serments, promis de la vendre au roi ; mais, devenu suspect aux ligueurs, il fut destitué le 17 janvier 1594. Le comte de Brissac fut mis à sa place : après avoir prêté tous les serments exigés, il les viola presque aussitôt en vendant Paris à Henri IV pour la somme d'*un million six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents livres* [3].

[1] *Journal de l'Estoile*, au 27 décembre 1593. On trouve dans les *OEconomies royales de Sully*, tome IV, page 380 de l'édition de 1663, cet article : « Pour MM. de Vitry et Medavi, suivant leurs traités, 380,000 livres. » Il est évident qu'il est ici question de L'Hôpital-Vitry.

[2] *OEconomies royales du duc de Sully*, tome IV, page 380, de l'édition de 1663.

[3] *Idem*, tome IV, page 379.

Ainsi ce fut aux dépens du fisc royal, c'est-à-dire aux dépens de la nation française, que les gouverneurs vendaient à Henri IV ce qui ne leur appartenait pas. Aussi, le jour même où ce roi entra dans Paris, ayant pendant son dîner fait venir un nommé *Nicolas,* homme jovial et facétieux, il lui fit cette question : *Que veux-tu dire de me voir ainsi à Paris comme j'y suis? — Sire,* répondit Nicolas, *on a rendu à César ce qui appartenait à César. — Ventre-saintgris,* répliqua ce roi, *on ne m'a pas fait comme à César, car on ne me l'a pas rendu, à moi : on me l'a bien vendu.* L'Estoile, qui rapporte ce fait, ajoute que le roi dit cela en présence du *sieur de Brissac,* de *Lhuillier,* prévôt des marchands, et d'autres *vendeurs.* C'est ainsi qu'il les appelait[1].

Les *vendeurs,* puisque Henri IV leur donnait ce nom, unis aux politiques, tinrent plusieurs assemblées secrètes, où ils arrêtèrent le plan de l'introduction du roi dans Paris.

Tout étant disposé, les rôles distribués, une partie de la garnison espagnole fut, sous de faux prétextes, éloignée de Paris. Le 22 mars 1594, dès quatre heures du matin, *Brissac,* gouverneur de cette ville, et *Lhuillier,* prévôt des marchands, se rendirent sans bruit à la *Porte-Neuve,* située sur le quai du Louvre, au-dessus de l'emplacement où depuis on a bâti le Pont-Royal[2]. Cette porte, comme plusieurs autres, était terrassée. Ils firent promptement enlever les terres qui en bouchaient l'ou-

[1] *Journal de Henri IV,* t. II, p. 9 et 10.

[2] La Porte-Neuve fut abattue dans la suite ; et l'on bâtit, en 1660, à l'extrémité occidentale du jardin des Tuileries, une autre porte, appelée *Porte de la Conférence,* à cause de la conférence qui se tenait alors sur la frontière d'Espagne pour la paix des Pyrénées.

verture, et y placèrent pour gardes des hommes affidés. *Meret,* échevin, fut chargé de la porte Saint-Honoré, et *Langlois,* autre échevin, de celle de Saint-Denis. Par ces diverses portes devaient être introduits dans Paris Henri IV et une partie de ses troupes. Ces conjurés pouvaient être découverts et rigoureusement punis. L'heure fixée était passée; la troupe du roi n'arrivait pas : la pluie avait retardé sa marche.

Vers les cinq heures du matin, les conjurés, très-inquiets, virent enfin arriver une troupe commandée par Saint-Luc. La Porte-Neuve s'ouvrit à son approche, et ce fut la première troupe du parti du roi qui entra dans Paris. Saint-Luc posa à cette porte un corps-de-garde; et, passant devant l'église Saint-Thomas-du-Louvre, vint occuper l'emplacement où se trouvait la Croix-du-Trahoir.

Par la porte Saint-Honoré entrèrent, bientôt après, des troupes commandées par François d'O, Biron et Salignac.

La porte Saint-Denis s'ouvrit pareillement au sieur de Vitry, qui occupa les remparts avec ses détachements, et tourna les canons contre la ville.

Les sieurs de Matignon et Montmorency-Boutteville s'introduisirent ensuite par la Porte-Neuve, par laquelle était déjà entré Saint-Luc, s'avancèrent jusqu'au quai de l'École, où un corps-de-garde d'Allemands opposa la première résistance aux troupes du roi. Montmorency en tua une trentaine, et fit jeter le reste dans la Seine.

D'autres corps de troupes, tirés des garnisons de Corbeil et de Melun, descendus par la Seine, furent accueillis par les affidés du roi, qui baissèrent les chaînes étendues à travers cette rivière pour laisser entrer leurs

bateaux, et firent en sorte qu'ils pussent sans obstacle venir débarquer sur le quai des Célestins.

Toutes ces forces étant introduites dans Paris, Brissac en sortit pour aller au-devant de Henri IV. Ce roi, près d'entrer dans une ville, où il avait tant d'ennemis, où depuis longtemps on avait juré sa perte, montra des craintes et de l'hésitation : il y entra et en sortit trois fois, dit un contemporain[1].

Sur les sept heures du matin, plus rassuré, entouré de ses gardes et d'une nombreuse cavalerie, il entra par la Porte-Neuve, et se rendit au Louvre, s'y reposa, en sortit à neuf heures accompagné d'un nombreux et brillant cortége, suivit les rues Saint-Honoré, de la Ferronnerie, tourna dans la rue Saint-Denis, traversa la Seine sur le pont Notre-Dame, et se rendit à l'église de ce nom, où, au son des cloches, il fut reçu par le chapitre et l'archidiacre en l'absence de l'évêque. Il y entendit la messe, un *Te Deum*, puis il revint au Louvre.

Cette entrée imprévue atterra les ligueurs. Revenus de leur stupéfaction, plusieurs coururent aux armes. Olivier, capitaine du quartier du Temple, se donna des mouvements inutiles pour en soulever les habitants.

Dans le quartier de l'Université, où les troupes royales n'avaient pas encore pénétré, l'agitation fut plus violente, mais n'eut pas plus d'effet. *Hamilton*, curé de Saint-Côme, le capitaine *Crucé* et le capitaine *Usur*, dit *Jambe*

[1] « Il est à remarquer que le roi entra et sortit jusqu'à trois fois de la ville, » quoique le prévôt des marchands et les eschevins fussent avec lui, et lui don» nassent toute sorte d'assurance qu'il n'y aurait aucune émotion populaire, par » la crainte qu'il avoit que, le peuple étant échauffé, le prévôt des marchands et » les eschevins n'en fussent pas les maîtres, et que son armée n'y fust taillée en » pièces. » (*Procès criminel de Jean Chastel*, Mémoires de Condé, tome VI, Supplément, troisième partie, page 151.)

de bois, montrèrent en cette circonstance le plus d'énergie : ils s'armèrent et déterminèrent quelques habitants à les imiter. Ils couraient de porte en porte, de rue en rue, en criant : *Aux armes,* et ordonnaient des barricades. Le capitaine *Usur,* en allant joindre le capitaine *Crucé,* fit une chute, rompit en tombant sa jambe de bois et son mousquet qu'il tenait en main. Ce petit événement jeta du ridicule sur les projets de résistance, et une force armée imposante vint bientôt en arrêter l'exécution.

Le soir, Henri IV ordonna à l'ambassadeur d'Espagne de sortir sur-le-champ avec les troupes espagnoles. Cette sortie s'effectua sans événement par la porte Saint-Denis. Le roi, s'étant placé à une fenêtre d'une maison voisine de cette porte, vit défiler ces troupes étrangères au nombre de trois mille hommes, et dit à l'ambassadeur : *Monsieur, recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus.*

La journée du 22 se termina par des réjouissances et des cris de *Vive le roi,* et par le refus formel du légat du pape de venir saluer Henri IV.

Le 23 et le 24 mars, les ligueurs les plus dangereux reçurent des billets ou ordres de sortir de Paris. Ils étaient au nombre d'environ cent cinquante, dont neuf curés, en outre cinq prêtres, chanoines ou moines, huit magistrats, présidents, conseillers au parlement et au Châtelet, deux avocats, six procureurs, etc. On leur accorda des passe-ports pour se retirer auprès du duc de Mayenne.

Dans quelques paroisses de Paris, notamment à Saint-André-des-Ars, les prêtres refusaient la confession à ceux qui s'étaient réjouis lors de l'entrée du roi.

Les prédicateurs ne montaient plus en chaire, disant

qu'il leur était impossible de prêcher autrement qu'ils l'avaient fait par le passé.

Quelques-uns cependant chantèrent la palinodie, et louèrent la clémence du roi qu'ils avaient naguère si grossièrement insulté dans leurs sermons. De ce nombre on cite Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie.

Quelques autres, plus opiniâtres, tels que le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, quoique le roi lui eût la veille accordé son pardon, ne laissa pas de prêcher contre lui, et de le déclarer publiquement excommunié; cela était vrai, mais, en ce moment, il ne convenait pas de le rappeler au public : il fut arrêté; et le roi se borna à le congédier.

Le curé de la Madeleine ne voulut point prier pour le roi en son sermon; mais il pria pour les bons princes catholiques et pour ceux qui avaient souffert de la journée du 22 mars. Le roi se borna à lui faire imposer silence.

Le 27 mars, la Bastille fut rendue au roi par Antoine Dumaine, dit *Dubourg l'Espinasse,* qui en avait été nommé gouverneur pour la Ligue. Il ne rendit cette forteresse que lorsqu'il fut informé que le duc de Mayenne ne pouvait la secourir. Il capitula honorablement pour lui et la garnison, et ne voulut recevoir aucun argent pour cette reddition. Sollicité de reconnaître Henri IV pour son roi, il répondit qu'il avait donné sa foi au duc de Mayenne; et ajouta que *Brissac était un traître;* qu'il le soutiendrait en le combattant en présence du roi; *qu'il lui mangerait le cœur au ventre;* qu'il allait l'appeler au combat, et qu'il lui ferait perdre l'honneur, s'il ne lui faisait pas perdre la vie[1].

[1] Le 24 mars le roi alla visiter les duchesses de Nemours et de Montpensier

Voilà Henri IV parvenu, par des moyens qu'une morale rigoureuse ne saurait approuver, à se rendre maître de la capitale de la France. C'est le lieu de réunir les principaux traits de son caractère. Ce roi usa de beaucoup de modération et de clémence envers ses ennemis, et voulut se les attacher par des bienfaits; moyen nouveau et sans exemple parmi ses prédécesseurs, rois de France. Il le porta trop loin sans doute, puisqu'on l'accusait de préférer, dans la distribution de ses faveurs, ceux qui lui avaient fait la guerre à ceux qui l'avaient loyalement servi, de préférer les ligueurs aux royalistes. Aussi disait-on que, pour obtenir du bien, il suffisait de lui avoir fait du mal.

Ce roi voulut acheter l'amitié de ses ennemis : il était sûr de ses amis. En outre, en favorisant trop ouvertement les chefs des protestants, il avait à craindre de donner de l'ombrage à la masse des catholiques, dont le fanatisme n'était pas encore éteint, et de faire suspecter la sincérité de sa conversion.

Henri IV se montra généreux, magnanime envers ses plus acharnés détracteurs, et ne conserva contre eux ni haine ni désir de vengeance. Cette conduite généreuse l'éleva au-dessus des mœurs de son siècle, où les actes de représailles et les vindications donnaient, dans l'opi-

qui logeaient ensemble. *Vous voulez bien du mal à Brissac!* leur dit-il : une de ces dames répondit : *Je savais bien qu'il était lâche, mais je ne savais pas qu'il fût traître.*

Jean-François de Faudoas, comte de Belin, qui était gouverneur de Paris avant le sieur de Brissac, s'attira pareillement l'indignation des ligueurs. Il mérita, de plus, le mépris des gens de bien, en faisant à un nommé Morin un tour d'escroquerie, qui, dans des temps plus civilisés, aurait conduit M. le comte Bicêtre. (*Journal de l'Estoile*, t. II, p. 18, 19, 20, 21, 22, etc.)

nion de la noblesse, des droits à la considération; où les violences les plus criminelles se plaçaient au rang des exploits les plus glorieux.

Les administrations étaient dans le plus déplorable état : Henri IV, secondé par Sully, y mit un ordre nouveau, imparfait sans doute, mais beaucoup meilleur que celui qui existait auparavant.

La féodalité, favorisée par les fréquents désordres des règnes précédents, avait repris sur les peuples et même sur les rois son redoutable empire. Les peuples, accoutumés à ses rigueurs tyranniques, la supportèrent; Henri en fut tourmenté pendant le cours de son règne, la combattit de toutes ses forces, et ne put affermir son trône sans donner quelques exemples de sévérité. Plusieurs nobles turbulents périrent sur l'échafaud : il fit pareillement punir du dernier supplice un grand nombre de seigneurs coupables de crimes intolérables, et dont la plupart troublaient la tranquillité publique : ces nobles faisaient le métier de voleurs sur les chemins.

Ces affaires et plusieurs autres l'empêchèrent de mettre à exécution un vaste projet qu'il avait conçu, qu'il communiqua à quelques souverains, à son ami Sully, et dont la tolérance religieuse était l'objet.

Si l'on a des reproches à lui faire pour ses craintes et sa faiblesse à l'égard des jésuites, on doit lui savoir gré d'avoir, dans ses états, maintenu la tolérance entre deux religions ennemies, autant que cela lui était possible, avec des lois insuffisantes et très-mal exécutées, et avec des esprits encore dans un état de fermentation.

La crainte des poignards des moines et des fanatiques troubla son repos pendant tout son règne, et lui fit com-

mettre des fautes. Cette crainte, comme les événements l'ont prouvé, n'était que trop bien fondée[1].

Il était doué d'un esprit vif, pénétrant, et d'une gaieté qui ne l'abandonnait pas, même dans des circonstances sérieuses : elle s'exhalait souvent en bons mots, en traits plaisants ou caustiques. Si l'on excepte sa loi barbare contre les braconniers et le châtiment rigoureux qu'il infligea à des procureurs qui se montrèrent envers lui incivils sans le connaître; et, surtout, si l'on compare sa conduite avec celle des seigneurs de son temps, on jugera qu'il leur était bien supérieur, et qu'il mérite le titre de bon. Au surplus, son esprit et son caractère de franchise embellissaient jusqu'à ses défauts.

Voici le portrait qu'en ont tracé les auteurs des *OEconomies royales de Sully* : « Il estoit de belle stature, bien » proportionné, ayant les linéaments du visage bien com- » passés, le teint florissant et témoignant une bonne » habitude et parfaite santé. Estant alaigre, dispos, fort, » robuste, laborieux, qui veilloit et dormoit quand et » autant qu'il vouloit; s'abandonnoit à toutes sortes » d'exercices et passe-temps honnêtes, tant pour la cour » que pour la guerre, esquels il se montroit des plus » adextres; estoit d'humeur fort gaie et récréative, de » douce, agréable et familière conversation avec un cha- » cun, et fort civil entre les dames; avoit l'esprit vif, » prompt, actif, et de facile intelligence et compréhen- » sion; estant pitoyable, benin, clément, miséricordieux,

[1] C'est cette frayeur qui lui fit dire, en voyant le fougueux Wincestre, curé de Saint-Gervais, s'approcher de lui en suppliant : *Gare le couteau;* c'est cette crainte qui lui fit rappeler les jésuites après les avoir chassés de son royaume, quoiqu'il fût bien convaincu de leurs attentats contre sa vie. (*Voyez* ci-après, *Pyramide*, p. 128.)

» et si fidèle, loyal et religieux observateur de sa parole » et de ses promesses, qu'il eût mieux aimé manquer à » sa vie qu'à sa foi [1]. »

C'est le beau côté du portrait de Henri IV.

Ce roi fut dominé, pendant tout le cours de sa vie, par un penchant irrésistible vers la galanterie, ou même, il faut le dire, vers la débauche. Ses maîtresses furent nombreuses, et ses liaisons, formées par le caprice, ne firent pas généralement honneur à sa délicatesse [2].

Il est remarquable que l'âge et de fâcheuses expériences n'aient point amorti le feu de sa passion déréglée. Il avait plus de cinquante-trois ans lorsqu'il s'enflamma pour la princesse de Condé. Cette passion, accrue par les obstacles, le poussa à mille extravagances : les larmes, les déguisements ridicules, les promesses, les menaces, mis tour à tour en jeu, déterminèrent le prince de Condé, pour soustraire sa jeune épouse aux poursuites du roi, à fuir la France, et à chercher un asile dans les Pays-Bas, et puis à Milan. Furieux de voir sa maîtresse lui échapper, il ne craignit pas, pour la ravoir, de déclarer la guerre à l'Autriche qui lui donnait un asile. Tous les apprêts de cette guerre honteuse par ses motifs étaient faits; mais l'exécution en fut subitement arrêtée par l'effet d'un crime abominable. Henri IV mourut trop tôt pour les Français, et peut-être fort à propos pour sa gloire.

Henri IV, entraîné par les premiers mouvements de sa bienfaisance, promit au peuple français plus de bon-

[1] *OEconomies royales de Sully*, tome VII, quatrième partie, page 329, édition de 1662.

[2] *Voyez* ci-après, *Tableau moral de Paris*.

heur qu'il ne put lui en donner; et *la poule au pot,* tant préconisée, s'est toujours fait attendre.

Si des taches ternissent sa gloire, elles n'en effacent pas tout l'éclat : les Français n'oublieront point que leur patrie, désolée par trente-quatre ans de désordres, de fureurs fanatiques et de guerres civiles, fut redevable à ce roi du bienfait inappréciable de la paix.

Ce roi, quoi qu'en dise Sully, était d'une stature moyenne et proportionnée ; il avait des mouvements précipités. Son éloquence, un peu agreste, n'en était pas moins énergique : les discours qu'il prononçait étaient de sa façon.

Il craignait les poignards des jésuites : il voulut en faire des amis. Il les caressait comme le faible caresse un ennemi redouté : vaines condescendances! sa mort était résolue; lui-même en fut averti, et témoigna au maréchal de Bassompierre ses appréhensions sur le sort qui le menaçait. Peu de jours après cette communication, le vendredi 14 mai 1610, le roi se rendait du Louvre à l'Arsenal, et passait par la rue de la Ferronnerie, rue alors fort étroite : son carrosse y fut arrêté par un embarras de voitures. Ses gens de pied quittèrent la rue, et passèrent par une des galeries du charnier des Innocents. Pendant cette station forcée, le roi se pencha pour parler au duc d'Épernon : alors un homme s'avance, s'élève sur les roues de la voiture, porte au roi, à l'endroit du cœur, un coup de couteau qui lui arracha ces mots, les derniers qu'il ait articulés : *Je suis blessé.*

Sans se déconcerter, l'assassin frappe un second coup. Le premier coup était mortel, le second ne l'était pas. Un troisième coup fut, dit-on, porté, mais il n'atteignit point le roi.

« Chose surprenante, dit l'Estoile, nul des seigneurs » qui étoient dans le carrosse n'a vu frapper le roi; et, » si ce monstre d'enfer eût jeté son couteau, on n'eût su » à qui s'en prendre : mais il s'est tenu là pour se faire » voir, et pour se glorifier du plus grand des assassinats. » Cet assassin était Ravaillac.

Voici les noms des seigneurs qui se trouvaient alors dans le carrosse du roi : les ducs d'Épernon et de Montbazon, le maréchal de Lavardin, les sieurs de Roquelaure, de La Force, de Mirebeau, de Liancourt. Ils n'ont point vu le bras de l'assassin diriger au milieu d'eux le couteau vers le cœur du roi; ils n'ont détourné ni le premier ni le second coup.

Ainsi, après avoir échappé dix-sept fois au poignard de ses ennemis, il succomba à la dix-huitième [1].

§ V. Établissements civils et religieux.

Pyramide commémorative du crime de Jean Chastel et de ceux des Jésuites. Elle était située en face du Palais de Justice, vers la partie méridionale de la place demi-circulaire qui précède l'entrée de ce palais. Voici l'exposé des événements qui ont causé son érection et sa démolition.

Depuis environ neuf mois que Henri IV s'était rendu maître de Paris, les habitants de cette ville commençaient à goûter les douceurs de la paix. Chaque jour de

[1] Ce serait une histoire assez curieuse que celle de tous les projets d'assassinat tentés contre Henri IV : on y verrait figurer des moines, des prêtres, des cardinaux, des légats du pape, comme instigateurs et complices de ces crimes : il ne faudrait point omettre la tentative de *Charles Radicanne*, dit d'*Avesne*, moine jacobin, qui fut instigué à tuer Henri IV par Nicolas Malvesie, nonce du pape en Flandre.

nouvelles soumissions, inspirées par la peur ou par l'intérêt, renforçaient le parti de ce roi, et accéléraient la ruine de celui de la Ligue. Tout présageait un avenir prospère, lorsque, le 27 décembre 1594, ce roi, revenant victorieux de Picardie, entra tout botté dans la chambre de Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse[1].

Plusieurs seigneurs s'y rendirent pour le saluer. Dans le moment où Henri IV se baissait pour relever un seigneur agenouillé devant lui, un jeune homme, qui s'était glissé dans la foule jusqu'auprès du roi, lui porta un grand coup de couteau; mais, à cause du mouvement que fit le roi en se baissant, le coup ne put l'atteindre qu'à la mâchoire supérieure, lui fendit la lèvre et lui rompit une dent.

Le roi crut d'abord que le coup partait de Mathurine, sa folle, qui se trouvait près de lui, et dit avec colère : *Au diable soit la folle; elle m'a blessé!* Mathurine nia, et courut fermer la porte de la salle, afin de prévenir l'évasion de l'assassin[2]. Alors le sieur de Montigni saisit le

[1] Ce ne fut point au Louvre que se passa la scène dont on va parler, comme le disent plusieurs modernes, mais à l'hôtel de Bouchage, situé près du Louvre. C'est sur l'emplacement de cet hôtel que, dans la suite, on a élevé les bâtiments de l'Oratoire, qui servent aujourd'hui de temple aux réformés.

[2] Mathurine, folle du roi, est mentionnée dans plusieurs écrits du temps : on peut consulter, sur cette femme, l'article *des fous en titre d'office de nos rois*, que M. Dreux du Radier a inséré dans ses *Récréations historiques*, tome I, page 1.

Henri IV, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, avait de plus un fou nommé *maître Guillaume*, auquel il renvoyait ordinairement les personnes qui lui faisaient des propositions indiscrètes.

Le nom de maître Guillaume a servi de titre à une infinité de satires, pamphlets ou écrits contre les personnes et les choses du temps de Henri IV et de Louis XIII, tels que, en 1604, *la Réponse de maître Guillaume au soldat français*, en 1605, *Réponse à la réponse de maître Guillaume*; *Réplique modeste sur la réponse à maître Guillaume*; *le Lunatique à maître Guillaume*;

jeune homme, en lui disant : *C'est par vous ou par moi que le roi a été blessé.*

Ce jeune homme, nommé Jean Chastel, fils d'un bourgeois de Paris, fut fouillé, et l'on découvrit sur lui le couteau dont il venait de frapper le roi. Sans balancer il avoua son crime.

Le roi voulait lui pardonner ; mais, instruit que l'assassin était élève des jésuites, auxquels il venait de rendre un grand service, en suspendant l'arrêt du parlement qui tendait à les chasser du royaume, il dit : *Fallait-il donc que les jésuites fussent convaincus par ma bouche !*

Aussitôt Jean Chastel fut conduit au For-l'Évêque : sa famille, tous les jésuites de Paris, le curé de Saint-Pierre-des-Arcis, furent pareillement arrêtés. On mit les scellés sur leurs papiers. On trouva chez le jésuite Guignard des écrits séditieux et contraires au respect dû à la personne du roi ; mais les principes de ces écrits étaient ceux de la Ligue, ceux des jésuites et de la plupart des autres ordres religieux [1].

Appointement de querelle fait par Mathurine entre le soldat français et maître Guillaume.

Sous Louis XIII, les jésuites empruntèrent le nom de ce fou pour le placer à la tête de leurs écrits polémiques, tels que l'*Advis de maître Guillaume nouvellement retourné de l'autre monde ;* le *Passe-temps de maître Guillaume ;* le *Voyage de maître Guillaume en l'autre monde ;* le *Réveil de maître Guillaume*, etc., etc., etc.

Dans une pièce intitulée *Sommaire traité du revenu et dépenses des finances de France*, publiée en 1622, se trouvent ces lignes :

« Mathurine, 1200 livres ; maître Guillaume, par les mains de M. Jean Lo-
» beys, son gouverneur, 1800 livres. »

[1] Un mois après l'entrée de Henri IV à Paris, un capucin du grand couvent s'avisa de proposer, en plein chapitre, de reconnaître le roi. Les moines furieux le saisirent, le fouettèrent si rudement que son corps en fut tout déchiré, le couvrirent de haillons et le jetèrent hors de leur capucinière. Ce malheureux se présenta au Louvre pour demander justice au roi. Sa figure parut suspecte : on

Jean Chastel interrogé ne chargea point les jésuites, déclara qu'il avait agi de son propre mouvement; qu'il n'avait été poussé à cet assassinat que par son zèle pour la religion, persuadé qu'il était permis de tuer les rois non approuvés par le pape.

Jean Chastel fut condamné au plus affreux supplice, qu'il subit avec le courage du fanatisme. Les ligueurs le considérèrent comme un martyr; et Jean Boucher, curé de Saint-Benoît à Paris, composa un livre en cinq parties, où il soutint que l'assassinat commis par Jean Chastel était un acte héroïque [1].

Le parlement, voulant faire preuve de son zèle pour la personne du roi, poussa la rigueur jusqu'à l'iniquité : il condamna le jésuite Guignard à mourir sur la potence, son corps à être brûlé, et ses cendres à être jetées au vent. Rien ne prouva qu'il fût complice de Chastel : faisant son métier de jésuite, il avait composé un ouvrage plein d'injures contre la plupart des rois de l'Europe, où il étalait les plus horribles principes; mais cet ouvrage était resté manuscrit et n'avait pas vu le jour [2].

Il condamna le père de l'assassin, contre lequel il n'existait aucune charge, si ce n'est d'avoir été ligueur, à être banni pendant neuf ans du royaume, à payer une forte amende et à voir sa maison démolie.

l'emprisonna au For-l'Évêque. Il se justifia en montrant son corps déchiré par la fureur des capucins. Le roi en fut informé : mais, de peur de déplaire aux moines, il n'osa pas venger cet attentat. (*Journal de Henri IV*, par l'Estoile, t. II, p. 39.)

En décembre 1594, les jacobins de Paris empoisonnèrent un de leurs religieux, appelé Bélanger, parce qu'il était ennemi de la Ligue et partisan du roi. (*Idem*, t. II, p. 147.)

[1] Cette apologie est insérée dans le tome VI des *Mémoires de Condé*.

[2] Pourquoi les rois ont-ils des jésuites? Pourquoi se plaignent-ils de ce que le loup a dévoré les brebis, lorsqu'eux-mêmes placent ce loup au milieu du bercail?

Par arrêt du 28 décembre 1594, le parlement condamna avec plus de justice tous les jésuites, comme *corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemys du roi et de l'état,* à sortir dans trois jours de Paris, et dans quinze du royaume.

Il fut aussi ordonné qu'il serait, sur l'emplacement de la maison démolie du père de Jean Chastel, élevé un monument qui attesterait le crime, la punition, et la haine des Français pour les principes abominables des jésuites.

La maison de Chastel était, comme il a été dit, située entre le Palais de Justice et l'église des Barnabites, aujourd'hui dépôt général de la comptabilité. Le monument qui fut construit sur son emplacement, et qu'on a nommé *pyramide,* présentait un grand piédestal quadrangulaire élevé au-dessus de trois gradins : chacune de ses faces était ornée de deux pilastres ioniques cannelés; entre ces pilastres on voyait une table de marbre chargée d'inscriptions que je citerai bientôt. Ce piédestal était couronné, sur chacune de ses faces, par quatre frontons triangulaires, par un attique décoré de guirlandes, et surmonté de quatre autres frontons cintrés et coupés pour faire place aux écussons de France et de Navarre.

Au-dessus de l'attique de ce piédestal et aux angles s'élevaient quatre statues allégoriques représentant les quatre vertus cardinales. Le tout était surmonté par un obélisque chargé de bossages et terminé par une croix fleuronnée. Ce monument, érigé en janvier 1595, avait dans son ensemble vingt pieds d'élévation.

Comme les inscriptions de cette pyramyde sont rares, je vais les donner ici avec la traduction de celles qui sont

en latin. Sur la face occidentale, en face du Palais, se lisait l'arrêt que voici :

« Veu, par la court du Parlement, les grand-chambres et tournelles assemblées, le procès criminel, commencé à faire par le prevost de l'hostel du roy, et depuis parachevé d'instruire en icelle, à la requeste du procureur général du roy, demandeur et accusateur à l'encontre de Jean Chastel, natif de Paris, escholier, ayant fait le cours de ses estudes au collége de Clermont[1], prisonnier ez prisons de la Conciergerie du Palais, pour raison du trez excécrable et trez abominable parricide attenté sur la personne du roy; interrogatoires et confessions dudit Jean Chastel; ouy et interrogé en ladicte court ledit Chastel sur le faict dudict parricide, ouy aussi en icelle Jean Gueret, prestre, soy-disant de la congrégation et société du nom de Jésus, demeurant audit collége, et cy-devant précepteur dudit Jean Chastel; Pierre Chastel et Denise Hazard, père et mère dudit Jean; conclusion du procureur du roy, et tout considéré :

» Il sera dit que ladicte court a déclaré et déclare ledit Jean Chastel atteint et convaincu du crime de lèze-majesté divine et humaine, au premier chef, par le trez méchant et trez détestable parricide attenté sur la personne du roy : pour réparation duquel crime a condamné et condamne ledit Jean Chastel à faire amende honorable devant la principale porte de l'église, nud en chemise, tenant une torche à la main, de cire ardente, du poids de deux livres; et illec, à genoux, dire

[1] Collége des jésuites de la rue Saint-Jacques, nommé alors de *Clermont*, et depuis de *Louis-le-Grand*.

» et déclarer que malheureusement et proditoirement il
» a attenté ledit trez inhumain et trez abominable parri-
» cide, et blessé le roy d'un cousteau en la face, et, par
» faulses et damnables instructions, il a dit audit procez
» être permis de tuer les roys, et que le roy Henri qua-
» trième, à présent régnant, n'est en l'église jusqu'à ce
» qu'il ait l'approbation du pape; dont il se repend et de-
» mande pardon à Dieu, au roy et à justice. Ce fait, être
» mené et conduit en un tumbereau en la place de Grève;
» illec, tenaillé aux bras et aux cuisses, et sa main dextre,
» tenant icelle le cousteau duquel il s'est efforcé com-
» mettre ledit parricide, coupée, et après son corps tiré
» et démembré avec quatre chevaux, et ses membres et
» corps jettez au feu et consumez en cendres, et les cen-
» dres jetées au vent. A déclaré et déclare tous et chacun
» ses biens acquis et confisquez au roy. Avant laquelle
» exécution, sera ledit Jean Chastel appliqué à la ques-
» tion ordinaire et extraordinaire pour sçavoir la vérité
» de ses complices, et d'aucuns cas résultant dudit pro-
» cez. A fait et fait inhibitions et deffenses à toutes per-
» sonnes de quelques qualitez et conditions qu'elles soient,
» sur peine de crime de lèze-majesté, de dire ny profé-
» rer en aucun lieu public, ne autre, lesdits propos;
» lesquels ladicte court déclare scandaleux, séditieux,
» contraires à la parole de Dieu, et condamnez comme
» hérétiques par les saincts décrets.

» Ordonne que les prestres et escholiers du collége de
» Clermont et tous autres soy-disant de ladicte société,
» comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du
» repos public, ennemis du roi et de l'état, vuideront,
» dedans trois jours, après la signification du présent
» arrest, hors de Paris et autres villes et lieux où sont

» leurs colléges, et, quinzaine après, hors du royaume;
» sur peine, où ils y seront trouvez, ledit temps passé,
» d'estre punis comme criminels et coupables dudit
» crime de lèze-majesté. Seront les biens tant meubles
» qu'immeubles à eux appartenants employez en œuvres
» pitoyables, et distribution d'iceux faicte ainsi que par
» la court sera ordonné. Outre, fait défense à tous sub-
» jets du roy d'envoyer des escholiers aux colléges de
» ladite société qui sont hors du royaume pour y estre
» instruits, sur la même peine de crime de lèze-majesté.
» Ordonne la court que les extraits du présent arrest se-
» ront envoyez aux bailliages et sénéchaussées de ce res-
» sort, pour estre exécutez selon sa forme et teneur.
» Enjoint aux baillifs et sénéchaux, leurs lieutenants gé-
» néraux et particuliers, procéder à l'exécution dedans
» le délai contenu en iceluy; et, aux substituts du pro-
» cureur-général, tenir la main à ladite exécution, faire
» informer des contraventions, et certifier ladicte cour
» de leurs diligences au mois, sur peine de privation de
» leur estat.

» *Signé* DUTILLET. »

Prononcé audit Jean Chastel, exécuté le jeudi 29 décembre 1594.

Sur la seconde face du piédestal de la pyramide, du côté du midi, on lisait :

QUOD SACRUM VOTUMQUE SIT MEMORIÆ PERENNITATI, LONGÆVITATI SALUTIQUE MAXIMI, FORTISSIMI ET CLEMENTISSIMI PRINCIPIS HENRICI IV, GALLIÆ ET NAVARRÆ REGIS CHRISTIANISSIMI.

Audi, viator, sive sis extraneus,
Sive incola urbis cui Paris nomen dedit :
Hîc alta quæ sto pyramis domus fui
Castelli; sed quam diruendam funditùs
Frequens senatus, crimen ultus, censuit.
Hùc me redegit tandem herilis filius,
Malis magistris usus et schola impia,
Sotericum, eheu! nomen usurpantibus;
Incestus et, mox, parricida in principem,
Qui nuper urbem perditam servaverat,
Et qui, favente, sæpè victor, numine,
Deflexit ictum audaculi sicarii,
Punctus tantùm est dentium septo tenùs.
Abi, viator : plura me vetat loqui
Nostræ stupendum civitatis dedecus.

TRADUCTION.

A LA GLOIRE IMMORTELLE, A LA MÉMOIRE IMPÉRISSABLE DU TRÈS-GRAND, TRÈS-VAILLANT, TRÈS-CLÉMENT PRINCE HENRI IV, ROI TRÈS-CHRÉTIEN DE FRANCE ET DE NAVARRE.

« Passant, étranger ou habitant de Paris, écoute-moi : » sur le lieu où tu me vois élevée en forme de pyramide » fut la maison de Chastel, maison dont le parlement, » vengeur du crime, a ordonné la démolition. Je dois » mon existence au fils de son propriétaire, fils élevé à » l'école impie de ces maîtres pervers qui, hélas! ont » usurpé le nom de *Jésus*. Coupable d'inceste, il osa » bientôt porter une main parricide sur un roi qui, na- » guère, avait préservé cette ville de sa ruine totale, » et qui, grâce à la protection divine, souvent vainqueur » dans les combats, échappa aux coups de cet assassin, » dont le fer ne l'atteignit qu'à la bouche. Passant, re- » tire-toi : je ne puis, pour l'honneur de notre ville, t'en » apprendre davantage. »

IN PYRAMIDEM EAMDEM.

Quæ trahit à puro sua nomina pyramis igne,
Ardua barbaricas olim decoraverat urbes;
Nunc decori non est, sed criminis ara piatrix :
Omnia nam flammis pariter purgantur et undis.
Hic, tamen, esse pius monimentum insigne senatus
Principis incolumis statuit : quo sospite, casum
Nec metuet pietas, nec res grave publica damnum.

TRADUCTION.

SUR LA MÊME PRAMIDE.

« La pyramide, dont le nom signifie pur feu, décorait » jadis les villes des nations antiques. Elle sert ici, non » de décoration, mais d'autel expiatoire du crime. Tout » se purifie par l'eau ou par le feu; mais le parlement a » voulu élever cet insigne monument de sa piété en mé» moire de la conservation de la vie du roi, et du péril » auquel il a heureusement échappé, afin que l'état et » l'amour des sujets n'aient plus à redouter un semblable » événement. »

Sur la face qui regardait l'orient :

D O M

SACRUM.

Quum Henricus, christianissimus Francorum et Navarrorum rex, bono reipublicæ natus, inter cætera victoriarum exempla, quibus tam de tyrannide hispanicâ quàm de ejus factione priscam regni hujus majestatem justis ultus est armis, etiam hanc urbem et reliquas regni hujus penè omnes recepisset, et, deniquè, felicitate ejus intestinorum Franciæ no-

minis hostium furorem provocante, Johannes, Petri filius, Castellus, ab illis submissus, sacrum regis caput cultro petere ausus esset præsentiore temeritate quàm feliciore sceleris successu; ob eam rem, ex amplissimo ordinis consulto, vindicatâ perduellione, dirutâ Petri Castelli domo, in quâ Johannes ejus filius inexpiabile nefas designatum patri communicaverat, in areâ æquatâ hoc perenne monumentum erectum est, in memoriam ejus diei in quo seculi felicitas, inter vota et metus urbis, liberatorem regni, fundatoremque publicæ quietis à temeratoris infando incœpto, regni autem hujus opes attritas ab extremo interitu vindicavit; pulso, præthereà, totâ Galliâ hominum genere novæ ac maleficæ superstitionis, qui rempublicam turbabant, quorum instinctu piacularis adolescens dirum facinus instituerat.

S. P. Q. P.

EXTINCTORI PESTIFERÆ FACTIONIS HISPANICÆ, INCOLUMITATE EJUS ET VINDICTA PARRICIDII LÆTI, MAJESTATI EJUS DEVOTISS.

Duplex potestas ista fatorum fuit,
Gallis saluti quod foret Gallis dare,
Servare Gallis quod dedissent optimum.

TRADUCTION.

« Lorsque Henri très-chrétien, roi des Français et » des Navarrois, né pour le bonheur de la France, vain- » queur de la tyrannie espagnole et de sa ligue, s'etait » rendu maître de cette ville et de presque toutes celles » du royaume, ses victoires provoquèrent la fureur des » habitants de la France ennemis du nom français. Jean, » fils de Pierre Chastel, un de leurs agents, osa, avec

» plus d'audace que de succès, attenter à la personne sa-
» crée du roi, en le frappant d'un coup de couteau.
» C'est pour venger ce crime de lèse-majesté que la cour
» du parlement ordonna la démolition de la maison de
» Pierre Chastel, où son fils Jean avait communiqué à
» son père l'attentat ineffaçable qu'il projetait; et que,
» sur le sol de cette maison rasée, serait érigé ce monu-
» ment durable, en mémoire de ce jour où la prospé-
» rité publique fut compromise, où les habitants de cette
» ville furent partagés entre la crainte et l'espérance par
» l'horrible attentat que ce scélérat eut la témérité d'entre-
» prendre contre le libérateur du royaume et le fonda-
» teur de la paix générale; en mémoire de ce jour où fut
» préservé ce que la France possédait de plus cher, où
» cette cour purgea le royaume de cette race d'hommes
» nouveaux, connus par leurs superstitions et leurs per-
» versités, et qui avaient inspiré à ce jeune homme un
» crime aussi horrible. »

« LE SÉNAT ET LE PEUPLE PARISIEN,

» *Trez-dévoués à sa majesté, à l'exterminateur de la fac-*
» *tion pestiférée de l'Espagne; à l'heureuse conservation des*
» *jours du roi, à la punition du parricide.* »

« Le destin signale envers nous sa double puissance :
» il donne d'abord, puis il conserve à la France ce qui
» peut assurer sa prospérité. »

Sur la face septentrionale, du côté du Pont-au-Change, on lisait :

D. O. M.

Pro salute Henrici IV, clementis, ac fortiss. regis, quem

nefandus parricida, perniciosissimæ factionis hæresi pestiferâ imbutus, quæ, nuper abominandis sceleribus pietatis nomen obtendens, unctos Domini vivasque majestatis ipsius imagines occidere populariter docuit, dum confodere tentat, cœlesti numine scelestam manum inhibente, cultro in labrum superius delato, et dentium occursu feliciter retuso, violare ausus est. Ordo ampliss. ut vel conatûs tam nefarii pœnæ terror simul et presentissimi in opt. principem ac regnum, cujus salus in ejus salute posita est, divini favoris apud posteros memoria extaret, monstro illo admissis equis membratìm discerpto, et flammis ultricibus consumpto, ædes etiam undè prodierat, hìc sitas, funditùs everti, et in earum locum salutis omnium ac gloriæ signum erigi decrevit.

IIII. Non. Jan. Ann. sal. MDXCV.

TRADUCTION.

» A Dieu très-bon, très-grand.

» En reconnaissance de la conservation des jours de » Henri IV, roi très-clément, très-puissant, sur lequel » un exécrable parricide, imbu des principes très-perni- » cieux de cette secte dont l'hérésie contagieuse couvre » ses crimes abominables du voile de la religion, et qui » enseigne publiquement à tuer les oints du Seigneur, » les images vivantes de sa majesté divine, osa porter une » main sacrilége; mais le coup de couteau dont il tentait » de percer la personne sacrée du roi fut heureusement » arrêté par la rencontre de ses dents, et ne le blessa » qu'à la lèvre supérieure. La cour du parlement, vou- » lant donner un exemple nécessaire par un supplice » terrible, et transmettre à la postérité la preuve de la

» protection divine pour un prince dont le salut fait le
» salut de la France, a ordonné que ce monstre serait
» tiré à quatre chevaux, que ses membres détachés se-
» raient consumés par des flammes vengeresses, et que
» sur la maison où il avait pris naissance, maison démo-
» lie jusqu'à ses fondements, s'élèverait ce monument
» de salut de tous et de la gloire nationale.

» Le 4 janvier, l'an du salut 1595. »

Au-dessous de la croix, sur le dé de l'obélisque, était cette autre inscription :

EX. S. C.

Hæc domus immani quondàm fuit hospita monstro,
Crux ubi nunc celsum tollit in astra caput :
Sanciit in miseros pœnam hanc sacer ordo penates,
Regibus ut scires sanctius esse nihil.

TRADUCTION.

« Par arrêt de la cour du parlement,

» Sur la place où s'élève aujourd'hui cette croix, était
» jadis une maison habitée par un monstre exécrable.
» Le parlement a étendu sa punition jusque sur la de-
» meure de misérable, afin que le public sache que rien
» n'est plus sacré que la personne des rois. »

Ce monument n'était pas un modèle de goût ; sa forme n'avait point la simplicité convenable. Les nombreuses et longues inscriptions dont il était chargé, où le même fait, la même idée se retrouvent, n'ont ni le caractère ni la précision du style lapidaire ; mais elles sont historiques, et attestent le sentiment profond dont l'attentat

commis sur la personne de Henri IV avait pénétré la saine partie de la population de Paris.

Cette pyramide, ces inscriptions, destinées à servir d'épouvantail et de préservatif, ne produisirent point l'effet désiré. Le monument fut bientôt démoli ; les inscriptions disparurent, et ceux qui avaient armé les mains de Barrière, de Chastel, etc., ne tardèrent pas à armer celles de plusieurs autres fanatiques, et enfin celle du fanatique Ravaillac. Le plan de cette faction infernale consistait à renouveler sans cesse ses tentatives jusqu'au succès.

Chassés solennellement de Paris et de la France, accusés de crimes par l'autorité souveraine, méprisés et maudits par le public, flétris par l'érection de ce monument et par ces inscriptions, qui leur assuraient une éternelle infamie, les jésuites se gardèrent bien de résister à la force de l'orage : ils plièrent comme le roseau, et ne se rompirent point. Toujours la ruse, et non la force, les conduisit à leur but : ils ne perdaient jamais l'espoir du succès. Ils travaillèrent sourdement, et employèrent bassesses, voies obliques, impostures, promesses, menaces indirectes : tout leur était bon, suivant leur maxime profondément immorale : *Le but justifie les moyens* [1]. Ainsi tous les crimes leur étaient permis.

Ce serait une histoire assez curieuse que celle des in-

[1] Suivant ce principe proclamé par les jésuites, chaque secte, chaque parti, les partisans de diverses croyances, de diverses opinions, tous également convaincus qu'ils ont pour eux la justice, la raison, la vérité, seraient donc, pour faire triompher leur secte, leur parti, autorisés à employer contre leurs adversaires le poison et les poignards? Alors quels désordres affreux ! tous les liens sociaux seraient rompus; plus de morale; le crime deviendrait un devoir. Nul ne serait à l'abri des attaques, et les jésuites, qui ne manquent pas d'adversaires, pourraient bien les premiers sentir les résultats de leurs principes.

trigues, des moyens subtils qu'employèrent les jésuites pour rentrer en faveur auprès de Henri IV : elle offrirait aux hommes les plus perfectionnés dans l'art de parvenir des leçons profitables. Tout fut mis en œuvre par ces moines habiles.

Le roi avait auprès de lui un nommé Fouquet de La Varenne, ministre de ses amours ou de ses débauches, qui, par ses *sales emplois*, était parvenu, du rang de cuisinier, à celui de noble, de conseiller d'état et de contrôleur-général des postes [1]. Les jésuites s'emparèrent de ce vil instrument, en lui faisant espérer pour ses enfants les plus hautes dignités de l'église, même le cardinalat. Fouquet, déshonoré, aspirait ardemment aux honneurs : séduit et endoctriné par les *pères de la ruse*, il mit tout en œuvre pour séduire son maître, sur lequel il avait quelque ascendant.

Cette affaire fut la matière de longues discussions dans le conseil d'état et dans les entretiens particuliers qui eurent lieu entre le roi et son ministre Sully.

Ce ministre fit valoir contre le rétablissement des jésuites sept raisons très-solides, et que Henri IV jugea sans réplique; mais ce roi en opposa deux : la première, que

[1] Le roi accorda des lettres de noblesse à ce Fouquet, qui remplissait auprès de sa personne un emploi que plusieurs hommes déjà nobles ne rougissaient pas de remplir. Le 30 janvier 1600, le parlement de Paris envoya une députation pour lui remontrer les fâcheux résultats d'un tel anoblissement, et le prier de n'en plus accorder de pareils. Le roi répondit que chacun savait que La Varenne *était toujours à ses pieds, que cela ne pouvait tirer à conséquence.*

Le parlement enregistra les lettres, en ajoutant ces mots : *Sans tirer à conséquence.* Le roi lui donna pour armoiries *un chien* avec un collier semé de fleurs de lis. (*Registres manuscrits du parlement*, janvier 1600.) Cet anoblissement, malgré la restriction du parlement, a eu des conséquences : Fouquet devint *marquis de la Varenne*, et sa postérité fut investie de toutes les illustrations de la noblesse.

le P. Majus lui avait ingénument avoué que, si les jésuites s'étaient montrés contraires à la prospérité de son royaume et favorables à ses ennemis, c'est que depuis vingt ans, en France, on les avait fort maltraités et couverts d'opprobre[1]; mais que, si on leur montrait de la bienveillance et plus d'affection, ils feraient éclater leur entier dévouement à la couronne de France, travailleraient à sa prospérité, même au préjudice de celle d'Espagne. C'était dire au roi : Choisissez entre notre haine et notre bienveillance.

Voici textuellement la seconde raison du roi :

« De deux choses l'une : il faut les rétablir simplement, restituer leur réputation flétrie, et mettre à l'épreuve la sincérité de leurs belles promesses ; ou bien il faut les rejeter entièrement, accroître contre eux toutes les rigueurs, afin qu'ils n'approchent jamais de mes états ni de ma personne. Dans ce cas je les réduis au désespoir ; et ne pourront-ils pas, dans cet état de désespoir, attenter à ma vie? ce qui me la rendroit si misérable et langoureuse, *demeurant toujours ainsi dans les défiances d'être empoisonné ou bien assassiné* (car ces gens ont des intelligences et correspondances partout, et grande dextérité à disposer les esprits selon ce qui leur plaît), qu'il me vaudrait mieux être déjà mort; étant en cela de l'opinion de César, que (la mort) la plus douce est la moins prévue et attendue[2]. » N'était-ce pas dire : Les jésuites sont des assassins ; la crainte que m'in-

[1] Cet aveu est remarquable. Aucun principe de justice ni de religion ne dirigeait donc la conduite des jésuites ; ils avaient constamment été les ennemis de la France, qu'ils habitaient, et ils agissaient ainsi pour se venger du mépris qu'ils s'étaient attiré : la vengeance était donc le mobile de leurs actions ! A quoi étaient bons ces moines? ou plutôt, quels maux ne devait-on pas en attendre?

[2] *OEconomies royales de Sully*, t. III, chap. 30.



[illegible]

[illegible]

[illegible] Henri IV [illegible]

Le P. Coton, [illegible] Henri IV [illegible] Paris [illegible] Henri IV [illegible]

[illegible]

[illegible]



spirent leurs poignards et leur poison me détermine à composer avec eux?

Ici sont dévoilés le caractère criminel des jésuites et les motifs honteux de leur rétablissement; motifs qui, loin de les justifier, les accusent d'être capables d'assassiner ceux qui leur sont contraires[1].

Ce fut le 25 septembre 1603 que les jésuites, après huit années de bannissement, furent rétablis en France et à Paris : mais cette faveur n'entraîna point la permission de tenir un collége et d'enseigner la jeunesse. Ce ne fut qu'après la mort de Henri IV que les jésuites reconquirent cette prérogative.

Le P. Cotton, religieux de cet ordre, fameux par ses souplesses et ses intrigues, devenu presque aussitôt confesseur et prédicateur du roi, ne tarda pas à solliciter la démolition de la pyramide dont les inscriptions diffamaient la société de Jésus. Henri IV y consentit; le parlement s'y refusa. Alors le roi, usant de son autorité suprême, ordonna cette démolition, et voulut qu'elle s'exécutât pendant la nuit, dans la crainte qu'elle n'excitât un soulèvement parmi le peuple; mais le P. Cotton, dont les confrères avaient déjà agi sur l'esprit des habitants de Paris, demanda que ce monument fût détruit en plein jour, disant que Henri IV n'était point un roi de ténèbres.

On composa plusieurs pièces en vers et en prose pour

[1] L'auteur de l'*Histoire abrégée du procès criminel de Jean Chastel* donne les mêmes motifs au rétablissement des jésuites : il dit que les « sieurs de Bouil-» lon, de Sully, de Maupeou et autres de son conseil représentaient à Henri IV » ce qui s'était passé envers sa personne peu d'années auparavant; il leur dit ces » paroles : *Ventre-saint-gris! si je ne permets le rétablissement des jésuites,* » *me répondrez-vous de ma personne?* » (*Supplément aux Mémoires de Condé,* troisième partie, p. 168.)

louer ou blâmer cette démolition, par lesquels on distingue la *Complainte au roi sur la pyramide; la Prosopopée de la pyramide,* etc.

François Miron, prévôt des marchands, fit, à la place de cette pyramide, établir une fontaine, qui depuis fut transférée dans la cour du Palais[1].

Couvent de Picpus, situé rue de ce nom, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine. Les religieux de ce couvent portaient aussi la dénomination de *Pénitents réformés du tiers-ordre de Saint-François.* Une congrégation de pénitents des deux sexes, parmi lesquels le désordre s'introduisit facilement, fut, vers l'an 1575, réformée par Vincent Mussart, qui, en 1600 ou 1601, établit ces réformés dans une maison du village de Picpus, jadis occupée par des capucins ou des jésuites, Bientôt cette maison parut insuffisante au gré du réformateur : il fit, en 1611, commencer la construction de nouveaux bâtiments et d'une nouvelle église, et son couvent devint chef d'ordre.

L'église, les autres bâtiments, les jardins, ressemblaient parfaitement à ceux des capucinières; et les habitants ne différaient guère, par leur costume et leurs allures, des religieux capucins.

Dans l'église on remarquait les formes extraordinaires des confessionnaux : ils étaient revêtus de rocailles, ornés de guirlandes, et servaient de piédestaux à des figures dont quelques-unes étaient l'ouvrage de Germain Pilon. Ces moines voulaient donner des charmes au sacrement de pénitence.

Dans le réfectoire, décoré de statues en terre cuite, on remarquait un groupe représentant saint François-le-Sé-

[1] *Voyez* ci-après, *Fontaine du Palais.*

raphique, glorieux de voir prosternés à ses pieds le roi saint Louis et sainte Élisabeth de Portugal. On y voyait aussi un tableau de Le Brun, dont le sujet était le Serpent d'airain, tableau que ces moines sans goût laissèrent dégrader par l'humidité.

Cette maison, supprimée en 1790, est devenue une propriété particulière.

Récollets, *recollecti*, recueillis; couvent situé au coin de la rue des Récollets et de celle du faubourg Saint-Martin. Il offre encore une ramification de la souche féconde plantée par François-le-Séraphique. Quelques religieux de cet ordre, favorisés par un marchand tapissier, nommé Jacques Cottard, qui leur donna une vaste maison dans un lieu inhabité, et protégés par Henri IV et son épouse, Marie de Médicis, s'y établirent en 1603, et y firent bâtir une église dont cette reine fit les frais, posa la première pierre, et se déclara fondatrice.

L'église n'avait de remarquable que quelques tombeaux de la famille de Roquelaure, et celui de Gaston Jean-Baptiste de Roquelaure, auquel on attribue tant de plaisanteries triviales dont on a composé un volume, intitulé le *Momus français*.

Les récollets furent supprimés en 1790, et leurs bâtiments convertis en hospice des *Incurables*. (*Voyez* cet article.)

Petits-Augustins, couvent situé rue des Petits-Augustins, au faubourg Saint-Germin. Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV, princesse aussi galante que dévote, dans un danger auquel elle échappa dans son château d'Usson, en Auvergne, avait fait un vœu qu'elle désirait accomplir.

Ayant donné son consentement à la dissolution de son mariage, le roi lui permit d'habiter Paris, et d'y porter le titre de *reine*. Elle s'y rendit au mois d'août 1605, logea d'abord au château de Madrid, dans le bois de Boulogne, château démoli avant la révolution ; puis à l'hôtel de Sens, près du quai des Ormes ; et, ayant acheté un vaste emplacement et un hôtel dans le faubourg Saint-Germain, près du cours de la Seine, elle y fit faire de grandes réparations. Dans l'enclos de cet hôtel elle trouva un petit établissement monastique fondé par Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV : il était composé de cinq frères de la Charité que cette reine avait fait venir de Florence. Marguerite expulsa ces moines, qui allèrent s'établir près de l'église de Saint-Pierre, rue des Saints-Pères; et, d'après les conseils du P. Amet, augustin, qu'elle avait choisi pour son confesseur, elle les remplaça par des augustins. Par ce moyen son vœu fut accompli.

Autorisés par un brevet du pape, de l'an 1607, vingt augustins déchaussés, conduits par le père Amet, vinrent occuper la maison des frères de la Charité.

Cette princesse capricieuse avait plusieurs singularités dans le caractère : elle en manifesta dans cette fondation. Elle voulut que ce couvent portât le nom d'*Autel de Jacob*, et la chapelle, celui de *chapelle des Louanges;* que quatorze frères, chargés de la desservir, chantassent jour et nuit, sans discontinuer, de deux à deux, en se relevant d'heure en heure, à la louange du Seigneur, des hymnes et cantiques sur des airs modernes qui leur seraient prescrits. Elle exigeait en outre que ces frères, chanteurs éternels, ne sortissent jamais du couvent et n'eussent aucune communication avec les séculiers.

En 1612, Marguerite de Valois se brouilla avec son

confesseur, le P. Amet ; elle le renvoya avec ses augustins déchaussés, qui, disait-elle, ignoraient le plain-chant, et chantaient fort mal. Elle fit venir, pour les remplacer, des augustins chaussés de la réforme de Bourges. Le pape approuva les changements opérés par les caprices de la reine Marguerite. Sans doute elle se serait bientôt dégoûtée de ses nouveaux augustins, et les aurait remplacés par d'autres ; mais elle n'en eut pas le temps : quelques années après leur arrivée, le 17 mars 1615, elle mourut. Cette princesse, plus prodigue que juste, donnait sans discernement, et ne payait jamais ses dettes. Elle promettait beaucoup, et tenait peu sa parole. Elle avait promis de faire bâtir à ces derniers augustins un vaste couvent, une église et un cloître, et n'avait assigné aucun fonds pour les frais de ces constructions, pas même pour la rente qu'elle s'était engagée à leur payer.

On fut obligé, après la mort de Marguerite, de faire des quêtes pour fournir aux frais de la construction de l'église et du couvent, et de solliciter la reine Anne d'Autriche de venir au secours de ces augustins sans ressource. Cette reine, le 15 mai 1617, posa la première pierre de l'église, qui fut bâtie dans l'espace de deux ans.

La construction du cloître et autres bâtiments, commencée le 27 juillet 1619, s'opéra avec le produit des aumônes particulières.

L'architecture de cet édifice n'avait rien de remarquable : une chapelle, placée à côté de l'église, recouverte par un dôme, offrit à Paris le premier exemple de ce genre de toiture.

Cette église et l'enclos qui en dépendait ont été utilement employés pendant la révolution. La commission des monuments, en 1791, arrêta que tous les objets de

l'art de la sculpture y seraient déposés. On en forma un musée, dit des *monuments français,* qui, pour la première fois, fut ouvert le 15 fructidor an III. J'en parlerai en son lieu.

Maison des Frères de la Charité, située rue des Saints-Pères, n° 45. Cinq frères de la congrégation de Saint-Jean-de-Dieu, ou de la Charité, étaient, depuis 1602, établis par la reine Marie de Médicis, seconde épouse de Henri IV, dans une partie de l'emplacement que la reine Marguerite de Valois, première épouse de ce roi, acheta pour y bâtir son hôtel. Cette dernière reine explusa ces frères, et y plaça, comme je l'ai dit dans l'article précédent, des augustins déchaussés. Les frères de la Charité, éconduits, vinrent s'établir dans un lieu du voisinage, où se trouvait une ancienne chapelle de Saint-Pierre, destinée aux domestiques et vassaux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et qui fut cédée, en 1611, à Saint-Sulpice [1]. Les frères de la Charité furent d'abord autorisés à y célébrer l'office divin; puis, en 1659, ils en devinrent propriétaires.

Cette chapelle, située dans un lieu encore environné de jardins, fut démolie pour agrandir le cimetière de Saint-Germain. On en construisit une nouvelle, en 1613, dont la reine Marguerite posa la première pierre, et qui ne fut dédiée, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, qu'au mois de juillet 1621.

Ces religieux acquirent ensuite la Courtille, ou le clos des vignes de Saint-Germain-des-Prés, qui s'étendait depuis les bâtiments de la Charité jusqu'aux rues de l'É-

[1] J'ai parlé de cette chapelle de Saint-Pierre, t. II, p. 118.

gout et Saint-Benoît, et comprenait l'emplacement de la rue Taranne.

L'église des frères de la Charité ne fut entièrement achevée qu'en 1733; alors on commença la construction de son portail, sur les dessins de Cotte. Elle était ornée de plusieurs tableaux.

L'hôpital de cette maison s'établit avec les religieux de la Charité : leur règle leur imposait l'obligation de soigner les malades. En 1776, on y comptait cent quatre-vingt-dix-neuf lits. Je parlerai dans la suite de l'état actuel de cet hôpital.

CARMÉLITES, couvent de religieuses situé rue d'Enfer, nº 67, dans l'emplacement de l'ancien monastère de Notre-Dame-des-Champs, dont j'ai déjà parlé [1].

Quelques dévots déterminèrent la dévote princesse Catherine d'Orléans de Longueville à favoriser l'établissement d'un couvent de carmélites à Paris. Cette princesse, flattée du titre de fondatrice, obtint du roi toutes les permissions nécessaires. Ayant jugé l'église de Notre-Dame-des-Champs propre à cet établissement, elle négocia avec l'abbé de Marmoutiers, auquel cette église et son vaste enclos appartenaient. Cet abbé était le cardinal de Joyeuse, qui, ne goûtant point le projet de cette dame, lui résista longtemps, et ne céda qu'à ses longues importunités. Il fallut renvoyer quelques moines qui s'y trouvaient encore, et tout disposer pour recevoir la nouvelle colonie, qui se composait de six carmélites qu'on avait fait venir d'Espagne, et que le cardinal de Bérulle fut chargé de conduire à Paris.

Madame de Longueville alla au-devant de ces étran-

[1] *Voyez* t. I, p. 197.

gères, les conduisit à Saint-Denis, puis à Montmartre, et voulut que leur introduction dans la maison qui leur était destinée fût précédée par une marche solennelle. Voici comment l'Estoile, témoin oculaire, décrit cette cérémonie :

« Le mercredi 24 août (1605), jour de la Saint-Bar-
» thélemi, fut faite, à Paris, une nouvelle et solennelle
» procession des sœurs carmélites, qui, ce jour-là, pre-
» noient possession de leur maison. Le peuple y accou-
» rut en grande foule, comme pour gagner les pardons :
» elles marchoient en moult bel et bon ordre, étant con-
» duites par le docteur Duval, qui leur servoit de bedeau,
» ayant le bâton à la main, et qui avoit du tout la res-
» semblance d'un loup-garou [1].

» Mais, comme le malheur voulut, ce beau et saint
» mystère fut troublé et interrompu par deux violons
» qui commencèrent à sonner une bergamasque : ce qui
» écarta ces pauvres oyes, et les fit retirer à grands pas,
» toutes effarouchées, avec le loup-garou, leur conduc-
» teur, dans leur église, où étant parvenues comme en
» lieu de franchise et de sûreté, commencèrent à chanter
» le *Te Deum laudamus* [2]. »

[1] Le docteur Duval était devenu méprisable par son fanatisme : il avait soutenu contre les médecins de Paris que Marthe Brossier, prétendue démoniaque, dont je parlerai, promenée de ville en ville, et surtout à Paris, par le cardinal de La Rochefoucauld ou par ses agents, était vraiment possédée du diable. Les médecins ne trouvaient rien de surnaturel dans la maladie de cette fille, que les prêtres rendaient plus folle qu'elle ne l'était, à force de l'exorciser. Le parlement fit cesser les exorcismes, et ordonna que la démoniaque Brossier serait mise entre les mains du lieutenant criminel. Duval alors prêcha à Saint-Benoît contre l'arrêt du parlement, en disant que cet arrêt privait les hérétiques des miracles que produisent ordinairement les exorcismes, miracles qui auraient pu les convertir. Duval, assigné devant la cour du parlement, avoua qu'il avait tenu ces propos indiscrets.

[2] *Journal de Henri IV*, 24 août 1605.

Les pompes les plus solennelles, les cérémonies les plus graves, sont les plus voisines du ridicule.

L'église des Carmélites était du nombre des églises les plus richement ornées de Paris.

Le grand autel s'élevait au-dessus de douze marches en marbre, entourées d'une balustrade de même matière, et dont les balustres étaient de bronze doré. Au-dessus de l'autel figurait un tabernacle tout en argent, chargé de bas-reliefs. Le soleil, ou ostensoire, que l'on mettait en évidence dans les grandes solennités, était tout en or, et enrichi de pierres précieuses. Tous les objets accessoires offraient la même richesse.

On voyait dans cette église des chefs-d'œuvre de peinture, des tableaux des grands maîtres : de Philippe de Champagne, de La Hire, de Stella, de Le Brun, du Guide. On admirait *la Salutation angélique* de ce dernier, et *la Madeleine pénitente* de Le Brun, figure que le vulgaire croyait être le portrait de madame de La Vallière.

La voûte, peinte à fresque par Philippe de Champagne, offrait l'effet merveilleux de la perspective d'un Christ peint sur un plan horizontal, et qui semblait l'être sur une surface verticale.

Toutes ces richesses, tout ce luxe des cours et des salons, entassés dans le temple d'un Dieu né dans une étable, ne tendaient qu'à donner de fausses idées de la religion chrétienne : comme si de riches métaux, les vanités et les parures mondaines, pouvaient en rehausser la sainteté. C'est assimiler le culte aux usages des hommes riches et sans vrai mérite, qui, pour se faire respecter du sot vulgaire, ont besoin de recourir aux richesses étalées sur leurs habits ou leurs ameublements ; c'est corrompre la morale publique ; au lieu de mettre au grand jour les vé-

rités évangéliques, c'est les cacher sous un voile doré. *A quoi bon étaler l'or dans nos églises?* disait saint Bernard : la religion aurait-elle besoin d'être secourue par le luxe?

Cette église fastueuse contenait les monuments funèbres de plusieurs personnages remarquables : tel était le tombeau du cardinal de Bérulle, un des fondateurs des Carmélites. Sa figure en marbre, représentée à genoux, est l'ouvrage de Sarrazin ; le piédestal et ses ornements, celui de Lestocard. Ce tombeau, transféré dans le musée des Monuments français, en a été tiré en septembre 1817, pour être placé dans la chapelle nouvellement construite par les carmélites rétablies. Tel était le tombeau d'Antoine Varillas, mort en 1696, historiographe gagé, et non pas historien.

Dans ce couvent, dont la règle était fort austère, se retira, en 1676, Louise-Françoise de La Baume-le-Blanc, créée duchesse de La Vallière, maîtresse de Louis XIV. Désolée de voir ce monarque lui préférer madame de Montespan, elle prit la résolution violente de fuir le roi, la cour et le monde. Son dépit lui donna le courage de se dépouiller des titres de duchesse et de favorite pour prendre celui de *sœur Louise de la Miséricorde*. Elle vécut trente-six ans dans cette maison, se soumettant rigoureusement à la règle, et y mourut en 1710.

Ce couvent fut, en 1790, supprimé ; dans la suite on démolit l'église, et les autres bâtiments furent vendus.

En 1815, quelques anciennes carmélites se sont réunies dans une partie des bâtiments qui subsistaient encore, et y ont fait construire une chapelle, où, comme je l'ai dit, elles ont placé, en 1817, le tombeau du cardinal de Bérulle.

Capucines, couvent de religieuses situé, d'abord rue

Saint-Honoré, en face de celui des capucins; puis, rue Neuve des Capucines, en face de la place Vendôme.

Louise de Lorraine, épouse de Henri III, avait conçu le dessein de fonder un couvent de capucines à Bourges. Elle ne put l'exécuter; mais à sa mort, arrivée en 1601; elle laissa pour cette fondation la somme de soixante mille livres. Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, sa belle-sœur, exécuta en partie la volonté de la défunte reine, ajouta quelques sommes à celle qu'elle avait laissée, et, au lieu de fonder un couvent de capucines à Bourges, elle le fonda dans Paris. Elle acheta l'hôtel du Perron, et posa, le 29 juin 1604, la première pierre du bâtiment, qui fut achevé et occupé par les religieuses en 1606.

L'Estoile, parlant de cet établissement, dit que les capucines prirent d'abord le titre de *Filles de la Passion*, et qu'elles figuraient aux processions publiques, portant une couronne d'épines sur leur tête. Il ajoute que leur règle surpassait en austérité toutes celles des autres communautés; mais la rigueur de leurs pratiques, de leurs abstinences n'approchait pas de celle à laquelle s'assujettissent volontairement les pénitents de l'Inde. Toutes les sectes religieuses ne peuvent pas parvenir au même degré d'exaltation et de démence.

Louis XIV, en 1688, pour faire construire la place Vendôme, ordonna la démolition du couvent des capucines et l'érection d'un nouveau couvent plus vaste et plus commode à l'endroit où finit la rue des Petits-Champs, et commence la rue des Capucines. La façade de l'église correspondit à l'axe de la place Vendôme, et servit de perspective et de décoration à cette belle place.

Cette église, construite sur les dessins d'Orbay, le fut

avec si peu de soin qu'on se vit obligé d'en recommencer jusqu'à trois fois la façade, qui était simple et n'avait rien de remarquable.

Dans l'intérieur se voyaient quelques tableaux de Restout et d'Antoine Coypel, et quelques tombeaux fastueux. Dans la chapelle de *saint Ovide*[1] étaient les tombeaux de la famille Créqui, que l'on déplaça lorsqu'en 1753 on fit rétablir cette chapelle, et qu'on négligea de faire replacer lorsqu'elle fut reconstruite.

On voyait aussi dans cette église le tombeau du marquis de Louvois, composé de plusieurs figures, ouvrage de Girardon, et qui s'est vu plus tard au Musée des monuments français.

La marquise de Pompadour, morte à Versailles le 15 avril 1764, eut son tombeau dans cette église, à côté de celui d'Alexandrine Le Normand d'Étioles, sa fille.

Ce couvent fut supprimé en 1790 : il y avait alors dix à douze religieuses, qui furent traitées avec les égards dus à leur âge et à leur position. Les bâtiments de ce monastère furent, dans la suite, destinés à la fabrication des assignats, puissante ressource financière pendant la révolution, Il est certain qu'au 25 brumaire an IV (16 no-

[1] En 1665, le pape Alexandre VII fit au duc de Créqui, ambassadeur à Rome, présent des ossements d'un individu que l'on nomma hardiment *saint Ovide*. Le duc ambassadeur, bon croyant, fit transporter ces ossements à Paris; et, lorsque la nouvelle église des capucines fut achevée, on y consacra une chapelle à ce saint Ovide, ainsi qu'aux tombeaux de la famille de Créqui. Les reliques de ce nouveau saint attirèrent un grand concours de curieux parisiens. Ce concours, comme à l'ordinaire, attira des marchands : il s'établit une foire à la place Vendôme, où se trouvaient des cafés et des spectacles : le plaisir était contigu à la dévotion. En 1771, cette foire Saint-Ovide fut transférée à la place Louis XV : un incendie en ayant réduit les barraques en cendres, elle fut réunie à celle de Saint-Laurent, qui à son tour a cessé d'exister. Je parlerai en son lieu de cette foire Saint-Ovide.

vembre 1795) il avait été fabriqué pour *vingt-cinq milliards* d'assignats à peu près. Il est difficile de savoir la somme qui fut dans la suite fabriquée sous le Directoire exécutif.

Les jardins de cette maison, théâtre des gémissements et des austérités, devinrent, pendant quelques années, une promenade publique et le séjour des jeux et des amusements : là fut établi le premier *Panorama*.

C'est sur une partie de l'emplacement de cette maison religieuse qu'en 1806 fut ouverte la belle rue dite *de Napoléon*, puis *de la Paix*, qui se trouve dans l'alignement de la rue Castiglione et de l'axe de la place Vendôme.

Hôpital Saint-Louis, situé rues du Carême-Prenant et de l'Hôpital Saint-Louis.

La peste, ou une maladie contagieuse presque aussi désastreuse, vers la fin de 1606, répandait l'alarme dans Paris. L'effroi, dit l'Estoile, en fut plus grand que le mal. L'hôpital de l'Hôtel-Dieu, si insuffisant, si mal administré, était plus propre à propager cette contagion qu'à la détruire. Les pestiférés couchaient ordinairement dans le même lit avec d'autres malades. Le bureau de la ville exposa au président de Harlai l'urgente nécessité d'avoir un lieu spécialement affecté aux pestiférés, dont le nombre croissait et devenait inquiétant. Le roi, par un édit du mois de mai 1607, assigna des fonds pour la construction et l'entretien d'un nouvel hôpital, qu'il fit nommer de *Saint-Louis;* et, le vendredi 13 juillet de la même année, ce roi posa la première pierre de la chapelle.

Un grand nombre d'ouvriers travaillaient journellement à la construction de ce vaste édifice, sous la conduite

de Claude Villefaux : dans l'espace de quatre ans les bâtiments furent achevés, mais en 1619 seulement on put y placer des malades.

Cet hôpital n'a pas cessé d'être en activité, et a reçu des améliorations dont je parlerai dans la suite.

Hôpital Sainte-Anne ou de la Santé, situé au delà de la barrière de la Santé. Marguerite de Provence, veuve de saint Louis, avait établi en ce lieu un petit hôpital. La contagion qui effraya Paris pendant les années 1606 et 1607 fit penser à la construction de deux hôpitaux pour y placer les pestiférés. Le premier fut l'hôpital Saint-Louis, dont on vient de parler; le second fut celui qui nous occupe. Ses bâtiments commencés en 1607, furent terminés en 1608, et on le nomma l'*hôpital Sainte-Anne;* mais il conserva son ancien nom, *maison de la Santé* ou *Hôpital de la Santé*. On le trouve ainsi nommé dans un acte de 1607. Le roi le donna à l'Hôtel-Dieu.

On sait que les frais de construction et d'ameublement de ces deux hôpitaux s'élevèrent à la somme de 79,500 livres. Ils furent d'un grand secours en 1619, époque où une nouvelle maladie contagieuse vint affliger Paris.

Cet hôpital Sainte-Anne a servi longtemps de lieu de convalescence pour les malades de l'Hôtel-Dieu. Son emplacement fut, en 1787, choisi pour un des quatre hôpitaux destinés à remplacer l'Hôtel-Dieu. Plusieurs dispositions étaient déjà faites pour sa reconstruction, mais des événements politiques arrêtèrent l'exécution. Cet établissement qui a porté en dernier lieu le nom de *Maison de santé*, ne sert plus aux malades. Les bâtiments, assez vastes, et son enclos, entouré de hautes murailles,

sont devenus ceux d'une ferme appartenant à l'Hôtel-Dieu.

Manufacture de tapis, façon de Perse, établie en janvier, l'an 1607; ou maison de la *Savonnerie*, située au bas de Chaillot, quai Debilly, n. 30. Henri IV, favorisa les manufactures : il fit des établissements de ce genre dans les galeries du Louvre, dans les bâtiments de la Place-Royale. Il favorisa pareillement la manufacture de tapis *façon de Perse*. Pierre Dupont et Simon Lourdet furent les premiers qui dirigèrent cet établissement, lequel, en 1663, reçut du ministre Colbert une organisation nouvelle; mais, dans la suite, il languit presque abandonné, jusqu'en 1713, époque où le duc d'Antin fit réparer les bâtiments, et lui rendit son activité. Les productions de cette manufacture sont admirables, et l'art y est arrivé à son dernier degré de perfection [1].

Pont-Neuf. Depuis longtemps on avait senti la nécessité d'une communication facile entre les quartiers de la Ville, de la Cité et le quartier du faubourg Saint-Germain. Henri III, en 1578, sous la conduite de son architecte, Jacques Androuet du Cerceau, entreprit la construction de ce pont. Voici comment l'Estoile parle de cette entreprise.

« En ce même mois (de mai), les eaux de la Seine » étant fort basses, fut commencé le Pont-Neuf, de pierres de taille, qui conduit de Nesle à l'école de Saint- » Germain (l'Auxerrois), sous l'ordonnance du jeune du

[1] La manufacture des tapis de la *Savonnerie* a été réunie, en 1828, à celle des Gobelins. Une partie des anciens bâtiments remplacée par des constructions nouvelles, destinées aux magasins et à l'administration des *subsistances militaires*. (B.)

» Cerceau, architecte du roi[1]...., et furent, en ce même » an, les quatre piles du canal de la Seine, fluant entre » le quai des Augustins et l'île du Palais, levées environ » une toise chacune par-dessus le rez-de-chaussée. Les » deniers furent pris sur le peuple...., et disoit-on que la » toise de l'ouvrage coûtoit 85 livres. »

Le 31 mai de cette année, le soir du jour où Henri III fit inhumer avec une pompe extraordinaire les corps de ses mignons Quélus et Maugiron, ce roi vint, en grande cérémonie et avec une suite brillante, poser la première pierre de la culée de ce pont du côté des Augustins: quatre piles seulement de ce côté furent élevées d'environ une toise au-dessus du fond de la rivière. L'ouvrage en resta là : les troubles civils en empêchèrent la continuation. Vers l'an 1602, Henri IV fit reprendre les travaux de ce pont : ils étaient fort avancés le 20 juin 1603, époque où ce roi voulut y passer malgré les dangers qu'il avait à courir : » Le vendredi 20 de ce mois (juin 1602), le roi passa du » quai des Augustins au Louvre par-dessus le Pont-Neuf, » qui n'étoit pas encore trop assuré, et où il y avoit peu » de personnes qui s'y hasardassent. Quelques-uns, pour » en faire l'essai, s'étoient rompu le cou, et tombés dans » la rivière; ce que l'on remontra à sa majesté, laquelle fit » réponse, à ce qu'on dit, qu'il n'y avoit pas un de tous » ceux-là qui fût roi comme lui[2]. »

On pouvait, en 1604, passer sans danger sur ce pont, dont la route ne fut achevée qu'en 1607.

Charles Marchand fut l'architecte de ce pont, un des plus beaux de l'Europe. Sa longueur totale est de 229

[1] On commença vers cette époque à se servir du mot *architecte*, au lieu de celui de *maître des œuvres*, qu'on employait auparavant.

[2] *Journal de Henri IV*, au 20 juin 1603.

mètres 41 centimètres, ou 708 pieds de roi; sa largeur entre les têtes est de 23 mètres 10 centimètres, ou 70 pieds 8 pouces.

Pour établir la communication de ce pont avec l'île de la Cité, on prolongea la pointe occidentale de cette île, et cette prolongation divisa le Pont-Neuf en deux parties.

La partie méridionale se compose de quatre arches, et a, d'une culée à l'autre, 80 mètres 49 centimètres, ou 247 pieds.

La partie septentrionale, plus longue, a 148 mètres 92 centimètres, ou 465 pieds 6 pouces, et se compose de huit arches.

Toutes les arches sont à plein cintre; leur diamètre moyen, dans la partie méridionale du pont, est de 12 mètres 48 centimètres, ou de 39 pieds 8 pouces, et dans la partie septentrionale de 17 mètres 34 centimètres, ou 52 pieds 3 pouces.

Ce pont est orné, sur ses deux faces, d'une corniche très-saillante qui règne dans toute sa longueur : elle est supportée par des consoles en forme de masques de satyres, de sylvains et de dryades d'un beau caractère. On croit que quelques-unes sont l'ouvrage de Germain Pilon.

En 1775, on fit de grandes et utiles réparations à ce pont. On abaissa et l'on rétrécit les trottoirs : les demi-lunes qui s'élevaient à l'aplomb des piles laissaient un espace vague et ordinairement rempli d'immondices. Sur ces espaces furent bâties des loges ou boutiques en pierres de taille, et couvertes de voûtes en demi-coupole. Ainsi furent, des deux côtés, établies vingt petites boutiques qui, sans nuire à la vue du cours de la Seine, décorent et vivifient ce pont.

Pendant les campagnes de 1820 et 1821, on a exécuté

sur les deux parties de ce pont diverses réparations, baissé la route et adouci sa pente.

Chateau-Gaillard, situé vers l'extrémité méridionale du Pont-Neuf, sur le quai Conti, au bord de la Seine, et à l'endroit où est aujourd'hui la voûte sous laquelle on passe pour descendre à l'abreuvoir. Il présentait une construction isolée, munie d'une tour ronde. Il est figuré dans les anciens plans. Un rimeur du siècle de Louis XIV a dit :

J'aperçois là-bas sur la rive
Le beau petit château Gaillard.
. . . .
A quoi sers-tu dans ce bourbier?
Est-ce d'abry, de colombier?
Est-ce de phare ou de lanterne?
De quoi? de port ou de soutien?
Ma foi, si bien je te discerne,
Je crois que tu ne sers de rien[1].

Ce château Gaillard, où Brioché faisait jouer ses marionnettes, fut démoli sous le règne de Louis XIV.

Rue, place et porte Dauphine, etc. La construction du Pont-Neuf entraîna, dans les parties aboutissantes, plusieurs changements heureux. L'île de la Cité fut agrandie, à son extrémité occidentale, par la jonction de deux îlots qui s'y trouvaient, et dont j'ai parlé ailleurs. On combla les bras de la Seine qui séparaient ces îlots l'un de l'autre, et les séparaient de l'île de la Cité. On éleva le terrain à la hauteur de la route du pont : on le revêtit de murs de terrasse, et on construisit, en même temps, les quais de l'Horloge et des Orfèvres, qui viennent abou-

[1] *Paris ridicule*, poëme satirique.

tir au milieu du Pont-Neuf et au môle où s'élève la statue équestre de Henri IV.

Ces quais furent bordés de maisons, et l'espace triangulaire qui se trouvait entre elles servit à former la place Dauphine, dont je parlerai avec plus de détails.

A l'extrémité septentrionale du Pont-Neuf, on reconstruisit une grande partie des quais de l'École et de la Mégisserie; on élargit et régularisa la place des Trois-Maries, place qu'on voulut nommer du *Pont-Neuf;* mais la routine triompha de la volonté des magistrats. Le nom *des Trois-Maries*, dû à l'enseigne d'un marchand, lui fut conservé.

A l'extrémité méridionale, on reconstruisit les quais de Conti et des Augustins; mais, au lieu d'un débouché ou d'une vaste avenue au Pont-Neuf, se présentait de ce côté une masse de bâtiments, de cours, de jardins, un hôtel ou collége, toutes propriétés religieuses [1]. Il fallut, à travers ces obstacles, ouvrir une rue dans la direction du Pont-Neuf. Une compagnie, dont Nicolas Carrel était le principal membre, se chargea de cette entreprise : elle acheta des religieux de Saint-Denis, en 1606, le collége ou l'hôtel de l'abbé de Saint-Denis, ses cours, jardins et une ruelle attenant à l'hôtel de Nevers; elle acheta aussi l'hôtel de Chappes; le tout, pour la somme de 76,500 livres.

A l'ouverture de cette rue, depuis le quai jusqu'à l'hôtel de l'abbé de Saint-Denis, on prit, du jardin des Augustins, trente toises en longueur sur cinq toises et demie

[1] Ce *collége* ou l'*hôtel de Saint-Denis* était contenu entre les rues Contrescarpe et Saint-André-des-Ars, et occupait une partie de l'emplacement de la rue Dauphine; des rues d'Anjou, Christine et des Grands-Augustins. On y arrivait, de la rue Saint-André-des-Ars par une ruelle qui paraît avoir été anciennement nommée *rue de la Barre*.

de largeur. On nomma des magistrats pour estimer la valeur de ce terrain de moines. Il fut évalué à 30,000 livres tournois.

Cette estimation fut faite à ces conditions, rapportées par l'Estoile, « que les matériaux des démolitions resteroient aux Augustins; que les murs de clôture, des » deux côtés de ladite rue, seroient élevés de trois toises » de haut au-dessus du pavé, aux dépens de sa majesté; » et qu'il seroit fait deux voûtes sous ladite rue pour » communiquer aisément avec les maisons desdits reli- » gieux qui sont auprès de l'hôtel de Nevers, pareille- » ment aux frais de sa majesté.

» Ils députèrent auprès du roi, continue le même au- » teur, pour l'assurer de leur soumission à son plaisir. » Lui ayant remontré qu'ils seroient doresnavant sans jar- » din, le roi leur a dit : *Ventre-saint-gris, mes pères, l'ar- » gent que vous retirerez des revenus des maisons vaut bien » des choux.* » Le traité avec les Augustins ne fut conclu que le 6 février 1607 [1].

Ce fut en la même année que cette rue fut ouverte : elle avait alors cinq toises de largeur, était bordée de murs, et couverte en deux endroits, à son entrée du côté du Pont-Neuf, de deux arcades qui établissaient la communication entre le couvent des Augustins et les bâtiments situés de l'autre côté de la rue, et qui dépendaient de ce couvent.

La ligne de cette rue, qui est une prolongation de l'axe du Pont-Neuf, aboutissait à la muraille de la ville. Là on ouvrit une porte, appelée *porte Dauphine*. Elle a subsisté jusqu'en 1673, époque de sa démolition [2].

[1] *Journal de Henri IV*, au 6 février 1607.

[2] *Voyez* ci-après *Tableau physique de Paris*. — Cette porte était située à

Le nom de *Dauphine* fut donné à cette rue, à la porte ouverte à son extrémité méridionale, et à la place dont il a été fait mention, à l'occasion de la naissance du fils de Henri IV. Cette rue et cette place reçurent, en 1792, le nom de *Thionville,* en mémoire de la vertueuse résistance que les habitants de la ville de ce nom opposèrent aux ennemis des Français. En 1814, on leur restitua leur ancien nom de Dauphine.

Pont-aux-Meuniers. Le dimanche 22 décembre 1596, à six heures et un quart du soir, le Pont-aux-Meuniers fut entraîné par la violence des eaux. Ce pont était en bois, et presque à chaque arche on avait attaché un bateau à moulin. Ces bateaux, offrant une grande résistance au courant, contribuèrent beaucoup à la chute du pont. Il était chargé de maisons habitées : hommes et biens, tout périt. On évalua le nombre des personnes qui perdirent la vie à cent cinquante. « On remarqua, dit l'Estoile, » que la plupart de ceux qui périrent en ce déluge » étoient tous gens riches, aisés, mais enrichis d'usures » et pillages de la Saint-Barthélemi et de la Ligue. » Cet écrivain voit, dans la ruine de ce pont, le doigt de Dieu comme cause principale, et dans *le mauvais gouvernement et méchante police de Paris* une cause accessoire ; il aurait pu ajouter le défaut de talents des architectes.

Le lendemain, les gens du roi dirent à la cour du parlement « qu'ils ne savoient d'où procédoit cet accident, si » ce n'est de ce que, les roys ayant donné ledit pont au » chapitre de Notre-Dame, ledit chapitre n'a voulu

l'endroit où la rue Contrescarpe débouche dans la rue Dauphine. On voit encore aujourd'hui, sur le mur de la maison qui fait face à la rue Contrescarpe, une table de marbre noir portant une inscription qui indique la situation précise de cette porte. (B.)

» souffrir que ledit pont fût visité par les maîtres des » œuvres (architectes) du roy[1]. »

Pont Marchand. En janvier 1598, Charles Marchand, dit *le capitaine Marchand*[2], le constructeur du Pont-Neuf, obtint des lettres-patentes qui l'autorisaient à rétablir, à ses dépens, le Pont-aux-Meuniers. En 1599, il en commença la construction, et parvint à lever les difficultés que lui opposaient le maître de la voirie et les anciens propriétaires des maisons du pont détruit; et, après dix ans de travaux, en décembre 1609, il l'acheva entièrement.

Dans les lettres-patentes, il est spécifié que ce nouveau pont portera le nom de son constructeur. En conséquence, Marchand avait placé à chaque extrémité de ce pont une table de marbre, où ce distique était gravé :

Pons olim submersus aquis, nunc mole resurgo :
Mercator fecit, nomen et ipse dedit.
1609.

Toutes les maisons étaient uniformes, peintes à l'huile, et chacune était distinguée par une enseigne représentant un oiseau, ce qui le fit aussi nommer le *Pont-aux-Oiseaux*.

Dans la nuit du 22 au 23 octobre 1621, le pont Marchand fut la proie des flammes, qui, poussées par un vent d'ouest, mirent en cendres le Pont-au-Change et plusieurs maisons voisines. Ces deux ponts étaient proches l'un de l'autre et construits en bois.

Le pont Marchand ne fut point rétabli.

Galerie du Louvre. Cette galerie, qui depuis l'aile du

[1] *Registres manuscrits du parlement de Paris.*
[2] Il était capitaine des arquebusiers et archers de Paris.

Louvre qui s'avance jusqu'au bord de la Seine, se continue, sur la rive droite, jusqu'au château des Tuileries, fut commencé par le conseil de la reine Catherine de Médicis, sous Charles IX, qui en posa la première pierre : Androuet du Cerceau en fut l'architecte. Henri III la fit continuer; mais les travaux furent bientôt interrompus.

Henri IV, en 1600, les fit reprendre : il écrivait à son ministre Sully, le 2 mars 1603 : « Vous priant de vous » souvenir de me mander des nouvelles des bâtiments de » Saint-Germain... et continuer à faire avancer, tant » qu'il vous sera possible, le transport des terres de la » galerie du Louvre, afin que les maçons puissent beso- » gner, estimant qu'ils donneront ordre cependant à » leurs matériaux, de façon qu'ils avanceront bien la » besogne, quand la place sera nette desdites terres[1]. »

On voit qu'alors on ne faisait encore que déblayer des gravois entassés par le long abandon des travaux.

Dans une lettre du même roi au même ministre, du 8 avril 1603, on trouve ces mots : « J'ai été bien aise » d'apprendre que l'on continue, en la plus grande di- » ligence qu'il se peut, mes bâtiments du Louvre et de » Saint-Germain, comme ce que vous faites faire en cette » année à l'Arsenal[2]. »

La communication entre le Louvre et les Tuileries, par cette galerie, commençait à s'établir sous Henri IV. Ce fut ce roi qui fit aussi réparer et peindre, en partie, la galerie d'Apollon, placée en retour de celle du Louvre.

En 1604, ces travaux étaient fort avancés, comme

[1] *OEconomies royales de Sully*, 2e partie, t. III, chap. 13.
[2] *Idem.*

l'atteste la *Chronologie septenaire* de Cayet, qui ajoute que le projet de Henri IV était de consacrer la partie inférieure de cette galerie « à l'établissement de diverses » manufactures et au logement des plus experts artisans » de toutes les nations : » projet que combattit Sully avec des raisonnements qui prouvent que ses vues en économie politique n'étaient pas aussi étendues qu'on le pense vulgairement[1].

Androuet du Cerceau, qui, aux temps voisins des massacres de la Saint-Barthélemi, préféra renoncer à sa fortune, à son pays, plutôt que de renoncer à sa religion, de retour à Paris, y continua avec succès sa profession d'architecte, construisit plusieurs beaux hôtels[2], et fut employé par Henri IV aux travaux de la galerie du Louvre.

Les parties de cette galerie construites sous Charles IX et sous Henri III se reconnaissent facilement à la différence de leur structure, à l'interruption et à la discordance des lignes. Elles se terminent à l'endroit où cette galerie forme un avant-corps, surmonté par une campanille[3]. Depuis ce point jusqu'au pavillon des Tuileries, appelé *Pavillon de Flore,* la façade de cette galerie présente une ordonnance de pilastres corinthiens, accouplés, cannelés et d'une majestueuse proportion, laquelle est couronnée par des frontons alternativement circulaires et triangulaires. Cette ordonnance n'est pas sans

[1] *Voyez* dans les *OEconomies royales,* 2[e] partie, t. III, chap. 25, les faibles moyens d'opposition que fait valoir Sully contre le projet qu'avait conçu le roi d'établir à Paris la fabrication de la soie, et autres manufactures.

[2] On lui attribue la construction des hôtels *Carnavalet, de Bretonvilliers, des Fermes, de Mayenne, de Sully, etc.* (B.)

[3] C'est-à-dire au guichet situé vis-à-vis le *pont des Saints-Pères* (ou *pont du Carrousel.*) (B.)

défaut : le bon goût est blessé par ces fenêtres qui s'élèvent jusque dans l'entablement, et interrompent la continuité obligée de l'architrave et de la frise. Cette violation des règles et les frontons de diverses formes sont les seules imitations qu'Androuet du Cerceau ait faites dans le dessein de l'ancienne partie de cette galerie.

Chateau des tuileries. J'ai parlé de l'origine de ce château, de sa première forme et de l'état de ses bâtiments du temps de Charles IX. Ils consistaient alors dans le gros pavillon du centre de la façade, dans les deux bâtiments latéraux et dans les deux pavillons qui les terminent d'un côté et de l'autre.

A ces cinq corps de bâtiments, composant seuls le château des Tuileries, sous le règne de Henri IV, on en ajouta quatre autres : sur la même ligne, on construisit, au midi comme au nord des anciens bâtiments, un corps de logis et un vaste pavillon, de sorte que la façade du côté du jardin, qui n'avait, sous le règne de Charles IX, que 86 toises de développement, en eut 168 sous celui de Henri IV.

Ces additions au château des Tuileries offrent le style et, à plusieurs égards, les formes d'architecture que l'on remarque à la façade de la galerie du Louvre ; ce qui fait croire qu'elles ont été construites dans le même temps et par le même architecte.

Les parties additionnelles de ce château, non plus que la galerie du Louvre, ne furent point achevées sous le règne de Henri IV. Sous Louis XIII et sous Louis XIV, les travaux furent continués ; et il est certain que sous ce premier roi la construction des deux gros pavillons qui s'élèvent aux extrémités de la façade des Tuileries fut

terminée. L'historique de ces travaux est trop peu connu ; nous y reviendrons sous le règne de Louis XIV.

Fontaines. Dix-huit fontaines, alimentées par les eaux des aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville, répandaient leurs bienfaits sur la seule partie septentrionale de Paris, tandis que la Cité et la partie méridionale de cette ville en étaient entièrement privées. De plus, ces dix-huit fontaines ne fournissaient qu'une faible quantité d'eau, ou n'en fournissaient point du tout, et figuraient comme des corps sans âmes. Cette stérilité provenait des inconsidérées concessions d'eau que la cour faisait à des communautés religieuses ou aux hôtels des personnes puissantes. Les fontaines étaient presque taries par ces nombreuses concessions, lorsqu'en 1587 on en réduisit le nombre ; mais bientôt les abus de la faveur se renouvelèrent aux dépens du public. L'eau manquait aux fontaines ; on fit, en 1594, une nouvelle réduction de concessions : on retirait par besoin ce qu'on avait accordé par importunité.

En 1598, on cessa d'accorder gratuitement des concessions d'eau : on les fit payer aux concessionnaires, et on entreprit de faire de grandes réparations aux aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville. Ces aqueducs, depuis longtemps négligés, tombaient en ruines, et ne fournissaient qu'un volume d'eau très-insuffisant. Henri IV ordonna qu'il serait perçu aux entrées de Paris un accroissement d'impôt sur les vins, et assigna sur cet impôt les frais de réparations de ces deux aqueducs. Ces travaux étant achevés, en 1602, les anciennes fontaines de Paris furent rappelées à la vie ; et on en créa de nouvelles dont voici la notice.

Fontaine du Palais. François Miron, prévôt des marchands, auquel Paris est redevable de plusieurs embellissements et réparations utiles, fit, en 1605, établir la première fontaine de l'île de la Cité : elle fut alimentée par les eaux de l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais.

Cette fontaine fut alors construite sur l'emplacement de la maison du père de Jean Chastel, assassin de Henri IV, et fut substituée à la pyramide élevée pour éterniser la mémoire odieuse du crime, de l'assassin, et des jésuites ses instigateurs ; pyramide que Henri IV, par un sentiment de crainte, venait de faire démolir. Sur cette fontaine, on lisait ce distique relatif à cet événement :

Hic, ubi restabant sacri monumenta furoris,
Eluit infandum Mironis unda scelus.

C'est-à-dire : « Là, s'élevait un monument consacré à » éterniser les fureurs du fanatisme : Miron l'a remplacé » par une fontaine, dont les eaux pourront servir à effa- » cer les souillures d'un attentat exécrable[1]. »

Cette fontaine, élevée en 1605, fut peu d'années après transférée dans la cour méridionale du Palais-de-Justice : elle y était depuis quelque temps, en l'année 1624. Elle est connue sous le nom de fontaine *Sainte-Anne :* ce nom lui fut donné, ainsi qu'à une rue du voisinage, en mémoire de la reine Anne d'Autriche. Elle est alimentée aujourd'hui par les eaux de la pompe du pont Notre-Dame.

Fontaine et pompe de la Samaritaine, située à deux toises au-dessous de la seconde arche du Pont-Neuf, du côté du quai de l'École.

[1] *Voyez* ci-dessus, présent paragraphe, article *Pyramide*, etc.

Les eaux fournies par les aqueducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville ne pouvaient suffire aux fontaines de Paris, sans cesse épuisées par de nouvelles concessions, ni aux besoins toujours croissants du palais du Louvre et des Tuileries; besoins que le réservoir de la fontaine du Trahoir ne pouvait entièrement satisfaire. On pensa à procurer de l'eau à ces deux palais par un moyen nouveau.

Un Flamand, nommé Jean Lintlaër, proposa d'élever, par le jeu d'une pompe, les eaux de la Seine dans un réservoir construit à une hauteur suffisante pour être, de là, conduites dans les bâtiments du Louvre et des Tuileries. Cette proposition fut admise par Henri IV. Le mécanicien flamand s'occupa à établir près et au-dessous de la seconde arche du Pont-Neuf, du côté du nord, les pilotis de sa pompe. En 1603, le prévôt des marchands y mit opposition, motivée sur la gêne que l'établissement de cette machine apporterait à la navigation. C'est à ce sujet que Henri IV, le 23 août 1603, écrivit à Sully la lettre suivante : « Sur ce que j'ai entendu que le prévôt » des marchands et eschevins de ma bonne ville de Pa» ris font quelque résistance à Lintlaër, Flamand, de » poser le moulin servant à son artifice en la deuxième » arche du côté du Louvre, sur ce qu'ils prétendent que » cela empêcheroit la navigation, je vous prie les en» voyer quérir et leur parler de ma part, leur remon» trant en cela ce qui est de mes droits ; car, à ce que j'en» tends, ils les veulent usurper, attendu que ledit pont est » fait de mes deniers et non des leurs, etc. [1] »

On pouvait avantageusement opposer à cette raison

[1] *OEconomies royales de Sully*, deuxième partie, t. III, édit. de 1663, page 682.

des raisons meilleures ; mais le prévôt des marchands ne pouvait les faire valoir, il fut obligé de céder au vœu du roi.

Les travaux de cette pompe furent continués, et achevés en 1608.

Cette pompe devint un objet de curiosité pour les Parisiens. Elle était la première qui fût établie dans cette ville. Le bâtiment, supporté par des pilotis, et dont l'étage inférieur se trouvait au niveau du trottoir du Pont-Neuf, était fort simple dans sa construction primitive. Cependant la façade du côté du Pont-Neuf offrait une décoration qui lui donna un nouvel intérêt : on y voyait un groupe de figures en bronze doré, représentant Jésus-Christ et la Samaritaine auprès du puits de Jacob. Entre ces deux figures, tombait d'une vaste coquille une nappe d'eau, reçue dans un bassin pareillement doré ; au-dessous était cette inscription :

FONS HORTORUM

PUTEUS AQUARUM VIVENTIUM.

Ces paroles de l'Écriture recevaient une application heureuse, parce que les eaux élevées par cette mécanique alimentaient les jets du jardin des Tuileries. On y voyait aussi un cadran et une horloge.

Ces divers objets flattaient les yeux des passants : leurs oreilles étaient encore réjouies par le son d'un carillon, qui, dans l'origine, jouait différents airs à chaque heure du jour. Ce carillon et un jaquemart, qui accompagnait l'horloge, et sonnait les heures, n'existaient déjà plus sous Louis XIV, comme on le voit par une pièce de vers intitulée : *Complainte de la Samaritaine sur la perte de son*

jaquemart et sur le débris de la musique de ses cloches, par le rimeur d'Assoucy. Il est parlé, dans plusieurs autres écrits du dix-septième siècle, de la Samaritaine, de son jaquemart, qui depuis longtemps avait disparu, et de son carillon, qui dans les derniers temps ne se faisait entendre qu'aux grandes solennités.

Cette machine hydraulique était sujette à se déranger et exigeait de fréquentes réparations. Dans les années 1712, 1714 et 1715, elle fut presque entièrement renouvelée. Les Français, qui plaisantent sur tout, firent alors des couplets sur cette fontaine reconstruite avec plus de magnificence que de goût [1].

En 1772, cette pompe-fontaine fut de nouveau reconstruite, et le groupe de figures redoré. Ce bâtiment avait le titre de *gouvernement*. Le roi nommait et appointait richement l'inutile gouverneur de la Samaritaine. La révolution a fait justice de cette sinécure.

Les nouveaux moyens employés pour alimenter les fontaines et bassins des palais et jardins des Tuileries rendaient cette machine moins nécessaire : elle menaçait ruine ; ses produits ne valaient pas les frais de son entre-

[1] Voici deux couplets d'une de ces chansons, qui ne fut pas composée par des jésuites :

Arrêtez-vous ici, passant,
Regardez attentivement ;
Vous verrez la Samaritaine
Assise au bord d'une fontaine :
Vous n'en savez pas la raison,
C'est pour laver son cotillon.

Regardez de l'autre côté :
Comme le Seigneur est planté,
Qui l'entretient sur la grâce :
Il lui parle sur l'efficace ;
Mais il lui parle doucement,
De crainte d'emprisonnement.

tien ni de sa restauration ; en 1813, elle fut entièrement démolie.

Place-Royale, située près la rue Saint-Antoine. Catherine de Médicis fit, en 1564, démolir l'hôtel des Tournelles, dont l'existence lui devenait insupportable depuis que le roi Henri II, son époux, y était mort. La cour intérieure de ce palais fut convertie en *marché aux chevaux,* et eut cette destination jusqu'en 1604, époque où Henri IV fit, sur son emplacement, dans le dessein d'y placer des manufactures, commencer les bâtiments nommés depuis *Place-Royale* [1]. Ces bâtiments, tous d'une égale forme, tous couverts de combles en ardoise et très-élevés, suivant le mauvais goût du temps, furent achevés en 1612, à l'occasion d'un magnifique carrousel que Marie de Médicis fit exécuter en avril de cette année ; carrousel dont Bassompierre donne une ample description [2].

Cette place, entourée de trente-cinq pavillons uniformes, est parfaitement carrée : chaque côté a 72 toises de longueur. Sous les bâtiments, au rez-de-chaussée, est une galerie ouverte au public, et qui entoure la place carrée. C'est au milieu de cette place que, le 27 novembre 1639, le cardinal de Richelieu fit ériger la statue équestre de Louis XIII, statue dont je parlerai dans la suite.

Théatre de l'Hôtel de Bourgogne. Les confrères de la

[1] Henri IV écrivait, le 27 avril 1607, à Sully : « Je vous recommande la » Place-Royale. J'ai appris, par le controlleur Donon, qu'il se trouvoit quelques » difficultés avec les entrepreneurs des manufactures, pour ce qu'ils vouloient » abattre tout le logis : ce n'est pas mon avis, et me semble que ce seroit assez » qu'ils fissent une forme de galerie devant, etc. »

[2] *Mémoires de Bassompierre,* t. I, p. 307, édit. de 1665.

Passion, ayant passé, comme il a été dit [1], de l'hôtel de Flandre à l'hôtel de Bourgogne, louèrent leur nouveau théâtre à une troupe de comédiens nommés *les Enfants Sans-Souci*. Cette troupe portait aussi le titre glorieux de *Principauté de la Sottise*, et son chef celui de *Prince des Sots*.

Sous le règne de Henri IV, ce chef était Nicolas Joubert, qualifié de *Seigneur d'Engoulevent* et de *Chef de la Sottise* ou *Prince des Sots*. Dans un procès que cet homme eut à soutenir contre les anciens confrères de la Passion, on le voit, par son avocat, Julien Peleus, caractérisé de la manière suivante : « Il est né et nourri au pays des » grosses bêtes, et n'étudia jamais qu'en la philosophie » des cyniques... C'est une tête creuse... éventée, vide » de sens comme une cane ; un cerveau démonté, qui » n'a ni ressort ni roue entière dans la tête [2]. »

Dans ce procès, dont je dirai la cause, on saisit la loge que Nicolas Joubert avait au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et il fut prononcé contre lui contrainte par corps. Le prévôt de Paris, devant qui la cause fut portée, par sa sentence donna main-levée de la saisie de sa loge ; et, attendu la qualité de *prince des Sots* que portait Nicolas Joubert, il fit défense à tous créanciers d'attenter à sa personne ; néanmoins, si, dans un jugement ou acte pardevant notaire, il ne prenait pas sa qualité de *prince des Sots*, il serait susceptible d'être saisi et pris par corps, sauf audit Joubert, *sieur d'Engoulevent*, d'avoir recours contre le *prince des Sots*, c'est-à-dire contre lui-même.

Le 16 février 1606, le parlement rendit un arrêt plus

[1] *Voyez* ci-dessus, *Théâtre des Confrères de la Passion*, et *Théâtre de l'hôtel de Bourgogne*.

[2] *Plaidoyers de Julien Peleus*, plaidoyer 4e, p. 31 et 37.

digne de la majesté des lois : il condamna le *prince des Sots* à payer, dans six mois, la somme désignée dans l'obligation de février 1599, sans qu'il pût y être contraint par corps, et lui donna main-levée de sa loge[1].

Il paraît que le prince des Sots s'était engagé envers les confrères de la Passion, ou maîtres de l'hôtel de Bourgogne, à faire chaque année une entrée triomphale à Paris, avec cette condition, qu'en cessant de faire cette cérémonie, il perdrait son titre de *prince des Sots* et les prérogatives qui s'y trouvaient attachées. Il négligea de remplir cet engagement : les maîtres de cet hôtel, qui alors étaient Valérien Lecomte et Jacques Resneau, le poursuivirent en justice.

Nicolas Joubert se défendait en disant que les autorités publiques l'avaient dûment dispensé de cette cérémonie. Le parlement, après plusieurs procédures et longs débats, rendit, le 19 juillet 1608, un arrêt définitif portant que « Nicolas Joubert est maintenu et gardé dans la » possession et jouissance de sa *principauté des Sots* et » des droits appartenants à icelle, même du droit d'en» trée par la grande porte dudit hôtel de Bourgogne, et » préséance aux assemblées qui s'y feront, et ailleurs, par » lesdits maîtres et administrateurs, et en jouissance et » disposition de sa loge... ; décharge ledit Joubert de faire » son entrée en cette ville de Paris, jusque, par la cour, » autrement en ait été ordonné, etc.[2] »

On voit par cet arrêt que ce prince des Sots avait des officiers. Macloud Poulet, guidon de la *sottise,* et Nicolas Arnauld, héraut d'icelle sottise, sont pris à partie comme le prince des Sots.

[1] *Récréations historiques*, par Dreux du Radier, t. 1, p. 40 et suiv.
[2] *Histoire de Paris,* par Félibien, troisième volume des preuves, p. 44.

Sous ce règne, on jouait les comédies du *Purgatoire* et du *Paradis;* la *Farce joyeuse de Toanon;* le *Mystère de Saint-Sébastien,* etc. Jean Prévôt faisait représenter ses tragédies de *Turne,* d'*OEdipe,* d'*Hercule,* sa tragi-comédie de *Clotilde;* mais le plus fécond des auteurs dramatiques de cette époque est sans contredit Alexandre Hardi, Parisien, qui s'engagea envers les comédiens à leur fournir six tragédies par an, et qui avouait lui-même en avoir composé plus de cinq cents.

Pour donner une idée des meilleures farces qui se jouaient au temps de Henri IV, sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, « où, dit l'Estoile, ils sont assez bons cou» tumiers de ne jouer chose qui vaille », je vais offrir l'extrait d'une de ces pièces qui fit, à cette époque, courir tout Paris, et que le roi, la reine et les princes de la cour voulurent honorer de leur présence. « Chacun disoit, » ajoute le même écrivain, que de longtemps on n'avoit » vu à Paris farce plus plaisante, mieux jouée, ni d'une » plus gentille invention. » On va voir que le public était alors très-facile à contenter.

Un Parisien et sa femme se querellent : la femme reproche au mari de fréquenter continuellement les cabarets, tandis que chaque jour des huissiers venaient saisir ses meubles *pour payer sa taille au roi;* roi qui ruinait leur ménage en s'emparant de leurs biens. Le mari se défendait en disant que c'était une raison pour faire bonne chère, puisque tout le bien qu'il pourrait amasser ne serait pas pour lui, *mais pour ce beau roi.* « Je ne buvois » que du vin à trois sous, disait-il, mais j'en boirai à » six. » La femme, peu touchée de ces raisons, crie et tempête. Pendant ce vacarme, arrivent un conseiller de la Cour des aides, un commissaire, un sergent, qui vien

nent demander les contributions. Les époux ne peuvent rien leur donner : on va saisir leur mobilier.

Alors le mari leur fait cette demande : *Qui êtes-vous?* Les nouveaux venus répondent : *Nous sommes gens de justice. Comment! gens de justice?* réplique le mari avec indignation ; et, prenant pour texte cette réponse, il fait un long exposé des principes de la justice, les met en opposition avec la conduite actuelle des juges, et termine par dire : *Non, vous n'êtes point la justice.* Pendant ce débat, la femme voyant qu'on va saisir ses habits et son linge, s'assied sur un coffre qui les contenait. Le commissaire, au nom du roi, lui commande de se lever ; elle obéit ; on ouvre ce coffre : alors, au grand étonnement des spectateurs, on en voit sortir trois diables qui s'emparent du conseiller, du commissaire et des sergents, et les emportent : tel est le dénoûment de la pièce.

Les membres de la Cour des aides se prétendirent insultés dans cette farce ; ils firent emprisonner les comédiens : mais, dans le jour, ils furent relâchés par ordre exprès du roi, qui traita ses conseillers de *sots*, ajoutant que lui-même dans cette pièce n'avait pas été épargné ; mais qu'il pardonnait de bon cœur aux comédiens qui l'avaient fait rire jusqu'aux larmes.

Chaque représentation était précédée par un prologue qu'un acteur venait prononcer sur la scène, et qui n'avait aucun rapport à la pièce. Il en existe plusieurs recueils imprimés, que j'ai sous les yeux : ils ne peuvent servir qu'à prouver le mauvais goût des plaisanteries de ce temps, à marquer l'espace immense qui se trouve entre l'état de la scène française sous le règne de Henri IV et son état au dix-neuvième siècle, et à donner la mesure des progrès de la civilisation entre ces deux époques. On y

voit un mélange d'érudition et de pensées burlesques, de saillies triviales, grossières, et trop souvent indécentes par la matière et par l'expression. Je vais, pour donner une idée de ces productions, citer d'après un de ces recueils quelques parties du prologue XVII[e] *contre les censeurs,* le seul dont il soit possible, sans rougir, de rapporter quelques phrases. L'auteur parle d'abord de ceux qui, arrivés dans la salle, attendent le commencement du spectacle; et, après en avoir fait des portraits ridicules, il ajoute : « Or, je prenois un singulier plaisir à la di-» versité de toutes ces actions; j'ai vu deux ou trois escor-» nifleurs d'honneur qui en contoient depuis le mardi-» gras jusqu'au lendemain, l'un demandant à l'autre : » *Quelle heure est-il? Commenceront-ils bientôt? A votre avis* » *que représentent-ils? Font-ils bien? Quels gens sont-ce?* » *Combien sont-ils?* Sur ces questions de haut goût, un de » la troupe, docteur en taille douce pour le moins, » dressant les oreilles comme un rossignol d'Arcadie, » s'avance, sur le pied gauche, pour en dire sa ratelée... » *Voulez-vous que je vous dise, messieurs? Ma foi, ils ne font* » *rien qui vaille....*

» Pour moi, continue le comédien, je pardonne de » bon cœur à leur ignorance, vous assurant avec tous les » philosophes de la Place-aux-Veaux, que les plus sou-» verains dictames qu'on pourroit choisir pour guérir » ces balourdes de telle frénésie seroient un an de garni-» son au Petit ou Grand-Châtelet; m'assurant que l'aus-» térité des lieux les contraindroit, faute d'autre exer-» cice, de mettre le nez dans une infinité de bons auteurs » qui les pourroient tirer, avec le temps, du dédale où » leur ignorance les fait entrer [1]. »

[1] *Prologue tant sérieux que facétieux*, par le sieur D. L., p. 54, 55.

On peut juger, par ce seul échantillon, quel respect les comédiens d'alors portaient au public qui venait les entendre.

L'hôtel de Bourgogne, berceau du théâtre français, où devaient briller, soixante ans après, les productions du génie des Corneille et des Molière, n'était encore qu'un théâtre de baladins. « Autrefois, dit Sorel, l'hôtel de » Bourgogne n'était qu'une retraite de bateleurs grossiers » et sans art, qui alloient appeler le monde, au son du » tambour, jusqu'au carrefour Saint-Eustache[1]. » Qu'importe aujourd'hui ce qu'ils étaient autrefois? Le goût du temps présent ne doit rien au goût du temps passé : la scène française, pour établir sa gloire, n'ira point rechercher sa généalogie.

AUTRES THÉATRES DE PARIS. Le fatal privilége des confrères de la Passion existait dans toute sa plénitude, et le parlement l'opposait sans cesse aux autres troupes de comédiens qui tentaient de former de pareils établissements dans cette ville. J'ai cité des exemples de cet obstacle continuellement élevé contre la concurrence et les progrès de l'art théâtral ; je vais en réunir quelques autres.

En 1595, des comédiens vinrent dresser un théâtre dans la foire Saint-Germain : bientôt les maîtres de la Passion, armés de leurs priviléges exclusifs, firent suspendre leurs jeux. Cette foire était un lieu de franchise, un lieu privilégié. On vit alors un privilége aux prises avec un privilége. La décision était embarrassante ; on prit un terme moyen. Une sentence du lieutenant civil, du 5 février 1596, maintint le théâtre de la foire, à condition

[1] *Maison des Jeux*, première journée, liv. 3, p. 308.

que les nouveaux comédiens paieraient, chaque année qu'ils joueraient, aux maîtres de la Passion, la somme de deux écus. Ainsi on vit la foire Saint-Germain munie d'un théâtre, et offrir le premier exemple à Paris de l'établissement d'un *théâtre forain*.

Les colléges donnaient encore de temps en temps, mais moins fréquemment qu'autrefois, des spectacles où se jouaient des pièces de la composition des professeurs. Le 23 août 1594, Louis Léger, recteur du collége de Montaigu, fit afficher la représentation d'une tragédie intitulée *Chilpéric II*. Le parlement, qui sans doute craignait qu'on n'appliquât aux circonstances le sujet de cette pièce, en fit défendre la représentation, et emprisonner l'auteur [1].

Sous le règne de Henri IV, des troupes ambulantes venaient, à Paris, établir leur théâtre à la foire Saint-Germain ou ailleurs. En 1604, il se trouvait à Paris des comédiens espagnols. On lit dans le journal de l'Estoile, que deux de ces comédiens tuèrent à coups de poignard une belle et jeune femme, leur camarade, pour lui voler des bijoux précieux qu'elle possédait, et qu'ils jetèrent dans la Seine son corps, que l'on découvrit à la Grenouillère, ayant une pierre attachée à son cou.

Une ordonnance de police, du 12 novembre 1609, fait mention de deux salles de spectacle.

Elle prescrit aux comédiens de l'une et de l'autre salle de finir, en hiver, leurs jeux à *quatre heures et demie du soir* [2];

[1] *Registres manuscrits du parlement de Paris*, au 23 août 1594.

[2] Cette ordonnance était motivée par la nécessité de rentrer de bonne heure chez soi : « car Paris, dit le président Hénault, était alors bien différent de ce » qu'il est aujourd'hui ; il n'y avait point de lanternes, il y avait beaucoup de » boue, très-peu de carrosses et quantité de voleurs. » (B.)

De ne point exiger des spectateurs plus que la somme de *cinq sous* au parterre, ni plus de *dix sous* aux loges;

De ne représenter aucune pièce sans l'avoir préalablement communiquée au procureur du roi, et sans l'avoir fait revêtir de son approbation [1].

COMÉDIENS ITALIENS. Leur théâtre, était situé rue de la Poterie, au coin de la rue de la Verrerie, hôtel d'Argent. L'ordonnance de police que je viens de citer fait mention, en 1609, de ce théâtre qui existait plusieurs années avant. Ces comédiens s'établirent à Paris en 1600 : ils étaient à la solde du roi. Dans une satire publiée en octobre 1603, l'auteur pense qu'il existe assez de comédiens à la cour, sans que le roi en ait besoin d'en payer d'autres :

> Sire, défaites-vous de ces comédiens :
> Vous aurez, malgré eux, assez de comédies;
> J'en sais qui feront mieux que ces *Italiens*,
> Sans que vous coûte un sol leurs fâcheuses folies [2].

Le 16 octobre 1608, Henri IV écrivit au fils du duc de Sully pour lui ordonner de faire payer aux *Comédiens italiens* la somme de six cents livres, qui leur était due des mois passés, et de les faire partir sur-le-champ pour Fontainebleau, où ce roi veut qu'ils jouent en sa présence : « Quand mon cousin le duc de Sully sera de re» tour, dit-il, je lui ordonnerai de leur faire payer le » reste [3]. »

[1] *Traité de la police*, t. I, p. 440.

[2] *Journal de Henri IV*, t. III, p. 137.

[3] *OEconomies royales*, t. VI, p. 25. — Ces comédiens allaient aussi fort souvent jouer à l'Arsenal, où demeurait Sully. Le roi, la reine et les courtisans assistaient d'ordinaire à leurs représentations, et, dit Sully dans ses *Mémoires*,

On voit, par les notions que je viens de réunir, que l'art théâtral n'était point encore, en France, sous le règne de Henri IV, sorti des ténèbres de son ancienne barbarie.

§ VI. État physique de Paris.

Enceinte de Paris et ses portes. Sous Henri IV, l'enceinte de cette ville différait peu de celle qui fut établie sous le règne de Charles VI. Depuis, on y avait ajouté diverses fortifications : on construisit une portion de muraille qui, de la porte Saint-Denis, allait aboutir au bastion du jardin des Tuileries, et enserrait une grande partie de l'espace compris entre ces deux points.

Outre l'enceinte de murailles, il existait au delà une première fortification qu'on appelait *les barrières*, et qui enserrait plusieurs faubourgs.

On entrait dans Paris d'abord par quinze, et puis par seize portes fortifiées de tours, et munies de ponts en pierres et de ponts-levis établis sur le fossé.

Dans la partie du nord étaient sept portes : celles de *Saint-Antoine*, du *Temple*, de *Saint-Martin*, de *Saint-Denis*, de *Montmartre*, de *Saint-Honoré*, et la *Porte-Neuve*.

La porte Saint-Antoine, à côté de la Bastille. Depuis longtemps on avait renoncé à faire passer la route à travers les bâtiments de cette forteresse; et, pour la laisser libre, on avait déjà détourné le chemin. On construisit

« ils ne trouvaient nulle part autant d'agrément dans les spectacles de théâtre. » Ce ministre ajoute « qu'il avait fait construire et accommoder pour ce sujet une » salle très-spacieuse avec un parterre en amphithéâtre et une grande quantité de » loges dans plusieurs galeries, séparées les unes des autres, et ayant chacune » leurs degrés et leurs portes particulières. » (B.)

vers ce détour une porte de ville, qui, en 1671, fut rebâtie par François Blondel. La porte Saint-Antoine était, sous le règne de Henri IV, d'un côté protégée par la forteresse de la Bastille, et de l'autre par un vaste bastion.

La porte du Temple. Moins fortifiée que la précédente, elle était protégée par un large fossé et par un ouvrage considérable bâti à l'extérieur, et qu'on nommait *le Bastion.* En 1678, cette porte, lorsqu'on commença le boulevard du nord, fut démolie. Louis XIV, par arrêt du conseil d'état, ordonna, en novembre 1684, qu'elle serait reconstruite.

La porte Saint-Martin. Elle présentait un édifice considérable, flanqué à sa face extérieure de cinq ou six tours rondes. On y arrivait par un pont de trois arches en maçonnerie, sans y comprendre le pont-levis.

La porte Saint-Denis. Elle se composait d'un édifice quadrangulaire, protégé à ses angles de tours rondes, surmontées de guérites en maçonnerie. Le pont sur lequel on y arrivait était formé d'une seule arche en pierre, au bout duquel se trouvait un large pont-levis. Cette porte fut démolie en 1671.

La porte Montmartre, située à l'endroit où la rue de ce nom est coupée par la rue des Fossés-Montmartre et par la rue Neuve-Saint-Eustache. Moins considérable que les portes Saint-Martin et Saint-Denis, elle était précédée par un pont de deux arches en maçonnerie, par un pont-levis, et accompagnée de diverses constructions qui défendaient l'entrée.

La porte Saint-Honoré, située à l'endroit où la rue Saint-Nicaise débouche dans la rue Saint-Honoré. Elle offrait

un édifice quadrangulaire : à ses angles naissaient, sur des culs-de-lampe, deux tours rondes. On y entrait par un pont composé de deux arches, à l'extrémité duquel était un pont-levis.

La Porte-Neuve. Elle était située sur le bord de la Seine, et contiguë à la *tour du Bois*, qui terminait, à l'ouest, l'enceinte de la partie septentrionale de Paris ; tour d'une grande élévation, accouplée à une autre de moindre dimension, qui contenait l'escalier. La tour du Bois a subsisté jusque sous le règne de Louis XIV. La Porte-Neuve et cette tour qui lui servait de défense, existaient sur le quai du Louvre, au point où la rue Saint-Nicaise venait aboutir à la galerie du Louvre.

Dans la partie méridionale de Paris, on entrait, avant Henri IV, par huit portes, et, vers la fin de ce règne, par neuf portes : la *porte de Nesle*, la *porte Dauphine*, celles de *Buci*, de *Saint-Germain*, de *Saint-Michel*, de *Saint-Jacques*, de *Bordelle*, de *Saint-Victor* et de la *Tournelle*.

La porte de Nesle, située sur la rive gauche de la Seine, vers le point où s'élève le pavillon oriental du palais des Beaux-Arts, ci-devant collége Mazarin. Elle était contiguë à l'ancienne tour de Nesle, tour ronde fort élevée, accouplée à une tour moins forte, plus élevée, et qui contenait l'escalier. Le bâtiment de la porte, flanqué de deux tours rondes, fut, à ce qu'il paraît, restauré sous le règne de Henri IV. On traversait le fossé, alors très-large en cet endroit, et rempli par les eaux de la Seine, sur un pont de quatre arches en pierres.

La porte Dauphine. Elle fut construite sous le règne de Henri IV, après l'an 1607, à l'extrémité de la rue Dauphine, que ce roi avait fait ouvrir; elle était située à



[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



LA TOUR DE NESLE.

l'endroit de la maison de cette rue qui porte aujourd'hui le nº 50 : elle fut démolie sous le règne de Louis XIV, en 1673, en exécution d'un arrêt du conseil du 23 septembre de cette année [1]. Après cette démolition, la rue Dauphine fut prolongée jusqu'au carrefour de Buci.

La porte de Buci, située dans la rue Saint-André-des-Ars, vers l'endroit où la rue Contrescarpe y débouche. Cette porte était flanquée de deux tours; et, jusque-là seulement, le fossé de la ville était ordinairement rempli par les eaux de la Seine.

La porte Saint-Germain, située rue des Cordeliers, aujourd'hui de l'École de Médecine, à l'extrémité de la rue du Paon, à l'endroit où se voit encore l'ancienne fontaine des Cordeliers. Sa construction était fort simple : elle fut démolie en 1673, et l'édifice de la fontaine fut élevé à sa place.

La porte Saint-Michel, plus anciennement nommée *porte d'Enfer,* ou *porte de Gibard* ou *Gibert.* Sa construction était simple : on y entrait par un pont en bois; une pile s'élevait du fond du fossé, et supportait les deux travées de ce pont.

Auprès et à l'est de cette porte est un édifice ou espèce de fortification qui la protégeait. Cet édifice est évidemment celui dont il a été parlé ailleurs, et où le prévôt des marchands et les échevins tenaient leurs assemblées avant la construction de l'Hôtel-de-Ville. On le voit dans le jardin de l'hôtel de Brabant, rue Saint-Hyacinthe, nº 15.

Cette porte fut réparée en 1394, et démolie en 1684.

[1] *Voyez* ci dessus l'art. *Rue, Place et Porte Dauphine.*

A l'endroit où elle existait, on a construit la fontaine de la place Saint-Michel.

La porte Saint-Jacques, située entre les rues des Fossés-Saint-Jacques et de Soufflot, du côté oriental, et entre la rue Saint-Hyacinthe et le passage des Jacobins, du côté occidental. Cette porte présentait un édifice fortifié par deux tours, un pont en charpente et un pont-levis : elle fut démolie en 1684.

La porte Bordelle ou *Bordet,* ou de *Saint-Marcel.* Elle se composait d'un édifice flanqué de tours. On y arrivait par un pont en bois et un pont-levis : elle était située vers l'extrémité de la rue Bordet, aujourd'hui nommée rue Descartes, non loin de l'endroit où cette rue débouche dans celle des Fossés-Saint-Victor. Cette porte, munie de tours et de ponts en charpente, fut démolie en 1683.

La porte Saint-Victor, située dans la rue de ce nom, et entre la rue des Fossés-Saint-Victor et celle d'Arras. Elle était composée d'un édifice fortifié, et on y passait sur un pont en bois : reconstruite en 1570, elle fut abattue en 1684.

La porte de la Tournelle, depuis nommée de *Saint-Bernard*, située sur la rive gauche de la Seine, vers l'extrémité septentrionale de la rue des Fossés-Saint-Bernard, sur le quai de la Tournelle, entre les n°s 1 et 3. Elle se composait d'un édifice assez considérable, flanqué de tourelles ; elle était protégée par une forteresse, appelée *la Tournelle,* bâtie sur le bord de la Seine. Henri IV la fit rebâtir en 1606 ; elle fut démolie en 1670 ; en 1674, on éleva à sa place une porte triomphale sur les dessins de Blondel. J'en parlerai ailleurs.

Au-delà de ces seize portes de Paris, si l'on en excepte celles qui se trouvaient sur les bords de la Seine, étaient autant de faubourgs, dont plusieurs furent ruinés pendant le siége de Paris : la plupart de ces faubourgs avaient donné leurs noms à ces portes.

On communiquait d'une rive de la Seine à l'île de la Cité et à l'autre rive par six ponts : le *pont Notre-Dame*, le *Petit-Pont*, le *Pont-au-Change*, le *pont Saint-Michel*, le *pont Marchand*, qui remplaça l'ancien *Pont-aux-Meuniers*, et enfin le *Pont-Neuf*. Ces deux derniers furent construits sous le règne de Henri IV. Tous ces ponts, excepté le Pont-Neuf, étaient bordés de maisons, de manière que l'on pouvait traverser la rivière sans apercevoir son cours.

Quais. Les seuls quais existant alors à Paris étaient, sur la rive droite de la Seine, ceux des *Célestins*, du *Port-au-Foin*, et un autre, qui, depuis le bas du pont Notre-Dame, se terminait au Louvre, et se nommait le *quai de l'École*.

Sur la rive gauche était un quai qui s'étendait depuis le pont Saint-Michel jusqu'à la tour de Nesle. Les autres parties des rives de la Seine, l'île de la Cité tout entière, étaient, avant 1603, dénuées de quais.

Ces quais, en général, se composaient de maçonneries irrégulières, d'ouvrages en bois uniquement destinés à préserver les bords de la Seine de l'action destructive de ses eaux.

Places. Si l'on excepte la Place-Royale, et, si l'on veut, la petite place Dauphine, on ne trouvait point à Paris, sous Henri IV, d'emplacement qui méritât le nom de place publique. Il n'existait nulle promenade plantée

d'arbres, où les habitants pussent venir, librement et à l'abri des feux du soleil, se procurer un exercice salutaire, si ce n'est le Pré-aux-Clercs. On nommait généralement place ce qui ne serait aujourd'hui considéré que comme un carrefour : partout les arbres étaient rares.

Édifices. Les abbayes situées dans les faubourgs, telles que celles de Saint-Antoine, de Montmartre, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor, étaient fortifiées comme des places de guerre.

Le château des Tuileries et la galerie du Louvre furent continués, mais restèrent imparfaits pendant cette période. Dans la cour des Tuileries, on voyait encore, même jusqu'au commencement du règne de Louis XIV, les chantiers de bois, fours et autres objets nécessaires à la fabrication des tuiles et briques : c'est ce que prouvent des plans manuscrits qui ont passé sous mes yeux.

Rues. Les rues de Paris, et surtout celles qui se trouvaient au centre et dans les parties les plus anciennes de la ville, étaient fort étroites : on n'y pouvait pénétrer en voiture.

La plupart n'étaient point pavées ; d'autres ne l'étaient qu'en parties, et presque toutes se trouvaient encombrées de gravois, de boues et d'immondices. Cet état de malpropreté et de gêne, indices d'une administration mal ordonnée, dura encore longtemps, comme on le voit par un procès-verbal fait, en 1636, sur l'état des rues de Paris [1].

Un rimeur de ce règne a mis en vers l'énumération des rues comprises dans l'enceinte de cette ville :

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, t. IV, p. 219.

Il en compte dans la Cité..............	36
Au quartier de l'Université, qu'il nomme *Hulepoix*.....	83
Au quartier de la ville, qu'il nomme de Saint-Denis......................	294
Total.....	413 [1].

Cet auteur n'est pas très-exact. A la fin du treizième siècle, Guillot de Paris, qui a dénombré les rues de cette ville, en compte pareillement trente-six dans la Cité; et, du temps de Henri IV, le nombre de ces rues s'était accru au moins d'une, de la rue de Harlay.

Échelles. Les rues et carrefours de cette ville offraient souvent les tristes témoignages de la perversité humaine ou des rigueurs de la justice : des potences, des carcans, des piloris et des échelles. Pour inspirer la terreur, on a quelquefois élevé des potences dans presque toutes les places de Paris. J'ai parlé des piloris.

Les échelles où l'on attachait les condamnés, où on les fustigeait, et où on leur lançait des injures et des pierres, étaient communes à Paris. Saint Louis en fit établir dans toutes les villes, pour y placer ceux qui proféraient le *vilain serment* [2].

[1] Dedans la cité de Paris
Y a des rues trente-six,
Et, au quartier de Hulepoix,
En y a quatre-vingt et trois;
Et, au quartier de Saint-Denis,
Trois cents il n'en faut que six.
Contez-les bien tout à votre aise,
Quatre cents y a et treize.
(*Les cris et les rues de Paris*, p. 67.)

[2] « Et commanda que l'on meist eschieles ez bonnes villes en lieu commun » sur lesquelles les blasphemeurs de Dieu fussent mis et liez, en despit de cet péchié. » (*Vie de Saint-Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite : Histoire de saint Louis, p. 396.)

L'abbé de Saint-Magloire avait son échelle placée vis-à-vis l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Elle subsistait encore en 1548 [1].

L'évêque de Paris avait aussi son échelle, dans la rue qui de celle Saint-Honoré conduit à la rue de Rivoli. Cette rue, nommée *de l'Échelle,* doit vraisemblablement son nom à l'existence d'un pareil instrument de supplice.

Enfin, le grand-prieur du Temple avait fait établir, à l'extrémité de la rue des Vieilles-Audriettes, une échelle qui n'a été détruite que vers l'an 1780. Elle avait environ cinquante pieds de hauteur.

Une autre échelle figurait au parvis de Notre-Dame, devant la façade de l'église cathédrale. C'est là qu'en 1344 fut hissé, chargé de chaînes, Henri de Malestroit, diacre, frère de Geoffroi de Malestroit, chevalier, décapité l'année précédente. Henri de Malestroit, accusé de conspiration, étant à l'échelle, souffrit beaucoup de maux; on l'accabla d'injures, on lui jeta de la boue et autres choses puantes, et même des pierres qui le blessèrent jusqu'au sang; à la troisième exposition, le patient expira. Les sergents du Châtelet, qui, suivant les chroniques de France, étaient *ministres du diable,* commettaient ces actes de cruauté. Cependant les commissaires et l'official firent publier qu'il n'était permis à chaque assistant de ne jeter sur le patient qu'une fois de la boue ou des pierres.

C'est pour faire connaître ce qu'était le supplice de l'échelle, que je suis entré dans ces détails révoltants.

Croix. Divers carrefours, ou emplacements devant les

[1] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par Lebeuf, t. I, p. 294. — *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 422.

églises, étaient ornés d'une croix. On en voyait aux Halles, près du pilori, au milieu de la place de Grève, au carrefour formé par les rues Coquillière, du Jour et d'Orléans. Dans la rue Saint-Honoré, au bout de la rue de l'Arbre-Sec, il en était une célèbre sous le nom de *Croix du Tiroir* ou *du Trahoir;* à l'extrémité septentrionale de la rue des Petits-Champs, était la *Croix des Petits-Champs,* qui a donné son nom à cette rue; à la place Baudoyer, où commence la rue Saint-Antoine, on en voyait une autre.

Plusieurs rues et places doivent leur nom à la présence d'une croix : telles sont la rue de la Croix-Boissière, celles de Croix-Cadet, de la Croix-du-Roule, de la Croix-Neuve, de la Croix-Rouge, etc. Il existait des croix dans tous les cimetières; et chaque église, chaque communauté religieuse avait la sienne.

Lorque Henri IV entra dans Paris, cette ville et ses environs étaient dans un état déplorable. Voici le tableau qu'en fait un contemporain : « Il y avoit peu de maisons » entières et sans ruines; elles étoient, la plupart, inhabitées, le pavé des rues étoit à demi couvert d'herbes; » quant au dehors, les maisons des faubourgs toutes rasées. Il n'y avoit quasi un seul village qui eût pierre sur » pierre et les campagnes toutes désertes et en friche [1]. »

Trois ans après l'entrée de ce roi, cet état de dégradation, à plusieurs égards, subsistait encore.

Le 15 mars 1597, dans le temps où l'on s'occupait de la reprise d'Amiens dont les Espagnols s'étaient emparés, le prévôt des marchands dit, dans l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, « que Paris est dénué de toutes choses; que les » boulevards sont tombés, les fossés pleins et remplis en

[1] *Libre et salutaire discours des affaires de France au roi*, p. 15.

» plusieurs endoits, l'artillerie de l'Arsenal enlevée, et » celle qui étoit à la ville baillée aux villes voisines... » Pour pourvoir auxquels inconvénients, faudroit des » sommes immenses ; mais n'y a seulement moyen de » fournir ce qui est de plus pressé, la ville ayant perdu » la plupart de son revenu par la démolition des mai- » sons qui étoient aux portes d'icelle. D'autres incom- » modités pourroient survenir si les ennemis appro- » choient, etc.[1] »

Cependant, à cette époque, Paris avait éprouvé de grandes restaurations. Lorsque, quelques mois après, les ambassadeurs d'Espagne vinrent en cette ville signer le traité de paix de Vervins, ils la trouvèrent bien différente de ce qu'elle était pendant la guerre. Ils dirent au roi : *Sire, voici une ville qui a bien changé de face depuis que nous l'avons vue*. Henri IV leur répondit[2] : *Quand le maître n'est point dans sa maison, tout y est en désordre ; mais, quand il est revenu, sa présence y sert d'ornement, et toutes choses y profitent.*

François Miron, élu prévôt des marchands, en 1604, seconda le goût de Henri IV pour l'embellissement de Paris. Le quai de l'Arsenal et quelques autres, des abreuvoirs, des égouts, quelques rues élargies et pavées, la façade de l'Hôtel-de-Ville et autres édifices et réparations dont j'ai parlé, sont dus aux soins et à la sollicitude éclairée de ce magistrat, qui contribua à changer un peu la physionomie barbare que cette ville conservait encore.

[1] *Registres manuscrits du parlement*, au 15 mars 1597.

[2] *Actions et paroles de Henri IV*. — *Journal de Henri III*, tome IV, page 557.

§ VII. État civil de Paris.

Dans le tableau des événements qui se sont passés pendant la domination de la Ligue, on a vu paraître quelques établissements nouveaux, commandés par la nouveauté des circonstances ; ils disparurent dès que Henri IV fut maître de cette capitale. Ce roi y rétablit l'ancien ordre des choses ; et tout le changement qu'il y apporta fut, après la mort du sieur d'O, gouverneur de Paris, de ne point le remplacer, et de se déclarer lui-même gouverneur. Le 25 octobre 1594, il écrivit au prévôt des marchands et échevins qu'il voulait faire cet honneur à sa bonne ville de Paris, d'en être lui-même gouverneur. « Laquelle résolution, dit l'Estoile, fut es-» timée et trouvée bonne de tout le monde[1]. »

Ce roi fit publier un règlement de police, dont je vais donner quelques notions propres à faire connaître certaines parties du régime intérieur.

Peu de temps après que Henri IV eut fait son entrée à Paris, il voulut y être en sûreté : en conséquence, il publia, le 8 mai 1594, une ordonnance dont l'objet était de s'instruire sur le nombre des habitants de cette ville, leurs armes, la qualité et les motifs de ceux qui venaient s'y établir : il établit un ordre plus sévère pour la garde des portes ; il prescrivit aux colonels, capitaines, lieutenants, enseignes, de s'y rendre en personne avec les bourgeois, et de ne s'y faire remplacer que lorsque leurs fonctions les appelaient ailleurs. « La garde des portes, » y est-il dit, commencera à six heures du matin, en été, » et à sept heures en hiver. Avant d'en abattre les ponts-

[1] *Journal de Henri IV*, t. II, p. 128.

» levis, et d'ouvrir les barrières, on fera sortir par les » guichets et planchettes un sergent avec quelques bour- » geois pour faire la découverte au dehors, de peur de sur- » prise...; on ne recevra personne sans passe-port, etc. » Cette ordonnance contient plusieurs autres mesures de sûreté commandées par les circonstances, mais toujours négligemment exécutées.

En 1609, ce roi rendit une autre ordonnance relative à la propreté et salubrité de Paris. Cette partie de la police, trop négligée, resta longtemps encore dans un état de désordre. Un capitaine, nommé Lafleur, entreprit de nettoyer gratuitement pendant un an et demi toutes les rues : mais il employait un moyen adroit pour obtenir l'entreprise lucrative de ce nettoiement; en effet, il se fit bientôt après autoriser à percevoir une taxe sur les propriétaires des maisons : il les imposa arbitrairement; et cette taxe était prélevée avec une violence et une iniquité qui firent naître de nombreuses réclamations. Avant l'entreprise de Lafleur, les propriétaires ne payaient pour le nettoiement des rues, chaque année, qu'un écu; celui-ci exigeait trois écus, et même plus. Henri IV, instruit de cette exaction, fit restituer les sommes surimposées, et rétablit la taxe suivant l'ancien état : les rues n'en furent pas plus propres.

La plupart n'étaient pavées que d'un côté, ou ne l'étaient pas du tout : on y rencontrait, de loin en loin, des cloaques puants, des amas de gravois et d'immondices. Cette partie de la police ne fut pas mieux administrée sous le règne suivant : on construisait de vastes et magnifiques édifices, et on ne pouvait les aborder qu'à travers les dangers et les souillures.

La ville était infestée de voleurs, d'assassins, et sur-

tout de ces filous que l'Estoile nomme *coupe-bourses*, *tireurs de laine :* ils coupaient, même en plein jour, la bourse aux passants qui, suivant une vieille habitude d'ostentation, portaient leur bourse pendue à leur ceinture; les *tireurs de laine* étaient ceux qui arrachaient les manteaux. « Ce jour (24 janvier 1604), dit l'Estoile, un » de ces tireurs de laine de Paris, *dont la ville était rem-* » *plie*, fut pendu au bout du pont Saint-Michel [1]. » Cet écrivain cite un grand nombre d'exemples pareils : on en punissait quelques-uns; mais ces exemples ne pouvaient contenir dans le bon ordre sept à huit mille bandits, qui ne vivaient que de vols et de meurtres, et avaient une infinité de moyens pour échapper aux archers, lesquels, mal payés, devenaient souvent leurs complices. Les bourgeois n'étaient en sûreté que dans leurs maisons, parce qu'ils y avaient des armes : encore ne l'étaient-ils pas toujours. En décembre 1605, des voleurs qu'on nommait *barbets*, entraient en plein jour dans les maisons sous prétexte d'affaires; puis, mettant le poignard sous la gorge des maîtres, ils les contraignaient à leur livrer sur-le-champ diverses sommes : plusieurs magistrats de Paris furent ainsi dépouillés de leur argent. L'Estoile, qui rapporte ces faits, s'écrie : « Chose étrange de dire que » dans une ville de Paris se commettent avec impunité » des voleries et brigandages tout ainsi que dans une » pleine forêt [2]. »

Les Parisiens ne trouvaient nulle sûreté dans les rues, surtout pendant la nuit; aussi n'osaient-ils pas s'y basarder : l'ordonnance de police que j'ai citée, qui prescrit

[1] *Journal de Henri IV*, au 24 janvier 1604.

[2] *Idem*, au 24 décembre 1605.

aux comédiens de finir leurs spectacles en hiver à quatre heures et demie du soir, en est une preuve[1].

En outre, les *pages* et *laquais*, les écoliers, tous armés et privilégiés, se battaient souvent entre eux, insultaient, maltraitaient et quelquefois tuaient les habitants. Les monuments historiques et le journal de l'Estoile offrent des preuves nombreuses de cet état continuel de trouble et de danger. Je parlerai en détail, sous les règnes suivants, de ces perturbateurs incorrigibles, qui, depuis les temps barbares jusque vers la fin du dix-septième siècle, ont fait de Paris un théâtre de brigandage et de meurtre.

La peste, les chiens enragés, les famines, désolèrent plusieurs fois cette ville pendant cette période ; et les mesures que les magistrats opposaient à ces fléaux étaient plus propres à en accroître les ravages qu'à les faire cesser. La routine et l'intérêt personnel dirigeaient seuls les hommes chargés du gouvernement de la ville[2]. On trouve dans le journal de l'Estoile des preuves trop fréquentes de leur impéritie ou de leur négligence criminelle.

ÉTAT CIVIL DES PROTESTANTS. Au mois de mars 1598, Henri IV, par son édit de Nantes, fixa le sort des protestants, et leur accorda, sous certaines conditions, le libre exercice de leur religion : ceux de Paris furent autorisés à construire un temple et à célébrer leur culte dans Ablon, village situé sur le bord de la Seine, à quatre

[1] *Voyez* ci-dessus, article *Théâtres de Paris*.

[2] Presque à chaque année de ce règne, il se manifestait une maladie contagieuse qu'on appelait la *peste*. Pendant quatre ou cinq ans, en 1602, 1603, 1604, 1605, 1606, des chiens enragés mordirent les habitants et causèrent leur mort. On laissait faire la peste et la rage. Le 12 août 1595, un loup s'introduisit dans Paris, par la rivière, et mangea un enfant à la place de Grève. (*Journal de Henri IV*, par l'Estoile.)

lieues de cette ville : chaque dimanche, les protestants s'y rendaient.

Ce village parut à une trop grande distance de Paris; les protestants, en hiver, ne pouvaient y aller et revenir dans le même jour : Henri IV, par lettres du 1er août 1606, leur permit d'établir leur culte à Charenton-Saint-Maurice, situé à deux lieues de Paris.

Le dimanche 27 août de cette année, on commença à y célébrer le culte protestant; le roi y envoya des archers et un exempt des gardes pour contenir le peuple, qui, toujours excité par les prêtres catholiques, ne cessait, par des attaques et des insultes, de troubler les protestants dans l'exercice de leur religion. Ce ne fut pas sans peine, dit l'Estoile, qui ajoute que, dans ce jour, l'assemblée des protestants était composée d'environ *trois mille personnes*.

Les protestants, en se rendant au village d'Ablon comme à celui de Charenton, pour remplir leur devoir religieux, étaient à leur départ de Paris, comme à leur retour dans cette ville, insultés, frappés par la populace ou par des écoliers apostés vers la porte Saint-Antoine. Des plaintes réitérées sur ces fréquentes attaques déterminèrent enfin le gouvernement à les réprimer. Écoutons à ce sujet un écrivain du temps.

« Pendant ce mois (octobre 1606) les rumeurs popu-
» laires, insolences, injures et outrages aboutissantes à
» sédition, furent grandes à Paris contre ceux qui alloient
» et venoient au presche à Charenton, si qu'il ne se pas-
» soit dimanche ni fête qu'il n'y eût quelque nouveau
» remuement ou folie; pour à quoi donner ordre, du
» commandement même de sa majesté, fut advisé de
» dresser, à la porte Saint-Antoine, une potence pour y

» attacher le premier, tant d'une religion que de l'autre, » qui seroit si osé d'attenter aucune chose contre le re- » pos public; sur quoi s'émeut une grosse querelle en- » tre les lieutenants civil et criminel, sur la potence qu'on » y devoit dresser, à savoir auquel des deux il apparte- » noit de la faire planter; mais, comme ils entroient là- » dessus en grand argus et contestations, le chevalier du » guet les appointa fort judicieusement et plaisamment..., » leur disant, pour les mettre hors d'intérêt, qu'il fal- » loit en planter deux, qu'il y en auroit une pour l'un, » et l'autre pour l'autre [1]. »

Cet épouvantail ne produisit qu'un effet momentané : les protestants, à leur retour de Charenton, furent encore exposés aux attaques d'une vile populace; et ces mouvements, payés par des perturbateurs intéressés, prirent sous le règne suivant le caractère d'une véritable sédition.

Les protestants avaient deux cimetières à Paris : l'un était le cimetière appelé *Saint-Père,* derrière Saint-Sulpice, comme dit l'Estoile; et l'autre le cimetière de l'hôpital de la Trinité. Claude Arnauld, secrétaire du roi, trésorier général de France en la généralité de Paris, mort en 1604, fut enterré dans le cimetière de Saint-Père; son tombeau, en marbre noir, chargé d'inscriptions en lettres d'or, fut endommagé par des hommes soudoyés. Pour le préserver d'une entière destruction, on fut obligé de le revêtir de plâtre [2].

Le peuple ne se portait pas de lui-même à de pareilles violences : ce n'était pas le zèle ni un sentiment de haine contre une religion différente de la sienne qui le diri-

[1] *Journal de Henri IV*, au 14 mars 1604.

[2] *Idem.*

geait dans ses insultes contre les protestants revenant de Charenton et contre leurs tombeaux : ce n'était pas même le fanatisme ; mais il était stimulé et payé sans doute par des hommes plus intéressés que lui à la destruction du protestantisme. Voici des exemples qui le prouvent :

Un gentilhomme protestant, condamné pour vol à être décapité, fut assisté à son supplice par un ministre de sa religion : le peuple de Paris, loin de s'en irriter, participa à cet acte religieux, en récitant les prières que prononçait le ministre. « La plupart, dit l'Estoile, se mit » à genoux, écoutant attentivement, et les autres, éton- » nés, regardant tout cela sans en dire autre chose : cas » vraiment étrange [1] ! »

Catherine d'Albret, sœur du roi Henri IV, pendant son séjour à Paris, faisait, au Louvre ou dans son hôtel, célébrer publiquement le prêche ou la cène ; les Parisiens y accouraient en foule ; quelques prêtres catholiques en murmuraient ; mais le peuple, qu'on n'osait pas exciter contre des assemblées autorisées par cette princesse, restait paisible [2].

Si j'entreprenais de recueillir ici tous les témoignages du vicieux gouvernement des magistrats de Paris, de leur indifférence pour la sûreté et la salubrité des habitants, je ne tarirais pas sur cette matière. Il est certain que la routine, fort respectée alors, avait maintenu dans les administrations tous les vices de la barbarie.

Population de Paris. Dans l'espace de temps écoulé depuis le règne de Charles VII jusqu'à celui de Henri IV, la population ne paraît pas avoir éprouvé beaucoup d'augmentation.

[1] *Journal de Henri IV*, t. II, p. 352.
[2] *Idem*, t. II, p. 188.

Sous le premier de ces règnes, elle s'élevait à peu près à cent cinquante ou cent soixante mille âmes : voici les notions insuffisantes que j'ai pu recueillir sur le second.

Le prévôt des marchands, d'après un recensement fait en mai 1590, porte le nombre des habitants de Paris à *deux cent mille* [1]. Ce compte rond fait soupçonner des inexactitudes.

On a des données plus certaines sur le nombre des pauvres de cette ville.

Un recensement fait en juin 1590, pendant le siége de Paris, offre pour résultat *douze mille trois cents pauvres* qui n'avaient ni pain ni argent, et sept mille trois cents habitants qui avaient de l'argent sans avoir du pain.

En mars 1596, on compta dans le cimetière des Innocents *sept mille sept cent soixante-neuf pauvres* [2].

Le nombre des pauvres formait à peu près la vingt-sixième partie du nombre des habitants.

Sans parler de l'horrible famine qu'en 1590, pendant le siége de Paris, souffrirent les Parisiens, il y en eut sous ce règne une autre qui fut presque aussi cruelle.

Durant l'hiver de 1596, la disette se fit sentir dès le mois de janvier. « Le pain fut d'une cherté si élevée que » le pauvre peuple, dit l'Estoile, ne mangeait pas la moitié » de son soul. » Dans les rues une foule de pauvres *criait à la faim*. L'Hôtel-Dieu en était rempli, et ceux qu'on y apportait, maigres, exténués, mouraient aussitôt. Une mère n'ayant pas de quoi nourrir ses deux enfants,

[1] *Bref discours et véritable sur le siége de Paris*, p. 22. — *Journal de Henri IV*, t. I, p. 47.

[2] *Journal de Henri IV*, t. II, p. 265.

les tua : elle fut condamnée à être brûlée au mois de mars de cette année.

Le nombre des pauvres s'élevait à plus de douze mille; on doubla la taxe établie pour ces malheureux.

Cette famine fut suivie d'une maladie contagieuse qui enleva beaucoup d'habitants. Dans un jour, le 4 mai, il mourut dix-sept personnes dans la seule paroisse de Saint-Eustache, et, dans un mois, il en périt plus de six cents à l'Hôtel-Dieu [1].

§ VIII. Tableau moral de Paris.

Dans la composition de ce tableau, je suivrai ma méthode ordinaire : je commencerai par tracer les mœurs des hommes placés au rang le plus élevé, parce qu'elles servent toujours de modèle aux personnes des rangs inférieurs. Cette méthode, justifiée par l'exemple du passé et du présent, la plus sûre, la plus propre à fournir des résultats certains, est de plus nécessitée parce que les mœurs des principaux acteurs sont plus connues que celles des subalternes qui les observent et les imitent.

Cette influence des forts sur les faibles doit diminuer en raison des progrès de la civilisation; et ces progrès, parvenus à un certain degré, affaibliront dans la suite le mérite de ma méthode; mais, pour le temps de Henri IV, où l'on était loin de cet état de perfectionnement, où les imitateurs des mœurs de la puissance se trouvaient encore nombreux et dociles, cette méthode doit conserver toute sa valeur.

Avant de parler de la moralité de ce roi si supérieur

[1] *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, t. II, p. 266, 275, 282, 290.

à la plupart de ceux qui l'ont précédé et suivi sur le trône, jetons un coup d'œil sur les personnages de la Ligue. On voit, d'une part, les membres d'une famille ambitieuse, qui, pour arriver au suprême degré de la domination, sont résolus à tout sacrifier, à fouler aux pieds toutes les règles sociales, tous les devoirs, et qui dans leur envahissement ne sont arrêtés que par leur impéritie et leur inconcevable imprévoyance. Les chefs de cette famille voulaient paraître zélés pour le catholicisme, et ils étaient livrés à toutes les débauches; ils pillaient et profanaient les objets les plus sacrés du culte catholique : témoin la conduite scandaleuse du chevalier d'Aumale. Ils voulaient paraître grands aux yeux des hommes, et ils ne procédaient qu'à force de dissimulation, de perfidies et de bassesses : le duc de Guise se prosternait aux pieds de Henri III au moment où il s'occupait à le détrôner. Ils voulaient acquérir de la gloire, et ils n'avaient ni élévation d'âme, ni talent, ni vertus.

D'autre part, se présentent ces prêtres catholiques qui, oubliant les devoirs de leur religion, les préceptes de l'Évangile, vendus aux cours de Rome et d'Espagne, loin de prêcher l'union, la concorde et la paix, enflammaient les passions des Français, soulevaient les tempêtes populaires, ne prêchaient que la vengeance, le meurtre et la guerre; chargés d'éclairer le peuple par d'utiles vérités, ils ne lui faisaient entendre que les accents de la fureur et des paroles mensongères.

Tous les principes religieux et civils étaient méconnus et outragés par ces prêtres catholiques, qui poussèrent le délire de l'esprit de parti jusqu'à profaner les autels dont ils étaient les ministres, en associant aux cérémonies les plus vénérées du christianisme des pratiques

magiques, des pratiques sacriléges, absurdes, mais très-criminelles, parce qu'elles avaient pour objet de donner la mort au roi.

Au milieu de ces scènes tumultueuses, où l'ambition et l'imposture jouaient les premiers rôles, les lumières de la raison s'affaiblirent, le fanatisme politique et religieux remplaça la probité ; il n'exista de bonne foi que dans les hommes faciles à tromper, qui devinrent les victimes de leur crédulité : la morale fut toujours outragée.

Henri IV parut : ces désordres diminuèrent. Il affermit sa puissance ; mais rétablit-il la morale ? C'est ce que je vais rechercher.

Ce prince, qui a laissé de grands souvenirs, dont la mémoire, recommandable par de brillantes qualités, par un noble caractère, par la vivacité de son esprit, par sa bravoure, sa franchise, ses bonnes intentions, et surtout par la paix qu'il rendit à la France, après tant d'années de dissensions civiles, acquit une gloire immortelle ; mais cette gloire ne fut pas sans tache : il eut des défauts et même des vices qui contribuèrent à maintenir la corruption des mœurs en France. Sa passion pour les femmes ne s'amortit pas même dans un âge assez avancé. Si dans le choix de ses épouses il se laissa guider par la politique, dans celui de ses maîtresses il suivit l'impulsion de l'instinct, il fut entraîné par les qualités extérieures plutôt que par celles de l'âme. On a dit avec raison qu'il fut malheureux en femmes et en maîtresses : les unes et les autres firent le tourment de sa vie.

« Tous les grands personnages ont quelques faibles en » eux qui leur ôtent le titre de parfait..., dit Bassom» pierre ; le roi Henri IV avoit celui des femmes à redire

» en lui, qui bien qu'il fût tolérable en ce qu'il *n'enlevoit*
» *point les filles ni les femmes à leurs pères*, *à leurs maris*...,
» il y avoit néanmoins beaucoup de mauvais exemples
» et de scandales.

» Étant dans sa première jeunesse, à La Rochelle, il
» débaucha une bourgeoise nommée *dame Martine,* de
» laquelle il eut un fils qui mourut; les ministres et le
» consistoire lui en firent de vives et publiques répri-
» mandes au presche. »

Il épousa, en 1572, *Marguerite de Valois,* sœur du roi de France; ce qui ne l'empêcha pas d'avoir pour maîtresse *la Grecque Dayelle* et *Charlotte de Beaune de Samblançai*, épouse de Simon de Fizes, baron de Sauves, toutes deux jolies, filles d'honneur de Catherine de Médicis, et que cette reine, en 1578, amena en Gascogne pour amuser et séduire ce roi de Navarre.

Il eut aussi plusieurs autres maîtresses de divers états: telles étaient les demoiselles *Tignonville,* de *Montaigu* et l'*Arnaudine* (garce du veneur Labrosse), lit-on dans la confession de Sanci; *Catherine de Luc,* demoiselle d'Agen, qui eut de ce roi un enfant, lequel, suivant d'Aubigné, mourut de faim; *Fleurette,* fille du jardinier du château de Nérac; la demoiselle *Rebours* et *Françoise de Montmorency,* dite la *belle Fosseuse,* filles d'honneur de la reine son épouse; il eut même un enfant de cette dernière maîtresse, enfant qui mourut jeune; il eut aussi, pendant qu'il était en Gascogne, une autre demoiselle appelée la *Leclain*[1].

Laissons Bassompierre continuer la nomenclature des

[1] *Anecdotes des reines et régentes de France,* par Dreux du Radier, t. V et VI.

maîtresses de Henri IV. « Après qu'il fut marié (avec » Marguerite de Valois), il devint amoureux de madame » de *Narmoustier*..... Puis ensuite étant à Pau, il se piqua » de la veuve du comte de Grammont (*Diane de Corisan-* » *dre d'Andoins*), nommée comtesse de La Guiche [1]; et » le désir qu'il eut de la revoir lui fit quitter et perdre » tous les avantages qu'il pouvoit tirer du gain de la » bataille de Coutras. Durant cette passion, il vint à la » couronne; et ayant vu en passant la comtesse de *La* » *Rocheguyon* (marquise de Guercheville), il en devint » amoureux; et faisoit, pour l'aller voir, des traites et » des équipées auxquelles il faillit plusieurs fois être pris » par ses ennemis. »

Cette dame fut une des maîtresses de ce prince qui eurent l'honneur de résister à ses poursuites; elle lui dit: *Je suis trop pauvre pour être votre femme, et de trop bonne maison pour être votre maîtresse.*

« Ayant vu *Gabrielle d'Estrées,* continue Bassompierre, » il en devint tellement amoureux qu'il oublia la comtesse » de La Rocheguyon. Il eut la jouissance de l'abbesse de » Montmartre (*Claudine de Beauvilliers*), très-belle femme, » à laquelle (en 1590) il donna l'abbaye de Pont-aux- » Dames; de l'abbesse de Vernon, et d'une religieuse de » Longchamp qu'il aimoit auparavant. »

Ici Bassompierre doit être repris; d'une maîtresse il en fait deux, parce qu'elle avait eu pendant ses amours avec le roi deux états successifs. *Catherine de Verdun,* religieuse à Longchamp, avait vingt-deux ans lorsque Henri IV en devint amoureux. Ce roi la récompensa de ses faveurs en lui donnant, en 1590, l'abbaye ou plutôt le prieuré

[1] On a imprimé un recueil de lettres de Henri IV à cette dame.

de Saint-Louis de Vernon, et en accordant ensuite à son frère, le sieur de Verdun, président au parlement de Toulouse, une place de président au parlement de Paris [1]: ainsi la religieuse de Longchamp et l'abbesse de Vernon ne sont qu'une seule maîtresse.

Bassompierre fait ensuite une digression sur Gabrielle d'Estrées, qui doit servir au tableau des mœurs de la cour et de la noblesse de France. En voici la substance :

Cette femme a obtenu plus de célébrité qu'elle n'en méritait. Dès l'âge de seize ans, elle fut, par l'entremise du duc d'Épernon, prostituée par sa propre mère au roi Henri III, qui la paya six mille écus. Montigny, chargé de porter cette somme, en garda deux mille. Cette friponnerie mit Henri fort en colère.

Ce roi se dégoûta bientôt de Gabrielle; alors sa mère la livra à Zamet, riche financier, et à quelques autres partisans; ensuite au cardinal de Guise, qui vécut avec elle pendant un an.

La belle Gabrielle passa depuis au duc de Longueville, au duc de Bellegarde et à plusieurs gentilshommes des environs de Cœuvres, tels que Brunet et Stenai; enfin le duc de Bellegarde la produisit au roi Henri IV.

Ce roi n'employa d'abord auprès d'elle que des caresses superficielles, des privautés sans conséquence : sa santé ne lui en permettait pas davantage. L'abbesse de Vernon, Catherine de Verdun, dont il a été parlé, lui avait laissé, dit Bassompierre, un *souvenez-vous de moi* dont il ne pouvait se guérir.

« Néanmoins, ajoute-t-il, Gabrielle devint grosse, et

[1] Voilà, entre tant d'autres, un exemple des moyens honteux qui ont contribué à faire la fortune des familles d'une certaine classe.

» madame de Sourdis (sa tante) fit si bien son jeu, » qu'elle fit avouer l'enfant au roi. »

Ce prince parut fort étonné lorsque d'Alibourt, son médecin, lui apprit que Gabrielle d'Estrées était enceinte. *Que voulez-vous dire, bonhomme?* lui dit Henri IV; *comment serait-elle grosse? je sais bien que je ne lui ai encore rien fait* [1].

Peu de jours après, le 24 juillet 1594, ce médecin imprudent mourut. On accusa Gabrielle d'Estrées de l'avoir fait empoisonner [2].

Elle accoucha d'un garçon qui fut connu sous le nom de *Monsieur, duc de Vendôme*, et que le roi légitima.

Henri IV maria Gabrielle d'Estrées au duc de Liancourt, à condition qu'il ne consommerait point le mariage avec elle. Ce duc eut la bassesse de se prêter à cet arrangement. Il la fit ensuite duchesse de Beaufort. Elle mourut le 8 avril 1599, et sa mort fut considérée comme l'effet du poison.

Ceux qui ont déterminé le gouvernement de la Restauration à ériger une statue à Gabrielle d'Estrées ignoraient sans doute les particularités de la vie de cette femme galante, ou ne la connaissaient que par des comédies et des chansons [3].

Henri IV ne restait pas inactif; après la mort de Gabrielle, il faisait chez Zamet des parties de débauche. « Il couchoit parfois, dit Bassompierre, avec une belle » garce, nommée *la Glandée*, dans la maison de Za» met [4]. »

[1] *OEconomies royales de Sully*, t. I, chap. 58.

[2] *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, t. II, p. 85, 86, édit. de 1741.

[3] En 1820, la statue érigée à Gabrielle d'Estrées a été, dit-on, envoyée dans le département de l'Aisne, pour y figurer au rang des illustres du pays.

[4] *Anciens Mémoires de Bassompierre*, ou *Journal de ma vie*, t. I, p. 65. Sébastien Zamet était de Lucques en Italie; il avait fait, dit-on, le métier de

Bientôt après la mort de Gabrielle, il eut une autre maîtresse en titre, *Henriette de Balzac d'Entragues*. Tous les historiens parlent de cette liaison et des chagrins qu'elle causa au roi. Les faveurs de cette dame lui coûtèrent, suivant *les OEconomies royales de Sully, cent mille écus;* de plus elle lui arracha une promesse de mariage que Sully eut le courage de déchirer en présence même de Henri IV.

En 1599, ce roi parvint à faire dissoudre son mariage avec Marguerite de Valois, qui consentit au divorce, et, en 1600, il épousa Marie de Médicis [1]. Quoique pourvu de cette nouvelle épouse, il continua ses habitudes avec la demoiselle d'Entragues, qu'il avait créée marquise de Verneuil, jusqu'en l'an 1604, époque où elle fut disgraciée pour avoir participé à une conspiration contre sa personne royale.

Avant cette rupture, Henri IV fut amoureux, mais sans succès, de la *duchesse de Nevers;* il fut plus heureux auprès de la demoiselle *La Bourdaisière,* qu'il quitta pour s'attacher à la femme d'un conseiller appelé *Quelin.* Il aima ensuite, sans en rien obtenir, la femme du maître des requêtes *Boinville*. La *comtesse de Limoux* fut moins sévère.

Ce roi contracta une liaison plus durable avec *Jacque-*

cordonnier. Catherine de Médicis l'attira à Paris; il y fit fortune sous le règne de Henri III, fut un des principaux intéressés dans les fermes, et son opulence lui faisait dire qu'il était *seigneur de dix-sept cent mille écus*. Sa maison était pour le roi un lieu de débauche.

[1] Saint-Foix dit que Marguerite de Valois consentit à la cassation de son mariage avec Henri IV, de la façon la plus noble, la plus modeste et la plus désintéressée : loin d'exiger plusieurs conditions auxquelles le roi eût été obligé de souscrire, elle demanda uniquement qu'on payât ses dettes, et qu'on lui assurât une pension convenable. (B.)

line du Breuil; il la maria à René du Bec, marquis de Vardes. Ce mariage fut conclu avec les mêmes réserves que celui de Gabrielle d'Estrées et du sieur de Liancourt, à condition qu'il ne serait point consommé. Bientôt après, Henri IV créa la demoiselle du Breuil comtesse de Moret : ce bienfait ne la rendit pas plus fidèle.

Ce roi, pour s'en consoler, prit pour amante la demoiselle *des Essarts,* qu'il créa comtesse de Romorantin, et dont il eut deux filles légitimées. Cette femme, à l'exemple de la comtesse de Moret, fit quelques infidélités au roi, notamment avec Louis de Lorraine, cardinal et archevêque de Reims.

Henri IV eut aussi pour maîtresse une dame d'honneur de la reine son épouse, appelée *Foulebon*[1].

Enfin, il devint éperdument amoureux de la *princesse de Condé,* et ce furent ses dernières amours. J'ai parlé de leur violence, et de l'événement qui en arrêta le cours.

Les galanteries multipliées de Henri IV auraient eu des conséquences moins funestes à la morale, si ce roi eût pris soin de les soustraire à la connaissance du public : mais il semblait persuadé que ces désordres étaient un droit de la royauté ; ou bien il les considérait comme un juste dédommagement des peines qu'il avait souffertes pour arriver au trône et rétablir la paix en France. Quoi qu'il en soit, il ne se donnait pas la peine de déguiser ses faiblesses.

Il était si épris de Gabrielle d'Estrées, qu'il ne la quittait pas, même dans les plus importantes affaires de l'état ; il la menait avec lui dans les assemblées publiques,

[1] *Voyez* les *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 174, 175, et *Anecdotes des reines et régentes de France*, t. V et VI.

dans les grandes solennités ; elle assistait, à ses côtés, dans les conseils ; elle figura près de ce roi dans l'assemblée des états, tenue à Rouen en 1596. *Il la baisait devant tout le monde,* dit l'Estoile, *et elle lui dans tous les conseils* [1].

Cet outrage aux convenances a été pareillement remarqué par Bassompierre : « Henri IV, dit-il, donnoit » dans ses amours beaucoup de mauvais exemples et de » scandales, en ce qu'il ne s'en cachoit point, et faisoit » connoître au public les vices que la bienséance ordonne » de cacher [2]. »

Malgré ces actions scandaleuses, la cour de Henri IV, si on la compare à celle qui l'a précédée, lui fut très-supérieure. La galanterie de ce roi avait un caractère de franchise et de virilité que n'avaient pas les débauches infâmes de Henri III et de ses *mignons*. Catherine de Médicis, mère de ce dernier roi, conduisait elle-même ses filles d'honneur à la prostitution, et en faisait des instruments de sa politique. Marie de Médicis, épouse de Henri IV, se montrait, au contraire, très-sévère sur ce point. L'exemple suivant en offrira la preuve :

En 1604, le baron de Termes ayant été surpris, dans la chambre des filles de la reine, couché avec l'une d'elles, appelée *la Sagonne,* fut obligé de fuir en chemise, et ensuite de quitter la cour. La reine, indignée, pria le roi son époux de lui faire trancher la tête. Henri IV eut beaucoup de peine à la détourner du projet qu'elle avait formé de punir ce délit d'un manière éclatante. Elle maltraita et chassa la demoiselle qui en était complice. Sous Henri III, cet événement n'aurait excité que

[1] *Journal de Henri IV,* novembre 1596.
[2] *Nouveaux Mémoires de Bassompierre,* p. 171.

des risées ; sous Henri IV, il causa beaucoup de rumeur.

La sévérité de ce châtiment fit peu d'effet sur la population de Paris ; et les causes de la corruption continuèrent d'avoir dans cette ville leur désastreux résultat.

Une autre passion plus ruineuse que la première, peut-être plus funeste à la morale, dominait encore Henri IV : il hasardait et perdait au jeu des sommes qui auraient suffi à soulager les pauvres de Paris, cruellement tourmentés par les fréquentes disettes de ce règne. Le dérangement dans les finances, les exactions des financiers, les édits bursaux, furent les effets contagieux d'un vice dont le roi donnait l'exemple.

Nous lisons dans le journal de l'Estoile, que le 23 février 1607 Henri IV *perdit sept cents écus* à la foire de Saint-Germain, en jouant à trois dés avec M. de Villars [1] ; et dans les *OEconomies royales de Sully* se trouve le passage suivant :

« Vous reçûtes... une lettre du roi, que nous avons » bien voulu insérer ici pour monstrer quelles dépenses » excessives sa majesté faisoit au jeu pour lesquelles il » nous fallut, sans répliquer, trouver des fonds.

» Mon ami, j'ai perdu au jeu *vingt-deux mille pistoles* » (plus de six cent mille francs d'aujourd'hui), que je » vous prie de faire incontinent mettre ès mains de Feydeau, qui vous rendra cette-ci, afin qu'il les distribue » aux particuliers auxquels je les dois, ainsi que je lui ai » commandé. Adieu, mon ami. Paris, ce lundi matin » 18 janvier (1609).

» *Signé* HENRI [2]. »

[1] *Journal de Henri IV*, au 23 février 1607.
[2] *OEconomies royales de Sully*, t. VI, chap. 27.

Ce règne était signalé par un autre vice qu'on ne doit point reprocher à Henri IV, puisqu'il travailla vigoureusement à le détruire, mais qui provenait des habitudes des anciens Francs : je veux dire les duels que ces étrangers introduisirent dans la Gaule avec la féodalité et la barbarie, que Louis IX et ses successeurs avaient constamment travaillé à détruire, et qui commençaient à tomber en désuétude, lorsque Henri II eut la détestable imprudence d'en faire renaître l'usage. Fortifiés par les principes d'un faux honneur, les duels firent parmi la noblesse française, sous le règne de Charles IX et de Henri III, d'effrayants progrès, et dégénérèrent bientôt en assassinats. Les habitants de Paris étaient journellement témoins de ces scènes sanglantes. Les nobles se plaçaient ainsi au-dessus des lois, se faisaient un honneur d'inspirer de l'effroi, un devoir de la vengeance, et une gloire du meurtre. Le derrière des murs des Chartreux, le moulin de Saint-Marceau et le Pré-aux-Clercs étaient les lieux ordinaires de ces barbares expéditions. On se battait, on s'assassinait même dans les rues de Paris en plein jour jusque sous les yeux du roi, et presque toujours impunément.

Louis Comboursier, seigneur du Terrail, le 8 août 1606, assassina, devant le Louvre, à la vue du roi placé à une des fenêtres de sa galerie, un gentilhomme gascon nommé Mazaussi, puis se retira brusquement sans être arrêté. Ce noble « étoit estimé un brave capitaine, fort » résolu et déterminé, c'est-à-dire un *homme de sac et de* » *corde*, qu'on qualifioit à la cour d'*homme de service*[1]. »

De pareils assassinats, entre des nobles ou gentils-

[1] *Journal de Henri IV*, 8 août 1606.

hommes, se commettaient presque journellement à Paris. L'auteur du *Journal de Henri IV* en cite de nombreux exemples. « En la semaine dernière, dit-il, furent, à » Paris seulement, commis quatre assassinats et trois » duels, sans aucune punition ni recherches [1]. »

Ces désordres s'accrurent par l'impunité. Henri IV, effrayé de leurs ravages, demanda à Sully un mémoire sur l'origine des duels. Ce ministre lui en présenta un qui se trouve dans ses *Œconomies royales;* et on lit, dans le journal de l'Estoile, qu'en mars 1607, « on donna » avis au roi que depuis l'avénement de sa majesté à la » couronne, on faisoit compte au moins de quatre mille » gentilshommes tués en ces misérables duels [2]. »

Un arrêt du parlement, du 16 juin 1599, porte: « Pour » raison des meurtres et homicides commis et perpétués » en duels tant dans cette ville qu'autres lieux, et pour » obvier à la fréquence desdits meurtres et homicides, etc., » les défend, sous peine de crime de lèse-majesté, con- » fiscation de corps et de biens, tant contre les vivants » que les morts. » Un édit du roi, d'avril 1602, renouvelle ces défenses, et règle les formes de la procédure contre les duellistes. Cet arrêt et cet édit firent peu d'effet; mais un nouvel édit, du mois de juin 1609, plus menaçant et portant contre les délinquants des peines plus rigoureuses, contint pour un temps les effets de cette habitude féodale, qui bientôt, après la mort du roi, reprit son cours, et se manifesta avec plus de fureur que jamais.

La foire Saint-Germain, dont j'ai parlé, était à peu près

[1] *Journal de Henri IV*, décembre 1606, t. III, p. 404.

[2] *Idem*, t. III, p. 420.

alors ce qu'est aujourd'hui le Palais-Royal, un lieu de commerce, de plaisirs, et de plus un lieu de combats. Cette foire, très-profitable aux moines et abbés de Saint-Germain-des-Prés, devenait très-funeste à la morale publique. Après avoir été fermée pendant la domination de la Ligue, elle fut rouverte le 7 février 1595. Il fallut y faire de grandes réparations. « Ceux qui l'avoient vue du » vivant du feu roi, dit l'Estoile, ne la pouvoient re- » connoître pour la foire Saint-Germain, tant elle étoit » piètre et désolée. »

« On disoit que le roi s'y trouveroit, dit le même écri- » vain; mais il n'y alla point; le duc de Guise et Vitry » coururent les rues avec dix mille insolences. »

« Le 10 février 1597, le duc de Nemours et le comte » d'Auvergne allèrent à la foire, où ils commirent dix » mille insolences : un avocat y perdit son chapeau et fut » bien battu par les gens du comte d'Auvergne.

» Le roi s'y rendit quelques jours après, marchanda » plusieurs bijoux d'un grand prix, n'acheta rien, si ce » n'est un *drageoir d'argent mathématicien*, où étoient, dit » l'Estoile, gravés les douze signes du ciel, que lui vendit » un marchand jouaillier. » Il le donna à son fils César.

« Pendant la foire de Saint-Germain de cette année » (1605), dit encore l'Estoile, où le roi alloit ordinaire- » ment se pourmener, se commirent à Paris des meur- » tres et excès infinis, procédants des débauches de la » foire, dans laquelle les pages, laquais, écoliers et sol- » dats des gardes, firent des insolences non accoutu- » mées, se battant dedans et dehors, comme en petites » batailles rangées, sans qu'on y pût ou voulût donner » autrement ordre : un laquais coupa les deux oreilles à » un écolier et les lui mit dans sa pochette, dont les éco-

» liers mutinés, se ruant sur tous les laquais qu'ils ren-
» controient, en tuèrent et blessèrent beaucoup. Un sol-
» dat des gardes, ayant été attaqué desdits laquais au
» sortir de la foire, et atteré par eux de coups de bâton
» sur les fossés de Saint-Germain, s'étant enfin relevé,
» en tua deux et les jeta tout morts dans les fossés, puis
» s'en alla et se sauva. Voilà comme les débauches, qui
» sont assez communes en matières de foire, furent extra-
» ordinaires en icelle, laquelle néanmoins on prolongea
» jusqu'à carême-prenant. »

Les désordres que dans cette foire commettaient les pages et les laquais étaient autorisés par l'exemple des maîtres, par l'absence presque totale d'une police et par l'espèce d'immunité dont jouissaient la plupart des hôtels des seigneurs ou princes auxquels ces pages appartenaient; hôtels qui servaient aux maîtres comme aux valets d'asile impénétrable à la justice. Ces pages et laquais se multiplièrent dans la suite d'une manière effrayante. Pendant près d'un siècle, les Parisiens furent troublés, insultés, battus, pillés, et quelquefois tués par cette multitude de valets qui ne servaient qu'à une vaine représentation. Je parlerai dans la suite de leurs habitudes tumultueuses, et de l'impuissance de la police et du parlement pour les réprimer.

La foire Saint-Germain renfermait plusieurs académies de jeux, où le roi, les princes, les seigneurs venaient risquer leur fortune, et souvent celle des autres.

Un arrêt du parlement, du 30 janvier 1608, nous fait connaître les jeux auxquels on s'y livrait : cette cour fait défense de jouer à la foire Saint-Germain aux *cartes, dez, quilles et tourniquets.*

En 1609, il s'établit plusieurs académies de jeux à

Paris. L'Estoile, ainsi que l'auteur du *Mercure Français*, rapporte qu'au mois de mars de cette année, un nommé Jonas loua, dans le temps de la foire et dans son voisinage, moyennant 1,400 francs, une maison qu'il ne devait occuper que quinze jours[1].

La paix, ayant succédé à de longues guerres, avait depuis quelques années ramené dans Paris l'abondance, et accru sa population. Plusieurs négociants, par d'heureux hasards ou des spéculations bien calculées, s'enrichirent rapidement. Embarrassés de jouir de ces richesses auxquelles ils n'étaient point accoutumés, ou poussés par le désir de les accroître, ils se laissèrent entraîner par l'exemple de la cour, et surtout par celui du roi, qui, comme on l'a dit, jouait ordinairement des sommes très-considérables.

« On a vu, ajoute l'Estoile, le fils d'un marchand, per-
» dre dans une séance soixante mille écus, n'en ayant
» hérité de son père que vingt mille. »

Ce n'était pas seulement à la foire Saint-Germain que se donnaient les jeux de hasard : le jour du carnaval on dressait le long du Pont-au-Change des étaux sur lesquels les amateurs venaient jouer aux dés. Cet usage fort ancien fut interrompu en mars 1604. L'Estoile dit que ceux dudit pont, étant interrogés sur cette suspension de jeux, répondirent « qu'ils vouloient être sages doresnavant et
» bons ménagers, puisque le roi leur en montroit le pre-
» mier l'exemple, et que M. de Rosny leur apprenoit tous
» les jours à le devenir[2].

Si ce n'est pas une ironie, si ce motif est le véritable,

[1] *Journal de Henri IV*, t. III, p. 505, 506. — *Mercure de France*, t. I, p. 523.

[2] *Idem*, t. III, p. 172.

on voit ici une preuve de l'influence puissante qu'exerce l'exemple des chefs sur la conduite des inférieurs.

Le luxe était excessif à la cour de Henri IV. Ce n'était point le goût de ce roi, qui lui aurait sans doute préféré la simplicité, et qui n'avait pas besoin d'un mérite qui s'achète dans les boutiques; mais il n'en était pas ainsi de ses maîtresses et de ses courtisans.

Bassompierre dit que, pour la cérémonie du baptême des enfants du roi, il fit faire un habillement qui lui coûta *quatorze mille écus;* il en paya six cents pour la façon seulement : il était composé d'étoffes d'or, brodé en perles. Il acheta de plus une épée garnie de diamants, qu'il paya cinq mille écus : il avoue qu'il fit cette dépense extraordinaire avec de l'argent gagné au jeu[1].

Au baptême du fils de madame de Sourdis, qui fut célébré le 6 novembre 1594, Gabrielle d'Estrées parut vêtue d'une robe de satin noir « tant chargée de perles » et de pierreries, dit l'Estoile, qu'elle ne se pouvoit sou- » tenir. » Le même écrivain ajoute peu après : « Samedi » 12 novembre, on me fit voir un mouchoir qu'un bro- » deur de Paris venoit d'achever pour madame de Lian- » court (Gabrielle d'Estrées), laquelle le devoit porter le » lendemain à un ballet, et en avoit arrêté le prix avec » lui à *dix-neuf cents écus,* qu'elle lui devoit payer comp- » tant[2]. »

Ce luxe appauvrissait la classe la plus utile, les cultivateurs, et enrichissait celle qui l'était le moins, les passementiers, les lapidaires, les brodeurs, etc. Il offrait l'exemple d'une abondance mal répartie, mal employée,

[1] *Journal de ma vie,* par Bassompierre, t. I, p. 187, 188.

[2] *Journal de Henri IV,* t. II, p. 152, 153.

et qui ne servait qu'à augmenter la corruption morale.

Il fit des progrès rapides parmi les bourgeois de Paris.

« Pendant qu'on apportoit à tas de tous les côtés à » l'Hôtel-Dieu les pauvres membres de Jésus-Christ, si » secs et si atténués qu'ils n'étoient pas plus tôt entrés qu'ils » rendoient l'esprit, on dansoit à Paris, on y mommoit; » les festins et les banquets s'y faisoient à *quarante-cinq écus* » *le plat,* avec les collations magnifiques à trois services, » où les confitures sèches étoient si peu épargnées que » les dames et demoiselles étoient contraintes de s'en dé- » charger sur les pages et laquais.

» Quant aux habillements, bagues et pierreries, la » superfluité étoit telle, qu'elle s'étendoit jusqu'au bout » de leurs souliers et patins, etc.

» La femme d'un simple procureur fit faire une robe » en ce mois, de laquelle la façon revenoit à cent » francs[1]. »

Le luxe des habits, une suite nombreuse de pages, de laquais, de gentilshommes, d'écuyers, etc.; le luxe de la table; un ton menaçant, des fanfaronnades, des débauches bruyantes, des créanciers qu'on ne payait pas et qu'on maltraitait souvent; l'affectation à se montrer joyeux, satisfait, tout-puissant, supérieur aux bienséances et aux lois, étaient les traits du caractère de la noblesse, les honneurs, la gloire qu'ambitionnaient les princes et seigneurs de ce temps. D'Aubigné, dans son *Baron de Fœneste,* a peint avec autant de gaîté que de cynisme l'ignorance, la superstition stupide, la bassesse et même la lâcheté de certains nobles ou courtisans du règne de

[1] *Journal de Henri IV*, t. II, p. 266, 267, 290.

Henri IV et des commencements de celui de son successeur : tous ces vices étaient mal couverts par des démonstrations continuelles d'opulence et de pouvoir.

Il est vraisemblable que l'auteur satirique, grand-père de la dernière épouse de Louis XIV, a chargé les figures du tableau : tous les nobles n'habitaient pas la cour; et ceux qui avaient embrassé la religion réformée étaient généralement graves, instruits et supérieurs à leur siècle : tels étaient Lanoue, Duplessis-Mornay, Sully, d'Aubigné lui-même, etc.

Voici comment ce dernier trace les manières et les discours des courtisans qui fréquentaient le Louvre. C'est le baron de Fœneste qui en fait l'exposé. « Vous com-
» mencez à rire au premier que vous rencontrez; vous
» saluez l'un, vous dites le mot à l'autre : *Frère, que tu*
» *es brave, espanoui comme une rose! Tu es bien traité de ta*
» *maîtresse; cette cruelle, cette rebelle, rend-elle point les*
» *armes à ce beau front, à cette moustache bien troussée! et*
» *puis cette belle grève, c'est pour en mourir!* Il faut dire
» cela en démenant le bras, branlant la tête, changeant
» de pied, peignant d'une main la moustache, et d'au-
» cune fois les cheveux...

» Vous voulez savoir de quoi sont nos discours; ils sont
» de duels, où il se faut bien garder d'admirer la valeur
» d'aucun, mais dire froidement : *Il a ou il avoit quelque*
» *peu de courage;* et puis, des bonnes fortunes envers les
» dames... Et puis, nous causons de l'avancement en
» cour, de ceux qui ont obtenu pension; quand il y aura
» moyen de voir le roi, combien de pistoles a perdues
» Créqui et Saint-Luc; ou, si vous ne voulez point dis-
» courir sur des choses si hautes, vous philosophez sur
» les bas-de-chausses de la cour... Quelquefois nous en-

» trons dans le grand cabinet, avec la foule de quelques » grands; nous sortons sous celui de Beringand, des» cendons par le petit degré, et puis faisons semblant » d'avoir vu le roi, contons quelques nouvelles; et, là, » faut chercher quelqu'un qui aille dîner [1]. »

L'orgueil des seigneurs catholiques, qui d'ordinaire accompagne l'ignorance; l'opinion de leur supériorité sur tous les humains, l'affection qu'ils montraient pour les habits riches et brillants, pour des titres purement honorifiques, c'est-à-dire purement propres à flatter, à fortifier leur vanité, éclatèrent en plusieurs occasions pendant cette période. Ils traitaient comme des esclaves les personnes attachées à leur maison; ils les faisaient battre de verges, et les cédaient à d'autres comme un meuble. Dans les écrits de ce temps, on trouve fréquemment ces phrases : tel secrétaire, tel musicien, tel joueur de luth, tel chirurgien, tel gentilhomme appartenait à tel prince, à tel seigneur, qui le donna à tel autre seigneur. Henri IV fit don à un de ses valets d'écurie d'un homme difforme, qu'on avait arraché à ses travaux, pour le montrer comme une curiosité, et en tirer profit [2]. Marguerite de Valois faisait donner des coups de bâton à son musicien Choisnin [3]. Les seigneurs fouettaient souvent leurs pages.

Mais, ce qui montre mieux les écarts de la féodalité et la haute importance que les seigneurs mettaient à des titres sans fonctions, c'est la noble colère dont fut saisi le duc de Mercœur, lorsque le parlement de Paris, qui avait pour principe de n'accorder le titre de prince

[1] *Le baron de Fœneste*, chap. 2, p. 18. Pour rendre ce passage intelligible à tous les lecteurs, j'en ai changé l'orthographe gasconne.

[2] *Voyez* t. II, *Saint-Côme et Saint-Damien*, p. 112 et suiv.

[3] *Divorce satirique*. — *Journal de Henri III*, t. IV, p. 500.

qu'aux membres de la famille royale, refusa publiquement de lui donner cette qualification. Voici ce qu'on trouve dans les registres manuscrits du parlement.

Le 2 juillet 1599, le duc de Mercœur, accompagné de vingt à trente hommes armés d'épées, se rendit le soir dans la maison de M. Louis Servin, avocat du roi au parlement. Ce magistrat, en voyant arriver le duc, le salua en lui disant : *Bonsoir! monsieur*. Alors le duc lui dit : « *Je ne viens point pour vous dire bonsoir, ni pour vous* » *recommander ma cause, mais pour me plaindre à vous de* » *ce que vous avez dit dernièrement en la chambre de l'édit,* » *que* JE N'ÉTOIS PAS PRINCE, *et qu'il n'y avoit que les princes* » *du sang qui fussent reconnus pour princes en France; en* » *quoi vous avez menti.*

» Sur quoi ledit Servin, voyant ledit sieur de Mercœur » en colère, se seroit aussi couvert pour la dignité de sa » charge, et auroit doucement, et sans s'émouvoir, re- » montré audit sieur de Mercœur de regarder qu'il par- » loit à un officier du roi. Ledit sieur de Mercœur auroit » répliqué, en jurant et blasphémant le nom de Dieu, » et mettant la main sur son épée comme pour la tirer, » en disant par deux fois : *Monsieur Louis Servin,* JE VOUS » COUPERAI LE COU; *et n'étoit cette qualité d'officier du roi,* » *je le ferois tout à l'heure, et n'y a personne qui m'en sût* » *empêcher;* ajoutant : *Il n'y a pas deux heures que je suis* » *averti de ce que vous avez dit, et encore que ma femme* » *vous ait répondu en pleine audience, je suis venu pour vous* » *dire que* JE VOUS MONTRERAI QUE JE SUIS PRINCE; JE VOUS » TUERAI, *et il n'y a personne qui m'en sût garder.* »

Servin reprocha au duc l'indécence de son procédé et l'insulte qu'il faisait à un avocat du roi dans sa propre maison, à ses fonctions et à la justice, et lui remontra

qu'il devait porter ses plaintes au roi. A ces mots le duc de Mercœur ordonne à ceux qui l'accompagnent d'entourer le magistrat, et dit que la chose ne valait la plainte; « que lui sieur de Mercœur se feroit lui-même justice, » et donneroit cent coups d'étrivières audit Louis Servin, » que nul ne l'en pourroit empêcher... Quoi disant, le-» dit sieur de Mercœur auroit mis derechef la main sur » son épée, pour la tirer, jurant et blasphémant le nom » de Dieu, et disant audit Servin qu'il le tueroit, finis-» sant ce propos par plusieurs injures, se mettant en » effort d'offenser ledit avocat du roi, lui répétant *qu'il » lui couperait le cou;* et, remettant une troisième fois la » main à son épée, de laquelle il auroit frappé ledit avo-» cat du roi, comme il l'en menaçoit; mais il fut con-» tenu par un particulier qui se mit au-devant dudit » sieur de Mercœur, en lui disant : *Monsieur, que voulez-» vous faire?* »

Le duc de Mercœur redoubla ses injures, ses jurements, ses menaces, et se retira.

Le parlement fut bientôt informé de l'insolente agression de ce seigneur : il nomma une commission pour en informer, et envoya deux de ses membres pour s'en plaindre au roi. On ignore le résultat de cette affaire : ce qu'il importe de faire connaître, c'est que, par son orgueil et sa férocité, le duc de Mercœur avait acquis une célébrité égale à celle du maréchal Blaise de Montluc, du connétable Anne de Montmorency. On voit qu'il établissait ses droits à la principauté et signalait dignement son caractère par ces paroles dignes de remarque : *Je vous montrerai que je suis prince, je vous tuerai.*

L'honneur, ou plutôt l'orgueil de la noblesse était alors d'une constitution très-robuste. Les nobles pou-

vaient se livrer aux actions les plus viles, les plus ignominieuses, les plus criminelles, sans que leur fierté en souffrît aucune atteinte, ni leur gloire la moindre tache. Malgré ces accidents, ils transmettaient à leur postérité une noblesse pure. Le métier infâme que plusieurs remplissaient à la cour, auprès des rois enclins à la débauche, ne les déshonorait point, et la trahison n'apportait aucune flétrissure à leur honneur invulnérable. Les nobles dérogeaient en exerçant le commerce ou un métier utile ; ils ne dérogeaient pas en volant les marchands sur les chemins.

Ils empruntaient, ne payaient pas, et leur noblesse leur donnait le privilége de manquer à leur parole sans être déshonorés ; de battre, de mutiler, de tuer et de jeter par leurs fenêtres, dans les fossés de leurs petites forteresses, les malheureux sergents qui venaient, au nom du roi et de la part de leurs créanciers, leur signifier quelque sentence, ou exécuter une saisie. On trouve dans les registres criminels du parlement un grand nombre de ces gentillesses.

Le comte de Belin, le comte de Brissac, trahissent leur parti, violent leurs serments, pour vendre chèrement la ville de Paris à Henri IV ; un grand nombre de gouverneurs les imitent : leur noblesse n'en souffre pas la moindre altération ; et leurs descendants s'enorgueillissent de les avoir pour aïeux.

Nicolas du Harlay, baron de Sancy, envoyé par le roi pour lever des troupes en Suisse, manquant d'argent pour les payer, apprit, étant à Bâle, que vingt-deux voyageurs, portant chacun 4,000 écus, cousus dans les selles de leurs chevaux, devaient passer près de cette ville. Il alla, bien accompagné, se mettre en embuscade

sur leur chemin, les dépouilla de leurs richesses, les attacha à des arbres, et se retira chargé de leur or, qui lui servit à payer les Suisses [1].

Lorsque les nobles volaient pour leur compte, les tribunaux en faisaient quelquefois justice ; et, sous le règne de Henri IV, la place de Grève a vu périr, par la main du bourreau, de hauts et puissants seigneurs de l'arrondissement du parlement de Paris, condamnés pour leurs exploits sur les grands chemins.

Voici la notice de quelques-uns de ces coupables, d'après le Journal de l'Estoile :

Le 19 février 1597, un gentilhomme fut décapité *pour volerie*. L'Estoile ne dit pas son nom [2].

En 1602, Gui Eder de Beaumanoir de Lavardin, baron de Fontenelles, cousin germain du maréchal de Lavardin, appartenant à l'une des plus illustres maisons de la Bretagne, faisait le métier de voleur sur terre et sur mer. Outre ses brigandages et ses vols, le baron de Fontenelles était coupable d'actes de cruauté qui font horreur, et conspirait même contre le roi. Le vendredi 27 septembre 1602, il fut rompu vif en place de Grève, ainsi que quelques-uns de ses nobles complices [3].

Un jeune gentilhomme, convaincu de plusieurs vols, assassinats et de plusieurs autres actes étranges pour son âge, fut, le 28 avril 1603, exécuté en place de Grève. Le journaliste ne donne pas le nom de ce gentilhomme voleur : il dit qu'il tua un pauvre homme, son créancier, qui venait lui demander de l'argent [4].

[1] *Mémoires Nouveaux de Bassompierre*, p. 51.

[2] *Journal de Henri IV*, au 19 août 1597.

[3] *Idem*, au 27 septembre 1602.

[4] *Idem*, au 28 avril 1603.

Dans le même temps, la Grange-Santerre, gentilhomme de grand lieu, dit l'Estoile, et *insigne voleur,* fut, le 30 avril 1603, exécuté en place de Grève. M. de Vitry demanda sa grâce à Henri IV, qui répondit : *Prouvez-moi qu'il n'a jamais volé sur les grands chemins, et je vous l'accorde.* La Grange avait toute sa vie exercé le métier de voleur. « On a remarqué de lui et de sa maison une » chose notable, ajoute l'Estoile : c'est que son grand-» père avoit été exécuté pour voleries, et son père étoit » en prison pour le même crime [1]. »

Le vendredi 2 mai (1603), les deux frères de la Grange-Santerre furent décapités en Grève, avec un nommé La Rivière, et un autre qui fut pendu : tous « *grands voleurs,* » et principalement La Rivière, qui étoit un gentilhomme » du pays de Gastinois, qui se faisoit appeler le *baron du* » *Plat,* vrai athéiste et scélérat jusqu'au bout. Il y en eut » aussi un de la même faction condamné aux galères [2]. »

Un gentilhomme voleur, que le journaliste ne fait pas connaître, fut exécuté sur la place de Grève : il jeta du haut en bas de l'échafaud un cordelier qui voulait le confesser ; il manqua d'étrangler le bourreau avec ses dents ; il fut roué vif [3].

Il y eut à Paris un très-grand nombre de gentilshommes exécutés pour des crimes plus énormes. Il y en eut dont l'histoire ne parle point : il y en eut qui, coupables de vols sur les grands chemins, ne furent jamais poursuivis par la justice, ou qui obtinrent des lettres de rémission, que Henri IV ne refusait guère lorsqu'elles étaient sollicitées par des femmes.

[1] *Journal de Henri IV*, au 30 avril 1603.
[2] *Idem*, au 3 mai 1603.
[3] *Idem*, au 25 février 1606.

Les provinces et chaque canton de province étaient désolés par de nobles voleurs, qui, accoutumés aux brigandages des guerres civiles, les continuaient pendant la paix. Si je ne craignais de dépasser les bornes que je me suis prescrites, je repporterais la longue liste de leurs noms de famille, noms que les généalogistes placent pour la plupart au rang des plus illustres; mais je me borne au trait suivant, qui caractérisera une grande partie de la noblesse du règne de Henri IV.

Trois frères, nobles bretons, appelés *Guilleris,* rassemblèrent une troupe d'environ quatre cents gentilshommes qui, pendant six années consécutives, désolèrent la Bretagne, le Poitou, la Saintonge, etc. Ils avaient affiché sur les arbres des grands chemins ces mots : *Paix aux gentilshommes, la mort aux prévôts et archers, et la bourse aux marchands.* On réunit contre ces brigands une armée de quatre mille cinq cents hommes, qui, avec quelques pièces d'artillerie, parvint à s'emparer de leur repaire; il en périt plusieurs dans le combat : quatre-vingts furent pris et roués vifs [1].

Si les vices de la barbarie déshonoraient la noblesse de France, le clergé en était aussi fortement entaché. Les prêtres faisaient la guerre, étaient livrés à la débauche, et les plus sages d'entre eux s'adonnaient à des superstitions absurdes, à des pratiques sacriléges ou ridicules, qui leur attiraient le mépris de tous les gens probes et raisonnables.

Le haut clergé, sous Henri IV, était aussi scandaleux que dans les temps de la plus épaisse barbarie.

[1] *Journal de Henri IV,* septembre 1608. — *Histoire générale des Larrons*, liv. 2, p. 1er.

On a vu, pendant la Ligue, presque tous les prêtres et moines de Paris s'armer et faire le métier de soldat.

Le cardinal d'Autriche remplissait les fonctions de général, et à la tête d'une petite armée il vint faire la guerre à Henri IV pendant que ce roi assiégeait Amiens.

Plusieurs évêques de France commandaient des troupes.

Le cardinal de Guise avait entretenu pendant un an Gabrielle d'Estrées avant qu'elle échût à Henri IV; le cardinal de Reims devint aussi amoureux d'une autre maîtresse de ce roi, Charlotte des Essarts, l'épousa secrètement, et en eut des enfants [1].

Quant au cardinal de La Rochefoucauld, si ses mœurs étaient sans reproche, sa raison ne l'était pas. Pendant qu'il occupait le siége de Clermont, il fut, par un stupide aveuglement, ou pour les intérêts de son parti, de concert avec son frère, abbé de Saint-Martin-de-Randan, le soutien et même le provocateur des impostures de Marthe Brossier, fille de Jacques, tisserand de Romorantin. Cet homme, peu fortuné, imagina de mettre à profit la crédulité publique, en faisant passer sa fille Marthe pour démoniaque. L'ayant exercée à faire des contorsions, des grimaces, à prendre des postures extraordinaires, à pousser des hurlements, il la fit débuter dans les villes et bourgs voisins de la Loire; puis en Anjou, où son imposture fut démasquée par Charles Miron, évêque d'Angers. Ce prélat, après une sévère réprimande, lui ordonna de se retirer dans son pays, et de ne plus abuser le public [2].

[1] *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 176. — *Mercure historique et politique*, avril 1688, p. 375.

[2] Voici par quelles épreuves l'évêque d'Angers se convainquit de la fourberie

Au lieu de se soumettre à l'ordre de ce sage prélat, la prétendue possédée, son diable, Jacques *Brossier,* père de cette fille, et ses deux sœurs, s'acheminèrent vers un théâtre plus favorable à leurs impostures : ils vinrent à Paris, et, à la fin de mars 1559, se logèrent près de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

A la nouvelle de l'arrivée de cette troupe, les capucins se présentèrent les premiers pour lutter bravement contre le diable, dont Marthe Brossier était possédée : dans l'excès de leur zèle, ils négligèrent les formalités ordinaires, et se mirent à exorciser cette fille sans l'autorisation des supérieurs.

Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, procéda dans cette affaire avec plus de régularité, et employa les moyens propres à s'éclairer sur la vérité de cette possession. Il fit assembler plusieurs docteurs en théologie et plusieurs docteurs en médecine ; parmi ces derniers, se trouvaient les plus célèbres médecins de Paris, *Michel Marescot, Nicolas Ellain, Jean Haultin, Jean Riolan* et *Louis Duret.*

Le 30 mars 1599, les épreuves que le diable devait subir, attendues impatiemment, commencèrent avec solennité ; la scène s'ouvrit par l'apparition de la prétendue possédée, qui débuta par des sauts, des contorsions, et poussa des hurlements extraordinaires.

C'était alors un principe généralement admis que le

de Marthe Brossier. Il la fit manger à sa table, et boire de l'eau bénite sans l'en prévenir ; elle n'éprouva aucune émotion.

Il lui fit verser de l'eau commune, qu'il disait être de l'eau bénite ; alors elle entra dans une grande agitation, et eut des convulsions extraordinaires.

Il demanda tout haut qu'on lui apportât le Rituel des exorcismes. Il se fit apporter un Virgile ; il y lut quelques vers de l'Énéide. La fille, croyant qu'il prononçait des paroles du Rituel, parut aussitôt tourmentée par le diable et fit d'horribles contorsions. (*Histoire de de Thou*, liv. 123, édit. de 1734, vol. 13, p. 592.)

diable possédait parfaitement toutes les langues anciennes et modernes : en conséquence, pour s'assurer de la présence de cet esprit malin dans le corps de la jeune fille, le docteur *Marius* l'interrogea en grec, et le médecin *Marescot* en latin : le diable resta sot et muet; et, dès lors, on décida que la jeune fille n'était point possédée.

Cette décision ne plaisait point à plusieurs prêtres intéressés à prouver la présence du diable, et à démontrer leur pouvoir sur cet esprit invisible et malfaisant.

Le lendemain, nouvelle scène : elle eut lieu dans la chapelle de Sainte-Geneviève. *Marthe Brossier*, bien endoctrinée, renouvela ses convulsions et ses tours de force : deux médecins lui enfoncèrent, dit-on, une aiguille entre le pouce et l'index; elle supporta cette opération sans donner aucun signe de douleur. Marescot douta de cette épreuve, et déclara qu'il ne l'avait point vu faire.

Le 1er avril, *Marthe Brossier* est soumise à de nouvelles expériences : un capucin ouvre la séance en prononçant l'exorcisme; et lorsqu'il en fut à ces mots : *et homo factus est*, cette fille tira la langue, fit des contorsions horribles, et se traîna depuis l'autel jusqu'à la porte de la chapelle, avec une célérité qui étonna les assistants.

Alors le capucin exorciste, content de ce succès, dit avec un ton d'assurance : *Si quelqu'un doute de la présence du démon dans le corps de cette fille, et ne craigne pas d'exposer sa vie, qu'il essaie de contenir et d'arrêter ce démon.* Sur-le-champ se lève et s'avance le médecin *Marescot* qui saisit *Marthe* par la tête, la presse, et contient tous ses mouvements; l'exorciste, confondu, dit que le diable s'était retiré; le médecin répondit : *J'ai donc chassé le diable!*

Après cette scène, *Marescot* sortit pour un instant de la

chapelle : Marthe, le croyant fort loin, retomba dans ses convulsions ordinaires; *Marescot* rentre subitement, la saisit, et, sans beaucoup de peine, parvient à la rendre immobile; l'exorciste alors commande à la fille de se lever : elle ne le peut; et le médecin, qui s'y oppose, dit : *Ce diable n'a point de pieds, et ne saurait se tenir debout.*

Le résultat de cette expérience chagrina beaucoup les partisans du diable, et ne les découragea point : ils donnèrent encore une fois le spectacle de la possession; mais ils ne voulurent pas que les précédents médecins y assistassent. Ils en appelèrent de nouveaux, qui, plus dociles ou plus crédules, firent, devant l'évêque de Paris, une déclaration par laquelle ils reconnaissaient que *Marthe Brossier* avait le diable au corps[1].

Cependant la sottise ne triompha point, et cette farce ridicule, qui attirait beaucoup de monde, et devenait l'objet de toutes les conversations, fixa l'attention du parlement. Le 2 avril, le procureur-général du roi remontra à cette cour « que, depuis quelques jours, il était arrivé dans cette ville une fille qu'on dit être possédée du malin esprit; laquelle, étant en l'église de Sainte-Geneviève, a été vue et visitée par médecins et autres personnes qui sont bien informées de l'imposture, d'où provient beaucoup de scandale. » Sur son réquisitoire, la cour ordonna que cette fille serait remise au lieutenant criminel, pour que son procès fût fait.

Aussitôt l'évêque de Paris vint déclarer au procureur du roi que, jusqu'au jour d'hier, il avait cru que la possession de Marthe Brossier était une imposture, mais

[1] *Journal de Henri IV*, mars et avril 1599.

que, depuis, il avait changé d'avis, et le pria de demander au parlement de surseoir de trois ou quatre jours à l'exécution de son arrêt. Ce magistrat demanda le sursis; mais la cour, *pour bonnes causes et justes considérations*, arrêta que cette exécution ne serait point différée [1].

Marthe Brossier, malgré son diable, fut mise en prison, et l'on nomma une commission composée de plusieurs médecins chargés d'examiner cette fille, et d'en faire un rapport [2].

Des prêtres avaient ourdi cette intrigue pour soutenir la juridiction ecclésiastique, attaquer indirectement l'édit de Nantes, et répandre de nouveaux germes de désordre dans l'état. Henri IV en fut très-bien informé : il employa, pour en détourner le succès, tous les moyens que lui inspirèrent sa prudence et sa forte volonté de maintenir la paix dans son royaume. Il eut de la peine à se faire obéir : tant est dangereuse la puissance ecclésiastique, lorsqu'elle se voit appuyée par la crédulité publique [3].

Bientôt les chaires des prédicateurs retentirent de plaintes et de vives déclamations contre le parlement. Il n'appartient pas à cette cour de s'immiscer dans les affaires de possession et de diablerie : le clergé seul a le droit de connaître ces matières. Empêcher d'exorciser les démoniaques, c'est ôter à l'Église la gloire d'un miracle qui *s'opère ordinairement* par le ministère des seuls prêtres catholiques; c'est lui ravir le moyen de confondre les infidèles et les hérétiques, etc., etc. C'est ce que déclamaient en chaire plusieurs prédicateurs de Paris, et no-

[1] *Registres manuscrits du parlement*, aux 2 et 3 avril 1599.
[2] *Journal de Henri IV*, au 13 avril 1599.
[3] *Histoire de de Thou*, t. V, liv. 123.

tamment André Duval, docteur de Sorbonne, dans l'église de Saint-Benoît, et le P. Archange Dupuy, capucin, dans l'église de son couvent.

Le parlement manda ces prédicateurs. André Duval parut devant le tribunal, y reçut une forte réprimande, avec injonction de parler, à l'avenir, avec plus de respect du roi et du parlement. Quant au capucin, il ne comparut point, et même maltraita l'huissier qui lui signifiait l'ordre de cette cour. A la seconde citation, il disparut, et ses frères remirent à l'huissier une déclaration portant qu'il leur était défendu par une bulle, sous peine d'interdiction, de répondre devant aucun juge royal : c'était se déclarer en révolte contre l'autorité souveraine.

Les capucins signataires de cette déclaration, menacés de peines sévères, comparurent, le 4 mai, au parlement. Là, vertement réprimandés, ils entendirent prononcer un arrêt qui leur interdisait, pendant six mois, la faculté de prêcher; la déclaration qu'ils avaient souscrite fut déchirée devant eux, et l'arrêt prononcé fut lu de nouveau dans leur couvent, en présence de tous les capucins assemblés.

La commission, composée de médecins, chargée de faire un rapport sur l'état de Marthe Brossier, après un examen de quarante jours, fit ce rapport, duquel il résultait qu'elle n'avait reconnu en cette fille aucun signe de possession, et que tout ce qui paraissait extraordinaire en elle était naturel. D'après ce rapport, le parlement, le 25 juin 1599, ordonna à Nicolas Rapin, lieutenant de robe courte, de conduire ladite Marthe Brossier, Silvine et Marie, ses sœurs, et Jacques Brossier, leur père, à Romorantin, lieu de leur domicile, pour y demeurer

sous la garde de sondit père, avec la défense de laisser sortir dudit lieu sans la permission du juge, auquel il fut aussi ordonné d'y tenir la main, et d'en donner avis tous les quinze jours à la cour.

Dans un pays où les lois seraient également respectées par toutes les classes de la société, l'affaire se serait terminée à l'exécution de cet arrêt ; mais en France, où se trouvaient deux classes depuis longtemps impatientes du joug des lois, toujours disposées à les enfreindre et à s'élever au-dessus d'elles, il en arriva autrement ; et l'on vit des membres supérieurs du clergé braver le roi, son parlement et ses arrêts.

François de La Rochefoucauld, évêque de Clermont, depuis cardinal, de concert avec son frère Alexandre de La Rochefoucauld, abbé de Saint-Martin-de-Randan, forma le projet de tirer Marthe Brossier du lieu où elle était consignée. L'abbé de Saint-Martin se chargea de cette expédition : il vint à Romorantin ; et, malgré le juge du lieu, il en retira cette fille, ses sœurs et son père, les conduisit en Auvergne, les logea à Clermont, dans la maison épiscopale, et leur fit jouer dans cette province, ainsi que dans tous les lieux de leur passage, leurs farces dégoûtantes.

Le parlement, averti par le juge de Romorantin de la conduite des deux frères La Rochefoucauld et de l'enlèvement de Marthe Brossier, les fit ajourner personnellement, par arrêt du 3 décembre 1599 : ils n'obéirent pas. Ils furent de nouveau ajournés, par arrêt du 19 février 1600 ; l'évêque alors fit une réponse à ce dernier ajournement, dont on ne connaît pas la teneur ; mais elle contenait évidemment un refus d'obéir, puisque le 19 avril suivant, le parlement condamna lui et son frère à faire

reconduire à leurs frais Marthe Brossier et sa famille dans la ville de Romorantin ; ordonna que tous les biens temporels et les revenus de l'évêque seraient saisis, et envoya des commissaires pour mettre la saisie à exécution.

Après cet arrêt, les deux frères La Rochefoucauld persistèrent dans leur rébellion. L'abbé de Saint-Martin, au lieu de ramener Marthe Brossier dans son pays, prit la résolution de la conduire à Rome : il arriva, avec le père Brossier, ses filles et le prétendu diable de Marthe, dans la ville d'Avignon, où cette fille étala toute l'étendue de ses talents en diablerie.

Le parlement, informé de cette nouvelle contravention, rendit un nouvel arrêt le 3 mai 1600, portant qu'Alexandre de La Rochefoucauld, prieur de Saint-Martin-de-Randan, serait pris au corps.

Henri IV se trouvait sans pouvoir contre les intrigues de quelques prêtres rebelles, qui méprisaient, éludaient les décrets de son parlement, menaçaient de répandre le trouble dans ses états, et d'ameuter contre lui le parti encore puissant des jésuites réfugiés à Rome. Il fut obligé, pour arrêter ce mal, de recourir aux négociations diplomatiques. Il dépêcha des courriers auprès du sieur de Sillery, son ambassadeur à Rome, et auprès du cardinal d'Ossat. Ces deux diplomates mirent en jeu toutes les ressources de leur génie auprès du pape, et même auprès des jésuites réfugiés, pour détourner le coup qu'allaient porter contre son autorité le prieur de Saint-Martin et les jongleries de Marthe Brossier. On peut voir, dans l'historien de Thou et dans les lettres du cardinal d'Ossat les détails de cette longue et pénible négociation.

L'abbé de Saint-Martin, se voyant prévenu et abandonné

par le pape et les jésuites, renonça enfin à ses ridicules et dangereux projets, fit des excuses au cardinal d'Ossat, écrivit à Henri IV pour lui demander le pardon de sa faute et de celle de son frère, l'évêque de Clermont; et, peu de temps après, se voyant l'objet du mépris et de la raillerie de la cour de Rome, il mourut de chagrin. Son frère l'évêque n'en mourut pas, et devint cardinal. « Le » pauvre cardinal de La Rochefoucauld, dit un écrivain » du temps, qui, lisant son bréviaire dans les rues, fait » arrêter son carrosse quand il vient aux *oremus*, croyant » que Dieu ne peut entendre sa prière à cause du » bruit[1]. »

Marthe Brossier et sa famille furent réduits à vivre d'aumônes. Henri IV voulut que les lettres du cardinal d'Ossat qui contenaient les détails et le succès de sa négociation fussent lues avec solennité à la cour du parlement, et rendues publiques, afin d'effacer les fâcheuses impressions que cette diablerie avait faites sur l'esprit du peuple[2].

Le clergé de France manquait généralement de lumières. On y comptait quelques hommes instruits; mais le nombre en était petit : ainsi les erreurs, le fanatisme et les superstitions trouvaient un accès facile parmi les ignorants qui en composaient la grande majorité. L'institution des séminaires, destinés à l'instruction des aspirants à la prêtrise, n'existait pas encore; la plupart des prêtres subalternes menaient une vie scandaleuse, s'adonnaient à

[1] *Les hypocondriaques de la cour;* Recueil 10, p. 94.

[2] *Histoire de de Thou*, t. XIII, p. 404, 405, etc. — *Lettres du cardinal d'Ossat*, sous l'année 1600. — *Registres manuscrits et civils du parlement*, au 21 mars 1600. — *Registres manuscrits criminels*, au 5 mai 1600.

la magie et même faisaient servir leur ministère aux pratiques de cette fausse science.

La pratique des images de cire que l'on fabriquait pour nuire ou ôter la vie à son ennemi, pratique absurde, criminelle et sacrilége, dont j'ai parlé dans les chapitres précédents, se maintint encore pendant cette période. On a vu les prêtres de Paris, entraînés par une aveugle fureur, placer, dans l'intention de faire périr Henri III, de ces images magiques sur les autels de presque toutes les paroisses de cette ville : dans le procès du maréchal de Biron, il est aussi fait mention de pareilles images. Suivant les crédules partisans de ces superstitions, elles n'avaient de vertu que lorsqu'elles étaient baptisées en forme, et qu'on leur avait imposé, avec les cérémonies de l'église, le nom de celui que l'on voulait faire périr.

Le poëte Motin, qui écrivait sous Henri IV, prouve que la croyance à la vertu de cette pratique absurde était alors générale [1].

On dit que, par magie, en frappant une image,
Celui qu'elle figure en reçoit le dommage [2].

L'Estoile rapporte qu'un prêtre fut condamné, par arrêt du parlement, a être pendu, pour avoir, dans le dessein de jeter un sort sur quelqu'un, consacré à la messe un morceau de papier, au lieu de l'hostie ordinaire [3].

[1] Jean-Baptiste Nani, dans son histoire imprimée à Venise (t. VIII, p. 496), parle d'une conspiration tramée en 1633 contre le pape Urbain VII. Cette conspiration consistait en une image de cire qu'avaient fabriquée des prêtres magiciens pour faire périr ce pape.

[2] *OEuvres de Motin*, stances sur ce qui fut attenté contre le roi Henri IV, le lundi 19 décembre 1605.

[3] *Journal de Henri IV*, mars 1604.

Le même écrivain nous cite le fait scandaleux de deux prêtres qui se battirent dans l'église du Saint-Esprit, et dont l'un avait placé sur l'autel une membrane qui couvre quelquefois la tête des nouveaux-nés. J'en ai parlé ailleurs [1].

Bodin, si expert dans les arts de diablerie, nous atteste l'existence de l'usage sacrilége des images de cire : « Si » les sorciers, dit-il, veulent faire quelque méchanceté » par les images de cire, ils les font mettre sous les cor- » poraux pendant la messe. » Le même écrivain dit que *les plus grands sorciers ont été prêtres* [2].

Une infinité d'abus introduits dans l'Église depuis les siècles de barbarie s'y maintenaient toujours et contribuaient à conserver les idées fausses et la corruption des mœurs. La religion ne consistait encore qu'en pratiques, et restait séparée de la morale. Les évêques, les abbés, les curés mêmes, ne résidaient point dans leurs évêchés, dans leurs monastères, dans leurs cures, et ne donnaient aucune instruction au peuple. Les bénéfices étaient distribués de manière qu'un seul titulaire possédait un grand nombre d'abbayes et même d'évêchés. On accordait les revenus de ces évêchés à des laïques, à des domestiques, à des femmes, même à des protestants. Cosme Ruggieri, parfumeur italien, accusé d'athéisme, de magie, accusé d'avoir empoisonné la reine de Navarre, mère de Henri IV, fut récompensé par le don de l'abbaye de Saint-Mahé, en Bretagne, abbaye qu'il conserva jusque sous le règne de Louis XIII [3].

[1] Voyez la note, t. II, p. 449, et le *Journal de Henri IV*, au 21 octobre 1596.

[2] *Démonomanie*, édit. de 1598, p. 546, 547.

[3] *Lettres de Pasquier*, liv. 3, lettre 10ᵉ.

M. de Bourdeilles, connu par ses mémoires, où il a tant préconisé les vices des cours, possédait l'abbaye de Brantôme, et en porta constamment le nom.

M. de Sully, qui était protestant, possédait les abbayes de Coulombs, du Jard, d'Or de Poitiers et d'Apsie. Ce qui est remarquable, c'est que le pape autorisait cette transgression aux lois canoniques par des bulles qu'il fit même expédier *gratis* en faveur de M. de Sully, lequel vendit à différents particuliers ces quatre abbayes, dont il tira 230,000 livres [1].

Ces abus, si contraires aux principes de l'Évangile, n'étaient pas les seuls : les idées de la multitude étaient tellement perverties, qu'on donnait le titre de *vertu,* non à la probité exacte, à une conduite généreuse et pure, à des actes de désintéressement, mais à des pratiques ridicules et superstitieuses. Je pourrais citer une infinité d'exemples particuliers qui attestent cette vérité. Je me bornerai à un exemple plus général.

Sous la domination de la Ligue, les prédicateurs avaient fait croire au peuple de Paris qu'une procession était l'acte le plus agréable à la Divinité, le moyen le plus sûr de calmer sa colère, et de se la rendre favorable. Ils ne lui disaient pas : Soyez justes, renoncez à vos habitudes vicieuses, suivez les lumières de la raison, que Dieu vous a données pour diriger votre conduite; *faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait;* mais ils lui disaient : Promenez-vous soir et matin dans les rues de Paris, les uns à la suite des autres, sur deux lignes; promenez-vous les pieds nus, promenez-vous en chemise, promenez-vous tout nus pendant l'hiver. Ils furent obéis;

[1] *OEconomies royales de Sully*, édit. de 1663, t. IV, p. 598, 604 et 605.

car tout ce qui est extraordinaire exerce un puissant empire sur la multitude.

Je ne citerai point le témoignage des écrivains protestants, toujours disposés à verser le ridicule sur les pratiques religieuses qui en sont susceptibles. Je ne citerai pas non plus celui de ces écrivains raisonnables, de ces hommes dont le nombre commençait alors à s'accroître, qui, révoltés des abus que l'on faisait de la religion chrétienne, en suivaient les saines maximes, et n'en séparaient ni la raison ni la morale, hommes qu'on nommait *politiques,* et que les prêtres du dix-huitième siècle auraient nommés *philosophes;* mais je citerai le témoignage d'un zélé catholique, ligueur de bonne foi et peu disposé à se moquer des pompes religieuses dont il était l'admirateur :

« Le 30 janvier 1589, dit-il, il se fit en la ville plu-
» sieurs processions, auxquelles il y a une grande quan-
» tité d'enfants, tant fils que filles, hommes que femmes,
» qui sont tous *nuds en chemise,* tellement qu'on ne vit ja-
» mais si belle chose, *Dieu merci*... Il y a telles paroisses
» où il se voit cinq à six cents personnes *toutes nues.* »

« Ledit jour (3 février 1589) se firent, comme aux
» précédents jours, de fort belles processions, où il y eut
» grande quantité de *tous nuds* et portant de très-belles
» croix. »

« Le 14 février (1589), jour de carême-prenant, et
» jour où l'on n'avoit accoutumé que de voir des mas-
» carades et folies, furent faites, par les églises de cette
» ville, grande quantité de processions, que y alloient en
» grande dévotion, même de la paroisse de Saint-Nico-
» las-des-Champs, où il y avoit plus de *mille personnes,*
» *tant fils que filles,* hommes que femmes, *tous nuds,* et

» même tous les religieux de Saint-Martin-des-Champs » qui étoient tous *nuds pieds,* et les prêtres de ladite » église de Saint-Nicolas aussi *pieds nuds,* et quelques-» uns *tous nuds,* comme était le curé, nommé maître » *François Pigenat,* duquel on fait plus d'état que d'au-» cun autre qui étoit *tout nud,* et n'avoit qu'un guilbe » (guimpe) de toile blanche sur lui, etc. »

« Le 24 février, tout le long du jour, l'on ne cessa de » voir aussi les processions, et èsquelles il y avoit beau-» coup de personnes, tant enfants que femmes et hom-» mes, *qui étoient tous nuds,* lesquelles portoient et repré-» sentoient tous les engins et instruments desquels notre » Seigneur avoit été affligé ; et entre autres les enfants » des jésuites, joints ceux qui y vont à la leçon, *lesquels » étoient tous nuds,* et étoient plus de trois cents, deux » desquels portoient une grosse croix de bois neuf, pe-» sant plus de cinquante, voire soixante livres[1]. »

Tel était l'état d'exaltation et d'égarement où les prédicateurs de la Ligue avaient porté les esprits de la multitude parisienne : elle croyait faire acte de la plus sublime dévotion en bravant le froid de la saison rigoureuse, en bravant les bienséances qu'observent toutes les nations civilisées.

Ces prédicateurs, en faisant exécuter des processions, et surtout des processions composées de personnes marchant les pieds nus, ou le corps entièrement nu, ne savaient pas, aveuglés qu'ils étaient par la superstition et l'esprit de parti, qu'ils imitaient les païens, et les surpassaient même en indécence ; car les païens faisaient des processions où les figurants marchaient les pieds nus,

[1] *Journal* des choses advenues à Paris depuis le 23 décembre 1588 jusqu'au dernier avril 1589.

mais n'en faisaient pas où les hommes et les femmes se montrassent en état de pure nature. Ils ne savaient pas que les premiers chrétiens, loin d'imiter ces cérémonies païennes, les blâmaient [1]; ils ne savaient pas que l'Évangile, en prohibant l'ostentation dans les actes de piété, en défendant même formellement de prier en public, condamne ces pompes religieuses [2].

Pendant quatre ou cinq mois, les Parisiens ne cessèrent de faire chaque jour une ou plusieurs de ces scandaleuses processions. « Ils étoient si enragés, dit » l'Estoile, pour ces dévotions processionnaires, qu'ils » alloient, pendant la nuit, faire lever leurs curés et les » prêtres de leur paroisse, pour les mener en procession. »

Le curé de Saint-Eustache voulut, à ce sujet, leur faire quelques remontrances; on le traita de politique et d'hérétique : il fut forcé de condescendre à la fureur des Parisiens pour ces pieuses et ridicules promenades, « où, » dit le même écrivain [3], hommes et femmes, garçons et

[1] Dans toutes les religions les plus connues, les processions étaient en usage. Celles d'Osiris sont décrites par Hérodote, celles d'Isis par Apulée, celles d'Éleusis par divers autres écrivains. Les païens avaient aussi des processions où les dévots marchaient les pieds nus : on les nommait *Nudipedalia*. Tertullien en parle, et les blâme. (*Tertulliani Opera de Jejuniis, editio* 1675, p. 553.) Ainsi, ces cérémonies sont imitées du paganisme; mais on ne voit pas, dans ces pompes religieuses, d'exemples où les personnes des deux sexes figurassent toutes nues.

Dans nos siècles de barbarie, on voyait souvent des personnes condamnées aux pénitences publiques suivre les processions en chemise ou toutes nues, des dévots ou dévotes aller, dans le même équipage, accomplir un vœu au tombeau de quelque saint ; mais il y a peu d'exemples où les acteurs et actrices de cette espèce de spectacle se soient en si grand nombre montrés publiquement tout nus : c'est aux prêtres ligueurs que nous devons ce perfectionnement.

[2] *Voyez* saint Matthieu, chap. 6.

[3] *Journal de Henri III*, au 14 février 1589.

» filles, marchoient pêle-mêle, et où tout étoit carême-
» prenant, c'est assez dire *qu'on en vit des fruits*.

En matière d'opinions religieuses, la population de Paris offrait plusieurs divisions : les *bons catholiques,* les *politiques,* les *protestants* et les *athéistes*.

Sous le nom de *bons catholiques*, on désignait les superstitieux, les ligueurs, les intolérants, les persécuteurs, tous ceux qui croyaient aveuglément les prédicateurs et faisaient consister le christianisme dans le matériel des pratiques et dans de vaines observances.

Les *politiques* étaient des hommes plus éclairés, et par conséquent plus raisonnables.

Les *protestants,* qui se rapprochaient beaucoup des politiques, étaient persuadés qu'ils professaient le christianisme dans sa pureté primitive. Ils ne persécutaient pas : on les persécutait.

Ceux qu'on nommait *athéistes* n'observaient aucune religion. Cette classe d'hommes, qui suivait l'impulsion d'un caractère audacieux, d'un libertinage d'esprit, n'était pas assez instruite pour avoir de la moralité sans religion. Aussi tous ceux que l'histoire de ce temps nous signale sous la dénomination d'*athéistes* ou d'*athées* sont-ils presque tous des hommes souillés de crimes. Cependant on donnait cette qualification à des personnes auxquelles on n'avait à reprocher qu'une grande indifférence pour toutes les religions, pour tous les partis politiques, et un penchant pour la vie voluptueuse. Tel était Nicolas, secrétaire et poëte du roi Charles IX, secrétaire du duc de Mayenne et secrétaire de Henri IV, et que Brantôme nous dit être un gros réjoui, bon compagnon, doué d'un esprit divertissant et fort enclin à la bonne

chère. Il mourut à l'âge de soixante-dix ans, et se fit lui-même cette épitaphe :

J'ai vécu sans souci; je suis mort sans regret,
Je ne suis plaint d'aucun, n'ayant pleuré personne.
De savoir où je vais, c'est un trop grand secret;
J'en laisse le discours à messieurs de Sorbonne.

Je parle de cet homme, parce qu'il était le favori de tous les grands seigneurs de Paris, qui, malgré ses vices, se faisaient une fête de le recevoir à leur table. Henri IV, dès qu'il eut fait son entrée à Paris, manda Nicolas, et le fit assister à son dîner. « Ce bon corrompu et vieux pé- » cheur, et qui, dit l'Estoile, ne croyoit en Dieu que par » bénéfice d'inventaire, n'en étoit que mieux venu aux » compagnies, selon l'humeur corrompue de ce siècle » misérable [1]. »

Si j'ajoutais ici quelques traits de la partialité et de la corruption de la plupart des magistrats chargés de rendre la justice, et des pillages bien avérés des financiers, pillages tolérés et punis tour à tour, et jamais réprimés [2],

[1] *Journal de Henri IV*, février 1604.

[2] Toutes les contributions étaient alors réparties et perçues par des fermiers qui commettaient des vexations énormes et s'enrichissaient aux dépens du peuple. On ne savait alors porter à ces abus que des remèdes impuissants et même iniques. On menaçait de poursuivre rigoureusement ces fermiers, on les traduisait en prison. Alors, pour éviter le châtiment mérité, ils consentaient à restituer des sommes considérables qui rentraient dans les coffres du roi, et le peuple n'était ni vengé ni soulagé.

L'Estoile parle d'un nommé Rognais, trésorier des guerres, qu'on appelait le *Magnifique*, parce qu'il vivait en prince et en tenait maison. Il avait un *sérail* de courtisanes, comme le grand-seigneur. Il acheta une charge de maître des comptes à son frère, « pour faciliter les moyens, par ses réponses, de recouvrer » argent à Paris, où il en prenoit partout où il pouvoit... Ce petit trésorier fut » empoisonné, selon le bruit commun, vécut en prince, et mourut gueux. » *Journal de Henri IV*, t. III, p. 128.)

Le peuple indigné se souleva en 1594 contre les gouverneurs et trésoriers des

je compléterais le tableau moral des hommes qui, par leurs dignités, leurs emplois, leur ministère civil ou religieux, ont, pendant cette période, exercé une grande influence sur le peuple; mais je me livrerais à de trop longs détails. Il suffira de faire connaître quelques-uns des effets que les exemples des hommes puissants ont produits sur la classe de ceux qui ne le sont pas.

Les voleurs subalternes remplissaient la ville de Paris de craintes et de dangers; on n'osait point sortir la nuit sans être bien accompagné et armé. La police mal organisée, et ses agents mal payés, laissaient beaucoup de facilité aux malfaiteurs.

L'Estoile nous offre ainsi le tableau raccourci des crimes commis à Paris pendant le mois de janvier 1606: « Force meurtres, assassinats, voleries, excès, paillar- » dises et toutes sortes de vices et impiétés régnèrent en » cette saison extraordinairement. Insolence des laquais » à Paris jusqu'aux meurtres, dont il y eut de pendus; » faux monnoyeurs pris et découverts; deux assassins qui » avoient voulu assassiner le baron d'Aubeterre, roués » tout vifs en Grève; un soldat des gardes pendu pour » avoir tué son hôte afin de lui voler dix francs qu'il avoit; » un marchand venant à la foire, tué d'un coup de cou- » teau qu'on lui laissa dans la gorge, trouvé en cet état » le long des tranchées du faubourg Saint-Germain; sans » parler de dix-neuf autres qu'on trouve avoir été tués et » assassinés en ce seul mois par les rues de Paris, dont » on n'a pu découvrir encore les meurtriers. Pauvre

provinces. Ces insurgés, appelés *crocans*, furent bientôt dissipés. Henri IV disait à ce sujet : *Ventre-saint-gris! si je n'étais point roi, et si j'en avais le loisir, je me ferais volontiers crocan*. (*Idem*, juin 1594.)

» commencement d'année nous menaçant de pire fin ! »

Voici quel tableau il nous a laissé des désordres et des crimes de la fin de cette même année 1606 : « Adultères, » puteries, empoisonnements, voleries, meurtres, as- » sassinats et duels si fréquents à Paris, à la cour et par- » tout, qu'on n'osait parler d'autre chose, même au pa- » lais, où l'injustice qui y règne rend effacés la beauté et » lustre de cet ancien sénat [1]. »

Au commencement de l'année 1607, même tableau : « Débauches et folies, ballets, paillardises, duels et au- » tres vices et impiétés étoient en ce temps plus en règne » que jamais [2]. »

Je pourrais ajouter plusieurs passages de cette nature, puisés dans d'autres écrivains de ce temps, et notamment dans les registres manuscrits du parlement, et composer un tableau hideux des mœurs de cette période. Mais c'en est assez ; et si l'on me reprochait d'avoir, dans les traits que j'ai rassemblés, choisi le mal de préférence au bien, je répondrais que, les monuments historiques ne m'ayant offert que des erreurs, des vices et des crimes, je n'ai pas eu à choisir. Cependant du milieu de ce cloaque de corruption s'élèvent quelques actions dignes d'éloges ; elles sont particulières, très-rares, et n'opposent à la règle générale que de faibles exceptions. Je vais rapporter celles qui sont dignes de remarque.

Au mois de mars 1589, on découvrit dans Paris un ministre protestant appelé Damours : il fut conduit prisonnier à la Bastille. Il aurait, suivant l'usage, été brûlé vif ; mais Bussi-Leclerc, ce fameux et redoutable ligueur, loin de le faire tourmenter, eut pour lui beaucoup d'é-

[1] *Journal de Henri IV*, p. 404.
[2] *Idem*, février 1607.

gards. « Il disoit, en jurant Dieu comme un bon catho-
» lique, que Damours, tout huguenot qu'il étoit, valoit
» mieux que tous ces politiques de présidents et de con-
» seillers qui n'étoient que des hypocrites, et fit si bien
» que le ministre sortit[1]. »

Au mois de juin 1589, deux honnêtes dames de Paris, toutes deux protestantes, qui depuis les barricades s'étaient toujours tenues cachées, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, furent enfin découvertes par le peuple « qui, suivant l'Estoile, sans autre figure ni forme de » procès, les vouloit saccager et traîner à la rivière. »

Pour être mieux autorisé dans cette exécution violente, le peuple les traîna dans la maison du curé Wincestre, « un des docteurs tirant gage de madame de Montpen- » sier, et des plus séditieux et fendants prédicateurs de » Paris, qui ne prêchoient que le sang et le meurtre, prin- » cipalement contre tels gens... Ces deux bonnes dames » ne s'attendoient à guère mieux, attendu la renommée » et qualité du personnage, et le temps et la religion » dont elles faisoient profession; et toutefois, comme si » de loup, en un instant, cet homme fût transformé en » agneau, et devenu tout autre homme, elles trouvèrent » en lui tant de douceur et d'humanité, qu'après avoir » conféré amiablement avec elles, remontré et disputé » sur les points de leur religion, les ayant trouvées fer- » mes et résolues d'y persister, et même ayant trouvé à » une desdites dames une méditation de Théodore de » Bèze sur le psaume 80, après la lui avoir rendue, non- » seulement les conduisit lui-même en lieu de sûreté, les » tirant des mains de cette populace enragée, à laquelle » il fit accroire qu'elles étoient toutes réduites et conver-

[1] *Journal de Henri IV*, t. II, p. 186.

» ties à retourner à la messe, encore qu'elles n'eussent
» rien promis, mais aussi leur donna moyen d'évader et
» sortir de la ville, et leur aida en ce qu'il put, Dieu les
» retirant du gouffre de la mort par les mains de cet
» homme, leur capital ennemi, et se servant de lui en
» cette œuvre pour les conserver et mettre en liberté[1]. »

Les circonstances font ressortir le mérite de ces deux bonnes actions.

En voici une autre que je ne dois pas omettre, et qui eut lieu à Paris sous le règne de Henri IV, pendant la famine et la contagion, qui, en 1596, désolaient cette ville. Laissons parler l'Estoile, qui décrit cette bonne action, et qui dit en avoir été lui-même témoin :

« Une fille des bonnes maisons de Paris, laquelle ayant
» été en ce temps accordée, et son accordé lui ayant
» donné, comme on a de coutume, cinquante écus dans
» une bourse, pour être employés en ses menus négoces
» et affiquets, au lieu de les y employer, les donna aux
» pauvres et les distribua elle-même de sa main, là où
» elle vit la nécessité[2]. »

On cherche en vain, dans les actions des hommes les plus renommés de ce règne, des traits dignes des éloges de l'histoire. On trouve du courage chez plusieurs, quelques traits d'une rigide probité, notamment chez les protestants ; mais, il faut l'avouer, Henri IV est le seul de son temps qui soit digne de fixer les regards de la postérité. Ce prince, par ses habitudes vicieuses, son mépris pour les règles de la bienséance, était au niveau de son siècle ; mais il s'élevait fort au-dessus par ses saillies spirituelles et par sa loyauté.

[1] *Journal de Henri IV*, t. II, p. 195, 196.
[2] *Idem*, p. 290.

Une nation sans garantie, sans bases fondamentales, gouvernée par la volonté de ses maîtres, régie ou plutôt opprimée par une infinité de lois immorales, telles que celles qui concernaient les finances, lois qui ouvraient la carrière à tous les vices; une nation autorisée dans son antique corruption par la vénalité des magistratures, l'iniquité, la partialité des juges, par une religion défigurée et toujours séparée de la morale, enfin par les nombreux exemples de perversité que lui donnaient les hommes éminents en pouvoir, etc., ne pouvait qu'être vicieuse. Ces causes agissaient sous le règne de Henri IV, comme elles avaient agi sous ceux de ses prédécesseurs, comme elles agirent sous les règnes suivants; mais leurs désastreux effets furent tempérés par les progrès de la civilisation, qui, malgré les fureurs du fanatisme et les excès de l'ambition, allaient toujours en croissant.

Les commentateurs facilitèrent l'étude de l'antiquité; les satires de d'Aubigné, la satire Ménippée furent des modèles et offrirent un genre de plaisanterie, un art de manier le ridicule qui n'est plus guère en usage dans notre littérature.

De Thou, au milieu de l'orage des factions, produisit une histoire universelle, remarquable par son impartialité; l'Estoile écrivit son curieux journal plein de principes excellents, et où brillent de temps en temps des aperçus fins et des traits originaux et spirituels; Mornay s'exerçait sur la politique et la théologie; Sully préparait les matériaux de ses Mémoires, et Michel de Montaigne imitait en se jouant la profondeur de Sénèque et la précision de Tacite.

Les arts de luxe et d'agrément se maintinrent, mais ne firent guère de progrès. Les arts utiles furent plus heu-

reux. On commença sous Henri IV à cultiver les vers à soie, à fabriquer des tapisseries de haute lice, des miroirs ou glaces, à l'instar de celles de Venise, etc.

Des lunettes d'approche furent, pour la première fois, introduites à Paris, en avril 1609; le premier particulier qui en vendit était établi sur le pont Marchand.

Usages. Pendant cette période, on commença à répandre sur les cheveux de la poudre blanche; et l'Estoile nous apprend que l'on vit, en 1593, trois religieuses se promener dans les rues de Paris les cheveux frisés et poudrés.

L'usage des montres, qu'on appelait *montres-horloges*, s'établit à Paris sous ce règne; elles étaient volumineuses, et on les portait sur sa poitrine, pendues au cou.

François Ier avait rétabli la mode de porter la barbe longue, les parlements et les chapitres-cathédrales avaient longtemps résisté à cette mode; mais ces corps se relâchèrent bientôt de leurs principes rigoureux. Sous Henri IV, tous les hommes, sans distinction, laissaient croître leur barbe. On employait de la cire pour donner aux poils une direction élégante.

Le costume des hommes et des femmes de la cour, par la richesse dont il était chargé, par ses formes raides, ses lignes droites qui défiguraient entièrement le nu, conservait encore le caractère de la barbarie. Les hommes comme les femmes portaient des espèces de corps de baleines en forme de cuirasse.

Dans le chapitre précédent, j'ai parlé de l'usage adopté par les femmes de la cour de se couvrir le visage d'un masque; cet usage fut encore en vogue pendant la présente période, et devint général.

Bassompierre dit que lorsqu'en août 1582 Henri III

força sa sœur *Marguerite de Valois* de quitter Paris et d'aller joindre le roi son mari en Gascogne, il la fit poursuivre par soixante archers de sa garde, qui l'arrêtèrent et fouillèrent ses bagages à Palaiseau; que Larchant, qui commandait cette troupe, se permit plusieurs outrages, et fit même démasquer la reine pour la mieux reconnaître[1].

L'auteur du *Divorce satirique,* en peignant le désordre qui régnait lorsque cette même reine fuyait Agen pour se réfugier dans les montagnes d'Auvergne au château du Carlat, dit « qu'à peine se put-il trouver un cheval de » croupe pour l'emporter, ni des chevaux de louage ni de » poste pour la moitié de ses filles, dont plusieurs la sui- » vaient à la file, qui *sans masque,* qui sans devantier, » et telles sans tous les deux, avec un désarroi si pitoya- » ble, qu'elles ressemblaient mieux à des garces de lans- » quenets à la route d'un camp, qu'à des filles de bonne » maison[2]. » Ainsi voyager sans masque était, pour une femme de qualité, une chose honteuse et extraordinaire.

Ces masques étaient ordinairement de velours noir, se ployaient facilement, et se nommaient *loups.* Dans les chapitres suivants, je parlerai encore de cet usage et de ses motifs.

Nous verrons, sous le règne suivant, ces vices, ces abus, ces mœurs, ces usages se maintenir par l'habitude, et marcher en sens inverse de la civilisation; puis s'affaiblir, se modifier, se restreindre, ou recevoir une direction nouvelle, lorsque le gouvernement, un peu débarrassé de l'aristocratie féodale, eut acquis la force redoutable du despotisme absolu.

[1] *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 10.

[2] *Divorce satirique. — Journal de Henri III,* t. IV, p. 398.

PÉRIODE XII.

PARIS SOUS LOUIS XIII.

§ Ier.

Lorsqu'à la tête d'un gouvernement dépourvu de bases solides se trouve placé un roi enfant, un prince faible, l'autorité suprême est aussitôt envahie par le plus audacieux ou le plus adroit des sujets ; cet audacieux ne règne pas, mais il exploite le royaume au nom du roi : c'est ce qui arriva sous Louis XIII.

Cet envahisseur, exerçant l'autorité royale, excite bientôt la jalousie et le mécontentement de ses pareils. La rivalité s'établit, les guerres civiles s'allument, et chaque parti, prétextant l'autorité du roi et le bonheur public, attente ouvertement à cette autorité, travaille au malheur du peuple, et cause d'affreux déchirements : c'est encore ce qui arriva sous Louis XIII.

Peu d'heures après la mort tragique de Henri IV, le duc d'Épernon, celui qui, étant dans le carrosse du roi, l'avait vu assassiner, vint, accompagné de gardes-françaises et de gardes-suisses, à la cour du parlement, qui siégeait alors dans le couvent des Grands-Augustins [1]. Il

[1] Le Palais de Justice ayant été destiné aux festins et aux cérémonies du couronnement de la reine, le parlement fut obligé d'en déguerpir, et de transporter, le 17 avril précédent, ses séances aux Augustins, dans le réfectoire de ce couvent, ainsi que cela s'était pratiqué autrefois.

y demanda avec un ton menaçant la régence du royaume pour la reine, et dit à cette cour, en mettant la main à son épée : *Elle est encore dans le fourreau; mais il faudra qu'elle en sorte, si dans l'instant on n'accorde pas à la reine un titre qui lui est dû selon l'ordre de la nature et de la justice.* Le parlement, sans délibérer, consentit à cette demande. C'était la première fois que cette cour conférait la régence, et, depuis, cette prérogative lui est restée.

Ainsi le gouvernement de la France, que Henri IV avait péniblement garanti des atteintes multipliées de la féodalité et du fanatisme, fut livré à une femme étrangère, à un enfant de neuf ans, et à une foule de courtisans sans moralité, sans patrie, avides de pouvoir et de richesses.

La régente, dévote sans être pieuse, dépourvue de lumières et de jugement, ne se distinguait que par son opiniâtreté, par son dévouement aux jésuites et à la cour de Rome; elle fit tout ce que voulurent ses conseillers, ses directeurs perfides, et consentit à ce que tout l'ouvrage de Henri IV fût détruit pièce à pièce; elle prit une route tout opposée à celle que ce roi avait suivie pour établir la prospérité et la tranquillité publiques. Tous ceux qui avaient conspiré contre son époux, ceux que l'opinion publique désignait comme les auteurs ou les complices de son assassinat, furent comblés de faveurs. Le comte d'Auvergne, qui, pour crime de trahison, était condamné à mort, et dont Henri IV avait par clémence commué la peine en celle d'une prison perpétuelle, fut aussitôt mis en liberté et pourvu de fonctions éminentes. D'Épernon, les jésuites et autres, violemment soupçonnés du meurtre du roi, devinrent l'âme du gouvernement.

Sully, le vénérable Sully, éloigné de la cour, fut dé-

pouillé de ses fonctions. Des Yveteaux, que Henri IV avait donné à son fils pour être son précepteur, fut renvoyé. Les millions que ce roi avait entassés dans la Bastille devinrent la proie de misérables et avides courtisans. La conduite que tint alors Marie de Médicis fonda les soupçons, peut-être injustes, de sa complicité avec les auteurs secrets de la mort de son royal époux. Elle fortifia ces soupçons en se refusant, malgré de nombreuses invitations, à faire rechercher et poursuivre les instigateurs du crime de Ravaillac.

Cette reine, après avoir composé un conseil de régence de tous ceux qui y prétendaient, conseil qui n'était que pour les apparences, et où l'on ne s'occupait que d'objets secondaires, forma un conseil secret où figuraient au premier rang les ennemis naturels de la prospérité française : un jésuite, le P. Cotton ; le nonce du pape ; Concini, natif de Florence, espèce de domestique, qu'elle éleva au grade de maréchal de France, quoiqu'il n'eût jamais fait la guerre ; le duc d'Épernon, etc. ; tous ou presque tous accusés, surtout ce dernier, d'être les provocateurs ou les complices de l'horrible assassinat du roi son époux.

Ils avaient besoin sans doute d'une grande autorité pour étouffer les cris de l'indignation publique, pour imposer silence à l'histoire, pour faire disparaître les témoignages de leurs crimes ; mais ils ne purent complétement y réussir : il en est resté des traces assez profondes pour établir, sinon des preuves évidentes, au moins des conjectures très-vraisemblables[1].

[1] Les jésuites, le duc d'Épernon, la marquise de Verneuil, paraissent s'être concertés pour opérer cet assassinat.

Ravaillac déclara que, quelques jours avant son crime, il avait eu des confé-

Tout atteste l'existence d'un complot. On publia en même temps, ou l'on répandit avec profusion des ouvrages déjà publiés, où l'on soutenait la maxime jésuitique qui permet de tuer les rois tyrans : tel était l'ouvrage

rences avec le P. d'Aubigné, jésuite, dans l'église de la rue Saint-Antoine, et qu'il lui avait montré le couteau dont il se proposait de faire un si atroce usage. (L'Estoile, *Journal de Henri IV*, t. IV, p. 80.)

Le jésuite Cotton alla voir Ravaillac dans sa prison, lui dit de prendre garde à ses paroles, et voulut lui faire croire qu'il était huguenot. (*Idem*, p. 81, 82.)

Le dimanche 23, le P. Portugais, cordelier, et quelques curés de Paris, entre autres ceux de Saint-Barthélemi et de Saint-Paul, taxèrent les jésuites en paroles couvertes, mais intelligibles à plusieurs, d'être fauteurs et complices de l'assassinat du feu roi. (*Idem*, p. 84.)

Le mardi 25, une querelle étant survenue entre le P. Cotton et le sieur de Loménie, celui-ci, en plein conseil, dit au jésuite que c'était lui et ceux de sa société qui avaient tué le roi. (*Idem*, p. 84.)

Ces citations ne tendent qu'à prouver l'opinion du temps sur les auteurs de l'assassinat de Henri IV ; mais dans d'autres pièces historiques on trouve des notions plus positives.

Dans la pièce intitulée *Rencontre de M. le duc d'Épernon et de François de Ravaillac*, ce duc et le P. Cotton sont principalement accusés. On y lit que ce jésuite promit à trois assassins, du nombre desquels était Ravaillac, de leur faire obtenir du pape l'absolution de tous leurs péchés, et de leur faire dire des messes pour leur âme, dans le cas qu'ils vinssent à périr dans leur expédition. Le duc d'Épernon leur donna 200 écus.

La pièce intitulée la *Chemise sanglante de Henri-le-Grand* offre une violente déclamation adressée par ce roi à son fils. On y parle de Dollé, de Bullion et du duc d'Épernon, qui, dit-il, « tient encore sur la France le poignard avec » lequel Ravaillac m'a mis dans le tombeau. Ce sont mes assassins et mes bour» reaux, dit-il à Louis XIII ; et vous les souffrez près de votre personne. »

Dans le *Factum* et dans le *Manifeste de Pierre du Jardin, sieur de La Garde*, imprimés à la suite du Journal de Henri IV, on voit qu'un certain La Bruyère, ligueur, émigré à Naples, conduisit le capitaine du Jardin chez le jésuite Alagon, oncle du duc de Lerme, espagnol ; lequel jésuite, après s'être assuré de ses dispositions, lui proposa d'assassiner Henri IV, avec promesse, s'il réussissait, de lui donner 50,000 écus, et de lui faire obtenir le titre de grand d'Espagne ; que, pendant son séjour à Naples, il dîna avec ledit La Bruyère, Alagon et autres personnes, du nombre desquelles se trouva Ravaillac, qui leur annonça qu'il tuerait le roi, ou qu'il mourrait en la peine ; que Ravaillac avait été dépêché à Naples par le duc d'Épernon, pour porter des lettres de sa part au vice-roi de Naples ; que quelques jours après, du Jardin fut conduit chez

d'un augustin d'Orléans, appelé frère Léonard Cogneau; celui du jésuite François Suarez, etc. Ces livres, ainsi que ceux du cardinal de Bellarmin et de Santarelle, furent désavoués par la Sorbonne, et brûlés par la main du

le jésuite Alagon, qui lui proposa d'entreprendre l'exécution dont s'était chargé Ravaillac, l'estimant plus digne d'une telle entreprise.

Dans la pièce intitulé *Interrogation et déclaration de mademoiselle de Coman*, la marquise de Verneuil et le duc d'Épernon sont dénoncés comme complices de la conspiration, et tous les deux instigateurs de Ravaillac, qu'ils protégeaient et entretenaient.

La pièce qui paraît aussi authentique que ces dernières, et qui contient des faits plus détaillés sur le même sujet, est l'*Extrait d'un manuscrit trouvé à la mort de M. d'Aumale, en son cabinet, approuvé, signé de sa main et cacheté de ses armes*. En parlant du duc d'Épernon, il y est dit : « Il est l'auteur de la » mort du roi, ayant suscité plusieurs désespérés gueux et misérables qu'il faisoit » traiter par gens attitrés; mais poursuivant leurs desseins, et prêts de l'exécuter, » Dieu empêchoit ses coups malheureux, et voyant (étant vu) par d'Épernon, » que les jours assignés et les occasions manifestées (découvertes) refroidissoient » ces pauvres gens, il les faisoit empoisonner, de crainte que, frappés au cœur » d'une juste repentance, ils se fussent rendus dénonciateurs de cette entreprise » abominable; mais, néanmoins, il a tant poursuivi, qu'enfin il a trouvé le mé» chant Ravaillac, qui étoit d'Angoulême, ville de ses gouvernements... » Puis il vient aux *jésuites* : « Y a-t-il nation plus pernicieuse pour la France que ces pè» res, qui, sous prétexte de leur prédication, chatouillent tellement les oreilles des « auditeurs, que l'on les tient pour uniques entre les gens de bien? Ces bons pères, » qui, sous leurs confessions, font couler mille et mille appas, à cent Chastels » et plus de Ravaillacs, se sont à la fin vengés du plus pur sang que jamais la » France ait eu en partage. »

Il parle ensuite de la composition du conseil secret de la régente, dont il traite les membres de *grands voleurs*, qui ont pillé les deniers royaux de la Bastille, etc.

L'éditeur finit ainsi : « Le surplus contenu audit extrait, je le mettrai sous si» lence, comme étant des choses si abominables que, cela venant à la vérifica» tion, il faudroit ériger des bourreaux en titre d'office. »

Presque toutes ces pièces et plusieurs autres, qu'il serait trop long de citer, s'accordent en ce point, que d'Épernon et les *jésuites* furent les principaux instigateurs de Ravaillac.

Ce dernier criminel, dans ses interrogatoires imprimés, n'accuse personne que lui-même de son crime (*Voyez* Mémoires de Condé, t. VI, la préface et les pièces placées à la fin de ce volume.) Mais il ne faut pas croire que cette pièce, telle qu'elle est imprimée, soit l'entier et véritable interrogatoire de Ravaillac.

bourreau en la cour du Palais. L'avocat du roi, Louis Servin, demanda que le parlement fît brûler celui de Suarez devant la porte des jésuites[1].

Le meurtre commis sur la personne de Henri IV n'était, à ce qu'il paraît, que le prélude de l'exécution d'un plan plus vaste. Un gentilhomme, voyant les filles de la reine pleurer la mort de ce roi, s'en moqua, leur dit : *Vous en verrez bien d'autres,* et les avertit de garder leurs larmes pour une autre occasion qui se présenterait bientôt [2].

La veuve du capitaine Saint-Matthieu conseilla à une Parisienne de quitter Paris. *Pourquoi cela ?* lui demanda-t-elle. *C'est parce qu'avant qu'il soit huit jours, il arrivera de grands malheurs dans cette ville* [3].

Le bruit sinistre d'une prochaine Saint-Barthélemi se répandit. Sully se renferma dans l'Arsenal et le mit en état de défense. Les protestants alarmés se barricadèrent dans leurs maisons. Le 17 juillet 1610, on entendit crier pendant la nuit dans les rues : *Aux armes !* On voulait produire un mouvement ; mais les crieurs furent battus et mis en fuite par la milice parisienne. L'exécution de ce projet sanguinaire fut manquée. « Le peuple, dit l'Es- » toile, étoit las et recru des tromperies des grands ;

L'auteur de l'*Art de vérifier les dates* (t. I, p. 668, 3e édit.) dit, d'après Griffet : « On n'a ni l'original de son procès, qui a disparu des registres du parle- » ment, si jamais il y a été, ni la clef de son testament de mort, que le greffier » écrivit de manière qu'il est impossible de le déchiffrer. »

Si Ravaillac n'eût dénoncé que des gens de son espèce, on aurait publié jusqu'aux moindres circonstances de son procès. Le mystère de la procédure de cet assassin, la soustraction des principales pièces, prouvent que ses complices ou instigateurs étaient des gens puissants ou fort en crédit.

[1] *Registres manuscrits du parlement,* au 20 juin 1614.

[2] *Journal de Henri IV*, t. IV, p. 72.

[3] *Idem*, t. IV, p. 73.

» étant fait sage par les exemples passés, il n'étoit plus » possible de le faire mordre à cet appât [1]. »

Louis XIII, placé fort jeune sur le trône, et dans des circonstances si orageuses, n'était pas, même lorsqu'il eut atteint l'âge de la virilité, doué d'un caractère propre à commander le calme. Il différait beaucoup de son père, on plutôt ne lui ressemblait en rien : il n'avait point son affabilité conciliante, ces saillies spirituelles, ces manières affectueuses qui caractérisaient éminemment Henri IV, et qui lui valurent l'amitié même de ses ennemis. Son fils, au contraire, dur, brusque, mélancolique, ombrageux, timide, insensible autant que faible et incapable, ne pouvait ni concevoir un projet ni l'exécuter. Il n'eut jamais d'autre volonté que celle des personnes qui le dominaient. On a dit de lui : « *Il ne dit* » *pas tout ce qu'il pense; il ne fait pas tout ce qu'il veut; il* » *ne veut pas tout ce qu'il peut.* » Il connaissait, dit-on, son incapacité ; et cette connaissance l'obligea à se soumettre aveuglément aux volontés de ses ministres en faveur.

Sans avoir la généreuse audace de son père, il ne manqua pas de bravoure.

Aucun roi avant lui n'avait tenu de si fréquents lits de justice; et dans ces actes solennels de despotisme, il pro-

[1] *Journal de Henri IV*, t. IV, p. 162, 163; 171, 172, etc.

L'Estoile ajoute que le peuple, loin de vouloir servir d'instrument aux projets ambitieux des hommes puissants, chantait tout haut, dans les rues de Paris, le vaudeville suivant :

Vivent le pape et le roi catholique,
Vive Bourbon avec sa sainte Ligue,
Vivent le roi, la reine et son conseil,
Vivent les bons et vaillants huguenots,
Vive Sully avec tous ses suppôts,
Vive le diable, pourvu qu'ayons repos.

nonçait fidèlement cette même phrase qu'il adressait au parlement : *Je suis venu en ce lieu sur les occasions qui se présentent; j'ai chargé M. le garde-des-sceaux de vous dire ce qui est de mon intention* [1].

Il eut des favoris et ne pouvait s'en passer; il les choisissait sans discernement, et les perdait sans regret : il eut même des favorites; mais ses liaisons avec les demoiselles de La Fayette et de Hautefort n'étaient point de l'amour. Soit vice de constitution, soit timidité de caractère ou principe religieux, on n'a aucune galanterie à lui reprocher; et en ce point, comme en plusieurs autres, il différait entièrement du roi son père [2].

[1] La nature se montra très-avare pour Louis XIII : elle lui avait refusé une faculté très-nécessaire à un chef de nation, celle de parler avec facilité. Son bégaiement, très-sensible, dut influer fortement sur son caractère et accroître sa timidité naturelle. Un écrivain de son temps, parlant du passage de ce roi dans le Limosin, dit : « Je lui fis une harangue en pleine campagne. Nous le trouvâmes dans un petit carrosse ayant le fouet à la main et le menoit tout seul. Il n'y avoit que lui dans ledit carrosse, et quand il fut près de Darnac, il monta à cheval, et avoit un manteau d'écarlate. *Mon* harangue finie, il eut grand'-peine à nous dire : *Tenez-moi cela et je vous serai bon roi*, car il ne pouvoit pas parler qu'avec une grande peine; mais il avoit un fort bon jugement et étoit adroit à toutes sortes d'exercices. » (*Descriptions des monuments observés dans la Haute-Vienne*, par M. Allou, ingénieur, p. 23.)

[2] Mademoiselle de Hautefort, favorite de Louis XIII, n'aimait point le cardinal de Richelieu, à qui elle était suspecte. Ce cardinal, dans les brouilleries qui survenaient entre le roi et la favorite, servait quelquefois de médiateur; mais il ne jouait ce rôle que pour la perdre dans l'esprit du roi. Un jour il s'éleva entre eux une grande querelle : Louis XIII menaçait mademoiselle de Hautefort de la vengeance du cardinal, comme d'un homme bien plus puissant que lui; il sortit pour lui faire part, dans une lettre, du mécontentement qu'il avait d'elle. Bientôt après, il rentra tenant sa lettre à la main, et lui dit : *Voilà votre sauce que je fais à M. le cardinal.* Aussitôt mademoiselle de Hautefort arracha cette lettre des mains du roi et voulut s'enfuir. « Ce prince la retint par le bras pour la lui ôter; elle résista, et la fourra sous son mouchoir de cou, pour la mettre en sûreté, et ouvrant les bras, lui dit : *Prenez-la tant que vous voudrez à cette heure;* car elle le connoissoit trop bien pour croire qu'il voulût toucher en ce lieu-là. Elle ne se trompa point; car il retira ses mains comme du feu;

Louis XIII régna, mais ne gouverna jamais. Trois hommes, pendant la durée de ce règne, exercèrent successivement le pouvoir suprême, Concini, de Luynes et Richelieu.

Marie de Médicis eut l'imprudence de laisser prendre au Florentin Concini les rênes de l'état. Pendant sept ans que dura sa régence, elle combla cet étranger de richesses et de titres d'honneur; les finances du royaume devinrent sa proie; il excita contre lui la jalousie des princes et seigneurs, et les murmures du peuple. Pour faire cesser ces murmures, il fit élever des potences dans presque toutes les rues et places de Paris : il en existait deux ou trois au bas du Pont-Neuf.

Pendant cet intervalle de temps, l'on vit des intrigues nombreuses pour des objets misérables, des emprisonnements de princes, des états-généraux, des guerres civiles, des duels, des assassinats commis par les premiers seigneurs de la cour; on vit surtout, dans les classes supérieures de la société, régner l'anarchie et un épouvantable désordre.

Quant à l'éducation du jeune roi, on lui apprenait la musique, la peinture et des jeux d'enfant, on l'instrui-

» et, rencontrant le duc d'Angoulême, il lui conta, tout en colère, ce qui s'étoit » passé. Sur quoi le duc lui donna le conseil qu'il auroit pris pour lui, en disant » qu'il avoit tort de n'avoir pas mis la main dans son sein pour reprendre la let- » tre; mais il n'étoit pas capable de recevoir une pareille instruction. » (*Mémoires de Montglat*, t. I, p. 287, 288.)

Cette scène se passa en 1639, et Louis XIII avait alors trente-huit ans.

Étant à dîner dans la ville de Dijon, il aperçut une dame dont la gorge était découverte; pour ne pas la voir, il baissa un côté de son chapeau, puis, ayant retenu dans sa bouche une gorgée de vin, il la lança sur le sein de cette dame. (*Anecdotes des reines et régentes de France*, par du Radier, t. VI, p. 293, 294.)

sait à former de petites forteresses dans le jardin des Tuileries, à donner du cor et à battre du tambour : on ne lui enseigna jamais le devoir des rois.

Il avait alors pour favori un courtisan nommé Albert de Luynes, homme plein d'ambition, qui, pour la satisfaire, conçut le projet de renverser tous ceux qui gouvernaient et de se mettre à leur place. Voici comment il l'exécuta.

Il irrita le roi contre sa mère, lui fit sentir son état de nullité, lui persuada qu'il ne parviendrait jamais à exercer l'autorité royale tant que cette femme et Concini seraient à la tête des affaires. Le roi approuva son projet, et chargea Vitry, capitaine de ses gardes, de jouer le principal rôle dans son exécution. Le 24 avril 1617, pendant que Concini, pour se rendre chez la reine, passait sur le pont-dormant qui précédait le pont-levis du Louvre, Vitry, à la tête des gardes du roi, l'attaque et le tue. Le roi, transporté de joie, dit à l'assassin : *Grand merci à vous; à cette heure je suis roi!* Il le fit aussitôt maréchal de France.

Le corps de Concini, qu'on avait furtivement enterré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, fut, par une troupe de laquais, déterré le lendemain matin, traîné dans les rues de Paris, divisé en lambeaux que l'on brûla, ou que l'on pendit aux potences qu'il avait fait dresser. On pilla l'hôtel qu'il occupait près du Louvre.

Quelques mois auparavant, la populace et des laquais, à l'instigation de la mère du prince de Condé, avaient pillé et dévasté pendant deux jours l'hôtel que ce malheureux possédait rue de Tournon, depuis appelé hôtel des ambassadeurs, et aujourd'hui hôtel de Nivernais. La

femme de Concini, nourrice et confidente de la reine, fut décapitée par arrêt du parlement[1].

La reine, par ordre de son fils, fut consignée dans son appartement. On fit aussitôt abattre le pont qui conduisait de son cabinet au jardin du Louvre. Elle ne sortit de cette espèce de prison que pour être exilée au château de Blois[2].

L'auteur de cette révolution succéda au pouvoir suprême qu'avait exercé Concini. Il eut plusieurs complices, le colonel d'Ornano, Modène, Déageant, Tronçon, Dufey, Marsillac, etc.; « mais le plus détestable de tous,

[1] Au parlement, on eut la sottise de l'interroger sur l'espèce de sortilége qu'elle avait employé pour se rendre maîtresse de l'esprit de la reine. *Je n'en ai point employé d'autre*, répondit-elle, *que l'ascendant qu'ont les âmes fortes sur les âmes faibles.*

[2] Les conspirateurs, lorsqu'il s'agit du départ de la reine pour Blois, convinrent que le roi et sa mère se verraient avant leur séparation, et firent mettre par écrit les phrases qu'ils s'adresseraient réciproquement, avec recommandation de ne rien dire de plus. La reine, conformément à son rôle, ouvrit le dialogue, en disant à son fils qu'elle était fâchée de n'avoir pas, pendant sa régence, gouverné son royaume à son gré; qu'elle y avait apporté tous les soins qu'il lui avait été possible, et finit par lui dire qu'elle était sa *très-humble et très-obéissante mère et servante.* Le roi, à son tour, récita une phrase par laquelle il remerciait sa mère du soin qu'elle avait pris de l'administration de son royaume, lui dit qu'il en était satisfait, et qu'il serait toujours son très-humble fils.

Là se bornait le dialogue prescrit; mais la reine passa outre, et demanda à son fils (qui avait alors seize ans) une seule grâce, celle d'emmener avec elle Bardin, son intendant. Le roi, qui n'avait point dans son rôle la réponse à cette demande, regarda sa mère la bouche ouverte sans lui dire un mot. Elle renouvela cette demande, et le roi continua de la regarder sans répondre. Elle revint à la charge une troisième fois, et n'obtint pas une parole. Impatientée, elle donna un baiser au roi, qui lui fit la révérence et lui tourna le dos. (*Journal de ma vie*, par Bassompierre, t. II, p. 15. — *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 312 et suiv.)

On voit ici que ce qu'à la cour on nomme *étiquette*, *cérémonial*, etc., insulte à la raison, et de plus étouffe, dans le cœur de ceux qui ont le malheur d'y être assujettis, tous sentiments naturels.

» dit Bassompierre, et le plus âpre boute-feu de cette » méchanceté fut un prêtre nommé Travail, Dauphi- » nois, suggéré et mis en avant par Déageant. Cet homme » avait été vingt-cinq ans capucin, sous le nom de P. Hi- » laire, etc.[1] »

Luynes, sous le nom du roi, gouverna les Français avec un despotisme révoltant, surpassa son prédécesseur en abus d'autorité, et surtout en déprédation de finances. Jamais chef d'état n'avait excité plus de mécontentement; jamais la haine publique n'avait encore parlé si haut, ne s'était exhalée par un aussi grand nombre de pamphlets, de satires, de malédictions et de plaintes de toute espèce. Depuis on ne connaît que le cardinal Mazarin qui ait, à cet égard, obtenu sur Luynes une triste supériorité.

Le titre de connétable de France, qu'il se fit donner, ne fut pas capable de préserver sa mémoire d'une infamie éternelle. Le 15 décembre 1621, il mourut de la fièvre, comblé de richesses, de dignités et de témoignages de la haine publique.

Pendant les onze années que durèrent ces deux tyrannies, la digue que Henri IV avait opposée à l'ambition turbulente de la noblesse fut rompue; le torrent féodal recommença ses ravages; les duels, les assassinats, les brigandages, les guerres civiles et toutes les calamités qu'elles entraînent vinrent accabler le peuple français. Les princes, les seigneurs, considérant le gouvernement comme leur patrimoine, et les honneurs, les pensions qui en émanaient comme leur proie, se disputèrent et s'arrachèrent l'autorité et les finances de l'état. Ils firent

[1] *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 303, 304.

souvent la guerre à la cour, qui résistait quelquefois à leurs demandes exorbitantes.

La régente refuse au prince de Condé le gouvernement du château Trompette : ce prince quitte la cour, se retire dans son gouvernement, visite ses amis, et forme contre l'état un parti de mécontents. Toutes les factions qui ont troublé la France sous Louis XIII et sous la minorité de Louis XIV furent calquées sur ce modèle. Se retirer dans son gouvernement, c'était menacer la cour d'une prochaine révolte. Pourquoi, dans un même état, y avait-il des gouvernements, et pourquoi les gouvernements étaient-ils constitués comme autant d'états séparés? Pourquoi, toujours esclaves de la routine, les rois ne profitaient-ils jamais des leçons de l'histoire, ne faisaient-ils que des lois de circonstance, ne s'occupaient-ils que de corriger les effets sans détourner les causes? Pourquoi ne changeaient-ils pas un ordre de choses qui avait depuis longtemps été si funeste au trône et à la tranquillité publique? Les réponses à ces questions sont faciles.

Depuis la mort de Henri IV jusqu'à celle de Luynes, le gouvernement n'offrit que basses intrigues, trames perfides et mouvements séditieux, dont les chefs étaient ramenés à la paix par des concessions d'autorité ou des sommes d'argent. Tels princes, tels seigneurs, tels magistrats, suivant leurs intérêts personnels, servaient, abandonnaient ou trahissaient le parti de la cour pour se jeter dans un autre parti, qu'ils abandonnaient ou trahissaient ensuite, et retiraient toujours un prix de chaque trahison. *C'est une honte*, disait un député aux états-généraux tenus à Paris en 1614, *c'est une honte qu'il faille que le roi achète la fidélité de ses sujets à prix d'argent.*

On ralluma les torches du fanatisme, en violant les

traités faits avec les protestants. Les jésuites obtinrent la permission de rouvrir leur collége à Paris[1].

Le prince de Condé, qui au nom du roi, sous Concini, avait été renfermé à la Bastille, fut au nom du roi, sous de Luynes, mis en liberté. La reine se sauva de Blois, et son fils se raccommoda avec elle. Un an après, la reine, conseillée par Richelieu, évêque de Luçon, fit la guerre à son fils, et le roi prit les armes contre sa mère.

Le duc de Lesdiguières promet de se faire catholique, et le prince de Condé menace d'embrasser la religion protestante. « Si l'on vouloit rapporter toutes les particula-
» rités de ces guerres, dit un contemporain, on verroit
» en la poursuite d'icelles, non les intentions du roi exé-
» cutées, ains (mais) des perfidies, desloyautés et trahi-
» sons, tant du côté des persécutés que des persécu-
» teurs[2]. »

Au milieu de ces désordres, effets des vices inhérents à ce gouvernement, au milieu de ces bacchanales politiques, il est remarquable de voir les chefs de tous les partis, quoiqu'ils n'eussent pour motif que leur intérêt personnel, ne pas manquer, dans les très-nombreux écrits qu'ils faisaient alors répandre, de populariser leur cause, de lui donner le prétexte de l'intérêt national, et

[1] A peine l'arrêt du conseil qui rétablissait les jésuites dans le droit de faire des leçons publiques au collége de Clermont fut-il rendu, que la Sorbonne et l'Université publièrent deux décrets portant que nul ne serait admis à professer la théologie ou les lettres et sciences dans l'Université sans y avoir préalablement étudié trois ans, sous les professeurs publics, et sans être porteur d'un certificat signé de deux au moins d'entre eux. Le postulant devait en outre faire serment de n'avoir eu d'autres maîtres que ceux de l'Université. Ces deux décrets, qui étaient une espèce de protestation contre le rétablissement des jésuites au collége de Clermont, furent déférés par eux au conseil d'état et cassés sur leur requête, le 26 avril 1618. (B.)

[2] *OEconomies royales de Sully*, t. VIII, édit. de 1662, p. 176.

de reconnaître le tribunal de l'opinion publique, puissance enfantée par des lumières naissantes, et que l'on respectait alors [1].

Après la mort de Luynes, un troisième personnage, plus audacieux encore, s'avance sur la scène politique, et maîtrise toutes les ambitions : sa tyrannie fait oublier et même regretter celle de ses prédécesseurs. Ce personnage est le fameux Armand Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, qui, ayant commencé sa fortune à la cour, sous Concini, eut assez de souplesse pour la continuer sous Luynes. Serviteur dévoué de la reine, il avait partagé ses revers et ses succès, et cependant s'était ménagé des intelligences avec les ennemis de cette princesse.

Il méritait d'être cardinal : Marie de Médicis parvint à lui en faire obtenir le titre ; et lorsqu'il reçut la confirmation de cette dignité ecclésiastique, il déposa son chapeau rouge aux pieds de la régente, lui disant : *Madame, cette pourpre, dont je suis redevable à votre majesté, me fera souvenir du vœu que j'ai fait de répandre mon sang pour son*

[1] Voici le tableau burlesque qu'un rimeur fit du gouvernement sous la domination du duc de Luynes :

Le roi trop simple, donne tout ;
Monsieur de Luynes ruine tout,
Et ses deux frères raflent tout :
Tous leurs parents emportent tout,
Et leurs agents dégastent tout.
Le chancelier excuse tout ;
Les intendants retranchent tout ;
Le garde des sceaux scelle tout ;
La Rochefoucauld purge tout ;
Le père Arnoux déguise tout,
Et la reine se plaint de tout.
Monsieur le prince f... partout
Le parlement vérifie tout.
Les pauvres Français souffrent tout ;
Mais à la fin ils perdront tout ;
Et, si Dieu ne pourvoit à tout,
Le grand diable emportera tout.

service. Paroles de courtisan! Il devint dans la suite le plus ardent persécuteur de cette reine.

Admis, en avril 1624, au conseil d'état, il le domina; et, pendant plus de dix-huit années, il fut le fléau des Français et le perturbateur de l'Europe.

Son ardeur pour la domination fut puissamment secondée par son talent, sa subtilité, son audace et son mépris pour toutes les règles de l'équité et de la morale. Il n'en respectait aucune; il en faisait lui-même l'aveu: *Quand une fois j'ai pris ma résolution*, disait-il, *je vais au but: je renverse tout; je fauche tout; ensuite je couvre tout de ma soutane rouge*.

La plupart des poëtes et prosateurs de son temps, prosternés aux pieds de sa toute-puissance, lui ont, par intérêt ou par frayeur, prodigué des éloges que des bouches modernes répètent encore par ignorance ou par une servile imitation.

Il s'environna d'apologistes; il dirigea les trompettes de la renommée; il fit violence au burin de l'histoire; mais tant de soins pour dérober ses actes tyranniques à la postérité n'ont fait qu'ajouter une nouvelle tache à sa mémoire.

Lancé dans la carrière du pouvoir, il commit plusieurs crimes pour s'y avancer, et en commit un plus grand nombre pour s'y maintenir.

Il fut ingrat envers ceux qui contribuèrent à sa fortune: il la devait à Marie de Médicis; il la persécuta d'une manière scandaleuse. Au nom du roi son fils, il l'obligea de sortir du royaume; et cette veuve de Henri IV, qui avait fait bâtir le palais du Luxembourg, n'eut pour se loger, à Cologne, qu'un galetas où elle mourut misérablement.

Le surintendant La Vieuville, qui avait puissamment aidé le cardinal, qui lui avait ouvert la carrière de la fortune, fut une de ses premières victimes.

Il fut cruel. Je ne parlerai pas de ces exécutions mystérieuses qui avaient lieu, dit-on, dans ses châteaux de Bagneux et de Ruel, mais je ne puis passer sous silence les motifs secrets de ses meurtres politiques.

Il fit décapiter de Thou, parce qu'il avait refusé de devenir le délateur de ses ennemis, et parce que son père, le célèbre historien, avait parlé peu favorablement de la famille de Richelieu [1].

Il fit périr Saint-Preuil parce qu'il avait manqué d'égards à ceux de la famille du cardinal; le comte de Chalais [2]; le comte de Montmorency, pour avoir servi les complots du frère du roi; le jeune Cinq-Mars, favori du roi, qui, en cette qualité, portait ombrage au cardinal, et qui, de plus, était l'amant de Marion de Lorme, dont le cardinal voulait faire sa maîtresse; Marillac, dont la procédure est un tissu d'iniquités révoltantes [3], et dont la condamnation parut si étrange que le cardinal en rejeta l'odieux sur ses juges, leur reprochant une injustice qu'il avait lui-même ordonnée.

Tous périrent sur l'échafaud. Je ne parle pas d'un grand nombre d'autres qui, par leurs mécontentements ou par la séduction, entraînés dans les conspirations que tramèrent la mère, l'épouse et le frère du roi, et aban-

[1] De Thou, dans son Histoire, avait dit d'Antoine Duplessis Richelieu, un des grands-oncles du cardinal : *Moine apostat et souillé de toutes sortes de vices.* A ce sujet notre prélat disait : *De Thou le père a mis mon nom dans son histoire, je mettrai celui de son fils dans la mienne.*

[2] *Mémoires de l'abbé d'Attigny*, t. VI, p. 203.

[3] *Relation véritable* de ce qui s'est passé au procès du maréchal de Marillac; Recueil A, B, C, etc., volume O, page 1re.

donnés ensuite par ces personnages illustres, éprouvèrent le sort des premiers, et périrent par la main du bourreau, ou bien dans l'exil et dans les prisons.

Sans doute les princes, les seigneurs accoutumés à partager les faveurs de la cour, à partager les revenus du fisc et l'autorité royale, virent avec mécontentement et jalousie Richelieu abuser de son ascendant sur le faible esprit de Louis XIII et les priver de leur part à l'autorité.

Ils durent donc conspirer contre lui. Ils y étaient, en outre, amenés par les préjugés de leur naissance, par les principes de la féodalité encore en vigueur ; ils y étaient, de plus, autorisés, parce qu'à la tête de leur parti se trouvaient la mère et le frère du roi, tandis que, dans le parti contraire, ils ne voyaient qu'un homme étranger à la dynastie, qu'un fourbe audacieux, qu'un séducteur du prince, qu'un prêtre envahisseur de tous les pouvoirs.

Le cardinal mettait ses actes tyranniques, ses usurpations, ses excès, ses crimes, sur le compte de Louis XIII, comme si ce roi eût été capable d'avoir une volonté.

Il faisait considérer et punir la moindre résistance à ses ordres comme des atteintes à l'autorité royale : il se considérait et se faisait considérer comme la royauté.

Si Richelieu cherchait à cacher, sous le prétexte banal du salut de l'état, l'odieux des actes sanguinaires qu'il exerçait contre les personnes puissantes, sous quel voile pouvait-il couvrir ses révoltantes persécutions, sa tyrannie contre des particuliers obscurs et sans influence? Comment ses apologistes excuseront-ils sa vengeance, sa cruauté froidement calculée contre le curé de Loudun, *Urbain Grandier?* Ce prêtre avait eu avec Richelieu, pen-

dant que celui-ci était évêque de Luçon, quelques discussions de préséance, qui, quoique légères, avaient profondément blessé l'amour-propre de ce jeune prélat ; de plus, il l'accusait d'être l'auteur d'un pamphlet dirigé contre lui, intitulé : *Lettres de la Cordonnière de la reine-mère à M. de Barradas.*

Dès qu'il fut parvenu au suprême pouvoir, il s'occupa de sa vengeance : elle fut terrible. Laubardemont, un des plus méprisables instruments de sa tyrannie, en fut chargé. Par suite d'une procédure longue et ridicule, si elle n'excitait pas la plus douloureuse indignation, Grandier, accusé d'avoir plusieurs diables à sa disposition, et, en sa qualité de magicien, de les avoir envoyés dans le corps de plusieurs religieuses du couvent des Ursulines de Loudun, fut brûlé vif. A mon avis, ce seul crime, qui en comprenait plusieurs autres, suffit pour mériter à la mémoire de Richelieu l'exécration de la postérité.

Les orateurs ou écrivains qui ne connaissent point le règne de Richelieu le proclament encore *un grand politique*. Quelle grandeur que celle qui ne consiste qu'à envahir et conserver le pouvoir en faisant de grands maux, en commettant de grands crimes! Richelieu ne fut qu'un audacieux intrigant, qu'un ambitieux, qui ne parut habile que par l'inhabileté de ses adversaires, qui n'obtint des succès que par l'extrême incapacité du roi et la corruptibilité des hommes en place. De quelle utilité fut-il à la France? A-t-il changé le régime féodal? Il a tué quelques hommes de ce régime, et a laissé subsister la chose [1]. Aussi,

[1] Il est pourtant un acte de Richelieu qui influa puissamment sur la destruction du système féodal, que Louis XI avait déjà si fortement ébranlé, mais auquel la faiblesse de quelques-uns de ses successeurs semblait avoir prêté une vie nouvelle. Je veux parler de la *déclaration* datée de Nantes, le 31 juillet 1626, et qui ordonne *le rasement des villes fortes, châteaux et forteresses* non situés

après sa mort, les troubles, qu'il avait contenus par la terreur, éclatèrent de nouveau : il ne fit rien pour l'avenir ; il ne travailla que pour son temps, que pour lui : il avait l'audace, l'énergie d'un ambitieux, l'adresse d'un fourbe exercé : il fut un scélérat fortuné ; il ne fut point un grand politique.

Rempli d'orgueil, son faste effaçait celui de tous les potentats : il pouvait le satisfaire, ayant à sa disposition toutes les finances du royaume. On dit que sa dépense s'élevait, chaque jour, à la somme de trois mille livres ; il avait une garde brillante et nombreuse, qui effaçait celle du roi. Il portait le luxe jusque sur les autels : on a vu, au Garde-Meuble, sa chapelle, composée de vases, ostensoirs, ornements et ustensiles du culte, tous en or massif, ornés de diamants.

Contre les préceptes de l'Église, ce cardinal voulut faire le métier de guerrier, et, par son exemple, il autorisa le cardinal de La Valette et autres prélats à l'imiter.

Au dix-septième siècle, on vit se continuer cet abus monstrueux que les temps de barbarie avaient fait naître : on vit ces deux cardinaux, vêtus en militaires, marcher à la tête de l'armée qui allait secourir Casal.

Richelieu, qui, le 21 novembre 1629, s'était fait nommer *généralissime des armées, représentant le roi,* figurait au milieu de la troupe, monté sur un superbe cheval, ayant un plumet au chapeau, l'épée au côté, couvert d'un

sur les frontières. A dater de cet acte, la noblesse féodale perdit ce qui lui restait de force matérielle : la courtisanerie remplaça dès-lors la féodalité. Les seigneurs ne purent plus se cantonner dans leurs châteaux comme ils l'avaient fait jusque-là, ni lutter contre l'autorité royale ; et si quelques-uns, qui parvinrent peut-être à soustraire leurs domaines à cette grande mesure, opposèrent dans la suite au trône quelque résistance, ils cessèrent d'être réellement dangereux, parce qu'ils furent réduits à l'isolement. (B.)

habit séculier brodé en or et d'une cuirasse : devant lui marchaient deux pages, dont l'un portait son casque, et l'autre son gantelet.

Après cette expédition militaire, le cardinal, apprenant que Louis XIII, malade à Lyon, avait promis à sa mère et à son frère de le dépouiller de toutes ses fonctions et de son autorité suprême, vole auprès du roi, qui se trouvait à Versailles, le décide sans peine à renoncer à sa promesse, et à lui livrer ses ennemis. Ce jour, le 11 novembre 1630, fut appelé *la journée des dupes.*

Richelieu, après ce succès, manifesta le despotisme le plus effréné, se vengea sur la mère et le frère du roi, sur leurs adhérents, avec une rigueur excessive. Un grand nombre de personnes du plus haut rang furent emprisonnées, bannies ou décapitées.

Tous les attentats de ce cardinal se commettaient sous l'égide de la majesté royale et sous le nom de Louis XIII; il en avait le profit, et en laissait le blâme à ce roi. Bientôt cette ambition toujours croissante trouva le pouvoir monarchique trop circonscrit pour elle : Richelieu voulut l'étendre; il renversa les faibles limites qui distinguaient ce pouvoir du despotisme absolu.

Le parlement, par son refus d'enregistrer les édits, par son droit de remontrances, opposait quelques digues au débordement continuel du despotisme; le cardinal voulut les renverser. Il parvint, par des moyens de corruption et de terreur, à imposer silence à ce corps politique; le premier président, qui lui était dévoué, fut l'instrument dont il se servit : en agrandissant l'autorité royale, il agrandissait la sienne.

Le 13 août 1631, il fit tenir par Louis XIII un lit de justice au parlement : ce fut là que le premier président,

pour complaire à Richelieu, exalta jusqu'aux cieux le pouvoir des rois. Jamais, au parlement, le despotisme n'avait reçu tant d'hommages. « *Sire,* dit ce président à » Louis XIII, *les rois sont les dieux visibles des hommes,* » *comme Dieu est le roi invisible des hommes;* Dieu est assis » en lieu haut pour protéger ceux qui sont en bas, aussi » bien que pour leur commander; *ainsi en est-il des rois* » *de la terre.* »

Ainsi, entre Dieu et les rois il n'existait, suivant ce président, que cette seule différence : Dieu est invisible aux hommes, et les rois ne le sont pas.

Après avoir dit que Louis XIII était le premier monarque des Français qui se fût occupé aussi soigneusement du gouvernement de l'état, et avoir insulté à la mémoire des rois ses prédécesseurs, il continua :

« Les rois ont un grand avantage sur les autres hom» mes pour s'acquitter dignement de la fonction de leur » charge : *Dieu les inspire* et les appelle, etc.[1]. »

Ah ! que de rois mal inspirés ! Voyez l'histoire.

Par ce discours, dont évidemment Richelieu avait fourni le texte, ce cardinal voulait faire croire que son gouvernement était supérieur à tous ceux des rois précédents; que le pouvoir qu'il exerçait sous le nom de Louis XIII était sans bornes comme celui de Dieu; que ceux qui gouvernent sont des *dieux visibles,* qu'ils sont puissants et infaillibles comme la Divinité; qu'on leur doit une pareille soumission, un pareil respect; enfin que, dans la conception de leurs entreprises, ils sont *inspirés* par la Divinité. Ainsi, lorsque le parlement re-

[1] *Registres manuscrits du parlement*, au 15 août 1631.

fusait d'enregistrer les édits, il attentait évidemment à la volonté de Dieu.

C'est ainsi que, pour arriver à la puissance absolue, il cherchait à pervertir l'opinion publique.

Redouté dans l'intérieur de la France, il ne le fut pas moins au dehors; avec son argent et ses armées, il dictait des lois à tous les potentats.

Si Richelieu fut sanguinaire, il fut aussi galant. Il eut plusieurs maîtresses : Marion Delorme, la duchesse de Comballet, sa propre nièce, etc. Il composa des livres de théologie et des pièces de théâtre : il ne réussit qu'à se donner du ridicule.

Il eut pour conseillers intimes le fameux P. Joseph, capucin; La Valette, cardinal; Bullion, surintendant; pour bouffons, l'abbé Bois-Robert, Beautru, Raconis, docteur en Sorbonne, depuis évêque de Lavaur.

Le cardinal fit cependant du bien, parce que son ambition insatiable et son ardeur pour la vaine gloire se trouvaient quelquefois d'accord avec l'intérêt général. Il accrut momentanément l'autorité royale en frappant rudement les chefs de la féodalité, toujours disposés à l'attaquer; il fit respecter la France et lui acquit un grand ascendant sur les autres puissances de l'Europe.

Il établit l'imprimerie royale [1]; mais il contraignit violemment la liberté de la presse et l'essor de la pensée; il fit taire la vérité, et n'accorda la parole qu'à ses panégyristes. L'imprimerie royale fut alors un faible dédom-

[1] La fondation de l'*imprimerie royale* date du ministère du duc de Luynes. Ce fut le 2 février 1620 que Louis XIII rendit l'ordonnance constitutive du premier privilége des imprimeurs royaux. On voit, par cet acte, que les sieurs Nurel et Mettayer, imprimeurs ordinaires du roi, pouvaient seuls imprimer les édits, ordonnances, règlements, déclarations, etc.

Richelieu ne devint premier ministre qu'en 1621. (B.)

magement à cet état de contrainte ; mais dans la suite elle produisit d'heureux effets.

Il fonda l'Académie française ; mais n'entrait-il pas dans son projet de faire prononcer son éloge par chaque récipiendaire, éloge auquel chacun d'eux fut constamment condamné? N'avait-il pas aussi pour objet, en créant cette compagnie de littérateurs, de les obliger à faire la critique du *Cid* de Pierre Corneille, tragédie dont les succès blessaient son amour-propre, excitaient sa jalousie?

Il fonda le Jardin des Plantes; mais il y fut déterminé par les instances du médecin du roi, Labrosse.

Il fit rebâtir l'église et le collége de Sorbonne, afin que sa sépulture y fût honorablement placée.

Il fit bâtir le Palais-Royal pour s'y loger avec magnificence.

Tous ces bienfaits eurent un motif personnel, mais la plupart furent d'une grande utilité et servirent aux progrès de la civilisation.

Ce qui fut moins utile, c'est l'espionnage que Richelieu porta à un degré de perfection auquel ce scandaleux moyen de gouvernement n'avait jamais atteint.

Après avoir abattu les têtes de plusieurs seigneurs, accablé le peuple d'impôts, soutenu des guerres continuelles, ruiné les finances du royaume, dont le *déficit* commença sous son administration et depuis fut toujours croissant [1]; après avoir été l'effroi des Français et des étrangers, le 4 décembre 1642, il termina sa turbulente carrière dans la cinquante-huitième année de son âge.

[1] Richelieu laissa le roi endetté de 40 millions de rente, et à sa mort le revenu de trois années était consommé d'avance. Ces 40 millions feraient aujourd'hui plus de 80 millions de francs.

A sa mort les prisons s'ouvrirent devant ses nombreuses victimes ; les bannis furent rappelés ; les lâches et misérables satellites de sa tyrannie furent livrés à l'opprobre public ; et l'indignation, longtemps contenue par la peur, se répandit par torrents en prose et en vers, en langue latine et française, sur le maître et ses valets. Parmi les exagérations de la haine, on entendit les accents de la vérité et de la raison, accents qui vengent et consolent les opprimés.

Le roi, qui n'aimait point Richelieu et le craignait, apprit sa mort avec l'indifférence qu'il montra lorsqu'il vit sa mère chassée du Louvre et de la France, sa favorite La Fayette jetée dans un couvent, et son favori Cinq-Mars décapité, car ce roi était aussi dépourvu d'énergie que de sensibilité. Bientôt après, il mourut à Saint-Germain, le 14 mai 1643, âgé de quarante-deux ans[1].

Outre son extrême faiblesse et son insensibilité, Louis XIII manquait de l'instruction la plus nécessaire. Jamais les Français n'avaient encore adressé à leur roi un aussi grand nombre d'écrits sur les intérêts publics. Ces écrits étaient pour la plupart dictés par la sagesse et la bonne foi, et pleins de conseils salutaires. Louis XIII n'en lisait aucun ; il ne lisait aucun livre : il avait un grand éloignement pour la lecture. Il en fut, dit Gomberville, dégoûté par l'*Histoire de France* de Fauchet, qu'on lui donna dans sa jeunese. Ainsi, aveugle au milieu des lumières, il ne connut ni le passé ni le présent,

[1] On lui fit cette épitaphe :

Ci gist le bon roi notre maître,
Louis treizième de ce nom,
Qui fut vingt ans valet d'un prêtre,
Et pourtant acquit grand renom :
Oui chez autrui ; mais chez lui, non.

et ne profita des leçons ni d'un temps ni de l'autre.

Ce roi, outre les exploits qu'on lui fit faire, est l'auteur d'un vœu à la Vierge, sous la protection de laquelle il mit son royaume, et promit de faire reconstruire le grand autel de l'église Notre-Dame, vœu qu'il n'accomplit point. Son fils, Louis XIV, s'en acquitta avec magnificence.

Son incapacité le réduisit à un rôle très-subalterne. Pour obtenir des faveurs ou des grâces, on ne s'adressait jamais à lui. Bussi-Rabutin dit que sous Richelieu *le roi n'était compté pour rien* [1].

Lui seul fonda ou plutôt laissa fonder à Paris plus de maisons religieuses des deux sexes que n'en avaient établi tous ses prédécesseurs depuis le commencement de la monarchie. Je vais en donner la notice.

§ II. Communautés religieuses d'hommes.

NOVICIAT DES JÉSUITES, maison située faubourg Saint-Germain, rue Pot-de-Fer, n°s 12 et 14. Madeleine Lhuillier, veuve de Saint-Beuve, le 3 avril 1610, donna aux jésuites son hôtel de Mézières, pour y placer le noviciat de leur société. L'acte de fondation est du 13 avril 1612. Ainsi ces pères, profitant du zèle de cette dévote, obtinrent un troisième établissement dans Paris [2].

Dans cette maison, nommée d'abord *maison de probation*, les jeunes aspirants à la gloire et à la fortune jésuitiques étaient soumis à des épreuves et à un enseignement qui pouvaient les leur faire mériter.

[1] *Mémoires de Bussi-Rabutin*, t. I, p. 88.

[2] Ils avaient deux autres maisons, l'une située rue Saint-Jacques, et l'autre rue Saint-Antoine. *Voyez* JÉSUITES.

Les jésuites achetèrent plusieurs maisons voisines de l'hôtel de Mézières ; de sorte que cette propriété agrandie ne fut confinée que par des rues, par celles du Pot-de-Fer, Mézières, Cassette et Honoré-Chevalier.

Ils firent bâtir, en 1630, aux dépens de François Sublet-Desnoyers, secrétaire d'état, à l'extrémité du jardin de l'hôtel de Mézières, une église, achevée en 1642, et dont le grand autel fut, en 1709, construit par la munificence de Louis XIV.

Lorsque les jésuites furent, en 1763, chassés de Paris et de toute la France, on vendit cette maison et son enclos à divers particuliers.

La loge des francs-maçons, dite du *Grand-Orient* a, pendant plusieurs années, occupé quelques parties des bâtiments de cette maison, et, sur la rue du Pot-de-Fer, on a construit un vaste bâtiment destiné à un dépôt de farines.

Carmes déchaussés, maison religieuse située rue de Vaugirard, quartier du Luxembourg, nº 70. Déjà il existait, à Paris, deux maisons de Carmes : celle de la place-Maubert et celle de la rue des Billettes. Le pape Paul V jugea ce nombre insuffisant ; et, pour renforcer sa milice à Paris, il envoya une nouvelle colonie de carmes déchaussés, qui arrivèrent dans cette ville peu de temps après la mort de Henri IV.

Nicolas Vivien, maître des comptes, leur fit, le 11 mai 1611, don d'un vaste emplacement, composé de bâtiments et de jardins, situé rue de Vaugirard.

Les nouveaux carmes firent à la hâte, dans cet emplacement, bâtir les logements les plus nécessaires ; ils établirent leur chapelle dans une salle qui avait servi de

prêche aux protestants, salle que le nonce du pape eut la précaution de purifier et de bénir avant de la mettre en usage.

Bientôt après, les carmes déchaussés, avec les amples ressources qu'ils trouvèrent dans le zèle des âmes dévotes, firent construire, en 1613, un grand et solide bâtiment, et successivement une vaste église, qui, en 1620, fut entièrement terminée.

Ces moines, qui ne portaient point de bas, qui n'avaient que des sandales aux pieds, excitèrent l'enthousiasme des riches dévots et dévotes de Paris. Les bourses s'ouvrirent en leur faveur. Les dons furent si abondants qu'ils purent, outre leur couvent et leur église, faire élever dans leur enclos et sur les rues voisines plusieurs grandes maisons dont le prix de location produisait plus de cent mille francs par an. « Ces richesses, dit M. de Saint-Foix, ne les enor- » gueillissent pas ; ils continuent toujours d'envoyer des » frères quêteurs dans les maisons [1]. »

[1] Pour ranimer le zèle et se mettre en évidence, ces carmes firent à grands frais et avec beaucoup d'éclat, en 1632, célébrer la canonisation de sainte Thérèse. Cette solennité, ou plutôt ce spectacle, attira beaucoup de curieux : le soir, il fut tiré une quantité innombrable de fusées et un feu d'artifice des plus brillants. Il résulta de cette fête nocturne plusieurs désordres. « J'y fus entièrement » brûlée, dit une femme dans une pièce publiée à cette époque ; c'est la raison » pourquoi je n'ai pas ôté mon masque en entrant, car je ne suis pas encore gué- » rie... Je ne vis jamais tel désordre, dit une autre ; un de mes frères a eu toute » la face emportée. Je n'ouïs jamais, dit une troisième, parler de canoniser les » saints de la façon ; c'est plutôt les canonner que les canoniser... On y a plus » offensé Dieu mille fois qu'on ne lui a fait honneur, dit une autre. Je vous pro- » mets, pour moi, que je n'approuve aucunement ces choses. Combien pensez- » vous qu'il y ait eu de filles enlevées ? Tous les blés des environs étaient ren- » versés ou brûlés... Une autre femme ajoute : Tout l'air voisin et les champs » des environs ont été embrasés de leurs fusées. J'ai encore un collet monté, à » cinq étages, qui est entièrement gâté. Encore si on eût allumé le feu à huit

La dévotion des fidèles ne fut pas la seule mine qu'exploitèrent les carmes déchaussés ; ils possédaient le secret de deux compositions dont ils firent un commerce lucratif : le *blanc des carmes*, blanc qui donnait aux surfaces des murs qui en étaient enduits le brillant d'un marbre poli, et l'*eau de mélisse*, dite aussi *eau des carmes*. Il n'était point à Paris de petite-maîtresse qui ne portât un flacon plein d'eau des carmes [1].

Ce couvent, supprimé en 1790, fut vendu. L'acquéreur en conserva tous les bâtiments. Vers l'an 1808, une société de femmes dévotes, à la tête desquelles était madame de Soïecourt, se rendirent propriétaires de l'église et de quelques bâtiments, et y firent célébrer l'office divin. Depuis quelques années, dans ce couvent, on a fait succéder aux anciens carmes des carmélites, dont quelques-unes gardent la clôture plus rigoureusement que d'autres ; elles ont établi une grille qui du chœur communique au sanctuaire de l'église.

Cette église, régulièrement construite, est surmontée par un dôme, le premier de cette dimension que l'on construisit à Paris, et dont la calotte fut, par Bertholet Flamael, ornée d'une peinture représentant le prophète Élie enlevé dans le ciel sur un char de feu, et jetant son manteau à son disciple Élisée. J'ai dit ailleurs que les carmes faisaient remonter très-haut leur généalogie, et

» heures, on n'y eût pas perdu tant de manteaux ; tous les écoliers y étaient en » armes. » (*La seconde Après-Dînée du caquet de l'Accouchée*, p. 5.)

Jamais, dit un poëte du temps,

Il ne s'est vu tant de fusées
Qu'il en fut jeté la soirée
De la sainte mère Thérèse.

[1] La vente de cette eau se continue rue Taranne, n° 14.

qu'ils considéraient les prophètes Élie et Élisée comme des moines de leur ordre.

L'intérieur de cette église était orné de quelques monuments sépulcraux. On admirait dans la chapelle de la Vierge, située à gauche du sanctuaire, une Vierge en albâtre, sculptée à Rome par Antoine Raggi, d'après le modèle du cavalier Bernin. Cette belle production de la sculpture fut, pendant la révolution, transférée au musée des monuments français ; on l'en tira pour la placer dans la chapelle de la Vierge à l'église métropolitaine de Notre-Dame. Dans celle des carmes, ou des carmélites, on a remplacé la Vierge d'albâtre par un plâtre moulé sur l'original.

Minimes de la Place-Royale, situés quartier du Marais, rue de la Chaussée-des-Minimes, n° 6. C'était un projet résolu, à ce qu'il paraît, quand on ne trouvait pas moyen d'établir un nouvel ordre de religieux dans cette ville, d'y doubler et tripler les couvents du même ordre. Il existait déjà deux couvents de minimes près de Paris, un à Chaillot, l'autre à Vincennes; on en établit un troisième dans cette capitale, qui eut ses premiers commencements sous le règne de Henri IV, mais n'acquit de la consistance que sous celui de son successeur.

Ces moines, à leur arrivée, occupèrent un bâtiment et une chapelle contigus à celle de Sainte-Suzanne, situés sur l'emplacement de l'église de Saint-Roch ; puis, avec les sommes que leur fournit un chanoine de Notre-Dame, nommé Olivier Chaillou, ils achetèrent, en octobre 1609, une partie du jardin que Louis et Nicolas de Vitry possédaient dans l'emplacement de l'ancien hôtel des Tournelles. En janvier 1610, Henri IV confirma leur acqui-

sition. Alors ils s'occupèrent à y faire construire une chapelle, où, pour la première fois, le 25 mars 1610, la messe fut célébrée par François Humblaud, co-recteur et provincial des minimes de France. L'emplacement que ces religieux avaient acheté, avant d'appartenir à MM. de Vitry, avait autrefois été momentanément occupé par des *hiéronymites*, que Henri III y avait placés.

Ces minimes trouvèrent bientôt leur église et leur couvent trop simples, trop modestes, et résolurent d'en faire construire de plus somptueux. Marie de Médicis seconda leur dessein, et leur prodigua ses bienfaits, afin d'acquérir le titre glorieux de *fondatrice* de ce monastère.

Le couvent et l'église, projetés sur un plan vaste et magnifique, furent commencés en 1611. Cette princesse en fit poser la première pierre, en son nom, par le cardinal Henri de Gondy, le 18 septembre de cette année; mais les événements politiques qui agitèrent la France, et dont cette reine fut la victime, retardèrent la continuation de ces travaux. La première pierre du grand autel ne fut posée que le 4 mai 1630, et l'église dédiée que le 29 août 1679.

La structure et la décoration de cette église contrastaient fortement avec l'humilité prescrite à ces moines, qui, en prenant la dénomination de *minimes*, s'étaient déclarés les moindres, les derniers des hommes. Ils renoncèrent sans efforts à cette humilité originelle, et virent avec satisfaction la magnificence de cet édifice rivaliser avec celle des plus fastueuses églises de Paris [1].

Le portail, formé de deux ordres, le dorique et le

[1] On a quelquefois abusé du vrai sens de ce mot *minime*. Des moines de cet ordre ont prétendu que Jésus avait désigné les minimes lorsqu'il dit qu'il comptera comme fait à lui-même le bien que l'on fera au plus petit des siens, *quod uni*

composite, était l'ouvrage du célèbre François Mansard. Dans le tympan du fronton, on voyait un bas-relief représentant Sixte IV et ses cardinaux, ordonnant à François de Paule de se rendre aux désirs du superstitieux Louis XI, roi de France.

Le grand autel, décoré de six colonnes corinthiennes de marbre de Dinan, avait pour tableau une descente de croix, copiée d'après celle de Daniel Volterre, qui se voit dans l'église de Rome.

Les diverses chapelles qui entouraient la nef étaient ornées de tableaux de grands maîtres, tels que Vouet, La Hire, Coypel, L'Argillière, etc. La plupart d'elles renfermaient des monuments funèbres plus ou moins magnifiques, de personnes distinguées : celui d'Édouard Colbert, un des plus beaux ouvrages de Coustou l'aîné; ceux du duc de La Vieuville, du président Le Jai, de Charles Le Jai, du docteur et savant Jean Delaunoy, surnommé le *dénicheur de saints* [1]; d'Abel de Sainte-Marthe, garde de la bibliothèque de Fontainebleau.

ex minimis meis fecistis, c'est-à-dire, suivant ces pères, *les dons que l'on fera à mes minimes.*

On raconte qu'un jésuite, passant en carrosse devant un minime à pied, l'apostropha par cet impromptu :

Minime, minime, semper minimus eris.

Le minime lui rappela que son faste était opposé aux principes de l'Évangile, en lui disant :

Jesuita, jesuita, non Jesus ibat ita.

[1] Jean Delaunoy disait à ceux qui le qualifiaient de *dénicheur de saints : Je ne chasse point du paradis les saints que Dieu y a placés, mais bien ceux que l'ignorance et la superstition y ont introduits.* M. le président de Lamoignon l'intercédait en faveur de saint Yon, patron d'un de ses villages. *Quel mal pourrais-je lui faire?* répondit le docteur; *je n'ai pas l'honneur de le connaître.*

Une chapelle contenait les monuments en marbre de deux bâtards royaux, de Diane, duchesse d'Angoulême, fille de Henri II, et de Charles de Valois, d'abord comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême, fameux dans son temps par ses débauches, sa légèreté, ses lâches conspirations contre Henri IV, son bienfaiteur, et par sa longue détention à la Bastille.

Ces tombeaux, plus intéressants par les travaux des artistes qui les ont exécutés que par les personnages dont ils attestent l'existence passée, furent transférés au musée des monuments français.

La suppression de ce couvent s'opéra en 1790; l'église fut démolie en 1798; et sur son emplacement on a prolongé la rue de la Chaussée-des-Minimes, et transformé les autres bâtiments du couvent en caserne de gendarmerie-infanterie.

Jacobins de la rue Saint-Honoré, couvent situé sur l'emplacement du marché qui porte ce nom. Quoiqu'il existât déjà un ancien couvent de cet ordre à Paris, on le crut insuffisant; on en fonda deux autres.

Sébastien Michaelis, général des jacobins, présidant le chapitre général de l'ordre de Saint-Dominique qui, en 1611, se tint à Paris, dit qu'il voyait avec douleur le relâchement et le désordre introduits dans la plupart des maisons des jacobins de France. Il proposa, pour y remédier, l'établissement d'un nouveau couvent de ces moines à Paris, couvent qui serait assujetti à la réforme. Cet établissement était préparé de longue main, et le général avait amené d'Italie cinq frères jacobins qui devaient former le noyau de la communauté projetée. Il demanda au roi et à la régente la permission de faire cet

établissement; la cour de France ne savait rien refuser aux moines. Cette permission fut accordée par lettres-patentes de septembre 1611, enregistrées le 23 mars 1613. L'évêque de Paris donna 50,000 livres pour les frais de construction du couvent et de l'église, et ce fut sur un enclos contenant environ dix arpents qu'on éleva ces édifices.

L'église, comme toutes les autres, était ornée de peintures et de tombeaux; on y remarquait quelques ouvrages des peintres *Porbus, Rigaud, Houasse;* et, parmi les monuments sépulcraux, on distinguait celui du maréchal de Créqui, exécuté par Coustou l'aîné et Joli, d'après les dessins de Lebrun; celui de Pierre Mignard, dit le *Romain,* peintre célèbre, mort en 1695, âgé de quatre-vingt-cinq ans. La comtesse Feuquières, sa fille, y était représentée à genoux, priant Dieu pour son père; elle avait quatre-vingt-deux ans lorsque l'artiste dessina son buste pour ce tombeau, et conservait encore à cet âge les traits de la beauté. Ce tombeau, ouvrage de Lemoine et Desjardins, a été, ainsi que celui du duc de Créqui, transféré au musée des monuments français.

La bibliothèque de ce couvent fut d'abord peu considérable. Pour déterminer la cour à la rendre plus complète, les jacobins s'avisèrent de la dédier au dauphin Louis, fils de Louis XIII, au moment de sa naissance, et firent, en conséquence, placer au-dessus de l'entrée de cette bibliothèque l'inscription suivante : *Hæc principi Delphino bibliotheca dicata fuit, die nativitatis ejus, 5 septembris* 1638. Moyen nouveau, ruse monacale et adulatrice qui n'eut aucun succès. Cette bibliothèque fut accrue par le don qu'en 1689 fit à ce couvent un docteur de Sorbonne appelé *Piques.* Elle se trouvait,

dans les derniers temps, composée d'environ trente mille volumes.

La salle de cette bibliothèque servit aux séances de la fameuse société des *Amis de la Constitution*, qui, à cause du couvent, reçut le nom de *société des Jacobins*. Il en sera parlé en son lieu.

Ce couvent fut supprimé en 1790; dans la suite, les bâtiments furent démolis, et, sur leur emplacement, ainsi que sur celui de leur jardin, on a, en 1810, établi un marché, depuis longtemps désiré en ce quartier, appelé d'abord *Marché des Jacobins*, puis *Marché de Saint-Honoré*. La rue qui y conduit porte ce dernier nom.

Jacobins du faubourg Saint-Germain, couvent situé entre les rues du Bac et de Saint-Dominique, dont l'église est aujourd'hui l'église paroissiale du dixième arrondissement, sous le vocable de Saint-Thomas-d'Aquin.

Nicolas Radulphi, général des jacobins, muni d'un bref du pape, du 20 août 1629, vint à Paris, accompagné de quatre religieux de son ordre, pour solliciter auprès de Louis XIII la permission d'établir un troisième couvent de jacobins dans cette ville. Ce roi, toujours disposé à faire la volonté du pape et des moines, consentit, par ses lettres-patentes de juillet 1632, à cet établissement, qui devait porter le titre de *Noviciat général de l'ordre de Saint-Dominique en France*.

Le parlement, qui commençait à craindre le résultat d'un accroissement inconsidéré de monastères dans une ville qui en était déjà surchargée, opposa quelque résistance à l'établissement de celui-ci; cependant, en 1632, il vérifia les lettres-patentes; mais l'année suivante il ordonna que ces lettres seraient communiquées à l'ar-

chevêque de Paris, au prieur du grand couvent de la rue Saint-Jacques, pour donner leur avis sur cet établissement.

Les nouveaux jacobins n'attendirent pas cette décision, ni même l'expédition des lettres du roi; ils vinrent, dès 1631, malgré le parlement, occuper un local déjà disposé pour eux, local alors rempli de jardins, et dont la surface contenait environ neuf arpents.

Le parlement dut se taire sur la conduite illégale de ces moines : ils étaient protégés par le cardinal de Richelieu, qui avait si souvent humilié et asservi cette cour.

Cet établissement fut d'abord simple et modeste : ces moines se contentèrent de bâtiments nécessaires, d'une chapelle conforme à l'humilité des premiers chrétiens; mais bientôt, enorgueillis par la protection du fameux cardinal, enrichis de ses dons et de ceux de plusieurs fidèles croyants, ils ambitionnèrent des bâtiments plus fastueux. A leur petite chapelle, ils firent succéder un magnifique bâtiment, élevé sur les dessins de Pierre Bulet, dont la première pierre fut posée le 5 mars 1682, et qui ne fut achevé qu'en 1740. Pendant cet intervalle de cinquante-huit ans, les jacobins se virent obligés, pour fournir aux frais de cette construction, d'intéresser la générosité des dévots, de faire des quêtes et même des emprunts.

Cet édifice est digne de l'artiste habile qui en a donné les dessins. Une ordonnance de colonnes doriques, surmontée d'une autre de colonnes ioniques, caractérise sa façade.

A l'intérieur de cet édifice, qui a dans œuvre vingt-deux toises de longueur, règne l'ordre corinthien. Cet intérieur était autrefois, suivant l'usage, orné de tableaux et

de monuments sépulcraux, qui disparurent après 1790, époque où le couvent fut supprimé. Les plus remarquables furent transférés au musée des monuments français.

Cette église des Jacobins, par l'effet du concordat du 9 avril 1802, fut érigée en église paroissiale du dixième arrondissement, sous le vocable de *Saint-Thomas-d'Aquin*. Elle conserve encore l'intégrité de son architecture et même de ses principaux ornements, tels que la Gloire placée au-dessus de l'autel principal, autrefois dorée, aujourd'hui colorée en grisaille, et les peintures du plafond du sanctuaire, qui représentent la transfiguration de Jésus, grand ouvrage de Lemoine, etc.

A droite de la croisée est une chapelle dédiée à saint Vincent de Paule; au-dessus de l'autel, on voit, dans une niche, la figure de cet homme bienfaisant recueillant les enfants nouveau-nés qui sont à ses pieds.

Plusieurs tableaux sont placés dans cette église; quelques-uns ont du mérite. Le plus remarquable est de l'école moderne; on le voit à gauche en entrant dans l'église; il représente Jésus descendu de la croix, entouré des saintes femmes. C'est un ouvrage de M. Guillemot.

Les bâtiments du monastère des jacobins ont, depuis le temps de la Convention, été destinés au *musée d'artillerie*, dont je parlerai.

Bénédictins anglais, couvent situé rue Saint-Jacques, n° 269, entre le Val-de-Grâce et l'impasse des Feuillantines. Par suite du schisme que Henri VIII fit naître en Angleterre, des religieux bénédictins de ce royaume vinrent se réfugier en France. Marie de Lorraine, abbesse de Chelles, en fit venir six à Paris, qu'elle établit en 1615 au collége de Montaigu; puis elle les en tira pour les placer dans une maison du faubourg Saint-

Jacques. Elle voulut ensuite les transférer ailleurs ; mais ces bénédictins, ennuyés de ces changements, résistèrent aux caprices de cette abbesse, qui, irritée, leur retira sa protection et discontinua ses libéralités. Ces religieux n'eurent pas un sort plus stable ; toujours livrés à la merci de leurs protecteurs, ils furent encore condamnés à de nouveaux déplacements.

Le chef de la congrégation des bénédictines anglaises vint à leur secours. Il les logea dans une maison de la rue de Vaugirard; puis il les transféra rue d'Enfer, dans une autre maison qu'ils occupèrent en 1632, où, avant eux, avaient demeuré des religieuses feuillantines. Enfin le P. Gifford, devenu archevêque de Reims, leur acheta, en 1640, trois maisons, situées rue Saint-Jacques, où ils purent invariablement se fixer. Ils commencèrent par y construire une chapelle, et par s'y procurer les logements les plus nécessaires. En 1674, le prieur de cette communauté, le P. Joseph Shirburne, eut le moyen de procurer à ses religieux des logements plus commodes ; il fit démolir les anciens bâtiments, et élever à leur place un édifice régulier et somptueux, ainsi qu'une église analogue, qui fut entièrement construite en 1677.

Cette église contenait le corps du malheureux Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, mort à Saint-Germain-en-Laye, le 6 septembre 1701, et celui de Marie Stuart, sa fille, morte le 18 avril 1712. Ce roi, détrôné pour les crimes que lui firent commettre les jésuites, et sans doute éclairé par le malheur, apprit à mépriser les vanités mondaines ; il voulut qu'aucun faste n'accompagnât ses funérailles, et que son tombeau ne fût distingué que par cette simple épitaphe :

CI GIST JACQUES II, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Ce couvent fut supprimé en 1790; et dans ses bâtiments, devenus propriété particulière, s'est établie une filature de coton, au n° 269.

Oratoire, communauté de prêtres située rue Saint-Honoré, entre cette rue et le Louvre. Le 11 novembre 1611, M. de Bérulle, fondateur des Carmélites et depuis nommé cardinal, réunit cinq prêtres savants, de mœurs pures, et les plaça à l'hôtel du Petit-Bourbon, rue du Faubourg-Saint-Jacques, là où fut depuis élevé le bâtiment du Val-de-Grâce. Ils n'y restèrent pas longtemps. Le 20 janvier 1616, M. de Bérulle acquit de la duchesse de Guise l'hôtel Du Bouchage, hôtel fameux par le séjour qu'y fit Gabrielle d'Estrées, et où Henri IV fut frappé par la main de Chastel.

Le 22 septembre 1621 fut posée la première pierre de l'église que l'on voit aujourd'hui, et dont la construction fut terminée en 1630. La façade du côté de la rue Saint-Honoré, bâtie en 1745, fut reconstruite en 1774.

Cette église est vaste, et d'une forme pareille à toutes celles que l'on bâtissait alors à Paris. On y voyait des tableaux et des sépultures. La quatrième chapelle à gauche offrait une Adoration des Mages, peinte par Vouet, et le monument funèbre, orné de figures en marbre, de Nicolas du Harlay, sieur de Sancy. Ce fut contre lui que d'Aubigné composa une satire ingénieuse et sanglante, intitulée *la Confession de Sancy*, et dans laquelle, entre autres reproches, il lui fait celui d'avoir changé de religion chaque fois que son intérêt le commandait; ce qui fit dire à Henri IV, qui n'avait pas le droit de plaisanter sur cette matière, qu'il ne manquait à Sancy que le turban.

Dans une autre chapelle était le tombeau en marbre du cardinal de Bérulle, fondateur, mort le 20 octobre

1629 : ce tombeau et la figure à genoux du prélat étaient la production du ciseau de François Anguier.

Le principal autel, qui séparait la nef du chœur, était couronné par un baldaquin et une gloire soutenus par quatre colonnes de marbre, avec des chapiteaux de bronze doré. Presque tous les grands autels des églises de Paris offraient ce même genre de décoration : les artistes ne savaient, à cet égard, rien imaginer de nouveau.

La bibliothèque était composée de près de trente mille volumes.

Les oratoriens ne faisaient point de vœux; leurs règlements laissaient aux agrégés autant de liberté qu'il en fallait pour que le bon ordre ne fût pas troublé. L'avocat-général Talon caractérise avec justesse cette congrégation, en disant : *C'est un corps où tout le monde obéit, et où personne ne commande;* et Bossuet, dans l'oraison funèbre du P. Bourgoin, troisième général de cette congrégation, dit : « Congrégation à laquelle le fondateur » n'a voulu donner d'autre esprit que l'esprit même » de l'église, d'autres règles que les saints canons, » d'autres vœux que ceux du baptême et du sacerdoce, » d'autres liens que ceux de la charité. » Cette institution, aussi sage que nouvelle, où le règlement était le seul maître, est devenue une source de lumières et de bonnes mœurs. Aussi quels exemples ont donnés les membres et les partisans de cette société célèbre! Je ne crains pas d'avancer que le haut degré de leur instruction, la pureté de leurs mœurs, et la longue lutte qu'ils ont soutenue contre une société fameuse, dirigée par des hommes corrompus et corrupteurs, ont puissamment contribué à l'épuration des mœurs, aux progrès des connaissances humaines et de la civilisation.

Les oratoriens, ainsi que toutes les autres congrégations religieuses, furent supprimés en 1792. Leur église servit, pendant quelques années, aux assemblées du district et de la section du quartier. Elle fut, en 1802, concédée aux protestants de la confession de Genève, qui y célèbrent leur culte.

Séminaire des Oratoriens, situé rue du Faubourg-Saint-Jacques, nos 254, 256, 258. J'ai dit pourquoi les bénédictins de l'abbaye de Saint-Magloire furent transférés dans la maison de Saint-Jacques-du-Haut-Pas [1]. Ces bénédictins, qui s'y trouvaient en petit nombre, tenaient une conduite peu régulière : c'est ce qui détermina, en 1618, Henri de Gondy, évêque de Paris, à les supprimer, et à établir dans leurs maisons un séminaire dirigé par les prêtres de l'Oratoire. Il fut le premier séminaire fondé à Paris; par la suite, il devint considérable, et s'est maintenu jusqu'en 1792, époque de sa suppression. Les bâtiments ont depuis été concédés à l'institution des Sourds-Muets. (*Voyez* cet article.)

Capucins du faubourg Saint-Jacques, couvent situé place des Capucins. Déjà il existait un couvent de capucins : celui-ci fut le second; et bientôt après, il s'en établit un troisième. Ce couvent doit son origine à la libéralité de Godefroy de La Tour, qui, par son testament du 27 avril 1613, légua une grande maison et un jardin qui lui appartenaient au faubourg Saint-Jacques. De la grange de cette maison on fit une chapelle, qui servit aux capucins jusqu'à ce que le cardinal de Gondy, évêque de Paris, fournît des fonds nécessaires à la construction d'un monastère et d'une église.

[1] Voyez ci-dessus *Hôtel de Soissons*, et *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*.

Le 15 septembre 1783, ce couvent étant supprimé, les capucins qui l'habitaient furent transférés avec cérémonie dans la capucinière de la Chaussée-d'Antin, rue Sainte-Croix, dont je parlerai en son lieu.

Les bâtiments et jardin des capucins du faubourg Saint-Jacques ont, en 1784, été consacrés à l'*hôpital des vénériens*. (*Voyez* cet article.)

Capucins du Marais, couvent situé rues du Perche et d'Orléans, quartier du Mont-de-Piété, dont l'église est aujourd'hui sous le vocable de Saint-François-d'Assise.

Le P. Athanase Molé, syndic des capucins, appuyé sur le crédit de son parent Mathieu Molé, entreprit, en 1622, de fonder à Paris un troisième couvent de ces moines mendiants. Il acheta l'emplacement du jeu de paume de la rue d'Orléans, et y fit construire une capucinière. L'église était décorée de deux tableaux de La Hire, dont l'un, placé sur le grand autel, représentait l'adoration des bergers.

Ce couvent étant supprimé en 1790, les bâtiments et jardins devinrent propriétés particulières; mais l'église a, par l'effet du concordat de l'an 1802, été érigée en seconde succursale de la paroisse de Saint-Merri, 7[e] arrondissement.

Congrégation des prêtres de la Doctrine Chrétienne, située rue des Fossés-Saint-Victor, n° 37. César de Bus avait, en 1562, institué cette congrégation, et plusieurs établissements de cette règle existaient déjà dans les provinces, lorsque Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris, reçut en 1628, dans cette capitale, quelques membres de cette congrégation, sans doute envoyés par ordres supérieurs. Antoine Vigier, chef de

ces prêtres, ayant, le 16 décembre 1627, acheté de Julien Joly une vieille et spacieuse maison, appelée l'*hôtel de Verberie*, y fit construire le bâtiment qui existe aujourd'hui, qu'on nomme la *maison de Saint-Charles*, et qui devint chef-lieu de la congrégation. Cette congrégation avait pour objet de former des séminaires pour l'instruction des jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce.

L'église de cette congrégation était dédiée à saint Charles-Borromée. Sur le grand autel on voyait un beau tableau peint par Vouet, représentant ce saint offrant sa vie à Dieu pour le salut des pestiférés.

La bibliothèque, léguée par Jean Miron, docteur de la maison de Navarre, était belle, et ouverte au public les mardis et vendredis.

Cette maison, supprimée le 5 avril 1792, devint propriété particulière.

Les prêtres de la Mission, établis dans la maison de Saint-Lazare, rue du Faubourg-Saint-Denis. Le projet de confier à des prêtres l'instruction du peuple fut conçu en 1617 par le comte de Joigny, qui, d'accord avec son frère de Gondy, évêque de Paris, en commença l'exécution. On destina le bâtiment du collége des Bons-Enfants de la rue Saint-Victor, dont j'ai parlé, au premier établissement de ces prêtres, et Vincent de Paule en fut nommé principal et chapelain. Le 6 mars 1624, ces prêtres y furent installés : mais les bâtiments se trouvaient en très-mauvais état. Pour éviter les frais de plusieurs réparations, l'archevêque de Paris, en 1632, transféra ces prêtres dans la maison de Saint-Lazare, où ils restèrent jusqu'au temps de leur suppression.

Ces prêtres furent chargés de recevoir dans leur mai-

son de Saint-Lazare, conformément à l'ancienne institution de cette maison, les lépreux de la ville et des faubourgs : ils étaient de plus tenus de faire des missions dans les villages du diocèse, d'instruire les enfants, et de préparer les jeunes ecclésiastiques à l'ordination.

Cette maison fut le chef-lieu de la congrégation. Les ecclésiastiques et les séculiers venaient y faire des retraites, et l'on y renfermait les jeunes gens débauchés, à la demande de leurs parents. Insensiblement on donna de l'extension à cette dernière destination : les prêtres et les séculiers d'un âge mûr y furent emprisonnés en vertu d'ordres arbitraires. Ainsi cet établissement avait diverses destinations : il était à la fois hôpital, école, prison et retraite. Chacun de ses établissements avait ses bâtiments particuliers.

A l'extrémité de l'enclos Saint-Lazare, et sur la rue du Faubourg-Saint-Denis, est un bâtiment appelé le *Séminaire Saint-Charles :* il était destiné aux prêtres convalescents, ou à quelques ecclésiastiques en retraite [1].

COLLÉGE DES JÉSUITES, dit COLLÉGE DE CLERMONT, situé rue Saint-Jacques. J'ai déjà parlé plusieurs fois de ce collége et de la conduite des jésuites; j'ai exposé les motifs infamants de leur expulsion de Paris et de la France au 29 décembre 1594; les motifs non moins infamants de leur rappel, qui fut ordonné le 2 janvier 1604, et auquel Henri IV se détermina uniquement pour détourner de son sein les poignards de ces pères, qu'il redoutait [2]. Mais, en les rappelant, ce roi ne leur permit ni de rouvrir leur collége, ni d'enseigner la jeunesse. Ce ne fut qu'en 1618, sous le règne de Louis XIII, règne si favo-

[1] *Voyez* l'article *Saint-Lazare*, t. I, p. 420.

[2] Voyez ci-dessus *Collége de Clermont; Pyramide élevée contre les jésuites.*

[illegible] l'Hollandais.

[illegible]

[illegible]

[illegible] Louis XIV [illegible]

[illegible]



LES JÉSUITES DE LA RUE S.T ANTOINE.

rable aux institutions monacales, que cette permission leur fut accordée.

Délivrés de toutes entraves, les jésuites s'occupèrent de la reconstruction de leur collége de Clermont. La première pierre de cet édifice fut posée le 1er août 1628 : ce vaste, mais peu commode bâtiment fut élevé sur les dessins d'Augustin Guillain, architecte de la ville. Les jésuites augmentèrent, en 1682, l'étendue des bâtiments et de leur enclos, en faisant l'acquisition d'une ruelle et des colléges de Marmoutier et du Mans.

Louis XIV, qui croyait plus qu'il ne savait, et qui eut toujours des jésuites pour confesseurs, exerça sa munificence envers cette maison, et l'enrichit de ses dons. Alors, en habiles courtisans, ces pères firent éclater leur reconnaissance pour leur bienfaiteur présent et leur ingratitude pour leur bienfaiteur passé : ils donnèrent à ce collége le nom du roi qui les enrichissait, et lui ôtèrent celui du prélat qui les avait fondés.

Ce collége, depuis son origine, avait toujours porté le nom de *Clermont,* qui lui rappelait Guillaume Duprat, évêque de cette ville, leur fondateur : en conséquence, sur le portail de cette maison on lisait l'inscription suivante :

COLLEGIUM CLAROMONTANUM SOCIETATIS JESUS.

En 1674, Louis XIV, invité par ces pères à venir assister à une tragédie représentée par leurs élèves, s'y rendit, fut satisfait de la pièce, qui contenait plusieurs traits à sa louange, et dit à un seigneur qui lui parlait du succès de cette représentation : *Faut-il s'en étonner? c'est mon collége.* Le recteur, attentif à toutes les paroles du roi, saisit celle-ci. Après le départ du monarque, il

fit enlever l'ancienne inscription, et, pendant toute la nuit, des ouvriers furent employés à graver sur une table de marbre noir ces mots en grandes lettres d'or :

COLLEGIUM LUDOVICI MAGNI.

Le lendemain matin, cette inscription nouvelle remplaça l'ancienne. Depuis cette époque jusqu'en 1792, ce collége porta le nom de *Louis-le-Grand*.

Cet acte d'ingratitude et d'adulation fut, dans le temps, vivement relevé par le distique suivant :

Sustulit hinc Jesum posuitque insignia regis
Impia gens, alium nescit habere deum [1].

Les jésuites furent supprimés en 1762, et chassés pour la seconde fois de Paris et de la France en 1763 [2] : alors

[1] Voici la traduction en prose : « Tu ôtes le nom de Jésus pour y substituer » les armes et le nom de Louis : tu ne connais, ô race impie! d'autre divinité que » ce roi. » Voici une autre traduction en vers :

La croix fait place aux lis, et Jésus-Christ au roi ;
Louis, ô race impie, est le seul dieu chez toi.

Un élève de ce collége, âgé d'environ seize ans, composa ce distique latin ; il fut mis à la Bastille, puis à la citadelle de l'île Sainte-Marguerite, ensuite réintégré à la Bastille. Il fut prisonnier pendant trente et un ans.

[2] Après cette expulsion des jésuites, des écoliers qui avaient entendu parler des cachots de ce collége firent, pour les découvrir, des recherches qui les menèrent au-dessous de l'escalier du bâtiment destiné à l'infirmerie. Ils trouvèrent une porte qui menait à un caveau voûté, éclairé et servant d'atelier au menuisier de la maison. Un jour de fête où le menuisier était absent et la surveillance des maîtres en défaut, ces écoliers, armés de bâtons et de flambeaux, pénètrent dans le caveau, frappent le sol, et reconnaissent qu'en un certain endroit il résonne sous leurs coups. Ils remuent la terre, découvrent une trappe en bois, la lèvent avec peine, aperçoivent un bel escalier, le descendent et se trouvent dans une vaste salle voûtée. Elle était bordée d'environ dix caveaux aussi voûtés, de sept

on transféra dans leur collége celui de Lisieux, ainsi que l'université, qui y tint ses assemblées.

En 1792, organisé sous une forme nouvelle, il reçut le nom de *Collége de l'Égalité ;* en 1800, celui de *Prytanée ;* en 1802, on l'appela *Lycée impérial.* On lui rendit, en 1814, le vieux nom que les jésuites lui avaient donné; et il porte encore aujourd'hui la dénomination de collége de *Louis-le-Grand.*

AUGUSTINS DÉCHAUSSÉS OU PETITS-PÈRES, couvent et église situés à l'angle du passage des Petits-Pères et de la rue Notre-Dame-des-Victoires, aujourd'hui église succursale dite de NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES. Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, avait fondé dans l'enclos de son hôtel, au faubourg Saint-Germain, un couvent d'augustins déchaussés : elle s'en dégoûta, les renvoya en 1612, et les remplaça par des augustins chaussés [1]. Ces moines expulsés, après avoir erré en divers lieux, s'associèrent quelques autres moines du même ordre, et obtinrent, le 19 juin 1620, de l'archevêque de Paris, la permission de fonder un couvent d'augustins déchaussés. Ils s'établirent d'abord hors de la porte Montmartre, près la chapelle de Saint-Joseph : s'y trouvant peu

à huit pieds de longueur, garnis chacun d'un fort anneau de fer scellé dans le mur.

La voûte de la salle était soutenue, au milieu, par un gros pilier dont les quatre faces présentaient autant d'anneaux de fer.

A la voûte ils virent une ouverture étroite, fermée par une grille en fer. Par cette ouverture, la seule qu'ils aient aperçue dans ce souterrain, on descendait évidemment la nourriture destinée aux malheureuses victimes. Ce souterrain, privé de toute lumière, était les *oubliettes,* ou le *vade in pace,* en usage autrefois dans les prisons illégales et religieuses. Les jésuites, juges, parties et exécuteurs, y plongeaient leurs confrères jugés coupables ou dangereux.

[1] *Voyez* ci-dessus l'article *Petits-Augustins.*

commodément, ils acquirent en 1628 un terrain de près de huit arpents, joignant le *Mail;* et le 9 décembre 1629, le roi posa la première pierre de leur église, et voulut qu'elle portât le titre de *Notre-Dame-des-Victoires*, en mémoire des tristes victoires qu'il avait remportées sur les Français protestants.

Dans la suite, ces augustins, tout déchaussés qu'ils étaient, ne trouvèrent pas leur église assez belle. En 1656, ils entreprirent d'en construire une nouvelle, plus vaste et plus somptueuse. Mais ils avaient trop présumé de leurs ressources. Cet édifice resta longtemps imparfait, faute de finances; les travaux n'en furent repris qu'en 1737, et terminés en 1740 : la précédene église servit de sacristie à la nouvelle.

Cet édifice fut élevé sur les dessins de Cartaud. L'intérieur est d'une belle simplicité. On y voyait des tableaux de Bon Boulogne, de Galloche, de Carle Vanloo, de La Grenée jeune, etc., une statue de saint Augustin, par Pigalle; les tombeaux du marquis et de la marquise de L'Hôpital [1].

Frère Fiacre, moine de cette maison, et considéré comme un saint, fut inhumé dans cette église. Ce frère fut si révéré après sa mort, que la gravure de son portrait était collée sur toutes les voitures de place comme un préservatif de malheur. C'est de cette superstition qu'est venu le nom de *fiacre,* que portent encore les voitures de place à quatre roues. Ce saint Fiacre prédit, dit-on, à Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, qu'elle aurait un fils : en considération de cette prophétie, qui ne tarda

[1] Plusieurs tableaux remarquables ornent le chœur de cette église. Dans l'une des chapelles on voit un monument élevé à la mémoire du célèbre musicien J.-B. Lulli. (B.)

pas à s'accomplir, cette reine fit vœu de faire construire dans cette église une chapelle à *Notre-Dame-de-Savone.* Elle ne tint pas sa promesse; mais son fils Louis XIV, sous le ministère de Colbert, accomplit ce vœu. Ainsi, la statue de Notre-Dame-de-Savone, qui devait son culte aux visions d'un paysan des états de Gênes, dut sa chapelle, dans l'église des Petits-Pères, à la prophétie de frère Fiacre.

La bibliothèque, composée de bons livres et d'une collection presque complète de tous les journaux, était, ainsi que le réfectoire et la grande galerie, ornée de tableaux de Lafosse, de Louis Boullongne, de Galloche et de Rigaud.

A côté de la bibliothèque se trouvait le cabinet d'antiquités, composé d'objets précieux, d'une collection de médailles et de médaillons, et orné des tableaux des plus grands maîtres, tels qu'un tableau représentant *Bélisaire*, par le Guerchin, une *Sainte Famille*, par André del Sarte, deux tableaux de Wouvermans, deux de Panini, une *Vierge* de Stella, *Diogène et Héraclite*, par le Valentin, etc.

Les augustins, dont le couvent, par l'accroissement de Paris, se trouva bientôt placé au centre d'un quartier riche et populeux, commencèrent à rougir de leur longue barbe, qui n'était plus à la mode; en outre, il leur parut indécent de se montrer en public les jambes nues et les pieds garnis de sandales, tandis que leurs voisins étaient élégamment chaussés. Dans cette situation pénible, ils s'adressèrent au pape, et dépêchèrent auprès de lui le père Eustache, qui s'acquitta de cette mission importante avec l'intelligence d'un habile négociateur. Il obtint de Benoît XIII un bref, du 27 janvier 1726, qui permettait aux augustins de se conformer au chant grégorien, de

porter un capuce rond et de se faire la barbe. Les augustins, voulant éterniser un aussi grand service, firent placer dans leur galerie le portrait du père Eustache, peint par le célèbre Rigaud.

Ces augustins, alléchés par cette permission, en désirèrent une autre, celle de porter des bas et des souliers. Ils envoyèrent une seconde ambassade à Rome, qui parvint à obtenir de Benoît XIV un bref, du 1er février 1746, approuvé par lettres-patentes du roi du 1 avril suivant, qui accorde aux augustins de Notre-Dame-des-Victoires la faculté de porter des bas et des souliers.

Ces moines devinrent riches : ils vendaient jusqu'à mille francs la toise carrée des parties de leur enclos, sur lesquelles on éleva des maisons. Les richesses corrompirent leurs mœurs et les plongèrent dans une extrême dissolution. Dans les *Nouveaux Mémoires* de Dangeau on en trouve la preuve déplorable. Voici ce qu'on lit sous la date du 7 janvier 1707 : « On veut établir une grande réforme dans les petits-pères à Paris; et on en a chassé » plusieurs qui menoient une vie un peu scandaleuse. » Ces petits-pères avoient des portes par où ils entroient » et sortoient sans être vus, et y faisoient entrer des » femmes. Ils avoient des chambres et des lits où rien ne » manquoit, jusqu'aux toilettes, et on y faisoit bonne » chère : à la fin le roi y mit la main [1]. »

Supprimés en 1790, leurs bâtiments furent conservés; l'église servit de local à la *Bourse de Paris*. En 1802, elle fut choisie pour être la première succursale de la paroisse de Saint-Eustache, sous le titre de *Notre-Dame-des-Victoires*.

[1] *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, publiés par M. Lémontey, p. 180.

Les bâtiments du couvent sont occupés par la mairie du troisième arrondissement

Barnabites, couvent situé dans la Cité, place du Palais-de-Justice. Des religieux de ce nom, favorisés par Louis XIII, s'étaient, dès le mois de mars 1622, établis en France. Henri de Gondy, évêque de Paris, voulut en fonder un couvent en cette ville ; mais il éprouva divers obstacles qui retardèrent jusqu'en 1629 l'exécution de cet utile projet. Alors on vit des barnabites arriver à Paris et se loger d'abord rue d'Enfer, puis au Marais; enfin, en 1631, l'archevêque de Paris, malgré les vives oppositions que firent au mois de juin de cette année le curé de Saint-Eustache et tous les curés des paroisses de la Cité, les mit en possession du prieuré de *Saint-Éloi*, dont j'ai parlé [1].

Ce prieuré ne consistait qu'en une église qui menaçait ruine, et en vieux bâtiments depuis longtemps abandonnés. Les barnabites eurent de grandes réparations à y faire; ils furent obligés d'exhausser considérablement le sol de l'église, dans laquelle on ne pénétrait qu'en descendant dix-huit marches; preuve à joindre à plusieurs autres de l'exhaussement considérable du sol de la Cité.

L'église que ces moines firent reconstruire resta imparfaite. La façade, élevée sur les dessins de Cartaud, fut terminée en 1704. L'intérieur ne contenait rien de remarquable.

Les barnabites furent supprimés en 1790 : les bâtiments de leur église et du couvent servent, depuis 1814, *de dépôt de la comptabilité générale du royaume.*

[1] *Voyez* tom. Ier, p. 165.

Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, situé près l'église de ce nom, rue Saint-Victor. La nécessité d'établir des séminaires se faisait alors sentir. La plupart des prêtres de campagne étaient plongés dans la plus profonde ignorance. Adrien Bourgoin, dans le dessein de tenir des conférences pour l'instruction des jeunes gens qui se destinaient à la prêtrise, réunit dix prêtres et les établit alors au collége du Mans, puis successivement aux colléges du Cardinal-Le-Moine et de Montaigu, et enfin, en 1620, dans une maison voisine de l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. S'y trouvant trop resserrés, ces prêtres la quittèrent, en 1624, pour aller habiter le collége des Bons-Enfants, rue Saint-Victor, où ils restèrent jusqu'en 1632. Alors, attirés par le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ils revinrent loger dans le bâtiment qu'ils avaient déjà occupé près de son église, et en accrurent l'étendue en faisant l'acquisition de quelques propriétés voisines. En 1644, l'archevêque de Paris donna de la consistance à cet établissement en l'érigeant en séminaire; alors les bâtiments furent augmentés. En 1730 on y construisit un grand corps de logis, où étaient reçus comme pensionnaires des étudiants qui embrassaient l'état ecclésiastique.

Ce séminaire fut supprimé en 1792, et ses bâtiments devinrent propriété particulière.

Séminaire des Trente-Trois, situé rue Montagne-Sainte-Geneviève, n° 52. Il fut fondé en 1633, par Claude Bernard, *dit le pauvre prêtre*, qui y rassembla d'abord cinq écoliers, en l'honneur des *cinq plaies* de Notre-Seigneur, puis *douze* en l'honneur des *douze apôtres*, enfin *trente-trois*, en l'honneur de ce nombre d'années que vécut

Jésus-Christ : la reine Anne d'Autriche assura à ces écoliers trente-trois livres de pain par jour.

Ce séminaire, construit en 1654, sur l'emplacement de l'ancien hôtel d'Albiac, supprimé en 1792, est devenu propriété particulière.

Feuillans de la rue d'Enfer, second couvent de cet ordre établi à Paris, situé rue d'Enfer, n° 45. Les Feuillans de la rue Saint-Honoré, voyant combien il était facile sous ce règne de multiplier les établissements religieux, profitèrent de la circonstance pour fonder en cette ville un second couvent de leur ordre. Autorisés par l'archevêque de Paris, ils achetèrent, en 1630, un emplacement situé rue d'Enfer, et y firent construire un monastère dont la première pierre fut posée le 21 juin 1633; cette maison fut d'abord instituée pour servir de noviciat aux feuillans; mais elle cessa bientôt d'avoir cette destination.

Le 18 juillet 1659, on posa la première pierre de l'église, et sa construction fut terminée au mois d'octobre de la même année ; ce qui prouve que les finances ne manquaient pas à ces moines. On lui donna le titre des *Saints-Anges-Gardiens :* elle n'offrait rien de remarquable.

En 1790, ce couvent fut supprimé, et les bâtiments devinrent propriété particulière.

Les Pères de Nazareth, couvent situé rue du Temple, n° 17. Le premier établissement de ces pères eut lieu, en 1613, dans le voisinage des *Filles de Sainte-Élisabeth*, dont ils avaient la direction ; mais ils n'eurent une existence légale que le 2 février 1642. Le chancelier Séguier, ce complice de la tyrannie de Richelieu, reçut alors le titre de fondateur. Ces pères prirent possession, en 1630, de

la maison que les Filles de Sainte-Élisabeth venaient de quitter pour en occuper une nouvelle ; ils y firent bâtir une église, dont la construction fut achevée, en 1632, par la générosité d'une personne inconnue, qui mit dans le tronc de leur église une somme de 5,000 livres.

Dans une chapelle de cette église était un caveau destiné aux morts de la famille Séguier. Le cœur du chancelier de ce nom y fut déposé ; aucune épitaphe ne signalait ce dépôt. Cette chapelle était ornée de deux tableaux, l'un représentant une Annonciation, par Lebrun, et l'autre Marthe et Marie, par Jouvenet.

Ce couvent, en 1790, a subi le sort commun : il est devenu propriété particulière.

Nouveaux Convertis, communauté située rue de Seine-Saint-Victor. Le père Hyacinthe de Paris, capucin très-zélé pour la conversion des protestants, forma, en 1632, une société qui partageait son zèle. L'archevêque de Paris, en mai 1634, autorisa cette association, à laquelle il donna le titre de *congrégation de la Propagation de la Foi*, et le vocable de l'*Exaltation de la Croix*. Le roi, par lettres-patentes de 1635, et le pape, par une bulle de 1636, autorisèrent cet établissement. Les protestants disposés à se convertir furent d'abord réunis dans une maison située dans l'île de la Cité, puis transférés dans une autre maison, rue de Seine.

Cet établissement religieux existait encore en 1775. On ignore le motif et l'époque de sa suppression.

Vingt couvents d'hommes ou communautés de prêtres soumis à une règle furent établis à Paris sous le règne de Louis XIII ; le nombre des communautés de filles ou femmes fut, pendant le même temps, plus considérable encore. En voici la notice.

§ III. Communautés religieuses de femmes.

Ursulines, couvent de filles, situé rue Saint-Jacques, n°s 243, 245; fondé par Madeleine Lhuillier, veuve du sieur de Sainte-Beuve, et fille de Jean Lhuillier, président de la chambre des comptes, qui contribua beaucoup à l'entrée de Henri IV à Paris, et qui se fit payer un peu chèrement ce service. Cette veuve attira d'Aix en Provence deux religieuses ursulines, qui, en 1608, arrivèrent à Paris, et furent logées à l'hôtel de Saint-André, faubourg Saint-Jacques; elles s'y occupèrent, suivant la règle de leur institution, à instruire les jeunes filles, et prirent des pensionnaires. Ces ursulines étaient encore séculières, lorsque *Madeleine Lhuillier* leur assura deux mille livres de rentes, à condition qu'elles feraient des vœux et qu'elles garderaient la clôture.

Ainsi ces religieuses, séquestrées de la société, cessèrent de lui être utiles; mais Madeleine Lhuillier aspirait à l'honneur d'être fondatrice : c'était alors le degré le plus éminent auquel aspiraient les dames riches et avancées en âge; elles recueillaient l'avantage d'être pendant le reste de leur vie honorées par la classe des dévots et comblées après leur mort d'indulgences et de prières qui leur assuraient la gloire des bienheureux.

Madeleine Lhuillier obtint une bulle du pape Paul V, datée du 13 juin 1611, qui confirme cette fondation; elle acheta l'hôtel de Saint-André, le convertit en couvent, fit venir des religieuses de Reims pour former les nouvelles cloîtrées aux exercices monastiques, et recruta plusieurs jeunes filles pour peupler convenablement son couvent. Une simple chapelle suffit d'abord au besoin des religieuses; mais, peu d'années après, on la remplaça

par un édifice plus somptueux, dont Anne d'Autriche, le 22 juin 1620, posa solennellement la première pierre. Cette construction fut achevée en 1627.

Cette église, d'une moyenne grandeur, était soigneusement ornée ; et, parmi quelques tableaux peu remarquables, on distinguait sur le principal autel, orné de quatre colonnes de marbre de Dinant, une Annonciation, peinte par *Van-Mol*, élève de Rubens.

Ce couvent fut la souche qui produisit cette pépinière d'ursulines qui, peu de temps après, se dispersa dans presque tous les bourgs et villes de France. Il fut supprimé en 1790 ; les bâtiments ont été démolis, et, sur une partie de leur emplacement, on a ouvert la rue des Ursulines, qui commence rue Saint-Jacques et finit rue d'Ulm.

Ursulines de la rue Sainte-Avoye, situées dans cette rue, n° 47. Madeleine Lhuillier, qui avait fondé les Ursulines de la rue Saint-Jacques, voulut aussi être fondatrice d'un second couvent de cet ordre. Il existait dans la rue Sainte-Avoye une communauté de femmes veuves, fondée, en 1288, par Jean Séquence, chevecier de Saint-Merri, et dont la chapelle était dédiée à sainte Avoye. Madeleine Lhuillier proposa aux femmes de cette communauté d'embrasser la règle et les constitutions des ursulines, et promit, si elles s'y déterminaient, de leur céder une rente annuelle de mille livres. La proposition fut acceptée par acte du 10 décembre 1621, et confirmée par lettres-patentes de février 1623. La chapelle de ces ursulines était petite et placée au premier étage. Ce couvent a été supprimé en 1790, et la synagogue des juifs fut établie, en 1802, sur une partie de son emplacement.

Bénédictines de la Ville-l'Évêque, couvent situé rue

de la Madeleine, au coin nord-est de celle de Surenne, faubourg Saint-Honoré. Deux princesses, Catherine d'Orléans de Longueville et Marguerite d'Estouteville sa sœur, se conformant au goût du temps, voulurent aussi fonder leur monastère; et après avoir, en 1612, obtenu les autorisations nécessaires, elles introduisirent, au mois d'avril 1613, dans les maisons qu'elles avaient achetées à la Ville-l'Évêque, et qu'elles avaient disposées pour un couvent, dix religieuses, que Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, consentit à tirer de son abbaye pour peupler le nouveau monastère. Les fondatrices auraient pu puiser dans une source plus pure : la conduite déréglée de la précédente abbesse et des religieuses de Montmartre ne devait pas alors être oubliée [1].

Lorsque ces religieuses furent rassemblées, le 12 avril 1613, dans le couvent de la Ville-l'Évêque, on l'érigea

[1] En 1590, lorsque Henri IV assiégeait Paris, l'abbaye de Montmartre, ainsi que la plupart des autres communautés de filles des environs de cette ville, devint à peu près un lieu de prostitution. L'abbesse elle-même, Claudine de Beauvilliers, alors jeune et belle, ne put échapper aux galanteries du roi; elle le suivit à Senlis lorsqu'il s'y retira, et ce fut dans cette ville qu'elle eut le chagrin de se voir supplantée par Gabrielle d'Estrées. (Voyez les *Amours du grand Alcandre*, la *Confession de Sancy*; les *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, etc.)

Voici ce que dit Sauval sur l'état de cette abbaye, et sur la conduite des religieuses : « La communauté n'avoit (en 1598) que 2,000 livres de rentes, et en » devoit 10,000 ; le jardin étoit en friche et les murs par terre, le réfectoire con» verti en bûcher, le cloître, le dortoir et le chœur en promenades. A l'égard » des religieuses, peu chantoient l'office; les moins déréglées travailloient » pour vivre, et mouroient presque de faim; les jeunes faisoient les coquettes, » les vieilles alloient garder les vaches et servoient de confidentes aux jeunes, etc.» Lorsque l'abbesse, Marie de Beauvilliers, voulut soumettre ses religieuses à la règle, celles-ci devinrent furieuses contre elle et l'empoisonnèrent. L'abbesse prit des antidotes qui lui sauvèrent la vie; mais les effets du poison lui laissèrent une grande difficulté de respirer et de parler. (*Antiquités de Paris*, par Sauval, liv. 6, p. 354.)

en prieuré dépendant de l'abbaye de Montmartre. Marguerite de Veiny d'Arbouse y introduisit la réforme et les austérités de la règle de saint Benoît. En 1647, après quelques contestations, le prieuré de la Ville-l'Évêque fut soustrait de la dépendance de l'abbyae de Montmartre.

L'église de ce couvent était ornée avec soin : sur le grand autel, on voyait une Annonciation, attribuée à Lesueur ; et parmi plusieurs autres tableaux, on distinguait une Adoration des Mages et Jésus au Désert, peint par Boulogne l'aîné.

Ce couvent fut supprimé en 1790. L'emplacement fut vendu à divers particuliers, qui y ont fait construire des maisons.

La Visitation de Sainte-Marie, couvent de religieuses, situé rue Saint-Antoine, entre les n°s 214 et 216. Jeanne-Françoise de Frémiot, veuve du baron de Chantal, conduisit de Bourges, par ordre de saint François de Sales, trois religieuses de la Visitation, qui, le 6 avril 1619, arrivèrent à Paris. Elles furent d'abord logées dans le faubourg Saint-Marcel ; en 1621, on les transféra dans une maison plus commode, située rues du Petit-Musc et de la Cerisaie, maison appelée *Hôtel du Petit-Bourbon.* Le nombre des prosélytes s'accroissant toujours, ces religieuses furent encore obligées de déloger. La supérieure, Hélène-Angélique Lhuillier, acheta, en 1628, l'hôtel de Cossé, rue Saint-Antoine, qu'elle destina à sa communauté.

On y fit bâtir, en 1682, une église sur le modèle de Notre-Dame-de-la-Rotonde à Rome, et sur les dessins du célèbre François Mansard. Elle fut achevée en 1684, et nommée *Notre-Dame-des-Anges.*

Cet édifice est digne de son auteur. Il offre une rotonde décorée avec goût, et dans les plus belles proportions [1]; le dôme ou lanterne qui s'élève au-dessus du principal autel offre à l'intérieur une peinture, dont le sujet est l'Assomption de la Vierge. Plusieurs tableaux de Perrier et Lepautre ornaient le sanctuaire. Dans la nef étaient les tombeaux d'André Frémiot, archevêque de Bourges, frère de la baronne de Chantal, fondatrice de l'ordre, mort en 1641; de Nicolas Fouquet, mort en 1680, dans la forteresse de Pignerol, où il était détenu pour avoir abusé des finances de l'état.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Ses bâtiments furent vendus à divers particuliers; et l'église, conservée, a été, en 1802, cédée au culte calviniste dit *de la Confession de Genève*.

Visitation de Sainte-Marie, autre couvent du même ordre, situé rue Saint-Jacques, entre les n°s 193 et 195. Le premier couvent de la Visitation ne suffit bientôt plus à la ferveur des jeunes filles, sur lesquelles l'exemple a tant de pouvoir. On bâtit, en 1623, dans le faubourg Saint-Jacques, un second couvent de la Visitation; on en bâtit un troisième à Chaillot, dont je parlerai en son lieu, et un quatrième dans la rue du Bac.

En 1780, l'église était entièrement reconstruite. Les bâtiments claustraux furent réparés et augmentés.

L'église forme une petite rotonde, à l'instar de celle de la rue Saint-Antoine. Sur l'autel on voyait un tableau de Lebrun, représentant saint François de Sales, et à droite une Visitation, par Suvée. Cette église et les bâti-

[1] Quoi qu'en dise Dulaure, le portail de cette église ne sera jamais cité comme une œuvre de goût. (B.)

ments sont maintenant occupés par des *religieuses de Saint-Michel*[1].

FILLES DE LA MADELEINE, OU MADELONNETTES, maison religieuse située quartier Saint-Martin-des-Champs, rue des Fontaines, entre les n°s 14 et 16.

En 1618, Robert de Montry, marchand de Paris, ayant rencontré deux filles publiques qui lui témoignèrent le désir de mener une vie régulière, les retira dans sa maison, près de la Croix-Rouge, faubourg Saint-Germain. Quelques autres filles de la même espèce suivirent l'exemple des deux premières. Robert de Montry pourvut à leur nourriture, jusqu'à ce que la marquise de Maignelay, sœur du cardinal de Gondy, achetât, en 1620, pour les y placer, une maison rue des Fontaines, et leur légua 101,600 livres ; le roi ajouta à ce don ; et le 20 juillet 1629, on tira quatre religieuses de la Visitation de Saint-Antoine pour gouverner cette maison, qui, dans la suite, se divisa en trois classes de filles : la première, la plus nombreuse, était celle des filles mises en réclusion pour y faire pénitence : elles gardaient l'habit séculier ; la seconde classe se composait de filles éprouvées par la pénitence, et qu'on nommait *la Congrégation :* elles portaient un habit gris ; la troisième classe comprenait les filles qui avaient donné des preuves de leur sincère conversion : elles étaient admises à faire des vœux.

L'église fut bâtie en 1680. On y voyait une chapelle construite sur le modèle de celle de Notre-Dame-de-Lorette.

[1] Ces religieuses se consacrent à l'éducation de la jeunesse. Leur couvent sert aussi de maison de correction pour les jeunes filles repenties et pour celles détenues par mesure de police ou de correction paternelle. Auprès de cet établissement est le couvent du *Bon-Pasteur*, fondé par Louis XVIII. (B.)

La maison des Madelonnettes était, dès son origine, une maison de réclusion pour les filles débauchées. Les parents y faisaient renfermer leurs filles enclines au libertinage.

En 1793, ce couvent devint une prison publique. En 1795, il fut destiné à renfermer les femmes prévenues de délits : il conserve encore cette destination.

Bénédictines anglaises, couvent de religieuses situé au faubourg Saint-Marcel, rue du Champ-de-l'Alouette. Il fut fondé en 1619. L'église portait le titre de *Notre-Dame-de-Bonne-Espérance*. Cet établissement fut confirmé en 1681, et supprimé en 1790 : il est devenu propriété nationale.

Filles du Calvaire, couvent situé rue de Vaugirard, n° 23, et fondé par les soins ou plutôt par les intrigues de ce capucin fameux, pendant le ministère du cardinal de Richelieu, sous le nom de *P. Joseph*, et par les libéralités de la reine Marie de Médicis et de la veuve d'un conseiller au parlement appelé *Lauzon*. Ce capucin fit venir, en 1620, du couvent de Notre-Dame-du-Calvaire de Poitiers six religieuses qui furent logées d'abord rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, et ensuite dans l'enclos du jardin du Luxembourg, dont la reine leur avait accordé cinq arpents; mais leur établissement dans ce jardin parut inconvenant. Ces religieuses furent obligées, en 1622, d'acheter dans la rue de Vaugirard une maison dite de *Montherbu* ou l'*Hôtel des Trois-Rois*. Elles y firent construire des cellules et une petite chapelle qu'elles occupèrent dans la même année. En 1625, Marie de Médicis leur fit élever une chapelle plus vaste. Sur la porte de cette chapelle on voyait un bas-relief estimé, repré-

sentant une dame de pitié. L'intérieur était décoré de quatre tableaux peints par Philippe de Champagne.

Ces religieuses furent supprimées en 1790, et leur chapelle a été convertie en remises dépendantes du palais de la Chambre des Pairs.

Filles du Calvaire, couvent situé rue des Filles-du-Calvaire; il eut aussi pour fondateur le même *P. Joseph.* Cette fondation est de l'an 1633; la première pierre de l'église fut posée en 1635; douze religieuses, tirées du couvent du Calvaire, situé près du Luxembourg, y furent transférées le 10 avril 1637 : l'église devait porter le vocable de la *Crucifixion;* mais, après de mûres délibérations, on jugea nécessaire de lui donner celui de la *Transfiguration.*

Ce couvent fut supprimé en 1790. Il occupait un vaste emplacement sur lequel on a, vers l'an 1804, ouvert deux rues : la rue Neuve-de-Bretagne et la rue Neuve-de-Ménilmontant.

Annonciades célestes, ou Filles bleues. Ce couvent de religieuses, situé rue Culture-Sainte-Catherine, n° 29, fut fondé par la marquise de *Verneuil,* ancienne maîtresse de Henri IV, qui tourmenta ce roi, non par ses rigueurs, mais par ses intrigues avec l'Espagne, par la hauteur de son caractère et la bassesse de ses actions, et qui crut expier ses fautes passées par la fondation de ce couvent. Dès le 16 juillet 1621, elle avait conclu, pour cet établissement, un contrat par lequel elle s'engageait à le doter de deux mille livres de rente : l'évêque de Paris l'approuva en 1622, et le roi l'autorisa par des lettres-patentes enregistrées le 31 août 1623.

La marquise de *Verneuil* fit venir du couvent des An-

nonciades de Nanci neuf religieuses : pour les loger, elle loua dans la rue Culture-Sainte-Catherine un hôtel assez vaste, appelé hôtel de *Damville,* qui avait appartenu à la maison de Montmorency. Ces nouvelles religieuses, en 1626, acquirent cet hôtel.

On allait à l'église des Annonciades pour y admirer le tableau du principal autel, représentant une *Annonciation* peinte par *le Poussin.*

Ce couvent, supprimé en 1790 est devenu propriété, particulière : il est aujourd'hui remplacé par une maison de roulage.

Il y eut à Paris plusieurs autres couvents de l'Annonciade, dont je vais parler.

La Congrégation de Notre-Dame de l'Annonciade, située rue Cassette. Elle fut transférée de Troyes à Paris, en 1628, par *Marie d'Abra de Raconis ;* elle n'y a pas subsisté longtemps.

Les Annonciades du Saint-Sacrement de Saint-Nicolas de Lorraine. Les religieuses qui composaient ce couvent, fuyant la guerre et ses dangers, vinrent, en 1636, se réfugier à Paris ; elles s'établirent d'abord rue du Colombier, et furent autorisées par l'archevêque de Paris à célébrer l'office. Ensuite on les transféra rue du Bac, dans une maison qu'elles quittèrent encore pour en habiter une autre rue de Vaugirard. Elles furent remplacées dans la maison de la rue du Bac par les *religieuses de la Conception* ou *Récollettes,* et dans celle de la rue de Vaugirard par quelques religieuses de l'*Assomption.* Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur ces religieuses.

Annonciades des dix Vertus, couvent de religieuses,

situé d'abord rue des Saints-Pères, où elles s'établirent en 1636, puis, en 1640, rue de Sèvres, près les Petites-Maisons. Ce couvent ne subsista que jusqu'en 1654, époque où les religieuses furent forcées de l'abandonner à leurs créanciers.

Annonciades du Saint-Esprit, aujourd'hui Église de Saint-Ambroise, située rues de Popincourt et de Saint-Ambroise. Une colonie d'annonciades, venue de Saint-Mandé, près Vincennes, acquit une grande maison et un jardin, rue de Popincourt, que, le 12 août 1636, elle vint occuper : elles se servirent d'abord d'une chapelle dédiée à sainte Marthe, établie dans cette maison : mais dans la suite, devenues plus riches, elles firent bâtir une église qui fut achevée en 1659.

Ce couvent fut supprimé vers l'an 1780; l'église, assez vaste et solidement construite, fut, en 1802, choisie pour la seconde succursale de la paroisse de Sainte-Marguerite, huitième arrondissement.

Religieuses de Notre-Dame-des-Prés, couvent situé rue de Vaugirard. Cette communauté fut fondée, en 1629, à Mouzon, petite ville de Champagne, par *Henriette de la Vieuville,* veuve d'*Antoine de Joyeuse*. En 1637, la guerre chassa ces religieuses de leur couvent; elles se réfugièrent à Paris : le roi et l'archevêque les autorisèrent à s'établir à Picpus. Peu d'années après, les motifs de leur déplacement ayant cessé, elles retournèrent à Mouzon; elles y restèrent jusqu'en 1675, époque où, le roi ayant ordonné la démolition des fortifications de cette petite ville, les bâtiments de leur monastère furent compris dans cette ordonnance. Elles obtinrent, le 3 décembre, la permission de revenir à Paris; elles se logèrent d'a-

bord rue du Bac; bientôt après, elles firent l'acquisition d'une maison rue de Vaugirard, où elles s'établirent. Accablées de dettes et ne pouvant satisfaire à leurs engagements, elles demandèrent à M. *d'Argenson*, lieutenant de police, grand protecteur des couvents de religieuses, la permission d'établir une loterie dont les produits devaient être employés à payer leurs créanciers : pour faire réussir cette demande, elles employèrent une dame *Husson*, pensionnaire dans la communauté, et qui avait été la maîtresse et l'entremetteuse de ce magistrat, et lui promirent une gratification de quinze à vingt mille livres, si elle réussissait : mais d'Argenson, dégoûté de cette femme, refusa aux religieuses de Notre-Dame-des-Prés une faveur qu'il avait accordée à plusieurs autres.

L'archevêque de Paris, en avril 1741, supprima ce couvent; et les dix religieuses qui le composaient furent dispersées dans d'autres maisons monastiques.

Assomption, couvent de religieuses, aujourd'hui église paroissiale de la Madeleine, rue Saint-Honoré, entre les n°s 369 et 371. Les *Haudriettes*, chargées dans leur origine de servir un hôpital de pauvres femmes, ayant envahi le bien de ces pauvres, vivaient inutiles et constituées en communauté religieuse. Leur conduite n'était pas très-régulière; on tenta plusieurs fois d'établir la réforme dans leur maison; enfin, le cardinal de La Rochefoucauld, que la possession de *Marthe Brossier* avait rendu ridicule, entreprit de les soumettre à la règle, et de les transférer dans un hôtel qu'il avait possédé au faubourg Saint-Honoré, qu'en 1605 il avait vendu aux jésuites, et que ceux-ci, par contrat du 3 février 1623, revendirent

aux religieuses haudriettes. Elles y étaient déjà établies depuis six mois et en avaient fait disposer l'intérieur d'une manière convenable à leur état, lorsque le titre des *Haudriettes* fut supprimé, et les revenus réunis au nouveau monastère du faubourg Saint-Honoré, auquel on donna le nom d'*Assomption*[1].

Plusieurs de ces religieuses réclamèrent contre ce nouvel ordre de choses; quelques-unes même, refusant de se rendre dans le nouveau monastère, obtinrent, en 1624, un arrêt du grand-conseil en leur faveur; les autres, qui s'y étaient rendues au nombre de six, élevèrent plusieurs contestations, dont l'intérêt est le seul motif, et qui furent assoupies.

La chapelle de cette maison ne fut pas suffisante à ces religieuses; elles achetèrent l'hôtel du sieur Desnoyers, et firent commencer en 1670 la construction de leur église, qui fut terminée six ans après.

Cette église, construite sur les dessins d'Errard, peintre du roi, et dont la forme n'est pas heureuse, représente une tour couverte d'un vaste dôme de 62 pieds de diamètre. « Cet édifice a surtout le défaut, dit M. Legrand, d'être trop élevé pour son diamètre; ce qui » donne à son intérieur l'apparence d'un puits profond » plutôt que la grâce d'une coupole bien proportionnée. » Cette élévation intérieure, qui sans doute n'eût pas été » trop forte si la coupole eût été soutenue sur des arcades et pendentifs, au milieu d'une nef, d'un chœur et » des bras d'une croix grecque ou latine, devient excessive lorsqu'elle se trouve bornée de toutes parts par un » mur circulaire; et le spectateur, ne pouvant avoir une

[1] *Voyez* l'article *Hôpital et chapelle de Haudriettes*, t. II, p. 366.

» reculée suffisante, ne parvient à considérer la voûte » qu'avec une très-grande gêne[1]. »

Ce mur circulaire est orné de pilastres corinthiens supportant une corniche qui règne au pourtour de cette église; cette composition fourmille de défauts de goût et de convenance. La calotte offre des caissons et des peintures de Charles Lafosse.

Le plafond du chœur, qui a 60 pieds de longueur, a aussi été peint par Lafosse; il représente l'*Assomption de la Vierge*. L'église était ornée de plusieurs ouvrages des maîtres de l'école française. On y distinguait surtout une *Nativité,* peinte par Houasse, et placée sur le grand autel.

Ce couvent fut réformé en 1790. En 1802, son église fut choisie pour être, sous le nom de *Sainte-Madeleine,* l'église paroissiale du premier arrondissement de Paris. Elle remplaça l'église de Sainte-Madeleine, située à la Ville-l'Évêque, dont le bâtiment avait, au commencement de la révolution, été démoli[2].

Parmi quelques tableaux qu'on y a placés, depuis qu'elle est devenue paroissiale, on remarque celui de M. Gautherot, représentant saint Louis donnant la sépulture à un soldat de son armée.

PETITES-CORDELIÈRES, couvent situé rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, à l'hôtel de Beauvais. En 1628, il se détacha du couvent des *Cordelières*, établi au faubourg Saint-Marcel, un essaim de religieuses qui, favorisées par les donations de Catherine d'Abra de Raconis,

[1] *Description de Paris et de ses édifices*, t. I, p. 82.

[2] En dehors de l'église, et à la droite du portail, on a élevé, en 1822, une chapelle dédiée à saint Hyacinthe, et destinée aux catéchismes. On y voit plusieurs tableaux. (B.)

vinrent s'établir dans une maison et un jardin situés au cloître de Saint-Marcel. Bientôt ce lieu leur parut peu convenable. Pierre Poncher auditeur des comptes, et sa sœur, leur donnèrent en 1632 une maison située rue des Francs-Bourgeois au Marais ; elles s'y établirent sous le titre de *Religieuses de Sainte-Claire et de la Nativité;* mais elles ne purent s'y maintenir longtemps. Le 13 mai 1687, elles acquirent l'hôtel de Beauvais, situé rue de Grenelle-Saint-Germain, où, deux années avant, le doge et quatre sénateurs de la république de Gênes avaient logé, lorsqu'ils vinrent faire satisfaction à Louis XIV.

Établies dans ce fastueux hôtel, ces religieuses convertirent la salle de bal en église; sans doute que les salles de jeu, les boudoirs furent aussi convertis en cellules.

L'archevêque de Paris, par décret du 4 juin 1749, confirmé par lettres-patentes, supprima, on ne sait pourquoi, ce couvent de religieuses. Leur maison et leur jardin furent vendus à divers particuliers qui y ont fait bâtir des hôtels.

Carmélites, maison religieuse située rue Chapon, entre les n°s 17 et 25. Les carmélites de la rue Saint-Jacques, dont j'ai parlé, autorisées à faire un second établissement de leur ordre dans Paris, réunirent en 1617 quelques-unes de leurs sœurs dans une maison de la rue Chapon ; cette nouvelle colonie s'y trouva bientôt trop resserrée ; elle acquit un hôtel voisin qui appartenait à l'évêque et au chapitre de Châlons, et l'occupa en 1619. Ces religieuses, aidées par les libéralités de la duchesse d'Orléans-Longueville et du duc son fils, y firent construire un couvent, et une église qui fut achevée et dédiée en 1625. Dans la suite, elles agrandirent encore leur propriété par de nouvelles acquisitions.

Cette maison étant supprimée en 1790, les bâtiments et jardins furent vendus à divers particuliers.

Val-de-Grace, abbaye royale de bénédictines, située rue du faubourg Saint-Jacques, entre les nos 277 et 279. Dans une vallée, près de Bièvre-le-Châtel, existait, depuis le neuvième siècle, une abbaye de religieuses appelée *Val-de-Grâce*. Au commencement du dix-septième siècle, le site de cette maison parut fort triste aux religieuses qui l'habitaient. Les bâtiments tombaient en ruines, et se trouvaient menacés par de fréquentes inondations. Elles résolurent de transférer leur abbaye à Paris. Elles achetèrent à cet effet, au mois de mai 1621, un vaste emplacement au faubourg Saint-Jacques, avec une maison appelée le *Fief-de-Valois* ou l'*Hôtel-du-Petit-Bourbon*. La reine Anne d'Autriche paya 36,000 livres, prix de cette acquisition, et se fit déclarer *fondatrice*. Le 20 septembre 1621, les religieuses de l'abbaye du Val-de-Grâce vinrent occuper leur nouveau monastère, qui reçut bientôt après plusieurs embellissements. Anne d'Autriche y fit construire quelques bâtiments; et le 3 juillet 1624, elle posa la première pierre du cloître [1].

Cette reine, longtemps stérile, et, après vingt-deux ans de mariage, inquiète de ne pouvoir donner un héritier à la couronne, avait adressé des vœux à toutes les chapelles, à toutes les églises où se trouvaient des saints ou des saintes en réputation de rendre la fécondité; elle fit vœu d'élever un temple au Seigneur si ses désirs se réalisaient. Enfin, à force de prières payées, et de pro-

[1] Louis XIII, par lettres-patentes de février 1631, déclara *de fondation royale* l'abbaye de Notre-Dame-du-Val-de-Grâce. (B.)

messes magnifiques faites à Dieu et aux saints, le 5 septembre 1638, elle eut le bonheur inespéré de mettre au jour un fils qui régna dans la suite sous le nom de Louis XIV. Après la mort de Richelieu et du roi son époux, parfaitement libre de ses volontés, cette reine entreprit de s'acquitter des engagements qu'elle avait contractés envers les habitants des cieux. Elle fit reconstruire entièrement, et avec une somptuosité digne de sa reconnaissance, l'église et le couvent du Val-de-Grâce. Le 1er avril 1645, la reine et le jeune roi, son fils, vinrent en grande cérémonie, et avec tout le faste des cours, poser solennellement la première pierre de cet édifice. Les travaux commencés furent bientôt suspendus par les troubles de la minorité de Louis XIV; on les reprit en 1655 : continués avec activité, les bâtiments claustraux furent achevés en 1662, et ceux de l'église en 1665.

Le célèbre François Mansard, un des plus habiles architectes que la France ait produits, fournit les dessins de l'église, et la fit exécuter jusqu'au rez-de-chaussée; mais, par l'effet des intrigues et des commérages de cour, Mansard se vit forcé d'abandonner la direction de cet édifice. On lui substitua Mercier et autres architectes bien inférieurs, et qui, voulant renchérir sur les dessins de ce grand maître en altérèrent les beautés, et placèrent leurs conceptions mesquines à la place des conceptions du génie. Mansard, piqué de se voir si sottement corrigé, entreprit au château de Fresnes, à sept lieues de Paris, la construction d'une chapelle qui, en petite proportion, était l'exacte exécution de son dessin du Val-de-Grâce, et fit un chef-d'œuvre en voulant prouver la préférence qu'il méritait.

L'édifice de l'église du Val-de-Grâce n'est point digne

de l'importance qu'Anne d'Autriche voulait y mettre. Il offre plus de travail, plus de richesses que de beautés, et plusieurs défauts que je n'entreprendrai pas de signaler.

François Anguier, sculpteur, concourut par ses talents à la décoration de cette église. Les statues en marbre, de saint Benoît et de sainte Scolastique, qu'on avait placées dans des niches de la façade, étaient son ouvrage.

Cette façade est composée d'une ordonnance corinthienne couronnée d'un fronton, puis d'une seconde ordonnance du même ordre, pareillement couronnée d'un fronton. Sur la frise de la première, on lisait cette inscription qui fait allusion aux motifs qui ont déterminé la fondation de cette église : *Jesu nascenti Virginique matri.*

Le fronton de l'ordonnance supérieure était orné d'un bas-relief où, pendant la révolution, on avait placé les symboles de la liberté et de l'égalité ; symboles que, par une négligence rare, on n'a fait disparaître qu'en 1817 pour y placer le cadran d'une horloge.

L'intérieur de l'église, qui ne paraît pas avoir éprouvé de dégradation, offre une nef qui, comme à l'ordinaire, est séparée des bas-côtés par des arcades et des pilastres corinthiens cannelés : on ne savait guère, au dix-septième siècle, donner d'autres formes à l'architecture des temples. La voûte de la nef est chargée de bas-reliefs et d'ornements avec une telle profusion, que l'œil n'y trouve pas un espace lisse pour s'y reposer. Le même défaut est reproduit dans toutes les parties de l'église. Toutes ces sculptures sont de François Anguier.

Le dôme, qui, après ceux du Panthéon et des Invalides, est le plus élevé de tous les dômes de Paris, a été intérieurement peint par Mignard. Cette vaste composi-

tion représente le séjour des bienheureux, divisé en plusieurs hiérarchies : c'est le plus bel ouvrage de ce peintre. Molière, pour en exalter la gloire, a composé un poëme qui n'est pas digne de sa plume. On voit avec peine que cette peinture a beaucoup perdu de son effet en perdant la vivacité de ses couleurs.

Dans les années 1818 et 1819, la couverture en plomb de ce dôme a été entièrement renouvelée.

Le principal autel est couronné par un baldaquin, supporté par six colonnes torses, de marbre noir, d'ordre composite, et dont les bases et les chapiteaux sont de bronze doré.

Sur cet autel fastueux on exposait, dans les jours solennels, un ostensoir ou soleil tout en or, émaillé de couleur de feu, tout brillant de diamants, et soutenu par la figure d'un ange tout entière de ce riche métal, et dont la robe, car elle en avait une, était encore bordée de diamants. Ainsi, aveuglé par de fausses idées sur les principes du christianisme, on donnait aux objets les plus sacrés du culte un mérite métallique, un mérite dont se parent ceux qui n'en ont point de réel.

La reine fondatrice accorda plusieurs priviléges à ce monastère, le droit de porter les armoiries de France, celui d'inhumer dans son église les cœurs des princes ou princesses de la famille royale décédés. Ces cœurs étaient déposés dans une chapelle qui est à gauche; on en comptait avant la révolution jusqu'à vingt-six, au nombre desquels figurait celui d'Anne d'Autriche : ce n'était pas un bon cœur. Enfin ce monastère avait le droit inestimable de réclamer la première chaussure de chaque fils et fille de la famille royale, chaussure précieusement conservée. Les frais de cet édifice se sont montés à 370,283 livres.

Cette église a été convertie en magasin central des hôpitaux militaires [1]. Les autres bâtiments du monastère furent, pendant le régime impérial, et sont encore consacrés à un hôpital militaire.

FEUILLANTINES, couvent de religieuses, situé cul-de-sac des Feuillantines, nº 12. Les fondations de couvents étaient la manie du temps. Anne Gobelin, veuve d'Estourmel, en fut atteinte ; elle fit venir de Toulouse à Paris six religieuses feuillantines, qui, le 28 novembre 1622, se logèrent dans la maison des Carmélites. Les feuillants de Paris, qui d'abord avaient résisté à l'établissement de leurs sœurs, vinrent les accueillir, et, au nombre de trente, les escortèrent processionnellement dans leur translation du couvent des Carmélites à celui qu'on leur avait destiné. La fondatrice et plusieurs dames voulurent assister à cette cérémonie. Marguerite de Clausse de Marchaumont, veuve à vingt-deux ans, après avoir été mariée deux fois, fut la première supérieure de ce couvent.

L'église, qui fut bâtie et dédiée en 1719, ne contenait rien de remarquable qu'une copie de la Sainte-Famille de Raphaël. Ce couvent, supprimé en 1790, est devenu propriété particulière.

PORT-ROYAL, couvent de religieuses, situé rue de la Bourbe. Une ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1204, située près de Chevreuse, et nommée Porrois ou Porrais, dont, par corruption, on a fait *Port-du-Roi* et *Port-Royal*, fut réformée en 1609 par Jacqueline-Marie-Angélique Arnaud, qui en était abbesse.

L'insalubrité du lieu de cette abbaye fut cause de sa

[1] Elle est actuellement rendue au culte. (B.)

translation à Paris; les religieuses s'y établirent le 28 mai 1625, dans un emplacement acquis par l'abbesse[1], composé de bâtiments et de jardins, et nommé la *Maison de Clugny*. Madame Arnaud montra son désintéressement et la pureté de ses principes religieux en demandant elle-même, en 1627, que les abbesses de ce couvent fussent triennales; en conséquence, elle se démit de son titre en 1630, et une nouvelle administratrice de ce monastère fut élue. Les exemples d'un pareil désintéressement sont rares dans notre histoire ecclésiastique.

On commença, en 1648, sur les dessins de Lepautre, la construction de l'église de ce monastère; elle fut achevée la même année.

Dans le chœur des religieuses était une Cène peinte par Champagne, un des meilleurs tableaux de cet artiste, qui, pour dédommager les curieux privés de le voir, en fit lui-même la copie. Cette copie figurait sur le grand autel.

A la demande de madame Arnaud, le pape permit que dans ce monastère fût établie *l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*. On conservait dans cette église *une épine* de la sainte couronne, et une autre relique plus rare et tout aussi authentique, *la cruche* qui avait servi aux noces de Cana.

Le lieu champêtre d'où étaient venues les religieuses de ce monastère fut réparé et assaini par des canaux qui procurèrent l'écoulement des eaux stagnantes. Il fut peuplé de religieuses, et reçut son ancien titre d'abbaye, avec la dénomination distinctive de *Port-Royal-des-Champs*.

[1] C'est par erreur que Dulaure prétend que Marie-Angélique Arnaud, abbesse de Port-Royal, fit l'acquisition des jardins et de la maison de Clugny : ces jardins et cette maison sont restés la propriété de l'ordre de Clugny jusqu'à la révolution. (*Voyez* t. III, p. 190 et suiv., *note*.) (B.)

Ce fut dans ce désert qu'un grand nombre d'hommes illustres par leur savoir, leurs talents et leurs vertus, vinrent se réfugier pour se soustraire aux persécutions des jésuites, dont Louis XIV était l'aveugle instrument.

En août 1664, l'archevêque de Paris, suivi du lieutenant de police, d'exempts et de deux cents gardes, se rendit au couvent de Port-Royal de Paris. Cette troupe assiégea les religieuses sans défense ; douze d'entre elles furent enlevées, réparties dans différentes communautés de cette ville, et traitées comme des prisonnières. Quelques mois après, on enleva et l'on traita de même quatre autres religieuses. Celles qui restaient dans cette maison, séduites par des discours ou intimidées par les menaces, cédèrent à la puissance.

En 1665, ces malheureuses filles, arrachées de leur couvent, furent renvoyées dans le monastère de Port-Royal-des-Champs ; monastère où l'on plaça en même temps une garnison de soldats chargée de les empêcher de communiquer au-dehors, et même d'aller dans leur jardin. Ces soldats y séjournèrent jusqu'en 1669, et s'y conduisirent comme dans un corps-de-garde [1].

Les religieuses qui les avaient remplacées au couvent de Port-Royal de Paris, presque toutes dissidentes, se mirent dans les rangs des ennemis de leurs sœurs séparées, leur causèrent beaucoup de chagrin, et leur intentèrent, en 1707, un procès, qui eut beaucoup d'éclat et peu de succès.

Les religieuses de Port-Royal-des-Champs se croyaient dans cet asile à l'abri de nouvelles violences ; mais, tou-

[1] L'archevêque de Paris y avait placé une tourière et un chapelain, qui vécurent si familièrement ensemble, qu'il résulta de cette familiarité le scandale ordinaire.

jours persécutées par les jésuites, parce qu'elles ne partageaient pas leur doctrine, elles furent, le 29 octobre 1709, enlevées de leur maison par le lieutenant de police d'Argenson, escorté d'une troupe nombreuse, qui ne leur accorda qu'un quart d'heure pour se disposer à se rendre dans divers couvents du royaume, où elles furent séquestrées; leur couvent fut démoli.

L'abbaye de Port-Royal de Paris, supprimée en 1790, fut, pendant la cession de la Convention nationale, convertie en prison révolutionnaire. En 1801, on y plaça l'institution de la *Maternité*, et, en 1804, l'*Hospice de l'accouchement*. (*Voyez* cet article.)

Filles de Sainte-Élisabeth, ou du tiers-ordre de Saint-François, aujourd'hui Sainte-Élisabeth, succursale, couvent et église situés rue du Temple, entre les nos 107 et 109. Le père Vincent Musard, qui opéra une réforme dans les couvents du tiers-ordre de Saint-François, montra beaucoup de zèle pour établir les filles de Sainte-Élisabeth. Sa belle-mère, sa sœur et dix autres filles ou femmes se réunirent pour former ce nouveau couvent. Ce père recrutait partout des prosélytes et des bienfaiteurs. Plusieurs donations, des lettres-patentes de 1614, le consentement de l'évêque de Paris, de 1615, le mirent à même de faire construire, dans la rue du Temple, un monastère, dont les bâtiments, commencés en 1628, furent achevés en 1630. Marie de Médicis, conjointement avec son fils Louis XIII, voulut en poser la première pierre, et même avoir le titre de fondatrice.

Ce couvent n'offrait rien de remarquable. Il fut supprimé en 1790; et, en 1803, l'église fut choisie pour être la seconde succursale de la paroisse de Saint-Nicolas-des-

Champs, sixième arrondissement. Elle a conservé la dénomination de *Sainte-Élisabeth* [1].

NOTRE-DAME-DE-SION, ou *Chanoinesses régulières anglaises et réformées de l'ordre de Saint-Augustin.* Ce couvent était situé rue des Fossés-Saint-Victor, à côté et au-dessus du collége des Écossais. Ces religieuses vinrent en France en 1633, et obtinrent, au mois de mars de cette année, des lettres-patentes qui leur permettaient de s'établir à Paris ou dans ses faubourgs. Elles choisirent d'abord une demeure dans la rue Saint-Antoine ; puis elles vinrent occuper, dans la rue des Fossés-Saint-Victor, une maison qui avait appartenu à Jean-Antoine Baïf, poëte du règne de Charles IX et de Henri III, où s'assemblaient *les beaux esprits* du temps, et où se donnaient des concerts de musique qui attirèrent quelquefois ces princes et leur cour.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Dans les bâtiments on a établi un pensionnat de demoiselles.

FILLES DE LA CONCEPTION [2], ou religieuses du tiers-ordre, couvent situé rue Saint-Honoré, en face de l'église de l'*Assomption* ou de *Sainte-Madeleine*. Anne Petau, veuve de René Regnaut, conseiller au parlement, donna, en 1635, 40,000 livres au couvent des Filles de la Conception de Toulouse, pour obtenir treize religieuses de cet ordre, qui, au mois de septembre de cette année, vinrent à Paris, et, suffisamment autorisées, occupèrent la maison que cette fondatrice leur avait préparée, et qui appartenait à François-Théodore de Nesmond, président

[1] Cette église a été agrandie en 1829. (B.)

[2] Il fallait avoir épuisé le dictionnaire des dénominations conventuelles pour imaginer celle-ci qui se compose de deux mots étonnés de se trouver réunis.

au parlement, et que ce président, en 1637, céda à ces religieuses, à condition qu'elles recevraient sa fille dans leur ordre, ce qui fut exécuté. Malgré ces donations, *les Filles de la Conception* étaient fort endettées, et se trouvaient, comme quelques autres couvents, dans le cas de faire faillite : mais le sieur d'Argenson, en 1713, détermina le roi à établir une loterie, dont les bénéfices leur appartinrent; par ce moyen peu moral, elles réhabilitèrent amplement leur fortune. D'ailleurs, on sait quel prix ce magistrat de mœurs corrompues mettait aux services qu'il rendait aux couvents de religieuses.

L'église ne contenait de remarquable que deux tableaux : l'un, placé sur le grand autel, représentant la Conception de la Vierge, était peint par Boullongne l'aîné; l'autre, que l'on voyait dans une chapelle à droite, avait pour sujet saint Germain donnant une médaille à Geneviève, par Boullongne le jeune.

Ce couvent fut supprimé en 1790, et sur son emplacement on a bâti plusieurs maisons particulières.

Filles de l'Immaculée Conception, ou Récollettes, couvent situé rue du Bac, n° 75, à l'angle septentrional de la rue de la Planche. Madame la présidente de Lamoignon fit venir de Verdun quelques religieuses récollettes. Autorisées, le 8 septembre 1627, par l'abbé de Saint-Germain, ces récollettes, munies de toutes les précautions exigées, n'en profitèrent pas, et cédèrent, par acte du 12 décembre 1634, aux religieuses récollettes de Saint-Nicolas de Tulle leurs droits et priviléges. Celles-ci achetèrent une maison rue du Bac, qu'elles firent accommoder en monastère, et s'y établirent en 1637.

Ces religieuses, en qualité de *récollettes,* étaient sous la

direction des frères *récollets*. Ceux-ci, se trouvant trop éloignés de leurs sœurs, obtinrent facilement, dans ce temps de prospérité monastique, la permission de faire bâtir un hospice de récollets à côté de celui des récollettes. Il fut construit dans la rue de la Planche. Ce voisinage fut une source de désordres et de querelles que termina un arrêt du conseil du roi, du mois de mars 1708, condamnant les frères récollets à se séparer de leurs sœurs de la *Conception Immaculée*.

Elles durent ce dernier titre à Marie-Thérèse d'Autriche, qui, ayant projeté d'établir un couvent de la *Conception*, jeta les yeux sur les sœurs récollettes, et obtint une bulle, du 18 août 1663, qui autorisa ces filles à prendre *l'habit, l'institut, la règle et la dénomination de religieuses de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie*. En 1664, ce couvent fut déclaré de fondation royale. Louis XIV fournit aux frais de la construction de l'église, qui, commencée le 13 juillet 1693, fut bénite et sans doute achevée le 5 décembre 1694.

Le grand autel de cette église était orné d'une Immaculée Conception, peinte par Lafosse.

Ce couvent, supprimé en 1790, a été vendu à des particuliers.

Il fut fondé un autre couvent de la Conception, rue de Charenton, dont je parlerai ailleurs.

Religieuses du Saint-Sacrement, couvent situé près le Louvre. Sébastien Zamet, évêque de Langres, pensa qu'un couvent dont les individus seraient nuit et jour et sans cesse occupés à l'adoration du Saint-Sacrement deviendrait une institution d'une haute importance pour le public. D'abord, pour remplir ses pieuses intentions, il résolut d'employer des hommes absolument reclus et

qui n'auraient nulle communication avec le dehors. Il abandonna cette partie de son projet, substitua des femmes aux hommes, et obtint des bulles du pape. Une riche dévote, appelée Bardeau, donna 30,000 francs pour commencer l'établissement. Madame de Longueville mit tout en œuvre pour déterminer l'archevêque de Paris à donner son assentiment qu'il avait refusé d'abord. Le roi, après plusieurs difficultés, accorda des lettres-patentes au mois d'octobre 1630. Une maison, dans le quartier du Louvre, fut achetée et destinée à cet établissement. Le parlement enregistra, le 31 mai 1633, les lettres du roi. La mère Angélique Arnaud eut la première direction de cette communauté. Le fondateur avait pour objet d'attirer dans son couvent les filles des courtisans; et pour y réussir, il fit une règle par laquelle les religieuses devaient être vêtues de robes blanches, fines et traînantes, de beaux scapulaires d'écarlate et de linge très-fin. Aucune austérité ne devait en éloigner les jeunes personnes. L'église était ou devait être magnifiquement ornée. Tout allait au gré du fondateur et de ses auxiliaires. Le couvent fut établi; mais, sous le règne de Louis XIV, cette maison fut supprimée. On ne sait pourquoi.

Belle-Chasse, ou Chanoinesses du Saint-Sépulcre, couvent situé rue Neuve-de-Belle-Chasse, n° 4, quartier Saint-Germain. Une dame de Planci fit venir, en 1632, de Charleville à Paris, cinq religieuses de cet ordre; elles éprouvèrent pendant trois ans plusieurs difficultés pour s'établir. Le 16 juillet 1635, elles firent l'acquisition d'un vaste emplacement appelé *Belle-Chasse;* elles n'occupèrent d'abord, en attendant la construction de leur maison, qu'une extrémité de cet emplacement. Leur monastère

étant bâti, elles y entrèrent le 21 octobre 1635 ; mais ce ne fut qu'au mois de mai 1637 que tous les obstacles furent surmontés, et qu'elles obtinrent du roi des lettres-patentes confirmatives de cet établissement. La chapelle de cette maison fut bénite en 1673.

Ce couvent était à peine établi que le désordre s'y manifesta. On lit dans les registres manuscrits du parlement que, le 31 juillet 1642 et les jours précédents, un sieur de Meigneux, accompagné de plusieurs personnes dont les noms sont mystérieusement omis, s'était rendu dans ce couvent et y avait commis des excès qui ne sont pas spécifiés. Le parlement fit défense au sieur de Meigneux « d'aller audit monastère ; et d'y mener... ni autrement, » à peine de la vie ; enjoint à la prieure de faire fermer » les portes du couvent, et d'empêcher qu'il soit usé » d'aucune violence en contravention audit arrêt ; de garder » soigneusement la dame de Nérestan, étant en ladite » maison, ni de permettre qu'elle en sorte. »

Ce couvent fut supprimé en 1790. On a ouvert sur son emplacement une rue nouvelle qui fait la prolongation de celle de Belle-Chasse, et qu'on nomme rue *Neuve-de-Belle-Chasse*. La partie des bâtiments qui n'a point été détruite par l'effet de cette prolongation sert de magasin des fourrages du gouvernement.

Les Filles du Précieux-Sang, couvent situé rue de Vaugirard, n° 60, quartier du Luxembourg. Des filles de l'ordre de Cîteaux, de la ville de Grenoble, après avoir adopté une réforme, firent solliciter, auprès de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, la permission d'établir un couvent de leur ordre dans l'étendue de sa juridiction. Cette demande fut accordée le 20 décembre 1635. Elles ache-

tèrent, en conséquence, une maison rue Pot-de-Fer, au coin de la rue Mézières; pour la payer, elles reçurent de la duchesse d'Aiguillon la somme de 8,050 livres, et vinrent l'habiter en 1636. Ces religieuses, ayant mal calculé leurs affaires, ou trop compté sur le zèle public, se trouvèrent tellement endettées qu'elles furent forcées d'abandonner leur maison à leurs créanciers.

Alors elles prirent à loyer une maison située rue du Bac, où elles se retirèrent, maison qui depuis a fait partie du séminaire des Missions étrangères. Enfin, des personnes charitables vinrent à leur secours, et leur fournirent une somme qui leur permit, le 10 décembre 1658, d'acheter une maison rue de Vaugirard, qu'elles firent disposer suivant leurs besoins. La chapelle fut bénite, le 20 février 1659, sous le titre de *Précieux Sang de Notre-Seigneur;* et, le même jour, elles vinrent habiter leur nouveau monastère.

Elles furent supprimées en 1790, et leur maison devint une propriété particulière.

Bénédictines de Notre-Dame de Liesse, couvent situé rue de Sèvres, seconde série de numéros commençant au boulevard, n° 3. Ces religieuses, établies à Rhétel, diocèse de Reims, craignant la guerre et ses dangers, vinrent, en 1636, se réfugier à Paris. Elles s'établirent d'abord rue du Vieux-Colombier, et, en 1645, devinrent propriétaires d'une maison déjà occupée par des religieuses qui ne purent s'y maintenir. Ce lieu était nommé *le jardin d'Olivet.* Cette maison ne se soutint qu'avec peine, et éprouva plusieurs traverses. La chapelle ne fut bâtie qu'en 1663. Ce couvent, presque désert, fut supprimé en 1778; et madame Necker y fonda un hôpital qui porte son nom, et dont je parlerai dans la suite.

Filles de Saint-Thomas-d'Aquin, de l'ordre de Saint-Dominique, couvent situé rue des Filles-Saint-Thomas.

Les religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, ayant reçu l'ordre d'aller former un établissement à Paris, obtinrent des lettres-patentes du mois de décembre 1629, enregistrées le 3 juillet 1630. Elles logèrent d'abord dans une maison de la rue des Postes, au faubourg Saint-Marcel. En 1634, ayant acheté une grande maison vieille rue du Temple, elles y firent construire une église et un assez vaste monastère; elles y restèrent jusqu'au 7 mars 1642, époque où elles vinrent habiter la maison qu'elles avaient fait construire dans la rue qui porte le nom de leur couvent.

Ce couvent ayant été supprimé en 1790, ses bâtiments furent occupés pendant plusieurs années par divers particuliers, jusqu'en 1808, époque où, sur son emplacement, l'on a commencé à élever l'édifice de la Bourse.

Filles de la Croix, couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, situé rue de Charonne, nº 86. Ce couvent fut institué pour recevoir le trop-plein de celui qui est mentionné dans l'article précédent. Le 7 mars 1627, ces filles habitèrent une maison située rue Plâtrière, puis elles se transportèrent rue Matignon. Après avoir, le 21 juin 1639, acheté une maison rue de Charonne, elles y firent construire un monastère, qu'elles vinrent habiter au mois d'août 1641. Charlotte-Marie Coiffier d'Effiat fournit aux frais de cet établissement, et en fut considérée comme la fondatrice. Son cœur fut déposé dans le sanctuaire de l'église.

Dans cette église, petite et bien ornée, on voyait un

excellent tableau de Jouvenet, représentant l'élévation de la croix.

Cyrano de Bergerac, écrivain original et sans goût, fut enterré dans cette église.

Ce couvent, supprimé en 1790, n'a point été vendu. En 1815, on y a placé des religieuses qui portent le titre de *Dames de la Croix.*

Il existait à Paris trois autres maisons de *Filles de la Croix*, dont je parlerai dans la suite.

CHERCHE-MIDI, ou *Prieuré de Notre-Dame de Consolation,* situé rue du Cherche-Midi, nº 25. Des religieuses augustines de la congrégation de Notre-Dame, de la ville de Laon, vinrent à Paris, en 1633, pour y former un établissement. Le 13 mai 1634, elles achetèrent des sieurs et dame Barbier un emplacement rue du Cherche-Midi ou Chasse-Midi; et, munies du consentement de l'abbé de Saint-Germain et de lettres-patentes du roi, de septembre de la même année, elles firent construire un monastère. Mais ces religieuses, mauvaises économes, se virent dans la suite poursuivies par leurs créanciers. Un arrêt du 3 mars 1663 ordonna la vente de leur maison. Dans cette fâcheuse conjoncture, alles s'adressèrent à Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de Malnoue, et lui offrirent de se mettre sous sa dépendance, en embrassant la règle de Saint-Benoît. Il en coûta à cette abbesse 55,100 liv., prix de la vente de la maison, dont elle se rendit adjudicataire; puis elle la céda aux religieuses du Cherche-Midi, qui reçurent, en 1669, le titre de *Bénédictines de Notre-Dame-de-Consolation.*

Ce couvent fut supprimé en 1790; et deux particuliers, acquéreurs de l'emplacement, y ont fait bâtir des maisons.

Religieuses de Fervaques, couvent de l'ordre de Cîteaux, situé au faubourg Saint-Germain, on ne sait dans quelle rue. Ces religieuses, en 1636, pendant la guerre, vinrent de Noyon à Paris pour chercher un asile; on leur permit d'y rester, à condition qu'elles ne placeraient point de croix à leur porte, et qu'elles n'auraient ni cloches ni tabernacles. En 1643, on leur accorda la faculté d'établir un monastère en forme. Ces concessions favorables ne consolidèrent pas cet établissement, qui fut de peu de durée. Dans la suite, on n'en trouva plus de traces.

Les quatre établissements suivants se distinguent des autres en ce qu'ils ont pour objet l'utilité publique.

Religieuses de la Charité-Notre-Dame, couvent et hôpital, situé rue de la Chaussée-des-Minimes, au coin du cul-de-sac des Hospitalières, n° 2. Cette maison, destinée pour les filles et femmes malades, fut définitivement établie en 1629. Une dame d'Orsai et un sieur Faure, stimulés par Françoise de La Croix, fournirent aux frais d'acquisition de cette maison et à ceux de l'ameublement. Douze lits furent d'abord fondés. Bientôt les frères de la Charité, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu se réunirent pour s'opposer à cet établissement utile. Le parlement, en 1628, mit fin à cette opposition scandaleuse. Françoise de La Croix et ses compagnes furent mises en possession de cet hôpital, et elles firent des vœux en 1629. Dans la suite, le nombre des lits s'accrut par les bienfaits de quelques personnes; en 1775, il s'élevait à vingt-trois. Les malades payaient 30 livres par mois; et ceux qui passaient dans cette maison le reste de leur vie, 400 liv. par an.

Cette maison a subi le sort de tous les établissements

religieux. Elle a été supprimée en 1792, et remplacée par une filature de coton établie en faveur des indigents.

Hospitalières de la Roquette. Ce couvent et hôpital, situé quartier de Popincourt, n° 105, fut établi par les *religieuses de la Charité* dont la maison est l'objet de l'article précédent. Aidées par la duchesse de Mercœur, elles acquirent cette maison pour servir à leurs convalescents, qui avaient besoin de respirer un air plus pur que celui de la Chaussée-des-Minimes. On donna ce nom à ce couvent, parce qu'il fut bâti sur l'emplacement d'une maison de campagne, dite *la Rochette* ou *la Roquette*. Ces religieuses en devinrent propriétaires par acte du 30 janvier 1636.

Un décret de l'archevêque de Paris, du 12 octobre 1690, confirmé par lettres-patentes enregistrées le 12 juin 1691, sépara la maison de la Roquette de celle de la rue de la Chaussée-des-Minimes; elle en fut entièrement indépendante, et elle avait, avant la révolution, dix-neuf lits pour les femmes vieilles et infirmes. Cette maison, supprimée en 1792, est occupée aujourd'hui par une filature de coton.

Filles de la Providence ou de Saint-Joseph, couvent situé rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 82. Marie Delpech, connue sous le nom de *l'Étang*, avait établi à Bordeaux une maison pour les orphelines; elle fut appelée à Paris pour en établir une en cette ville. Elle y arriva le 11 février 1639, et logea d'abord rue du Vieux-Colombier, dans une maison occupée par quelques religieuses venues de Charleville. Le nombre des élèves qu'elle y fit l'obligea de prendre à loyer une maison plus

vaste, rue du Pot-de-Fer. Celle-ci devint bientôt insuffisante. Le 3 février 1640, elle acquit, rue Saint-Dominique, une grande maison, où son établissement fut fixé; elle l'agrandit par l'acquisition de sept quartiers de terrain qui l'avoisinaient; et, munies de toutes les permissions et autorisations exigées, elle en prit possession dans la même année.

Cette institution avait pour objet l'instruction des orphelines. On leur enseignait les ouvrages convenables à leur sexe, jusqu'à ce qu'elles fussent en état de se marier, ou d'embrasser une profession quelconque.

Cette maison fut supprimée en 1792. Les bâtiments furent depuis convertis en bureaux du ministère de la guerre, et de sa chapelle on fit un magasin.

Nouvelles Catholiques, couvent de filles, situé rue Sainte-Anne, nº 63. Ce couvent fut établi par les mêmes fondateurs, dans le même temps et par les mêmes motifs que le couvent des *Nouveaux Convertis* dont j'ai parlé ci-dessus; mais il eut une destinée différente. Il fut d'abord, en 1634, placé rue des Fossoyeurs, aujourd'hui de Servandoni.

En 1647, il était situé rue Pavée, au Marais, puis rue Sainte-Avoye, en 1651, dans la rue Neuve-Saint-Eustache; enfin, en 1672, ce couvent obtint une demeure stable, rue Sainte-Anne, où les religieuses achetèrent un terrain, et y firent bâtir une maison et une chapelle, bénite sous le titre de l'*Exaltation de la Sainte-Croix et de Sainte-Clotilde.* Cette maison, qui jouissait du privilége des maisons de fondation royale, fut supprimée en 1790, et vendue peu d'années après. Plusieurs maisons particulières se sont élevées sur son emplacement.

Les Filles ou Soeurs de la Charité, couvent situé rue du Faubourg-Saint-Denis, nº 112, en face des bâtiments de Saint-Lazare. Vincent de Paul et Louise de Marillac, veuve de M. Le Gras, commencèrent cet établissement, en 1633, dans une maison située près de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. De là il fut, au mois de mai 1636, transféré à la Villette.

En 1640, la dame Le Gras, désirant se rapprocher de Paris et de la maison de Saint-Lazare, maison à laquelle on avait soumis la sienne, vint s'établir dans la rue du Faubourg-Saint-Denis, en face de Saint-Lazare. Cet établissement, qui devint le chef-lieu de toutes les maisons des sœurs de la Charité, a survécu aux ravages des temps et aux révolutions politiques, ou n'a éprouvé qu'une éclipse passagère, parce qu'il est d'une utilité évidente. Ces sœurs ne sont point cloîtrées; elles sortent, et vont chercher les malheureux pour les secourir. Les sœurs de la Charité, que le peuple nomma *Sœurs grises* à cause de la couleur de leur vêtement, n'avaient et n'ont rien du luxe des autres couvents de religieuses. Leurs bâtiments sont simples; mais ces religieuses ne seraient ni moins utiles ni moins respectées, si la forme de leur coiffure et de leur vêtement était un peu moins ridicule.

La maison du faubourg Saint-Denis a été supprimée en 1792; et on y a depuis placé une caserne et une *maison royale de santé*, ou *hospice de M. Dubois*, où l'on reçoit les malades moyennant une rétribution journalière.

La maison chef-lieu de cet ordre fut dans la suite rétablie rue du Vieux-Colombier, nº 15, et, en 1813, rue du Bac, nº 132, à l'ancien hôtel de La Vallière [1].

[1] On compte environ 2,500 sœurs de la charité : elles sont distribuées dans les paroisses, où elles dirigent gratuitement les écoles de jeunes filles, assistent

Notre-Dame de la Victoire-de-Lépante et de Saint-Joseph, couvent de chanoinesses régulières, de l'ordre de Saint-Augustin, situé rue Picpus, huitième arrondissement. L'archevêque de Paris, à la sollicitation du sieur Tubeuf, surintendant des finances de la reine, demanda, le 27 janvier 1640, à l'abbesse de Saint-Étienne de Reims, des religieuses de son ordre pour en former un établissement à Paris. Le 2 octobre de la même année, l'abbesse vint dans cette ville accompagnée de six religieuses. Elles furent établies rue Picpus. L'on nomma la sœur du fondateur, Suzanne Tubeuf, première prieure triennale.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Il est, depuis, devenu propriété particulière.

Voilà quatre maisons de religieuses établies à Paris sous le règne de Louis XIII. Joignons-y les vingt couvents de religieux fondés dans la même ville pendant le même règne; il résultera que, dans l'espace d'une trentaine d'années, Paris fut encombré ou sanctifié par soixante nouvelles maisons monacales. Quelle utilité, quel fruit ont retiré de ces nombreux établissements la raison, la morale publique et la prospérité de l'état?

§ IV. Autres institutions religieuses et civiles.

Chapelle Saint-Joseph, située rue Montmartre, n° 144, au coin de la rue dite Saint-Joseph. Ce n'était dans l'origine qu'un oratoire placé, suivant l'ancien usage, au milieu d'un cimetière, celui de Saint-Eustache. Le chancelier Séguier désira posséder cet emplacement, et l'acquit des marguilliers. L'archevêque de Paris, par ses

et soignent les malades, et portent des secours à domicile. Elles desservent aussi la plupart des hôpitaux de Paris. (B.)

lettres du 24 août 1625, approuva cette aliénation, à condition que l'acquéreur fournirait à la paroisse de Saint-Eustache un emplacement convenable dans le faubourg Montmartre, pour y établir un autre cimetière et une autre chapelle.

Le 14 juillet 1640, le chancelier Séguier posa la première pierre de la chapelle de Saint-Joseph, qu'il fit construire à ses frais.

Cette chapelle fut illustrée par les tombeaux de deux hommes célèbres : c'est là que furent enterrés Molière en 1673, et La Fontaine en 1695. Cette chapelle, devenue propriété particulière, ayant été démolie pendant la révolution, les tombeaux de ces hommes illustres furent transférés au musée des monuments français, et en 1818 au cimetière du père Lachaise, où on les voit réunis.

L'archevêque de Paris refusait d'accorder la sépulture à Molière. Sa veuve dit : *On refuse un tombeau à l'homme à qui la Grèce eût élevé des autels.* Les comédiens français étaient alors excommuniés, et le furent jusqu'à la révolution.

On a établi un marché sur l'emplacement de cette chapelle.

Saint-Roch, église paroissiale du 2e arrondissement, située rue Saint-Honoré, entre les nos 296 et 298.

Il existait dans le faubourg Saint-Honoré (car l'emplacement actuel de Saint-Roch était situé dans ce faubourg) une grande maison, appelée l'*Hôtel de Gaillon,* où se trouvaient deux petites chapelles, l'une dédiée à *sainte Suzanne,* et l'autre aux *Cinq-Plaies.* On ignore l'origine de celle de *Sainte-Suzanne-de-Gaillon :* on sait que celle des *Cinq-Plaies* avait été construite, en 1521, par Jacques

Moyon, espagnol, domicilié à Paris, qui obtint la permission d'établir dans l'hôtel de Gaillon, ou dans un de faubourgs de Paris, un hôpital pour les Français et pour les étrangers affligés des écrouelles.

D'autre part, les habitants de ce faubourg désiraient avoir une église, et leur désir était secondé par Étienne Dinocheau, neveu du fondateur de la chapelle des *Cinq-Plaies :* celui-ci ayant renoncé aux droits qu'il pouvait avoir sur cette chapelle, le 13 décembre 1577, donna à ces habitants une place et un grand jardin qui en dépendaient. En outre, l'official de Paris leur permit, le 18 août 1578, de faire bâtir une chapelle qui serait succursale de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le projet de cet hôpital était en opposition avec celui de cette chapelle ; et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui perdait quelques revenus par l'érection d'une succursale, se trouvait en opposition avec l'official : grands débats qui furent terminés en 1582. Jacques Moyon avait choisi pour son hôpital un autre emplacement, et l'official et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois s'étaient enfin accordés; mais une autre querelle s'éleva entre le curé, le chapitre et les marguilliers de cette dernière église. Il était question du partage des produits de la succursale et d'intérêts pécuniaires. Le procès, à la honte des parties, dura près de trente années.

En 1587, à la place des deux chapelles de Gaillon, on fit construire une église ou chapelle succursale. Le chapelain engagea ses paroissiens à faire l'acquisition de l'hôtel de Gaillon; ils l'acquirent en 1622. Ensuite ils voulurent que leur chapelle devînt indépendante de Saint-Germain-l'Auxerrois, et qu'elle fût érigée en église paroissiale. L'exécution de ce projet rencontra de grandes

difficultés qu'éleva le curé de Saint-Germain : mais ils en triomphèrent ; et, le 30 juin 1633, l'érection de leur chapelle en église paroissiale fut autorisée.

La population croissante de ce quartier fit bientôt sentir l'insuffisance de la chapelle bâtie en 1587. On s'occupa de la construction d'un édifice plus vaste. Le roi et Anne d'Autriche, sa mère, en posèrent solennellement la première pierre le 28 mars 1635. Sa construction s'exécutait avec lenteur ou était suspendue, lorsqu'en 1720 le fameux Law, converti par l'abbé de Tencin, ayant abjuré le protestantisme afin d'être nommé contrôleur général des finances, et ayant entendu la messe et communié dans l'église de Saint-Roch, sa paroisse, donna à cette église 100,000 livres pour achever son bâtiment. Ces 100,000 livres, consistant en billets de banque, servirent peu à la construction de cet édifice, qui ne fut entièrement achevé qu'en 1740.

Cette église, d'abord élevée sur les dessins de Mercier, fut continuée sur ceux de Robert de Cotte, qui notamment a fourni le dessin du portail que son fils, Jules-Robert de Cotte, fit exécuter, et dont la première pierre fut posée le 1er mars 1736. Ce portail, élevé au-dessus d'un grand nombre de marches, reçoit de cette élévation un caractère de majesté qui convient à un temple. Il se compose de deux ordonnances, l'une dorique, l'autre corinthienne : cette dernière est couronnée par un fronton. Il règne dans cette composition beaucoup d'harmonie ; mais les architectes, par ces ordonnances superposées, ont sacrifié au mauvais goût du temps, en donnant à un édifice dont la hauteur n'est point divisée par des étages un frontispice qui semble en indiquer deux.

On ajouta à l'architecture de ce portail des ornements

de sculpture : aux deux côtés de la croix qui lui sert d'amortissement, on avait placé des anges adorateurs, et au-dessus de l'ordonnance dorique, deux groupes représentant quatre pères de l'église latine. Ces sculptures étaient l'ouvrage de Francin, et les trophées, candélabres et autres ornements, celui de Monteau. Tous ces accessoires ont disparu.

L'intérieur de cette église se divise en cinq parties distinctes : la *nef*, le *chœur*, la *chapelle de la Vierge*, celle *de la Communion* qui vient ensuite, enfin la *Chapelle du Calvaire :* ces parties ont chacune un caractère différent des autres. En les parcourant, on éprouve le sentiment que donne un changement de scène et de décoration : c'est un effet théâtral qui n'a point d'exemple dans les autres édifices religieux de Paris. On aperçoit, dans ces diverses constructions, l'intention de frapper l'imagination par le sens de la vue.

L'ordre dorique règne dans la nef et le chœur, qui n'ont rien de remarquable; aux extrémités de la croisée sont deux autels, l'un en face de l'autre, décorés sur les dessins de Boullée. On y voit des statues de saint Augustin, de saint François de Sales, etc. Cette dernière est de M. Pajou. On y remarque aussi deux grands tableaux de vingt-deux pieds de hauteur : celui qui est sur l'autel à gauche représente saint Denis prêchant la foi; il est de M. Vien : celui qu'on voit sur l'autel à droite a pour sujet la *Maladie des Ardents ;* il est peint par Doyen.

La chapelle de la Vierge, située derrière le chœur, fut bâtie en 1709 : sa forme circulaire est couronnée par une coupole qui représente l'*Assomption de la Vierge*, peinte par Pierre : c'est un de ses meilleurs ouvrages. L'autel de cette chapelle offre une scène de l'*Annonciation*,

exécutée sur les dessins de Falconnet. Un ange montre à Marie, qui s'incline humiliée, une gloire céleste dont il semble être descendu ; gloire composée de rayons longs et inégaux, et dont l'ensemble conviendrait plutôt à une décoration théâtrale qu'à l'intérieur d'un temple de chrétiens. Cet ange, prêt à s'envoler, paraît soutenu par ses ailes, et l'est par de gros et massifs nuages. L'imagination la plus docile répugne à reconnaître un envoyé de Dieu dans une figure humaine dont les omoplates sont munies d'ailes d'autruche ou de dindon ; jolis monstres dont nos artistes ont emprunté la forme des monuments du paganisme. Elle répugne aussi à reconnaître des nuages dans ces masses lourdes péniblement arrondies par le ciseau. Les nuages sont du domaine de la peinture : le sculpteur, s'il ne veut encourir le ridicule, doit s'abstenir de les représenter.

La chapelle de *la Communion* vient ensuite : elle est moins grande que la précédente. M. Pierre a peint sur sa coupole le *Triomphe de la Religion*, composition très-simple : sur l'autel est un groupe, sculpté par Paul Slodtz, représentant deux anges d'une forte stature s'inclinant pour adorer le tabernacle très-rabaissé. M. de Saint-Foix s'est récrié sur cette disproportion entre l'objet adoré et les adorateurs.

Enfin on arrive à la chapelle *du Calvaire*, située à la suite, sur la ligne des chapelles précédentes, et à l'extrémité de l'édifice.

Le caractère de solidité qu'offre sa construction, le peu d'élévation de la voûte, l'obscurité et le silence, peuvent produire dans les âmes faciles à émouvoir des sentiments lugubres, une terreur religieuse. Une vaste niche, éclairée par une ouverture qu'on ne voit point, par un

jour que les architectes nomment *jour céleste,* présente la cime du Calvaire, l'image de Jésus crucifié, et la Madeleine pleurant au pied de la croix. Sur le premier plan sont des soldats couchés, des troncs d'arbres, des plantes parmi lesquelles rampe le serpent. Plus avant et au bas de cette espèce de montagne, lieu de supplice, est un autel de marbre bleu turquin, en forme de tombeau antique, orné de deux urnes d'où sort de la fumée en marbre. Au milieu s'élève le tabernacle composé d'une colonne tronquée, et autour duquel sont groupés les instruments de la passion. Cette composition sépulcrale et poétique a été conçue par M. Falconnet. La sculpure des figures de la niche est l'ouvrage de Michel Anguier.

Une nouvelle scène sépulcrale a été récemment ajoutée. A droite de cette chapelle, de vastes rochers présentent l'ouverture d'une grotte devant laquelle sont deux groupes de figures en ronde bosse plus grandes que nature : ces groupes représentent Jésus mis au tombeau. Ils furent établis en 1807, et sculptés par M. de Seine. C'est là ce que les dévots appellent la *douzième station.*

Dans les chapelles qui environnent la nef et le chœur, les onze premières stations sont indiquées par des bas-reliefs dont les sujets sont tirés de la vie de Jésus. Ils sont pareillement sculptés par M. de Seine.

Cet édifice, long de 66 toises, est, comme les autres églises, entouré de chapelles la plupart ornées de tableaux, et autrefois de plusieurs monuments funèbres.

Les tableaux dont cette église est aujourd'hui décorée consistent dans la *Résurrection de la fille de Jaïre,* peinte en 1817 par Delorme : il orne la chapelle de la Vierge ; et dans un *Saint-Sébastien* peint en 1807, par M. Bellai, placé à côté de la chapelle de la Communion.

La chaire à prêcher est remarquable par sa construction, et porte un caractère poétique : elle a été exécutée sur les dessins de Challes. En face est un tableau moderne représentant Jésus sur la croix : il est d'un bel effet.

Parmi les monuments funèbres qui s'y trouvaient avant la révolution, on distinguait le tombeau de la demoiselle de La Live, exécuté sur les dessins de Falconnet; celui de Pierre-Louis de Maupertuis, mort le 27 juillet 1759; celui d'André Le Nôtre, célèbre dessinateur de jardins; ceux de la famille de Savalète; de Nicolas Ménager, utile à sa patrie par son commerce et par les négociations importantes dont il fut chargé : il mourut le 15 juillet 1741 [1].

Cette église renfermait aussi les cendres de François et de Michel Anguier, deux sculpteurs habiles; d'Antoinette La Garde, marquise des Houlières, qui a excellé dans la poésie tendre et naïve : elle mourut en 1694; de François-Séraphin Reguier des Marets, littérateur distingué en son temps, et mort en 1713; enfin, de Pierre Corneille, qui a illustré sa patrie en faisant sortir la scène française de l'état de barbarie où elle était encore plongée, en l'élevant à un éminent degré de perfection. Sans mausolée, sans épitaphe dans cette église, sa mémoire n'en avait pas besoin; mais la France devait à elle-même, devait aux cendres d'un homme dont le génie l'honore, un témoignage de sa vénération et de sa grati-

[1] On voit aujourd'hui dans cette église les restes de plusieurs mausolées, ayant appartenu aux églises supprimées dans la circonscription de cette paroisse : tels que ceux du cardinal Dubois, par Coustou le jeune; du duc de Créqui, mort en 1687; de Mignard, par Lemoine; du comte d'Harcourt, par Renard, etc. On y remarque aussi le médaillon du maréchal d'Asfeld, et le buste de Lesdiguières, par Coustou l'aîné. (B.)

tude. M. Legrand et M. le duc d'Orléans[1] ont acquitté cette dette nationale.

M. Legrand, architecte, ancien officier du génie, stimulé par la pensée que Corneille n'avait, dans l'église où il fut inhumé, aucun monument funéraire, proposa au duc d'Orléans de contribuer à l'érection d'une table de marbre avec une inscription. Ce prince accueillit cette proposition, et voulut, sans recourir à une souscription, fournir tous les frais de ce monument qui, le 10 août 1821, fut placé dans l'église de Saint-Roch, au-dessus d'un des bénitiers de la grande nef, à gauche[2] en entrant[3].

Saint-Roch est l'église paroissiale du deuxième arrondissement : elle a pour succursale l'église de Notre-Dame-de-Lorette.

[1] Aujourd'hui Louis-Philippe Ier, roi des Français. (B.)

[2] Au-dessus du bénitier de la grande nef, à droite en entrant, on lit parmi les noms de plusieurs personnages illustres enterrés dans cette église, celui de l'abbé de l'Épée. (B.)

[3] Je pense qu'on ne lira point sans intérêt l'acte mortuaire du grand Corneille :
« L'an 1684, le 2 octobre, M. Pierre Corneille, écuyer, ci-devant avocat-gé-
» néral à la Table de marbre de Rouen, âgé d'environ soixante-dix-huit ans,
» décédé hier, rue d'Argenteuil, en cette paroisse, a été inhumé en l'église, en
» présence de M. Thomas Corneille, sieur de l'Isle, demeurant rue Clos-Geor-
» geau en cette paroisse, et de M. Michel Bécheur, prêtre de cette église, y de-
» meurant proche. *Signé* Corneille et Bécheur. »

On a découvert récemment, rue d'Argenteuil, la maison où demeurait et dans laquelle est mort Pierre Corneille. Cette maison est celle qui porte le n° 18. Le propriétaire, sur la proposition duquel M. le duc d'Orléans a fait élever dans Saint-Roch un monument à ce grand poëte, a fait placer, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de cette maison, deux inscriptions gravées sur du marbre noir, l'une sur la rue et l'autre au fond de la cour de la maison ; elles indiquent que le grand Corneille est mort dans cette maison le 1er octobre 1684, et qu'elles ont été érigées en 1824. Un buste de Corneille est posé au-dessus de l'inscription de la cour; et dans une couronne de lauriers, placée au-dessus de ce buste, on lit : *Le Cid*, 1636.

Sainte-Marguerite, église paroissiale du huitième arrondissement, située quartier du faubourg Saint-Antoine, rue Saint-Bernard, n°s 28 et 30. Antoine Fayet, curé de Saint-Paul, fit en 1625 bâtir à ses frais et sur son fonds une chapelle, sous l'invocation de sainte Marguerite, pour servir de sépulture à lui et à ceux de sa famille. Les habitants de ce quartier, fort éloignés de l'église de Saint-Paul, leur paroisse, s'accommodèrent de cette chapelle, y firent célébrer l'office divin, et déterminèrent l'archevêque de Paris à l'ériger en église succursale. Les marguilliers de Saint-Paul s'y opposèrent. Un arrêt du 26 juillet 1629 ordonna qu'elle resterait simple chapelle. Un autre arrêt du 6 août 1631 ordonna tout le contraire : il portait que cette chapelle serait érigée en succursale. D'autres difficultés s'opposèrent à ce dernier arrêt, et ce ne fut qu'en 1634 que cette chapelle reçut définitivement le titre de succursale. On construisit une église à côté de la chapelle qu'avait établie Antoine Fayet. En 1712, la succursale fut entièrement distraite de la dépendance de Saint-Paul, et forma une cure particulière.

Quant à l'église, elle ne contient de remarquable qu'un tableau représentant sainte Marguerite chassée par son père, peint en 1817, par M. Wafflard.

L'église se trouvant insuffisante par l'accroissement de la population du faubourg Saint-Antoine, on construisit, en 1765, une chapelle contiguë élevée sur les dessins de Louis. Deux arcades forment l'entrée, et présentent entre elles le portrait en médaillon du célèbre mécanicien de Vaucanson, mort en 1782. L'intérieur est décoré de peintures à fresque, exécutées par Brunetti : elles représentent des ordonnances de colonnes, des bas-reliefs, et des inscriptions relatives au caractère sépulcral de

cette chapelle. Elle est éclairée par une ouverture carrée pratiquée à la voûte. L'autel est en forme de tombeau antique : derrière est un grand tableau représentant le *Purgatoire*, peint par Briard [1]. Tout dans cette chapelle porte un caractère sombre et lugubre.

L'église de Sainte-Marguerite, paroissiale du huitième arrondissement, a deux succursales, celles de Saint-Antoine et de Saint-Ambroise.

NOTRE-DAME-DE-BONNES-NOUVELLES, église paroissiale du village de Villeneuve, détruite en 1593 avec ce village, fut reconstruite en 1624. J'en ai parlé ailleurs.

§ V. Établissements civils.

HÔPITAL DES CONVALESCENTS, situé rue du Bac, n° 98. Angélique Faure, veuve de Claude Bullion, conçut le projet louable de procurer un asile aux convalescents qui, sortis des hôpitaux avant d'être dans un parfait état de santé, étaient exposés à des rechutes. Elle obtint, en 1628, des lettres-patentes qui ne furent enregistrées qu'en 1631. L'exécution de ce projet utile éprouva beaucoup de lenteurs que nous ne détaillerons pas. Cette dame acheta, ou plutôt fit acheter par un prêtre appelé André Gervaise, une maison située rue du Bac, appartenant à M. Camus, évêque du Bellai. Elle voulait cacher au public la main qui soulageait les pauvres. La maison, construite et disposée pour recevoir huit convalescents, put dans la suite en contenir un plus grand nombre. En 1775, elle possédait vingt et un lits.

[1] Derrière le maître-autel, est placé un beau groupe, représentant la *Descente de la croix*, et sculpté par le Lorrain et Nourisson, élèves de Girardon, sur les dessins de ce maître. (B.)

M. Gervaise, qui figurait toujours dans cette fondation, avait obtenu, le 6 août 1650, la permission d'y faire construire une chapelle qui reçut le titre de *Notre-Dame-des-Convalescents*.

Cet hôpital fut en mars 1652 donné aux religieux de la Charité, qui en eurent la direction. Il fut supprimé en 1792, et appartient encore au gouvernement qui le loue à divers particuliers.

Hôpital de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, ou les Cent-Filles, situé rue Censier, nº 11, et rue du Pont-aux-Biches, quartier Saint-Marcel. Antoine Séguier, président au parlement, dans le dessein de retirer de la misère des orphelines de père et de mère, acheta, le 21 mars 1622, une maison appelée *le petit séjour d'Orléans*, qui avait fait partie de l'ancien hôtel que les ducs d'Orléans possédaient dans ce quartier. Les lettres-patentes qui autorisaient cette fondation sont de janvier 1623, et il paraît que l'exécution de cet utile projet ne se fit pas attendre; car une inscription placée dans la chapelle de cet hôpital portait que, le 17 janvier 1624, M. Antoine Séguier fonda et fit bâtir cet hôpital pour cent pauvres orphelines.

On leur enseignait la religion et un métier. En 1656, le roi ordonna que les compagnons d'arts et métiers qui épouseraient des filles de cette maison seraient reçus maîtres sans faire leur chef-d'œuvre et sans payer aucun droit. Elles y étaient reçues à l'âge de six à sept ans, en sortaient à vingt-cinq; et l'hôpital, lorsqu'elles se mariaient, leur accordait une dot.

Cette maison fut supprimée pendant la révolution: elle appartient à l'administration générale des hôpitaux et hospices de Paris. On y a établi des manufactures.

Hôpital des Incurables, situé rue de Sèvres, n° 54. Plusieurs personnes concoururent à cet établissement : Marguerite Rouillé, épouse de Jacques Lebret, par acte du 1er octobre 1632, lui donna 622 livres de rente, des maisons et jardins qu'elle possédait à Chaillot ; Jean Joullet de Châtillon lui légua ses biens, et le cardinal de La Rochefoucauld, par contrat du 4 novembre 1634, passé avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, céda pour le même objet 2,866 livres de rente, 18,000 livres à prendre sur le fermier général des aides, et 7,600 livres en argent. L'Hôtel-Dieu possédait 16 ou 17 arpents de terre sur le chemin qui conduit à Sèvres ; il en céda 10 pour y construire l'hôpital projeté. Une personne inconnue envoya, pour aider aux frais d'établissement, une somme de 2,400 livres ; le cardinal de La Rochefoucauld y ajouta encore celle de 1,433 livres. Avec ce secours, l'hôpital fut construit. Trente-six lits furent d'abord établis dans les salles : dix-huit pour les hommes, dix-huit pour les femmes. Le même cardinal fit encore don d'une somme de 38,047 livres destinée à la construction et à l'entretien d'une chapelle qui fut consacrée, le 11 mars 1640, sous le titre de l'*Annonciation de la Sainte-Vierge*.

Des lettres-patentes du mois d'avril 1637 confirmèrent la fondation de cet hôpital, qui, dans la suite, reçut un accroissement considérable en étendue de terrain et en revenu ; de sorte qu'avant la révolution on y comptait trois cent soixante lits. Je parlerai du sort de cet hôpital, lorsque je présenterai le tableau des hôpitaux et hospices qui existent maintenant à Paris.

Hôpital de la Pitié, situé rue Copeau, n° 1, entre les rues du Battoir et du Jardin-des-Plantes.

Les désordres et les guerres civiles du temps de la régence de Marie de Médicis avaient considérablement accru le nombre des pauvres. On ne trouva d'autre remède pour le diminuer que d'emprisonner ces malheureux : c'est ce qui fut ordonné dès l'an 1612. En conséquence, les magistrats louèrent cinq grandes maisons situées entre les rues du Battoir et du Jardin-des-Plantes ; puis on fit l'acquisition d'une de ces maisons où se trouvait le jeu de paume de la Trinité. Ce local fut augmenté par de nouvelles acquisitions : on construisit des bâtiments réguliers et conformes à leur destination. On y renferma les pauvres que l'on put arrêter. Cette maison reçut le nom de *Pitié*, parce que sa chapelle était sous l'invocation de *Notre-Dame-de-Pitié*.

Lorsqu'en 1657 l'hôpital général, dit *de la Salpêtrière*, fut construit et ouvert à tous les mendiants, la maison de la Pitié reçut une nouvelle destination : on y plaça les enfants des mendiants. Les filles, auxquelles on apprenait à lire, à écrire, à coudre, à tricoter, occupaient une partie de la maison ; les garçons, qui recevaient une éducation analogue, habitaient une cour appelée *Petite-Pitié*. Enfin, on y plaça des enfants trouvés, des orphelins auxquels on faisait apprendre des métiers : on y fabriquait des draps pour les habits des hôpitaux, et même pour les troupes.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1809, époque où les orphelins de la Pitié furent transférés à l'hospice du faubourg Saint-Antoine : dès lors, cette maison devint une annexe de l'Hôtel Dieu [1].

[1] *Voyez* ci-après *Administration générale des hôpitaux*, article *Hôpital de la Pitié*.



[illegible]

[illegible]

[illegible]

PALAIS DU LUXEMBOURG, [illegible] faubourg Saint-Germain, quartier du Luxembourg, rue de Vaugirard. [illegible] de Palais d'Orléans, et, depuis la révolution, ceux de Palais du Directoire, du Palais du Consulat, du Palais du Sénat-Conservateur, enfin de Palais de la Chambre des Pairs. [illegible]

[illegible]

l'emplacement que Marie de Médicis, régente, acheta, par contrat du 2 avril 1612, moyennant la somme de 90,000 livres, pour y faire construire un palais. L'année suivante, voulant agrandir encore cet emplacement, elle fit acquisition de la ferme de l'Hôtel-Dieu, appelée, dans les anciens plans de Paris, *le pressoir de l'Hôtel-Dieu.* Cette ferme était située à l'est du jardin actuel et du côté de la rue d'Enfer. Au mois de juin 1613, cette reine y joignit 25 arpents de terre, situés au lieu appelé *le Boulevard.* Elle acheta aussi deux jardins appartenant à Antoine Arnaud, et dont la superficie était de 2,400 toises, et plusieurs parties du clos Vignerai, propriétés des chartreux et de divers particuliers. Enfin elle dédommogea les chartreux en leur donnant des terres au-delà de la route d'Issi, de sorte que ces moines s'agrandirent du côté de la rue d'Enfer, renfermèrent dans leur enclos l'emplacement de cette route, ancienne voie romaine, et la détournèrent considérablement du côté de l'est.

Marie de Médicis, après ces acquisitions, fit, en 1615, jeter les fondements de ce palais. Il s'éleva sur le modèle du palais de Pitti, à Florence ; il lui ressemblait au moins par ses bossages; Jacques Desbrosses en fut l'architecte [1]. Les travaux, poussés avec activité, furent achevés en peu d'années.

Cet édifice se recommande par la beauté de ses proportions, sa parfaite symétrie, et par un caractère de force et de solidité. Les ornements, peu nombreux, mis à leur place, plaisent à la vue sans la fatiguer. Ces re-

[1] La palais du Luxembourg n'a point été élevé sur le modèle du palais Pitti. Les plans de ces deux édifices ne se ressemblent point. Jacques de Brosse (et non *Desbrosses*, comme le nomme Dulaure) a seulement imité le style d'architecture de la cour du palais Pitti. (B.)

fends, ces bossages qui sillonnent toutes les faces de ce palais, lui donnent une physionomie singulière ; mais on y voit avec peine employée jusque sur les pilastres et les colonnes cette espèce de décoration réprouvée par le bon goût[1].

Le principal corps de bâtiment ainsi que ses autres parties offrent trois ordonnances : l'une, toscane, est au rez-de-chaussée, l'autre, dorique, est au premier étage ; et la troisième, ionique, se voit au deuxième. Quatre gros pavillons sont placés aux quatre angles du principal corps de bâtiment.

La cour, qui, du côté de la ville, précède ce principal corps de logis, est entourée de bâtiments ; et son plan présente un parallélogramme dont la plus grande dimension a 60 toises, et la moindre 50.

L'entrée principale est en face de la rue de Tournon ; de ce côté la façade présente à ses extrémités deux pavillons ; et au milieu, au-dessus de la porte, s'élève, sur un corps avancé de forme quadrangulaire, un dôme circulaire orné de statues dans les entre-colonnements. Ce dôme, qui avec ces circonstances produit un effet pittoresque, quoique un peu lourd, est en parfaite harmonie avec les autres parties de l'édifice. De chaque côté de ce dôme, deux terrasses pareilles, supportées dans l'origine par des murs massifs, et qui depuis ont à droite et à gauche été percés par quatre arcades, servent à communiquer du dôme aux deux pavillons de cette façade.

Celle du jardin, outre deux pavillons en saillie, plus forts que ceux de la façade qui vient d'être décrite, offre

[1] Le bon goût ne réprouve point ce genre d'architecture à bossages, que l'on trouve souvent employé dans les plus beaux palais de Florence. (B.)

au centre un corps avancé, décoré de colonnes. Il était autrefois surmonté par un lanternon trop maigre pour le caractère de cette façade ; on l'a fait disparaître, et la toiture, au-dessus de laquelle il s'élevait, présente aujourd'hui une ligne non interrompue. A la place de quelques ornements peu agréables, on a établi, au centre et au second étage de cette façade, un vaste cadran solaire, accompagné de statues colossales, placées à l'aplomb des colonnes inférieures. Deux de ces statues représentent la *Victoire* et la *Paix :* elles sont l'ouvrage de M. d'Espercieux ; deux autres, la *Force* et le *Secret,* ont été sculptées par Beauvalet ; et les deux dernières, l'*Activité* et la *Guerre,* par Cartelier [1].

La façade du côté de la cour diffère peu de celle du jardin. Aux deux portes latérales, on voit dans des impostes les bustes de Marie de Médicis et de Henri IV ; au-dessus, l'avant-corps est décoré de quatre statues colossales, ouvrages des artistes du temps de Marie de Médicis. Le bas-relief du fronton circulaire, représentant la Victoire couronnant le buste d'un héros, est l'ouvrage de Duné.

La cour, dont j'ai donné les dimensions, est formée par le principal corps de logis dont je viens de décrire les façades, par deux ailes de bâtiments se terminant aux

[1] On s'occupe actuellement d'ajouter au palais, du côté du jardin, des constructions considérables qui donneront au palais beaucoup plus d'étendue. Elles contiendront, au rez-de-chaussée, une grande galerie devant servir d'annexe aux orangeries ; des vestibules et des appartements de réception ; au premier étage, une vaste bibliothèque, une grande salle des séances législatives et judiciaires. La salle actuelle sera convertie en salle de délibérations secrètes en cas de procès. Toutes les dépendances nécessaires au service de la chambre se trouveront dans deux pavillons qui flanqueront la nouvelle façade, laquelle doit être du reste absolument semblable à l'ancienne. (B.)

pavillons qui s'élèvent aux deux extrémités de la principale entrée, et enfin par les bâtiments de cette entrée[1].

Dans l'aile qui occupe le côté oriental de la cour est la galerie des tableaux, dont je vais bientôt parler; l'aile opposée contient aussi une galerie de tableaux, et, de plus, le magnifique escalier par lequel on monte à la salle de la Chambre des pairs. Cet escalier, majestueux par son étendue, riche par sa décoration, présente plusieurs statues d'hommes illustres par les services qu'ils ont rendus à leur patrie, et ne fait point regretter l'ancien escalier placé sous le vestibule du principal corps de bâtiment, qui obstruait ce vestibule sans l'embellir.

Ce palais, bâti à grands frais par Marie de Médicis, qui n'en avait pas besoin et qui ne l'habita que peu de temps, devait porter son nom; mais cette reine l'ayant légué à Gaston de France, duc d'Orléans, son second fils, celui-ci voulut le faire nommer *Palais d'Orléans,* et fit en conséquence placer sur la principale entrée une table de marbre où ces mots étaient gravés en lettres d'or, et qui est restée en ce lieu jusqu'à l'époque de la révolution. Il fut cédé, moyennant 500,000 liv., à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier[2]; et, par transaction du 1er mai 1672, il devint la propriété d'Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon, qui, le 16 mai 1694, en fit don au roi Louis XIV. Cet édifice, négligé par ces différents propriétaires, eut besoin de grandes

[1] Au mois de mai 1820, on a commencé à éclairer cette cour par le gaz hydrogène; six torchères (deux placées à chacun des avant-corps des deux bâtiments latéraux, et deux à l'avant-corps du principal corps de logis) jettent sur cette cour une lumière abondante.

[2] Ce palais n'a été cédé à la duchesse de Montpensier, moyennant 500,000 livres, que parce que cette princesse était déjà, par ses droits personnels, propriétaire de la moitié du fonds. (B.)

réparations, qui furent faites depuis 1755 jusqu'en 1756. Louis XVI le donna, en 1779, à son frère, Monsieur, qui a régné sous le nom de Louis XVIII.

Pendant le régime de la terreur, il fut converti en maison d'arrêt.

Sous le régime de la constitution de l'an IV, en 1795, il devint le lieu des séances du Directoire et la demeure des cinq directeurs, qui habitaient plus particulièrement l'hôtel contigu, appelé l'*Hôtel du Petit-Luxembourg*.

En 1798, le palais du Luxembourg fut entièrement ragréé, et plusieurs réparations y furent faites. On construisit à l'ouest et sur la ligne de la façade, du côté du jardin, un corps de bâtiment, qui depuis fut démoli.

Lorsque Bonaparte eut envahi le pouvoir, le palais du Luxembourg fut destiné d'abord aux séances des consuls, et reçut le nom de *Palais du Consulat;* et peu de temps après, en 1800, celui de *Palais du Sénat Conservateur*. Ce sénat y tint ses séances jusqu'en 1814, époque où une nouvelle constitution remplaça le sénat par la Chambre des pairs. Dès lors une nouvelle table de marbre, placée sur la porte principale, indiqua que l'édifice du Luxembourg portait le nom de *Palais de la Chambre des Pairs*.

Les deux ailes de bâtiment qui forment les parties latérales de la cour renferment, comme je l'ai dit, l'une l'escalier, et l'autre la galerie des tableaux. Cet escalier, éclairé par dix croisées, composé de quarante-huit marches, offre des ornements recommandables par leur dessin, leur exécution, et mène au premier étage.

On trouve à son extrémité supérieure la *salle des Gardes,* puis celle des *Garçons de service,* où l'on remarque une belle figure en marbre, représentant Hercule couché, ouvrage du célèbre Pujet; une statue d'Épaminondas,

par Duret; une autre de Miltiade, par Boizot; et une troisième représentant Persée après avoir tué la Gorgone.

Vient ensuite la *salle des Messagers d'État,* ornée de la statue d'Harpocrate, dieu du silence, et de celle de la Prudence; puis la *salle du Conseil* et celle de la *Réunion,* salles très-richement décorées de tableaux, dont l'un représentait la figure en pied de Louis XVIII, et d'autres plusieurs allégories sur ses aïeux et sur son retour en France. Le plafond, peint par Barthélemy, offre aussi des sujets allégoriques.

Cette salle mène à celle *des Séances,* placée au centre du principal corps de bâtiment, au lieu où étaient la cage de l'ancien escalier et la chapelle. Elle fut établie et décorée dans les années 1803, 1804. Son plan est un hémicycle de soixante-quinze pieds de diamètre. Un autre hémicycle de trente pieds de diamètre, placé au centre, est, lorsque le roi se rend à la Chambre des Pairs, occupé par le trône. Cette salle est décorée de vingt-six colonnes d'ordre corinthien; leurs entre-colonnements, à droite et à gauche du trône, sont occupés par les statues de Solon, Périclès, Cincinnatus, Scipion, Caton d'Utique, Lycurgue, Cicéron, Léonidas, Aristide, Phocion, Démosthène et Camille, presque tous ennemis de la tyrannie, tous ardents amis de leur patrie et de sa liberté. Ils furent placés là sans doute pour rappeler leurs exemples à ceux qui ont siégé ou siégent dans cette enceinte,

De cette salle, très-riche par ses ornements, on arrive à la *salle du Trône,* qui ne l'est pas moins. J'omets la *galerie sur le jardin,* les *salles des quatre Bureaux,* les *première et seconde bibliothèques,* la *chapelle,* le *salon de lecture,* pour m'arrêter à la *salle du Livre-d'Or.*

Cette salle est remarquable par les peintures restaurées

des boiseries qui ornaient les appartements de Marie de Médicis. Ces peintures sont des médaillons offrant plusieurs sujets mythologiques. Cette salle, très-digne d'exciter la curiosité des artistes et l'admiration de ceux qui ne le sont pas, doit son nom à un livre dont la qualification indique l'excellence des matières qu'il contient. Quelle est la matière sublime de ce livre précieux auquel on a consacré une salle si magnifique ? Il faut le dire, ce livre n'existe pas encore, ou n'est pas encore déposé dans le sanctuaire qui lui est préparé. Il contiendra *les titres de la pairie*.

Je borne ici la description de la partie intérieure du palais qu'occupe la Chambre des Pairs, partie changée, rajeunie, embellie par les gouvernements impérial et royal, et je passe aux autres parties et dépendances de ce palais.

Galerie du Luxembourg. Elle fut d'abord, par les ordres de Marie de Médicis, composée de vingt-quatre grands tableaux représentant l'histoire allégorique de cette reine, peints par le célèbre Rubens, de plusieurs autres tableaux provenant de la reine douairière d'Espagne, et de ceux du cabinet du roi. Cette galerie fut longtemps négligée. Avant 1780, on avait formé le projet d'en transporter toutes les peintures au Louvre pour qu'elles fissent partie du *Muséum* déjà projeté dans la galerie de ce palais. En conséquence de ce projet, on retira du Luxembourg les tableaux, qui furent placés au Louvre.

Les victoires des Français produisirent une assez ample récolte de tableaux pour que le Muséum du Louvre pût se passer de ceux de la galerie du Luxembourg. On les y replaça en 1805; on y joignit aussi la précieuse col-

lection des tableaux de la vie de saint Bruno, par Le Sueur, contenus dans une salle particulière; plusieurs autres ouvrages, tels que l'*Ermite endormi,* par Vien; deux tableaux de David, le *Serment des Horaces*, et *Brutus*, etc.

De cette galerie on arrive sur une partie de la terrasse et au-dessous du dôme, où l'on voyait la *Baigneuse* en marbre de Julien, ouvrage digne des plus beaux temps de la Grèce.

L'autre partie de la terrasse conduit dans une suite de salles qui étaient ornées notamment des marines de Vernet et de Hue.

En 1815, les puissances étrangères dépouillèrent le Muséum du Louvre d'une grande partie de ses richesses, et y laissèrent un vide immense. Pour le remplir, on enleva de la galerie du Luxembourg ses principaux tableaux, ceux qui formaient la galerie de Rubens, ceux de la vie de saint Bruno et les marines de Vernet. Cette galerie, ainsi dépouillée, contient encore des tableaux d'un grand mérite. On y a vu longtemps les plus beaux ouvrages de David, de Gros, de Gérard, de Girodet, etc., et d'autres maîtres de l'École française. Au mois d'avril 1818, ce Musée ainsi composé fut ouvert au public[1].

JARDIN DU LUXEMBOURG. Ce jardin a éprouvé plusieurs changements. Sa plus grande longueur de l'est à l'ouest était de 440 toises, et s'étendait jusqu'à l'extrémité orientale du cul-de-sac de Notre-Dame-des-Champs, que l'on a ouvert et converti en une rue nommée *de Fleurus* : sa plus grande largeur n'excédait pas 150 toises.

[1] Ce musée est consacré aux ouvrages des artistes vivants; aussitôt après leur mort, leurs tableaux sont transportés au Muséum du Louvre, qui, à quelques rares exceptions près, ne contient que les productions des peintres morts. (B.)

En 1782, on diminua à peu près un tiers de la surface de ce jardin, en retranchant toute sa partie occidentale, qui s'étendait depuis les anciens bâtiments de la rue de Fleurus jusqu'à la grille qui s'ouvre de ce côté. On voulait, disait-on alors, établir dans cette partie retranchée des salles de danse, des cafés, une foire, etc.; on n'établit rien. Les plus beaux arbres du jardin furent abattus; on raccourcit ses plus longues allées; et le terrain, séparé, dépouillé de sa verdure, sans être embelli par la foire projetée, resta, pendant près de trente années, vide, stérile, inhabité, réduit presque à l'état de désert.

Cependant l'on commença, en 1788, à y bâtir deux maisons situées sur une rue qui fut ouverte, appelée *rue de Madame*. On y perça d'autres rues qui, depuis l'an 1800 seulement, sont bordées d'habitations.

Pendant la révolution, en 1793 et 1794, on prit sur l'enclos des Chartreux une partie de l'emplacement dont le jardin a été agrandi, et l'on y établit des ateliers pour la fabrication des armes.

A la fin de l'an IV, ou 1795, la Convention commença l'exécution du projet de cette belle avenue qui se dirige depuis le palais du Luxembourg jusqu'à l'Observatoire. En 1801, on renouvela tous les arbres de la partie orientale du jardin. On donna au terrain une pente régulière [1].

[1] Le mouvement de ce terrain mit au jour un grand nombre d'antiquités meubles qui ont été décrites par M. Grivaud, et dont j'ai parlé. (Voyez *Camp romain*, t. I.)

— En pratiquant des fouilles pour les nouvelles constructions, M. A. de Gisors, architecte chargé de cet important travail, a également découvert, au mois de septembre 1836, dans des puits non revêtus de maçonnerie, et ayant de 15 à 18 mètres de profondeur, des poteries romaines, une petite meule antique en matière volcanique, deux petites statuettes en pierre, mutilées et de mauvais goût; un petit autel votif, etc. (B.)

On planta pareillement la partie méridionale qui avoisine la grande pépinière.

L'ancien parterre était bordé de deux murs de terrasse, l'un à hauteur d'appui, l'autre plus élevé, et laissait entre ces deux murs un intervalle d'environ deux toises, planté de fleurs. Ces murs, en pierre de taille, présentaient, à leur surface supérieure, de petits bassins, placés à distances égales et communiquant entre eux par des rigoles. Chaque bassin était percé pour laisser passage à un jet d'eau. Les eaux, si jamais elles ont été mises en jeu sur ces murs, devaient offrir d'assez brillants effets. Les terrasses qui bordaient ces murs étaient plantées d'ifs et de buis. Ce parterre, du côté du midi, moins étendu qu'aujourd'hui, était voisin du mur de clôture du jardin. Au centre du parterre on voyait une pièce d'eau octogone. Au milieu de cette eau, un groupe en plomb représentait un triton tenant dans ses bras un poisson marin qui lançait un jet d'eau.

Ce parterre, en 1801, fut entièrement changé. Des talus en gazon succédèrent au double mur de terrasse qui le bordait. Il fut élargi considérablement par deux espaces demi-circulaires, établis sur les deux côtés. Au milieu, on plaça une pièce d'eau plus étendue que l'ancienne. Le parterre se terminait du côté méridional par un vaste escalier composé de dix marches, et orné de statues. Tous ces ouvrages furent exécutés sur les dessins de M. Chalgrin.

Dans les années 1810 et 1811, ce parterre éprouva encore de notables et heureux changements.

La route de la grande avenue, qui se dirige vers l'Observatoire, à force de dépôts successifs de gravois et de terre accumulés pendant plus de dix ans, s'était

enfin élevée à la hauteur nécessaire. Déjà cette avenue était plantée de quatre rangs d'arbres, et fermée au midi par une grille de fer, lorsqu'un nouvel architecte, M. Baraguei, proposa et fit adopter le projet de donner au terrain de l'avenue et du parterre, depuis le bâtiment de l'Observatoire jusqu'à la façade du palais du Luxembourg, une seule et même ligne de pente. Pour l'exécution de ce projet, il fallait opérer plusieurs changements et remuer beaucoup de terrain. Ces difficultés n'arrêtèrent point. La grille qui termine au midi cette avenue fut baissée de quelques pieds, ainsi que le sol environnant. On établit une grille nouvelle, et celle qu'elle remplaçait fut employée à l'entrée de l'Observatoire, et adaptée à deux pavillons construits alors pour décorer cette entrée.

Le sol de l'avenue fut, dans toute sa longueur, plus ou moins baissé, suivant la ligne de pente. L'abaissement fut plus considérable au point où cette avenue se rapproche du parterre. Au lieu de l'escalier de dix marches, on substitua trois marches dessinées sur un vaste plan circulaire qui se termine de chaque côté à un piédestal qui sert d'acrotère à des balustrades.

On baissa le sol du parterre, ainsi que celui qui avoisine la façade du palais. Il fallut refaire le bassin : il le fut sur un plan octogone et plus vaste.

A l'extrémité méridionale du parterre, des balustrades en ouvrent l'entrée à ceux qui descendent par l'avenue. Elles se raccordent avec les talus de gazon qui garnissent les parties latérales de ce parterre composé de quatre pièces de gazon, bordées de plates-bandes fleuries, entre lesquelles est le bassin octogone, dont la surface est animée par des cygnes.

L'ancien jardin avait été dessiné par Jacques Desbrosses, architecte du palais; il construisit aussi, à l'extrémité orientale de l'allée contiguë à la façade du palais, une fontaine, remarquable par ses bossages et ses congélations multipliées.

Cette fontaine était dans un état déplorable, et tombait en ruines. En 1802, elle fut entièrement restaurée. Les deux figures placées au-dessus du fronton, qui représentent un fleuve et une naïade, furent refaites ainsi que leurs accessoires. On n'avait, de mémoire d'homme, jamais vu cette fontaine donner de l'eau; on lui a procuré cet avantage : au-dessus des rocailles où elle coule, on a placé une statue de naïade sortant du bain.

La partie supérieure des talus qui entourent le parterre est ornée de vases, de statues en marbre : quelques-unes antiques, restaurées, quelques autres sculptées d'après l'antique [1].

Depuis on a dégagé le palais des bâtiments contigus à ses faces latérales : on a fait disparaître, du côté de l'est, une orangerie, et du côté de l'ouest, quelques bâtiments qui servaient de communication de ce palais à l'hôtel dit *le Petit-Luxembourg*. On a établi sur la rue de Vaugirard, à chaque côté des deux parties latérales du bâtiment, une grille d'entrée, des plantations en quinconce, une fontaine élégante, décorée d'une statue en marbre, et un *rosarium*, clos de treillages. Le jardin s'est agrandi par

[1] Presque toutes ces statues, qui du reste sont loin pour la plupart d'être des modèles de sculpture, ont subi des mutilations considérables. Espérons, puisqu'on s'occupe avec activité d'élever de nouvelles constructions au Luxembourg, que tout ce qui tient à l'ornement soit du palais, soit du jardin, sera bientôt complétement réparé ou remplacé. (B.)

l'adjonction de ces deux emplacements. Ces derniers travaux, ainsi que quelques autres, ont été exécutés sur les dessins de M. Baraguei, architecte de la Chambre des Pairs [1].

On arrive dans ce jardin par huit entrées principales, toutes ornées de grilles en fer.

Du temps de la régence du duc d'Orléans, le palais et le jardin du Luxembourg furent le théâtre le plus ordinaire des plaisirs ou plutôt des débauches de la duchesse de Berri, fille du régent. Dans les Mémoires de Duclos, on lit le fait suivant : « La duchesse de Berri..., pour » passer les nuits d'été, dans le jardin du Luxembourg, » avec une liberté qui avait plus besoin de complices que » de témoins, en fit murer toutes les portes, à l'exception » de la principale, dont l'entrée se fermait et s'ouvrait, » suivant l'occasion [2]. »

La ligne méridienne de l'Observatoire traverse le jardin du Luxembourg et se dirige sur l'angle ouest du pavillon qui forme l'extrémité de la façade du palais du côté du jardin, de sorte que l'axe de la grande avenue incline un peu à l'est, et forme au point d'intersection avec la ligne méridienne un angle très-obtus.

La pente totale depuis l'Observatoire jusqu'à la façade du palais du Luxembourg, ou la différence des niveaux qui se trouve entre ces deux points, est de 54 pieds.

On a placé, en janvier 1819, au milieu de la pièce de gazon qui est à l'extrémité du parterre, un piédestal sur lequel est un méridien à détonation, d'une invention nou-

[1] Cette partie vient de recevoir une nouvelle distribution. (B.)

[2] *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, tom. I, p. 267, édition de 1808.

velle due au sieur Regnier, et dont l'amorce n'a rien à craindre du vent, de l'humidité ni de la neige.

PETIT-LUXEMBOURG, palais ou hôtel situé rue de Vaugirard, à l'ouest, et contigu au palais du Luxembourg. Il fut commencé vers l'an 1629, par l'ordre du cardinal de Richelieu, qui l'habita en attendant que le Palais-Royal fût construit. Lorsqu'il vint occuper ce dernier palais, il donna à la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, le Petit-Luxembourg, qui passa, à titre d'hérédité, à Henri-Jules de Bourbon-Condé. Après sa mort, la princesse Anne, palatine de Bavière, y demeura et y fit exécuter des réparations et accroissements considérables. Elle fit construire, de l'autre côté de la rue de Vaugirard, pour ses officiers, pour ses cuisines et écuries, un hôtel qui communique au Petit-Luxembourg par un passage souterrain pratiqué sous la rue.

Cet hôtel, habité par des princes de la maison de Bourbon-Condé, reçut aussi le nom de *Petit-Bourbon.*

Le Petit-Luxembourg fut le siége du gouvernement directorial : quatre des directeurs l'habitaient; le cinquième logeait dans le grand palais; les directeurs y ont demeuré depuis vendémiaire an IV (octobre 1796), jusqu'au 20 brumaire an VII (11 novembre 1799).

En 1812 et 1813, on a démoli des bâtiments qui formaient la communication entre le Grand et le Petit-Luxembourg; et, dans l'intervalle, on a établi, comme je l'ai dit, une plantation en quinconce, et, sur la rue de Vaugirard, une longue grille en fer.

* AQUEDUC D'ARCUEIL. Il fallait des eaux pour les besoins et l'agrément du palais et des jardins du Luxembourg, où Marie de Médicis avait résolu de prodiguer toute es-

pèce de magnificence. Il n'existait encore aucune fontaine dans la partie méridionale de Paris; on ne pouvait en prendre dans la ville : on fut donc obligé d'en faire venir de la campagne.

Déjà, sous Henri IV, cette disette d'eau et les vestiges de l'aqueduc bâti du temps des Romains avaient fait penser à son rétablissement. Sully ordonna, en 1609, des fouilles et des tranchées à travers la plaine de Longboyau, du côte de Rungis, afin d'y trouver, s'il était possible, les eaux que les Romains avaient conduites au palais des Thermes; mais la mort de Henri IV arrêta l'exécution de ce projet.

En 1612, Joseph Aubry proposa, le premier, le projet de conduire les eaux de Rungis à Paris; mais ses demandes financières parurent exorbitantes; son projet fut rejeté. Hugues Crosnier fit ensuite la proposition de conduire à Paris 30 pouces d'eau [1], 18 pour le roi, et 12 pour la ville, moyennant la somme de 718,000 liv., se réservant pour lui l'excédant de ces 30 pouces d'eau. L'entreprise fut mise au rabais, et adjugée le 8 octobre 1612, à Jean Coing, maître maçon de Paris, pour la somme de 460,000 liv. Le 17 juillet 1613, le roi Louis XIII et la régente, sa mère, posèrent, avec de fastueuses et inutiles cérémonies, la première pierre de l'aqueduc qui fut bâti sur les dessins de Jacques Desbrosses, et achevé en 1624.

Une partie de cet aqueduc traverse le vallon d'Arcueil sur vingt-cinq arches. La hauteur de cette construction est de 12 toises, sa longueur de 200. Ce morceau d'ar-

[1] On appelle *pouce d'eau* la quantité qui s'écoule par un orifice d'un pouce superficiel. Comme cet orifice contient 144 lignes carrées, le pouce d'eau se divise en 144 parties appelées *lignes*.

chitecture, imposant par sa grandeur, beau par ses formes, rappelle les magnifiques aqueducs des Romains.

Ces arcades furent bâties tout auprès de l'aqueduc antique, ouvrage exécuté sous la domination romaine pour conduire l'eau au palais des Thermes. Près de la face méridionale des arcades modernes existe encore un fragment considérable de l'aqueduc romain.

Dans l'espace existant entre Arcueil et Paris, on voit, de distance en distance, plusieurs petites constructions qui sont des regards de la conduite d'eau. La longueur totale de cette conduite, depuis Arcueil jusqu'au château d'eau situé à côté de l'Observatoire, est de 6,600 toises.

« Depuis Arcueil jusqu'à Paris, dit M. Héricart de » Thury, l'aqueduc forme une grande galerie souter- » raine, qui fut malheureusement établie, dans quel- » ques parties de la plaine de Montsouris, sur des car- » rières très-anciennes et alors inconnues. Les infiltrations, » les pertes d'eau, les tassements et les affaissements qui » en furent la suite, l'éboulement d'une partie de l'aque- » duc, l'inondation de toutes les carrières et l'interrup- » tion du service des fontaines de Paris que les eaux de » Rungis alimentent, ont obligé l'inspection générale » (des carrières) à faire de très-grands ouvrages pour sa » restauration [1]. » Ces grands ouvrages furent commencés en 1777.

L'aqueduc n'était pas encore terminé que l'on vit des solliciteurs puissants, des colléges, des communautés religieuses, demander des concessions d'eau, concessions qui s'accordaient alors sans discernement. Le public, qui

[1] *Description des catacombes de Paris*, p. 265.

avait payé les frais de l'aqueduc, fut la dupe de cette prodigalité [1].

Fontaines. En 1625, l'aqueduc achevé, les eaux de Rungis parvenues au château d'eau de l'Observatoire, on s'occupa de leur distribution : 18 pouces furent livrés au roi pour le palais et le jardin du Luxembourg, et 12 pouces à la ville, qui les répartit dans les quartiers de Saint-Jacques, de Saint-Victor et dans la rue des Cordeliers. Quatorze fontaines furent construites et alimentées par cette portion d'eau. On en conduisit même, à travers le pont de Notre-Dame, jusqu'à la place de Grève, où était une fontaine qui fournissait de l'eau de Rungis, et dont, le 28 juin 1624, Louis XIII posa la première pierre. Cette fontaine n'existe plus.

Les principales fontaines publiques ou particulières qui furent établies alors et alimentées par ces eaux sont :

La fontaine des Carmélites :

La fontaine de la rue Mouffetard, au coin de la rue Pot-de-Fer ;

La fontaine Censier, rue Censier ;

La fontaine Saint-Magloire, rue du Faubourg-Saint-Jacques ;

La fontaine du collége de Navarre, dont la première pierre fut posée en cérémonie le 27 mai 1625 ;

La fontaine Saint-Michel, à l'extrémité méridionale de la rue de La Harpe ;

La fontaine Sainte-Geneviève, rue et montagne Sainte-Geneviève ;

[1] Les frais de cet ouvrage furent payés par un droit d'entrée imposé sur les vins.

La fontaine Saint-Côme, rue des Cordeliers, etc.

La fraude des concessionnaires, l'ignorance où étaient alors les ingénieurs des véritables lois de l'hydraulique, nuisirent au service des fontaines publiques. Il fallut recourir à la ressource de retirer ou restreindre les concessions. Ce mal et ce remède s'étaient déjà souvent renouvelés, et se renouvelèrent encore.

La notice de cet aqueduc et des fontaines qu'il alimente dans la partie méridionale de Paris me fournit l'occasion de parler d'une seule fontaine qui, sous le même règne, fut établie dans la partie septentrionale de cette ville.

Fontaine des Haudriettes, située au coin de la rue des Vieilles-Haudriettes et de celle du Chaume. Elle fut établie en 1636, et nommée d'abord *Fontaine-Neuve;* mais elle reprit son ancien nom en 1760, époque où elle fut reconstruite sur les dessins de Moreau. Sa composition est d'un goût pur; le bas-relief, qui représente une naïade, est l'ouvrage de Mignot. Elle est aujourd'hui alimentée par les eaux de la pompe de Chaillot.

Statue équestre de Henri IV, placée sur le môle qui se trouve à l'ouest et au milieu du Pont-Neuf. Voici l'historique de l'érection de cette statue.

Ferdinand, grand-duc de Toscane, fit couler en bronze un cheval colossal, dans le dessein de le faire surmonter par son effigie. Jean de Boullongne, élève de Michel-Ange, fut chargé de ce travail. Ferdinand mourut, et le cheval resta sans cavalier. Cosme II, son successeur, offrit à Marie de Médicis, régente de France, ou accorda à sa demande, ce cheval de bronze, le fit restaurer et monter sur un vaisseau à Livourne. Ce vaisseau traversa la Mé-

diterranée, le détroit de Gibraltar et l'Océan, et vint échouer sur les côtes de Normandie. Ce cheval de bronze resta pendant une année entière au fond de la mer. On l'en retira à grands frais; et, transporté sur un nouveau bâtiment, il arriva, au commencement de mai 1614, au port du Havre; de là, on lui fit remonter la Seine jusqu'à Paris. Le chevalier Pescolini, chargé d'offrir ce présent au roi et à la reine, leur annonça sa prochaine arrivée. En conséquence, on fit construire un piédestal en marbre, dont le roi, le 12 juin de la même année, posa en grande cérémonie la première pierre.

Le piédestal achevé, on y éleva le cheval, en attendant le cavalier qui devait le monter. De là vint que le peuple, accoutumé à voir ce cheval seul, prit l'habitude, même lorsqu'il fut surmonté par la figure de Henri IV, de nommer l'ensemble du monument le *cheval de bronze*.

Plusieurs années s'écoulèrent avant l'entier achèvement de cette statue équestre.

Le piédestal fut élevé sur les dessins de Civoli. Aux quatre angles on plaça des figures assez mesquines, qui représentaient des vaincus garrottés, et rappelaient que le malheur suit toujours les succès du pouvoir.

Les quatre bas-reliefs de ce piédestal représentaient les batailles d'Arques et d'Ivry, l'entrée de Henri IV à Paris, la prise d'Amiens et celle de Montmélian. Les figures du piédestal et les bas-reliefs étaient de Francheville.

La figure de Henri IV fut exécutée par Dupré. Il était représenté la tête nue, le corps tout entier couvert d'une armure à la française, tenant d'une main la bride de son cheval, et de l'autre le bâton de commandement. Dans une des inscriptions dont le piédestal était chargé, on

lisait le nom de Richelieu, qui avait, en 1635, fait terminer cet ouvrage.

Ce monument, le premier de ce genre qui ait paru dans Paris, était entouré d'une grille, sur le devant de laquelle on avait placé une table de bronze, portant une inscription où se trouvait encore le nom de Richelieu. Elle fut enlevée en 1790.

Pendant les divisions qui, en 1788, agitaient la cour et les parlements, la tête de Henri IV fut couronnée de fleurs et de rubans.

Dans les premiers jours de la révolution, en 1789, on plaça sur l'oreille de cette statue la cocarde nationale.

Pendant les journées des 15, 16 et 17 juillet 1790, on plaça devant le piédestal une vaste décoration représentant un rocher, sur lequel la statue équestre de ce roi semblait élevée; et, pendant les soirées de ces journées, on exécuta des concerts, des chants et des danses. Aucun hommage ne fut rendu aux statues des autres rois.

Dans un moment d'alarme et de besoin de métal pour fabriquer des canons, dans un moment où l'armée du roi de Prusse s'avançait sur Paris, et où la mémoire des rois était peu respectée, au mois d'août 1792, on renversa dans cette ville toutes les statues des rois, et celle de Henri IV ne fut pas même exempte de la proscription.

Une nouvelle statue équestre de ce roi a été rétablie à la même place. Je dois me borner à l'indiquer [1].

[1] Je réparerai au moins par quelques mots le laconisme de Dulaure. La nouvelle statue de Henri IV a été fondue, le 3 octobre 1817, dans les ateliers de M. Lemot, au faubourg du Roule. Louis XVIII posa, le 23 octobre suivant, la première pierre du piédestal, dans l'intérieur de laquelle on plaça un magnifique exemplaire de la *Henriade*. Le piédestal est orné de deux bas-reliefs : le sujet de l'un est l'entrée d'Henri IV à Paris ; l'autre représente ce prince, au moment où il donne l'ordre à ses soldats de laisser entrer des vivres dans Paris

COURS-LA-REINE, situé le long de la rive droite de la Seine, dont il est aujourd'hui séparé par la route de Versailles. Il commence à la place Louis XV, et se termine à l'extrémité de l'Allée-des-Veuves et au quai Debilly. Marie de Médicis fit, en 1616, tracer et planter ce cours de quatre rangs d'arbres. Cette promenade, destinée pour la reine et pour sa cour qui venaient fréquemment la parcourir à cheval et en carrosse, fermée aux extrémités par des grilles, et à ses côtés par des fossés, était souvent interdite au public. Il n'existait point encore à Paris d'autre promenade régulièrement plantée.

Les arbres de ce cours furent arrachés, et on en substitua de nouveaux en 1723.

PONT-AU-CHANGE. Après la débâcle de l'an 1408 dont j'ai parlé [1], ce pont fut mal réparé. Il était détruit en 1510; il fut encore détruit et reconstruit on ne sait à quelle époque. Le 15 mai 1579, un trésorier de France vint annoncer au parlement que ce pont était près de tomber; il tomba en effet, et fut encore reconstruit.

Le 30 janvier 1616, un affreux débordement, mêlé d'énormes glaçons, l'endommagea considérablement, et plusieurs des maisons dont il était chargé furent entraînées; dans la suite on le répara [2].

assiégé et réduit à la famine. On voit en outre gravées sur ce piédestal diverses inscriptions. La statue a 14 pieds de haut, pèse 50 milliers et a coûté seule 337,860 francs. (B.)

[1] *Voyez* Ponts de Paris, t. III.

[2] Les eaux entraînèrent les meubles des maisons de ce pont et du pont Saint-Michel jusqu'aux environs de la ville de Saint-Denis.

On lit dans les *Registres manuscrits du parlement* : « Le 10 février 1616, » le procureur-général remonstra qu'il a eu avis que, près Saint-Denis et autres » environs de cette ville, sur les bords de la rivière, se trouvoient plusieurs » meubles précieux et autres, tombés en icelle par la ruine naguerre advenue des » maisons sur les ponts Saint-Michel et aux Changeurs. Lesquels meubles ayant



[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



LE PONT AU CHANGE.

Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1621, le feu ayant pris au pont Marchand, qui n'en était séparé que d'environ cinq toises, les flammes, poussées par un vent d'ouest, atteignirent le Pont-au-Change, et dans moins de trois heures il fut réduit en cendres. Les débris de ces ponts interceptaient le cours de la Seine. Le parlement en ordonna le déblaiement. On fit informer contre les auteurs de cet incendie : on ne les découvrit point. Cette cour autorisa des quêtes pour subvenir aux besoins des incendiés; car ces deux ponts étaient bordés de maisons habitées.

On ne commença à reconstruire le Pont-au-Change qu'en 1639, et on ne l'acheva entièrement qu'en 1647; il fut bâti en pierres et bordé de maisons; en 1658 il fut ébranlé.

Ce pont, à son extrémité septentrionale, avait deux entrées formées par un groupe triangulaire de maisons: l'une communiquait à la rue et au quai de Gèvres, l'autre se dirigeait vers le Grand-Châtelet. La façade de ce groupe de maisons qui correspondait au milieu de la route du pont était ornée d'un groupe de trois figures ronde-bosse en bronze, sur un fond de marbre noir, représentant Louis XIII, Anne d'Autriche son épouse et leur fils Louis XIV, âgé de dix ans. Il était l'ouvrage de Simon Guillain. Au-dessous de ces figures se voyait un bas-relief représentant deux esclaves, ouvrage d'un beau style.

» été demandés par ceux auxquels ils appartenoient, la délivrance en a été re-» tardée sous prétexte *des droits d'épaves, bris* et *naufrages* prétendus par » ceux qui les ont trouvés, au grand préjudice et dommage tant des particuliers » que du public; requiert qu'ils leur soient rendus promptement sans aucun droit » *d'épaves, bris et naufrages.* » La cour rendit un arrêt conforme au réquisitoire; mais elle n'abolit point ce droit barbare qui a subsisté sur les côtes de Bretagne jusqu'au temps de la révolution.

En 1788, Louis XVI, par son édit d'emprunt de 30 millions, affecta la somme de 1,200,000 livres à l'acquisition et démolition des maisons dont ce pont était en grande partie couvert; elles furent démolies.

Ce pont, composé de sept arches à plein ceintre, a, entre les culées, cent vingt-trois mètres soixante-quinze centimètres de longueur, et trente-deux mètres soixante centimètres de largeur; il est le plus large des ponts de Paris.

Pont-Saint-Michel, dont j'ai déjà parlé [1]. Renversé en 1408 et en 1547, reconstruit la première fois en pierre, la seconde fois en bois, il fut de nouveau presque totalement emporté et rétabli ensuite. Dans la nuit du 30 janvier 1616, après un froid extrêmement rigoureux [2], survint un dégel et un débordement d'eau et de glaçons, qui emporta la partie du pont Saint-Michel du côté d'amont, détruisit les maisons dont il était chargé, et causa une perte considérable à ceux qui les habitaient.

Ce qui restait du pont Saint-Michel tomba au mois de juillet suivant.

Une compagnie s'offrit de faire reconstruire ce pont en pierre, à ses dépens, et de faire élever, de l'un et de l'autre côté, trente-deux maisons, à condition qu'elle jouirait des revenus de ces maisons pendant l'espace de soixante ans; elle promettait en outre de payer un écu d'or de redevance annuelle pendant cet intervalle de temps, lequel passé, la propriété en resterait au roi. En 1657 on

[1] *Voyez* t. III, *Ponts de Paris.*

[2] Le froid fut si vif, que Louis XIII revenant de Bordeaux où son mariage fut célébré, et se rendant à Paris avec sa nouvelle épouse, vit périr en chemin une grande partie de son escorte. On compta que du seul régiment des gardes, composé de trois mille hommes, plus de mille en ce voyage moururent de froid.

changea les termes de cette convention ; en 1672, le roi abandonna la propriété de ce pont, moyennant une finance de 200,000 livres, 12 deniers de cens, et 20 sous de rente par chacune des trente-deux maisons. Un malheur public devenait un profit pour le fisc.

Un édit du roi, donné en septembre 1786, portait que les maisons élevées sur les ponts de Paris seraient abattues. Cet édit ne reçut son exécution, à l'égard du pont Saint-Michel, qu'en 1808 et en 1809.

Les trente-deux maisons de ce pont furent abattues; la route fut élargie, et sa pente, trop raide, beaucoup adoucie. On y établit des trottoirs et des parapets. On abattit pareillement des maisons élevées sur le bord de la Seine, vers la partie méridionale de ce pont, qui, du côté du quai des Augustins, formaient une petite rue appelée rue de *Hurepoix*, qui a disparu et dont l'emplacement a contribué à élargir la partie de ce quai qui débouche sur la place méridionale du pont Saint-Michel.

A l'extrémité septentrionale de ce pont était pareillement une suite de maisons élevées sur la rive droite de la Seine, qui formaient, avec les maisons qui bordent aujourd'hui le quai des Orfèvres, une rue appelée *Saint-Louis*. Cette rue n'existe plus; le quai fut élargi et les abords du pont devinrent beaucoup plus faciles. Par ces réparations, les quartiers situés aux deux extrémités de ce pont, quartiers autrefois obscurs et hideux, ont été embellis, éclairés et assainis.

Ce pont se compose de quatre arches à plein cintre : sa longueur entre les culées est de cinquante-sept mètres soixante centimètres; sa largeur entre les têtes, de vingt-cinq mètres dix centimètres.

Pont-Barbier, situé à l'endroit du quai Voltaire où la la rue de Beaune vient y aboutir. Depuis longtemps on communiquait du Pré-aux-Clercs aux Tuileries par un bac qui traversait la Seine, bac qui a donné son nom à un chemin, ensuite à la rue appelée *du Bac*. En 1632, le sieur Barbier, qui possédait un clos à l'ouest de ce chemin, construisit sur la rivière un pont en bois. Ce pont fut nommé *Pont-Barbier*, du nom de son entrepreneur; *Pont Sainte-Anne*, de celui de la reine Anne d'Autriche; et des *Tuileries*, parce qu'il y aboutissait. On le nomma aussi *Pont-Rouge*, parce qu'on le peignit de cette couleur. Il fut endommagé et brisé plusieurs fois par la violence des eaux. Toujours réparé, il exista jusqu'au 20 février 1684, époque où il fut entièrement emporté. Ce pont en bois se composait de dix arches; au milieu de sa longueur était placée une construction en bois, bâtie sur pilotis, qui paraît avoir servi à une machine hydraulique. On lui substitua dans la suite un pont en pierre appelé *Pont-Royal*. (*Voyez* cet article.)

Palais de la Cité. Dans la nuit du 5 au 6 mars 1618, le feu prit à la charpente de la grand'salle du Palais. Les pièces de bois enflammées tombèrent sur les boutiques placées dans cette salle. L'incendie, favorisé par un vent du midi, fit des progrès rapides; la grand'salle, la première chambre des enquêtes, le parquet des huissiers, les salles des requêtes de l'hôtel, du greffe, du trésor, etc., furent détruits et plusieurs registres du parlement brûlés ou perdus. La fameuse table de marbre, siége d'un tribunal de ce nom, sur laquelle les rois donnaient des festins dans de grandes solennités, et les clercs de la Basoche jouaient leurs farces, ainsi ques le statues des rois

Francs qui décoraient cette grande salle, furent brisées. On employa pour arrêter les ravages du feu tous les moyens alors en usage, des seaux de cuir, de la paille mouillée, etc. On ne connaissait point encore l'usage des pompes à incendie.

On s'occupa bientôt après de réparer ces destructions. Jacques Desbrosses, architecte, en fut chargé. La grand'-salle fut reconstruite sur ses dessins, et terminée en 1622. J'ai donné sa description aux articles *Parlement* et *Palais de Justice*[1].

Ile Saint-Louis, la seconde des îles de la Seine que l'on rencontre en entrant dans Paris par le cours de cette rivière. Elle portait autrefois le nom d'*Ile Notre-Dame*, parce qu'elle appartenait à l'église de ce nom, comme je l'ai dit ci-dessus[2].

Cette île était encore divisée en deux parties par un fossé qui servait aux fortifications de la ville, lorsque Henri IV forma le projet d'y faire bâtir des maisons et d'en former un quartier de Paris. Ce projet ne fut exécuté que sous le règne de son successeur.

En 1614, Louis XIII acquit cette île du chapitre de Notre-Dame; et Christophe Marie, entrepreneur général des ponts de France, fut chargé, par acte du 19 avril de cette année, de toute l'entreprise. Il prit l'engagement de joindre les deux îles en remplissant le canal qui les divisait, de les revêtir, dans l'espace de dix ans, de quais en pierre de taille, d'y ouvrir des rues larges de quatre toises, d'y construire des ponts qui communiqueraient à la ville, à condition qu'il y établirait un jeu de paume, une

[1] *Voyez* t. II, p. 370, 376.

[2] *Voyez* t. II, p. 363.

maison de bains, et que, pendant soixante ans, lui et ses héritiers percevraient sur chaque maison 12 deniers de cens, avec droits de lods et ventes. Après ce terme, ce droit seigneurial devait revenir au roi.

Le sieur Marie associa à cette entreprise les sieurs Le Regrattier et Poulletier ; et les premiers travaux furent dirigés vers la construction d'un pont dont le roi et la reine sa mère, le 11 août 1614, posèrent la première pierre. Ce pont, suivant le projet, devait communiquer à l'île, en suivant la direction de la rue des Nonaindières : c'est le pont Marie, dont il sera parlé.

L'entreprise se continuait avec activité, lorsqu'en 1616 le chapitre de Notre-Dame y mit opposition, et interrompit les travaux. Enfin, en 1618, un arrêt du conseil décida que le marché fait avec le sieur Marie serait exécuté, et que, pour dédommager le chapitre du droit de propriété, il lui serait payé 1,200 livres de rente sur le domaine de la ville; que les droits de censive, lods et ventes, après les soixante années de jouissance par le sieur Marie et ses héritiers, reviendraient à ce chapitre; de plus, que le terrain situé à l'est de l'église Notre-Dame, autrefois nommé *la Motte-aux-Papelards*, serait revêtu d'un mur en pierres de taille. Ces difficultés levées, les travaux furent repris.

Déjà une partie des maisons était construite dans l'île, lorsque les entrepreneurs, on ne sait par quel motif, cédèrent leur marché au sieur Lagrange, secrétaire du roi. Alors la ville passa avec ce dernier, le 16 septembre 1623, un nouveau contrat, par lequel le sieur Lagrange s'oblige à continuer les ouvrages commencés, et de plus à construire un pont en bois pour communiquer de l'île Saint-Louis à l'île de la Cité, pont qu'on a dans la suite

appelé *le Pont-Rouge;* à terminer les travaux du pont commencé par Marie, et à en construire un nouveau en pierres du côté de la Tournelle, dans l'alignement du précédent. Lagrange s'engageait en outre à achever tous ces travaux dans l'espace de six ans.

Mais ce nouvel entrepreneur ne fut point exact à remplir ses engagements. Les travaux ne se continuaient point, ou ne se continuaient qu'avec lenteur. Il y eut plusieurs procès entre Lagrange et les premiers entrepreneurs, et ceux-ci reprirent, en 1627, l'entreprise aux mêmes conditions qu'on avait imposées à Lagrange.

Marie et ses associés continuèrent donc les travaux, mais ils furent longtemps suspendus par les oppositions toujours renaissantes du chapitre de Notre-Dame. Enfin, pour lever tous les obstacles, il fut arrêté, en 1642, que le roi ferait l'acquisition d'un emplacement situé vers le port Saint-Landri, pour y établir la culée du pont de bois.

Plusieurs autres conditions furent exigées par le chapitre, et notamment on s'engagea à lui payer dans l'espace d'un mois la somme de 50,000 livres. Les entrepreneurs, pour se procurer cette somme, obtinrent un arrêt du conseil du roi, qui les autorisait à la prélever sur les propriétaires des maisons et masures de l'île. Alors ces propriétaires, mécontents des entrepreneurs, demandèrent au roi, et obtinrent, en 1643, d'être subrogés aux droits de Marie et de ses associés, s'offrant d'achever dans trois ans les ponts et les quais qui restaient à construire, de payer les 50,000 livres promises au chapitre, de donner une pareille somme pour faire entourer de murailles *le terrain* ou *la Motte-aux-Papelards,* enfin de remplir tous les engagements imposés aux précédents

entrepreneurs. Ce fut un nommé Hébert, propriétaire de maisons dans l'île, qui, associé aux autres propriétaires, en acheva toutes les constructions.

Ainsi les bâtiments de cette île, commencés en 1614 par Marie et ses associés, continués en 1623 par Lagrange, repris en 1627 par Marie et compagnie, furent achevés en 1647 par Hébert et autres propriétaires dans l'île.

Cette île, ainsi couverte de maisons, offrit le premier exemple, dans Paris, d'un quartier construit sur un plan régulier, dont toutes les rues sont alignées et se coupent entre elles à angle droit. Elle est entourée de quais. La rue la plus étendue traverse l'île dans sa plus grande longueur, et se nomme rue *Saint-Louis*, à cause d'une église de ce nom dont je vais parler. La rue d'Entre-deux-Ponts traverse l'île dans sa largeur, et se trouve dans l'alignement de deux ponts qui y aboutissent : le pont Marie et le pont de la Tournelle. D'autres rues traversent aussi cette île, telles que les rues Regrattière et Poulletière, qui doivent leurs noms à ceux des deux associés de l'entrepreneur Marie.

A l'extrémité orientale de cette île est une estacade en bois, fermant presque entièrement le bras de la Seine qui coule entre cette île et l'île Louviers, laissant aux bateaux et coches un passage convenable. L'objet de cette construction en bois est de briser l'effort des glaces lors des débâcles, et d'abriter les nombreux bateaux de charbons et autres qui, comme dans une gare, remplissent l'espace qui s'étend depuis cette estacade jusqu'au Pont-Marie.

Saint-Louis-en-l'île, église, première succursale de la

paroisse Notre-Dame, située rue Saint-Louis, île et quartier Saint-Louis, entre les n°s 13 et 15. Quelques masures existaient dans cette île avant que l'autorité entreprît d'y construire un quartier. Un maître couvreur, nommé *Nicolas,* y établit, vers l'an 1616, une petite chapelle où l'on disait la messe, lorsqu'en 1622, les constructions nouvelles ayant accru le nombre des habitants, on fut obligé d'agrandir la chapelle. C'était alors une petite église qui avait douze toises de longueur sur six ou sept de largeur, mal orientée, bien éclairée, couverte en ardoises, et dédiée à saint Louis et à sainte Cécile, comme le témoigne le procès-verbal qu'en avril 1623 fit dresser l'archevêque de Paris. Le 14 juillet suivant, elle fut érigée en paroisse; le nom de *Saint-Louis* lui fut spécialement appliqué, et ce nom devint celui de l'île entière.

Hébert et les autres habitants de l'île, qui s'étaient chargés d'en continuer et achever les constructions, entreprirent dans la suite de rétablir cette église. On commença par élever le chœur, dont la première pierre fut posée en 1664, et de la chapelle on fit la nef. Ces deux constructions n'étaient point en harmonie. La nef, partie ancienne, tombait en ruine; on commença à la reconstruire en 1702, sur les dessins de Levau, et elle ne fut entièrement achevée et dédiée sous l'invocation de saint Louis qu'en 1725.

Le 2 février 1701, un ouragan terrible, qui causa plusieurs dégâts dans Paris, ébranla le bâtiment de cette église; une poutre se détacha et tomba sur la tête du marquis de Verderonne qui en fut mortellement blessé [1].

Cette église n'a rien de remarquable, si ce n'est son

[1] *Mémoires de Dangeau*, publiés par madame de Sartory, t. I, p. 215.

clocher, qui, bâti en pierre, a la forme d'un obélisque percé à jour dans diverses parties de sa longueur.

Pont-Marie. Ce pont, qui communique de l'île Saint-Louis au quai des Ormes, fut, comme je l'ai dit ci-dessus, commencé en 1614. Le roi et la reine sa mère, en grande cérémonie, le 11 octobre de cette année, en posèrent la première pierre. Les travaux en furent discontinués autant de fois que ceux de l'île, et ne se terminèrent entièrement qu'en 1635. Il reçut le nom de l'entrepreneur Marie.

Le 1er mars 1658, la Seine, extraordinairement débordée, entraîna deux arches de ce pont, du côté de l'île; plusieurs personnes périrent. Il s'y trouvait deux maisons habitées par des notaires; l'une d'elles fut engloutie avec les arches du pont, et le notaire fut enseveli avec ses minutes.

Le roi ordonna la reconstruction de ces deux arches. En attendant l'exécution de cet ordre, on etablit à leur place des arches en bois; et, sur le pont, un péage qui devait se percevoir sur les passants pendant dix ans, et dont le produit devait être employé à la construction des arches abattues. Il paraît qu'après ces dix ans révolus la restauration s'exécuta. On rebâtit les arches en pierre; mais on n'y éleva point de maisons dessus; de sorte que, depuis environ 1670 jusqu'à la fin de l'année 1788, ce pont resta en partie couvert de maisons, tandis que l'autre partie laissait un vide qui faisait désirer la destruction de celles qui existaient encore. A la fin de l'an 1788, et au commencement de 1789, le pont fut entièrement débarrassé de maisons. On les remplaça par des trottoirs commodes; la route fut élargie, la pente adoucie; et la vue, dans cette partie de Paris, ne fut plus arrêtée par

le spectacle de vieilles maisons suspendues sur le cours de la rivière.

Ce pont a cinq arches à plein cintre : sa longueur entre les culées est de quatre-vingt-treize mètres quatre-vingt-dix-sept centimètres ; et sa largeur, de ving-trois mètres oixante-six centimètres.

Pont de la Tournelle, qui sert de communication entre le quai de la Tournelle et l'île Saint-Louis. Il fut établi sur la ligne du Pont-Marie, d'après les engagements pris en 1664 par le sieur Christophe-Marie ; il était construit en bois, et on le voit figurer sur le plan de Paris fait en 1620. En 1637, il fut emporté par les glaces ; quelque temps après, on le rebâtit pareillement en bois. En 1648, il menaçait ruine. En 1651, une grande partie fut emportée par les eaux de la Seine ; ensuite on le reconstruisit en pierre. En 1654, il n'était point encore terminé, comme le prouvent divers arrêts ou ordonnances ; il ne le fut qu'en 1656. Son achèvement à cette époque est attesté par une inscription placée sous une de ses arches.

Le pont de la Tournelle est bordé de trottoirs ; on y a fait depuis, à diverses reprises, des réparations qui en ont rendu le passage plus commode. Il se compose de six arches à plein cintre : sa longueur entre les culées est de cent seize mètres cinquante-huit centimètres ; sa largeur entre les têtes est de quatorze mètres soixante-quinze centimètres.

Pont-Rouge. Il servait de communication entre la pointe occidentale de l'île Saint-Louis et l'île de la Cité. Une des clauses du traité conclu en 1614 avec le sieur Marie, et en 1623 avec le sieur Lagrange, portait qu'il serait construit un pont en bois sur le bras de la Seine

qui coule entre l'île de la Cité et celle de Saint-Louis. Les oppositions fréquentes du chapitre de Notre-Dame retardèrent la confection de cet ouvrage, et la forme étrange que l'on fut obligé de lui donner est un témoignage de l'obstination de ce chapitre à contrarier sa construction.

Ce pont ne coupait pas à angle droit le fil de l'eau ; partant de la pointe de l'île Saint-Louis, il n'aboutissait point directement à la rive opposée ; arrivé à quelque distance de cette rive de la Cité, par respect pour des maisons de chanoines, il la longeait dans l'espace d'environ vingt-cinq toises, formait un angle obtus, et descendait jusqu'à une petite place du cloître Notre-Dame, où aboutissait la petite rue d'Enfer.

Ce pont, fort irrégulier par sa forme, était presque entièrement terminé en 1634 ; les gens de pied pouvaient alors y passer, comme le prouve l'événement malheureux dont je vais parler.

En cette année, le pape ayant accordé un jubilé, on ordonna à Paris une procession générale. Trois paroisses, empressées de passer processionnellement, et jalouses sans doute d'obtenir l'une sur l'autre la gloire du premier pas, se précipitèrent en foule sur ce pont et l'ébranlèrent. Des balustrades ou garde-fous peu solides cédèrent en deux endroits à la compression de la multitude. Plusieurs personnes furent précipitées dans la Seine ; d'autres, croyant que le pont s'abîmait sous eux, se jetèrent volontairement dans cette rivière. Vingt personnes perdirent la vie, quarante furent blessées. Cet événement détermina le parlement, en 1636, pendant le jubilé de cette année, à ne plus permettre aux processions le passage des ponts en bois.

Ce pont éprouva tant de secousses par la débâcle de

l'hiver de 1709, qu'on résolut de le détruire. Il fut rétabli en 1717. Alors ou le peignit en rouge; et le nom de cette couleur a, depuis, servi à le désigner.

On n'y passait qu'à pied. On y percevait le péage d'un liard par personne. Il ne supportait aucune maison. Vers l'an 1795, il menaçait ruine : il fut détruit. Un arrêté de l'an 1801 ordonna la construction de trois ponts; dans les années suivantes, on construisit, à quelques toises plus haut que l'endroit occupé par le Pont-Rouge, un autre pont qui sert à communiquer de l'île Saint-Louis à celle de la Cité; on le nomme le *Pont de la Cité*. J'en parlerai ailleurs.

Quai Malaquest, qui s'étend sur la rive gauche de la Seine, depuis la rue de Seine jusqu'à la rue des Saints-Pères. Les maisons qui bordent ce quai faisaient partie du *petit Pré-aux-Clercs;* le bord de cette rivière était, en cet endroit, nommé le *Port Malacquest,* le *Heurt du Port aux Passeurs;* et une partie portait les noms de l'*Écorcherie* ou de la *Sablonnière*. En 1540, l'Université aliéna la plus grande partie du *petit Pré-aux-Clercs :* l'adjudication s'en fit en 1542.

C'est vers cette époque qu'il faut placer le comblement de la *Petite-Seine,* canal large de quatorze toises, qui servait de limite au *petit Pré-aux-Clercs,* et qui s'étendait depuis la Seine jusqu'au bas de la rue Saint-Benoît. Le quai Malaquest commença à se construire à cette époque; et lorsque, dans les premières années du dix-septième siècle, Marguerite de Valois fit construire son hôtel sur une partie du *petit Pré-aux-Clercs,* ce quai porta le nom de *quai de la reine Marguerite,* parce que son hôtel était placé rue de Seine, rue voisine de ce quai. Cet hôtel,

qui fut vendu en 1624, favorisa l'achèvement de ce quai qui put alors se border de maisons particulières. Il ne fut pavé que sous Louis XIV, en 1670, comme l'atteste une inscription qui ne subsiste plus sur les lieux, mais qui a été conservée dans le traité d'architecture de Blondel.

Sur le plan de Paris gravé d'après le plan en tapisserie dont la copie était à Saint-Victor, on voit, à l'emplacement du quai Malacquest, et sur le bord de la Seine, l'indication d'une construction, et, à côté, on lit ces mots : *La place où l'on voulait faire l'Hôtel-Dieu nouveau.*

Grand et petit Pré-aux-Clercs, dont j'ai déjà parlé et désigné la situation [1]. Ils reçurent, sous ce règne, une nouvelle destination.

Le petit Pré-aux-Clercs fut donné, en 1368, à l'Université, en échange du terrain que les religieux de Saint-Germain avaient pris sur le grand Pré-aux-Clercs, pour faire creuser des fossés autour des murs de leur abbaye. Il était séparé du grand pré par un canal large de quatorze toises, qui communiquait de la rivière aux fossés de l'abbaye et au bas de la rue Saint-Benoît. Ce canal, nommé *Petite-Seine,* fut comblé vers l'an 1540. En 1609, Marguerite de Valois acheta, de l'Université, six arpents, pour y bâtir son hôtel. Le petit Pré-aux-Clercs, vers la fin du règne de Henri IV, était entièrement couvert de maisons et d'hôtels avec jardins.

Le *grand Pré-aux-Clercs* ne tarda pas à éprouver le même sort. Devenu utile à l'Université, qui en était propriétaire, ce corps demanda, le 7 septembre 1629, à la cour du parlement, la permission « de vendre à cens et » à rentes certaines places dudit pré, depuis la rue des

[1] *Voyez* t. II et t. III.

» Saints-Pères jusqu'à celle du Bac, et trois arpents au-» delà, jusqu'au *clos Barbier*[1]. » Ces ventes eurent lieu dans la suite; et, en 1640, les rues de Bourbon et de Verneuil furent ouvertes sur le grand Pré-aux-Clercs.

MARCHÉ-AUX-CHEVAUX. Une de ses extrémités communique au boulevard de l'Hôpital, et l'autre à la rue du Marché-aux-Chevaux.

Ce marché fut, sous Henri III, établi sur une partie de l'emplacement de l'hôtel des Tournelles, et sous Henri IV, placé sur celui du boulevard des Capucines. Par lettres-patentes de juillet 1642, le roi permit à François Barajon, l'un de ses apothicaires et valets de chambre, de faire établir au faubourg Saint-Victor, sur un emplacement anciennement nommé *la Folie Eschalart,* un nouveau Marché-aux-Chevaux. En 1760, on fit bâtir, à une de ses extrémités, un pavillon qui sert de bureau et de logement à l'inspecteur du marché.

En 1818, on y a exécuté de grandes réparations : on a nivelé le terrain, et planté de nouveaux arbres et des poteaux sur un plan plus convenablement disposé que celui de l'ancienne plantation.

Ce marché se tient les mercredis et les samedis.

JARDIN DES PLANTES, situé entre le quai Saint-Bernard, la rue de Seine, la rue du Jardin-des-Plantes et la rue de Buffon. Ce jardin porta d'abord le nom de *Jardin royal des plantes médicinales;* puis il reçut le nom moins caractéristique de *Jardin du Roi*. Du temps de la révolution, et jusqu'à l'an 1814, il porta le nom de *Jardin des Plantes*.

[1] *Registres manuscrits du parlement*, au 7 septembre 1629.

Après cette époque, on a ordonné qu'il serait nommé *Jardin du Roi.*

Le sieur Hérouard, premier médecin de Louis XIII, obtint de ce roi des lettres-patentes, de janvier 1626, qui ordonnent l'établissement d'un jardin où seraient cultivées des herbes et plantes médicinales, et dont ledit Hérouard, et ses successeurs premiers médecins du roi, auraient la surintendance. Ces lettres ne désignent point le lieu de cet établissement : elles portent seulement que ce jardin sera placé dans un des faubourgs de Paris et autres lieux voisins et convenables. L'exécution ne suivit pas de près le projet qui fut repris par les sieurs Bouvard, premier médecin du roi, et Gui Labrosse, son autre médecin. Une voirie, appelée *des Copeaux,* qui ne contenait qu'environ deux arpents, et qui avait appartenu à divers particuliers, fut choisie par ces médecins, et acquise, au nom du roi, par contrat du 21 février 1633. Les terrains voisins ne furent achetés qu'en 1636. Ces diverses parties réunies comprenaient 14 arpents, dans lesquels se trouvait englobée la *butte des Copeaux,* formée par un amas successif de gravois et d'immondices de la ville [1], ainsi que ce monticule prolongé, dont la superficie est en plate-forme, qu'on voit au-dessous et à l'est de la butte, et dont la formation a la même origine. Au nord de la butte, à l'endroit où l'on a établi une laiterie, était la *voirie des bouchers.* Ces lieux, fétides et hideux à voir, sont aujourd'hui ombragés d'arbres toujours verts et dessinés en jardins pittoresques. Ils offrent une promenade champêtre et variée dont je parlerai ailleurs.

Labrosse, ayant obtenu, en 1635, la confirmation de

[1] *Voyez* t. I, p. 30.

cet établissement, y fit construire des bâtiments et des salles pour des cours de botanique, de chimie et d'histoire naturelle [1].

Le jardin, placé en face des bâtiments du Muséum d'histoire naturelle, se terminait vers la moitié de sa longueur actuelle; c'est-à-dire qu'à partir des bâtiments il ne s'étendait pas au-delà de 160 toises [2]. A son extrémité orientale, était un vieux mur, au bas duquel coulaient autrefois les eaux du canal de Bièvre, lorsque ce canal traversait l'abbaye de Saint-Victor et une partie de Paris. Entre ce mur et le cours de la Seine étaient des jardins potagers, appelés *Marais*. Ces marais ont disparu et fait place au prolongement du jardin, qui, alors,

[1] Guy Labrosse mourut en 1643, et eut pour successeurs Bouvard de Fourqueux, fils du premier médecin du roi et conseiller au parlement de Paris; puis Vautier, Vallot, d'Aquin, Fagon et Poirier, Chirat et Cysternay du Fay, qui rendit de grands services à cet établissement, et qui, en mourant, écrivit au ministre de lui donner Buffon pour successeur.

Ce fut en 1739 que cet homme illustre fut nommé intendant du Jardin du Roi. En publiant en 1749 les premiers volumes de son *Histoire naturelle*, il fit un appel à tous les naturalistes, qu'il invitait à lui envoyer ce qu'ils auraient trouvé de plus remarquable. Les envois furent si abondants, que Buffon, qui avait déjà sacrifié une partie de son logement pour les recevoir, finit par l'abandonner entièrement et transporta son domicile rue des Fossés-Saint-Victor, n° 13. Alors la collection fut disposée dans quatre grandes salles qui ont seules formé le *Cabinet d'Histoire naturelle* jusqu'à la nouvelle organisation. En 1782, Buffon étendit les limites premières du Jardin des Plantes, et la nouvelle enceinte fut terminée en 1784. A la mort du célèbre naturaliste (le 16 avril 1788), la place d'intendant du jardin passa au marquis de la Billarderie, qui fit continuer les travaux commencés. Le 20 avril 1790, M. Lebrun fit au nom du Comité des finances de l'Assemblée constituante un rapport sur le Jardin du Roi, dans lequel il évaluait la dépense de cet établissement à 92,222 livres, dont 12,777 pour l'entretien. Ce rapport se terminait par un projet de décret en sept articles, qui ne reçut pas d'exécution immédiate, mais qui fut le signal d'une nouvelle organisation. (*Voyez* le décret du 10 juin 1793 relatif à l'organisation du Jardin des Plantes et du Cabinet d'Histoire naturelle, sous le nom de Muséum.) (B.)

[2] Le catalogue publié par Gui Labrosse en 1641, porte à 2,360 le nombre des plantes que renfermait alors ce jardin. (B.)

s'est étendu jusqu'au quai Saint-Bernard et jusqu'à la place du pont d'Austerlitz. Dans la suite, et pendant la révolution, il a été agrandi d'une partie des terrains et chantiers qui se trouvaient entre ce jardin et la rue de Seine, de sorte qu'aujourd'hui sa superficie totale a environ cinq fois plus d'étendue qu'elle n'en avait lors de son origine.

Statue équestre de Louis XIII, située au centre de la place Royale, place qui, commencée par Henri IV, ne fut achevée que sous le règne de Louis XIII. Richelieu, ayant fait peur à tous les monarques de l'Europe, voulut paraître protéger les rois de France, et travailler à leur gloire : il avait contribué à l'érection de la statue équestre de Henri IV, roi dont la mémoire n'avait pas besoin d'un tel appui; il en fit ériger une à Louis XIII. Mais ne s'occupait-il pas de sa propre illustration, lorsque, dans ce monument, il exaltait des actions qui étaient les siennes, et que tout le monde savait ne point appartenir à son royal et incapable pupille? Ne voulait-il pas se donner l'avantage que le protecteur obtient sur le protégé?

L'inauguration de cette statue fut, le 27 septembre 1639, célébrée avec pompe et au bruit d'une artillerie nombreuse. Elle était élevée sur un piédestal de marbre blanc, chargé, sur ses quatre faces, d'inscriptions dont je rapporterai la suivante :

« Pour la glorieuse et immortelle mémoire du très-
» grand, très-invincible Louis-le-Juste, XIIIe du nom,
» roi de France et de Navarre, Armand, cardinal et duc
» de Richelieu, son principal ministre dans tous ses il-
» lustres et généreux desseins, comblé d'honneurs et de
» bienfaits par un si bon maître et un si généreux mo-

» narque, lui a fait élever cette statue, pour une marque
» éternelle de son zèle, de sa fidélité, de sa reconnais-
» sance. »

1639.

Dans les inscriptions françaises ou latines qui occupaient les autres faces du piédestal, la vérité était pareillement outragée.

Les artistes admiraient la beauté du cheval de bronze, ouvrage de Daniel Volterre, élève de Michel-Ange. Ce statuaire mourut trop tôt pour faire la figure de Louis XIII. Biard fils en fut chargé. Il s'en acquitta mal : cette figure n'était point en proportion avec le cheval, et paraissait trop grande. Le roi était représenté tenant en main le bâton de commandement. On ne sait à quelle époque et par quel accident ce bâton était échappé de sa main qui restait élevée et sans appui. Cet accident caractérise la conduite de ce roi sans pouvoir.

Cette statue fut renversée en août 1792 [1].

Académie Française. Cette académie, qui siégea longtemps au Louvre, siége aujourd'hui au palais des Arts, quai de la Monnaie. Quelques hommes de lettres, la plupart poëtes et poëtes très-médiocres, tels que Godeau, évêque de Grasse, Gombaud, Giri, Chapelain, les deux frères Hubert, Cerisai, de Malleville, se réunissaient, une fois par semaine, dans la maison de Conrart ou Conrard, autre homme de lettres et secrétaire du roi, mai-

[1] On remplaça alors la statue de Louis XIII par un bassin, alimenté par les eaux de l'Ourcq. En novembre 1829, une nouvelle statue équestre de ce prince, exécutée en marbre blanc par MM. Dupaty et Cortot, a été posée au centre de la Place Royale. (B.)

son plus commode que celle des autres associés, et qui était située rue Saint-Denis. Ils y lisaient leurs propres ouvrages. Bientôt l'abbé Boisrobert, espèce de bouffon du cardinal de Richelieu, ayant assisté au comité littéraire, en parla à ce cardinal, qui voulut en être le protecteur, et qui, au mois de janvier 1635, fit accorder à cette société des lettres-patentes portant qu'elle serait érigée en *Académie française,* et que ses membres n'excéderaient pas le nombre de quarante.

Le parlement, constant ennemi de toutes nouveautés, fut effrayé de celle-ci, et mit à enregistrer ces lettres d'érection des difficultés que l'ascendant tout-puissant du cardinal était seul capable de faire disparaître. Il fit longtemps attendre son enregistrement, qui ne s'effectua que le 10 juillet 1637, et avec l'addition de cette clause, indice de sa répugnance : « Que l'Académie ne pourrait » connaître que de la langue française et des livres qu'elle » aurait faits, ou qu'on exposerait à son jugement. »

Les premiers travaux de cette société furent, par l'ordre exprès du fondateur, dirigés vers un objet qui intéressait son amour-propre. Le cardinal, auteur de quelques mauvaises tragédies [1], et jaloux des succès qu'obte-

[1] Richelieu dépensa 200.000 écus pour faire jouer, sur son grand théâtre du Palais-Royal, sa mauvaise tragi-comédie intitulée *Mirame.* Cette pièce n'eut qu'un médiocre succès. « Les Français n'auront jamais de goût pour les belles » choses ! s'écriait-il en colère ; ils n'ont point été charmés de *Mirame.* » Desmarets lui assura que la pièce était excellente, mais que les comédiens, étant ivres, ne savaient pas leurs rôles.

Le cardinal composa aussi une comédie héroïque intitulée *Mérope.* Il la communiqua à Boisrobert, en lui demandant son opinion. Celui-ci, moins courtisan qu'à son ordinaire, lui dit franchement qu'elle ne méritait pas la publicité. Le cardinal furieux déchira son manuscrit ; puis, se repentant d'avoir détruit un si bel ouvrage, il ne put dormir la nuit, se leva, fit lever ses gens, demanda de la colle, rassembla avec beaucoup de peine tous les fragments épars sur le par-

naient celles de Corneille, ordonna aux nouveaux académiciens de s'occuper exclusivement de la critique du *Cid*.

Cette académie tenait encore ses séances chez un de ses membres. Après la mort du cardinal, le chancelier Séguier, son second protecteur, lui donna asile dans son hôtel. Dans la suite, Louis XIV, ayant pris le titre de protecteur de cette académie, lui accorda pour ses séances une salle dans le Louvre; elle a continué d'y siéger jusqu'au temps de la Convention, où toutes les académies furent supprimées et remplacées par l'Institut, décrété par la constitution de l'an IV (1796), établi et organisé par la loi du 3 brumaire an V (24 octobre 1796), dont je parlerai en son lieu.

Académie royale pour la noblesse, située rue Vieille-du-Temple, fondée, en 1636, par le cardinal de Richelieu, qui donna 22,000 livres pour cet établissement. Vingt gentilshommes devaient y être nourris, chacun pendant deux années, et, de plus, instruits dans les exercices militaires, les mathématiques et l'histoire, etc., le tout gratuitement. Cette académie se composait, en outre, de jeunes gentilshommes qui payaient pension. On ignore le sort de cet établissement qui ne fut pas durable.

Imprimerie royale[1]. Elle fut établie, en 1642, par ordre du cardinal de Richelieu. Sublet, sieur des Noyers, en

quet, rétablit son manuscrit déchiré, et le fit imprimer sous le nom de Desmarets.

[1] *Voyez* ce qui a été dit à ce sujet vers la fin du § Ier de la présente période. Richelieu ne créa pas, à proprement parler, l'Imprimerie royale; mais il faut reconnaître, que le premier il favorisa le développement de cette importante institution. (B.)

fut nommé surintendant; Trichet Dufrêne, correcteur, et Cramoisi, imprimeur. En deux ans seulement il sortit des presses de cette imprimerie soixante-dix gros volumes grecs, latins, français, italiens, tous imprimés en beaux caractères et sur beau papier. Il fut dépensé, dans les sept premières années, pour monter cette imprimerie, plus de 360,000 francs. Si le cardinal de Richelieu eût borné ses actions à cet établissement, sa mémoire aurait passé avec honneur à la postérité.

Quelque brillante que fût dans son origine cette imprimerie, son état n'est pas comparable à ce qu'il est aujourd'hui. On y possède des poinçons, matrices et caractères des langues de presque tous les peuples de la terre qui ont une écriture, et notamment les cent trente-sept mille caractères de la langue chinoise.

Cette imprimerie fut d'abord établie dans la galerie du Louvre, au rez-de-chaussée et à l'entresol; elle fut ensuite transférée à l'hôtel de Toulouse, en face de la place des Victoires; et enfin, par décret du 6 mars 1809, à l'hôtel de Soubise et dans le bâtiment de cet hôtel, appelé *Palais Cardinal,* et situé Vieille rue du Temple.

Palais-Royal, situé rue Saint-Honoré, nº 204, bâti à la place de l'ancien hôtel de Mercœur et de l'hôtel de Rambouillet, qui avait appartenu, au quinzième siècle, au connétable d'Armagnac. L'emplacement du jardin était, sous le règne de Charles V et longtemps après, traversé diagonalement par la muraille et les fossés de Paris.

En 1624, le cardinal de Richelieu acheta du sieur Dufresne l'hôtel de Rambouillet, et du marquis d'Estrées celui de Mercœur. Il fit abattre ces hôtels, démolir ce qui

restait des murs de la ville, combler les fossés et niveler le terrain; il acquit, de plus, quelques autres emplacements qui lui permirent d'étendre son palais depuis la rue de Richelieu, qu'il fit ouvrir, jusqu'à la rue des Bons-Enfants.

Le terrain étant déblayé, il fit construire, en 1629, son palais sur les dessins de Lemercier. La principale porte d'entrée présentait les armoiries de Richelieu, surmontées du chapeau de sa dignité ecclésiastique, et au-dessus on lisait cette inscription : *Palais-Cardinal*. Cette inscription est restée jusqu'en 1642, époque de la mort de Richelieu. Il avait légué ce palais à Louis XIII; et ce roi, le 7 octobre de cette année, vint avec la reine en prendre possession et y fixer sa demeure. Alors, à l'inscription *Palais-Cardinal,* on substitua celle de *Palais-Royal*. Aussitôt la famille de Richelieu sollicita le roi et la reine de faire rétablir l'ancienne inscription : son *honneur* y était intéressé. Les mots de *Palais-Cardinal* furent replacés; mais le nom de *Palais-Royal* prévalut, et se maintint malgré l'inscription restituée [1].

[1] Voici les vers qui furent publiés sur la construction de ce palais :

Funeste bâtiment, autant que magnifique;
Ouvrage qui n'est rien qu'un effet des malheurs;
Pavillons élevés sur les débris des mœurs,
Qui causez aujourd'hui la misère publique;
Ordres bien observés dans toute la fabrique;
Lambris dorés et peints de diverses couleurs,
Détrempés dans le sang et dans l'eau de nos pleurs,
Pour assouvir l'humeur d'un conseil tyrannique :
Pourpre rouge du feu de mille embrasements;
Balustres, promenoirs, superflus ornements;
Grand portail, enrichi de piliers et de niches,
Tu portes en écrit un nom qui te sied mal;
On te devrait nommer l'hôtel des mauvais riches,
Avec plus de raison que *Palais-Cardinal*.

Plusieurs autres pièces de vers furent publiées sur ce sujet : elles attestent moins le talent des auteurs que l'indignation publique.

Ce palais fut orné avec tout le goût, la recherche et le luxe imaginables. Le cardinal n'oublia rien de ce qui pouvait satisfaire son ostentation et ses goûts fastueux : il y eut des boudoirs, une chapelle, des salles de bal, des galeries et deux salles de spectacle.

La chapelle était remarquable par la richesse de ses ornements. Tous les vases, tous les autres objets servant au culte, comme ostensoirs, calices, burettes, encensoirs, etc., étaient d'or massif, ornés d'un grand nombre de diamants.

Louis XIV ayant, en 1692, cédé le Palais-Royal au duc d'Orléans, son frère unique, et à ses descendants mâles, ce frère du roi fit détruire une vaste galerie dont le plafond, peint par Philippe de Champagne, représentait les glorieux exploits du cardinal, et la remplaça par des appartements.

Une autre galerie, appelée *galerie des hommes illustres de France,* occupait l'aile de la seconde cour. Ces hommes illustres, que le cardinal avait choisis lui-même, n'étaient qu'au nombre de vingt-cinq. On voyait leurs portraits en pied peints par Champagne, d'Egmont, Vouet, Poerson, et au-dessous leurs noms, leurs devises, et de petits tableaux qui représentaient leurs principales actions.

Entre ces peintures étaient des bustes antiques, la plupart en marbre. La richesse et la variété des ornements frappaient d'admiration les spectateurs, qui sans doute, dans leur ravissement, ne se doutaient guère que la mémoire de ces personnages prétendus illustres, notamment celle de Montfort, Blaise de Montluc, Anne de Montmorency, Catherine de Médicis, méritait plutôt l'exécration que les hommages de la postérité. Ajoutons qu'au nombre

des illustres de cette galerie se trouvaient Louis XIII et Richelieu lui-même[1].

Le cardinal fit construire dans ce palais deux *salles de spectacle :* l'une, destinée à des spectateurs choisis, ne pouvait contenir que cinq cents personnes; l'autre, plus vaste, en contenait environ trois mille. Cette dernière salle était contiguë au palais, et située du côté de la rue des Bons-Enfants.

C'était sur ces théâtres que jouaient les troupes de comédiens gagés par le cardinal.

La plus vaste de ces salles fut, en 1660, accordée par Louis XIV à Molière et à sa troupe; et lorsqu'en 1673 ce grand comique fut mort, le roi la destina à la représentation des drames héroïques ou tragédies en musique, qu'on a depuis nommés *opéras.*

Cette salle, le 6 avril 1763, fut consumée par un incendie. Elle fut reconstruite à la même place, et ouverte au public le 26 janvier 1770; elle fut de nouveau détruite par le feu aussitôt après le spectacle du 8 juin 1781. Elle a depuis été reconstruite ailleurs. (Voyez *Opéra.*)

Le public arrivait à cette salle par un cul-de-sac, anciennement nommé la *Court-Orry,* passage indigne de ce théâtre et fort incommode. C'est sur l'emplacement de ce passage que l'on a ouvert, en 1782, la rue de Valois.

L'escalier du palais, situé à droite en entrant, est remarquable par sa beauté. Desorgues en fournit les premiers dessins. Sa rampe de fer est pareillement admirée.

Le régent avait formé dans ce palais des collections précieuses :

Une de tableaux, qui contenait des ouvrages des plus grands maîtres;

[1] Ces portraits se voient aujourd'hui au Louvre, dans le Musée des tableaux.

Une collection ou cabinet d'histoire naturelle, notamment de minéralogie;

Une collection de modèles de toutes les productions des arts et métiers.

Dans la seconde cour, les faces des trois corps de bâtiments qui l'environnaient présentaient, en relief, des ancres et surtout des proues de navires qui faisaient une saillie de plusieurs pieds. Le cardinal de Richelieu joignait à ses titres de puissance celui de surintendant de la marine.

En face de la principale entrée du Palais-Royal était un hôtel appartenant à Noël Brulart de Sillery. Il le vendit, le 22 mars 1640, à Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, qui, le même jour, le céda au cardinal de Richelieu. Ce cardinal fit démolir cet hôtel, en forma une place devant son palais, au milieu de laquelle on éleva une fontaine monumentale, comme l'atteste un plan manuscrit que j'ai sous les yeux. Cette place, moins vaste que celle qui existe aujourd'hui, était bornée au midi par des maisons qui ne correspondaient point à la magnificence du palais. En 1719, le duc d'Orléans, régent de France, fit abattre ces maisons, et construire un peu au-delà, sur les dessins de Robert Cotte, un édifice dont la façade a 20 toises de développement, et dans lequel est un réservoir pour les eaux. Au centre de la façade de cet édifice on a établi une fontaine publique. Ce fut alors sans doute que la fontaine, isolée au milieu de la place, disparut. Je parlerai en son lieu de cet édifice appelé *Château-d'Eau,* ainsi que du jardin du Palais-Royal, et des changements qu'il a éprouvés.

Théatres. Le théâtre de l'hôtel de Bourgogne et celui

des Italiens se maintinrent sous ce règne. Ce dernier fut vulgairement appelé *Théâtre du Marais*. Des deux théâtres que le cardinal de Richelieu fit établir dans son palais, un seul fut public. On y jouait des tragédies, des tragicomédies et autres pièces. Je vais donner l'état de ces divers théâtres sous le règne de Louis XIII, et de quelques spectacles qui s'établirent à Paris pendant cette période.

Théatre de l'hôtel de Bourgogne, situé rue Mauconseil. J'ai parlé dans la période précédente de l'état de ce théâtre, berceau de l'art dramatique en France; je vais ajouter quelques notions nouvelles sur son état et ses progrès pendant le règne de Louis XIII. On commençait à y jouer des comédies d'un genre un peu supérieur aux bouffonneries ordinaires; on y représentait des pièces où l'on voyait figurer les divinités de la mythologie, ce qui annonce que la scène prenait quelquefois un degré de gravité qui ne lui était pas ordinaire; mais la farce dominait encore.

Les comédiens de ce théâtre firent, le 30 janvier 1613, confirmer de nouveau leurs priviléges, et furent autorisés, suivant l'ancienne formule, à jouer *tous Mystères, Jeux honnêtes et récréatifs,* sans offenser personne, en la salle de la Passion, dite l'*Hôtel de Bourgogne*[1].

Sur ce théâtre se rendirent célèbres quelques acteurs dont je vais parler. Henri Legrand, dont le sobriquet était Belleville et le nom de théâtre *Turlupin,* a joué la comédie pendant cinquante ans. « Jamais homme n'a com-
» posé, joué, ni mieux conduit la farce que Turlupin.
» Ses rencontres étaient pleines d'esprit, de feu et de

[1] *Registres manuscrits du parlement*, au 30 janvier 1613.

» jugement; il lui manquait un peu de naïveté... Il pas- » sait pour n'avoir pas son pareil dans le bas comique[1]. »

Hugues Guéru, dans les rôles sérieux, était nommé *Fléchelles,* et dans la farce *Gautier-Garguille.* Quoique Normand, il contrefaisait à merveille le Gascon; il jouait les vieillards de farce, et avait beaucoup de naturel; il faisait rire par ses gestes, sa tournure ridicule et ses chansons toujours fort gaillardes, comme on peut en juger par le recueil qu'il en a publié[2].

Gautier-Garguille fut longtemps chargé de débiter les prologues qui, suivant l'usage de ce théâtre, précédaient la pièce. Voici quelques phrases d'un de ces prologues qu'il est possible de citer sans offenser notre délicatesse:

« Une chose que je dois vous dire, c'est de ne pas pen- » cher tellement l'oreille à la symphonie de ce passe- » temps, que quelques opérateurs manuels (filous) ne » coopèrent avec le galimatias, et ne s'en servent comme » d'une musique ou d'une voix achéloïse, plutôt pour le » ravissement et prise formelle de vos bourses, que pour » l'applaudissement de vos oreilles, etc... Le champ de » mes inventions étant si stérile que, s'il n'est arrosé des » douces liqueurs de votre bienveillance, il est difficile » qu'il puisse produire des fleurs dignes de vous être

[1] *Variétés historiques et littéraires,* tom. I, deuxième partie, p. 501.

[2] Les chansons de Gautier-Garguille furent imprimées en 1631, et réimprimées en 1658. Le sieur Tomassin lui dédia, en 1632, les prologues intitulés *Regrets facétieux, plaisans, et harangues.* Quant aux chansons de Gautier, pour juger de leur licence, il suffit de transcrire ces phrases du privilége du roi : « Notre cher et bien-aimé Hugues Guéru, dit *Fléchelles,* l'un de nos comé- » diens ordinaires, nous a fait remonstrer qu'ayant composé un petit livre inti- » tulé *les Nouvelles chansons de Gautier-Garguille*, il le désireroit mettre en » lumière et faire imprimer; mais il craint qu'autres que lui... ne le contrefis- » sent, et n'ajoutassent quelques autres chansons *plus dissolues que les sien- » nes.* »

» offertes. Philippot (acteur) viendra incontinent, qui se » promet, sous l'assurance de votre supplément, de » vous faire rire et pleurer tout ensemble, afin que la » modération de l'un tempère la violence de l'autre... » Messieurs et dames, je désirerais, souhaiterais, vou- » drais, demanderais et requérerais, désidérativement, » souhaitativement, volontativement, demandativement, » avec mes désidératoires, souhaitatoires, etc., vous re- » mercier de votre bonne assistance et audience, en une » petite farce réjouie et gaillarde, que nous vous allons » représenter, avant laquelle je veux faire une grande » petite large étroite et spacieuse remontrance, qui vous » fera rire. »

Ces balivernes et surtout ce style ridiculement pédantesque étaient fort en usage sous Louis XIII.

Robert Guérin, dit *Lafleur* dans les rôles sérieux, et *Gros-Guillaume* dans la farce, avait des mœurs crapuleuses et une stature d'une grosseur extraordinaire. Au milieu des élans de sa joie, qu'il communiquait facilement aux spectateurs, on le voyait verser des larmes de douleur, que lui causait parfois la gravelle qui le tourmentait, douleurs dont il supportait la violence sans interrompre son jeu, et sans cesser de faire rire.

On rapporte que Turlupin, Gautier-Garguille et Gros-Guillaume, tous les trois garçons boulangers du faubourg Saint-Laurent, liés d'amitié, sans étude, mais doués d'un esprit naturel, formèrent le projet de jouer la comédie. Ils louèrent un petit jeu de paume, situé près de l'Estrapade, y bâtirent à la hâte un théâtre, et se firent des décorations avec des toiles grossières. Ils jouaient, depuis une heure jusqu'à deux heures, des scènes qu'on appelait *Turlupinades,* pour la somme de 2 sols 6 deniers par per-

sonne. Gautier-Garguille représentait ordinairement le rôle de maître d'école, ceux de savant et de maître de la maison; Turlupin jouait les valets, les filous, etc., et Gros-Guillaume faisait le sentencieux.

Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, jaloux des succès de ce théâtre, se plaignirent au cardinal de Richelieu, qui, avant de prononcer sur cette plainte, voulut s'assurer des talents des acteurs dénoncés. Ils jouèrent dans son palais une scène bouffonne qui dérida son éminence. Elle ordonna que les trois acteurs Turlupin, Gautier-Garguille et Gros-Guillaume seraient admis à jouer à l'hôtel de Bourgogne.

Gros-Guillaume se permit de contrefaire un tic ou une grimace que faisait habituellement un magistrat puissant; ce magistrat, en colère, le fit décréter de prise de corps. Gautier-Garguille et Turlupin prirent la fuite; Gros-Guillaume fut renfermé dans les cachots de la Conciergerie, où il tomba malade de saisissement, et mourut. Bientôt après, ses deux camarades, instruits de sa mort, ne purent lui survivre : la douleur les enleva dans la même semaine[1].

[1] Ils furent tous trois enterrés dans l'église de Saint-Sauveur, sépulture ordinaire des comédiens de l'hôtel de Bourgogne. On leur composa une épitaphe dont voici quelques traits :

Gautier, Guillaume et Turlupin,
Qui mettoient tout le monde en liesse,
Ont tous trois rencontré leur fin
Avant qu'avoir vu leur vieillesse.
. . . .
Gautier, Guillaume et Turlupin,
Ignorants en grec et latin,
Brillèrent tous trois sur la scène
Sans recourir au sexe féminin.
. . . .
Mais la mort en une semaine,
Pour venger son sexe mutin,
Fit à tous trois trouver leur fin.

Variétés historiques et littéraires, tom. I, seconde partie, p. 301, etc.

En 1619, Gros-Guillaume prononça sur son théâtre et fit imprimer un prologue intitulé : *Advis de Gros-Guillaume sur les affaires de ce temps avec une remonstrance à messieurs qui se meslent de tout.* Ce prologue fut évidemment commandé par la politique de la cour, contre ceux qui, se mêlant des affaires publiques, s'avisaient d'en raisonner, dans le but de donner à l'opinion une direction favorable à la paix. Il suppose Paris assiégé, manquant de farine et de beurre de Vanvres. « Si je ne » mangeais que de l'huile en carême, dit-il, vous ne » verriez pas des farces à si bon marché : je vous ferais » payer le rétrécissement de mon pourpoint; car le » même qui contient le Gros-Guillaume, en tiendrait » bien quatre maigres et huit au bout. » Il suppose ensuite qu'en état de guerre les bourgeois seraient obligés d'aller monter la garde aux portes de Paris. « Oui, oui, » j'y ai de l'intérêt, ajoute-t-il : si on s'amusait à aller » ivrogner aux portes, adieu l'hôtel de Bourgogne. Pour » moi, je ne suis point séditieux : j'aimerais mieux » gagner quatre écus par jour et boire tout mon soûl à » la *Croix-Verte,* durant la paix, que de mourir de froid » sous une tente en temps de guerre. »

Il parle ensuite de ceux qui s'occupent de politique. « Il » n'y a, dit-il, si petit frère coupe-chou (moine servant) » qui ne veuille entrer au Louvre; il n'y a harengère qui » ne se mêle de parler de la guerre et de la paix; les » crocheteurs au coin des rues font des panégyriques et » des invectives : l'un loue M. d'Épernon, l'autre le » blâme. Ah! que vous êtes fous! etc. [1] »

Bertrand Haudrin, dit *Saint-Jacques* et *Guillot-Gorju,*

[1] *Avis de Gros-Guillaume*, p. 4 et 10.

succéda aux précédents. Il avait étudié en médecine, même en pharmacie, et renoncé à ces sciences pour embrasser la carrière du théâtre. Il jouait ordinairement les rôles de médecins ridicules, et les faisait rire eux-mêmes. Il était grand, noir et fort laid; doué d'une excellente mémoire, il nommait avec une volubilité extraordinaire les drogues des apothicaires et les instruments de chirurgie. Après avoir joué la farce pendant huit ans, il se retira à Melun, où il exerça la profession de médecin. Ennuyé de son nouvel état, il tomba dans une mélancolie qui l'obligea de revenir à Paris, où il mourut en 1648.

Dulaurier, surnommé *Bruscambille,* était un comédien de l'hôtel de Bourgogne, qui obtint beaucoup de célébrité dans son temps. Il paraît qu'il succéda à Gautier-Garguille dans l'emploi de composer et débiter les prologues avant l'ouverture de la scène. Si l'on compare les prologues de Bruscambille avec ceux qui, sous le règne de Henri IV, étaient prononcés sur le même théâtre, on s'aperçoit que la politesse avait fait quelques progrès. Ils contiennent moins de paroles triviales, moins de grossièretés, mais n'en sont pas exempts; on y trouve des pièces de vers, un mélange d'érudition et de bouffonneries, et surtout une affectation ridicule pour le style figuré, conforme au mauvais goût du temps; nul trait concernant les mœurs, les opinions, les usages du siècle; enfin beaucoup d'obscénités.

On avait reproché à Bruscambille de faire des prologues trop sérieux; pour s'excuser, il en prononça un, en *forme de galimatias,* comme porte son titre, et le termina par des phrases qu'on ne peut entièrement copier. « Je vous » conjure, dit-il, par..., de nettoyer la poussière de nos

» imperfections avec les époussettes de votre humanité, » et de recevoir un clystère d'excuses aux intestins de » votre mécontentement; ce que faisant, vous nous obli- » gerez à saisir l'occasion au poil du..., pour cacher la » matière que vous savez dans le bassin de vos comman- » dements, etc.[1] »

Le prologue sur l'*Impatience des spectateurs* contient quelques notions sur les habitués de ce théâtre et le genre des pièces qu'on y jouait. « Je vous dis donc que vous avez » tort, et même grand tort, de venir depuis vos maisons » jusqu'ici pour y montrer l'impatience qui vous est » naturellement habituelle, ou, si vous voulez, qui vous » est habituellement naturelle; c'est-à-dire, pour n'être » à peine entrés dans ce lieu de divertissement, que, dès » la porte, vous criez, à gorge déployée : *Commencez!* » *commencez!* Et que savez-vous, messieurs, si le seigneur » Bruscambille aura bien étudié son rôle, avant que de » paraître devant l'excellence de vos seigneuries, et si » votre précipitation ne lui fera point dire quelque im- » pertinence qui pourrait déplaire à la seigneurie de vos » excellences?

» Nous avons bien eu la patience de vous attendre de » pied ferme, et de recevoir votre argent à la porte de » meilleur cœur, pour le moins, que vous nous l'avez » présenté; de vous préparer une jolie décoration de » théâtre, une belle pièce toute neuve, qui, sortant de » la forge, est encore toute chaude, de broc en bouche, » et se doit gober la serviette sur l'épaule...

» Mais c'est encore bien pis quand on a commencé! » l'un tousse, l'autre crache, l'autre pette, l'autre rit,

[1] *Les pensées facétieuses et bons mots du fameux Bruscambille*, comédien original; Cologne, 1741, p. 153.

» l'autre au théâtre tourne le cul; il n'est pas jusqu'aux » laquais qui n'y veulent mettre le nez, tantôt en faisant » intervenir des gourmades réciproquées, tantôt en lan- » çant avec des sarbacanes des pois au nez de ceux qui » ne peuvent mais de leurs folies. Pour ces sortes de gens, » je les réserve à leurs maîtres, qui peuvent, au retour, » avec une fomentation d'étrivières appliquées sur les » parties postérieures, éteindre l'ardeur de leurs inso- » lences[1].

» Il est question de donner un coup de bec en passant » à certains fanfarons de Gonesse qui se promènent pen- » dant qu'on représente. N'est-ce pas une chose aussi » ridicule que de chanter au lit, ou de siffler à table?... » L'hôtel de Bourgogne est pour jouir et voir des spec- » tacles divertissants, assis ou debout, sans bouger non » plus qu'une nouvelle épousée. Vous répondrez peut- » être que le jeu ne vous plaît pas; c'est là où je vous » attendais, pour vous prouver que vous êtes d'autant » plus fous d'y venir et de nous apporter votre bel et bon » argent. Ma foi, si tous les ânes mangeaient des char- » dons, je n'en voudrais pas fournir la compagnie à cent » écus par an... Parbleu! se dit un autre, en allongeant » le cou comme une grue antique, n'y devraient-ils pas » mêler un *intermède,* des *feintes?*

» Que vous avez le goût dépravé et peu connaisseur! » Comment donc appelez-vous la scène lorsque Pan, » Diane, Cupidon et autres s'ingèrent dextrement au » sujet? N'est-ce pas *intermèdes* en langage comique?

[1] Il est évident que Bruscambille parle ici des pages et laquais qui, chaque jour, commettaient des insolences et même des vols dans Paris. La justice ne pouvait les atteindre, et leurs maîtres quelquefois les faisaient fouetter dans leurs hôtels.

» Pour ce qui est des *feintes,* je vous entends venir avec » des sabots neufs. Il faudrait, pour vous ragoûter, faire » voler quatre diables en l'air, vous infecter d'une puante » fumée de poudre, et faire plus de bruit que tous les » armuriers de la Heaumerie n'en font... S'il arrive quel- » quefois aux comédiens de faire un tintamarre de fusées, » ce n'est que pour s'accommoder à votre humeur capri- » cieuse, etc. [1] »

On voit dans les passages de ce prologue que le spectacle était souvent troublé par l'impatience, les clameurs et les attaques des spectateurs; qu'il s'en trouvait qui regrettaient les scènes bruyantes appelées *diableries, diable à quatre,* que représentaient autrefois les confrères de la Passion, auxquels les comédiens de Bruscambille et compagnie avaient succédé. On voit aussi que ces comédiens, dans leur prologue, traitaient le public un peu cavalièrement.

Il existait dans le même temps un acteur qui portait pour nom de théâtre celui de *Jean Farine.* Bruscambille, voulant prouver qu'il n'est pas l'auteur d'une pièce satirique intitulée : *Caractères et Mœurs des femmes,* dit au public : « Afin qu'on ne s'y trompe pas, nous avons cru » qu'il était de notre prudence, Jean Farine et moi, de » vous faire la lecture de ces copies[2]. »

Jean Farine, dont on ignore le véritable nom, est souvent mentionné dans divers écrits du temps. Un poëte représente un jeune homme qui, après plusieurs fredaines, veut s'engager dans la troupe des comédiens de

[1] *Les Pensées facétieuses et les bons mots du fameux Bruscambille,* comédien original; Cologne, 1741, p. 82 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 214.

l'hôtel de Bourgogne ; il s'adresse à Lafleur, ou Gros-Guillaume, et lui demande d'être agrégé parmi ses compagnons, nommés les *braves lestes,*

Qui charment un chacun de parole et de gestes.
L'on m'admet : aussitôt bras dessus, bras dessous,
Et suis de tous péchés entièrement absous ;
Je prête le serment ez mains de Jean Farine,
Qui d'un plat plein de fleurs m'enfarine la mine.
En usant de ces mots : « Or sus, je te reçois
» Pour être à tout jamais comédien françois ;
» Tu courras avec nous l'une et l'autre fortune,
» Bonne un jour, puis demain marâtre et importune.
» Je veux qu'en premier lieu tu sois très-diligent
» De garder à la porte et recevoir l'argent ;
» Et puis, sur le théâtre, allumer les chandelles,
» Ayant l'œil quand il faut donner des *escabelles*, etc. [1] »

Julien de l'Épy, dont le nom de théâtre était *Jodelet,* est un personnage comique qui figure dans les pièces de Scarron. C'est lui qui a joué d'original le rôle de *don Japhet d'Arménie,* de *Jodelet souffleté,* de *Jodelet maître et valet,* comédie de cet auteur. C'était, suivant les écrivains du temps, un acteur très-comique : il lui suffisait de se présenter sur la scène pour exciter les éclats de rire des spectateurs. Il avait un frère qui jouait les vieillards.

Tous ces acteurs, à l'exception de Gros-Guillaume, ne jouaient jamais sans masque ; ils paraissaient toujours sur la scène avec le même costume. On accommodait les pièces de théâtre au caractère de chacun d'eux. Leurs portraits en pied ont presque tous été gravés par les habiles artistes du temps, ce qui prouve l'intérêt qu'ils avaient inspiré au public.

Ce théâtre se composait d'un parterre et de quelques

[1] *Les exercices de ce temps*, le Débauché, *neuvième satire*, p. 80.

rangs de loges. Lorsque la cour s'y rendait, on y faisait porter des siéges. On lit dans les Mémoires de Bassompierre : « La reine commanda à Sennecterre de porter » un siége à la comédie pour M. d'Épernon et un pour » M. Zamet ; car elle voulait qu'ils la vinssent ouïr. Le » marquis d'Ancre me dit lors en ces propres termes : » *Pardio, monsu, je me mcque moi delle chose desto monde. La* » *reine a soin de faire porter un siége pour Zamet, et n'en* » *a point fait autant de M. Du Maine. Fiez-vous à l'affec-* » *tionne delle principi*[1] ! »

Théâtre du Marais, situé d'abord rue de la Poterie, hôtel d'Argent, entre les rues de la Tixeranderie et de la Verrerie. Au commencement du règne de Louis XIII, la troupe de l'hôtel d'Argent se transféra dans la Vieille rue du Temple, au-dessous de l'égout de cette rue, où elle avait loué un jeu de paume Ce nouveau local reçut alors la dénomination de *Théâtre du Marais*. Il était occupé par une troupe de comédiens italiens, pensionnés du roi. Sous le règne du cardinal de Richelieu, Mondori paraît avoir été le chef de cette troupe. Là brillaient *Arlequin, Pantalon*[2], *Mézetin, Trivelin, Isabelle, Colombine,* le *Docteur,* etc. La troupe italienne eut un acteur distingué par l'originalité de son jeu, son esprit bouffon et sa pantomime, dans la personne de *Tiberio Fiorelli,* dit *Scaramouche,* homme vicieux, qui fut condamné aux galères

[1] *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 273.

[2] Voici ce qu'on lit dans une pièce de l'an 1624 : « Pantalon étant allé, il y a » quatre mois, trouver le surintendant (marquis de La Vieuville) pour lui faire » signer une ordonnance de quelque somme que votre majesté avoit donnée à sa » compagnie, dès que le marquis le vit entrer dans sa chambre, il se mit sou- » dain et sans dire gare, à faire mille pantalonnades. Le seigneur Pantalon, tout » au rebours, se met sur sa bonne mine, et, s'approchant de La Vieuville avec » un pas plein de gravité, il lui dit : *Seigneur marquis, votre illustrissime sei-*

en Italie pour ses escroqueries, et fort accueilli en France, surtout pendant la minorité de Louis XIV [1].

Mondori, beau parleur, était ordinairement chargé de l'emploi d'orateur; c'est lui qui composait et débitait les prologues des pièces. Le cardinal de Richelieu le faisait jouer sur le théâtre de son palais. Cet acteur était admiré dans les rôles de héros comme dans les rôles de bouffons. Il ne voulut jamais adopter sur la scène l'usage des grandes perruques, et y figurait les cheveux courts et crépus. Il mettait trop d'ardeur dans son jeu; en jouant le rôle d'Hérode dans la tragédie de *Mariamne,* par Tristan, il fut frappé d'apoplexie, et resta paralysé d'une partie de ses membres. Retiré dans une maison de campagne près d'Orléans, il avait entièrement renoncé au théâtre, lorsque le cardinal lui ordonna de venir à Paris pour jouer le principal rôle dans la comédie de l'*Aveugle de Smyrne,* comédie dont ce cardinal était auteur avec l'abbé Desmarets. Ce comédien malade obéit à cet ordre barbare. Il fit des efforts pour remplir le vœu du terrible maître; mais il ne put jouer que dans deux actes de cette pièce. Mondori se retira dans sa maison comblé de pensions qu'il tenait de la munificence de Richelieu et de ses courtisans [2].

La licence des scènes théâtrales devenait intolérable pour un temps où le goût et la politesse faisaient des progrès. Les habitudes grossières du vieux temps se maintenaient, mais elles commençaient à paraître scandaleuses. Je le dis, et ne puis en fournir la preuve sans craindre le reproche que méritent les auteurs de ces farces

» *gneurie vient de jouer mon rôle, je la supplie maintenant de jouer le sien,*
» *en signant mon ordonnance.* » (La voix publique au roi, p. 32.)

[1] Voyez *la Vie de Scaramouche,* par Angelo Constantini.

[2] *Variétés historiques et littéraires*, t. I, part. 2, p. 528.

grossières et dissolues, ou que méritent les mœurs de leur temps.

Les indécences de la scène furent prohibées, mais non entièrement bannies par des lettres-patentes du roi, données le 16 avril 1641, et enregistrées au parlement le 28 de ce mois. On y fait défense « à tous comédiens de » représenter aucune action malhonnête, de n'employer » aucune parole lascive ou à double entente, à peine » d'être déclarés infâmes, etc. »; et, ce qu'on ne trouve guère dans des lettres-patentes de cette époque, on emploie le mobile de l'honneur pour amener les acteurs à des principes de décence : « Et en cas que lesdits comé- » diens ne contreviennent, ains règlent tellement les » actions de théâtre qu'elles soient du tout exemptes d'im- » pureté, veut et ordonne que leurs exercices ne puissent » leur être imputés à blâme, ni préjudicier à leur répu- » tation dans le commerce public[1]. »

Théatre du Palais-Royal. Ce fut pour faire jouer sa tragédie de *Mirame* que le cardinal de Richelieu fit bâtir ce théâtre contigu à son palais. La représentation lui coûta, dit-on, 2 ou 300,000 écus. Guy-Patin écrit que, le 28 janvier 1637, on joua à l'hôtel de Richelieu une comédie qui coûta 100,000 écus, dépense fort intempestive, à cause de la misère publique. Le même ajoute que le lendemain plus de cent bateaux chargés de vin, de blé, d'avoine, de poisson, etc., périrent vers la Grève : grand malheur pour les marchands. Pendant que les uns se réjouissent à grands frais, les autres se ruinent[2].

Sur ce théâtre on ne jouait que des tragédies, des tragi-

[1] *Registres manuscrits du parlement*, au 28 avril 1641.

[2] *Esprit de Gui-Patin*, p. 187.

comédies, des comédies héroïques, qu'étaient chargés de composer Pierre Corneille, Rotrou, de L'Estoile, Bois-Robert, Colletet, l'abbé Desmarets, etc. Le cardinal contribuait, en tout ou partie, à ces productions dramatiques, et paraissait flatté qu'on les crût son ouvrage.

Montfleuri, acteur le plus renommé de ce théâtre, dont le nom de famille était Zacharie Jacob, fut admis dans la troupe royale en 1636. On attribue sa mort aux efforts qu'il fit en jouant le rôle d'Oreste; car les acteurs qui criaient le plus, qui se donnaient les mouvements les plus violents, étaient sûrs d'obtenir les suffrages de la cour. Il avait le ventre si gros qu'il portait pour en soutenir le poids un cercle de fer à sa ceinture. « Il fait le » fier, disait de lui Cyrano de Bergerac, parce qu'on ne » peut le bâtonner tout entier en un jour. »

Sur ce théâtre, en 1636, parut la tragédie du *Cid,* qui, en 1639, fut suivie des *Horaces* et de *Cinna*. Ainsi ce théâtre, favorisé par un puissant protecteur, fut presque en même temps le berceau et le char triomphal de la tragédie.

Théatre d'Avenet. Un chef de troupe, nommé *Jacques Avenet,* avait loué, en 1632, le jeu de paume de La Fontaine, situé rue Michel-le-Comte, et y avait établi un théâtre où se jouaient des comédies et des farces. Les habitants des rues Michel-le-Comte et Grenier-Saint-Lazare se plaignirent au parlement du grand nombre de carrosses qui obstruaient ces rues, de l'insolence des pages et laquais, et des vols qu'y commettaient les filous attirés par ce théâtre. Le parlement, en 1633, fit droit à la demande des habitants de ces rues. Il ne paraît pas que ce théâtre se soit soutenu longtemps.

Théatre de Tabarin, situé place du Pont-Neuf, du côté de la place Dauphine. Paris, autrefois bien plus qu'aujourd'hui, était le domaine très-productif de toute espèce de charlatans. Je n'entends parler ici que de ceux qui vendaient des remèdes à tous les maux, et qui, par ce seul moyen, vivaient aux dépens de la multitude ignorante et crédule.

Peu de temps avant l'établissement de Tabarin, on voyait, dans la cour du Palais, à Paris, sur un théâtre, *il signor Hieronimo,* magnifiquement vêtu, décoré d'une chaîne d'or, et vendant de l'onguent contre la brûlure. Il avait pris à gage un bouffon de l'hôtel de Bourgogne, nommé *Galinette la Galine,* et, en outre, quatre joueurs de violon, lesquels, le premier par ses bouffonneries, les seconds par leur bruit, attiraient les regards et l'attention des passants. Le seigneur Hieronimo se brûlait publiquement les mains avec un flambeau, jusqu'à ce qu'elles fussent couvertes d'ampoules; il se donnait des coups d'épée à travers le corps. Aussitôt il appliquait son baume; et le lendemain il montrait aux nombreux assistants qui se pressaient autour de son théâtre les plaies faites la veille guéries et cicatrisées, les ravissait en admiration, et vendait son baume[1].

Tabarin ne faisait point de pareils tours de force. Il n'était qu'un bouffon gagé par un nommé Mondor, vendeur de baume et d'onguent. Il jouait le rôle d'un niais, et proposait à son maître les questions les plus ridicules, que celui-ci, vêtu en habit de médecin, portant la longue barbe au menton, résolvait gravement en termes de la science. Tabarin, toujours mécontent des solutions de

[1] *Satire contre les charlatans et pseudomédecins*, etc., par Thomas Sonnet, sieur de Courval; édit. de 1610, p. 101.

son maître, en donnait d'autres qui paraissaient inspirées par les habitudes contractées dans les lieux d'aisances ou dans les lieux de débauche. Alors le maître contrefaisait l'homme courroucé, répondait souvent aux questions et aux solutions ridicules de Tabarin en le qualifiant de *gros âne,* de *gros porc,* de *maraud,* etc. Tel était le mécanisme des scènes que ce charlatan et son valet jouaient sur leur théâtre, scènes qui pendant plusieurs années attirèrent à son théâtre presque toutes les classes des habitants de Paris. Plusieurs écrits attestent la renommée d'un tel spectacle, dont Boileau parle, mais avec mépris.

Un contemporain a aussi contribué à étendre la réputation de Tabarin : c'est Thomas Sonnet, sieur de Courval, gentilhomme virois, docteur en médecine et poëte satirique. Il avait, en 1610, publié une satire violente contre les charlatans, pseudomédecins, empiriques, etc., en prose mêlée de vers. En 1619, indigné des succès de Tabarin, il fit un extrait de cette satire, et la publia sous le titre : *Les Tromperies des charlatans découvertes.* Dans le portrait que ce médecin fait des charlatans, Tabarin ou son maître, qui n'y était point nommé, se reconnut. Il fit aussitôt publier une réponse intitulée : *La Réponse du sieur Tabarin au livre intitulé La Tromperie des charlatans découverte.* On y lit ces phrases : « Malicieusement » et à dessein, le susdit livre, intitulé : *La Tromperie des* » *charlatans,* a été publié, non à autre intention que pour » me faire perdre l'amitié que vous me portez, et me » faire sortir de vos bonnes grâces, que j'ai acquises *sans* » *l'avoir mérité*... Sitôt que Dieu m'a fait la grâce d'en- » trer en cette ville de Paris, je n'ai été si téméraire de » monter sur le théâtre, en place publique, sans aller » prendre permission des officiers du roi, de M. le lieu-

» tenant civil, auquel j'ai des obligations infinies [1]. »

Le sieur Courval avait raison de se plaindre des charlatans ; Tabarin avait raison de se justifier ; le lieutenant civil avait tort d'avoir permis à ce dernier d'établir un théâtre et d'y vendre ses drogues.

On a recueilli les œuvres de Tabarin, et elles ont obtenu jusqu'à six éditions. Parmi les questions qui les composent, le nombre de celles qu'on peut citer aujourd'hui est infiniment petit [2]. En voici une que j'ai choisie :

TABARIN.

« Quels gens trouvez-vous les plus courtois du monde? »

LE MAÎTRE.

« J'ai été en Italie; j'ai vu les Espagnes et traversé une » grande partie des Allemagnes; mais je n'ai jamais re» marqué tant de courtoisie qu'en France. Vous voyez » les Français qui s'embrassent, se caressent, se bien» veillent, s'ôtent le chapeau; enfin, je n'ai, entre toutes » les contrées où je me suis trouvé, vu ni remarqué gens » si courtois qu'en France. »

TABARIN.

« Appelez-vous un trait de courtoisie que d'ôter le » chapeau? Je ne voudrois pas beaucoup voir de telles » caresses, moi. »

[1] La *réponse du sieur Tabarin*, au livre intitulé *Tromperies des charlatans découvertes*; Paris, 1619, p. 6, 7, 13, 14.

[2] *Recueil général des OEuvres et fantaisies de Tabarin*, divisé en deux parties, contenant ses rencontres, questions et demandes facétieuses, avec leurs réponses. A cette sixième édition est ajoutée la deuxième partie des questions et farces non encore vues ni imprimées. Paris, 1625.

LE MAÎTRE.

« La coutume d'ôter le chapeau, en signe de bien- » veillance, est ancienne, Tabarin, pour témoigner » l'honneur, le respect et l'amitié qu'on doit à ceux » qu'on salue... »

TABARIN.

« De façon que toute l'essence de la courtoisie, vous » la jugez consister à ôter le chapeau. Voulez-vous savoir » qui sont les gens les plus courtois du monde? »

LE MAÎTRE.

« Qui, Tabarin? »

TABARIN.

« Ce sont les *tireurs de laine* (voleurs) de Paris; car ils » ne sont pas seulement contents de vous ôter le cha- » peau; mais le plus souvent, ils vous ôtent le manteau » quand et quand[1]. »

Tabarin demande ailleurs, à son maître, lequel il aimerait mieux d'être cheval ou âne. Le maître préfère la condition du cheval, et Tabarin celle de l'âne, « parce » que, dit-il, les chevaux ont la peine de courir les bé- » néfices, et, le plus souvent, les ânes les prennent. »

Une autre question atteste un usage qui n'existe plus, et dont j'ai déjà parlé. Tabarin demande à son maître pourquoi les femmes portent des *masques*. « Je me suis » trouvé, dit-il, dans une assemblée de femmes; je n'ai » jamais vu tant de masques ni tant de beaux mentons. » Je croyois être en carême-prenant. » Le maître lui ré-

[1] *Recueil général des OEuvres et fantaisies de Tabarin*, question 22, partie 1, pag. 63.

pond : « Les femmes portent des masques pour se con- » server le teint frais, pour se garder du hâle et ne flétrir » point les roses et les lis qui se vont émaillant le verger » de leurs joues, etc. » Tabarin donne à cet usage un motif ridicule et trop grossier pour être rapporté [1].

Tabarin représentait aussi, sur son théâtre, des pièces à intrigues. A la suite de ses *Questions,* on trouve deux de ses pièces, intitulées *Farces tabariniques;* et, dans ces deux pièces, on voit des personnages que l'on dupe en les renfermant dans un sac. Molière a imité cette scène de Tabarin dans ses *Fourberies de Scapin;* imitation que Boileau lui reproche dans ces vers, où il dit que cet auteur comique aurait atteint le sublime de son art, si, pour s'accommoder au goût du peuple, il n'eût

> Quitté pour le bouffon l'agréable et le fin,
> Et sans honte à Térence allié Tabarin.
> Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe,
> Je ne reconnais plus l'auteur du *Misanthrope.*

Dans une de ces questions, le charlatan n'oublie pas de faire l'apologie de ses drogues. « Mon maître, dit Ta- » barin, vous vantez tant vos drogues, principalement » votre baume, votre pommade, et tous les autres médi- » caments que vous dispensez ; je désirerois grandement » savoir leur énergie, leur propriété et puissance. » Le maître lui répond modestement : « A la vérité, il faut que » je confesse, sans philautie ou ostentation, que mon » baume est un des plus rares secrets que la nature ait » jamais découverts, tant pour les expériences qu'il en a » fait paroître, tant à Paris qu'en autres villes de France,

[1] *Recueil général des œuvres et fantaisies de Tabarin,* partie 2, question 16, pag. 53.

» où je l'ai distribué, que pour les événements et guéri-
» sons admirables qui en sont réussis, outre même mon
» attente. Il est très-bon aux douleurs de tête, aux mi-
» graines, vertiges, ténébrosités du cerveau; il est sin-
» gulier pour le mal d'estomac, syncope, vomissement,
» palpitation..., pour l'obstruction du foie, l'opilation
» de la rate, pour le mal de reins, de fluxions catar-
» rheuses, pour les sciatiques, etc. [1] »

Ce n'était pas seulement les personnes du peuple, c'était aussi celles de la cour qui croyaient à l'efficacité des drogues de ce charlatan. Dans une pièce satirique contre les courtisans, on lit :

Que si l'on a les dents gâtées,
Faut les pommades fréquentées,
L'opiate, le romarin,
Que l'on trouve chez Tabarin [2].

Parmi les nombreux écrits publiés dans les premières années du règne de Louis XIII, il en est un qui commence ainsi... « Me promenant sur le Pont-Neuf, atten-
» dant la farce qu'a accoutumé de jouer sur le soir Taba-
» rin pour mieux vendre ses denrées, je m'arrêtai à la
» boutique mobile d'un marchand libraire [3]. »

Dans une autre pièce où l'on fait parler des femmes, l'une dit : « N'avez-vous point vu et lu les *Questions de*
» *Tabarin*? — Oui, madame, répond la femme d'un se-
» crétaire du roi, je les ai lues il n'y a pas un mois;
» mais je n'y prends pas beaucoup de plaisir; car on m'a

[1] *Recueil général des œuvres et fantaisies de Tabarin,* question 16, partie 2, pag. 63.

[2] Le *Pasquil de la court,* pour apprendre à discourir et s'habiller à la mode; 1622.

[3] *La Pourmenade du Pré-aux-Clercs,* pag. 1; 1622.

» dit qu'il y a bien à dire de ce que dit Tabarin, et de ce
» qu'on a écrit sous son nom, et qu'il n'y a rien de tel que
» de l'ouïr. — Vrami, mademoiselle, dit la femme d'un
» médecin, je l'ai ouï dire ainsi à mon mari ; mais il
» trouve que *Montdor* dit beaucoup confusément, et il
» s'étonne de la facilité des bourgeois de Paris qui se
» laissent persuader si légèrement à ses discours[1]. »

Le théâtre de Tabarin est figuré sur une vignette de ses œuvres. On y voit représenté le maître, en habit doctoral, la tête couverte d'un bonnet basque, le menton orné d'une longue barbe, et tenant en ses mains des boîtes d'onguent ou de baume. Il paraît s'adresser à son valet Tabarin, qui, coiffé d'un chapeau d'arlequin, vêtu d'une souquenille et d'un large pantalon, porte à sa ceinture une batte d'arlequin et fléchit les genoux en y portant les deux mains. Son visage est couvert d'un masque. Sur l'arrière-plan est une femme assise, coiffée d'une toque ornée de plumes ; devant elle est une grande cassette ouverte, contenant des pots ou boîtes de baume.

Tabarin, ou plutôt son maître Montdor, car ce dernier se contentait des profits du charlatanisme et laissait à son associé Tabarin toute la gloire de ses farces, revint à Paris et s'y trouvait en 1634. Sans doute que son théâtre offrait des scènes plus licencieuses qu'auparavant, ou que la délicatesse parisienne avait fait des progrès ; car, le 8 août de cette année, les habitants de l'île de la Cité se plaignirent au parlement de l'indécence de ce spectacle. « Le nommé Montdor, est-il dit dans cette plainte,
» et autres charlatans, jouent des farces, chantent des
» chansons et font autres actions messéantes et scanda-
» leuses. » La cour décréta que les ordonnances rendues

[1] *Troisième après dînée du caquet de l'accouchée*, p. 40 ; 1622.

à ce sujet seraient exécutées, et que le bailli du Palais y tiendrait la main[1].

C'est trop m'arrêter, dira-t-on, sur un sujet si futile; mais les succès de Tabarin ne contribuent-ils pas à caractériser la période qui m'occupe? Le théâtre, quelque grossier qu'il soit, n'est-il pas l'image fidèle des mœurs publiques? Ce charlatan n'a-t-il pas été l'objet de l'admiration publique? N'a-t-il pas dupé et diverti pendant sept à huit ans la cour et la ville? Ne voit-on pas qu'en peignant la grossièreté des comédiens, j'ai voulu peindre celle des spectateurs?

§ VII. État physique de Paris.

Soixante-neuf maisons religieuses, vingt d'hommes, quarante-neuf de femmes, et quelques autres établissements pieux ou civils, tous composés de grands bâtiments, cours, jardins et enclos, fondés dans Paris sous le règne de Louis XIII, devaient y occuper un espace considérable, et faire, pour ainsi dire, déborder les bâtiments de cette ville hors de son enceinte. Une autre cause avait accru la population et le nombre des maisons de Paris, et contribué à la plénitude de cette ville. La paix intérieure depuis si longtemps bannie de Paris, rétablie par Henri IV, ayant ramené l'aisance et la sécurité, une multitude d'habitations nouvelles s'éleva dans cette ville et dans ses faubourgs. D'autre part, les troubles et les guerres civiles qu'engendrèrent en France la faiblesse et l'incapacité des gouvernants, l'ambition et l'avidité des princes et seigneurs, firent sentir le besoin de mettre à l'abri de leurs atteintes et de protéger par une enceinte plus vaste une

[1] *Registres du Parlement*, au 16 août 1634.



[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] s
[illegible] on



partie des maisons, hôtels, monastères établis dans les faubourgs du nord.

Accroissement de l'enceinte de Paris. Dès l'an 1562, Charles IX avait eu le projet d'étendre l'enceinte de la partie septentrionale de Paris; mais les troubles qu'il contribua à faire naître s'opposèrent à l'exécution de ce projet.

En 1626, un nommé Boyer, secrétaire du roi, proposa de faire construire entièrement la partie septentrionale de l'enceinte. Elle devait commencer à l'est de Paris, au bord de la Seine, près du boulevard de l'Arsenal, et aboutir à cette rivière, à l'ouest de cette ville, et à l'alignement de la gorge du bastion qui joignait la porte dite *de la Conférence*,

Cette porte, située sur la rive droite de la Seine, à l'endroit où se terminait le jardin des Tuileries, reçut le nom de *Conférence*, et existait en 1608. Il ne faut pas la confondre avec la *Porte-Neuve*, qui se trouvait sur le quai du Louvre, au point où la rue Saint-Nicaise venait aboutir à ce quai. Il ne faut pas non plus la confondre avec la *barrière de la Conférence*, située à l'extrémité du Cours.

Le projet de Boyer n'eut qu'un commencement d'exécution. Le bureau de la ville, mu par divers intérêts, fit suspendre les travaux, et s'opposa même à l'enregistrement de son contrat.

En 1631, Barbier, intendant des finances, fut plus heureux; mais son projet n'obtint pas une entière exécution. D'abord il devait comprendre dans l'enceinte projetée une grande partie des faubourgs actuels; ce plan parut trop vaste, et lésait trop d'intérêts. Son marché fut annulé en 1632. Alors il renferma son plan dans des bornes plus circonscrites, et en commença l'exécution

sous le nom de *Charles Froger*, secrétaire de la chambre du roi [1].

Il se chargea de faire construire une enceinte qui commencerait à la porte Saint-Denis, suivrait, le long des *Fossés-Jaunes* [2], jusqu'à la nouvelle porte Saint-Honoré, dont la construction avait été commencée par Boyer, et qu'il s'engagea d'achever. Il fut tenu aussi de bâtir deux autres nouvelles portes, l'une au bout du faubourg Montmartre, et l'autre entre ce faubourg et celui de Saint-Honoré; d'abattre les anciens murs, les anciennes portes qui se trouvaient depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la porte Neuve; de combler les anciens fossés, où l'eau croupissait, etc.

En vertu de ce traité, l'ancienne porte Saint-Honoré, située vers l'endroit où la rue de ce nom reçoit celle de Richelieu, fut démolie en 1631. On établit sur son emplacement une boucherie, et la nouvelle porte fut placée à l'extrémité de la rue Saint-Honoré, entre le boulevard et la rue Royale.

L'ancienne porte Montmartre fut, en 1633, pareillement démolie, et à sa place on établit une boucherie. Cette ancienne porte était située dans la rue de ce nom, un peu au sud des angles méridionaux des rues des Fossés-Montmartre et Neuve-Saint-Eustache. La nouvelle porte Montmartre construite alors fut élevée sur la rue de ce nom, entre la fontaine et la rue des Jeûneurs, presqu'en

[1] Voyez dans le *Recueil des anciennes lois et ordonnances françaises*, par MM. Isambert et Decrusy, t. 16, p. 583, les *lettres-patentes pour l'activement de la clôture de Paris, et l'adjonction des faubourgs Saint-Honoré, Montmartre et Villeneuve*. Note. (B.)

[2] Les *Fossés Jaunes*, ainsi nommés à cause de la couleur des terres, furent creusés sous le règne de Charles IX; ils étaient situés près de la rue Bourbon-Villeneuve.

face de la rue Neuve-Saint-Marc. Elle subsista jusqu'en 1700, époque de sa démolition.

Entre ces deux portes, il en fut construit une troisième, à laquelle on donna le nom de *Richelieu*. Elle était située dans la rue de ce nom, près celle Feydeau ; elle a subsisté jusqu'en 1701.

Sur l'emplacement enserré dans cette nouvelle enceinte furent ouvertes, peu de temps après, les rues de Cléry, du Mail, Neuve-Saint-Eustache ; celles des Fossés-Montmartre, Saint-Augustin, des Victoires, de Richelieu, Sainte-Anne, des Petits-Champs, etc.

La butte Saint-Roch, butte dont la formation a été expliquée[1], s'élevait au milieu de ces nouvelles constructions, et conservait encore sa hauteur, sa forme agreste et ses moulins à vent[2].

Outre ce quartier, on en vit alors commencer et se terminer plusieurs autres. L'église de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles fut bâtie en 1624 ; et plusieurs rues construites à l'entour reproduisirent l'ancien village de la *Ville-Neuve*, situé autrefois sur cet emplacement, détruit pendant le siége de Paris, et dont le nom est encore rappelé par celui d'une rue[3].

Le *Marais*, quartier dont une grande partie, encore en culture, n'offrait que de vastes enclos, se couvrit aussi de maisons et de rues nouvelles. En 1620, sur l'emplacement de la rue Culture-Saint-Gervais, on traça les rues de Saint-Anastase, de Saint-Gervais ; et, en l'année 1636, celles d'Anjou, de Beaujolais, de Beauce, de Bourgogne,

[1] *Voyez* t. I, p. 28 et 29.

[2] *Mercure français*, t. XX, p. 718 et suiv.

[3] *Rue Bourbon-Villeneuve*. Voyez ci-dessus *Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles*.

de Bretagne, du Foretz, de la Marche, du Perche, etc., furent ouvertes.

Le projet de construire ce quartier avait, en 1608, été conçu par Henri IV, mais sur un plan plus vaste. Ce prince voulut établir au Marais une place d'une grande étendue, qui devait porter le nom de *place de France*, à laquelle auraient abouti huit rues, larges chacune de six toises, bordées de bâtiments uniformes, et désignées toutes par une dénomination géographique. Telle est l'origine des noms de province que portent la plupart des rues de ce quartier.

L'île Saint-Louis fut, sous ce règne, entièrement couverte de maisons, et donna à la ville de Paris un nouveau quartier régulièrement construit[1].

Dans l'île de la Cité, la rue Sainte-Anne, près du Palais, fut ouverte en 1631; la rue Saint-Louis, qui n'existe plus, le fut en 1630.

Au faubourg Saint-Germain, sur l'emplacement du *petit Pré-aux-Clercs*, et sur celui qu'y occupaient l'hôtel et les jardins de la reine Marguerite, on ouvrit la rue des Petits-Augustins et quelques autres.

Le *grand Pré-aux-Clercs* vit ses prairies, ses jardins, ses clos commencer à se couvrir de couvents, de maisons, d'hôtels et de larges rues, telles que celles Saint-Dominique, autrefois nommée le *Chemin-aux-Vaches*, les rues de Bourbon, de Verneuil, etc. Mais ces rues furent ouvertes, ces constructions s'exécutèrent sans plan, sans règle : chacun bâtissait sur son terrain, ne s'assujettissait à aucun alignement, et suivait les ondulations des anciens chemins.

Paris fut aussi pendant ce temps orné de vastes édi-

[1] *Voyez* ci-dessus *île Saint-Louis*, dans la présente période.

fices, de soixante-neuf maisons religieuses, de trois églises paroissiales, de quelques hôpitaux, du palais du Luxembourg, du palais Cardinal ou Royal, de la Sorbonne, du collége Du Plessis, des bâtiments et du jardin des Plantes, et d'autres établissements, dont j'ai parlé, etc., etc. Cette ville reçut une face nouvelle.

De si grands changements furent célébrés par un poëte de ce temps. Corneille, dans sa comédie du *Menteur,* représentée pour la première fois en 1642, fait dire à *Dorante,* un des personnages de cette pièce :

Paris semble à mes yeux un pays de romans ;
J'y croyais ce matin voir une île enchantée [1] ;
Je la laissai déserte, et la trouve habitée.
Quelque Amphion nouveau, sans l'aide des maçons,
En superbe palais a changé ces buissons.

GÉRONTE.

Paris voit tous les jours de ces métamorphoses ;
Dans tout le Pré-aux-Clercs tu verras mêmes choses :
Et l'univers entier ne peut rien voir d'égal
Aux superbes dehors du Palais-Cardinal [2] ;
Toute une ville entière, avec pompe bâtie,
Semble d'un vieux fossé par miracle sortie [3].

Par la *ville entière,* dont parle Corneille, on doit entendre les quartiers nouveaux qui avoisinaient le Palais-Royal, que traversaient la rue de Richelieu et autres rues adjacentes.

L'aquéduc d'Arcueil porta le bienfait de ses eaux dans les jardins du Luxembourg et dans plusieurs quartiers de l'Université et du faubourg Saint-Germain.

L'hôtel de Nevers figurait avec distinction sur l'emplacement de l'hôtel des Monnaies. Le mur de ses jardins

[1] L'île Saint-Louis.

[2] Palais-Royal.

[3] *Le Menteur*, acte II, scène v.

bordait le quai jusqu'à la rue Guénégaud ; et ce quai, dépourvu de parapet, se terminait entre l'hôtel des Monnaies et le collége des Quatre-Nations.

La tour de Nesle, ainsi que la porte de ce nom, située sur la rive gauche de la Seine ; la tour du Bois, sur la rive opposée, tour qui s'élevait beaucoup plus haut que le comble de la galerie du Louvre, et la Porte-Neuve, qu'elle protégeait, existaient encore. Chacune de ces deux tours, rondes, très-élevées, était accouplée à une seconde tour ronde d'un moindre diamètre, mais dont la hauteur surpassait de plusieurs toises la tour principale. L'ancien Louvre était encore entouré de fossés alimentés par les eaux de la Seine. Deux ponts construits sur la route du quai laissaient entrer dans ces fossés l'eau contenue par des écluses.

La façade de ce palais, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, conservait encore son ancien caractère. Elle était terminée aux deux angles par deux tours rondes couvertes d'un toit en forme conique. On arrivait à la porte principale par un pont composé d'arches en pierre et d'un pont-levis.

Le jardin des Tuileries était séparé du palais de ce nom par un espace assez considérable et par une rue qui portait le nom de ce jardin[1]. Ce jardin, le Cours-la-Reine, les jardins du Luxembourg, des Plantes et du Pa-

[1] Un rimeur, qui écrivait dans les premiers temps de Louis XIV, parle ainsi de ce jardin :

Qu'il est beau, qu'il est bien muré !
Mais d'où vient qu'il est séparé
Par tant de pas du domicile ?
Est-ce la mode, dans ces jours,
D'avoir la maison à la ville,
Et le jardin dans les faubourgs ?

(*Paris ridicule*, poëme satirique, par Petit, avocat.)

lais-Royal étaient, avec le Pré-aux-Clers, qui commençait à se couvrir de maisons et de rues nouvelles, les seules promenades de Paris; mais tous les Parisiens n'avaient pas la liberté d'en jouir.

Le Pont-Neuf était le rendez-vous commun des étrangers, le lieu le plus passant de la ville. On le trouvait constamment couvert d'une foule de curieux, de charlatans qui vendaient du baume et jouaient des farces, de banquistes qui faisaient des tours de gobelets, de marchands de chansons, qui les chantaient, de jeux de marionnettes, de marchands de joujous, de quincaillerie, de livres, etc. Il présentait des scènes très-variées et un tableau fort animé.

Voilà le beau côté, la face riante et gracieuse de Paris récemment embelli.

Examinons cette ville sous une autre face.

Les tours de *Nesle* et *du Bois*, la façade du *Louvre* et ses tours rondes, les édifices du *Grand* et du *Petit-Châtelet*, le *Palais* de la Cité, la forteresse du *Temple*, celle de la *Bastille*, la plupart des *tours* et *portes* de l'enceinte de la partie méridionale de Paris, etc., conservaient encore à cette ville les traits prononcés de son ancienne barbarie, un aspect hideux, menaçant et féodal.

Si nous parcourons l'intérieur, nous y voyons des rues très-étroites, tortueuses, bordées, de loin en loin, de quelques édifices somptueux ou solides, mais dont les intervalles étaient remplis par des maisons mal bâties, ou plutôt par de pauvres baraques; nous y voyons un peu d'opulence avoisinant beaucoup de misère.

L'état des rues n'était pas plus satisfaisant que celui des maisons qui les bordaient: puantes, fangeuses, obstruées souvent par des immondices, des fumiers, et inondées

d'eaux stagnantes et corrompues, elles blessaient également la vue et l'odorat.

Dans les procès-verbaux qui furent dressés, en 1636, sur les rues de Paris, on peut voir quel en était le déplorable état : des rues non encore pavées, ou qui ne l'étaient que d'un côté, ou seulement en quelques parties ; des amas de gravois, de fumier, d'immondices, entassés sur le bord des maisons depuis environ dix ans, d'autres amas de mêmes matières, encombrant le milieu des rues, obstruaient le cours des eaux, et fermaient l'ouverture des égouts. Ces égouts étant obstrués par ces amas ou par les matériaux de leur propre maçonnerie tombée en ruine, les eaux, sans écoulement, remplissaient les rues où se trouvaient ces égouts, refluaient dans les rues voisines, et y formaient d'immenses et fétides cloaques, continuels obstacles pour les passants, et foyers très-actifs de corruption et de maladies contagieuses pour les habitants du quartier [1]. Ces procès-verbaux font la censure du gouvernement, des administrateurs de la police, et peuvent servir de pièces justificatives aux poëtes qui ont qualifié Paris de *ville de boue, ville de fanges et de crottes.* Les poëtes, contre l'usage, ont à cet égard très-peu exagéré.

Ce Pont-Neuf, si peuplé de marchands et de charlatans, l'était aussi par de nombreux filous et de hardis voleurs, comme on le verra dans la section suivante.

Paris alors ressemblait assez bien à un homme pauvre et orgueilleux, qui porterait des vêtements dorés sur du linge sale et peuplé de vermine.

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, t. IV, p. 119 et suiv.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE

DES

CHAPITRES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS LE TOME QUATRIÈME.



